Digitized by the Internet Archive
in 2024

https://archive.org/details/mariedelincarnat0002ecri

CET OUVRAGE A ÉTÉ TIRÉ A 2600 EXEMPLAIRES :

60 EXEMPLAIRES SUR VÉLIN DE MADAGASCAR, DONT 50 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS DE I A 50 ET 10 EXEMPLAIRES HORS COMMERCE NUMÉROTÉS DE I A X ;

70 EXEMPLAIRES SUR VERGÉ DE HOLLANDE CRÈME A LA CUVE VAN GELDER ZONEN, DONT 60 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS DE 51 A 110 ET 10 EXEMPLAIRES HORS COMMERCE NUMÉROTÉS DE XI A XX ;

2470 EXEMPLAIRES SUR VERGÉ D'ALFA ANTIQUE CRÈME, DONT 200 EXEMPLAIRES HORS COMMERCE MARQUÉS : EXEMPLAIRE DE PRESSE.

# MARIE DE L'INCARNATION

IMPRIMI POTEST
Sancti Petri de Solesmis:
Dominica Paschae 31 Martii 1929.
† FR. GERMANUS COZIEN
Abbas Sancti Petri de Solesmis.

IMPRIMATUR
Quebeci: die 21 Maii 1929.
† FR. R.-M. CARD. ROULEAU, O. P.
Archiepiscopus Quebecensis.

Conformément au décret du pape Urbain VIII, l'auteur déclare qu'en donnant à la Servante de Dieu, Marie de l'Incarnation, le titre de *sainte*, soit dans ses Introductions, soit dans ses préfaces et annotations, il n'a aucunement voulu prévenir les décisions du Saint-Siège.

LA MERE MARIE DE L'INCARNATION
Premiere Superieure des Ursulines de la nouvelle
france decedée a Quebec en odeur de Saintetè le
dernier jour d'avril 1672. agée de 72 ans 6 mois 13 j.s

# MARIE
# DE L'INCARNATION

*URSULINE DE TOURS : FONDATRICE*
*DES URSULINES DE LA NOUVELLE-FRANCE*

# ÉCRITS SPIRITUELS ET HISTORIQUES

*PUBLIÉS PAR* **DOM CLAUDE MARTIN**
*DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR*
*RÉÉDITÉS PAR* **DOM ALBERT JAMET**
*DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE*

AVEC
DES ANNOTATIONS CRITIQUES
DES PIÈCES DOCUMENTAIRES
& UNE BIOGRAPHIE NOUVELLE

TOME DEUXIÈME

A CO
LIBRARY

*A PARIS CHEZ*
*DESCLÉE-DE BROUWER & Cie*
*76 bis, RUE DES SAINTS PÈRES*

*A QUÉBEC*
*A L'ACTION SOCIALE, LIM*
*RUE SAINTE-ANNE, 103*

MCMXXX

49806

*Tous droits réservés*
*« Copyright » by Desclée De Brouwer & Cie*
*Décembre 1929*

# I

# LES ÉCRITS SPIRITUELS DE MARIE DE L'INCARNATION

## PREMIÈRE PARTIE

## LES ÉCRITS SPIRITUELS DE TOURS

— SUITE —

# LES ÉCRITS SPIRITUELS DE TOURS

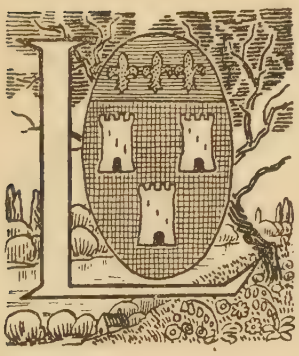

A première partie de la vie de Marie de l'Incarnation à Tours s'est passée au sein de la famille; la seconde fut occupée dans les soins du négoce et les obédiences de la profession religieuse.

Jusqu'à son mariage, à dix-sept ans, Marie ne tint sans doute guère une plume que pour les exercices de sa formation intellectuelle. Mais après, elle écrivit beaucoup. Dans le monde d'abord. Outre ses écritures d'affaires, c'est le temps où, pour exhaler le feu divin qui la consume, elle jette à la hâte sur des feuilles volantes *ses passions amoureuses* ; le temps aussi où ses lettres suivent Dom Raymond de Saint-Bernard dans ses nombreux déplacements pour solliciter une direction. A Sainte-Ursule ensuite, où la règle assure aux âmes de longs loisirs pour leur prière, Marie devait de plus rencontrer dans les Pères de la Compagnie de Jésus, auxquels elle se confia, après le départ de Tours de Dom

Raymond, des directeurs qui ont érigé en méthode de conduite spirituelle la rédaction des mémoires de conscience, la notation écrite exacte des états de l'âme, de ses progrès et de ses difficultés dans l'exercice des vertus et de l'oraison. Nulles conditions ne pouvaient être plus propices à son goût inné d'écrire. D'ailleurs, les circonstances extérieures devaient encore le favoriser. Divers passages de sa *Vie* et de ses œuvres nous insinuent que le nom de Marie de l'Incarnation avait déjà franchi l'étroite enceinte de son couvent. On semble l'avoir consultée dans d'autres monastères, recherché son sentiment, attaché un grand poids à ses manières de voir. Quelques années encore, et elle eût été une des religieuses les plus considérables de son Institut. A Tours même, les personnes séculières venaient souvent lui demander ses avis à la grille. Elle avait composé en 1633 une première relation de sa vie. D'autres écrits eussent suivi : mémoires et éclaircissements sur ses grâces, enseignements tirés de ses états d'oraison, lettres de conseils ou de direction, conférences spirituelles, tout un ensemble où la doctrine se fût développée sur l'autobiographie et l'expérience mystique personnelle.

Brusquement, en 1639, le départ pour la Nouvelle-France vint donner une autre orientation à l'activité de Marie de l'Incarnation. Nous n'avons pas eu les traités spirituels que la Vénérable Mère, Ursuline à Tours, nous eût certainement laissés. Nous savons à quoi se réduisent aujourd'hui les autres : ceux qui ont réellement existé. Nous les avons publiés dans le 1er Volume. Il ne nous reste plus, pour clore le cycle des *Écrits spirituels de Tours*, qu'à donner maintenant *les Relations d'oraison*.

# V

# LES RELATIONS D'ORAISON

## PRÉFACE

côté des *Relations* autobiographiques et des *Lettres* qui lui avaient servi à composer la *Vie* de sa vénérable mère, Dom Claude Martin mentionnait une autre série de sources : « Je pourrai encore, disait-il dans la préface de la *Vie*, tirer quelque chose des sentiments qui lui sont restés dans le cœur, et qu'elle nous a laissés par écrit après deux retraites de dix jours. » Et il ajoutait, parlant de ces mêmes sentiments : « Ils sont remplis d'une onction si divine qu'outre le secours que j'en tirerai pour cet ouvrage, je pourrai un jour en faire part au public. »

Cette promesse fut tenue cinq ans après la *Vie*. Celle-ci est de 1677. En 1682, la nouvelle publication paraissait sous le titre de *Retraites de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, Religieuse Ursuline*... A Paris, chez la veuve Louis Billaine... Avec approbation et privilège du Roy. Elle comprenait deux *Retraites* : l'une de dix jours et l'autre de huit, chacune comportant trois méditations par jour.

A dire vrai, le titre était trop général et ne correspondait pas aux pièces qu'il recouvrait. Mais celui de *Méditations*, dont

s'était servie la *Vie* pour les extraits qu'elle en donnait, n'était guère moins défectueux, cette fois par excès de précision. Si Marie de l'Incarnation avait eu à choisir un titre à « ces pieuses affections qu'elle avait conçues dans ses oraisons[1] », c'eût été tout simplement : *Mon oraison*, ou : *Notes sur mon oraison*. C'est en tout cas le seul qui convienne, et c'est celui que nous avons équivalemment adopté.

Bien que publiées après la *Relation* de 1654 et après les *Lettres*, les *Retraites* de Marie de l'Incarnation appartiennent aux premières années de sa vie d'Ursuline. Leur date les fait rentrer dans le cycle tourangeau de ses écrits spirituels. On peut la préciser assez approximativement. Pour Dom Claude Martin, les deux *Retraites* auraient été faites sous la conduite de Dom Raymond de Saint-Bernard. Mais les souvenirs ou les renseignements de l'éditeur sont ici probablement en défaut. A la grande rigueur, la première pourrait se placer en 1631. C'est seulement dans le courant de cette année que Dom Raymond devait quitter Tours pour Feuillant et laisser définitivement à d'autres la direction spirituelle de Marie. Quant à la seconde, elle est certainement postérieure à 1633. Or à cette époque, la Vénérable Mère s'adressait aux Jésuites et ne voyait plus qu'eux. A la dernière page de ses notes d'oraison, elle écrit : « Le lendemain (de ma retraite), ayant repris l'exercice de ma charge qui est d'enseigner la doctrine chrétienne aux jeunes sœurs... » D'après la *Relation* de 1654, elle ne reçut cette obédience que la deuxième année de sa profession, c'est-à-dire, selon la donnée complémentaire d'une de ses lettres[2], aux premiers jours de janvier 1635. En 1634, son directeur était le P. Jacques Dinet. Celui-ci, que nous avons déjà rencontré[3], était établi à Tours depuis l'année précédente. Il y était alors supérieur de la résidence des Pères de la Compagnie et il y dirigeait les négociations relatives au collège que les Jésuites allaient prochainement ouvrir dans la cité. En 1635, il était envoyé ailleurs. C'est, en effet, le P. Charles Paulin, le nouveau supérieur de la résidence de Tours, qui, avec le provincial de

1. Dom Martène. *Vie du Vénérable Père Dom Claude Martin*... Tours, 1697, p. 128.

2. Lettre du 3 mai 1636, à Dom Raymond de Saint-Bernard.

3. Voir le Vol. I, p. 341.

France, le P. Binet, signera le 6 septembre de cette même année le contrat d'acquêt de l'Hôtel Semblançay, où le collège sera installé[1]. Par la *Relation* de 1654, nous voyons, en outre, que c'est au P. Dinet que Marie déclara les dons de lumière et les *grâces de sagesse* qui lui étaient alors départis pour son enseignement. Elle lui fait part, un jour, des clartés qui lui ont été données pour l'intelligence de ces paroles de la salutation angélique : *Benedictus fructus ventris tui*, et d'un passage du Cantique des cantiques qu'elle y rattache. Or la dernière *méditation* de Marie nous fait précisément le récit de cette faveur. L'hésitation n'est donc pas possible. La seconde *Retraite* est de la première moitié de 1635. Mais comme l'ordonnance de la première est calquée sur un plan identique, on peut présumer que l'une et l'autre sont postérieures à la profession de Marie (1633), et qu'elles ont été, toutes les deux, faites sous la même direction du P. Dinet, entre 1633 et 1635[2].

Marie avait pris ces notes sur son oraison pour son usage personnel et pour les soumettre à son directeur. Elle ne pensait pas au prochain en les rédigeant. Dom Claude Martin, qui — c'est assez singulier — ne paraît pas s'en être fait une juste idée, les a traitées comme de simples matières de méditation. Mais Marie n'ayant, d'ordinaire, retenu que les points saillants de son oraison, sans nulle préoccupation d'en faire une description complète, cela devait l'amener à les remanier. C'est ce qu'il nous confie candidement dans sa préface. « J'ai trouvé, dit-il, ces *Méditations* vides et défectueuses par endroits... Je les ai remplies afin qu'il n'y ait rien où il n'y ait de la suite, mais toujours dans (le) sens (de la Mère de l'Incarnation) et sans m'écarter de ses pensées. » Il a donc retouché, corrigé, amplifié, lié ces notes détachées ; il en a fait une suite logique de considérations propres à instruire et à édifier, et leur a donné une destination pratique à laquelle leur origine les rendait parfaitement étrangères. Avec conscience, il en a respecté l'ordre et le fond, et même, ce que

1. Archives départementales d'Indre-et-Loire, Série D. 1.

2. Cependant Marie fait une fois allusion aux vœux de son baptême (*Méditation* 21), et une autre à la grâce de ce même sacrement (*Méditation* 23), mais jamais elle ne mentionne sa profession religieuse, tout comme si la première *Retraite* eût été antérieure à cet événement.

nous savons d'ailleurs nous le garantit, ses additions ont été plus nombreuses que considérables, portant presque uniquement sur le détail. Mais enfin, avec ses interpolations, il en a fait comme il le prétendait, des manières de *méditations*. Par là, en dépit de ses louables intentions, il en a gravement altéré la physionomie. Les notes d'oraison de Marie sont des mémoires spirituels, des documents psychologiques au même titre que ses grandes *Relations*, bien que sur un point particulier. Elles ne sont que cela, et c'est avec cette optique qu'on doit encore aujourd'hui les envisager, si l'on veut éviter dans leur lecture un contresens qui serait très préjudiciable à leur intelligence. Elles nous intéressent infiniment plus par le jour qu'elles jettent sur l'âme de Marie pendant son oraison que par les considérations, fort élevées parfois, dont elles sont remplies.

Dernièrement, M. Henri Bremond[1] ne s'y est point trompé. « Ce petit livre des *Méditations*, plus utile — à son avis — que vingt traités de mystique », lui a fourni quelques-uns des éléments principaux de son essai sur la psychologie spirituelle de Marie de l'Incarnation. Les *Retraites* sont, en effet, capitales dans la série des écrits autobiographiques de la Vénérable Mère. S'il y a profit pour les âmes à les lire et à s'en inspirer pour leurs méditations personnelles, elles doivent d'abord nous servir à nous approcher aussi près que possible de Marie de l'Incarnation, au moment privilégié de son *oraison actuelle*. Plus que tous les autres, les textes de ce précieux recueil nous donnent d'observer « une grande âme en prière[2] ». C'est justement ce qui en fait l'importance majeure et la gravité.

Ailleurs, dans les traités théoriques ou didactiques, le fait mystique nous apparaît à l'état abstrait. Ici, nous le saisissons dans sa réalité concrète et vivante. Nulle abstraction ni généralisation, nulle théorie. La sainte Ursuline a simplement, mais soigneusement, décrit toutes les attitudes de son âme durant son heure régulière d'oraison. Elle l'a fait pour elle-même en toute objectivité et indépendance. Le jeu normal de son

1. *Histoire littéraire du sentiment religieux en France...* T. VI. *La Conquête mystique. Marie de l'Incarnation...* chap. v. La vie intense des mystiques d'après l'expérience et la doctrine de Marie de l'Incarnation.

2. Henri Bremond. *Op. cit.*, p. 139.

intelligence et de sa volonté ; leurs opérations extraordinaires sous la touche de Dieu ; leurs réactions mutuelles ; leur exclusivisme intransigeant en face de la sensibilité ; leurs élans et leurs impuissances ; leur activité et leur passivité ; leurs opérations de surface, multiples et manifestes, et leurs opérations profondes, si subtiles qu'elles sont comme insaisissables, si simples qu'elles semblent sortir du fond de l'âme et participer de son unité ; leur déploiement et leur vie intense dans l'exercice de leurs actes propres, et leur recueillement et leur repos pour une vie plus riche dans une application silencieuse de tout l'être à Dieu : tous ces modes d'agir de l'âme dans la contemplation ont été fixés par Marie. Cela, sans effort, sans réflexion analytique, d'un seul trait, comme embrassé d'une simple vue, tellement la conscience en avait été vive. Marie déroule ainsi sous nos yeux toute sa prière avec ses alternances d'activité et de passivité. Elle y apporte un tel accent de dignité et de *pudeur*, un tel sentiment de vérité, que les « opérations de Dieu en elle » dont elle nous fait la description, « emportent conviction et désarment toute la sagesse humaine[1] ».

D'une valeur intrinsèque considérable, le recueil des *Retraites* ne nous offre cependant qu'un aspect de l'oraison de Marie de l'Incarnation. Pour en avoir une idée plus complète, il faudrait l'encadrer dans toutes les activités extérieures qui, dans le monde ou dans le cloître, en France ou au Canada, lui ont servi de *circonstance*. D'où la nécessité pour une étude d'ensemble sur la prière de la Vénérable Mère de ne point isoler les *Retraites* des *Relations* et des *Lettres*. Il est trop tôt d'y penser. L'annotation des textes qui vont suivre se renfermera donc dans les limites de l'indispensable, se bornant à préciser le sens de quelques expressions qui pourraient prêter à équivoque.

On aurait aimé à pouvoir dégager le texte authentique de Marie des remaniements de l'imprimé. Travail malheureusement trop délicat, et qui n'aboutirait, la plupart du temps, qu'à des restitutions conjecturales. Les extraits des *Méditations* insérés dans la *Vie* ne seraient point suffisants pour y procéder avec sûreté. La citation de l'original est, en général, plus fidèle dans la publi-

1. F.-X. de Charlevoix, S. J. *La Vie de la Mère Marie de l'Incarnation...* (Paris, 1724). Liv. II, p. 83.

cation de 1677, mais elle est incomplète, trop rare et trop courte. Dom Claude Martin nous ayant charitablement averti de ses retouches, n'en perdons pas le souvenir. Nous lirons les beaux textes de Marie de l'Incarnation et nous ferons *in petto* les réserves utiles. Ses *Méditations* ne seront plus alors pour nous que les comptes rendus de l'oraison d'une très haute contemplative.

L'édition de 1682 [1] a donc été scrupuleusement reproduite. Cependant, puisqu'il s'agit d'une réédition critique, nous n'avons point négligé les citations de la *Vie*. Témoins de l'original plus exacts que les *Retraites*, nous leur avons toujours donné la préférence. Nous avons en conséquence incorporé aux *Méditations*, avec indication de leur provenance, les textes de la *Vie*, rejetant au bas des pages les variantes des *Retraites*.

Aux *Retraites* de sa mère, Dom Claude Martin avait mis une préface qui mériterait un chapitre spécial, car elle a une histoire. Ce n'est ni le temps ni le lieu de la raconter. En 1682, les oraisons mystiques étaient fort attaquées, même par des hommes que Dom Claude Martin honorait de son amitié. Mais en 1635, il en allait tout autrement, et elles n'avaient point besoin d'être défendues contre ceux que, plus tard, on pourra appeler les anti-mystiques. Nous n'anticiperons pas sur l'avenir et nous renverrons à un autre volume cette apologie.

De la préface de Dom Claude Martin, nous ne retiendrons ici qu'une partie : celle où l'éditeur donnait à ses lecteurs des avis pour l'usage fructueux des *Méditations* de Marie de l'Incarnation. Mais justement, nous venons de voir que ce ne sont point des méditations. Quoi qu'il en soit, les considérations de Dom Claude Martin ne sont point de celles que l'on peut sacrifier de gaieté de cœur. Nous devions les reproduire, au moins à titre documentaire. Aux âmes qui chercheront surtout dans les *Retraites* de la Vénérable Mère leur aliment spirituel et des plans de méditations en forme, elles seront là pour leur montrer la voie à suivre. Les lecteurs qui voudront y trouver d'abord Marie elle-même sauront qu'on peut passer outre à ces conseils préliminaires.

---

1. La Bibliothèque municipale de Tours contient une édition de 1686. Il ne s'agit pas là d'une réédition, mais d'une simple réimpression de la page de titre.

C'est par les Ursulines de Tours que Dom Claude Martin eut communication des *Retraites* de Marie de l'Incarnation. Voici, en effet, ce que lui écrivait la Vénérable Mère en 1653[1] : « Plus on vieillit, plus on est incapable d'écrire (des communications entre Dieu et l'âme), parce que la vie spirituelle simplifie l'âme dans un amour consommatif, en sorte qu'on ne trouve plus de termes pour en parler. Il y a vingt ans que je l'aurais fait plus avantageusement et avec plus de facilité, et il y aurait des matières qui donneraient des grands sujets d'admirer la grande et prodigue libéralité de Dieu à l'endroit d'un ver de terre tel que je suis. Car j'ai laissé quelques papiers à ma Révérende Mère Françoise de Saint-Bernard[2], *qui sont mes oraisons des exercices de dix jours que l'obéissance m'obligea d'écrire.* J'avais fait encore quelques autres remarques dans un livret touchant les mêmes matières... J'ai laissé deux exemplaires de tout cela, car, comme mon Directeur voulait avoir tous mes originaux, j'en fis une copie dans un petit livret pour m'en servir dans les occasions. Lorsque j'étais sur le point de quitter la France, je retirai adroitement les originaux qui sont depuis demeurés avec les copies. J'ai depuis demandé les uns et les autres à cette Révérende Mère, afin qu'on ne vît aucun écrit de ma main dans le monde, mais elle me les a refusés absolument. » A la mort de sa mère, au plus tard, Dom Claude Martin put ainsi prendre connaissance de ces manuscrits, qu'il retourna ensuite aux Ursulines, où ils furent sans doute conservés jusqu'à la Révolution. A cette époque, ils disparurent dans la masse des archives religieuses de Tours que les Commissaires du Gouvernement condamnèrent au feu ou envoyèrent à la papeterie départementale.

---

1. Lettre du 26 octobre 1653 à Dom Claude Martin.

2. La Mère Françoise de Saint-Bernard avait reçu en 1631 Marie à son entrée aux Ursulines. Plusieurs fois supérieure du monastère, elle l'était encore en 1653. Des liens d'une forte amitié unissaient la supérieure de Tours à son ancienne novice. Elles échangeaient une correspondance suivie.

Si l'indication chronologique : *il y a vingt ans*, n'est pas approximative, elle nous reporterait à 1633. Cette date serait donc celle de la première Retraite. Nous croyons cependant qu'il ne faudrait pas trop presser ces chiffres. Marie ne fait aucune allusion dans ses notes à sa grande épreuve des années 1631-1633. Aussi la première Retraite nous semblerait-elle plutôt de 1634, malgré la contre-indication que nous avons relevée plus haut (Voir la note 2 de la page 13).

# PRÉFACE DE DOM CLAUDE MARTIN AUX *RETRAITES DE LA VÉNÉRABLE MÈRE MARIE DE L'INCARNATION*

*Ce livre est petit en son étendue, mais il est grand en son esprit et en sa vertu. Je le pourrais comparer aux diamants et aux perles, qui sont peu considérables dans le poids et la quantité de leur matière, mais qui sont d'un prix inestimable pour leur feu et pour leur brillant, et que les grands du monde conservent comme les plus riches pièces de leurs trésors.*

*Tout ce qui peut détacher l'âme des créatures pour la porter à Dieu s'y trouve d'une manière très élevée. L'on y verra la solidité des pensées, la fermeté des affections, la sainteté des résolutions, la pureté de la morale évangélique, et généralement tout ce qui peut élever une âme à Dieu et à la pratique des plus hautes vertus.*

*Ces méditations ne sont pas seulement pour la pratique, elles sont la pratique même, c'est-à-dire qu'elles ne donnent pas seulement à l'esprit des sujets sur lesquels il doit travailler pour se préparer une nourriture qui le soutienne dans la vie spirituelle, mais elles présentent les sujets tout digérés : l'entendement se trouve éclairé sans qu'il soit obligé de faire de grandes recherches, et la volonté embrasée sans produire ces affections forcées qui ne sont bien souvent que des effets de la nature, et, si j'ose dire, de l'amour-propre.*

*Ainsi, je ne sais point de livre en ce genre qui soit d'un plus facile usage, car ceux qui s'en voudront servir n'auront qu'à suivre celle qui l'a composé. Ils pourront penser ce qu'elle a pensé, produire les mêmes affections qu'elle a produites, faire les résolutions qu'elle a faites, parler à Dieu comme elle lui a parlé, se remplir de son esprit et de ses sentiments. De la sorte, ils feront les mêmes oraisons qu'elle a faites, et il sera difficile d'en faire de plus saintes et de plus pures.*

*Ce qui pourra retarder et empêcher qu'on ne la suive et qu'on ne marche sur ses traces, c'est ce qu'elle dit dans la plupart de ses oraisons : qu'elle est demeurée dans un état passif, qu'elle a été privée de son propre agir,*

*que l'entendement et la volonté ont été dans l'impuissance de faire aucun acte propre. Car quand on parle d'un état passif, l'on entend un état qui dépend purement de Dieu, et où, selon le sentiment des personnes spirituelles, ce serait une témérité de vouloir s'élever de soi-même et par ses propres forces...*

*Mais, il faut remarquer que l'on peut avec quelque rapport et proportion faire dans l'oraison active ce que l'on fait, ou plutôt, ce que l'on pâtit dans l'oraison passive. Il n'en faut point d'autres preuves que l'expérience et le bon sens. En voici la pratique.*

*Dans l'union intime, qui est un état de l'oraison passive, l'on possède Dieu dans le fond de l'âme où il prend plaisir à se faire voir et aimer avec tranquillité. De même, dans l'oraison active, l'on peut le posséder par la foi dans le même fond, et là, le contempler et l'aimer. Non seulement on le peut, mais même on le conseille.*

*Dans l'oraison de quiétude, l'âme se repose en Dieu, qui rassasie et termine tous ses désirs ; et dans l'oraison active, la foi apprenant que Dieu est le centre et la plénitude de tous les biens, capable d'arrêter tous les mouvements du cœur et de le satisfaire parfaitement, l'on peut se reposer en lui avec la grâce commune et ne plus rien désirer. Ainsi, l'on peut dire qu'il y a une quiétude active et une quiétude passive, une union active et une union passive, et il en est de même des autres dispositions de l'oraison passive, que l'on peut imiter par la grâce de l'oraison active. J'en excepte celles qui sont purement gratuites et entièrement extraordinaires, comme sont les visions, les révélations et les extases fortes et de durée. Je dis fortes et de durée, car l'on en a souvent de faibles et de passagères sans qu'on s'en aperçoive. L'on peut même en avoir de naturelles.*

*Mais quoi que l'on fasse pour imiter les opérations de l'oraison passive, le rayon de la contemplation ne sera jamais si pur, si simple, si tranquille, si uniforme, à cause de la légèreté de l'imagination qui trouble et ébranle facilement l'entendement, s'il n'est soutenu d'un secours extraordinaire. C'est néanmoins tout ce qui se peut faire dans l'usage de ces Méditations pour suivre autant qu'il se peut celle qui nous les a tracées, et afin de rendre l'oraison parfaite autant qu'elle le peut être dans l'ordre commun.*

*Il n'est pas difficile de trouver la raison pour laquelle cette dévote Religieuse était si souvent attirée dans ses oraisons à un état passif. Il ne faut que se ressouvenir de ce qu'elle dit dans sa* Vie : *que Dieu l'honorait de sa présence continuelle, et qu'elle ne pouvait faire d'oraison de raisonnement ni même de prières vocales, excepté celles qui lui étaient d'obligation, qu'elle ne fût aussitôt unie à l'objet qui la tenait continuelle-*

*ment attachée. C'est ce que j'ai appelé une oraison passive par état.*

*Son directeur néanmoins, qui était, en ce temps-là, le R. P. Dom Raymond de Saint-Bernard, ne laissait pas de lui prescrire des sujets d'oraison quand elle faisait ses retraites, tant pour donner de l'ordre à ses exercices, que parce que ce temps-là n'est pas seulement destiné pour se recueillir avec Dieu, mais encore pour examiner l'état présent de l'intérieur : à quoi ces sujets pouvaient donner de l'ouverture.*

*Les sujets qu'il lui donnait n'étaient que des passages de l'Écriture sainte, lui laissant toujours la liberté de suivre le mouvement de sa grâce ordinaire. En quoi la conduite de ce directeur est remarquable. Car il y en a qui blâment et condamnent toutes les oraisons qui ne s'accordent pas avec la leur, et qui obligent ceux dont ils ont la direction de se conformer à leur pratique. Dieu opère dans les âmes en mille manières. De toutes les personnes qui s'appliquent à l'oraison et qui en font le principal exercice de leur vie, à peine s'en trouve-t-il deux qui marchent dans la même voie. Ou si leurs oraisons sont semblables en leur substance, la diversité des circonstances et des dispositions intérieures les rend différentes. Rompre ou violenter l'attrait de Dieu dans une âme, c'est tout perdre. Il est de la prudence d'un directeur de tâcher de découvrir l'attrait d'un chacun, afin de le seconder et de le fortifier par ses avis. Si ces oraisons sont conformes aux règles de l'Église et au bon sens, et si l'on en retire du fruit, elles sont bonnes, et il les faut soutenir plutôt que de les changer, parce que le bien certain est préférable à celui qui ne l'est pas. Au reste, le fruit d'une bonne oraison est la bonne vie et le progrès dans la perfection.*

*C'est pour la même raison que la Mère de l'Incarnation ne suit pas toujours directement son sujet. Le Saint-Esprit, qui avait été son Maître dans l'oraison, lui avait enseigné que quand on se présente devant Dieu il faut avoir un sujet préparé, de crainte que l'esprit ne s'égare, n'ayant rien qui l'occupe et qui le retienne. Mais il lui avait aussi appris qu'il n'en faut pas être esclave, et qu'il faut suivre l'attrait de Dieu quand il nous porte à d'autres vérités. Le sujet où Dieu nous applique est toujours le meilleur pour nous, et il touche l'esprit et le cœur d'une manière bien plus forte que ceux où nous nous attachons nous-mêmes par notre propre choix.*

*Il en est de même de l'ordre de l'oraison. La méthode ordinaire est que l'esprit goûte premièrement les vérités proposées, que le cœur s'y attache ensuite par l'affection, que l'on prenne des résolutions de faire le bien ou d'éviter le mal que la grâce a découvert, que l'on fasse enfin des colloques avec Dieu pour lui demander la grâce de faire ce que l'on promet. Mais le Saint-Esprit n'est point attaché à nos méthodes. Il est ennemi du désordre, mais son ordre est tout autre que celui des hommes.*

*De là vient que la Mère de l'Incarnation, qui ne se gouvernait que par ses mouvements, commence quelquefois ses oraisons par le colloque ou par l'affection et les finit par l'union de l'esprit.*

*La véritable conduite de l'oraison est donc de suivre les méthodes et les règles que les saints Pères nous ont laissées et qu'ils ont pratiquées ; en sorte, néanmoins, que quand l'on est actuellement dans l'oraison, l'on ait un cœur docile qui se laisse fléchir au gré de la grâce et de l'esprit de Dieu.*

*Mais cet avis demande une précaution. Car il peut arriver, et cela n'arrive que trop souvent, que l'esprit passe et voltige pour ainsi dire de sujet en sujet, et tous ces sujets étant bons, l'on se persuade facilement que c'est l'Esprit de Dieu qui y conduit, et bien souvent, c'est l'esprit de la légèreté et de l'inconstance. Le directeur en doit juger, et le fruit que l'on retire ou que l'on ne retire pas de ces sujets lui peut servir de règle pour former son jugement.*

*J'ai trouvé ces Méditations vides et défectueuses en quelques endroits, soit que la Mère de l'Incarnation n'ait pas eu le temps de s'étendre, soit que son dessein fût seulement de faire des mémoires succincts de ses dispositions, pour en faire le rapport à son directeur ou pour s'en renouveler à elle-même le ressouvenir dans les occasions. Je les ai remplies afin qu'il n'y ait rien où il n'y ait de la suite, mais toujours dans son sens et sans m'écarter de ses pensées.*

*Quant aux expressions tendres et dévotes qui marquent si bien l'onction intérieure dont elle était remplie, je n'y ai pas voulu toucher. C'est un ouvrage du Saint-Esprit qu'il n'a pas fallu corrompre par le mélange de sentiments humains. Cette odeur de dévotion qui a paru dans sa* Vie *et dans ses* Lettres *se fera beaucoup mieux ressentir dans cet ouvrage, qui est tout de grâce et de piété ; et je ne doute point que ceux qui le liront n'en soient embaumés et intimement pénétrés.* [1]

1. Tout à l'heure, nous faisions nos réserves sur l'interprétation arbitraire que Dom Claude Martin nous donne des notes d'oraison de la Vénérable Mère. Hâtons-nous de les oublier, au moins un instant, pour goûter sans arrière-pensée ces pages si pleines de sens et de piété et leurs sages conseils. A la fermeté, à la clarté, à la discrétion dont elles témoignent dans une matière si délicate, les vrais spirituels reconnaîtront un maître de la plus pure tradition.

# INDEX

Les extraits de la *Vie de Marie de l'Incarnation* insérés dans le corps des méditations sont précédés de la mention *Vie*, suivie de l'indication de la page de cet ouvrage.

Un chiffre accompagné d'un astérisque signifie un double renvoi : le premier à une variante, le second à une note explicative.

Dans les notes, les sigles R et V signifient respectivement : *Retraites* et *Vie*, et renvoient à ces deux imprimés.

En vue de faciliter les références, chaque méditation a été accompagnée de son numéro d'ordre entre parenthèses : de 1 à 54.

# LES RELATIONS D'ORAISON

— TEXTE —

## I. RETRAITE DE DIX JOURS (1634)

### POUR LE Ier JOUR. DIEU CRÉATEUR

#### Ie MÉDITATION (1)

QUE DIEU EST VOTRE PÈRE DANS L'ORDRE DE LA NATURE

*Manus tuae, Domine, fecerunt me; vitam et misericordiam tribuisti mihi: et visitatio tua custodivit spiritum meum.*

Vos mains, Seigneur, m'ont formé, vous m'avez donné vie et miséricorde : et votre visite a gardé mon esprit [1]. (Job, 8, 12.)

MON esprit a considéré en général le bienfait de la création ; mais il n'a pu se contenir dans les bornes de la nature. Il s'est aussitôt porté à ceux de la rédemption et de la justification, sans s'épancher néanmoins, c'est-à-dire sans raisonner ni s'étendre aux circonstances de ces incomparables bienfaits, sinon que

1. Les traductions des textes de l'Écriture ont été ajoutées par Dom Claude Martin, ou, tout au moins, fortement retouchées par lui.

j'ai vu que c'est le Père qui m'a créée, le Fils qui m'a rachetée, le Saint-Esprit qui m'a justifiée.

J'ai vu encore que le Père en me donnant l'être a laissé une infinité de créatures dans le néant ; que le Fils en me rachetant a laissé une infinité d'âmes dans la perdition, en sorte qu'elles ne se ressentent quasi pas de sa rédemption ; et que le Saint-Esprit en me justifiant a laissé une infinité de personnes dans le péché.

Là-dessus, ma volonté s'est toute épanchée en actions de grâces ; et s'unissant par amour à la très sainte Trinité, tantôt je la regardais dans l'unité de l'essence, puis dans la distinction des Personnes, me confirmant en ce que l'Église en croit[1], savoir, que tous les biens que Dieu communique aux créatures sont communs aux trois Personnes divines, encore que l'on attribue la création au Père, la rédemption au Fils, et la justification au Saint-Esprit, lorsqu'il se répand dans les âmes par l'infusion de la grâce ; parce que les trois Personnes n'ayant qu'une même puissance, ce que l'une fait, les deux autres le font indivisiblement.

Ma volonté ainsi embrasée de l'amour de celui qu'elle connaît si libéral en son endroit par ses divines communications, s'est sentie poussée à l'imiter autant qu'elle le pourra faire dans la faiblesse de sa nature, faisant des espèces de sorties hors d'elle-même, pour se communiquer au prochain en lui faisant du bien.

J'en ai fait la résolution, et j'ai demandé la grâce d'être fidèle dans les occasions.

---

1. L'original arrêtait vraisemblablement la phrase ici. Le développement qui suit ne paraît être qu'une de ces amplifications d'éditeur dont parlait plus haut la préface de Dom Claude Martin, nécessitées par le caractère de méditation que l'on voulait donner à ces notes d'oraison, en les publiant. Cet exposé didactique sur les attributions des opérations *ad extra* à l'une ou à l'autre des Personnes de la Trinité n'a, en effet, rien à voir avec le dessein de Marie dans la rédaction de ses impressions. Nous signalerons, à l'occasion, d'autres cas probables de pareilles amplifications.

## IIe MÉDITATION (2)

### Que Dieu est votre Père dans l'ordre de la grace

> *Voluntarie genuit nos verbo veritatis, ut simus initium aliquod creaturae eius.*
> Il nous a engendrés volontairement par la parole de vérité, afin que nous soyons comme les prémices de ses créatures. (Jac., I, 18.)

J'ai considéré dans ce passage l'élection que Dieu a faite de toute éternité de ceux qu'il a appelés au christianisme ; et toutes ses paroles m'ont mis devant les yeux les circonstances de cet incomparable bienfait.

*Il nous a engendrés :* Il est donc notre Père, nous sommes ses enfants.

*Il nous a engendrés volontairement et librement :* Cette génération divine est donc un effet de sa grâce et de sa pure libéralité.

*Il nous a engendrés par la parole de la vérité,* c'est-à-dire de son Fils : c'est donc ce Fils bien-aimé qui a exécuté dans le temps ce qui avait été déterminé dans son conseil éternel.

*Et il nous a engendrés pour être les prémices de ses nouvelles créatures :* c'est-à-dire de ceux qui vivent dans la loi de grâce ; ceux-là sont donc proprement les créatures de Dieu, et ils lui appartiennent par un titre particulier, qui vivent dans la loi nouvelle et qui sont ses enfants par la grâce d'adoption.

Toutes ces circonstances m'ont tellement embrasé le cœur, qu'il semblait aller tomber en défaillance, en caressant le Verbe éternel, à qui le Père m'a donnée pour être des premières de ses créatures.

Je n'ai pu découvrir de moyen pour correspondre à tant d'excès de grâces et de faveurs, sinon de conjurer ce même Verbe de me recevoir sur son divin Cœur, pour y brûler en continuel holocauste, en la présence de son

Père [1]. Partout ailleurs je lui suis infidèle et j'abuse de ses dons ; mais le feu de ce divin Autel consomme toutes mes infidélités, et sanctifie ma vie, mes pensées et mes actions.

### IIIe MÉDITATION (3)

QUE DIEU NE VOUS A ÉLEVÉE A L'ORDRE DE LA GRACE QUE POUR VOUS DONNER LES MOYENS DE VAINCRE LES ENNEMIS DE VOTRE AME

> *Inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius ; ipsa conteret caput tuum, et tu insidiaberis calcaneo eius.*
>
> Je mettrai de l'inimitié entre toi et la femme, entre ta semence et la sienne ; elle te brisera la tête, et tu dresseras des pièges à ses pieds. (Gen., 3, 15.)

J'ai pensé que *la femme* dont il est ici parlé, c'est l'Église, et que *le serpent*, c'est le démon ; que *la semence de la femme* sont les inspirations célestes d'où naissent les fruits des bonnes œuvres, et *la semence du serpent* sont les suggestions empoisonnées qui ne produisent que des fruits de mort et des œuvres dignes de l'enfer.

J'ai gémi en moi-même de voir les âmes dans la nécessité de combattre, et dans le danger d'être vaincues. Mais mon esprit s'est relevé aussitôt, pensant que *toutes choses tournent au bien de ceux qui aiment Dieu* (Rom., 8, 18).

---

1. Par leur date de publication, 1682, les *Retraites* nous reportent à une époque où Dom Claude Martin se serait, dit-on, laissé intimider par Nicole, et d'autres du même esprit, sur le point de la dévotion au Cœur de Jésus. Mais on ne dira pas qu'ici il ait rien adouci des expressions de l'original. On comprendra mieux son attitude quand la dévotion de Marie au Sacré-Cœur aura achevé de dessiner sa véritable physionomie.

Voir des expressions identiques dans la *Relation* de 1633; nous renvoyons en particulier au fragment 46 (Vol. I, p. 226).

L'amour que Dieu porte à ses enfants leur donne témoignage que c'est lui qui permet ces inimitiés, ou pour les purifier, ou pour éprouver leur fidélité, ou pour accroître leur mérite, ou pour leur donner occasion de remporter des victoires et prendre de là sujet de les couronner, et toujours à la confusion de leur ennemi, si elles sont fidèles à bien user des forces qui leur sont données par le sacrement de confirmation institué à cet effet.

Il m'est encore venu dans l'esprit, que *le pied* de l'âme, c'est l'humilité, sur lequel elle demeure ferme et inébranlable, tandis qu'elle subsiste ; et *la tête du serpent*, c'est l'orgueil qui tient le haut lieu dans le corps du péché.

Le serpent donc tend des pièges à nos pieds lorsqu'il tâche de nous faire perdre l'humilité, sachant bien que ce fondement étant détruit, tout ce qu'il y a de perfection dans l'âme tombe en ruine.

Et nous écrasons la tête du serpent lorsque nous méprisons et foulons aux pieds la gloire du monde, les honneurs, les louanges, les vanités et les autres pompes de l'orgueil.

J'ai vu que le plus grand combat que j'aie à soutenir est contre les pensées d'orgueil dont je suis quelquefois attaquée ; et de là, j'ai eu de grands mouvements de m'humilier, tant dans l'intérieur que dans l'extérieur, afin d'abattre les sentiments de la nature orgueilleuse, qui tend sans cesse à l'élévation d'elle-même.

J'ai résolu d'y travailler fortement, jusqu'à ce que la tête du serpent soit entièrement écrasée en moi.

## POUR LE IIe JOUR. DIEU LIBÉRATEUR

### Ie MÉDITATION (4)

QUE DIEU VOUS A PRÉVENUE DE SES GRACES, SANS QUE VOUS LES AYEZ MÉRITÉES

*Antequam clament exaudiam et adhuc illis loquentibus ego audiam.*

Je les exaucerai avant qu'ils crient ; et ils auront encore la parole dans la bouche que je les écouterai. (Is., 65, 24.)

CETTE sentence m'a fait entrer dans la considération de la conduite que la divine Providence a tenue sur moi pour me gagner à son amour, et des miséricordes infinies dont elle m'a prévenue pour m'en combler à la suite du temps.

Car il est vrai qu'*avant que j'aie crié, il m'a exaucée,* et *avant que j'aie parlé, il m'a écoutée.* Avant que je l'aie cherché, je l'ai trouvé. Car comment aurais-je pu crier, s'il ne m'avait piqué le cœur de la pointe de la componction ? Comment aurais-je pu parler, s'il ne m'avait ouvert la bouche et s'il n'avait donné le mouvement à ma langue et à mes lèvres ? Comment l'aurais-je pu chercher, s'il n'était venu au-devant de moi, et s'il ne s'était fait trouver lui-même, comme il dit par son prophète : *J'ai été trouvé de ceux qui ne me cherchaient pas ?* (Is., 65, 1.)

Ma volonté en a été tout émue, non par un amour embrasé, mais par des sentiments profonds d'une humble reconnaissance, confessant que je tenais tout de sa bonté infinie.

Je me suis sentie portée à me donner tout entière à mon libérateur par un amour réciproque et par un

abandon irrévocable de moi-même. Il m'a donnée toute à moi, je me rends toute à lui, que puis-je davantage ?

Et afin que cet amour soit plus pur, j'ai fait résolution de me dépouiller du soin très imparfait que j'ai de moi-même et de plusieurs choses qui ne me regardent point et qu'il ne demande pas de moi.

Surtout, j'ai vu l'importance qu'il y a de lui être fidèle dans la voie de sa grâce et de son amour. Car si j'étais assez malheureuse que d'en sortir, ne pouvant crier sans lui, qui crierait pour moi ? Ne lui pouvant parler sans lui, qui lui parlerait pour moi ? Ne le pouvant chercher sans lui, qui le chercherait et qui le trouverait pour moi ?

## IIe MÉDITATION (5)

QU'ENCORE QUE DIEU SOIT INFINIMENT GLORIEUX EN LUI-MÊME, IL VEUT NÉANMOINS QUE VOUS LE GLORIFIIEZ. ET C'EST A LE GLORIFIER QUE VOUS DEVEZ METTRE VOTRE GLOIRE

> *Omnia ossa mea dicent: Domine, quis similis tibi?*
> Tous mes os diront : Seigneur, y a-t-il quelqu'un qui soit semblable à vous ? (Ps. 34, 10.)

J'ai vu toutes choses bornées et limitées au-dessous de Dieu ; et mon entendement se trouvant aveuglé dans la vue de cet être infini, je me contentais et j'avais de la complaisance de ce que rien ne peut pénétrer le fond de cet abîme de majesté.

Je voyais la beauté du soleil et la grandeur du monde, et tout cela ne paraissait à mon esprit que comme de la fange et comme rien, en comparaison de la beauté et de la grandeur de Dieu.

Je considérais l'éclat et la pompe des rois de la terre, qui est la plus belle image que notre esprit se puisse former de Dieu ; et toute leur gloire me paraissait moins

qu'une ombre, en comparaison de cette suprême et incompréhensible Majesté.

Je contemplais même la cour céleste, ce séjour des Bienheureux, avec toute la félicité que l'Écriture nous dit qui y est possédée ; et toute cette félicité sans Dieu ne me semblait que misère et affliction de cœur.

En tout cela, mon cœur se réjouissait de ce que rien ne peut être comparé à ce Dieu infini, et je disais et redisais : *Seigneur, y a-t-il quelque chose qui soit semblable à vous?*

Ma volonté, échauffée dans toutes ces vues, chantait des louanges conformes à ce qu'elle voyait. Dans la vue de la beauté, elle en donnait à la beauté ; dans la vue de la grandeur, elle en donnait à la grandeur ; dans la vue de la puissance, elle en donnait à la puissance ; et tout se terminait à dire : *Seigneur, y a-t-il quelqu'un qui soit semblable à vous?*

Je désirais ardemment d'être privée des louanges qu'on me donnait et de celles qu'on me pourrait jamais donner, voyant qu'il n'y a que cet être infini qui soit digne de louange et que toute ma gloire est de le glorifier.

Et afin de ne m'en approprier aucune, j'ai résolu de les lui renvoyer toutes et de porter éternellement cette sentence gravée sur mon cœur: *Seigneur, y a-t-il quelqu'un qui soit semblable à vous?* (Ps. 34, 10.) *Qu'à vous seul donc soit rendu tout honneur et toute gloire* (I Tim., 1, 17).

## IIIe MÉDITATION (6)

### Que comme vous n'avez pu aller a Dieu sans Dieu, vous ne pouvez aussi demeurer en lui sans lui

*Ex quo omnia, in quo omnia.*
C'est de lui et par lui et en lui que toutes choses sont.
(Rom., 11, 36.)

Durant toute l'oraison, mon entendement, se trouvant dans l'impuissance de raisonner, contemplait d'une sim-

ple vue les perfections divines, et la volonté s'en entretenait par amour avec la divine Majesté.

Cette simple vue se portait plus particulièrement, de fois à autres, à cette souveraine puissance *de laquelle, par laquelle et en laquelle toutes choses sont.* Et l'amour redoublait, voyant que Dieu subsiste indépendamment de toutes choses, et que toutes choses ne subsistent que par lui.

Outre cette sentence, cet autre passage de l'Apocalypse s'est présenté à mon esprit : *Vous avez fait toutes choses, et c'est par votre volonté qu'elles ont été créées* (Apoc., 4, 11).

Mon affection s'est arrêtée à l'amour et à la puissance, qui non seulement m'ont donné l'être dans la nature, mais encore qui m'ont attirée dans les voies de la grâce, et sans lesquels je ne puis subsister un moment, dans l'un ni dans l'autre de ces états.

Voyant mon essentielle dépendance de cette puissance et de cet amour, je me suis abandonnée à sa domination pour être sans réserve et éternellement l'esclave de celui qui m'a créée dans le monde et attirée dans les voies de sa grâce par sa pure volonté.

Puisque toutes choses ont été créées par cet amour et par cette puissance, j'ai ardemment désiré que toutes les créatures raisonnables reconnussent et aimassent leur auteur. J'ai demandé la conversion des pécheurs chrétiens qui s'oublient si fort de son amour, et celle des infidèles qui ne le connaissent pas encore.

Je suis ensuite demeurée dans une douce union qui a duré tout le reste de l'oraison.

## POUR LE IIIe JOUR. DIEU SANCTIFICATEUR

### Ie MÉDITATION (7)

COMBIEN DIEU VOUS AIME DE VOUS AVOIR DÉTACHÉE DE LA VANITÉ DES CRÉATURES, POUR VOUS FAIRE MARCHER DANS SES VOIES

*Haereditate acquisivi testimonia tua in aeternum, quia exsultatio cordis mei sunt.*

Vos témoignages me sont échus en partage pour jamais, parce qu'ils sont toute la joie de mon cœur. (Ps. 118, 111.)

CE sujet a donné à mon cœur une nouvelle émotion d'amour, me faisant ressouvenir des faveurs dont la divine Bonté m'a si libéralement partagée dans la distribution qu'elle fait aux hommes de ses biens.

Les biens qu'elle m'a donnés pour la portion de mon héritage sont le mépris du monde, des plaisirs, des richesses, des honneurs ; l'amour de la croix, de la pauvreté, de l'humilité ; l'honneur de sa présence continuelle, de sa familiarité, de sa privauté, et surtout l'amour de son amour.

Voilà les *témoignages* et les voies qui me sont échus en partage pour jamais, par la grâce d'un si magnifique libérateur. J'en voyais l'excellence et le prix inestimable ; et en comparaison, tous les biens, tous les honneurs, toutes les grandeurs, qui sont le partage du monde, et que les hommes estiment tant, me paraissaient moins qu'une ombre en comparaison d'un véritable corps.

Mon âme par un élancement d'amour s'est portée à Dieu qu'elle voyait comme un amour infini, et elle est demeurée en lui dans une liaison très intime.

Dans cette union, néanmoins, j'entretenais le souvenir

de la hauteur, beauté, sainteté, justice des voies de sa divine Majesté : ce qui me faisait davantage admirer, aimer et désirer la persévérance dans ces mêmes voies, qui étaient effectivement *la joie et les délices de mon cœur.*

Elles font *ma joie et mes délices,* parce qu'elles sont émanées de celui que j'aime d'un amour qui ne se peut exprimer, et qu'elles sont les maximes de la vie sainte qu'il est venu établir dans la loi de l'Évangile.

Réfléchissant sur l'amour que je sentais pour les voies qui m'étaient échues en partage, je l'offrais à celui qui me le donnait, et ne le trouvant pas encore assez grand à mon gré, je le soumettais à son jugement, par un simple et doux regard qui a continué jusques à la fin.

## IIe MÉDITATION (8)

### Que votre véritable sanctification consiste a être unie a Jésus-Christ et a vivre de sa vie

*Sicut palmes non potest ferre fructum a semetipso nisi manserit in vite, sic nec vos nisi in me manseritis.*

Demeurez en moi et moi en vous. Comme le sarment ne peut de lui-même porter du fruit s'il ne demeure attaché à la vigne, de même vous n'en pouvez porter si vous ne demeurez en moi. (Jo., 15, 4.)

Au premier regard de ce passage, ma volonté s'est portée à Dieu par un élancement d'amour, lui disant : « J'en suis d'accord, ô mon Bien-Aimé, j'en suis d'accord. Que je demeure en vous, et vous en moi ! »

Dans l'union que j'avais avec cette divine Majesté, j'avais une lumière qui me faisait voir ce que c'est que

d'être enté en Dieu par Jésus-Christ, et ce que c'est que d'en être séparé.

Je voyais qu'être enté en Dieu par Jésus-Christ, c'est croire que Jésus-Christ est Dieu, et lui être uni par la foi afin de vivre de son esprit par la grâce : comme quand l'on *ente la greffe d'un olivier sauvage*, ainsi que dit saint Paul, *sur la souche d'un olivier franc* (Rom., 11, 24), afin qu'il vive de sa vie par la communication de sa sève ; et être séparé de Jésus-Christ, c'est ne pas avoir la foi, ou si on l'a, ne pas vivre de son esprit ni de sa grâce, comme ces membres morts et arides qui sont attachés au corps comme s'ils ne l'étaient pas, parce qu'ils ne participent point à l'esprit de vie qui anime le corps.

Ces vues donnaient de nouvelles émotions à ma volonté qui se plongeait de plus en plus dans son divin Objet, lui demandant l'effet de ses paroles : *Demeurez en moi et moi en vous* (Jo., 15, 4), et le priant qu'elles opérassent en mon âme ce qu'elles ont fait dans les Apôtres, qui n'eussent rien pu faire sans son esprit, et sans la confirmation de son amour.

Je disais au Père Éternel : « Donnez-moi, ô divin Père, donnez-moi cette foi qui me doit unir à votre Fils, et me faire un même corps avec lui ; donnez-moi encore la grâce qui m'est nécessaire pour vivre de sa vie et de son esprit. Et parce que c'est peu à un pampre d'être uni à sa vigne et d'être rempli de sa sève, s'il ne produit du fruit, donnez-moi les grâces actuelles qui me sont nécessaires pour fructifier en vertus et en bonnes œuvres.»

L'union a duré tout le temps de l'oraison, dans laquelle j'ai presque toujours été dans l'impuissance de faire des actes. J'en ai fait néanmoins, mais ce n'a été que par intervalles, et je sentais en moi un certain principe qui me portait fortement à les faire.

## IIIe MÉDITATION (9)

### Que Dieu est en vous comme dans sa maison qu'il sanctifie par sa présence

*Christus Jesus tamquam filius in domo sua : quae domus sumus nos, si fiduciam et gloriam spei usque ad finem firmam retineamus.*

Jésus-Christ comme Fils est dans la maison : et nous sommes nous-mêmes cette maison, pourvu que nous conservions une ferme confiance en lui jusques à la fin et que nous attendions avec joie les biens que nous espérons. (Hebr., 3, 6.)

Au premier instant de l'oraison, je me suis adressée au Père Éternel, au nom de son Fils dont j'étais la maison.

Alors tout à coup, et sans m'apercevoir de quelle manière cela se faisait, je me suis trouvée adorant l'incompréhensibilité de mon hôte, avec un désir ardent qu'il sanctifiât sa maison, et qu'il y fût loué et glorifié par tous les siècles des siècles.

Tout cela se faisait passivement en mon âme, parce que ces opérations n'étaient pas de moi ni de mon propre choix.

Dans cet état où l'entendement était entièrement suspendu et hors de tout raisonnement et de toute réflexion, la volonté a aussi été mise hors de son propre agir, pâtissant des choses incompréhensibles dans Dieu, qui faisait effectivement expérimenter à mon âme qu'elle était sa maison.

Dans cette oraison je n'ai pu agir : tout a été passif.

## POUR LE IVe JOUR. DIEU BIENFAITEUR

### Ie MÉDITATION (10)

QUE LES BIENFAITS DE DIEU A VOTRE ÉGARD N'ÉTANT PAS DU COMMUN, VOTRE AMOUR ET VOS RECONNAISSANCES DOIVENT AUSSI ÊTRE EXTRAORDINAIRES

*Posuit oculum suum super corda illorum, ostendere illis magnalia operum suorum. Et magnalia honoris eius vidit oculus illorum, et honorem vocis eius audierunt aures illorum.*

Il a jeté les yeux sur leurs cœurs pour les rendre capables de voir les merveilles de ses œuvres. Et leurs yeux ont vu la grandeur de sa gloire ; et leurs oreilles ont eu l'honneur d'entendre sa voix. (Eccli., 17, 7 et 11.)

DEUX merveilles de Dieu contenues en cette sentence se sont présentées à mon esprit : l'une regarde le particulier, l'autre le général, et toutes deux ont été opérées pour moi.

Pour le général, j'ai vu la merveille de ses œuvres dans le premier chapitre de saint Jean, qui décrit l'union incompréhensible de la nature divine avec la nature humaine : merveille de ses œuvres et vraiment merveille des merveilles ; car Dieu peut-il rien faire de plus grand et de plus merveilleux que de faire un Homme-Dieu, aussi grand, aussi bon, aussi sage, aussi puissant que lui ?

Cette merveille est commune à tous, car il est écrit que *le Fils est né pour nous* (Is., 9, 6), et que le Père Éternel nous l'a donné. Mais je le tiens pour un bienfait inestimable pour moi ; et je regarde ce Fils comme s'il

m'était donné uniquement, et comme s'il était singulièrement né pour moi. Ainsi il est mien, c'est mon tout, c'est mon unique amour.

Et vraiment *le Père Éternel a jeté les yeux de sa bonté sur nos cœurs pour nous faire voir cette merveille.* Car comme le Disciple bien-aimé dit au même lieu : *Nous avons vu sa gloire, gloire comme du Fils unique du Père, plein de grâce et de vérité* (Jo., 1, 14).

Nous l'avons vue, nous la voyons encore par la foi.

Nous l'avons vue même et entendue sensiblement par les yeux et par les oreilles des Apôtres, et particulièrement de celui qui dit : *Ce que nous avons vu, ce que nous avons entendu, ce que nous avons touché du Verbe de Vie, c'est ce que nous vous annonçons* (1 Joan., 1, 3).

Le particulier me regarde. J'ai vu comme dans une grande lumière la conduite de Dieu sur moi dans trois états par où il a plu à sa Providence de me faire passer, et où j'ai sensiblement expérimenté la direction de son amour.

Dans cette connaissance, mon entendement est demeuré comme suspendu sans pouvoir faire aucun acte, sinon d'admirer les divins excès de sa bonté.

La volonté transportée d'amour disait parfois : « O grand abîme, que vos charmes sont ravissants ! Soyez béni, ô mon grand abîme, ô abîme de bonté ! »

Ce qui me touchait le plus était l'invention admirable dont le Père Éternel s'est servi pour me gagner le cœur, savoir, par ses lumières extraordinaires, ou pour mieux dire par son Verbe, qui m'a élevée et dirigée lui-même dans les voies de sa grâce avec un amour si tendre et si particulier, que je puis dire que cette conduite est à mon égard la *merveille de ses œuvres* ; car après les mystères de notre foi, il me semble que je ne vois rien de plus merveilleux.

Étant encore dans cette union avec Dieu, je me suis

résolue à de nouvelles fidélités et correspondances à son amour, lui rendant des louanges pour tant de miséricordes.

Je désirais encore que ceux qui ne voient pas la lumière fussent éclairés pour participer à tant de biens.

## IIe MÉDITATION (11)

### Que Dieu, étant un abime de richesses, de sagesse et de science, il ne pouvait vous enrichir davantage qu'en se donnant a vous, et en vous remplissant de lui-même

*O altitudo divitiarum sapientiae et scientiae Dei! Quam incomprehensibilia sunt iudicia eius, et investigabiles viae eius!*

O profondeur des richesses de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses jugements sont incompréhensibles, et ses voies difficiles à trouver ! (Rom., 11, 33.)

Au même instant que mon esprit a pensé aux perfections divines, il s'est trouvé dans l'infinité, où il n'a vu ni bornes ni limites ; et il s'est écrié en lui-même avec admiration : « O hauteur, ô profondeur, ô largeur ! »

Dans cette infinité, j'ai perdu toute idée, sinon que cet abîme immense où je me trouvais est mon Amour, qu'il est en moi et moi en lui, et qu'il est lui seul mes richesses et mon trésor. En cette vue toutes les puissances de mon âme s'y sont abandonnées pour y être éternellement perdues.

La volonté pâtissait des choses divines [1] que je ne

1. Expression qui revient à plusieurs reprises sous la plume de Marie de l'Incarnation. Réminiscence des écrits de Denys le Mystique. *Pâtir les choses divines*, c'est-à-dire supporter, éprouver, expérimenter dans l'état de passivité l'action de Dieu sur l'âme.

puis exprimer; et cela a duré jusques à la fin de l'oraison, qu'elle a voulu parler à Dieu de ses voies inscrutables et de ses jugements incompréhensibles. Mais l'entendement, se trouvant anéanti dans ses opérations, l'a remise dans son impuissance et dans son état souffrant [1], où elle est demeurée quelque temps. Puis elle s'est entretenue par des caresses amoureuses et dans une grande privauté avec celui qui s'est donné si libéralement à elle pour être à jamais ses richesses et son trésor.

## IIIe MÉDITATION (12)

### Que pour grandes que soient les faveurs que Dieu vous fait, vous devez conserver l'humilité de cœur et avoir une crainte amoureuse de les perdre

*Habemus thesaurum istum in vasis fictilibus, ut sublimitas sit virtutis Dei et non ex nobis.*

Nous avons ce trésor dans des vases de terre, afin que s'il y a en nous quelque chose de grand, on l'attribue à Dieu et non pas à nous. (II Cor., 4, 7.)

Mon esprit s'est trouvé rempli et tout occupé des lumières de ma première oraison de ce jour touchant les grandeurs et les merveilles des œuvres de Dieu, et particulièrement de celles qui me regardent en particulier.

Le passage présent survenant là-dessus, m'a mise dans un extrême abaissement et anéantissement de moi-même, voyant que pour précieux que soit le trésor de grâces que Dieu m'a donné, et pour sublimes que soient les dons qu'il m'a faits, tout cela est enfermé dans un vase de terre fragile, faible, facile à se casser et à perdre ce qu'il contient.

---

1. État de l'âme qui expérimente l'action et l'opération de Dieu en elle.

Cette humiliation néanmoins n'empêchait point l'union de la volonté, mais plutôt elle l'enflammait davantage, parce que, traitant avec Dieu des misères humaines et de ma propre fragilité, je voyais que cela n'empêchait pas qu'il ne se communiquât aux âmes, d'autant qu'il se communique par la seule inclination de sa bonté et parce qu'il est amour.

J'avais une lumière particulière, qui me faisait voir le penchant effroyable que notre nature a au péché ; et dans cette vue, je fus saisie de crainte et de tremblement, voyant que mon âme, étant encore dans un corps mortel, elle peut pécher et perdre Dieu ; que le vaisseau de terre se peut casser, et que le trésor de grâce que sa bonté y a enfermé se peut perdre et dissiper.

Ce m'a été un nouveau sujet de crainte et d'humiliation en la présence de celui à qui je me sentais si intimement unie.

Mais en un moment mes craintes se sont dissipées, et j'ai commencé à le caresser de nouveau avec une grande privauté, m'abandonnant à son amour, et croyant que mon âme serait en assurance entre ses mains.

J'ai fini en lui promettant de lui être fidèle.

## POUR LE Ve JOUR. DIEU PASTEUR

### Ie MÉDITATION (13)

QUE DIEU VOUS DONNE POUR LA NOURRITURE DE VOTRE AME CE QU'IL Y A DE PLUS CHER ET DE PLUS DÉLICIEUX

*Quid bonum eius est et quid pulchrum eius, nisi frumentum electorum et vinum germinans virgines?*

Qu'est-ce qu'il a de bon, et qu'est-ce qu'il a de beau, sinon le froment des élus, et le vin qui germe les vierges? (Zach., 9, 17.)

DÈS le commencement de l'oraison, la vue de ce que Dieu a de bon et de beau a si puissamment attiré ma volonté qu'elle a été dans une continuelle union d'amour, s'entretenant continuellement avec lui des effets admirables qu'il opère dans les âmes, par la communication qu'elles ont avec lui au très saint sacrement de l'autel. Je dis que ces effets sont admirables, parce que, comme dit saint Paul, *la luxure est dans le vin ordinaire* (Ephes., 5, 18), mais la virginité est dans celui-ci, et c'est lui qui rend les âmes pures.

Mon âme était ravie de voir que son Époux est ce que le Père Éternel a de bon et de beau ; qu'en comparaison de ce bon, toutes les autres bontés sont mauvaises, et en comparaison de ce beau, toutes les autres beautés sont laides ; et ainsi que tout ce que je dois demander à ce divin Père et espérer de sa libéralité, c'est ce bon qui est le *froment des élus* et ce beau qui est *le vin qui fait les vierges*. Comme bon, il est l'objet de mon cœur et de mes affections, et comme beau il est l'objet de ma gloire et de mes délices.

Mon esprit découvrait plusieurs autres secrets en particulier dans ce divin mystère, sans que pour cela ma volonté fût divertie de son union. Elle avait un désir ardent qu'en la réception de ce divin sacrement, elle fût entièrement remplie de l'Esprit de Jésus-Christ, afin de lui ressembler par une conformité de vie.

Je me suis entièrement abandonnée à sa grâce et à son amour, afin qu'il lui plût de la disposer à cela.

## IIe MÉDITATION (14)

### Des dispositions avec lesquelles vous devez manger la viande que votre pasteur vous présente

*Ego sum panis vivus qui de caelo descendi.*

Je suis le pain vivant qui suis descendu du ciel. (Jo., 6, 51.)

Cette sentence de Notre-Seigneur et cette autre qu'il dit à ses disciples avant la Cène : *J'ai désiré d'un désir ardent de manger cette Pâque avec vous avant que je souffre* (Lc., 22, 15), se sont jointes ensemble, et toutes deux ont fait de grandes impressions dans mon esprit au regard de la sainte communion.

Ce divin Pasteur, voulant se communier lui-même en communiant ses Apôtres, s'y est disposé par un zèle, mais par un zèle ardent et embrasé : *J'ai*, dit-il, *désiré d'un désir de manger cette Pâque avec vous*. Cela m'a fait connaître la disposition avec laquelle je dois le recevoir.

C'est par un transport d'amour qu'il s'est reçu et mangé lui-même sacramentellement ; c'est par un semblable transport que je me dois approcher de lui.

Dans cette vue, ma volonté s'est trouvée tout embrasée d'amour et transportée de désir d'être unie, et s'il était

possible, identifiée à son Pasteur dans ce divin sacrement.

Il m'est venu dans la pensée qu'il s'est laissé dans la sainte Eucharistie afin que nous eussions sous le voile des espèces sacrées ce que les Saints ont à nu et à découvert dans le ciel, et que, comme il est dans le ciel le paradis des Bienheureux, ainsi il est sur la terre le paradis, mais caché, des âmes pures qui l'aiment en vérité.

Ce mot « paradis » a attiré mon âme et toutes ses puissances dans une profonde union à cet aimable Sauveur, comme à celui que je voyais être le centre de ma félicité et de mon bonheur, au préjudice de ma vie, de mon honneur et de tout ce qui est dans le monde.

Durant cette union, je sentais un grand désir que tant d'âmes qui ne sont pas dans l'Église, et que tant d'autres qui y sont, mais qui ne sont pas en grâce, fussent sincèrement converties, pour satisfaire au désir de celui qui se présente à elles avec tant d'amour, et qui veut être leur paradis et leur félicité en cette vie afin de l'être plus pleinement et plus parfaitement dans le ciel.

## IIIe MÉDITATION (15)

### DES DÉLICES DE LA VIANDE QUE DIEU VOUS PRÉSENTE, QUAND ON LA MANGE AVEC LES DISPOSITIONS CONVENABLES

*Satiavit animam inanem et animam esurientem satiavit bonis.*

Il a rempli l'âme vide et rassasié de biens l'âme affamée. (Ps. 106, 9.)

Mon esprit s'est représenté le festin qui est décrit au Cantique des cantiques, lequel est composé de *myrrhe*, de *vin*, de *lait* et d'un *gâteau de cire avec son miel* (Cant., 5, 1).

J'ai vu dans ce festin mystique les délices qui se trouvent dans celui du très saint sacrement de l'autel où l'âme se nourrit de la divinité de Jésus-Christ représentée par le *miel*, et de l'humanité figurée par la *cire*.

Avec cette viande céleste, il faut boire le *vin* et le *lait*. Par le *vin*, j'entendais l'amour et la charité, et par le *lait*, la pureté et l'innocence, qui sont les dispositions les plus nécessaires pour manger avec fruit la viande solide de ce divin banquet.

Avant tout cela, il est nécessaire d'avoir *moissonné la myrrhe*, c'est-à-dire d'avoir fait une grande provision de mortification et de pénitence représentée par l'amertume de la myrrhe.

J'ai remarqué conformément à mon sujet, que le divin Jésus ne *remplit parfaitement que les âmes vides* ; vides, dis-je, d'elles-mêmes, des recherches de la nature, de l'attache au monde, des plus petits péchés, et même des imperfections volontaires ; et *il ne rassasie de ses biens* que celles qui sont *affamées* de Dieu et des biens de la grâce et de la vertu.

M'entretenant de ce festin d'amour avec Notre-Seigneur, j'ai été prévenue d'une lumière si claire et si pressante que je ne la puis exprimer. Cette lumière me faisait voir dans un grand jour que pour être bienvenue à ce banquet, il me fallait entretenir une entière et parfaite union à sa divine présence ; que cette union est la robe nuptiale que demande l'Époux ; et que sans cette robe je pourrais bien être chassée du festin, comme cet indiscret dont il est parlé dans l'Évangile (Matth., 12, 11).

## POUR LE VIe JOUR. DIEU LUMIÈRE

### Ie MÉDITATION (16)

QUE JÉSUS-CHRIST EST LA SEULE LUMIÈRE PAR LAQUELLE VOUS POUVEZ PARVENIR A VOTRE FIN

*Et sit splendor Domini Dei nostri super nos; et opera manuum nostrarum dirige super nos, et opus manuum nostrarum dirige.*

Que la splendeur de Dieu, notre Seigneur, soit toujours sur nous pour nous éclairer. Et vous, Seigneur, dirigez sur nous les œuvres de vos mains, dirigez l'ouvrage de notre salut. (Ps. 89, 17.)

MON esprit n'eut pas plus tôt jeté les yeux sur cette sentence, que plusieurs autres vinrent au secours, et comme à la foule, pour la fortifier.

La première fut du premier chapitre de saint Jean, où il est dit que Notre-Seigneur est *la vraie lumière qui éclaire tous les hommes qui viennent dans ce monde: lumière qui luit dans les ténèbres,* c'est-à-dire qui les chasse et les dissipe (Jo., 1, 9 et 5).

Ensuite ces quatre paroles de saint Paul : *Christus Jesus splendor Patris,* que *Jésus-Christ est la splendeur du Père,* firent un merveilleux effet (Hebr., 1, 3).

Et enfin ces paroles du symbole de Nicée s'élevèrent en mon esprit comme un soleil qui le remplirent de clarté, savoir, que la seconde Personne de la très sainte Trinité est *Dieu de Dieu* et *Lumière de Lumière.*

Toutes ces connaissances m'étaient données pour me faire comprendre que le divin Jésus est la véritable et seule lumière, sans laquelle nous sommes toujours dans

les ténèbres du péché ou dans les ombres de l'imperfection.

J'en étais convaincue, et dans cette conviction mon cœur était embrasé du désir d'être sans cesse rempli de ce divin Verbe, de ce Verbe de lumière, de ce Verbe qui fait un si grand jour dans les âmes, que *quiconque le suit ne marche point dans les ténèbres, mais il a en soi la lumière de la vie* (Jo., 7, 12).

Je voyais les avantages de l'état de grâce au-dessus de celui de la loi. *Tant de patriarches, tant de prophètes, tant de rois, ont désiré de le voir et de le posséder ; et ils ne l'ont vu ni possédé* (Lc., 10, 24). Nous le voyons et le possédons dans l'état de grâce : *Il a été trouvé de ceux qui ne le cherchaient pas* (Rom., 10, 20) ; et c'est pour cela que cet état est justement appelé l'état de grâce.

Je m'estimais particulièrement heureuse de le posséder, et je voyais clairement qu'il n'y a point de bonheur en ce monde qui égale celui-là. Sans cette possession même tout bonheur n'est que misère.

Il m'a semblé qu'il y a deux choses qui empêchent ordinairement que cette divine lumière n'éclaire l'esprit autant qu'elle le pourrait, et que quand elle l'éclaire, elle ne dirige pas les *œuvres de nos mains* ni *l'œuvre de notre salut*, qui par excellence est appelé notre *œuvre*, parce qu'en comparaison, tout le reste n'est qu'oisiveté. La première est la fausse lumière de notre esprit qui veut mêler du sien avec la lumière de Dieu. La seconde est l'affection déréglée des choses de la terre, qui s'élève comme un nuage qui empêche qu'elle ne nous éclaire et qu'elle ne nous dirige.

J'ai résolu moyennant sa sainte grâce de ne mettre rien du mien en ce qu'il me fait connaître, afin que les *œuvres de mes mains*, et surtout afin que *l'œuvre de mon salut*, se fassent avec toute la pureté qu'il désire.

## IIe MÉDITATION (17)

### QUE JÉSUS-CHRIST EST PARTICULIÈREMENT LA LUMIÈRE DES HUMBLES

*Confiteor tibi, Pater, Domine caeli et terrae, quia abscondisti haec a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis.*

Je vous rends grâces, ô Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et les avez révélées aux humbles. (Matth., 11, 25.)

Dès le commencement, mon esprit, encore rempli des connaissances et des lumières de la dernière ~~oraison~~, n'a pu faire d'acte ; mais, regardant en gros son sujet, il l'a rapporté aux lumières qu'il avait reçues le matin, et il s'en est servi pour rendre à Dieu ses reconnaissances : *Je vous rends grâces, ô Père, Seigneur du ciel et de la terre.*

L'entendement est demeuré dans un anéantissement profond, voyant que cette souveraine et infinie Majesté, qui cache *ses secrets aux sages et aux savants du siècle*, daigne bien les découvrir aux simples et aux petits, et à moi-même qui suis la dernière du monde et le rebut des créatures. C'est pourquoi, toute pleine de reconnaissance, je continuais de dire : *Je vous rends grâces, ô Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages du monde et les avez révélées aux humbles et aux petits.*

La volonté ensuite s'est trouvée dans un amour extraordinaire, par forme de souffrance[1]. Tout ce qu'elle pou-

1. C'est-à-dire que la volonté pâtissait un amour qui lui était infus par Dieu, et auquel, comme le note la phrase suivante, elle ne pouvait qu'adhérer par l'acte de son consentement (Voir la note 1 de la page 39).

vait faire d'elle-même était de vouloir aimer éternellement, après tant de connaissances : d'aimer, dis-je, d'un amour parfaitement pur et dégagé.

Mon esprit a fait un retour sur quelques imperfections contraires à ce dégagement parfait, et particulièrement sur une chose qui me donne parfois de la distraction et qui affaiblit l'attention que j'ai à Dieu. J'ai fait résolution de m'en corriger, afin que mon entendement soit uniquement consacré à ses lumières, et mon cœur à son amour.

## IIIe MÉDITATION (18)

### Que votre véritable gloire consiste a connaitre Dieu et a l'aimer

> *Non glorietur sapiens in sapientia sua; et non glorietur fortis in fortitudine sua; et non glorietur dives in divitiis suis; sed in hoc glorietur scire et nosse me.*
>
> Que le sage ne se glorifie point en sa sagesse ; que le fort ne se glorifie point en sa force ; que le riche ne se glorifie point en ses richesses ; mais qu'il se glorifie dans la science et dans la connaissance qu'il a de moi. (Jerem., 9, 23.)

J'ai d'abord été saisie d'une très grande joie et d'un contentement nonpareil d'avoir en moi de quoi me glorifier, et de voir que le véritable sujet de ma gloire est de savoir Dieu et de le connaître par la foi.

J'ai pensé que cette science est bien différente des autres, en ce qu'elle n'est pas seulement dans l'entende-

ment, mais encore dans la volonté, et dans la volonté plus que dans l'entendement [1].

C'est là la véritable science des saints, qui consiste à connaître Dieu et à l'aimer : *la science de salut qui opère la rémission des péchés* (Lc., 1, 77).

Cette joie foncière a été suivie d'un amour tout nouveau, dans la vue des particularités de cette science céleste dont la divine Bonté m'a fait une si bonne part.

Je me suis abandonnée tout de nouveau à la conduite de sa volonté ; et me glorifiant de la connaître, je disais : « *Que les sages ne se glorifient point de leur sagesse,* les démons sont plus savants qu'eux ; *que les forts ne se glorifient point de leur force,* les bêtes ont plus de force que les hommes ; *que les riches ne se glorifient point de leurs richesses,* les pécheurs sont ordinairement plus riches que les gens de bien ; mais que ceux qui se veulent glorifier, *se glorifient de savoir et de connaître Dieu.* C'est là ma gloire et mon honneur. Les grands du monde tirent leur grandeur, comme dit le prophète, *de la grandeur de leur équipage* (Ps. 19, 8) ; mais la connaissance de mon grand Dieu et la confession de son saint nom est ma grandeur, ma couronne et ma gloire. »

J'ai fait résolution de me mortifier en me retranchant quelques petits amusements et quelques pensées curieuses qui me dérobent quelquefois le doux repos [2] et une partie de l'attention que je dois à son amour. Oh ! faut-il que je m'oublie tellement de moi-même, que de mettre en compétence avec lui ce qui est indigne de lui et d'une âme qui le veut aimer sans mélange ! Faut-il que je mêle avec la connaissance d'un si grand Dieu la connaissance d'une vanité ! C'est une poussière qui couvre ma couronne et qui en offusque la gloire.

---

1. Ceci est vrai de la simple connaissance surnaturelle de Dieu par la foi, puisque la foi est une adhésion de tout l'être, intelligence et volonté, un attachement vivant à la Divinité; mais c'est plus vrai encore de la connaissance mystique, qui se définit : une connaissance amoureuse.

2. Le repos dans la contemplation.

## POUR LE VII^e JOUR. DIEU AMOUR

### I^e MÉDITATION (19)

QUE DIEU ÉTANT AMOUR, VOUS SEREZ DANS L'AMOUR SI VOUS ÊTES UNIE A DIEU ; ET C'EST LA AUSSI QUE VOUS TROUVEREZ VOTRE PERFECTION

*Super omnia autem charitatem habete, quod est vinculum perfectionis.*

Surtout, ayez la charité qui est le lien de la perfection. (Colos., 3, 14.)

L'ENTENDEMENT considérant la Divinité comme un grand abîme de perfection, il s'est un peu arrêté dans la vue de mon Amour[1], c'est-à-dire de la Personne du Verbe Éternel. Dans cette vue, la volonté qui était déjà toute émue avant que de commencer l'oraison, est aussitôt entrée dans une union embrasée qui a continué jusques à la fin.

Son entretien avec Dieu était que, puisqu'il était Amour, elle serait aussi toute amour dans sa très aimable union ; que puisqu'il était feu, étant en lui elle brûlerait et deviendrait feu comme lui ; que, puisque *l'amour est le lien de la perfection*, elle ne voulait point d'autre lien ni d'autre perfection que lui qui est Amour.

Après ces transports, je me suis trouvée dans un très grand dégagement de toutes les créatures, et dans une parfaite disposition d'adhérer au céleste Époux, dans tous les lieux, dans tous les temps, dans tous les points, dans toutes les matières de son ordonnance ; en sorte que s'il me voulait envoyer aux extrémités de la terre, ce serait là mon pays, car comme il est partout, tous lieux me sont une même chose.

---

1. Sur cette manière de désigner la seconde Personne de la Trinité, voir la *Relation* de 1633 (Vol. I, p. 151).

J'ai eu de grands désirs de secourir le prochain et de l'aider à trouver Dieu, autant que ma condition et ma faiblesse me le pourront permettre.

## IIe MÉDITATION (20)

### QUE POUR PRODUIRE DES FRUITS DE CHARITÉ, IL VOUS FAUT DEMEURER EN DIEU, QUI EST CHARITÉ

*In charitate radicati et fundati.*
Étant enracinés et fondés dans la charité. (Ephes., 3, 17.)

Mon entendement, anéanti dans la profondeur des mystères que je voyais cachés dans cette sentence, s'est trouvé dans l'impuissance d'agir, dès le commencement de l'oraison.

Mais la volonté, comprenant plus que l'entendement, s'est abandonnée disant : « O grand Amour ! comprenez-moi, puisque je ne vous puis comprendre. »

Quelque temps après, elle s'est laissé emporter à une saillie véhémente, s'écriant plus d'affection que de parole: « Je vous aime, ô Amour, je vous aime, ô grand Amour ! et puisque mon esprit ne peut rien connaître de vos grandeurs incompréhensibles, je vous connaîtrai en vous aimant [1], et je serai remplie de l'abondance de votre Esprit. »

Je suis demeurée quelque temps en défaillance, jusqu'à ce que, par une nouvelle reprise, je l'interrogeai avec une humble hardiesse et lui demandai : « Qu'ont fait vos

1. C'est l'intelligence seule qui comprend. La volonté ne peut donc la remplacer dans son activité propre. Mais enflammée par l'amour, elle peut pénétrer plus loin dans les profondeurs de l'Être divin que ne le ferait l'intelligence avec toutes ses lumières. Il n'y a pas alors de connaissance distincte, mais un sentiment très fort, une expérience ; pour tout dire, une *connaissance expérimentale* intraduisible. « La contemplation est *science d'amour*, ou *connaissance infuse de l'amour divin*, lequel illumine l'âme et l'embrase en même temps pour l'élever de degré en degré jusqu'à Dieu son créateur. *L'amour seul, en effet, rapproche et unit l'âme à Dieu.*» (S. Jean de la Croix. *La Nuit obscure de l'âme*. L. II, c. XVIII. — Trad. Hoornaert.)

Saints, ô Amour, pour vous obliger de les remplir de votre Esprit, et de les mettre en état de produire des fruits de charité, je veux dire ces grandes actions qui ne sont propres qu'aux âmes héroïques ? S'il ne faut que répandre tout son sang, me voici, je suis prête de donner tout le mien. Mais non, *c'est qu'ils étaient plantés et enracinés dans l'amour*, et par ce moyen, ils étaient remplis de l'amour, comme les arbres qui, étant plantés et enracinés dans la terre, sont remplis de son humeur et de sa sève. Je veux donc demeurer éternellement *plantée et enracinée en vous*, parce que c'est vous qui êtes le véritable et le parfait Amour. Par ce moyen je serai remplie de votre Esprit, je serai remplie de votre amour, je serai remplie de votre sève, je veux dire, de votre grâce, qui me fera produire les fruits que vous demandez de moi. »

### IIIe MÉDITATION (21)

QUE COMME DIEU VOUS TÉMOIGNE SON AMOUR PAR LES FAVEURS QU'IL VOUS FAIT ET EN SE DONNANT A VOUS, VOUS DEVEZ AUSSI LUI TÉMOIGNER LE VOTRE EN GARDANT SES SAINTES LOIS, ET EN VOUS DONNANT TOUTE A LUI

*Qui diligunt Dominum conservabunt viam eius.*

Ceux qui aiment le Seigneur garderont sa voie. (Eccli., 2, 18.)

Il s'est présenté à mon esprit un grand nombre de passages de l'Écriture sainte qui traitent des divins commandements, particulièrement du Psaume 118, où il est incessamment parlé de la loi de Dieu. Je les ai regardés d'une simple vue, sans raisonnement et sans recherche, me contentant qu'il s'agissait des commandements de mon grand Dieu, à qui il faut obéir à l'aveugle et sans raisonner.

Ma volonté en a été si fort embrasée, que pour me soulager et donner de l'air à mon cœur, je répétais

plusieurs fois les passages qui me venaient à l'esprit. Bien loin d'en être soulagée, ces sentences si souvent répétées m'échauffaient encore davantage, et elles étaient comme des souffles de vent qui augmentaient le feu.

Je me suis sentie portée à me prosterner à terre pour renouveler les vœux que j'ai faits au baptême de garder les divins préceptes.

Je l'ai fait, et dans cette action, j'ai ressenti un nouveau feu s'allumer dans mon cœur qui a duré jusqu'à la fin de l'oraison. Je ne puis exprimer ce que mon âme a ressenti et connu des voies de Dieu, de ses justices, de sa sainteté, de ses jugements, de ses témoignages, de ses justifications, de ses ordonnances ; car, sous tous ces noms différents, je comprenais une même chose, savoir, les commandements de mon grand Dieu.

Ce sont ses voies, parce que c'est par ces divins préceptes que nous devons aller à lui ; ce sont ses justices, parce qu'ils sont équitables et l'équité même ; ce sont sa sainteté, parce qu'ils nous sanctifient, et qu'ils sont les règles fondamentales de tout bien ; ce sont ses jugements, parce que ce sont les articles sur lesquels nous serons jugés ; ce sont ses témoignages, parce qu'en les gardant, nous témoignons que nous nous reconnaissons ses sujets ; ce sont ses justifications, parce qu'ils nous justifient en sa présence quand nous les pratiquons, et qu'ils justifieront Dieu même quand il donnera sentence contre ceux qui les méprisent ; ce sont enfin ses ordonnances, parce qu'ils mettent le bon ordre partout, soit en nous, soit hors de nous, et que n'étant pas gardés, tout est désordre et confusion [1].

Durant tout ce temps-là, les mouvements de mon cœur étaient si violents que je ne pouvais même en parler à sa divine Majesté. Mais, sans rien dire et par un regard simple et amoureux, je lui témoignais qu'elle savait tout ce que je voulais dire, et qu'elle ne pouvait ignorer les désirs de mon cœur pour accomplir ses divins préceptes et ses adorables volontés.

1. Tout ce paragraphe est vraisemblablement un développement de l'éditeur.

## POUR LE VIII^e JOUR. DIEU ÉPOUX

### I^e MÉDITATION (22)

LES PENSÉES QUE DIEU A EUES DE TOUTE ÉTERNITÉ DE PRENDRE VOTRE AME POUR ÉPOUSE

*Omnia mea tua sunt, et tua mea sunt, et glorificabor in eis.*

Tout ce qui est à moi est à vous, et ce qui est à vous est à moi, et je serai glorifié en eux. (Jo., 17, 10.)

*Vie*, p. 120.]

J'ai vu dans ce passage le suprême degré d'unité [1] entre les Personnes divines, et le parfait degré d'union de cette souveraine Majesté dans les âmes [2]* par l'acquiescement [3] et l'abandonnement d'elles-mêmes [4] aux desseins qu'elle [5] a eus éternellement sur elles [6], et [7] je disais [8] avec le prophète : *Oh! qu'il est bon de s'attacher* [9] *à Dieu* (Ps. 72, 28) !

Après ce premier regard, tout s'est passé dans la volonté [10], laquelle [11], par la vue [12] de la conduite amoureuse de la divine Bonté [13] sur elle, reconnue [14] par l'accomplissement [15] de ses desseins [16] déjà avenus et [17] si avantageux à sa sanctification [18], savoir [19], de

---

1. R ajoutent : *qui est.* 2. R : *qui est entre Dieu et l'âme.* 3. R : *lorsque par acquiescement.* 4. R : *et abandon d'elle-même.* 5. R : *qu'il.* 6. R : *elle.* 7. R omettent : *et.* 8. R : *elle dit.* 9. R : *d'adhérer.* 10. R : *la volonté a eu plus de part que l'entendement au reste de l'oraison.* 11. R : *Mon âme.* 12. R : *reconnaissant la* 13. R : *Majesté.* 14. R omettent ce mot. 15. R : *comme un accomplissement.* 16. R ajoutent : *éternels.* 17. R suppriment : *déjà avenus et.* 18. R : *à son salut et à sa perfection.* 19. R : *reconnaissant, dis-je.*

* Expression trop concise ici. Le sens en est donné par la variante des *Retraites*.

l'avoir [1] placée si avant [2] dans son amour [3], et d'avoir [4] pensé [5] tout cela sur elle [6], lorsqu'elle était encore dans le néant, où n'étant rien [7], elle ne pouvait [8] rien faire ni demander ni désirer [9] ; dans ces vues, dis-je [10], elle était [11] dans une douce union, disant et redisant à l'Amour [12] : « *Tout ce qui est à moi est à vous, et tout ce qui est à vous est à moi.* Glorifiez-vous en moi [13] et [14] triomphez de celle qui est à vous, car c'est ma gloire que je sois à vous et que vous soyez à moi. »

*Retraites.*]

« *Tout ce qui est à vous est à moi.* Vous m'en avez donné une partie et vous me faites espérer le reste. *Et tout ce que j'ai est à vous ;* car je n'ai rien que je ne l'aie reçu de vous, et je ne le veux avoir que pour vous.

« Comment se peut-il faire que ce que vous avez ne soit pas à moi, puisque vous êtes vous-même à moi ? Et votre Père vous ayant donné à moi, *ne m'a-t-il pas donné en vous tout le reste* (Rom., 8, 32) ? Et comment tout ce que j'ai ne serait-il pas à vous, puisque je suis à vous-même et que je me suis donnée à vous, comme un holocauste perpétuel et irrévocable [15] ? »

Presque toute l'oraison s'est passée en de semblables entretiens. J'ai fait un désaveu des opérations de la nature corrompue, qui a quelquefois de la peine à s'abandonner au point des desseins de Dieu ; et je lui ai demandé la grâce de la dominer en tout pour son amour.

---

1. R : *qu'il l'a.* 2. R ajoutent : *dans sa grâce et.* 3. R ajoutent : *qu'i l'a privilégiée de tant de faveurs insignes, qu'il lui a donné la qualité et la dignité d'épouse d'une manière extraordinaire.* 4. R : *et qu'il a.* 5. R ajoutent : *à.* 6. R suppriment : *sur elle.* 7. R : *elle n'était.* 8. R : *et où par conséquent elle ne pouvait.* 9. R : *rien demander ni désirer ni mériter.* 10. R suppriment ces mots. 11. R : *elle est entrée.* 12. R : *où elle lui disait avec une amoureuse confiance.* 13. R : *soyez glorifié en moi.* 14. R omettent : *et.*

15. Sur la communauté de biens entre l'âme et Dieu ensuite du mariage spirituel, voir le Vol. I, pp. 214, 218 et 356.

## IIe MÉDITATION (23)

### Que la qualité d'épouse vous oblige d'être toute a votre Époux par un abandon amoureux de vous-même

*Memor fui operum Domini, quia memor ero ab initio mirabilium tuorum.*

Je me suis ressouvenu des œuvres du Seigneur, parce que je conserverai la mémoire des merveilles que vous avez faites dès le commencement. (Ps. 76, 12.)

Cette sentence jointe à l'argument m'a fait ressouvenir des grandes grâces et des faveurs singulières que j'ai reçues de la très sainte et très adorable Trinité : de m'avoir douée d'une âme raisonnable, anoblie par la grâce du baptême du titre et de la dignité d'enfant de Dieu, honorée de la qualité d'épouse par la grâce d'une union extraordinaire [1], avantagée de sa présence continuelle [2], favorisée de ses privautés et familiarités intimes ; et de me faire continuellement des grâces si sublimes que je ne les pourrai jamais oublier : et *je conserverai toujours la mémoire des merveilles qu'il a faites à mon égard dès le commencement.*

Toutes ces faveurs, et particulièrement celle d'épouse, étaient si vivement représentées à mon esprit, que je

1. Allusion à la grâce du mariage spirituel (Voir la *Relation* de 1633, fragments 34 et 35. — Vol. I, pp. 204-211).

2. Marie jouissait de cette faveur depuis le ravissement de 1620 qui l'avait fait entrer dans la vie mystique, et le don d'oraison qui lui avait fait suite. Voici ce qu'elle en écrit dans sa *Relation* de 1654 : « Sitôt que la divine Majesté m'eut communiqué le don d'oraison, il me donna aussi la grâce de sa sainte présence..., ce qui m'établissait dans un entretien continuel avec Notre-Seigneur. » Cette présence, explique-t-elle ensuite, n'était pas une vision imaginaire, mais une *impression* dans l'entendement et la volonté, tout se passant *d'une manière fort spirituelle et avec une très grande pureté.* Nous voyons par ses notes d'oraison que la grâce de la présence de Dieu ne fut pas transitoire chez Marie. Elle durait encore au moment où elle écrivait. Nous verrons plus loin qu'elle se prolongea toute sa vie.

n'ai pu faire autre chose que de m'abandonner entre les bras de celui que je connaissais être mon Dieu, mon Père, mon Époux.

Ce qui me comblait était la réflexion que je faisais que c'était lui qui me donnait les sentiments de reconnaissance que j'avais actuellement des bienfaits que je viens de dire, et de me voir si hautement élevée dans ses bonnes grâces. Et cette réflexion redoublait tellement l'effort de mon abandonnement que j'eusse voulu me perdre entièrement dans son cœur.

Je faisais parfois à chacune des Personnes divines un sacrifice de chacune de mes puissances. J'immolais ma mémoire au Père Éternel afin d'oublier toutes les créatures et de ne plus penser qu'à lui seul. Je sacrifiais mon entendement à la Personne du Fils afin qu'il en fût lui-même le verbe et le terme de toutes mes conceptions. J'offrais ma volonté au Saint-Esprit afin qu'elle ne fût jamais prévenue d'un autre amour ni embrasée d'un autre feu que de lui-même, qui est le feu et l'amour personnel du Père et du Fils [1].

Puis considérant que mon âme ayant été créée à l'image de Dieu, elle est une en elle-même, comme Dieu est un en sa nature, je recommençais un nouveau sacrifice de mon âme à la Divinité afin de la perdre dans son unité [2].

---

1. Saint François de Sales établit, lui aussi, une relation entre les facultés de l'âme et la Trinité, mais les termes de cette relation sont différents (Cf. *Traité de l'Amour de Dieu*, L. I, c. XV. — Édition d'Annecy, tome IV, pp. 74-75). Dans sa *Relation* de 1654, faisant le récit de sa première vision de la sainte Trinité (1625 ou 1626), Marie note seulement : « Lorsqu'elle recevait cette lumière, (mon âme) comprenait parfaitement comme elle était créée à l'image de Dieu : que la mémoire avait rapport au Père Éternel, l'entendement au Fils et la volonté au Saint-Esprit... » Cette idée lui était donc familière. Elle l'avait puisée dans ses lectures, car elle était courante depuis le haut moyen âge. De saint Augustin qui l'avait, sinon découverte, du moins développée et vulgarisée (*De Trinitate*, lib. X, cap. XI, n. 17), par les Docteurs de l'Abbaye de Saint-Victor au XII[e] siècle et les auteurs de grands et de petits traités des siècles suivants, nous la voyons enfin aboutir chez Bossuet (*Élévations sur les Mystères*, et *Sermons*).

2. Voir dans les *Lettres de conscience* la lettre X relative à l'oraison sur les Hiérarchies angéliques et son admirable conclusion dans la contemplation du mystère de la sainte Trinité. Même idée de part et d'autre. Ce fragment et

Je voulais me perdre de la sorte, pour n'avoir plus de vie ni de mouvement que par sa vie et par ses divines motions, de crainte que vivant et agissant de moi-même, je ne vinsse à dégénérer des hautes pensées des enfants de Dieu et de la fidélité inviolable que lui doivent ses épouses. En un mot, je n'avais point d'autre désir que d'être entièrement anéantie en lui, et de devenir lui-même, s'il m'eût été possible, dans le temps et dans l'éternité.

## IIIe MÉDITATION (24)

### Comme le Verbe divin s'est fait votre Époux en s'offrant en sacrifice, ainsi vous devez être son épouse en vous sacrifiant vous-même et tout ce qui est de vous

*Abel obtulit de primogenitis gregis sui et de adipibus eorum. Et respexit Dominus ad Abel et ad munera eius.*

Abel offrait des premiers-nés de sa bergerie, et de la graisse de ses victimes. Et le Seigneur regarda à Abel et à son oblation. (Gen., 4, 4.)

Dès le moment que j'ai voulu faire oraison, je me suis trouvée dans un colloque amoureux avec Dieu, le caressant comme l'Époux de mon âme.

Peu de temps après, j'ai dit à sa divine Majesté qu'elle savait que je lui avais donné dans l'oraison précédente tout ce que j'avais, qu'il n'y avait rien en moi ni de moi dont je ne lui eusse fait un entier sacrifice, et que durant

---

la méditation présente sont presque de la même époque (Vol. I, pp. 368-375).

Pour reprendre les expressions de Dom Claude Martin dans sa *Préface* citée plus haut, Marie renouvelle ici, dans une phase *active* de son oraison, ce qu'elle *a pâti* en d'autres temps dans ses oraisons *passives*.

cette heure-là, je le suppliais de me laisser aimer, ne pouvant faire autre chose que de me tenir dans sa divine union.

Ce passage néanmoins de l'Apocalypse m'est venu dans l'esprit : *Il nous a faits rois et sacrificateurs à Dieu et à son Père* (Apoc., 5, 10). Alors, j'ai recommencé à lui faire l'oblation de tout moi-même, voyant que l'état d'épouse est un état de victime, parce qu'une épouse n'est point à elle-même, mais à son époux, comme l'état d'époux est aussi un état de victime, parce qu'un époux n'est point à lui, mais à son épouse.

Je lui disais donc qu'il savait que je l'aimais sans feintise, et que, pour marque de mon amour, je réitérais le sacrifice des victimes que je lui avais immolées dans la dernière oraison ; que les victimes que je voulais ajouter à celles-là étaient les premiers-nés des affections de mon cœur ; que je ne voulais pas même distinguer les premiers des autres, mais que je désirais que tous eussent le droit d'aînesse, afin que tous lui pussent appartenir.

Je voyais que mon âme était dans une chair fragile, ce qui m'a donné une extrême défiance de moi-même. Je lui ai demandé la grâce et la continuation de ses divines miséricordes, ne m'estimant pas meilleure que plusieurs grandes âmes qui sont tombées de fort haut.

Et enfin, j'ai achevé l'oraison comme je l'avais commencée, par un entretien amoureux avec le céleste Époux.

## POUR LE IXe JOUR. DIEU CONSOLATEUR

### Ie MÉDITATION (25)

QUE DIEU EST LA SOURCE DES VÉRITABLES CONSOLATIONS DE CETTE VIE

*Immolaverunt in die illa victimas magnas, et laetati sunt.*

Ils immolèrent ce jour-là un grand nombre de victimes, et ils se réjouirent. (II Esdr., 12, 42.)

JE n'ai presque pu regarder mon sujet, d'autant que mon esprit s'est trouvé occupé de Dieu dans une grande simplicité, dans laquelle je ne pouvais prendre d'autres impressions que celles de Dieu même.

La volonté a suivi l'inclination de l'esprit et s'y est trouvée uniquement occupée. Mais enfin, elle fut pressée de dire des paroles d'amour capables de faire liquéfier un cœur dans les douceurs d'une sainte dilection.

Mais pour liquéfiée qu'elle fût en elle-même, elle tenait toutes les autres puissances dans l'insensibilité : je veux dire qu'elle ne communiquait à aucune autre puissance la grâce dont elle jouissait, ni les sentiments d'amour dont elle était pénétrée.

Elle renouvelait parfois le sacrifice d'elle-même, voulant adhérer à Dieu en tous les états où il la veut dans sa très aimable union. Et elle se contentait de ce que, dans ce temps-là auquel elle était avec lui, il n'y avait que la partie purement spirituelle qui ressentît les plaisirs de son amour.

Ce goût de Dieu, quoique insensible, lui donnait une expérience certaine que tout ce qui est au-dessous du soleil n'est que *peine, vanité et affliction d'esprit* (Eccles., 1, 14). Cela lui faisait faire de nouvelles résolutions de mépriser toutes les créatures et de bannir même tous

les petits amusements qui la pourraient tant soit peu divertir de ce souverain bien, dans lequel elle voyait que consistent les vrais et solides plaisirs. Je voyais encore, et j'en avais l'expérience, que ces délectations saintes ne sont données qu'aux âmes qui font un entier sacrifice des plaisirs des créatures. Et la sentence de mon sujet me paraissait véritable : que celles qui immolent *un grand nombre de ces victimes* sont à la veille d'une *grande consolation.*

## IIe MÉDITATION (26)

### Que Dieu est la source des plaisirs de la vie future

> *Memor fui Dei et delectatus sum,et exercitatus sum et defecit spiritus meus.*
>
> Je me suis ressouvenu de Dieu et j'ai eu du plaisir. Je me suis exercé et mon esprit est tombé en défaillance. (Ps. 76, 4.)

Mon esprit n'a pas plus tôt regardé son sujet que mon âme a été saisie d'une joie extraordinaire de ce que Dieu est la source inépuisable des plaisirs de la félicité éternelle, et que rien au-dessous de lui n'est capable de la contenter.

Ma volonté en même temps a été remplie de chaleur et d'un désir ardent de jouir de Dieu, étant persuadée que tout autre objet ne lui pouvait donner qu'une joie fausse et vaine.

Dans l'ardeur de son désir, elle disait avec le prophète : *Mon âme est altérée du Dieu vivant ; quand est-ce que j'irai et que je paraîtrai devant la face du Seigneur* (Ps. 41, 3) ?

*La fontaine de la vie est en vous, Seigneur, et c'est en votre lumière que nous jouirons de la lumière de la gloire* (Ps. 35, 10).

*Quand serai-je enivrée des délices de votre maison? Quand boirai-je de ce fleuve qui réjouit votre sainte cité* (Ps. 45, 5), *de ce torrent de volupté que vous faites boire à vos Bienheureux* (Ps. 35, 9) ?

Dans la vue des délices de l'éternité, l'entendement et la volonté sont tombés en défaillance et dans l'impuissance de rien faire et de rien désirer : l'un étant au terme de sa connaissance, et l'autre à la fin de ses désirs.

Dans cette impuissance, néanmoins, je voulais parler et je le faisais ; mais ce n'était qu'à demi-mots et d'une voix entrecoupée. Et ce que je voulais dire était pour témoigner à Notre-Seigneur que je ne voulais ni joie ni consolation ni contentement qu'en lui, comme il est en lui-même et en sa gloire. Je lui disais : « Vous le savez, ô Amour, vous le savez ! » Puis la parole me manquait, et je demeurais dans ce resserrement.

Toute l'oraison s'est passée ainsi, sinon que vers la fin j'ai eu la liberté de dire quelques paroles amoureuses et embrasées, conformes à ce que je ressentais au-dedans.

## IIIe MÉDITATION (27)

### Des effets des consolations célestes

> *Secundum multitudinem dolorum meorum in corde meo, consolationes tuae laetificaverunt animam meam.*
>
> Selon la multitude des douleurs que j'ai eues dans le cœur, vos consolations, Seigneur, ont récréé mon âme. (Ps. 93, 19.)

Dès le commencement de l'oraison, plusieurs matières se sont présentées à mon esprit touchant les effets que les divines consolations opèrent dans les âmes.

Je voyais que Dieu les donne comme un attrait qui

nous détache des créatures, comme une amorce pour nous gagner à son amour, comme une récompense de la fidélité que nous apportons à son service, comme une onction céleste qui nous rend facile la pratique de la vertu, comme une expérience qui nous fait voir la différence qu'il y a entre les consolations de Dieu et celles des créatures, comme un remède qui nous donne du goût des biens du ciel et du dégoût de ceux de la terre.

Je voyais tout cela quasi en un moment, et comme d'un coup d'œil. D'où vient que l'entendement se trouva aussitôt dans la suspension.

La volonté était vivement touchée de ce que le cœur humain, méprisant les consolations du ciel, se porte avec tant d'empressement et d'impétuosité aux plaisirs de la terre.

Elle suivit néanmoins la suspension de l'esprit et se trouva comme lui dans l'impuissance d'agir, sinon que parfois et par de nouveaux mouvements d'ardeur qui provenaient de l'union qu'elle avait avec Dieu, elle faisait sortir du cœur certains élancements qui la soulageaient et qui lui donnaient air.

Dans cette union, je priais Notre-Seigneur de me faire digne de le servir avec fidélité et de me faire produire les effets des grâces célestes qu'il m'a départies avec tant de libéralité, que je les crois aussi grandes que celles qu'il a faites aux saints qui ont répandu leur sang pour son amour, et que celles qu'il donne à ceux qui exposent leur vie à la conversion des infidèles [1].

Je me suis abandonnée sans aucun choix de moi-même à la disposition de sa grâce et de son amour : ce que j'ai fait avec une entière soumission d'esprit.

---

1. Il convient de noter ce jugement de Marie de l'Incarnation sur ses grâces. Son humilité, son bon sens, sont déjà si connus qu'on ne la taxera pas d'illusion ni de témérité. Plus tard, sans doute, elle aurait pu se justifier davantage encore, et justifier aux autres, cette conviction intime. Mais il est encore trop tôt. Sa vocation à la vie apostolique ne se déclarera que sur la fin de 1634, lors d'un songe mystérieux où Dieu lui découvrit la Nouvelle-France. Or, nous ne sommes encore qu'en 1633, ou au début de 1634. Toutes les grâces qui lui avaient été accordées n'avaient pour dessein que de la préparer à sa vocation de missionnaire au Canada, suivant l'explication que Dieu lui-même lui en donnera.

## POUR LE Xe JOUR. DIEU GLORIFICATEUR

### Ie MÉDITATION (28)

#### QUE RIEN NE PEUT CONTENTER L'ESPRIT HUMAIN QUE LA CLAIRE CONNAISSANCE DE DIEU

> *Videmus nunc per speculum in aenigmate, tunc autem facie ad faciem; nunc cognosco ex parte, tunc cognoscam sicut et cognitus sum.*
>
> Nous voyons Dieu maintenant comme dans un miroir et obscurément, mais alors nous le verrons face à face ; je ne le connais maintenant qu'en partie, mais alors je le connaîtrai de la même manière qu'il me connaît. (I Cor., 13, 12.)

LA pensée de ce que c'est que la vision claire et bienheureuse de l'essence divine m'a fait dire à ce même Dieu ces paroles du prophète : *Je serai rassasiée lorsque votre gloire me sera manifestée* (Ps. 16, 15).

Je ne voyais pas qu'il y eût rien au-dessous de Dieu qui fût capable de rassasier le cœur humain, car, comme dit le Disciple bien-aimé, *tout ce qui est dans le monde se rapporte aux plaisirs ou aux richesses ou aux honneurs* (I Joan., 2, 16).

Les plaisirs ne sont pas les richesses, les richesses ne sont pas les honneurs et les honneurs ne sont pas les plaisirs. Le cœur peut donc posséder les unes sans les autres, et être affligé dans la privation de celles qu'il n'a pas.

Quand même il aurait tout ensemble les plaisirs, les richesses et les honneurs, il ne pourrait être rassasié,

parce qu'il n'aurait pas tous les plaisirs, toutes les richesses, tous les honneurs ; les plaisirs, les richesses, les honneurs des uns n'étant pas les plaisirs, les richesses et les honneurs des autres.

Quand il se pourrait faire qu'il eût avec tous ces plaisirs, avec toutes ces richesses, avec tous ces honneurs, les plaisirs, les richesses et les honneurs de tous les autres, il ne serait pas parfaitement content, parce que tout cela étant borné, il pourrait encore en désirer davantage[1].

Ce qui m'a encore le plus détachée de cette vie est que Dieu même, qui est l'unique objet de mon amour et de mes désirs et la seule portion de mon héritage, ne me rassasie pas en la manière que je le possède en ce monde ; parce que je ne le vois que comme dans *un miroir et obscurément*, et je désire de le voir *face à face et à découvert:* je ne le connais qu'imparfaitement et *en partie*, et je désire de le connaître parfaitement et *de la manière qu'il me connaît*, c'est-à-dire dans une parfaite évidence. Ainsi je disais et redisais sans cesse : *Je serai rassasiée, ô mon grand Dieu, quand votre gloire me sera manifestée* (Ps. 16, 15).

Ne pouvant rien dire après ces paroles, je suis demeurée attachée à ce souverain Bien, souffrant dans l'obscurité de la foi son impression amoureuse, et me contentant de le posséder en la manière qu'il le veut être en cette vie, puisque c'est sa volonté.

Parfois néanmoins, je me ressouvenais qu'avec la miséricorde de Dieu, je serais éternellement perdue dans cet abîme de félicité avec tous les Saints, et qu'alors je serais délivrée non seulement de mon obscurité, mais encore de la corruption de la nature qui empêche que mon cœur ne soit pur et parfait, qui est la peine du monde qui me fatigue le plus le cœur.

Cette pensée m'excitait le désir, et je le retenais en attendant le moment de l'ordonnance de Dieu.

1. Ce paragraphe et les deux précédents doivent être de l'éditeur.

## IIe MÉDITATION (29)

### La pureté et la beauté de la Cité de Dieu

*Singulae portae erant ex singulis margaritis, et plateae civitatis aurum mundum tamquam vitrum perlucidum.*

Chaque porte était d'une perle et les rues de la cité étaient d'or pur transparent comme le verre. (Apoc., 21, 21.)

Je n'ai pas plus tôt jeté la vue sur ces paroles, qu'il m'est venu dans l'esprit que cette *porte de perle* est la pureté, parce que rien de souillé ne peut entrer dans le royaume des cieux (Apoc., 21, 27), et que *ces chemins d'or luisant et ardent* sont les lumières et les ardeurs de l'état béatifique, dans lesquelles on ne peut avoir entrée que par la porte et par la perle de la pureté.

Il m'a semblé que l'âme qui est destinée pour habiter en cette sainte cité, doit être semblable et avoir quelque rapport à la cité même. Car elle est le royaume de Dieu par les belles qualités dont l'Époux de la Jérusalem céleste, qui est aussi le sien, a bien voulu l'orner.

Ses voies intérieures sont toutes d'or, à cause de l'éclat de sa sainteté, mais d'un or lumineux et ardent : lumineux par les lumières de sa sagesse, et ardent par les ardeurs du saint amour.

Mais l'âme ne peut entrer en elle-même, pour marcher dans les voies de la grâce et de la sainteté que par la *perle*, c'est-à-dire par la porte de la pureté, et si elle ne s'ouvre *ces chemins d'or* par une solide mortification qui la nettoie de l'impureté des péchés, des vices et des imperfections volontaires.

L'âme doit donc être une Jérusalem sainte sur la terre, avant que d'entrer dans la Jérusalem céleste.

Mais comme il n'y a que le souverain architecte qui ait pu faire la cité sainte qui est le séjour des Bienheureux, il n'y a aussi que lui qui puisse faire cette cité mystique

et spirituelle, car il est écrit que, *si le Seigneur ne bâtit la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la veulent bâtir ; et s'il ne garde lui-même la cité, inutilement veille celui qui entreprend de la garder* (Ps. 126, 1).

A mesure que toutes ces vérités se présentaient à mon esprit, ma volonté s'embrasait d'une ardeur extraordinaire. Et enfin, elle s'est trouvée dans l'impuissance de ses propres actes, et l'entendement étant arrêté l'a laissée en son repos, où elle jouissait de Dieu, et recevait les impressions qu'il plaisait à sa bonté de lui donner.

## IIIe MÉDITATION (30)

### Que Dieu est la gloire essentielle et consommée de l'homme

> *Non egebunt lumine lucernae neque lumine solis, quoniam Dominus Deus illuminabit illos et regnabunt in saecula saeculorum.*
>
> Ses serviteurs n'auront pas besoin de la lumière d'une lampe ni de celle du soleil, parce que le Seigneur Dieu les éclairera lui-même ; et ils régneront par tous les siècles des siècles. (Apoc., 22, 5.)

L'entendement, par une simple vue que c'est la Divinité qui est la lumière éternelle, qui éclairera les esprits bienheureux dans le séjour de leur félicité, qui éclairera même leurs corps par Jésus-Christ, dans lequel elle est comme une lumière dans sa lampe, car il est écrit que *la cité n'aura que faire de soleil ni de lune pour l'éclairer, parce que la clarté de Dieu l'éclairera, et que l'Agneau en est la lampe* (Apoc., 21, 23) ; l'entendement, dis-je, dans cette simple vue s'est trouvé impuissant, et demeurant dans son silence, il a laissé la volonté dans un amour mêlé de respect.

Mon âme unie à cette lumière incompréhensible, qui ne lui paraissait pourtant que comme ténèbres, quoiqu'elle vît bien qu'elle était lumière, et lumière incompréhensible, immense, infinie [1], elle lui disait : « O mon grand Dieu, ce sera éternellement que je vous verrai dans les splendeurs de votre majesté ; ce sera pour toujours et sans retour que je serai perdue dans l'abîme de vos lumières ; ce sera pour toujours que je vous trouverai dans vous-même, que je jouirai des grandeurs de votre gloire et que *je régnerai avec vos serviteurs par tous les siècles des siècles.* »

Toute l'oraison s'est passée de la sorte, sinon que vers la fin, mon cœur a ressenti que son ardeur était extrêmement accrue ; et il s'est élevé dans mon entendement une lumière qui lui a fait voir avec une évidence extraordinaire l'amour excessif que Dieu porte à ses enfants : ce qui m'a donné ensuite une si forte espérance que je serais éternellement avec lui, que je ne puis trouver de termes pour l'expliquer.

Cette espérance m'a fait faire un nouvel abandon de tout moi-même entre ses mains, lui demandant la grâce de faire un bon usage des grandes faveurs que sa divine Majesté m'a faites et qu'elle a la bonté de me continuer.

Au même temps que je parlais ainsi à Notre-Seigneur, je sentais en mon âme une forte résolution de lui être fidèle. Et demeurant dans le silence, je lui déclarais cette résolution par un regard simple et amoureux.

---

1. Voir dans la *Relation* de 1633 le fragment 6 et la note sur la *Théologie mystique* de Denys l'Aréopagite (Vol. I, p. 156). C'est la même idée qui est exprimée ici : *Voir Dieu en de très claires ténèbres.* L'intelligence n'est pas organisée pour concevoir en cette vie la claire notion de Dieu. Si Dieu se manifeste à elle, sa faiblesse fait que cette lumière resplendissante l'éblouit : c'est pour elle comme *un rayon de ténèbres,* ainsi que Denys l'Aréopagite définissait la *Théologie mystique.* Aristote avait déjà remarqué que plus les choses de Dieu sont hautes et claires en elles-mêmes, plus elles deviennent pour notre intelligence infirme et limitée, impénétrables et obscures. C'est pourquoi la *lumière incompréhensible* de Dieu ne paraissait à Marie que *comme ténèbres* (Voir saint Jean de la Croix. *La Montée du Carmel,* Liv. II, c. VII).

# II. RETRAITE
# DE HUIT JOURS (1636)

## POUR LE Ier JOUR

LES MÉDITATIONS DE CETTE PREMIÈRE JOURNÉE SERONT DES EFFETS DE L'AMOUR QUE DIEU VOUS PORTE, VOYANT L'AVERSION QUE VOUS AVEZ DE L'IMPERFECTION ET DU PÉCHÉ

### Ie MÉDITATION (31)

*Et retribuet mihi Dominus secundum iustitiam meam, et secundum puritatem manuum mearum in conspectu oculorum eius.*

Le Seigneur me rendra selon ma justice et selon la pureté des actions que je fais en sa présence. (Ps. 17, 25.)

MON esprit, considérant la justice d'une âme sainte et la pureté de ses actions, n'a pu acquiescer à ce qui m'était proposé que j'eusse rien de tout cela, ou si j'en avais quelque chose, que c'était un effet de la bonté de celui qui est l'auteur de tous les biens [1].

1. Construction obscure. Marie ne pouvait consentir à se reconnaître dans cette âme qui, d'après le texte du Psaume 17, s'appuie sur le sentiment de sa justice

Il en était de même des bonnes actions et de la fidèle pratique avec laquelle je tâche d'obéir à ses saintes lois, et de suivre en toutes choses les mouvements de sa volonté.

Je voyais, par un retour et réflexion d'esprit, le dégagement où j'étais de toutes choses, qui faisait que je ne pouvais rien m'attribuer des grâces qu'il me fait. Et j'étais convaincue que ce dégagement même était un pur don de sa libéralité.

Alors mon âme, attachée aux pieds de son bienfaiteur, se confirmait dans ces vérités et prenait de la complaisance dans la pauvreté, qui lui faisait voir que tout bien est en Dieu et de Dieu.

Cette vérité, qui me paraissait claire dans les grâces continuelles que Dieu me fait, me parut bien plus évidente en ce que saint Paul dit de la prédestination, de la vocation, de la justification et de la glorification (Rom., 8, 30), qui sont les grâces fondamentales qui soutiennent toutes les autres. Cela me faisait entrer en de nouvelles joies de ce que tout vient de Dieu, souverain et unique auteur de tous les biens.

Quant à la rétribution dont il est parlé dans mon sujet, je la voyais comme une véritable récompense ; et néanmoins, elle me paraissait encore en quelque façon comme une grâce, parce qu'il ne récompense que ce qu'il fait ou ce qu'il fait faire. Il nous fait des dons et il récompense ses dons mêmes.

C'est pour cela qu'il prépare une gloire qui est la grâce des grâces et la couronne de tous ses dons. Mais pour convertir cette grâce en récompense, il nous fait, dès cette vie, son royaume et ses sacrificateurs [1], habitant dans nos âmes pour les remplir des dons du Saint-Esprit et les fortifier de ses secours, par le moyen desquels elles peuvent sans cesse immoler de très pures victimes.

---

pour attendre la récompense divine. Si cependant elle était contrainte de constater en elle quelques vertus, elle ne pouvait qu'acquiescer à en renvoyer tout le mérite à Dieu, leur unique auteur.

1. Réminiscence de l'Apocalypse, 1,6.

Ces victimes sont les bonnes œuvres et les actions de vertu que la grâce fait en nous et par nous, et qui, par ce moyen devenant méritoires, acquièrent le droit à une récompense.

L'invention admirable de la sagesse de ce grand Dieu pour faire que ses dons nous tournent à mérite et à récompense, me faisait crier en sa présence, ou plutôt, c'était lui qui me le faisait dire : *Le Seigneur me rendra selon ma justice et selon la pureté des actions que je fais en sa présence.* Je n'ai point de justice que celle qu'il me donne ; je n'ai point de bonnes œuvres que celles qu'il me fait faire, et néanmoins, elles sont miennes par la fidélité que je rends aux mouvements de sa grâce.

Je contemplais toutes ces vérités d'un doux et simple regard, dans l'union que j'avais avec Dieu, et j'étais toute ravie d'aise de ce qu'il est tout et que je ne suis rien, de ce que tout est de lui et que je n'ai rien de moi.

Toute pénétrée de cette vérité, je ressentais en moi un amour de jalousie contre moi-même, craignant de faire quelque larcin en m'appropriant quelque chose de ce qui est à Dieu et en me glorifiant de sa propre gloire.

Je suis demeurée dans ces vues jusqu'à la fin de l'oraison, sans sortir de Dieu ni interrompre l'acte de la jouissance.

### IIe MÉDITATION (32)

> *Ego ero ei, ait Dominus, murus ignis in circuitu, et in gloria ero in medio eius.*
>
> Je lui serai, dit le Seigneur, un mur de feu qui l'environnera, et je serai en gloire au milieu d'elle. (Zach., 2, 5.)

Ces paroles m'ont aussitôt donné l'idée de la grandeur et de l'immensité de Dieu, qui fait que cette suprême

Majesté est toute en toutes choses en général et toute en chaque chose en particulier.

C'est par cette immensité que nous sommes en Dieu, et que selon saint Paul, *nous avons en lui l'être, la vie et le mouvement* (Act., 17, 28).

C'est encore par elle que Dieu est en nous, et qu'il est présent par sa substance dans les lieux le plus bas et les plus cachés de la terre,comme témoigne le prophète.

De ces idées générales, mon esprit est descendu à cette particulière, savoir, que je me suis vue toute pénétrée au dedans et toute investie au dehors de cette sainte et aimable prison, dans laquelle se trouve la vraie et souveraine liberté et hors de laquelle il n'y a qu'un dur esclavage ou des démons ou des hommes ou de nous-mêmes.

Je respirais avec complaisance le doux air de cette prison. Le mur de feu dont elle est fermée me la rendait encore plus aimable. Et cette complaisance était d'autant plus grande que je m'y voyais comme en assurance : cette maison n'ayant point de sortie que le péché, non pas même dans l'ordre de la nature, où, si Dieu laissait agir le péché dans toute sa malignité, il serait capable d'anéantir le pécheur, et de la sorte, le pécheur sortirait de Dieu et de son immensité, qui n'a point de bornes que le néant.

Sur cela, j'ai demandé à ce grand Dieu ce que lui demandait le prophète David : *un cœur net et un esprit droit, qu'il ne me rejette point de devant sa face et qu'il confirme en moi son esprit principal* (Ps. 50, 12, 13), afin que, toute pure et toute sainte, je puisse toujours lui plaire ; que puisqu'il était au milieu de moi et qu'il y était feu, il lui plût de consommer tout ce qui lui est désagréable.

Il me faisait expérimenter la vérité de son aimable demeure dans mon âme : ce qui me portait à lui dire par des élancements plusieurs fois réitérés : « Vous êtes

donc tout feu, ô mon grand Dieu, et vous êtes en moi ; il ne se peut donc faire que je ne brûle, et que je ne brûle par vous-même. Que cet aimable incendie ne laisse rien à consommer : vous avez promis que *vous seriez en gloire au milieu de l'âme* qui vous serait agréable, *soyez en gloire au milieu de la mienne* ; et afin qu'elle vous puisse plaire, brûlez-la, consommez-la, changez-la toute en feu. O Feu divin, faites-en un buisson ardent, digne de votre Majesté ! Alors, *vous y serez en gloire*, comme vous étiez en gloire dans le buisson ardent de la montagne sainte. »

Après ces élancements qui sortaient d'un cœur tout embrasé de ce feu divin, je suis demeurée dans une douce et tranquille union.

### IIIe MÉDITATION (33)

> *Deus meus misit angelum suum, et conclusit ora leonum et non nocuerunt mihi, quia coram eo iustitia inventa est in me.*
>
> Mon Dieu a envoyé son ange qui a fermé la gueule des lions, et ils ne m'ont point fait de mal, parce que j'ai été trouvé juste en sa présence. (Dan., 6, 22.)

Ces paroles du prophète ne m'ont pas seulement fait voir les faveurs que j'ai reçues des saints Anges [1] —

1. Voir dans le Vol. I, p. 368, l'Oraison sur les Hiérarchies angéliques et la glose de Dom Claude Martin qui l'introduit (*Lettres de conscience*, Lettre X). Ces grâces que Marie rapporte au ministère des Anges, et dont elle ne donne nulle part le détail, sont surtout des grâces d'illumination surnaturelle. Les uns pour les autres, suivant leurs Hiérarchies, les Anges sont des transmetteurs de lumière. Tous, ils le sont aussi pour les âmes.

il y en a un nombre innombrable qui me sont connues, mais il y en a incomparablement davantage qui me sont cachées — elles m'ont encore mis devant les yeux celles que j'ai reçues de l'Ange du Testament [1], le divin Verbe Incarné ; car c'est à lui que je suis redevable de tout ce que j'ai et de tout ce que je suis.

C'est cet Ange du Grand Conseil [2] qui m'a tirée de la gueule des lions, savoir, du démon, *qui*, comme dit saint Pierre, *rôde sans cesse comme un lion rugissant cherchant quelqu'un à dévorer* (I Petr., 5, 8) ; du monde, dont les fausses caresses et les vanités flatteuses font bien souvent des plaies plus cruelles et plus dangereuses que celles des démons ; de moi-même, c'est-à-dire de la nature corrompue, qui déchire l'âme avec autant de dents qu'il y a de passions indomptées.

Il m'en a délivrée — non que je fusse juste, comme était le prophète, parce que j'étais remplie d'iniquités qui tiennent encore mon esprit dans un humble abaissement — mais parce qu'il est bon, et que par sa bonté, il a voulu me *prévenir des bénédictions de sa douceur.*

Il m'a donc tirée de la gueule de mes ennemis, non pour ma justice, mais par sa miséricorde, comme il en tire les pécheurs qu'il aime lorsqu'ils sont encore ses ennemis, comme dit saint Paul (Rom., 5, 10).

A la vue de ces faveurs, mon cœur s'est épanché comme de l'eau, en la présence de mon bienfaiteur. Je lui disais : « O mon grand Dieu, c'est vous qui avez fait cela ! O Amour, ô Charité, c'est vous qui m'avez ainsi aimée ! O Blesseur des cœurs, c'est vous qui avez blessé le mien ! O Roi des Saints, c'est vous qui m'avez assujettie sous le joug de vos saintes lois ! Enfin vous êtes *l'Ange qui a fermé la gueule des lions et qui les avez empêchés de me nuire !* »

---

1. L'expression est empruntée au prophète Malachie, 3, 1.

2. Appellation de la Liturgie (Noël : *Introit* de la messe du jour) d'après Isaïe, 9, 6.

Ces saillies de cœur étaient entremêlées de la vue de ses faveurs, en sorte que l'ardeur des affections rendait la vue plus claire, et la vue étant plus éclairée, elle fortifiait encore les affections. Ainsi la volonté éclairait l'entendement, et l'entendement échauffait la volonté [1].

Je ne voyais pourtant rien en moi que je lui pusse donner en reconnaissance de ses faveurs, s'il ne voulait se payer d'amour. Je le priais de vouloir se contenter de cela, et de regarder plus mon cœur que tout le reste.

Mon cœur néanmoins fit un effort, et je lui dis : « O mon grand Dieu, vous êtes tout à moi, puisque vous vous êtes libéralement donné aux hommes. Je vous offre donc vous-même à vous-même, pour vous payer en rigueur ce que je vous dois, et je me joins à vous afin de me donner avec vous. »

Je suis sortie avec l'amour dans le cœur, conservant un très grand désir de correspondre de tout mon possible à l'excès de ses faveurs.

1. Notations tout à fait justes. Les deux puissances de l'âme, touchées l'une et l'autre de Dieu, se portent par leurs réactions mutuelles à une union toujours plus haute. Toute connaissance se change en amour, mais l'amour lui-même donne des forces nouvelles à l'intelligence et l'excite à connaître davantage. Il est donc vrai de dire que « la volonté éclairait l'entendement et l'entendement échauffait la volonté ». Mais il reste que, naturellement, l'amour est fils de la connaissance, et que son ardeur est en proportion de la clarté et de l'élévation de la connaissance.

## POUR LE IIe JOUR

QUE L'AMOUR QUE DIEU VOUS PORTE EST LA CAUSE DE CELUI QUE VOUS LUI PORTEZ ; ET CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE POUR LUI, VOYANT CE QU'IL A FAIT POUR VOUS

### Ie MÉDITATION (34)

*Charitas Christi urget nos, aestimantes hoc, quoniam si unus pro omnibus mortuus est, ergo omnes mortui sunt, ut et qui vivunt iam non sibi vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est et resurrexit.*

La charité de Jésus-Christ nous presse, tenant pour certain que, si un seul est mort pour tous, tous par conséquent sont morts, afin que ceux qui vivent ne vivent plus à eux-mêmes, mais à celui qui est mort et ressuscité pour eux. (II Cor., 5, 14-15.)

IL ne me faut que jeter les yeux sur ce Dieu Amour sur cet adorable Objet des cœurs, pour être toute persuadée qu'il m'aime. Il se présente tout à la fois à mon esprit une nuée de grâces et de bienfaits qui convainquent mon esprit, ou plutôt qui l'accablent, en sorte que je n'en puis douter.

L'empire que son amour a sur les cœurs et sur les âmes y allume aussitôt le feu par ses douces communications et par ses divines touches, quand il le veut et qu'on ne lui résiste pas.

Ainsi il ne m'est pas difficile de comprendre que l'amour qu'il nous porte inspire l'amour que nous lui

portons, puisque le sien est la cause du nôtre, et que nous ne l'aimons que parce qu'il nous aime.

J'ai expérimenté cette vérité dès la première vue que j'ai jetée sur les paroles de l'Apôtre : *La charité de Dieu nous presse,* car sa charité m'a pressée, et cet empressement n'a eu d'autre effet que l'amour qu'elle a excité dans mon cœur.

L'embrasement a été si grand que je n'ai fait que lui parler d'amour, durant tout le temps de l'oraison. Mais c'était en des termes si hardis que, quand j'y fais réflexion, j'en suis toute confuse en moi-même, et ma confusion m'empêche de le dire.

Durant cet entretien, mon âme était quelquefois dans l'impuissance de parler, demeurant simplement attachée aux pieds de cette Majesté, sans rien vouloir que son union. Elle retournait à de nouvelles saillies, et ces redoublements revenaient dans la vue de ce que mon amour doit faire pour lui, après ce que son amour a fait pour moi.

Je me voyais néanmoins dans l'impuissance de rien faire, quoique toute pleine de désirs de tout entreprendre et de tout faire pour témoigner à tout le monde combien il est digne d'être aimé et obéi. Mais comme j'ai tout reçu de lui jusqu'ici, c'est aussi de lui que j'attends tout le reste. Si son amour m'inspire de l'amour, *il me donnera aussi le pouvoir et l'action* (Philipp., 2, 13).

C'est ainsi que *je ne veux plus vivre à moi-même, mais à celui qui est mort et ressuscité pour moi.* Car, sans cette vie de ce Dieu d'amour, il me semble que je serais plus que morte, et par conséquent dans l'impuissance d'exciter à son amour et son obéissance, ceux au salut et à la perfection desquels il veut que je prenne intérêt.

## IIe MÉDITATION (35)

*Contristatus est Petrus quia dixit ei tertio: Amas me? Et dixit ei: Domine, tu omnia nosti, tu scis quia amo te. Dixit ei: Pasce oves meas.*

Pierre fut attristé de ce que Notre-Seigneur lui dit pour la troisième fois: M'aimez-vous? Et il lui répondit : Seigneur, vous savez tout, vous savez par conséquent que je vous aime. Notre-Seigneur lui dit : Paissez mes brebis. (Jo., 21, 17.)

L'entendement a presque toujours été dans l'impuissance d'agir; il avait devant les yeux ces paroles de Notre-Seigneur, comme une simple impression, et il se reposait dans cette vue.

La volonté néanmoins se joignait à l'entendement, et tous deux ensemble suivaient le dessein de ces paroles : *Pierre, m'aimez-vous?* et compatissaient à leur effet. Car il me semblait que c'était assez pour arracher le cœur de ce saint Apôtre qui connaissait que son Maître ne pouvait rien ignorer, et néanmoins, il l'éprouvait par tant d'interrogations: *M'aimez-vous? m'aimez-vous? m'aimez-vous plus que les autres?*

Il n'y a rien qui blesse tant un cœur qui aime que de lui demander s'il aime, et surtout quand c'est la personne aimée qui fait cette demande. En cette rencontre, chaque demande fortifie son feu et lui fait une nouvelle plaie. Combien de blessures recevait donc le cœur de ce saint Disciple, étant percé d'autant de flèches ardentes que son Maître lui faisait de demandes !

Cela m'a fait ressouvenir d'une semblable mortification que j'avais soufferte de la part du même Sauveur. Il se plaisait à voir brûler mon cœur sans me rien dire. Il me semblait néanmoins qu'il m'interrogeait si je l'aimais. Il m'interrogeait, dis-je, non de paroles comme il avait

fait avec saint Pierre, mais par ses regards ; ce qui m'embrasait tellement le cœur qu'il ne pouvait contenir son feu.

Là-dessus, je me suis entretenue avec lui de la même manière et avec la même hardiesse que le matin, y étant poussée du même esprit. L'amour va quelquefois à un tel excès qu'il se donne toute liberté ; mais il ne perd jamais le respect. Celui qui l'excite lui découvre sa bonté, mais il ne lui cache jamais sa majesté ; c'est pourquoi la première lui donne de la hardiesse, l'autre le retient dans l'humilité.

Ces paroles ensuite : *Paissez mes brebis*, ont occupé mon esprit. Elles m'ont paru douces par-dessus toute douceur ; et Notre-Seigneur ne les ayant proférées qu'après avoir demandé par trois fois à saint Pierre : *M'aimez-vous?* j'ai reconnu que pour les mettre en pratique, il était nécessaire d'avoir trois amours : le premier pour parler, le second pour agir, le troisième pour souffrir pour les brebis qui sont recommandées.

### IIIe MÉDITATION (36)

*In hoc cognovimus charitatem Dei, quoniam ille pro nobis animam suam posuit ; et nos debemus pro fratribus animas ponere.*

C'est en cela que nous connaissons la charité de Dieu, qu'il a donné sa vie pour nous; et nous devons aussi donner nos vies pour nos frères. (I Joan., 3, 16.)

Dès la première appréhension de ces paroles, mon esprit est entièrement demeuré dans l'impuissance d'agir. Il s'est trouvé fortement appliqué à la divine Majesté par un regard que j'avais eu, et qui m'était demeuré comme habituel, de l'amour que son amour produit en moi.

Je sentais mon âme, dans son fond, se lier de plus en plus à ce Dieu Charité ; et la force et la douceur se rencontraient dans ce redoublement d'union. C'était lui qui tenait mon âme dans cette heureuse captivité, et mon âme acquiesçait à son opération.

Dans cette union, mon cœur, comme par un assaut, sortit de lui-même, proférant intérieurement ces paroles : « Je le veux, mon grand Dieu, je le veux ; je le veux jusqu'à la mort. » Cela dura peu, parce qu'aussitôt, je me trouvai dans ce grand abîme, par une nouvelle opération que je ne puis expliquer, me sentant comme perdue dans son immensité et incompréhensibilité.

Je dis que cette opération ne se peut expliquer, parce que l'on sait bien que l'on est dans cet abîme, mais l'on ne peut dire ce que c'est, parce qu'on ne le voit que comme un grand amour dont la largeur, la hauteur et la profondeur n'ont ni bornes ni limites.

Je disais, de fois à autres, ou plutôt, je respirais doucement ces paroles: « O grand abîme ! ô grand abîme ! ô amour immense, incompréhensible, infini ! »

Cependant je ne laissais pas d'être instruite d'une manière sublime et éminente de la façon avec laquelle il faut pratiquer la charité. Car encore que, dans ces grandes unions, l'on ne pense qu'à Dieu, l'on y reçoit néanmoins, d'une manière imperceptible, la lumière et la force pour faire tout ce que Dieu demande de nous, en sorte qu'elles ne nous manquent point au besoin. Et c'est peut-être le sens du Disciple bien-aimé quand il dit que *l'onction de Dieu nous instruit de toutes choses* (I Joan., 2, 27).

Toute l'oraison s'est passée de la sorte, retenant cette haute leçon d'amour, que comme Notre-Seigneur *a donné sa vie pour nous, ainsi nous devons donner la nôtre pour lui et pour nos prochains.* Et, bien résolue de la pratiquer avec fidélité dans les occasions, je suis sortie de l'oraison le feu et l'amour dans le cœur.

## POUR LE IIIe JOUR

### VOUS MÉDITEREZ SUR L'UNION DANS LAQUELLE DIEU VOUS TIENT, SUR L'AMOUR QU'IL A POUR VOUS, ET SUR CELUI QUE VOUS AVEZ POUR LUI

#### Ie MÉDITATION (37)

*Deus charitas est, et qui manet in charitate in Deo manet, et Deus in eo.*

Dieu est charité, et celui qui demeure en charité demeure en Dieu, et Dieu en lui. (I Joan., 12, 16.)

J'AI commencé cette oraison par un *Veni Creator*, lequel n'a pas plus tôt été fini que je me suis trouvée perdue en Dieu, sans m'en apercevoir ni savoir comment cela s'est fait.

Cette oraison a été comme une suite de celle du soir précédent, car je me suis vue dans ce grand abîme de feu, dans ce Dieu Charité où je ne voyais ni fond ni limites. Et j'avais de la complaisance dans ma perte, ne croyant pas pouvoir jamais être mieux.

J'avais une claire connaissance, ou plutôt une expérience certaine de la vérité de mon sujet : *Dieu est charité, et celui qui demeure en charité demeure en Dieu et Dieu en lui.* Je le caressais à mon aise, car bien que je le visse comme infini et incompréhensible, il donnait néanmoins tant d'accès à mon âme, que, charmée des connaissances, ou plutôt des expériences qu'il est Amour, et qu'étant dans l'amour, j'étais en lui et lui en moi, elle lui disait avec une humble hardiesse tout ce que l'amour lui pouvait suggérer.

Sans sortir de cet abîme de charité, je faisais une forte résolution de demeurer dans la privation de tout ce qui est au-dessous de lui afin d'être uniquement sa

captive, et de ne cesser jamais d'avoir les regards de mon esprit et les mouvements de mon cœur sur ce suraimable Objet, pour le louer, le bénir et le glorifier sans cesse.

Alors je me suis ressouvenue des entretiens et des familiarités qu'il me permet à son égard, dans les occupations même ordinaires. Et quoique je visse actuellement ses grandeurs et mes bassesses, l'inégalité infinie qui est entre lui et moi, et qu'il est la pureté essentielle et moi le péché même, nonobstant cette vue qui me devait abattre jusqu'au néant, je me suis sentie pressée de son amour de lui dire : « O grand Dieu, ô grand Amour, quoique je ne sois que néant et péché, je veux être à vous ; et quand vous me devriez envoyer en enfer, il faut que je vous aime, que je vous caresse, et que vous soyez l'entière possession de mon cœur. Je ne puis aspirer qu'à vous, ô grand Dieu, ô grand Amour ! »

Ces aspirations, qui étaient comme des emportements d'amour, fortifiaient mes résolutions, et elles étaient comme de nouveaux liens qui m'attachaient à Dieu. Car quoique l'occupation intérieure fût fort simple et éloignée de ce qui peut tomber sous les sens, et même sous la réflexion des puissances supérieures de l'âme, je voyais clairement que les choses dont on traite avec Dieu en sont plus fermes et plus solides. Je veux dire que les choses qui sortent hors du centre de l'âme où se font ces communications ne sont pas si fortes et n'ont point tant d'effet, à cause de l'épanchement qui s'en fait dans les sentiments; et l'expérience fait voir que ces sentiments étant passés, les résolutions qu'on avait faites dans ces sorties perdent souvent beaucoup de leur force. Cela vient de ce que les sentiments sont souvent la cause qui les produit, ou au moins qui aide à les faire ; ainsi la cause étant passée, il ne faut pas s'étonner si l'effet demeure faible et languissant. Mais dans cette retraite intérieure si pure et si dégagée des sens, les promesses qui se font entre Dieu et l'âme sont fermes et constantes, parce qu'elles demeurent imprimées dans l'âme comme

par un amoureux sceau, qui n'est autre que la présence de ce Dieu Charité, qui dans les occasions la fait obéir comme il lui plaît.

Tous ces regards à Dieu, toutes ces résolutions, toutes ces promesses sont demeurées dans la même simplicité, jusqu'à la fin de l'oraison.

## IIe MÉDITATION (38)

*Qui adhaeret Deo unus spiritus est.*

Celui qui demeure uni à Dieu devient un même esprit avec lui. (I Cor., 6, 17.)

Je me suis tout aussitôt donnée à ce grand Dieu Charité pour demeurer dans sa très aimable union, afin d'être un même esprit avec lui. Je ne voulais rien moins que d'être lui-même par une transformation d'amour, ne pouvant souffrir d'être séparée de lui ni de le perdre de vue un seul moment.

Je ne pouvais comprendre comme l'on peut vivre séparé d'un Dieu si plein de charmes et de douceurs, ni comme j'y avais pu vivre moi-même autrefois que je ne le connaissais pas comme je le connais.

Cette opération était dans une simplicité et solitude intérieure encore plus grande que celle du matin. Car je me sentais attachée et comme identifiée à cette divine Majesté, regardant avec une pénétration d'amour le bonheur qu'il y a de lui être ainsi unie un si long temps, sans autres impressions que celle de la jouissance de cette union.

Je me voyais en Dieu dans une entière désappropriation de moi-même et de toutes choses, comme si je n'eusse plus été. Il me semblait que je n'étais plus moi et que je n'avais plus rien. Ce qui me faisait dire à cette incompréhensible Majesté: « O mon grand Dieu, vous êtes mon moi, vous êtes mon mien ! Je ne suis plus, c'est

vous qui êtes en moi ; je ne vis plus, c'est vous qui vivez en moi (Gal., 2, 20) ; me voilà donc toute perdue en vous, ô mon grand Dieu, ô mon moi, ô mon tout ! »

Comme je goûtais ce bonheur, l'on m'a dit intérieurement par paroles distinctes et qui n'ont fait que passer, ce passage de saint Paul : « *Charitas numquam excidit,* la charité ne tombe jamais » (I Cor., 13, 6). Et au même moment, une nouvelle opération intérieure a fait un renouvellement d'union, avec cette vue que c'était un avis qu'on me donnait d'être fidèle à Dieu, et une leçon qu'on me faisait de ne point déchoir par ma faute de la grâce sublime que je possède par l'accès que cette divine Majesté me donne.

Cette divine leçon m'a toute émue jusqu'à répandre beaucoup de larmes. Et toute transportée d'amour, je pressais ce grand Dieu de me faire la faveur de lui être inviolablement unie afin d'être éternellement un même esprit avec lui.

Je l'ai entretenu ensuite avec des paroles amoureuses, mais humbles, jusqu'à la fin de l'oraison.

## IIIe MÉDITATION (39)

*Neque altitudo, neque profundum, neque creatura alia poterit nos separare a charitate Dei quae est in Christo Jesu, Domino nostro.*

Ni le ciel, ni l'enfer, ni auaucune créature ne nous pourra séparer de la charité qui nous unit à Dieu, en Jésus-Christ Notre-Seigneur. (Rom., 8, 39.)

Je me suis abandonnée à cet Amour liant et unifiant, je veux dire au divin Jésus. M'étant donnée à lui, et lui possédant mon esprit, il ne me permettait de m'arrêter à cette sentence que par de petits regards qui passaient

en un moment. Je l'entretenais ensuite dans des discours amoureux dont le sujet était principalement que c'est lui qui est venu mettre l'amour dans les cœurs et l'incendie dans le monde.

La pensée m'est venue que ce pouvait être ce qu'il voulait signifier à l'Épouse des Cantiques en lui disant : *Mettez-moi comme un cachet sur votre cœur* (Cant., 8, 6).

Saint Paul, étant possédé de ce même amour, avait aussi son cœur cacheté de Jésus, ce qui lui faisait dire avec une grande assurance, que *ni le ciel ni la terre ni aucune autre créature ne lui pourrait jamais ôter du cœur l'amour qu'il possédait en Jésus-Christ.* Et généralement, tous ceux qui aiment et qui sont toujours prêts d'obéir ont ce trésor dans le cœur, et Jésus en est le cachet qui le tient en assurance contre les ennemis du saint amour.

Encore qu'il n'y ait point de forces capables d'ébranler une âme qui a la charité dans le cœur et dont Jésus est le sceau, j'ai pourtant été saisie de crainte et de tremblement, voyant que l'on peut pécher, et que le péché peut lever le sceau et faire perdre le trésor.

Durant cette disposition humiliante, je demeurais fortement attachée à Notre-Seigneur dans la crainte de le perdre.

Je lui parlais de ma crainte et de son amour, et tout d'un coup, son amour a surmonté ma crainte, et je me suis trouvée dans une nouvelle union, qui m'a fait connaître l'abandon que je devais lui faire de tout moi-même. J'y consentais amoureusement et de tout mon cœur, lui disant qu'il était le Verbe et la Sagesse du Père, qui était venu au monde pour mettre la paix entre son Père et les hommes, et pour nous faire des leçons du saint amour. Je le priais de me confirmer dans ce même amour. Et comme s'il eût écouté ma prière, je l'ai toujours caressé jusqu'à la fin de l'oraison. Et lui, de sa part, me faisait goûter comme il est Amour.

## POUR LE IVe JOUR

LES MÉDITATIONS DE CE JOUR SERONT QUE, NONOBSTANT LES CONNAISSANCES QUE DIEU VOUS DONNE DE SES BONTÉS, ET NONOBSTANT L'AMOUR QUE VOUS LUI PORTEZ ET LA FIDÉLITÉ AVEC LAQUELLE VOUS VOUS TENEZ EN SA PRÉSENCE, VOUS DEVEZ LE SERVIR AVEC HUMILITÉ ET DANS LA CRAINTE DE DÉCHOIR DE SES GRACES, VU LES IMPERFECTIONS ET LES PÉCHÉS AUXQUELS LA NATURE CORROMPUE EST SUJETTE

### Ie MÉDITATION (40)

*Quomodo cecidisti de coelo, Lucifer, qui mane oriebaris? Corruisti in terram, qui vulnerabas gentes.*

Comment es-tu tombé du ciel, ô Lucifer, qui te levais au matin ? Tu es tombé à terre, toi qui blessais les nations. (Is., 14, 12.)

LA préparation fut un abaissement profond devant Dieu, me reconnaissant pour un chien mort devant sa divine Majesté, et me contentant de ce qu'il est tout et de ce que je ne suis rien.

*Vie*, p. 510.]

La pensée de cette interrogation du prophète m'a épouvantée [1] et m'a mise dans un très grand saisissement intérieur : *Comment es-tu tombé du ciel, ô Lucifer, qui te levais au matin?*

Je regardais cette chute arrivée dans le plus bel astre qui fût au ciel et qui ne venait que de naître, qui même [2] presque au même temps qu'il se regarda soi-même [3]

1. R ajoutent : *tout d'abord.* 2. R omettent ce mot. 3. R : *lui-même.*

tomba dans l'erreur, n'ayant, comme je crois, fait qu'une bonne action, qui fut de reconnaître, au moment de sa création, celui qui lui donnait l'être.

Dans ce regard de soi-même [1] et de sa noblesse, il ne jugea pas se devoir abaisser au-dessous de qui que ce fût, mais [2] aller de pair avec la Divinité, ce qui fit [3] qu'il refusa d'adorer [4] le mystère de l'Incarnation, lorsqu'il lui fut commandé [5]. Puis, par un retour d'orgueil [6], au mépris de l'Homme-Dieu, il protesta de s'élever [7] plus haut [8] et de [9] *s'asseoir sur les hautes nuées,* comme dit le même prophète, *d'où* [10] *il est tombé dans la fosse et* [11] *a commencé de blesser la nature humaine,* pour tâcher d'anéantir les desseins que Dieu avait sur elle par l'élévation que sa Majesté voulait lui communiquer [12] au mystère de l'Incarnation.

Cette épouvantable chute me tenait toujours dans le saisissement, me voyant moins assurée sur la terre et dans une nature corrompue [13], que n'était ce grand Ange dans le ciel, hors [14] de la corruption.

Il est tombé néanmoins, et moi, terre et fange, je n'aurais pas de peur de tomber et d'abuser des grandes grâces que sa divine Majesté [15] a daigné me communiquer ?

Ma volonté toute résolue de ne s'attribuer aucun bien, mais [16] de vivre dans un continuel dépouillement d'elle-même, référait à Dieu [17] tous les biens et toutes les faveurs qu'elle possédait, les lui renvoyant par amour [18], de crainte qu'elle ne vînt à les corrompre. Je le suppliais de les garder en lui-même, comme dans un lieu de pureté et d'amour, et que donnant [19] place à mon âme dans son cœur, il la tînt [20] en assurance [21].

---

1. R : *lui-même.* 2. R ajoutent : *il voulut.* 3. R remanient : *et enflé de cet esprit d'ambition il.* 4. R ajoutent : *Jésus-Christ dans.* 5. R ajoutent : *de le faire.* 6. R ajoutent : *sur lui-même.* 7. R : *se vouloir élever.* 8. R ajoutent : *que lui.* 9. R omettent : *de.* 10. R : *mais.* 11. R : *d'où il.* 12. R: *donner.* 13. R ajoutent: *et fragile.* 14. R: *et hors.* 15. R: *la divine Bonté.* 16. R : *et.* 17. R ajoutent : *avec un humble amour.* 18. R suppriment cette proposition dont elles ont écrit l'équivalent un peu auparavant. 19. R : *et de donner.* 20. R : *afin de la tenir.* 21. R ajoutent : *et de ne la laisser manquer de rien.*

Je me sentais poussée [1] d'avoir recours au Père Éternel, et du profond [2] de mon cœur, je lui disais ces paroles, répétées [3] plus de cent fois, sans m'en pouvoir empêcher : « O mon grand Dieu [4] ! » y ajoutant parfois : « Père des petits, Père des humbles ! Donnez-moi l'humilité et faites que je vous serve, ainsi que vous me l'enseignez, avec crainte et tremblement. »

### IIe MÉDITATION (41)

*Ulula, abies, quia cecidit cedrus, quoniam magnifici vastati sunt. Ululate, quercus Basan, quoniam succisus est saltus munitus.*

Sapins, hurlez, parce que le cèdre est tombé et que ceux qui étaient dans la magnificence sont détruits. Criez, chênes de Basan, parce que la forêt épaisse est coupée. (Zach., II, 2.)

*Vie*, p. 511.]

Je demeurai plus saisie que la première fois, et m'étant toute donnée au Saint-Esprit [5], je lui disais : « O grand Saint-Esprit [6], faites impression en moi, remplissez-moi de vos lumières pour connaître le sens des paroles que vous avez inspirées à votre prophète ! »

Au même temps, toutes mes appréhensions cessèrent [7], et [8] je me sentis remplie d'une puissance qui me portait

---

1. R : *portée.* 2. R : *plus profond.* 3. R : *que j'ai répétées.* 4. R répètent cette invocation.

5. R : *Je me suis toute donnée au Saint-Esprit parce que ces paroles m'ont saisie plus fortement que les précédentes.* — De cette méditation et de la précédente la *Vie* n'en a fait qu'une. Elle fait écrire sans transition à Marie : « *Ce passage du prophète Zacharie s'étant présenté à mon esprit* : Ulula abies..., *je demeurai plus saisie que la première fois.* » Cet arrangement est naturellement de l'éditeur. Le texte original n'est sans doute reproduit fidèlement ni par la *Vie*, ni par les *Retraites*. On pourrait le rétablir ainsi : *Ces paroles m'ont saisie plus fortement que les précédentes et m'étant toute donnée au Saint-Esprit...* etc. 6. R : *ô grand Esprit, ô Saint-Esprit.* 7. R : *ont cessé.* 8. R : *Je.*

par-dessus [1] toutes mes forces, et de laquelle [2] je fus [3] tellement affaiblie que je fus obligée [4] de m'asseoir et de m'appuyer, ne perdant pas pourtant [5] la connaissance de la posture extérieure où j'étais.

J'eusse bien voulu crier selon la parole du passage, et pour [6] donner de l'air à mon cœur, mais je ne pus [7]. Ces paroles : *Sapins, hurlez, parce que le cèdre est tombé, parce que les magnifiques* [8] *sont détruits,* étaient attachées à mon esprit avec cette vue [9] que les sapins, qui sont des plus grands arbres et approchant des cèdres, sont néanmoins [10] d'une nature molle [11], en quoi il m'a semblé qu'ils étaient [12] la figure des grandes âmes qui sont élevées au-dessus du commun et presque semblables aux Anges [13], lesquelles [14] néanmoins [15] sont d'une nature faible et facile à être renversée [16] par les vents [17] de l'orgueil et de la vanité, à cause de la corruption qui leur est restée du péché [18].

Je pensais donc qu'il nous faut [19] crier que *le cèdre est tombé,* savoir [20], l'Ange apostat, et que *les magnifiques* [21], c'est-à-dire ces hautes et sublimes pensées et ces grands projets d'élévation de lui-même, *avaient été détruits* [22].

*Criez, chênes de Basan!* Ames fidèles qui vivez dans le christianisme et dans les commandements de Dieu, craignez de choir [23], *d'autant que la forêt épaisse a été coupée. Tous ces beaux Anges, jusqu'à la troisième partie des Esprits célestes, ont été abattus par la queue du Dragon,* ayant été infectés de son orgueil (Apoc., 12, 4).

---

1. R : *au-dessus de.* 2. R : *et dont l'action.* 3. R : *m'a.* 4. R : *j'ai été contrainte.* 5. R : *sans perdre néanmoins.* 6. R : *afin de.* 7. R : *il ne me fut pas possible.* 8. R : *ceux qui étaient dans la magnificence.* 9. R : *Et j'avais cette vue.* 10. R omettent cet adverbe. 11. R ajoutent : *et facile à être renversée.* . 12. R : *sont.* 13. R paraphrasent : *aux cèdres, c'est-à-dire aux Anges, figurés par ces arbres incorruptibles.* 14. R : *Ces âmes.* 15. R ajoutent : *pour élevées et sublimes qu'elles soient.* 16. R : *abattue.* 17. R : *le vent.* 18. R suppriment cette dernière phrase, amplification peut-être de la *Vie.* 19. R paraphrasent : *que nous, sapins, nous, âmes élevées mais fragiles, devons.* 20. R : *le cèdre, c'est-à-dire que l'Ange apostat est tombé.* 21. R : *que ses anges qui étaient dans la magnificence par la gloire de leur création ont été détruits.* 22. R: *et que les hautes pensées et les grands projets qu'ils avaient de s'élever sont devenus à rien.* 23. R : *donnez-vous de garde de tomber.*

*Retraites.*]

Je voyais encore que le Saint-Esprit, Dieu d'amour et de bonté, avertit ces âmes élevées, mais faibles, d'avoir recours à lui par des gémissements et par des défiances d'elles-mêmes, afin d'être appuyées et soutenues de sa main toute-puissante, car il est écrit qu'*il résiste aux orgueilleux et qu'il donne sa grâce aux humbles* (Jac., 4, 6). Et il est dit ailleurs : *Sur qui se reposera mon esprit, sinon sur l'humble et sur celui qui tremble à mes paroles?* (Is., 66, 2.)

*Vie,* p. 512.]

Ces vues [1] demeuraient attachées à mon esprit avec plus [2] d'intelligence que je ne le saurais dire [3]. Puis je voyais le haut état où sa divine Majesté me tenait par ses communications et par les dons célestes qu'il m'avait faits [4] et qu'il ne permettait pas que j'ignorasse.

En tout cela [5], je me tenais cachée sous les ailes du Saint-Esprit [6],

*Retraites.*]

lui parlant des faveurs qu'il m'avait faites et des vues présentes qu'il me donnait du danger qu'il y a de tomber. Je ne l'ai pas perdu de vue un seul moment durant cette contemplation, et lui, de son côté, n'a point cessé de me remplir de son ardeur. Mais avec des redoublements d'amour dignes d'un Dieu qui est tout charité, il me faisait soupirer à la consommation de tout moi-même dans son feu, et désirer que ma propre action cessât pour jamais, afin de dépendre entièrement de la sienne et de sa conduite, dans laquelle je ne pourrais jamais déchoir.

---

1. R : *ces lumières.* 2. R : *une intelligence.* 3. R : *que je ne saurais dire.* 4. R : *qu'il avait eu la bonté de me faire.* 5. R : *dans toutes ces vues.* 6. La *Vie* conclut ici la *Méditation* avec les invocations que nous allons trouver plus loin, omettant tout le développement qui suit et qui évidemment appartient au texte original de Marie.

J'étais vivement persuadée que cette oraison était toute au Saint-Esprit, sans sortir pourtant de la présence de la Divinité ni cesser d'être unie au Père et au Fils. Mais je n'avais de la force que pour parler à cet Esprit-Saint. Je crois n'avoir fait que deux actes à ces deux adorables Personnes, qui sont de leur demander l'humilité et la grâce de ne point abuser de leurs faveurs ; et aussitôt je me suis retirée à l'ombre du Saint-Esprit. Je lui disais [1] : « Grand Saint-Esprit, ineffable Saint-Esprit, Esprit amoureux, Esprit aimable, Esprit Amour ! Vous m'appartenez et je vous appartiens, vous êtes mien et je suis vôtre, ô grand Saint-Esprit, ô mon grand Dieu ! Esprit de mon esprit, Vie de ma vie ! »

Je répétais sans cesse ces paroles, jusqu'à ce qu'enfin je me suis trouvée remplie et comme suffoquée, dans l'intérieur, des douceurs de cet Esprit saint et adorable.

## IIIe MÉDITATION (42) [2]

*Nihil mihi conscius sum, sed non in hoc iustificatus sum. Qui autem iudicat me Dominus est.*

Ma conscience ne me reproche rien, mais cela ne me justifie pas, parce que celui qui me juge, c'est le Seigneur. (I Cor., 4, 4.)

La préparation a été sur la connaissance de mon néant. Je m'en suis entretenue par un colloque avec Dieu, qui

1. La *Vie* reprend ici : *O grand Saint-Esprit, amoureux Saint-Esprit, ineffable Saint-Esprit, donnez-moi l'humilité : Vous êtes à moi, et je suis à Vous !*

2. Trois fragments de cette méditation ont été reproduits par la *Vie*, pages 634 et 131. Nous les reproduirons au lieu du texte des *Retraites*. La mention des variantes des *Retraites* montrera que les deux textes ne diffèrent en somme que

seul connaît mes péchés cachés, n'osant présumer d'être dans une si grande pureté, que je ne me sente coupable de rien. Dieu est si clairvoyant qu'*il sonde*, comme dit le prophète, *les pensées des hommes* (Ps. 7, 10), et il y trouve des défauts à corriger. Il dit ailleurs qu'*il jugera les justices* (Ps. 74, 3), et que l'équité même ne sera pas devant lui sans iniquité. Et il ordonne enfin que celui qui est juste se justifie encore, et qu'il corrige ses premières justices par d'autres plus pures. Qui pourra donc se croire sans défaut, encore qu'il puisse dire avec saint Paul : *Ma conscience ne me reproche rien?* Ne doit-il pas dire avec le même Apôtre : *Cela ne me justifie pas, parce que c'est le Seigneur qui me doit juger*, et non pas moi-même ?

De plus, nous avons un ennemi si rusé qu'il nous communique subtilement, et sans que nous nous en apercevions, quelque venin de corruption. Il remue nos sens et nos passions et les fait insensiblement pencher du côté de la créature : ce qui laisse, pour l'ordinaire, de l'impureté dans l'âme, en sorte que, quand la grâce se présente à l'âme, elle y trouve de l'obstacle.

Alors, me regardant moi-même, je me suis trouvée remplie de défauts et d'imperfections qui ne sont pas volontaires et qui m'ont fait dire ce que disait saint Paul : *Je fais le mal que je ne veux pas faire, je commets des fautes que j'ai en aversion* (Rom., 7, 15). Cela m'a fait gémir, car encore que ce ne soient que des imperfections, et encore involontaires, elles m'éloignent néanmoins de la pureté de Dieu [a].

Je me suis encore écriée avec le prophète : *Mon Dieu, délivrez-moi de mes péchés cachés* (Ps. 18, 13). Car outre les défauts que je connais,

---

par des retouches de style, dont ni l'un ni l'autre ne sont exempts, plus abondantes cependant dans celui des *Retraites*. Les parties propres à ce dernier recueil qui viennent s'intercaler entre les fragments cités par la *Vie*, appartiennent par leur fond au texte original.

[a]. Nous retrouverons la même plainte, mais plus angoissée, dans la *Relation* de 1654.

*Vie*, p. 634.]

je puis avoir commis beaucoup de mal que je ne connais pas [1], étant fautive [2] et inconsidérée comme je suis. Mais, quand je me compare avec le péché [3], cela m'est [4] si horrible que j'aimerais mieux mourir mille fois que de commettre un péché mortel, quand je devrais même perdre le paradis. Et pour chose du monde, je ne voudrais en commettre un véniel [5]. Cela [6] n'empêche pas [7] que je ne me voie [8] très imparfaite et [9] que Notre-Seigneur [10] ne trouve [11] beaucoup à redire en moi, à cause du peu de fidélité que j'apporte [12] à sa grâce.

*Retraites.*]

Plusieurs imperfections se sont présentées confusément à mon esprit, que j'ai résolu de corriger et de déraciner entièrement, autant qu'il me sera possible avec la grâce de Notre-Seigneur.

Cette résolution n'a pas plus tôt été prise qu'

*Vie*, p. 131.]

il m'est arrivé une suspension dans l'entendement [13], lequel est demeuré nu de toute représentation [14], et la volonté est demeurée seule chantant [15]. Je ne sais comment m'expliquer [16], sinon en disant qu'elle était grandement émue [17], donnant sans cesse, d'une manière nouvelle[18], des louanges à la Personne du Verbe, dans lequel

---

1. R : *je puis en avoir encore beaucoup d'autres qui me sont inconnus.* 2. R : omettent cette épithète. 3. R : *J'ai ensuite examiné la disposition de mon cœur au regard du péché.* 4. R : *me paraît.* 5. R : *Et quant au péché véniel, je ne voudrais pas, pour chose du monde, en commettre un seul.* 6. R : *Mais cela.* 7. R omettent cet adverbe. 8. R : *reconnaisse.* 9. R ajoutent : *je suis persuadée.* 10. R : *Dieu.* 11. R : *trouvera.* 12. R : *j'ai à obéir.*

13. R : *que mon entendement est tout à fait demeuré dans la suspension.* 14. R paraphrasent : *Et la représentation de tout péché, de tout défaut, de toute imperfection a cessé.* 15. R : *La volonté s'est trouvée comme chantant.* 16. R : *Je ne puis autrement exprimer cette disposition.* 17. R : *car elle était grandement émue.* 18. R omettent ces mots.

elle trouvait [1] toutes sortes de sujets pour lesquels il doit être loué [2*].

*Vie*, p. 634.]

Je me suis néanmoins [3*] abandonnée à son aimable jugement. Je l'appelle aimable, parce que tout ce qui vient de sa part me plaît [4]. J'ai pourtant pris [5] la liberté de l'interroger de quelle manière il me jugerait. Et il m'a répondu [6], non de paroles [7], mais par effet [8], remplissant mon âme des douceurs du Paradis [9] et me laissant dans un redoublement de paix [10] qui bannit toute la crainte de mon esprit [11].

---

1. R : *je voyais.* 2. R ajoutent : *et glorifié.*

* La Vénérable Mère a parfaitement senti ce qu'il y avait d'étrange au premier abord dans l'état dont elle vient de parler. « C'est peut-être, observe la *Vie*, sur des expériences semblables qu'il se trouve des mystiques qui soutiennent que la volonté peut quelquefois aimer sans le secours de l'entendement. » (*Vie*, p. 131.) Dom Claude Martin reviendra plus tard sur ce phénomène. Rappelons seulement ici, pour prévenir toute fausse interprétation, qu'il n'y a pas d'amour sans connaissance préalable. Et ce n'est pas contre cette vérité d'expérience que s'élève la *Vie* (Voir plus haut la note de la *Méditation* 33, p. 75). Mais dans la contemplation surnaturelle, il n'est pas nécessaire, comme le remarque saint Jean de la Croix, « qu'il y ait d'abord une connaissance distincte ni que l'âme fasse œuvre intellectuelle, car Dieu, en un même acte, lui communique à la fois lumière et amour ». Le saint ajoute encore que dans ces communications délicates il arrive parfois « que Dieu se fait connaître et impressionne plus une puissance que l'autre. Tantôt, dit-il, c'est l'intelligence qui est plus active, tantôt c'est l'amour... Même il s'adresse uniquement à l'intelligence sans aucun amour, puis l'amour se fait sentir en dehors de toute intelligence... Quand l'âme pose des actes naturels par l'entendement, elle ne peut aimer sans comprendre, mais il n'en est pas ainsi pour (certaines) infusions divines : Dieu peut séparer les puissances et agir sur l'une en négligeant l'autre. Il peut enflammer la volonté par la touche ardente de son amour alors que l'entendement ne saisit rien, comme une personne peut éprouver la chaleur d'un foyer sans voir le feu. » (Saint Jean de la Croix. *La Vive Flamme d'Amour*, Str. III, vers III, paragr. X. — Traduction Hoornaert.) L'expérience de Marie est ainsi susceptible d'une double explication.

3. R : *Je me suis ensuite.*

* La *Vie* porte *néanmoins*. Cet adverbe au lieu d'*ensuite*, est une correction de l'éditeur pour mieux enchaîner ce fragment à celui, reproduit plus haut, qui le précédait immédiatement dans la même page 634.

4. R intervertissent les deux propositions et remanient ainsi le texte : *car tout ce qui vient de sa part me plaît, et je ne puis que je ne l'aime.* 5. R : *je me suis néanmoins donné.* 6. R : *Je n'ai point entendu de réponse.* 7. R omettent ces mots. 8. R omettent ces mots. 9. R omettent ces mots. 10. R : *mais je me suis trouvée dans un redoublement de paix.* 11. R : *et toute crainte a été bannie de mon esprit.*

## POUR LE Ve JOUR

### Le sujet des méditations de ce jour sera que Dieu vous aime et que vous aimez Dieu

#### Ie MÉDITATION (43)

*Vos autem dixi amicos, quia omnia quaecumque audivi a Patre meo nota feci vobis.*

J'ai dit que vous êtes mes amis ; et vous en avez une marque en ce que je vous ai révélé les secrets que j'ai appris de mon Père. (Jo., 15,15.)

JE me suis préparée par des actes d'adoration à la Divinité et par un aveu de mon néant devant son incompréhensible grandeur.

J'ai vu aussitôt que vraiment ce grand Dieu m'aime ; et de quelque manière que je considère sa conduite à mon égard, je ne vois que des expériences de son amour. Il est tout charité, et il ne se peut faire qu'il n'aime ce qu'il a fait, puisqu'il est écrit : *Qu'il ne peut haïr les ouvrages de sa main* (Sap., 11, 25). S'il hait quelque chose dans sa créature, ce n'est pas lui qui l'a fait.

Je suis descendue aux grâces particulières qu'il répand continuellement dans mon âme, et cela m'a confirmée dans la véritable créance que j'ai qu'il m'aime.

Mais quand j'ai considéré que c'est le Verbe qui parle et qui dit ces paroles consolantes : *Je dis que vous êtes mes amis, et vous en avez une marque en ce que je vous ai révélé les secrets de mon Père,* oh ! que j'ai été vivement touchée !

Qui pouvait nous révéler les secrets cachés dans le sein du Père Éternel, sinon celui qui voit tout ce qui

s'y passe, et qui en est lui-même le plus grand secret, qu'il nous a révélé avec tout le reste ?

Je suis entrée dans un colloque avec lui en cette sorte: « O divin Verbe, chaste Époux de mon âme, la révélation de vos secrets est donc une marque que l'on est de vos amis. Si cela est, oh! que vous m'aimez, et que je puis bien présumer de votre amitié ! Vous savez seul ce que vous avez révélé à mon âme, et de quelle manière vous vous êtes révélé vous-même.

« Mais puis-je dire que je vous aime ? Parce que l'amitié demande un retour d'amour de celui qui est aimé à celui qui aime. Je ne l'ose dire : je puis bien assurer que mon cœur ne veut partager son amour à aucune créature. Il vous aime d'un amour de jalousie, et il est toujours en crainte que quelque objet créé ne lui dérobe quelque inclination. Mais enfin, il n'aime pas comme il veut aimer, voyant tant d'impuretés qui s'opposent au pur amour. O divin Verbe ! Ma volonté vous appartient entièrement. Otez-lui, si c'est possible, son franc arbitre. Otez-lui au moins ses résistances, afin de la rendre pour toujours esclave de votre saint amour. »

Encore que je ne marque pas ici en particulier tout ce que ce suradorable Verbe a fait en moi, tout cela néanmoins fut renouvelé en mon esprit, et je l'avais fort présent.

Ayant donc dans l'esprit la marque de l'amitié du tout aimable Jésus, j'en ai aussitôt ressenti l'expérience. Il m'a liée à lui très étroitement par des attraits ineffables, et moi, je me suis entièrement abandonnée à ses caresses. Tout, néanmoins, s'est passé dans le fond de l'âme, et rien n'a rejailli dans le sensible, sinon une grande débilité dans le corps. Je m'étonne comme mon cœur peut subsister dans ces excès, car c'est la partie qui souffre le plus, et il semble que tout l'amour y soit enfermé. Mais c'est une agréable souffrance. On l'aime, et on ne peut désirer d'en être délivrée.

Je suis demeurée en cette union mêlée de respect et d'amour, parce que j'avais la vue de la grandeur de la Divinité, devant laquelle mon âme était dans l'abaissement, et le pouvoir de caresser la Personne du Verbe, à qui je laissais le jugement de mes amours, parce qu'il connaît mes voies; et comme il est le chéri de mon cœur, j'espère que son jugement sera favorable à celle qui ne veut vivre que pour lui.

## IIe MÉDITATION (44)

*Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur ?*

Je suis venu pour jeter le feu sur la terre. Que désiré-je sinon qu'il s'allume? (Lc., 12, 49.)

La préparation a été un grand respect à la Divinité. Il ne m'a fallu que jeter un regard sur les paroles du divin Verbe Incarné pour en être toute embrasée. Et au même moment, je me suis jetée entre ses bras sacrés, sans néanmoins aucune représentation imaginaire[1], afin d'être *consommée de son feu*, puisque c'est ce qu'il désire et la fin pour laquelle il est venu au monde.

Les paroles de sa bouche sacrée dont le saint Évangile est rempli sont, à mon avis, les feux et les flammes qu'il a envoyés par tout le monde, et qui ont jusqu'ici brûlé les âmes pures. Quel est le cœur, pour froid et insensible

1. En 1656, Marie, revenant sur toutes ses grâces extraordinaires, écrira : « Ç'a été une chose rare que j'aie eu des impressions imaginaires, et quand j'en ai eu, elles ont été incontinent changées en intellectuelles ; c'est une expérience que j'ai faite depuis que la divine Bonté m'a fait l'honneur et la miséricorde de m'appeler, savoir, depuis l'âge de dix-neuf ans environ. » L'expérience mystique de Marie de l'Incarnation a un caractère presque exclusivement intellectuel, ce mot étant opposé ici à sensible et à imaginaire. Aussi dira-t-elle de toutes ses grâces, même de ses ravissements, que c'étaient des *impressions* (Voir les *Écrits spirituels de Québec*).

qu'il soit, qui n'en soit tout embrasé quand il les écoute avec des dispositions d'humilité et de pureté ?

Et ce divin et adorable Esprit qu'il nous a donné, n'est-ce pas un autre feu qui nous brûle sans cesse, quand nous lui abandonnons notre cœur, et que notre amour-propre ne s'oppose point à son activité ?

A ces vues, je me suis trouvée toute enflammée de nouveau, jusqu'à perdre la liberté du jugement et la puissance de gouverner mon esprit. Je ne pouvais faire cesser mon cœur ni opérer par des actes délibérés, mais je me sentais emportée et je suivais l'opération de celui qui agissait en moi.

Ces aspirations si véhémentes étaient : « O Amour, ô Amour, ô grand Amour, *vous êtes venu mettre le feu en la terre ;* mettez-le en moi, en moi qui suis votre terre et votre héritage. O Amour ! ô grand Amour ! »

De ces aspirations je me trouvais en d'autres différentes, mais qui n'étaient pas moins embrasées. L'heure m'a surprise, et je blâmais le temps d'être si court et de ne pas me donner le loisir de me consommer dans le feu du saint amour.

### IIIe MÉDITATION (45)

> *Qui habet mandata mea et servat ea, ille est qui diligit me. Qui autem diligit me diligetur a Patre meo, et ego diligam eum et manifestabo ei meipsum.*
>
> Celui qui sait mes commandements et qui les garde, c'est celui-là qui m'aime. Celui qui m'aime sera aimé de mon Père, et je l'aimerai aussi et je me découvrirai à lui. (Jo., 14, 21.)

L'abaissement devant Dieu et l'abandon de tout moi-même à la conduite du Saint-Esprit a été ma préparation.

Puis m'attachant à mon sujet, j'ai pensé si je savais bien les commandements de Dieu et ce que c'est, et si je les gardais comme il faut[1].

Les commandements de Dieu sont ses volontés absolues, et qu'il veut absolument que l'on garde, sous peine d'encourir sa disgrâce.

Savoir ses commandements n'est pas seulement en avoir la connaissance et en conserver la mémoire, c'est encore les aimer et les avoir imprimés dans l'âme, comme le prophète *qui les tenait cachés dans son cœur, afin de ne point pécher* (Ps. 118, 11). Et pour les garder comme il faut, il ne suffit pas de faire extérieurement ce qu'ils ordonnent, il faut de plus le faire par un principe d'amour.

Il en est de même des maximes et des conseils de l'Évangile, qui sont les préceptes de l'Homme-Dieu. Les bien savoir, c'est les avoir dans le cœur ; et les garder comme il faut, c'est les pratiquer avec amour et dévotion.

Mon esprit s'est trouvé rempli de ce que le prophète dit de la loi de Dieu : *La loi du Seigneur est sainte et immaculée, elle convertit les âmes ; ses témoignages sont fidèles, et elle rend sages les simples et les petits* (Ps. 18, 8).

J'ai reconnu ensuite l'erreur où j'avais été autrefois, dans l'amour que je m'étais porté, au préjudice du parfait amour et de la pratique fidèle des commandements de Dieu. Ce qui faisait que, récitant le Psaume 118, je me sentais souvent saisie de crainte quand je disais : *Seigneur, j'ai aimé votre loi de tout mon cœur ; elle m'a été plus chère que toute autre chose ; je l'ai gardée de tout mon pouvoir ;* parce qu'en disant ces paroles, il me semblait que je faisais un mensonge en parlant à la Vérité même.

Après avoir ainsi pesé ce que c'est que de savoir et de garder les commandements de Dieu, je me suis adressée au chaste Époux de mon âme, et lui ai dit : « C'est

1. Les trois paragraphes qui suivent pourraient bien être une interpolation de Dom Claude Martin.

maintenant, ô mon Bien-Aimé, que je sais vos commandements, et que je puis dire avec votre prophète : *O Seigneur, combien j'aime votre loi! Jour et nuit, je ne pense à autre chose ; et le commandement que vous me faites de la garder m'est plus doux que le miel, et plus précieux que l'or et la topaze* (Ps. 118, 127). Je ne puis comprendre la douceur que j'en ressens, ni beaucoup moins l'exprimer. Mais avec tout cela, je ne présume pas la garder au point de perfection que vous le voulez. Je souhaiterais [1] néanmoins que ma voix fût un tonnerre qui se pût faire entendre par tout le monde, pour dire à tous les hommes combien vous êtes digne d'être obéi, et l'amour qu'ils doivent avoir pour votre sainte loi[2]. Je voudrais, s'il était possible, mourir mille fois à cet instant pour sa défense, et pour la faire observer par tout le monde. Mais que dis-je? O mon grand Dieu! faites ce que je ne puis faire : prenez les cœurs de tous les hommes ; assujettissez-les à votre sainte loi ; et par la puissance de votre grâce engagez-les à vous aimer. »

Nonobstant mes défauts contre cette loi sainte, les faveurs de Dieu en mon endroit se sont présentées à mon esprit, et j'ai vu dans le fond de mon âme avec certitude et vérité l'accomplissement des promesses de Dieu en moi, mais dans un très haut degré, conformément à ce qui est écrit au troisième chapitre de l'Apocalypse : *Je m'arrête à la porte, et je frappe ; si quelqu'un entend ma voix et m'ouvre la porte, j'entrerai chez lui et je souperai avec lui et lui avec moi* (Apoc., 3, 20) ; et à ce que dit

1. Dans la *Vie*, p. 438, cette phrase et la suivante sont reproduites, avec quelques variantes : *Je voudrais, ô mon grand Dieu, que ma voix fût un tonnerre qui se fît entendre par tout le monde, pour dire aux mortels combien vous êtes digne d'être obéi, et pour leur donner de la terreur et de l'amour de votre sainte loi, pour laquelle je voudrais à cet instant mourir mille fois, s'il était possible.*

2. Dans sa *Relation* de 1654, Marie écrira des années 1631-1633 : « Le Psaume *Cœli enarrant gloriam Dei* avait des attraits qui me ravissaient le cœur et m'emportaient l'esprit : Oui, oui, disais-je, mon Amour ! *Vos témoignages sont véritables*... Envoyez-moi par tout le monde afin de les enseigner à ceux qui les ignorent. J'eusse voulu que tous les eussent connus et qu'ils eussent goûté les délices qu'en ressentait mon âme. » Dès ses toutes premières années à Sainte-Ursule, l'âme de Marie était ainsi tournée d'affection vers la vie apostolique.

saint Jean, dans le passage de mon sujet : *Celui qui m'aime sera aimé de mon Père ; je l'aimerai aussi et je me découvrirai à lui.*

Mais voyant que c'était par une bonté toute gratuite qu'il m'avait prévenue des *bénédictions de sa douceur* (Ps. 20, 4), qu'il avait frappé à la porte de mon âme, qu'il me faisait souvent un banquet tout de délices, qu'il me faisait l'honneur de me découvrir sa face pleine de charmes sacrés ; reconnaissant d'ailleurs qu'il n'y avait rien en moi que des pailles de péché et d'imperfection qui ne méritaient que le feu, je me suis adressée à ce grand Dieu, le priant de me regarder de ses yeux purs et divins, et de consommer par ses regards de feu et de flammes ce qui y restait d'impur et de désagréable à sa Majesté.

Je lui demandais pardon, mais par amour, et je lui disais : « O divin Époux de mon âme ! ô l'unique désir de mon cœur ! Vous êtes seul l'objet de mon amour ! Vous êtes le centre où se portent toutes mes affections ! En un mot, votre cœur a ravi le mien. Ah ! combien de fois ce cœur infidèle s'est-il oublié de vous ! Et vous, comme si vous en eussiez été jaloux, vous le saisissiez avec une ardeur qui m'était sensible, et ne lui permettiez pas de s'attacher, ni même de regarder aucun autre objet. Pardon, ô mon cher Amour ! Pardon, ô mon Bien-Aimé ! Je veux vous être fidèle non seulement parce que vous me le commandez, car ne regarder que le commandement, cela me semble servile et mercenaire, mais parce que vous êtes Amour, et un aimant sacré qui attire sans cesse mon cœur, quoique de bronze et de fer. »

## POUR LE VIe JOUR

### La matière des méditations de ce jour sera de la dignité et de la beauté de l'ame quand elle est nette de toute imperfection

#### Ie MÉDITATION (46)

> *Si quis emundaverit se ab istis, erit vas in honorem sanctificatum et utile Domino, ad omne opus bonum paratum.*
>
> Si quelqu'un se nettoie de toute impureté, il sera un vase d'honneur, sanctifié et propre au service du Seigneur, et disposé pour toutes sortes de bonnes œuvres. (II Tim., 2, 21.)

APRÈS m'être abaissée et anéantie devant Dieu, il s'est fait à mon esprit un renouvellement des vues que sa divine Majesté m'avait autrefois données touchant la beauté et la pureté de l'âme qui doit être admise à la jouissance de ses divins et chastes embrassements [1].

J'ai encore ressenti un renouvellement des grâces qu'il me fit ensuite de cette vue, détachant mon cœur de tout ce qui peut ternir la beauté de l'âme qu'il m'avait fait voir.

Ces vues et ces grâces qui me tirent sans cesse au dépouillement et à la parfaite nudité de l'âme, me font voir des défauts dans la perfection même. Surtout, elles m'en font découvrir dans mes propres opérations, lorsque par mon propre agir j'interromps en quelque façon et seulement par quelques moments l'agir de Dieu en moi.

1. Voir la *Relation* de 1633, fragment 6, et les *Lettres de conscience*, lettre IX (Vol. I, pp. 155 et 367).

Là-dessus, les puissances se sont retirées au fond de l'âme, où elles sont demeurées dans une amoureuse contemplation et dans une heureuse perte d'elles-mêmes en Dieu, sans avoir d'autres mouvements que ceux de son amoureuse activité. C'est là un repos admirable et qui ne se peut dire.

Ce repos a été interrompu par une vue passagère qui m'a fait remarquer deux fautes, qui ont été subites et semblables à celles dont je viens de parler. Puis l'âme a été remise dans sa tranquillité jusqu'à la fin de l'oraison, d'où je suis sortie, sans toutefois en sortir, avec des désirs intimes d'être à jamais un vase digne de Dieu.

## IIe MÉDITATION (47)

*Vulnerasti cor meum, soror mea, sponsa, vulnerasti cor meum in uno oculorum tuorum, et in uno crine colli tui.*

Vous m'avez blessé au cœur, ma sœur, mon épouse, vous m'avez blessé au cœur par l'un de vos yeux, et par un cheveu de votre col. (Cant., 4, 9.)

A la première vue de cette sentence, mon cœur, sans autre considération, a parlé à mon très cher Époux en cette sorte [1] :

1. La *Vie* donne une partie de cette méditation, qu'elle fait précéder de ces réflexions : *L'amour que Notre-Seigneur avait pour cette Mère et... celui qu'elle avait réciproquement pour lui étaient dans le plus haut degré qui puisse être entre un époux et une épouse. Ce divin Époux des âmes saintes se plaisait à la martyriser et à la brûler toute vive dans les feux de son amour. Et il semblait aussi que par retour et par revanche, ainsi qu'elle a si souvent témoigné, elle le voulût martyriser à son tour, renvoyant à son cœur les mêmes feux et les mêmes flèches qui en étaient sorties afin de brûler et percer le sien. D'où vient que, comme elle se plaignait avec des paroles de tendresse des plaies qu'il avait faites à son cœur, il lui faisait aussi ses plaintes des blessures qu'elle avait faites dans le sien. Un jour, étant en oraison, elle entendit qu'il lui disait ces paroles au fond de son âme :* Vulnerasti cor meum, soror

*Vie*, p. 146.]

Vous ai-je donc blessé [1], ô mon doux Amour ! Si cela est, ce n'est que par le retour et par la réflexion de votre amour [2], lorsque vous m'avez amoureusement blessée, si je l'ose dire, avec vos yeux purs et divins, qui sont si pleins de charmes que leur regard fait perdre le jugement, de sorte que, laissant toute crainte, il faut prendre vengeance de vous,en vous renvoyant vos mêmes flèches[3].

Je ne présume pas avoir des regards si purs qu'ils aient la force de vous blesser, ni une humilité si grande qu'elle vous ait donné lieu de faire cette amoureuse plainte, si ce n'est, ô mon chaste Amour, que vous-même ne m'eussiez enrichie de ces dons et que, regardant votre œuvre, vous en eussiez été blessé d'amour [4*].

*Retraites.*]

Toute l'oraison s'est passée de la sorte, sans pouvoir faire autre chose que de suivre la divine leçon que le saint Amour a faite en mon âme. Je n'ose dire les autres

---

mea, sponsa... etc. *Entendant cette plainte amoureuse, elle se sentit portée de lui dire dans l'accès et dans la privauté qu'il lui donnait...* etc. » Suit le fragment que nous donnons ci-dessus.

1. Le texte des *Retraites*, plus ample que celui de la *Vie*, a sans doute été assez remanié. Toutes les parties nouvelles ne sont peut-être pas cependant des retouches de l'éditeur. On y remarquera, en particulier, les phrases relatives à la plaie d'amour des cœurs.

2. R : *Vous ai-je blessé, ô mon doux Amour ? Si cela est, ce n'est que par le retour et par la réflexion de votre dard*, qui m'ayant blessé le cœur est retourné à votre cœur et l'a blessé. *Ainsi le même coup a fait deux plaies*, l'une dans mon cœur, l'autre dans le vôtre, *et vous êtes la cause de toutes les deux.* 3. R : *C'est donc moi, ô divin Verbe, qui me dois plaindre de ce que vous m'avez blessée, quoiqu'il n'y ait rien de plus aimable que vos blessures. Vous m'avez blessée, en effet, par les regards de vos yeux qui sont si pleins de charmes qu'ils font perdre le jugement. Le jugement étant perdu, il n'y a plus de crainte, et la crainte étant levée, l'âme prend vengeance du coup qu'elle a reçu de vous, et prenant vos flèches, elle les renvoie contre vous-même.* 4. R : *Je ne présume pas avoir une pureté si simple représentée par l'œil, ni une humilité si grande signifiée par le cheveu du col, qu'elles aient eu la force de vous blesser et de vous obliger de faire cette amoureuse plainte, si ce n'est, ô mon très chaste Amour, que vous m'eussiez enrichie de ces dons, et que regardant ensuite l'ouvrage de votre grâce, vous en eussiez été blessé d'amour.*

* Dans l'ensemble, cette version est trop maniérée pour être de Marie ; mais le texte de la *Vie*, comme il est arrivé ailleurs, a pu être abrégé sur quelques points. Et il convient de noter qu'il n'est pas exempt non plus de quelque affectation.

particularités qui se sont passées dans ce transport. Je serais honteuse que les créatures en eussent connaissance, quoique je m'estime glorieuse que Dieu les connaisse.

## IIIe MÉDITATION (48)

*Egressum est nomen tuum in gentes propter speciem tuam, quia perfecta eras in decore meo, quem posueram super te, dicit Dominus.*

Votre réputation s'est répandue par toutes les nations à cause de votre beauté, parce que ma gloire dont je vous avais revêtue vous avait rendue parfaite. C'est le Seigneur qui parle. (Ezech., 16, 14.)

La seule vue [1] de ces paroles m'a donné une très grande satisfaction, parce que je n'y ai rien vu que la gloire de Dieu et la pauvreté de la créature, qui n'est parfaite que par la perfection du Créateur.

Les puissances de l'âme [2] n'ont pu agir d'elles-mêmes durant l'oraison, ayant presque toujours été abstraites. Dieu lui faisait voir la hauteur du grand dépouillement où il l'élevait, et elle y prenait plaisir, s'estimant plus glorieuse dans cette nudité et désappropriation d'elle-même et de toutes choses, que dans la possession du ciel.

Le plus grand secret [3] est que dans cette grande nudité et pauvreté, elle est en quelque sorte divinisée [4] par la participation qu'elle a avec Dieu, ressentant l'effet de ces paroles [5] : *J'ai dit : vous êtes des dieux et des enfants*

---

1. Un très court fragment de cette méditation est reproduit dans la *Vie*, p. 719.

2 V : *Mon âme regardait la hauteur de ce grand dépouillement et y acquiesçait, s'estimant plus glorieuse dans cette nudité et désappropriation que dans la possession du ciel* 3. V : *Et le plus grand secret est que par* 4. V : *elle est toute divinisée* 5. V omet cette phrase et la citation de l'Écriture sainte.

*du Très-Haut* (Ps. 81, 6). Si elle est belle, c'est de la beauté de Dieu ; si elle est bonne, c'est de la bonté de Dieu ; si elle est sage [1], c'est de la sagesse de Dieu ; si elle est riche, c'est des richesses de Dieu. Elle se soucie peu qu'on la loue, car si on le fait, c'est Dieu qu'on loue en elle, et ces louanges ne lui élèvent point le cœur. Dieu qui habite en elle, lui fait connaître que tout ce qu'elle est et tout ce qu'elle a lui appartient, et que d'elle-même elle n'est rien et qu'elle n'a rien. C'est en cela qu'elle met sa gloire et son point d'honneur.

Tout ce qu'elle craint est d'être réfractaire, et que, se regardant en sa beauté, elle ne tombe dans l'idolâtrie d'elle-même. Par ce moyen, la porte serait [2] ouverte à ses ennemis, qui profaneraient [3] ce temple et lui feraient [4] perdre sa beauté.

Les actes de l'âme étaient si simples que je ne sais si je les dois appeler actes, tant la contemplation était pure et sans bruit des pensées et du raisonnement. Tout se passait entre Dieu et l'âme dans le secret d'un profond silence.

J'ai pourtant mémoire qu'elle lui disait qu'elle ne voulait pas être réfractaire, et que toutes ses puissances ne seraient jamais employées qu'à l'aimer et adorer ses grandeurs ; *qu'elle le tiendrait si fort qu'elle ne se séparerait jamais de lui* (Cant., 3, 4) ; et qu'elle présumait de sa bonté que de sa part, il ne la laisserait point, vu la grâce qu'il lui faisait d'être plus en lui qu'en elle-même.

Quoiqu'elle se vît dans l'unité de Dieu, au centre de son intérieur, où elle voyait que tout ce qui était en Dieu était sans division une même chose avec lui, elle s'y voyait encore comme dans un divin conclave, où les trois Personnes adorables faisaient toutes choses avec puissance, sagesse et amour.

---

1. V : *si elle est juste, c'est de la justice de Dieu. Elle se soucie peu qu'on la loue ou qu'on l'estime, parce que celui qui habite en elle lui fait connaître qu'elle et tout ce qu'elle a lui appartient. D'autant plus qu'elle est en Dieu, d'autant plus elle voit qu'elle n'est rien ; et c'est en cela qu'elle met sa gloire.* 2. V : *et que par ce moyen la porte ne soit.* 3. V *souilleraient.* 4. V : *et lui raviraient sa gloire, sa beauté et ses richesses.*

## POUR LE VII^e JOUR

LE SUJET DE VOTRE APPLICATION EN CE JOUR SERA LE SOIN ET LA VIGILANCE QUE VOUS DEVEZ APPORTER A CE QUE RIEN N'ENTRE DANS VOTRE AME QUI EN PUISSE TERNIR LA PURETÉ, NI OFFENSER LA VUE DE VOTRE ÉPOUX

### I^e MÉDITATION (49)

*Beatus qui vigilat et custodit vestimenta sua, ne nudus ambulet et videant turpitudinem eius.*

Heureux celui qui veille et qui garde bien ses habits, de crainte qu'il ne soit obligé de marcher nu, et que le monde ne voie sa honte et sa turpitude. (Apoc., 16, 15.)

ABAISSÉE devant Dieu en la connaissance de mon néant, j'ai pensé quels pouvaient être les péchés, les taches et les imperfections dont les âmes parfaites se doivent garder pour ne point souiller la couche de l'Époux céleste.

J'ai vu que ce n'est point le péché mortel, dont la seule pensée leur donne de l'horreur. La présence de Dieu, dont elles sont occupées, les rend si clairvoyantes, qu'elles en découvrent aussitôt les approches ; et l'horreur qu'elles en ont fait qu'elles se ferment sans peine à une chose si incompatible avec l'Hôte qui les éclaire.

L'âme pure est comparée au ciel, où il n'y a point de nuit, car, comme il est dit dans l'Apocalypse : *L'Agneau est la lumière qui fait son jour* (Apoc., 21, 23). Ainsi, cette âme étant éclairée de la même lumière et ayant en soi le même soleil, elle ne peut donner entrée au péché qui seul la peut obscurcir.

Ce n'est donc point au péché mortel que l'âme doit appliquer son attention : il est horrible de lui-même ; mais aux péchés véniels, qui sont moins opposés à la grâce et dont l'on se donne moins de garde.

Et encore, ce ne sont point les péchés véniels d'affection, parce que je parle des âmes pures et parfaites ; et une âme ne peut être appelée pure et parfaite quand elle pèche par affectation ou par affection, pour petits que soient ses péchés. Mais ce sont les péchés de faiblesse, de fragilité, de lâcheté, qui les rendent confuses et toutes honteuses devant Dieu. Ces sortes de péchés ne font pas perdre l'amitié de l'Époux céleste, mais ils empêchent les purs embrassements et les redoublements de l'intime union.

Cela fait voir que ceux-là sont véritablement *heureux qui veillent* et qui écartent tout ce qui se peut opposer à l'union parfaite, qui fait la béatitude de cette vie, puisqu'elle donne la vision de Dieu par la foi et la jouissance par l'amour.

Une autre sentence qui s'est présentée à mon esprit m'a donné de la crainte : *Que celui qui est debout se donne de garde de tomber* (I Cor., 10, 12), de peur qu'il ne perde en un moment par ses infidélités un bien dont la perte serait irréparable, et que *sa honte* ne paraisse non seulement à la vue de Dieu, qui a dit qu'il *viendrait de nuit comme le larron pour nous surprendre* (Apoc., 16, 15), mais encore à la face de tous les peuples, dont il serait le jouet et la risée.

Toutes ces vérités étaient entremêlées d'entretiens familiers avec Dieu. Je lui demandais la parfaite pureté, et le priais de faire sa demeure en moi, afin de s'opposer lui-même à tout ce qui lui pourrait déplaire. Je lui témoignais que je ne voulais plus agir par moi-même, afin qu'étant le principal agent, il fût glorifié dans mes œuvres, ou plutôt dans les siennes.

Je me suis trouvée ensuite dans une suspension d'entendement, sans aucune impression des choses susdites, comme si cette puissance se fût laissée emporter à la

volonté, regardant son union comme s'il y eût été perdu et anéanti. Je pense que je dirai mieux, que les puissances étant retirées dans l'unité de l'âme, la seule volonté agissait, ou plutôt était agie dans un très grand repos[1].

L'action était dans l'entretien et dans les embrassements de celui à qui elle était unie, ne pouvant faire d'autres actes que ceux qui lui étaient permis, poussée par l'effort de son esprit.

## IIe MÉDITATION (50)

*Quando egressus fueris ad hostes tuos ad pugnam, custodies te ab omni re mala.*

Quand vous serez sorti pour combattre vos ennemis, donnez-vous de garde de toute action mauvaise. (Deut., 23, 9.)

La préparation a été un colloque avec Dieu, lui demandant en termes amoureux quelles sont les sorties de l'âme et quels sont ses ennemis.

Le premier est le diable, auquel je ne me suis guère arrêtée, parce que j'en ai bien d'autres qui me nuisent plus que lui.

Ce sont mes passions et mes autres déréglements de la partie inférieure qui troublent les puissances raisonnables pour les attirer avec elles dans le parti des sens, et les engager dans des actions contraires à la perfection et à la loi de Dieu, que ces misérables ennemis ne connaissent point.

Sur ces paroles : *Quand vous serez sortis*, il m'est venu en pensée que l'âme éclairée de la lumière céleste, dès le premier point qu'elle voit le désordre de cette partie maligne, sort de soi-même par des actes d'hostilité qui détruisent tous ces rebelles. Ces actes d'hostilité sont

1. Voir plus haut, dans la méditation 46, l'expression : *les puissances se sont retirées au fond de l'âme ;* et dans la méditation 47 : *les puissances de l'âme... ayant presque toujours été abstraites.* De part et d'autre, c'est le même sens.

les actes de foi, d'espérance, d'amour, de patience, d'humilité, et des autres vertus.

Sur cela, je suis demeurée dans l'admiration, voyant les avis et les secours que le Saint-Esprit nous donne pour conduire les âmes à la perfection : tout cela pour empêcher que son temple ne soit pollu [1] et profané.

Je l'entretenais amoureusement sur ses inventions admirables, et il versait dans mon âme de nouvelles lumières qui me faisaient voir que, procédant du Père et du Fils, il était le Dieu de bonté, et qu'étant l'amour de tous les deux, il ne se pouvait faire qu'il ne fît du bien aux hommes. Puis il me liait à lui par de nouveaux liens d'amour, qui me serraient fortement à la Divinité par jouissance dans le fond de l'âme.

Me ressouvenant de ces mots : *Gardez-vous de toutes choses mauvaises*, j'ai reconnu cette vérité que souvent l'âme se souille elle-même par le trop de réflexion qu'elle fait sur les rébellions de la partie inférieure, et que ces réflexions excessives lui nuisent plus que les rébellions mêmes.

Cette excellente leçon est une de celles que nous fait le Saint-Esprit, dans le zèle qu'il a de la pureté de nos âmes.

Il me faisait voir, et j'en avais l'expérience, qu'un généreux mépris fait avec douceur d'esprit anéantit plus tôt toutes ces furies que des actes violents et impétueux ; qu'au reste, l'oraison est le champ de bataille où la victoire s'emporte avec les armes de l'amour et de l'humilité.

J'ai fait réflexion sur ma conduite dans ces combats, qui est de dire amoureusement à Notre-Seigneur: «Divin Époux, vous voyez cette misérable ; dissipez toutes les attaques des passions et de la partie rebelle à votre saint amour, car il n'y a pas moyen que je vous caresse, si vous ne me faites cette grâce.» Puis, passant par-dessus moi-même, je n'en fais plus d'état et n'y pense non plus

1. *Pollu*, souillé. Terme aujourd'hui vieilli, mais encore usité, au moins quelquefois, aux XVII^e et XVIII^e siècles, chez les grands écrivains.

qu'à une chose qui serait fort éloignée de moi. Par ce moyen, j'expérimente de très grandes faveurs.

Toutes ces choses me sont venues en l'esprit à la vue de la sentence susdite ; après quoi, je me suis trouvée dans la même suspension que le matin, expérimentant dans la substance de l'âme de très vives touches de l'adorable Saint-Esprit. Je n'ai point de paroles pour les exprimer. Que ce Dieu d'amour soit éternellement béni des Anges et des hommes !

## IIIe MÉDITATION (51)

*Nescitis quia templum Dei estis, et Spiritus Dei habitat in vobis?*

Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? (I Cor., 3, 16.)

Dès la première vue de ces paroles, mon esprit s'est laissé transporter, disant à la Majesté de Dieu : « O mon grand Dieu, je suis le néant et la misère même. Vous regarderai-je dans le ciel ? Mettez-y donc mon âme qui en est si éloignée. Vous regarderai-je dans la grandeur de votre immensité qui n'a ni fond ni limites ? Mon esprit faible et borné s'y perd. Vous regarderai-je enfin dans vos créatures ? Vous y êtes trop caché, et vous y voir, c'est ne vous pas voir. Ah ! *je suis votre temple*, mon grand Dieu. Je vous regarderai donc en moi-même, suradorable et incompréhensible Trinité, ma Vie, ma Miséricorde ! O mon grand Dieu ! Vous appellerai-je mon Père, mon Roi, mon Maître, mon Époux ? Vous êtes mon Père, car je vous veux obéir ; vous êtes mon Roi, car c'est à vous seul que je veux rendre mes honneurs et mes hommages ; vous êtes mon Maître, car c'est vous qui instruisez mon esprit, et qui le remplissez

de vos lumières. Mais surtout, vous êtes mon Époux, mon Amour et mes Délices, car je suis toute à vous, et vous êtes tout à moi, vous le savez, ô Verbe incompréhensible ! »

Ceci n'était que le commencement de l'oraison. Mais les puissances s'étant réunies dans l'unité de l'esprit, leur action a cessé. L'entendement n'a point du tout agi, ayant été arrêté dès le premier regard qu'il a fait sur la Divinité. La volonté passive se sentait agir parfois, mais d'une action si simple que je ne puis dire si c'était action ou émotion de Dieu. C'était une heureuse expiration et une amoureuse passion.

Je ne laissais pas de voir mon néant, et que j'étais un temple mal orné ; et j'avais le pouvoir de dire à mon grand Dieu qu'il le parât et qu'il en fût lui-même l'ornement ; qu'il n'y avait point de Séraphins que je ne voulusse égaler en pureté pour le respect de sa divine Majesté ; que je désirais avoir toutes les perfections que je ne connaissais pas, mais que lui seul connaissait, n'ayant pas dessein de m'y plaire, mais de plaire à mon grand Dieu, à mon grand Amour, à mon grand Tout.

L'esprit a fait quelques saillies au dehors, par des paroles extérieures et embrasées ; puis il est rentré en soi-même et dans le fond de l'âme, où il s'est fait un commerce inexplicable avec Dieu.

Le signal m'a fait ressouvenir de l'obéissance que j'ai suivie, conservant toujours cette liaison intérieure. J'ai dit à mon grand Dieu : «O mon Amour, je quitte le lieu, mais je ne vous quitte pas ; allons faire votre volonté, allons chanter vos louanges.»

J'y suis allée toute hors de moi-même, et le corps extrêmement affaibli et épuisé, parce qu'il avait presque toujours été sans sentiment durant l'oraison.

## POUR LE VIIIe JOUR

LE SUJET DE VOS MÉDITATIONS SERA QU'IL NE SUFFIT PAS DE CARESSER VOTRE ÉPOUX DANS LES DÉLICES DE L'UNION, MAIS QU'IL FAUT ENCORE LUI SIGNALER VOTRE AMOUR PAR L'ACCOMPLISSEMENT DE SES VOLONTÉS ET PAR LA PRATIQUE DES BONNES ŒUVRES

### Ie MÉDITATION (52)

*Servus qui cognovit voluntatem domini sui et non fecit secundum voluntatem eius vapulabit multis.*

Le serviteur qui sait la volonté de son maître et qui ne la fait pas sera battu et recevra beaucoup de coups. (Lc., 12, 47.)

JE me suis adressée à Notre-Seigneur, comme j'ai coutume de faire, sans faire aucun acte que de m'anéantir en sa divine présence, en la vue de sa grandeur et de mon néant.

Considérant ensuite d'un simple regard quelle était cette volonté à laquelle je suis obligée d'obéir, il m'est venu dans l'esprit qu'il n'y a qu'une volonté de Dieu, mais qu'il y a diverses opérations ; qu'en regardant la volonté de Dieu en Dieu, elle est Dieu même, et qu'en la regardant hors de Dieu, ce sont ses saintes lois qui nous ont été manifestées par les paroles de Jésus-Christ et par ses vertus tant intérieures qu'extérieures ; que ses actions aussi bien que ses paroles nous tiennent lieu de loi, puisque la volonté de Dieu y est également enfermée, car c'est lui qui par la bouche de son prophète a fait cette déclaration : *Il est écrit de moi, ô mon Dieu,*

*que j'accomplisse votre volonté* (Ps. 39, 8), que, par conséquent, tous les chrétiens, et particulièrement les personnes religieuses, sont appelés non seulement pour pratiquer ce qu'il dit, mais encore pour imiter ce qu'il a fait ; et si nous avons des répugnances à ces hautes vertus, il fortifie nos faiblesses par la répugnance qu'il avait dans le jardin où il nous a fait leçon du parfait dépouillement que nous devons avoir de notre volonté, parce que, ressentant en lui une volonté qui ne s'accordait pas avec celle de son Père, il la quitta disant : *Que votre volonté soit faite et non la mienne* (Lc., 22, 42) ; et il avait dit déjà auparavant : *Je ne suis pas venu au monde pour faire ma volonté, mais pour faire celle de mon Père* (Jo., 6, 38).

Je voyais encore qu'à l'imitation du prophète, nous devons estimer *les paroles et les actions de Notre-Seigneur plus que l'or et la topaze* (Ps. 118, 127) et plus que tout ce qu'il y a de précieux dans le monde, car, comme il dit lui-même, *elles sont esprit et vie* (Jo., 6, 64) : d'où vient qu'en pratiquant les unes et imitant les autres, nos actions sont véritablement spirituelles et vivantes.

Que si nous sommes tièdes, il nous vomira, selon les menaces qu'il en a faites dans l'Apocalypse, c'est-à-dire qu'il nous rejettera avec dégoût. La paresse et la tiédeur sont la même chose. Dieu ne veut donc point d'âmes lentes et paresseuses. Qu'il faut donc que toutes nos actions soient ferventes et animées de son esprit, en sorte que nous puissions dire dans la sincérité de notre conscience avec celui que nous imitons : *Je fais toujours le bon plaisir de mon Père* (Jo., 8, 29).

Je me suis sentie toute émue [1] à accomplir les volontés de ce grand Dieu et à me soumettre pour jamais à ses saintes et divines lois. Mais, comme sa Bonté ne m'a jamais conduite par des motifs de crainte, celui-ci n'a pu faire d'impression dans mon esprit : *Que celui qui sait la volonté de son maître et qui ne la fait pas sera battu et chargé de coups.* Mais je me suis sentie portée à faire

1. *Émue*, touchée par une motion divine.

la volonté de Dieu purement parce qu'elle est la volonté de Dieu.

Voilà pour ce qui regarde l'extérieur et les actions que Notre-Seigneur nous a enseignées, plusieurs desquelles étaient représentées en particulier à mon esprit.

Quant à la volonté de Dieu pour les choses spirituelles et intérieures, je voyais avec la même évidence que Dieu ne veut que des âmes qui lui ressemblent, et que, comme nous avons sali en nous son image en désobéissant à sa volonté, il nous la fallait remettre en son premier lustre en nous soumettant à ses saintes lois ; que, pour rétablir cette première ressemblance, Notre-Seigneur nous recommande extrêmement la pureté du cœur : *Bienheureux*, dit-il, *sont ceux qui ont le cœur net* (Matth., 5, 8). Et il dit par un prophète : *Le lit est petit et il n'en peut tenir deux*. Si l'impureté s'y trouve, il faut que Dieu se retire; si Dieu y demeure, il faut que le péché tombe. Or nous ne pouvons parvenir à cette pureté qu'en gardant parfaitement la loi de Dieu : cette loi, dis-je, qui est un feu purifiant comme dit le prophète : *Votre sainte loi est une loi de feu, et c'est pour cela que votre serviteur l'a aimée* (Ps. 118, 140).

Que comme nous devons aimer la pureté, qui exclut tout défaut, il nous faut aussi aimer la justice, qui contient toutes les vertus ; car sa divine Majesté veut que *nous soyons parfaits comme notre Père céleste est parfait* (Matth., 4, 48) ; et nous ne pouvons avoir cette justice universelle qu'en observant sa sainte loi, qui défend tous les vices et ordonne toutes les vertus.

Il s'est présenté une lumière à mon esprit qui m'a fait voir qu'il y a trois choses qui nous arrêtent en ce chemin ; car, comme témoigne un prophète : *Le Saint*, c'est-à-dire Dieu, *se plaint disant : Ils m'ont laissé, moi qui suis la fontaine d'eau vive, pour se creuser des citernes, des citernes trouées qui ne peuvent retenir les eaux* (Jérém., 2, 13). Ces citernes que nous faisons nous-mêmes contre la volonté de Dieu et qui sont les obstacles formels à notre perfection, sont le péché mortel, le péché véniel et l'imperfection volontaire.

Par le péché mortel, nous sommes faits semblables aux Pharisiens qui étaient des sépulcres blanchis (Matth., 23, 27), et qui, sous une apparence extérieure de justice, couvraient une pourriture de vice et de péché. Le péché véniel affaiblit les forces de l'âme, refroidit la charité et s'oppose à la perfection évangélique que Notre-Seigneur nous a enseignée. L'imperfection volontaire ternit la beauté de l'âme, comme si l'on jetait de la poussière sur quelque beau tableau, et par ce moyen la rend difforme et désagréable à Dieu [1].

Je ne puis exprimer les hautes connaissances qui m'ont été données touchant les volontés de Dieu et les obligations que nous avons de les accomplir.

L'entendement a plus agi que la volonté, qui n'a pu faire autre chose que de se perdre et s'anéantir pour toujours dans la très sainte volonté de Dieu.

## IIe MÉDITATION (53)

*Qui manet in me et ego in eo, hic fert fructum multum, quia sine me nihil potestis facere.*

Celui qui demeure en moi et en qui je demeure porte beaucoup de fruit, parce que vous ne pouvez rien faire sans moi. (Jo., 15, 5.)

La puissance souveraine de Jésus-Christ et la faiblesse extrême de la créature ont d'abord frappé mon esprit, et, après avoir adoré en silence le pouvoir infini d'un si grand Dieu, mon esprit s'est relevé comme d'un profond sommeil, et lui a dit avec une amoureuse mais humble liberté : « Qu'est ceci, ô mon cher Amour ? Vous voulez

1. Sans doute un développement de l'éditeur. On croit, du reste, en apercevoir d'autres dans cette méditation où la partie didactique est plus étendue qu'ailleurs.

que je vous aime, vous me commandez de faire votre volonté, vous m'obligez de garder vos saintes lois, vous m'ordonnez de pratiquer de bonnes œuvres et de porter des fruits de vertu, et voilà que vous dites *que je ne puis rien.* Me commandez-vous donc de faire des choses impossibles ? Mais vous ajoutez que *je ne puis rien sans vous.* O mon grand Dieu ! Commandez-moi donc ce qu'il vous plaira, mais faites-moi faire ce que vous me commanderez. *Sans vous je ne puis rien ;* avec vous, je puis tout. »

De ce passage de l'Évangile de saint Jean, mon esprit s'est attaché à un autre de son Apocalypse qui y a beaucoup de rapport, et dont j'avais été occupée plusieurs jours habituellement : *Le Saint et le Véritable qui a la clé de David, qui ouvre et nul ne peut fermer, qui ferme et nul ne peut ouvrir* (Apoc., 3, 7). Toutes ces paroles me remplirent l'esprit de lumières et de connaissances amoureuses. Ce n'étaient pas des sensibilités molles et superficielles, mais c'était une certaine béatitude qui remplissait foncièrement mon âme par connaissance et par jouissance tout ensemble.

Ce mot *Saint* me découvrait les perfections infinies de la sainteté de Dieu, et je me sentais toute plongée dans cette plénitude de sainteté de mon très pur et adorable Amour, le sacré Verbe du Père.

Ce mot *le Véritable* me faisait voir les secrets ineffables de sa divinité, et comme non seulement il est le *Véritable,* mais encore la Vérité même.

Il me fut donné dans cette vue une foi si lumineuse, que par un transport d'esprit je dis plusieurs fois : « O abîme adorable ! O adorable abîme de vérités ! J'ai fait vœu à mon baptême, et je le renouvelle encore à cette heure, de croire tout ce qui est en vous et tout ce qui est écrit de vous. » Je disais cela, parce qu'il me semblait que ces connaissances lumineuses m'étaient données pour me fortifier dans la foi.

Ces paroles *Qui a la clé de David, qui ouvre et nul ne peut fermer, qui ferme et nul ne peut ouvrir,* me mettaient devant les yeux le souverain pouvoir de ce divin Verbe.

J'avais un singulier plaisir dans la vue de ses grandeurs, et surtout de ce qu'il n'y avait que lui à qui toute puissance fût donnée dans le ciel et sur la terre (Matth.,28,18).

Reprenant ensuite toutes les paroles du passage, je disais : « O *le Saint!* O *le Véritable!* O le Puissant ! »

Je ne pouvais faire autre chose que de me plonger et de me perdre dans cet abîme sans fond de sainteté, de vérité, de puissance ; et là, je me satisfaisais dans l'impuissance de toutes les créatures, et surtout j'avais de la complaisance dans la vue de la mienne propre, et qu'il n'y a que mon grand Amour, *le Saint, le Véritable,* le Puissant, qui peut tout ce qu'il veut.

Puis, reconnaissant que je dois signaler l'amour que je lui porte par de bonnes œuvres, je lui disais dans l'aveu de mon impuissance: « O mon grand Dieu qui avez *la clé de David,* ouvrez les entrailles de votre Père pour en faire découler sur moi les grâces et les miséricordes ; ouvrez mon esprit pour le rendre capable de vos lumières ; ouvrez mon cœur pour en faire sortir des feux et des flammes de charité ; ouvrez ma bouche, afin qu'elle chante vos louanges et vos grandeurs ; ouvrez mes mains, afin qu'elles soient fécondes en bonnes œuvres ; enfin, touchez mon corps et mon esprit, afin qu'il n'y ait rien en moi qui ne vous glorifie et que je puisse dire avec votre prophète : *Mon âme, bénissez le Seigneur, et que tout ce qui est en moi donne de la gloire à son saint nom!* » (Ps. 102, 1.)

### IIIe MÉDITATION (54)

*Posui vos ut eatis et fructum afferatis, et fructus vester maneat.*

Je vous ai mis dans mon Église afin que vous alliez et que vous apportiez du fruit, et que votre fruit demeure. (Jo., 15, 16.)

Après m'être anéantie en la présence de la majesté de Dieu, mon esprit s'est représenté que tous les hommes

ont été mis sur terre comme des arbres qui dans l'intention de Dieu doivent porter des fruits dignes de sa divine Majesté, et que c'est pour ce sujet que les premiers hommes ont été créés dans un jardin où l'on ne plante que des arbres capables de porter du fruit. Mais le péché a converti le jardin en forêt.

Les infidèles sont des arbres stériles et infructueux. Les hérétiques sont des arbres qui produisent quelques fruits, mais qui ne sont propres que pour les animaux immondes. Les fidèles seuls sont des arbres capables de porter des fruits dignes de Dieu. Mais entre ceux-là, les âmes religieuses et celles qui tendent à la perfection évangélique, produisent des fruits exquis, qui font les délices du ciel.

La sainte Vierge, entre les pures créatures, a porté les fruits les plus excellents. Aussi était-elle figurée par l'arbre de vie planté au milieu du paradis terrestre.

Pensant à cette divine Mère et aux fruits de cet arbre incomparable, mon esprit s'est senti ravi et comme perdu dans les mystères qui sont compris dans la salutation angélique. J'en étais si fortement occupée qu'à peine pouvais-je respirer. Le sens de chaque parole m'était découvert. Mais à celle-ci : *Benedictus Fructus veniris tui*, l'occupation redoubla, en sorte que je ne me pouvais plus supporter.

Ce *Fruit béni* du sein de Marie me mit dans l'esprit ce passage des Cantiques : *Votre sein est comme un monceau de froment* (Cant., 7, 2) ; puis cet autre du prophète, que l'Église chante lorsqu'elle appelle Notre-Seigneur *le Froment des élus* (Zach., 9, 17) ; cet autre encore des Cantiques : *Vous êtes comme une coupe toute ronde qui n'a besoin d'aucun breuvage* (Cant., 7, 2) ; et enfin celui-ci, que *Notre-Seigneur est le vin qui germe des vierges* (Zach., 9, 17).

Sur les deux premiers passages que je voyais si fort liés ensemble, je compris que tous les fidèles avaient là leur nourriture, parce que ce *Fruit* adorable *du sein de Marie* se donne à tous ceux qui le cherchent, et qui

s'en approchent par la manducation du très saint sacrement. Mais les deux autres passages, qui ont une semblable liaison, ne me semblaient être que pour les amis intimes : *Vous êtes comme une coupe toute ronde, qui n'a besoin d'aucun breuvage.* Je voyais dans ces paroles la plénitude du divin Jésus par l'union de la divinité avec l'humanité, et je connaissais avec une grande clarté ce que dit saint Paul, que tous les *trésors de la sagesse et de la science sont enfermés en lui* (Col., 2, 3). Il n'avait donc pas besoin d'aucun *breuvage*, puisqu'il était suffisant à lui-même par sa plénitude, et à ses bien-aimés par l'effusion de ses divines liqueurs et de lui-même, qui est *le vin qui germe des vierges* et qui, par l'ivresse sainte qui les échauffe, fait qu'elles sont toutes transformées en lui par une jouissance incompréhensible d'amour.

Je voyais donc que la très sainte Vierge est un arbre qui a porté un si digne fruit ; que le divin Jésus est encore un arbre plus fécond que tout ce que nous saurions nous imaginer, nous ayant tous portés et enfantés dans la croix par les douleurs de sa passion ; que tous les fidèles doivent aussi être des arbres, et qu'en cette qualité ils doivent produire des fruits de bonnes œuvres, en sorte qu'ils ne paraissent jamais devant Dieu avec des mains stériles et vides de vertus, de crainte qu'ils ne subissent la sentence que Notre-Seigneur a prononcée dans l'Évangile, que *tout arbre qui ne porte pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu* (Matth., 3, 10) ; mais surtout, que les âmes religieuses, et plus particulièrement nous autres Ursulines, nous devons continuellement fructifier et travailler pour le divin Jésus, et qu'outre les fruits des bonnes œuvres communes à tous les fidèles, nous devons encore lui gagner des âmes, qui sont ses mets les plus délicieux.

Mais ce qui m'occupait le plus était *le Fruit du sein de Marie*, et ces paroles ne pouvaient sortir de mon esprit : *Benedictus Fructus ventris tui.* Mon cœur en conserva l'émotion non seulement durant l'oraison, mais encore tout le reste du jour. Et même le lendemain,

ayant repris l'exercice de ma charge, qui est d'enseigner la doctrine chrétienne aux jeunes sœurs [1], je me suis sentie portée à leur en dire ce qui pourrait servir à leur instruction. Dans cet exercice, j'ai été tellement transportée par diverses lumières qui se répandaient dans mon esprit, que j'ai été saisie d'un battement de cœur qui m'a duré toute la journée. Ce que je pouvais faire intérieurement pour me soulager était de dire et de répéter sans cesse : *O Fruit béni! O béni Fruit du sein de Marie!*

---

1. La charge de sous-maîtresse du noviciat (Voir l'Introduction spéciale aux *Retraites*, p. 13).

# DEUXIÈME PARTIE

# LES ÉCRITS SPIRITUELS DE QUÉBEC

# LES ÉCRITS SPIRITUELS DE QUÉBEC

UÉBEC en 1639, à l'arrivée de Marie de l'Incarnation et de ses compagnes, n'était qu'un rocher encore presque désert et inculte. En 1672, l'année de la mort de la Vénérable Mère, c'était, depuis le Cap Diamant jusqu'à la Rivière Saint-Charles, une ville. Dans l'intervalle de ces trente-trois années, il avait fallu faire le pays, employer toutes les énergies à le conquérir sur la forêt, les éléments, et à le défendre contre ses ennemis. L'histoire des Français de Québec, de Champlain au Comte de Frontenac, n'est que l'histoire de leur lutte pour fonder la cité et établir la colonie.

Soldats, colons, missionnaires, religieuses, la vie d'au jour le jour absorbe toutes les activités et ne laisse aucun loisir pour les travaux de l'esprit. Les Jésuites

eux-mêmes, les mieux préparés par leur formation et leurs goûts à ce genre d'œuvres, ne font que des lettres ou des relations qui ne sont que de grandes lettres. Apôtres et professeurs, ils ne sont que cela et n'ont pas le temps d'être autre chose. La Littérature de la Nouvelle-France à cette époque est toute sociale ou simplement utilitaire. Le livre de Pierre Boucher ne fait pas exception : son *Histoire véritable des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France* (1663) n'est qu'un appel aux villes et aux campagnes de la mère patrie en vue de la colonisation du Canada.

Les religieuses, dans leur clôture, enseignent ou soignent. Elles aussi, qu'elles soient Ursulines ou Hospilières, si elles prennent la plume, ce n'est le plus souvent que pour faire des lettres. Ne nous attendons pas de la part de Marie de l'Incarnation à des traités spirituels en forme. Plus que beaucoup d'autres, parce que plus intelligente et plus active, elle est prise dans le mouvement général. Ailleurs, et en d'autres temps, les Jésuites, ses directeurs, n'eussent pas manqué de lui demander d'écrire longuement sur ses grâces, ses états d'oraison, et les matières de la vie spirituelle qu'elle connaissait si à fond par son expérience. D'eux-mêmes, ils ne l'ont point fait. Il a fallu une intervention étrangère, celle de Dom Claude Martin, pour obliger l'un d'eux, le P. Jérôme Lalemant, à se départir de sa réserve. Encore ce dernier s'en est-il tenu à ce qu'on sollicitait. Comme supérieure ou maîtresse des novices, Marie fit de nombreuses conférences qui furent très admirées des auditrices. Mais elle devait parler d'abondance. Aucun sommaire ou résumé quelconque ne nous est venu d'elle. Ni Jérôme Lalemant, ni ceux qui l'avaient précédé ou qui le remplacèrent auprès de Marie durant ses absences de Québec, de 1645 à 1672, n'ont voulu imposer cette tâche à la Vénérable Mère.

En dehors de ses lettres, dont beaucoup ne sont que

des confidences sur son âme et sur son oraison, le seul écrit de Marie de l'Incarnation à Québec qui fasse pendant aux écrits spirituels de Tours, est la *Relation* de sa vie, qu'elle rédigea à la prière de son fils et sur l'ordre de son directeur, en 1653-1654. Mais cet écrit, que nous désignerons sous le nom de *Seconde Relation* ou plutôt de *Relation* de 1654, est dans son genre un chef-d'œuvre. Complété par le mémoire qu'elle écrivit en 1656, toujours sur les instances de Dom Claude Martin, pour en développer quelques points à peine esquissés et en expliquer certains autres trop mystérieux, il justifie, comme nous le verrons, tous les éloges que les contemporains et la postérité ont décernés à la Vénérable Mère. C'est lui surtout que visait le P. de Charlevoix, quand il disait de Marie de l'Incarnation : « On voit par ses écrits qu'elle était une des plus spirituelles femmes de son siècle. Tout y est solide, elle pense juste, elle approfondit tout, donne à ce qu'elle dit un tour ingénieux, et son style a cette simplicité noble où peu d'écrivains parviennent. » Et encore : « L'histoire nous présente peu de femmes qu'on puisse comparer (à l'illustre Marie de l'Incarnation); et je crois que personne de ceux qui se donneront la peine d'examiner attentivement ses actions et ses écrits, ne fera difficulté d'en convenir. Tout ce que nous avons eu dans ce siècle de plus distingué par la sainteté et par le mérite en a ainsi jugé [a]. »

---

a. P. F.-X. de Charlevoix, *La vie de la Mère Marie de l'Incarnation...* Paris, 1724, pp. 387 et 408.

# I

# LA SECONDE RELATION
## OU
# RELATION DE 1654

## PRÉFACE

NOUS empruntons à la préface de la *Vie de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation* (1677) le récit des circonstances qui ont amené la composition de la *Relation spirituelle* de 1654.

« J'avais connaissance que les directeurs (de la Mère de l'Incarnation), écrit Dom Claude Martin, lui avaient autrefois commandé d'écrire les dispositions de son intérieur, et j'étais assuré qu'elle en avait encore une copie. Le désir que j'avais de les voir me fit faire de grandes instances auprès d'elle pour en avoir la communication : ce qu'elle me promit après des refus réitérés durant plusieurs années. Mais lorsqu'elle était sur le point de satisfaire à sa promesse, Dieu permit que le feu prît dans son monastère, lequel, étant tout revêtu de boiseries par le dedans à cause des froidures du pays, fut entièrement consumé et réduit en cendres dans six heures de temps. Cet accident étant arrivé la nuit, les religieuses furent sur-

prises, et, voyant que le mal était sans remède, ce qu'elles purent faire fut de se sauver par la fuite, sans avoir seulement le loisir de se couvrir de leurs habits. Mais notre religieuse toute pleine de courage allait et venait de côté et d'autre pour tâcher de sauver quelque chose de l'embrasement qui commençait à occuper tout le monastère. Comme elle était dans cette agitation, elle se ressouvint que les papiers qui concernaient toutes les affaires de la maison étaient encore dans sa chambre, et quoiqu'elle fût entourée de feu et qu'elle vît les chevrons tomber sur sa tête et les soliveaux sous ses pieds, elle eut encore le courage d'y retourner pour les sauver de l'incendie. Les prenant, elle aperçut les écrits dont il est question et, se ressouvenant qu'elle me les avait promis, la pensée lui vint de les jeter par la fenêtre avec les autres papiers. Mais il lui survint une autre lumière supérieure à laquelle elle obéit, savoir, de les laisser consumer par le feu, de crainte que ceux qui les eussent pu ramasser ne jetassent les yeux dessus, et croyant qu'elle aurait une excuse assez légitime de ne me les pas envoyer, en disant qu'une force majeure lui en avait ôté le pouvoir.

« L'occasion étant ainsi favorable à son humilité, elle les abandonna volontairement à ce torrent de feu, perdant ainsi avec joie ce qu'elle n'avait fait qu'avec peine. Voici de quelle manière elle décrit dans une lettre les sentiments qu'elle avait pour lors dans le cœur : « Dans toutes les courses que je fis parmi les flammes, » j'avais une aussi grande liberté d'esprit et une vue aussi tran- » quille à tout ce que je faisais que si rien ne nous fût arrivé. » Il me semblait que j'avais dans moi-même une voix intérieure qui » me disait ce que je devais jeter par la fenêtre et ce que je devais » laisser périr par le feu. Je vis en un moment le néant de toutes » les choses de la terre, et il me fut donné une grâce de dénuement » si grande que je ne puis exprimer son effet ni de paroles ni par » écrit. Je voulus jeter notre crucifix qui était sur la table, mais » je me sentis arrêtée comme si l'on m'eût insinué que cela était » contre le respect et qu'il importait peu qu'il fût consommé » avec le reste. Je laissai aussi volontairement les papiers que » vous m'aviez demandés et que je vous avais promis ; car la » pensée m'étant venue de les jeter par la fenêtre, j'aimai » mieux les abandonner au feu que de les mettre en danger de

» tomber entre les mains de quelqu'un qui en aurait pu faire la » lecture [a].»

« A la prochaine flotte, elle ne manqua pas de me témoigner que cet accident l'avait mise dans l'impuissance de satisfaire à sa promesse, et elle crut qu'elle était suffisamment dégagée de la parole qu'elle m'avait donnée. Mais ne me tenant pas satisfait de cette réponse, je lui fis de nouvelles instances, lui représentant qu'elle se souvenait assez de ce qui était dans ses écrits et qu'il lui serait facile de faire une seconde fois ce qu'elle avait déjà fait une première. Je la pressai par des raisons si touchantes qu'elle se sentit vaincue et obligée de les communiquer à son directeur, qui, les ayant pesées devant Dieu, non seulement il lui permit, mais même il lui commanda de me donner cette consolation, pour les grands secours que j'en pourrais recevoir dans la vie spirituelle et pour la gloire que Dieu en pourrait tirer.

« Après ce commandement qu'elle crut lui être fait de la part de Dieu, elle entreprit l'ouvrage avec sa simplicité ordinaire, mais pourtant à des conditions qui font assez voir le combat qu'elle souffrait en son cœur entre la grâce et la grâce, entre l'obéissance et l'humilité. La grâce de l'humilité lui inspirait de tenir sous le sceau les vertus qui ne sont jamais dans une plus grande sûreté que quand elles demeurent cachées, et la grâce de l'obéissance la pressait de satisfaire au commandement qui lui était fait et de fermer les yeux à toutes les considérations qui l'en eussent pu détourner. Mais enfin, l'obéissance qui vaut mieux que les sacrifices l'emporta et lui fit immoler toutes les inclinations de son humilité aux pieds de celui qui lui tenait la place de Dieu sur la terre. Elle recommença donc tout de nouveau, et, après qu'elle eut mis par écrit ce que sa mémoire lui put fournir, elle me l'envoya avec... deux lettres... qui sont comme des Épîtres dédicatoires, dans lesquelles on (peut voir) la peine qu'elle eut d'entreprendre une chose qui lui paraissait si contraire à l'humilité chrétienne, les raisons qu'elle eut de se vaincre dans un point qui lui était si difficile, les conditions avec lesquelles elle les envoya et enfin les précautions qu'elle apporta afin que ce dépôt demeurât aussi secret entre mes mains que dans les siennes propres [b]. »

---

[a]. Lettre à son fils, Québec 1651.

[b]. Lettres à son fils, Québec, 9 et 12 août 1654.

Les lettres de la Vénérable Mère nous aident à compléter et à préciser ces renseignements de Dom Claude Martin.

C'est de très bonne heure que Dom Claude insista auprès de sa mère pour avoir ses notes : dès avant 1645. Il était alors tout jeune profès de Saint-Maur. Par le Père de la Haye, son protecteur et son ami, ou autrement, il avait eu connaissance de l'existence de la *Relation* de 1633 et il en désirait une copie. Marie refusa près de cinq ans. Enfin en 1649 ou en 1650 elle céda. Survint l'incendie qui l'interrompit au milieu de sa rédaction et détruisit ce qu'elle avait déjà fait : 30 décembre 1650. Sur de nouvelles prières de Dom Claude, plus pressantes encore que les premières, et sur l'ordre du P. Jérôme Lalemant, son directeur, il lui fallut se remettre à l'œuvre. Elle le fit en mai ou juin 1653. L'écrit était achevé le 4 août 1654 et aussitôt confié au P. Martin de Lionnes qui repassait incessamment en France et devait le remettre à Dom Claude Martin.

***

Qu'était le mémoire primitif de Marie, celui qui périt dans l'incendie de 1650 : copie de la *Relation* de 1633 ou relation nouvelle ? Plus probablement un écrit nouveau, car Marie avait laissé en France la *Relation* de 1633 ; mais ce récit reproduisait l'ordre et la substance du récit antérieur. En tout cas, Marie en fit le sacrifice d'un cœur léger : « C'était, dit-elle, toute la conduite de Dieu sur moi depuis que je me connais. J'avais différé plus de cinq ans à rendre cette obéissance. J'y avais tant de répugnance qu'il m'a fallu réitérer par trois fois le commandement. J'y obéis enfin ; mais à présent, c'en est fait, mon très cher fils ; il n'y faut plus penser [a]. »

Pour la nouvelle relation qu'elle entreprit en 1653, Marie se sentit dans de tout autres dispositions. C'est qu'elle voyait clair dans sa vie, et que Dieu avait parlé.

Depuis longtemps, la Vénérable Mère n'a plus d'inquiétude sur ses voies. Elle est dans la vérité. Elle le sait. Mais elle a aussi le sentiment que sa vie spirituelle est beaucoup plus une suite d'*états* qu'une suite de grâces et de faits extraordinaires, et que partant, le simple récit chronologique des conduites de Dieu sur

[a]. Lettre à son fils, Québec 1651.

elle n'en rend pas exactement la physionomie. Ce sentiment devient tout à coup pour elle, en 1653, évidence de l'esprit. Puis elle a eu, dans le même temps, l'assurance de Dieu qu'il voulait pour sa gloire le récit de ses grâces : « Faisant mes exercices spirituels, depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte, écrit-elle à son fils, dans les réflexions que je faisais sur moi-même, j'eus des vues fort particulières touchant les états d'oraison et de grâce que la divine Majesté m'a communiqués depuis que j'ai l'usage de la raison. Alors, sans penser à quoi cela pourrait servir, je pris du papier et en écrivis sur l'heure un *Index* ou abrégé que je mis en mon portefeuille. Dans ce temps-là, mon supérieur et directeur, qui est le Révérend Père Lalemant, m'avait dit que je demandasse à Notre-Seigneur que s'il voulait quelque chose de moi avant ma mort qui pût contribuer à sa gloire, il lui plût de me le faire connaître. Après avoir fait ma prière par obéissance, je n'eus que deux vues : la première, de m'offrir en holocauste à la divine Majesté pour être consommée, en la façon qu'il le voudrait ordonner, pour tout ce désolé pays ; et l'autre, que j'eusse à rédiger par écrit la conduite qu'elle avait tenue sur moi depuis qu'elle m'avait appelée à la vie intérieure [a]. » Cela se passait en 1653, du 22 mai au 1er juin. Marie commença aussitôt après sa *Relation*. C'est donc forte de l'assistance de Dieu et avec un plan très net, dans ses grandes lignes au moins, qu'elle se mit à l'œuvre.

Rien, au cours de ce travail, qui ressemble moins que Marie à un auteur écrivant à loisir dans la tranquillité de l'esprit. Supérieure de son monastère pour la seconde fois, elle en dirige alors la reconstruction et l'aménagement après l'incendie qui l'a détruit de fond en comble en 1650. Elle continue de plus ses fonctions d'institutrice et de catéchiste de ses séminaristes et de ses néophytes algonquins et hurons. Enfin, elle met toujours au premier plan ses devoirs de religieuse. A l'extérieur, il est vrai, les années 1653-1654 font comme une trêve à la guerre iroquoise [b]. Mais rien n'est assuré dans ce repos si précaire. La nouvelle obligation qui s'ajoutait à toutes ses charges, ne fut pour la Vénérable Mère qu'une obédience secondaire, accessoire, celle

---

[a]. Lettre à son fils, Québec, 26 octobre 1653.

[b]. Sur ces années troublées, voir notre *Introduction générale* (Vol. I, pp. 35-38).

qu'on remplit à temps perdu. Or il n'y avait point de place pour le loisir dans sa vie. D'août à octobre, c'était l'arrivée annuelle de flottes de France, la réception des envois de la mère patrie, l'expédition des réponses, lettres de toutes sortes, commissions, toute une vaste correspondance dont le gros retombait uniquement sur elle. Puis, les derniers bateaux partis, la navigation fermée sur le Saint-Laurent, c'était l'impitoyable, l'interminable hiver, de novembre à fin d'avril, temps peu propice à la composition des mémoires de conscience, dans le monastère des Ursulines : « On n'écrit ici en hiver, dit Marie, qu'auprès du feu et à la vue de tous ceux qui sont présents [a]. » Alors, comme il n'est nullement à propos que l'on ait connaissance de ses affaires, elle est contrainte d'attendre le printemps, c'est-à-dire, car nous sommes à Québec, le mois de mai. Restaient donc à Marie deux à trois mois dans l'année, de mai ou juin à août, le soir avant le repos de la nuit, quand la journée de la religieuse et de la missionnaire était enfin terminée. Encore fallait-il compter avec les interruptions de toutes sortes. En fait, Marie composa sa *Relation* en deux fois : de juin à août 1653, et de mai ou juin à août 1654.

Il n'est pas indifférent de connaître tous ces détails qui ont influé sur la composition et la rédaction de la *Relation*. Marie n'avait que trop raison d'écrire à son fils : « Ne croyez pas que ces cahiers que je vous envoie aient été prémédités pour y observer un ordre comme l'on fait dans des ouvrages bien digérés : cela ne m'aurait pas été possible dans l'état où Dieu me tient, et la voie par où sa divine Majesté me conduit ne peut me permettre de garder aucune méthode dans ce que j'écris. Lorsque j'ai pris la plume pour commencer, je ne savais pas un mot de ce que j'allais dire ; mais en écrivant, l'esprit de grâce qui me conduit m'a fait produire ce qu'il lui a plu, me faisant prendre la chose dans son principe et dans sa source et me la faisant conduire jusqu'à l'état où il me tient aujourd'hui, et toujours avec beaucoup d'interruptions et parmi un grand divertissement de nos affaires domestiques [b]. » Ainsi s'expliquent le caractère hâtif de la *Relation* de 1654, ses redites, ses défauts de cohésion et aussi par endroits sa concision laconique.

---

[a]. Lettre à son fils, Québec, 26 octobre 1653.

[b]. Lettre à son fils, Québec, 9 août 1654.

Cette concision tient à une cause entre autres. La Vénérable Mère y faisait allusion à l'instant. Dans tout ce qui vient de Dieu, il faut faire la part de ce qui ne peut se dire, de l'ineffable, part toujours plus considérable à mesure que l'âme s'élève : « Il y a bien des choses, note encore Marie dans une autre lettre, — et je puis dire que presque toutes sont de cette nature, — qu'il me serait impossible d'écrire entièrement, d'autant que, dans la conduite intérieure que Dieu tient sur moi, ce sont des grâces si intimes et des impressions si spirituelles par voie d'union avec la divine Majesté dans le fond de l'âme, que cela ne se peut dire. Et de plus, il y a de certaines communications entre Dieu et l'âme qui seraient incroyables si on les produisait au dehors comme elles se passent intérieurement... C'est en partie ce qui me donne de la répugnance d'écrire de ces matières, quoique ce soient mes délices de ne point trouver de fond dans ce grand abîme et d'être obligée de perdre toute parole en m'y perdant moi-même. Plus on vieillit, plus on est incapable d'en écrire, parce que la vie spirituelle simplifie l'âme dans un amour consommatif, en sorte qu'on ne trouve plus de termes pour en parler [a]. » C'est la glorieuse infirmité de nos mystiques, des plus grands plus que de tous les autres, et parmi eux, de Marie à un degré très éminent. Dieu la menait par une voie de clarté et de réalité qui bannissait la prolixité : « Les choses symboliques ou qui se peuvent attacher à quelque forme ou sujet qui tienne de la matière, dit-elle, se peuvent étendre ; mais Dieu ne m'a pas conduite par ces voies-là [b]. »

Remarquons encore avec Marie qu'elle n'écrivait plus dans le temps de ses grâces. Pour une bonne part, sa *Relation* devait traiter de choses lointaines. Le souvenir en était toujours vivant, car il s'agissait d'expériences transcendantes. Un retour sur soi eût cependant été nécessaire pour en rappeler toutes les circonstances. A défaut de cette réflexion que le tracas quotidien ne permettrait pas, des notes eussent suppléé aux défaillances de la mémoire. Marie en avait pris autrefois à Tours ; mais elle les y avait laissées à son départ ou les avait brûlées : « Si j'avais ces écrits, disait-elle en 1653, ils me serviraient beaucoup et me rafraîchiraient la mémoire de beaucoup de choses qui se

[a]. Lettre à son fils, Québec, 26 octobre 1653.

[b]. Lettre à son fils, Québec, 12 août 1654.

sont écoulées de mon esprit [a]. » Vingt ans plus tôt, elle en aurait parlé « plus avantageusement et avec plus de facilité ». Cela, c'était pour la France. Pour le Canada, il y avait des faits sur lesquels Marie voulait être discrète : ceux dont elle avait cruellement souffert, et sur lesquels une allusion rapide lui suffit, car leurs principaux acteurs vivaient encore [b].

En dépit de toutes les contraintes intérieures et extérieures qui l'obligeaient à faire court et à faire vite, Marie a cependant voulu faire complet. Son génie est en effet un génie pratique, concret, positif : elle ne voit pas les choses sous un aspect unique ou *in abstracto*, elle les embrasse à plein dans l'intégrité de leur être. Les dons de Dieu se façonnent en quelque sorte sur les temps et les lieux où ils sont accordés ; ils sont inséparables des circonstances qui les ont déterminés, leur ont fourni un cadre et leur servent toujours d'explication partielle, mais nécessaire. Marie le sait. Aussi, c'est plus qu'un simple mémoire de conscience qu'elle prétend écrire : une autobiographie. Et c'est ce qu'elle explique à Dom Claude Martin. « Dans le dessein que j'ai commencé pour vous, lui dit-elle, je parle de toutes mes aventures : c'est-à-dire, non seulement de ce qui s'est passé dans l'intérieur, mais encore de l'histoire extérieure, savoir, des états où j'ai passé dans le siècle et dans la religion, des providences et conduites de Dieu sur moi, de mes actions, de mes emplois, comme je vous ai élevé, et généralement je fais un sommaire par lequel vous me pourrez entièrement connaître, car je parle des choses simplement et comme elles sont [c]. » Comme elles sont, c'est-à-dire commes elles ont été accordées, non pas à une âme en général, mais à son âme à elle. Dieu ne se connaît dans sa tendresse et dans sa profusion que dans la vie. C'est une histoire vivante et vraie que Marie nous a laissée : l'histoire du mystère de son union avec la sainte Trinité, des premières invitations, des premières rencontres, des premiers colloques qui l'ont préparée, de la grâce suprême du mariage spirituel qui l'a consommée, et de l'intime communauté de biens qui en fut le fruit. Tous les actes

---

[a]. Lettre à son fils, Québec, 26 octobre 1653.

[b]. Lettre à son fils, Québec, 26 octobre 1653.

[c]. *Ibid.* Ces réflexions inspirées par l'*Index* de 1653 s'appliquent aussi bien à la *Relation* tout entière.

de ce mystère revivent sous nos yeux, dans leur cadre naturel que Marie a recomposé.

Pour un travail de cette sorte, les conditions défavorables que nous avons notées plus haut, et qui auraient desservi des confessions littéraires, tournent au contraire à l'avantage de l'auteur.

Que cherchons-nous dans les confidences des mystiques, sinon l'écho très pur de leur expérience ? Tout le reste, qui pourra être du plus haut intérêt, n'est cependant que commentaire ou orchestration du don de Dieu. Or, c'est ce don, sa réception dans l'âme humaine et la réaction qu'il y a provoquée dont nous sommes légitimement curieux. La réflexion ici peut servir à approfondir ; elle a ses dangers aussi, et peut-être surtout. Elle court le risque d'interpréter, donc de déformer en mêlant aux éléments primitifs des notions acquises plus tard, des réminiscences de lectures ou d'entretiens. Les retouches, les corrections, les revisions de toute nature, les essais de mise au point, sont encore plus à redouter. Plus le récit sera ingénu, direct, de premier jet, moins il sera étudié, plus il aura chance d'être conforme au réel. Si, en outre, il nous vient d'une âme qui voit clair et juste, qui se possède et sait contenir ses élans pour modeler toujours son expression sur l'objet, qui demeure libre dans un corps sans défaillances, la confidence qu'il nous apportera sera d'un prix inestimable. Bon gré mal gré, il y aura toujours à faire la part d'une interprétation involontaire : cette part sera réduite à l'inévitable. A ce point de vue, la *Relation* de Marie de l'Incarnation atteint un maximum d'objectivité qui n'a jamais été dépassé et rarement égalé. Comme Dom Claude Martin en voulait trop savoir : « Je ne puis pas m'exprimer autrement, lui répond sa vénérable mère, et je ne me mets point en peine de faire tant d'examens, mais plutôt j'y sens de l'aversion, crainte de curiosité. Je laisse le tout au jugement de celui qui me tient la place de Dieu, autrement je me causerais plusieurs distractions qui seraient désagréables à sa divine Majesté [a]. » C'est la conduite qu'elle a tenue durant toute la composition de sa *Relation* de 1654, et c'est justement ce qui fait de cette longue confidence si peu préméditée, si naturelle, un document capital dans la littérature mystique.

---

a. Voir le *Supplément à la Relation de* 1654.

***

L'autobiographie de Marie de l'Incarnation évoque naturellement à la pensée la *Vie écrite par elle-même* de sainte Thérèse.

Nous ne prétendons point établir ici un parallèle complet entre les deux *Thérèses*. Nous comparons seulement les deux récits qu'elles nous ont laissés de leurs grâces et de leurs expériences mystiques.

A dire le vrai, cette comparaison est assez difficile. Nous ne possédons plus la première rédaction de la *Vie* de sainte Thérèse, celle qu'elle écrivit en 1561 ou 1562 à Tolède au palais de dona Louise de la Cerda, et qui par sa composition à vive allure aurait offert le plus de traits communs avec la *Relation* de Marie. De part et d'autre, même invitation divine à entreprendre la tâche, mêmes obédiences des directeurs, même laps de temps employé à la composition du mémoire ; enfin à peu près mêmes conditions d'âge: Marie a 55 ans, Thérèse 48.

La seconde rédaction de sainte Thérèse, celle que nous lisons aujourd'hui au premier volume de ses œuvres sous le titre devenu classique de *Vie écrite par elle-même*, se présente dans des conditions sensiblement différentes. C'est une reprise et une refonte de la première. Thérèse, nous dit Banez, « y complète et y retouche son livre ». Sur le conseil de ses directeurs, elle ajoute de nouveaux récits, développe à loisir des matières touchées précédemment en quelques mots, et, pour plus de clarté, divise l'ouvrage en chapitres auxquels elle donne des sommaires. Bref, elle y emploie trois ans. Commencée en 1563, la revision est encore en train en 1565. Entre temps, Thérèse consulte, prend conseil même d'un inquisiteur. Aucun trait qui rappelle ici, même de très loin, la composition précipitée et à bâtons rompus de Marie. D'ailleurs, comme pour accuser plus fortement le désaccord, l'Ursuline et la Carmélite n'ont pas le même objectif. Marie écrit pour son directeur et pour Dom Claude Martin qui l'un et l'autre tiennent à *s'édifier* au récit de ses grâces ; Thérèse, pour ses directeurs et le Maître Jean d'Avila, mais pour leur soumettre ses états et leur demander leurs lumières. De là, chez sainte Thérèse, un effort patient pour refaire, revoir et mettre au point sa relation. Marie n'en était plus à se préoccuper de cet examen des docteurs. A peine écrit, et il le fut à la hâte,

son manuscrit fut expédié sans même avoir été relu — c'est elle qui nous l'assure [a] — et elle ne le revit jamais. Si plus tard ce manuscrit reçut des corrections, ce furent des corrections d'éditeur avant d'aller à l'impression.

Du point de vue littéraire, l'autobiographie de sainte Thérèse, sans être son œuvre la plus réussie, est néanmoins un chef-d'œuvre. Une autre civilisation et une autre tradition se reflètent dans la relation de Marie, un autre milieu social aussi. Les tons en sont moins chauds, la langue moins pure. Le castillan au temps de sainte Thérèse était parvenu à son âge d'or : le français du XVI^e^ siècle et celui de la première moitié du XVII^e^ étaient loin d'avoir atteint à cette perfection. Celle-ci viendra bientôt, mais elle marquera un autre âge. Marie est de son temps ; sa langue est parfois embarrassée. Mais il n'est point besoin d'être un styliste pour que le style témoigne du don du grand écrivain. C'est moins pour leur perfection extérieure que pour les dons qu'elles révèlent qu'il conviendrait de comparer la relation de Thérèse et celle de Marie. Or ces dons, chez l'une comme chez l'autre, sont de ceux qui, les circonstances aidant, produisent un jour de grandes œuvres.

Sur le fond, l'autobiographie de Marie de l'Incarnation manifeste une maîtrise qui ne se traduit pas au même degré dans la *Vie* de sainte Thérèse. Aussi bien, les stades de la vie mystique où en sont arrivées les deux Servantes de Dieu ne se confondent-ils pas. En 1565, année où elle achève sa *Vie*, Thérèse n'est entrée dans la contemplation que depuis dix ans, et son itinéraire mystique n'atteindra son sommet avec la vision intellectuelle de la sainte Trinité et le mariage spirituel, que sept ans plus tard, en 1572. Au contraire, en 1654, Marie a terminé son expérience — nous entendons par là l'expérience dont les théoriciens de la mystique ont défini et codifié les phases générales — depuis près de vingt-cinq ans. Elle a franchi toutes les étapes : elle sait qu'elle est arrivée et que, dans ce dernier état qui la conduira jusqu'à la vie éternelle, elle n'a plus rien de nouveau à attendre et à désirer que le progrès illimité dans la charité. De cette conviction naissent une sécurité, une vue nette et compréhensive des faits, une faculté de juger des proportions et des plans, d'apprécier les

a. Lettre à son fils, Québec, 12 août 1654.

grâces et leur valeur respective, qui font de sa relation un tout presque complet et qui se suffit à lui-même. Moins didactique que la *Vie* de sainte Thérèse — on y chercherait en vain l'équivalent du petit traité de l'oraison qui tient 12 chapitres dans ce dernier ouvrage — elle est plus descriptive. Le fait mystique s'y déroule tout entier dans sa réalité concrète. C'est là la grande originalité de la *Relation* de 1654.

***

Le manuscrit original de la *Relation* de 1654 était de format in-4° et se composait d'environ 100 feuillets réunis en cahiers. Les trois premiers cahiers, qui furent écrits en juin-juillet 1653, comptaient chacun huit feuillets. Au quatrième, où elle commençait le récit de sa vocation au Canada, Marie interrompit son travail pour ne le reprendre qu'au printemps de 1654. Ce sont là tous les renseignements que nous donne la correspondance de la Vénérable Mère [a]. Vu le caractère général de son écriture, serrée, mais assez haute, — écriture qui n'a jamais varié de 1641 à 1672, si nous en jugeons par les échantillons qui nous en restent soit aux Archives des Ursulines à Québec, soit en France et en Belgique, — étant donnée aussi l'étendue de la *Relation*, nous pouvons supposer que l'in-4° dont elle parle est du format d'une de ses lettres conservée à la Mazarine (Ms. 2467) : le grand in-4°.

Le manuscrit original, tel que nous l'a décrit Marie, est aujourd'hui perdu. Dom Claude Martin n'en fait mention nulle part dans sa correspondance, et nous ne savons ce qu'il en a fait après la publication. Jusqu'à ces dernières années, le seul témoin de la *Relation* de 1654 était l'imprimé de la *Vie*. Nous avons dit dans notre *Introduction générale* le scrupule qui retenait Dom Claude Martin dans les corrections de fond, et les libertés qu'il prenait avec la forme. Un simple coup d'œil jeté sur l'imprimé suffit pour se convaincre que les retouches de style ne se comptent pas. Plus graves auraient été les corrections et les interpolations du théologien-éditeur. Pour celles-ci, tout moyen direct de contrôle nous faisait défaut, mais il était légitime de les soupçonner. Marie n'avait en somme expédié à son fils qu'un brouillon, et cela n'avait aucune importance puisque le document était de

[a]. Lettre à son fils, Québec, 26 octobre 1653.

caractère exclusivement privé et devait le rester. Mais du jour où l'on pensa à le livrer au public, la revision s'imposait. Marie avait traité des sujets les plus élevés de la théologie mystique et de la théologie tout court. Or, on n'écrit pas de la grâce, de la Trinité, de la contemplation, sans initiation préalable. Dans ces matières, l'à peu près est interdit. Pendant son travail de rédaction, Marie n'avait consulté personne : cela lui était inutile pour le but qu'elle se proposait. Après, le temps lui avait fait défaut de se relire. Dans ces conditions, les déficiences d'expression ne pouvaient manquer sous sa plume. La *Relation* imprimée se fait au contraire remarquer par son étonnante justesse. N'était-il pas à craindre que ces formules habituellement si exactes ne fussent en somme que des rajustements, des interprétations ?

Nous sommes aujourd'hui pleinement rassurés. Les corrections doctrinales sont insignifiantes et à proprement parler inexistantes. La Vénérable Mère a été à la hauteur de son sujet, et Dom Claude Martin s'est religieusement effacé derrière elle. Le document qui nous autorise à en juger ainsi est un manuscrit de la *Relation* de 1654 conservé aux archives des Ursulines des Trois-Rivières, depuis un siècle et demi, sinon plus. C'est de ce document, resté ignoré jusqu'à nos jours, que nous devons parler maintenant.

Le manuscrit des Trois-Rivières — que nous appellerons ainsi pour faire court — est un petit in-4° (16 × 19), relié en parchemin. Il est composé de 99 feuillets : un feuillet de garde au début, et 98 de texte, le dernier écrit au recto seulement. L'écriture en est presque jusqu'à la fin posée et parfaitement lisible ; les majuscules y sont répandues avec profusion. Dans les dernières pages apparaissent des formes nouvelles de caractères et surtout des archaïsmes qui contrastent avec la simplicité qui précédait et pourraient dénoter une autre main. A en juger par la qualité des encres, l'œuvre n'a pas été faite d'une seule traite. Dans l'ensemble, peu de corrections : quelques-unes en surcharge et de la première main ; d'autres, habituellement dans l'interligne, sont d'une main postérieure. Un commencement de pagination est lui aussi plus récent. Les marges de trois centimètres quelquefois ont été marquées à l'ongle et sont bien observées. Tout y révèle une œuvre appliquée et soignée. La page 1 débute par les noms de *Jésus, Marie, Joseph,* en ronde. Suit un court prologue,

puis viennent soixante-huit articles ou chapitres, séparés les uns des autres par un léger intervalle et annoncés par un chiffre arabe dans la marge. Presque pas d'alinéas dans ces chapitres, quelle que soit leur longueur. Sauf la différence des encres et des écritures signalée ci-dessus, aucune trace ou indice dans le manuscrit d'une reprise et d'une nouvelle mise en train. A tous ces signes, nous reconnaissons une copie.

Ces caractéristiques ne permettent pas, en effet, de prendre un seul instant ce manuscrit pour l'original. Ajoutons, ce qui est décisif dans l'espèce, qu'il ne contient aucun cahier de 16 pages, comme le manuscrit envoyé à Dom Claude Martin [a]. C'est donc un autre document. Est-il possible d'en retracer l'origine et la provenance ?

Marie de l'Incarnation avait d'abord pensé à faire faire une transcription de l'original avant de l'expédier en France. Elle devait confier cette tâche, si le départ du P. de Lionnes à qui elle avait remis son manuscrit était retardé, à la Mère Marguerite de Saint-Athanase, Ursuline de Paris avec qui elle se partageait le supériorat du monastère de Québec, et « en qui seule elle pouvait avoir cette confiance [b] ». Nous ne savons si le bateau du P. de Lionnes partit au jour dit. L'écriture du manuscrit n'est point celle de la religieuse susdite. Elle n'est point non plus celle de Marie, qui du reste écrit à Dom Claude Martin : « Je n'ai pas eu le loisir de relire ce que je vous envoie, et beaucoup moins d'en faire une copie [c]. » Que si on en doutait malgré tout, il suffirait d'observer que l'orthographe du manuscrit est postérieure à celle de la Vénérable Mère, et qu'il contient des fautes telles que *l'essence* pour *les sens*, qui sont des fautes de copiste, non d'auteur. Enfin, certains passages de la relation originale assez embrouillés n'auraient pas été reproduits, mais récrits. Il n'y a pas lieu d'insister davantage. Aucune copie de l'original n'a donc été exécutée au Canada en 1654. C'est en France qu'il faut rechercher l'origine du manuscrit des Trois-Rivières, à moins d'en placer la composition à Québec après 1677, date de la publication de l'imprimé.

---

[a]. Lettre du 26 octobre 1653, citée ci-dessus.

[b]. Lettre à son fils, Québec, 12 août 1654.

[c]. *Ibid.*

L'écriture et l'orthographe ne permettent pas d'assigner à cette œuvre une date plus tardive que le dernier quart du XVII^e siècle. Elle a été exécutée par un copiste dont la langue était encore, dans l'ensemble, celle de l'auteur. Marie ayant fait défense expresse à son fils de communiquer son mémoire à qui que ce fût, celui-ci aura gardé la consigne jusqu'à la mort de sa mère, 1672. Après, il était plus libre. Or, le manuscrit n'est point de sa main. Nous devons donc en conclure qu'il est postérieur à 1672. Si l'on réfléchit qu'après l'édition de la *Relation* dans la *Vie* imprimée, 1677, la copie avait moins de raison d'être, surtout pour les gens d'alors, moins friands que nos contemporains de l'autographe et de sa reproduction textuelle, on serait amené à placer le manuscrit entre 1672 et 1677. Mais ceci n'est plus qu'une simple conjecture.

Quant à son exécution, nous devons y voir une main féminine ; d'abord parce qu'un copiste aurait mis moins de conscience à suivre le style, la langue et la disposition de l'original; ensuite parce que d'instinct il aurait transposé au masculin, comme l'a fait Dom Claude Martin dans la *Vie*, des réflexions générales que Marie a naturellement faites au féminin et que le manuscrit des Trois-Rivières a reproduites telles quelles. Nous avons donc affaire à une copiste, et, vu le soin, pour ne pas dire la religion, qu'elle a apporté à son travail, à une copiste qui vénérait la mémoire de Marie de l'Incarnation, à une Ursuline très probablement.

Nous écartons l'hypothèse d'une copie faite à Québec après 1677. Dom Claude Martin, qui distribua, après sa publication, tous les manuscrits de sa mère, aurait bien pu faire don du manuscrit de la *Relation* de 1654 aux Ursulines de Québec, à qui il revenait presque de droit. Celles-ci en auraient fait une copie, qu'elles auraient aussitôt donnée. Nous ne comprendrions pas alors qu'elles n'aient pas fait l'impossible pour récupérer cette transcription après leur incendie de 1686 qui consuma la presque totalité des papiers de leur Vénérable Mère et où le manuscrit de l'original aurait également disparu. Du reste, nous ne trouvons rien dans les archives du Vieux-Monastère pour appuyer cette conjecture. Elle semble même contredite par la copie elle-même. Une copiste en France pouvait, par exemple, écrire *Boucenlage* pour *Boucanage*. A Québec, le terme était courant et cette faute de lecture était impossible.

Nous pensons donc qu'il faut assigner comme dates extrêmes à la composition du manuscrit des Trois-Rivières, les années 1672 à 1700, ou peut-être plus précisément 1672-1677, et qu'il convient de la placer de préférence en France.

Y eut-il plusieurs copies de l'original ? Le P. de Charlevoix en avait certainement une en 1723 pour composer sa *Vie de la Mère Marie de l'Incarnation*. Toujours est-il que le manuscrit des Trois-Rivières tomba au cours du XVIII[e] siècle aux mains du sulpicien Pierre Sartelon. Celui-ci, né à Tulle en 1709, était entré à Saint-Sulpice en 1730. Il y fut ordonné prêtre en 1734, et passa cette même année au Canada. Les listes conservées à la Bibliothèque de Saint-Sulpice de Montréal nous le montrent en ses diverses résidences comme curé à Saint-Laurent, à Sainte-Anne de Bellevue, à la Longue Pointe, à la Pointe Claire, de 1735 à 1781. Il mourut en 1782, probablement étant chapelain des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Où, quand et comment Sartelon entra-t-il en possession de notre manuscrit ? Nous ne pouvons le dire. La reliure en parchemin du manuscrit est d'origine canadienne, au moins pour les lanières en peau d'orignal qui la fermaient autrefois. Elle porte au dos deux mentions latines, peut-être de mains différentes. La première : *Vita matris incarnāonis ursulinae Quaebekensis, propria sua manu scripta* ; la seconde, effacée en partie, refaite maladroitement et inintelligible du fait de la retouche : *Et non obstat scripta Venerab. fuisse Martin congregationis Sti Mauri et filii dictantis verba sca ven. matris*. Sur la feuille de papier collée au revers de la couverture, on lit deux autres mentions. La première : *La Vie de la Mère de l'Incarnation, Ursuline de Québec, écrite de sa propre main*, de la même écriture que la mention latine correspondante qu'elle traduit ; l'autre : *Attinet ad Petrum Sartelon sacerdotem* 1733 *e domo Sulpiciorum Marianopolitana*, de la main de Sartelon lui-même. On ne peut établir aucun rapport chronologique entre ces diverses mentions dont la plus ancienne n'est point contemporaine du manuscrit. Quant à celle de Sartelon, elle indiquerait logiquement qu'il fut ordonné prêtre en 1733 et non en 1734 comme le portent les listes, nullement qu'il possédât le manuscrit en 1733, avant son départ pour la Nouvelle-France. Nous ne savons donc pas s'il trouva ce manuscrit en France ou au Canada. Nous

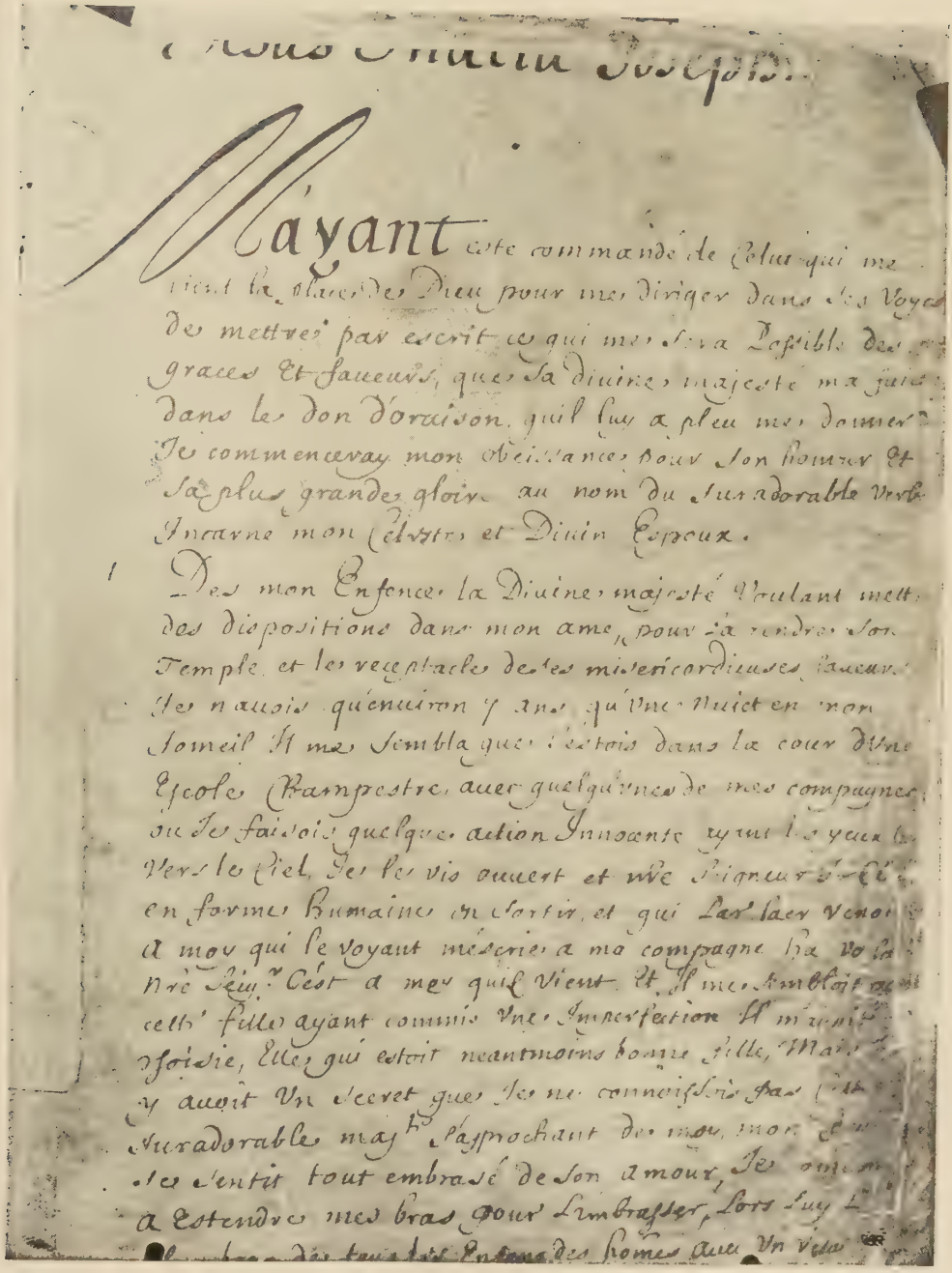

Première page du Manuscrit des Trois-Rivières.
1er type d'écriture.

*(Archives des Ursulines des Trois-Rivières.)*

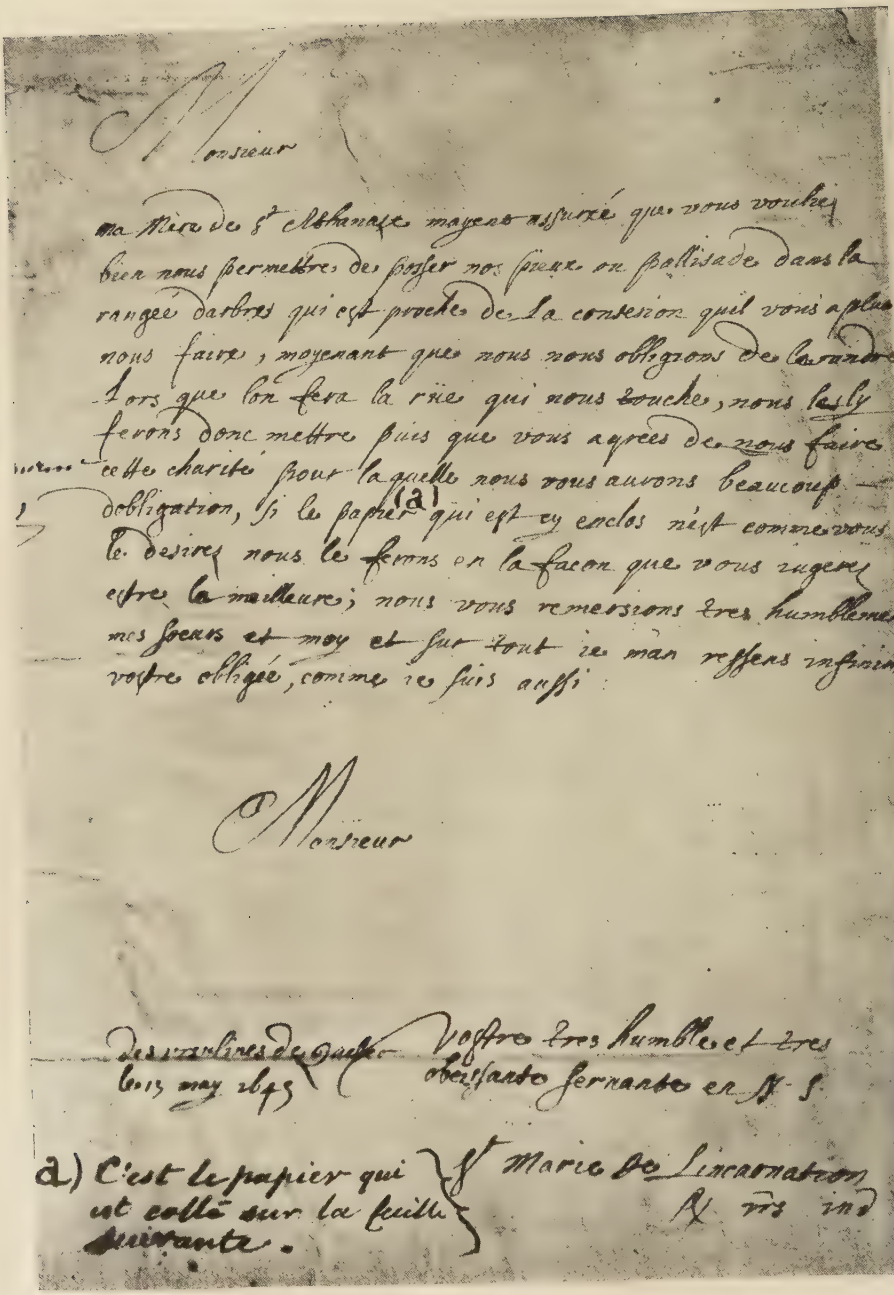

Monsieur

ma Mere de S.t Athanase m'ayant assuré que vous vouliez
bien nous permettre de poser nos pieux en palissade dans la
rangée d'arbres qui est proche de la closture qu'il vous a plu
nous faire, moyennant que nous nous obligions de la rendre
lors que l'on fera la rüe qui nous touche, nous le luy
feromes donc mettre puis que vous agrées de nous faire
cette charité pour laquelle nous vous avons beaucoup
d'obligation, Si le papier (a) qui est cy enclos n'est comme vous
le desirez nous le ferons en la facon que vous jugerez
estre la meilleure; nous vous remercions tres humblement
mes Sœurs et moy et sur tout je me rens infiniment
vostre obligée, comme je suis aussi

Monsieur

des ursulines de Quebec
ce 13 may 1645

Vostre tres humble et tres
obeissante Servante en N. S.

† Marie de l'Incarnation
ind.

a) C'est le papier qui est collé sur la feuille suivante.

Lettre de Marie de l'Incarnation a M. de Montmagny, Gouverneur de la Nouvelle-France (1645)

*(Archives des Ursulines de Québec.)*

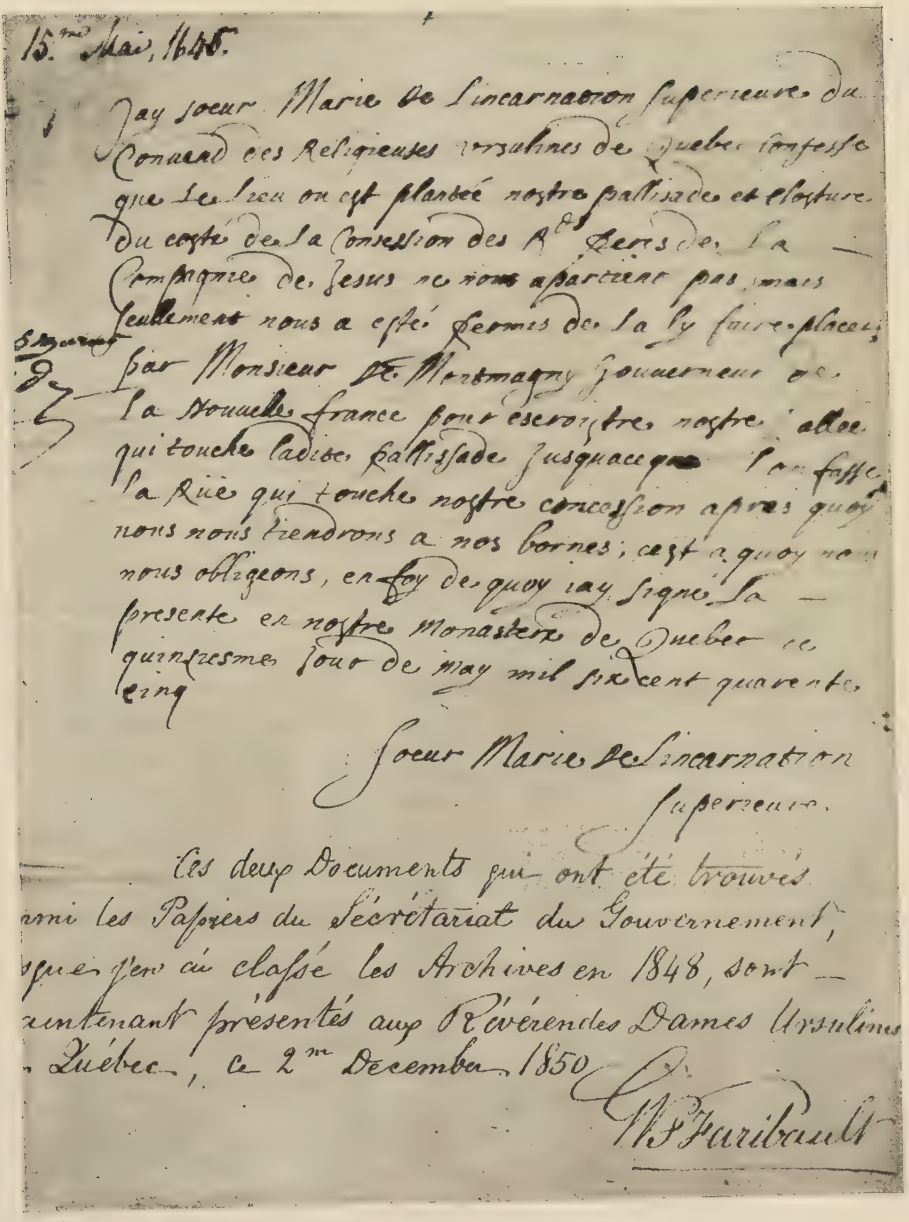

15me Mai, 1645.

Jay soeur Marie de Lincarnation superieure du Conuent des Religieuses ursulines de Quebec confesse que le lieu ou est plantée nostre pallissade et closture du costé de la Concession des Rds Peres de la Compagnie de Jesus ne nous apartient pas, mais seulement nous a esté permis de la y faire placer par Monsieur de Montmagny gouuerneur de la Nouuelle France pour escrire nostre allee qui touche ladicte pallissade jusquacequ'il plaise a la Rue qui touche nostre concession apres quoy nous nous tiendrons a nos bornes; cest a quoy nous nous obligeons, en foy de quoy iay signé la presente en nostre Monastere de Quebec ce quinzesme jour de may mil six cent quarante cinq

Soeur Marie de Lincarnation
superieure.

Ces deux Documents qui ont été trouvés parmi les Papiers du Secrétariat du Gouvernement, que j'ai classé les Archives en 1848, sont maintenant présentés aux Révérendes Dames Ursulines de Québec, ce 2me December 1850

Wm Faribault

Déclaration de Marie de l'Incarnation a M. de Montmagny, Gouverneur de la Nouvelle-France (1645)

*(Archives des Ursulines de Québec.)*

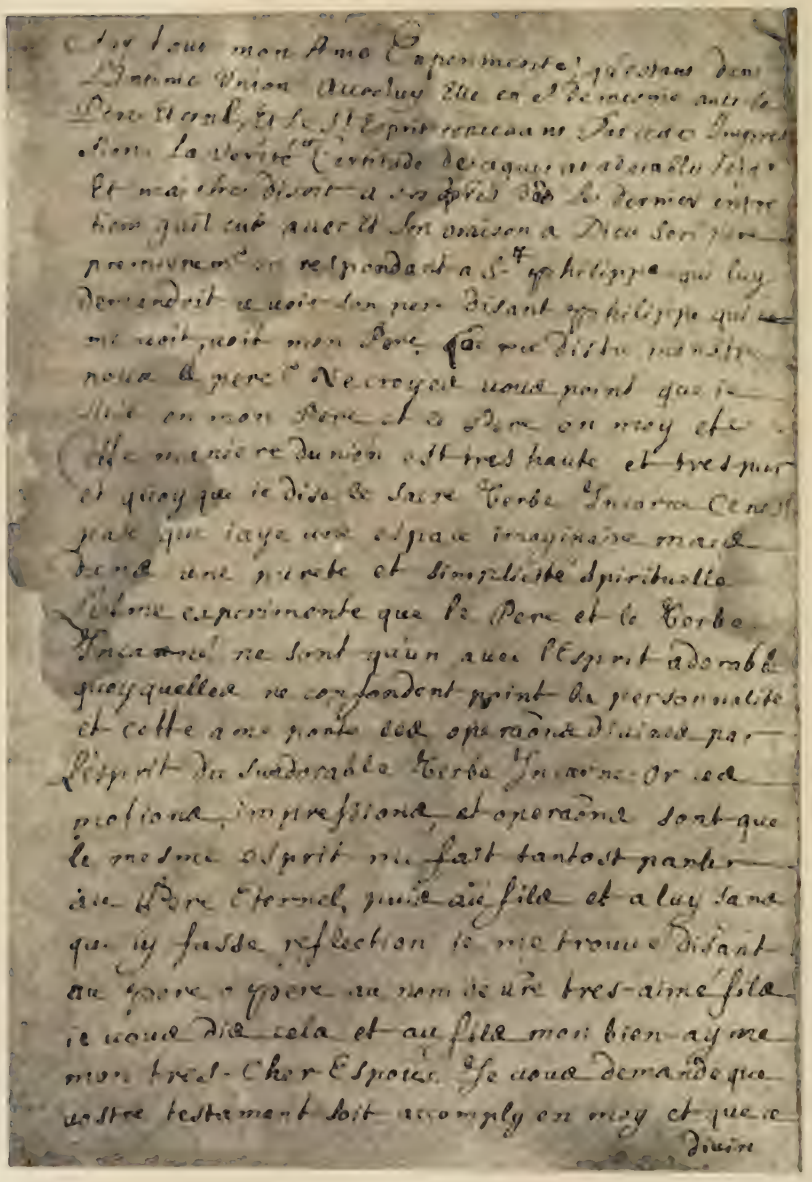

Une des dernières pages du Manuscrit des Trois-Rivières.
2e type d'écriture.

*(Archives des Ursulines des Trois-Rivières.)*

ne savons pas davantage ce qu'il en fit ensuite. On peut imaginer qu'il le donna de son vivant aux Ursulines des Trois-Rivières. Une tradition orale de ce monastère rattacherait plutôt l'entrée du manuscrit dans les archives de la maison à l'abbé Jacques Joseph Ladislas de Calonne, frère du ministre de Louis XVI, qui s'exila à la Révolution, passa en Angleterre, puis de là au Canada, devint grand vicaire de l'évêque de Québec et fut chapelain des Ursulines des Trois-Rivières de 1807 à 1822. L'abbé de Calonne aurait alors reçu le manuscrit des Sulpiciens de Montréal qui l'avaient trouvé dans les papiers de Sartelon, et l'aurait ensuite légué, avec ses livres, aux Ursulines qu'il dirigeait. On sait en effet qu'à sa mort, il fit don à ces religieuses de sa bibliothèque. Celle-ci comprenait 800 pièces ; le manuscrit n'y est pas spécialement désigné.

Si l'histoire du manuscrit des Trois-Rivières est pleine d'incertitudes, sa valeur, du moins, est incontestable.

Non seulement il nous a conservé le lexique et, avec une fidélité ordinairement soutenue, la syntaxe de l'original — ce dont on peut se convaincre en le comparant aux autographes de Marie de l'Incarnation — mais il le reproduit servilement. Petit in-4°, d'un format inférieur semble-t-il à celui de Marie, tout y est calculé pour suivre page à page le manuscrit qu'il reproduit. Celui-ci comptait environ deux cents pages : c'est le chiffre de la copie. A son quatrième cahier, Marie commençait le récit de sa vocation au Canada, et les trois cahiers précédents étaient chacun de seize pages. C'est également à la page 48, bien que la composition des cahiers soit différente, que s'ouvre dans la copie ce récit. Enfin, l'original présentait des lacunes: phrases inachevées, mots sautés, etc. Dom Claude Martin en signale une dans son imprimé. Venant au récit de sa traversée et de la rencontre d'une banquise qui faillit la terminer si tragiquement pour le vaisseau et ses passagers, Marie veut donner une idée de cette glace par une comparaison. Elle fut sans doute interrompue à ce moment. La comparaison est commencée, le second terme manque. Il fait défaut aussi dans la copie. Il suffisait cependant de trois mots pour donner un sens à la phrase. Pour les autres omissions, nous n'avons pas de moyen d'en vérifier l'origine. Les unes sont des négligences de copiste, mais d'autres, à en juger par

les remaniements évidents de l'imprimé, venaient du manuscrit. A côté des lacunes, il y a dans la copie des phrases qui ne sont pas représentées dans l'imprimé. Ici, c'est l'imprimé qui volontairement ou par distraction est en faute. L'authenticité de ces parties propres du manuscrit des Trois-Rivières nous est en quelque sorte garantie, et d'une façon plutôt inattendue, par le second historien de Marie de l'Incarnation, le P. de Charlevoix. Mais c'est un bon quart du manuscrit que Charlevoix nous aide à contrôler, et cela vaut qu'on y insiste.

Nous avons dit ailleurs [a] que cet auteur n'a rien innové dans sa biographie de la Vénérable Mère. Il travaille sur l'imprimé de Dom Claude Martin qu'il se borne à suivre en le réduisant et le rajeunissant, comme Dom Claude avait rajeuni le texte de sa mère. Il n'a pas eu de pièces nouvelles entre les mains, et pas davantage les originaux ou des copies des originaux, sauf pour la *Relation* de 1654.

Les premières citations de Charlevoix sont curieuses.Comparées à l'imprimé et au manuscrit des Trois-Rivières, elles apparaissent comme une fusion des deux textes. Voici, d'ailleurs un échantillon du genre :

| Manuscrit, nº 4 | Charlevoix, p. 14 | Imprimé, p. 17 |
|---|---|---|
| Dès mon enfance | Dès mon enfance | Dès mon enfance |
| ayant appris que Dieu | ayant appris que Dieu | ayant appris que Dieu |
| parlait par les prédicateurs | *parlait par les prédicateurs* | parlait par [la bouche des] prédicateurs |
| je trouvais cela admirable | *je trouvais cela admirable* | cela me semblait admirable |
| et avais une grande inclination | et j'avais une grande inclination | et j'avais une grande inclination |
| de les aller entendre. | à les aller entendre. | à les aller entendre. |
| Je ne trouvais rien de plus grand | Je ne trouvais rien de plus grand | Je ne trouvais rien de plus grand |
| que d'annoncer la parole de Dieu. | *que d'annoncer la parole de Dieu.* | que la parole de Dieu. |
| Ce n'était point l'imagination, | Ce n'était point une imagination, | Ce n'était point une imagination, |
| mais la force de l'Esprit de Dieu. | *mais la force de l'Esprit de Dieu* [b]. | mais un effet réel de l'Esprit de Dieu. |

[a]. Voir notre Vol. I, p. 411.

[b]. Nous avons souligné les concordances du texte de Charlevoix avec celui du manuscrit des Trois-Rivières.

On pourrait continuer ces citations parallèles. A certains endroits, Charlevoix abandonne résolument le manuscrit. Enfin, à partir de l'article 23 du manuscrit des Trois-Rivières jusqu'à la fin, il s'en tient exclusivement à l'imprimé. S'est-il lassé de cette mosaïque ? Sa copie était-elle incomplète ? Nul ne le saurait dire. Nous ignorons de même d'où lui est venu le manuscrit qu'il utilise, et ce qu'il était. Était-ce l'original, le manuscrit des Trois-Rivières ou une copie identique ? Charlevoix l'a-t-il trouvé à Québec durant le séjour qu'il y fit de 1705 à 1709, ou plus tard, quand il y repassa en 1720, en route pour son exploration du Mississipi ? Ou au contraire ne l'a-t-il eu qu'en France, à La Flèche, où il fut professeur à son retour d'Amérique ? A Québec ou à La Flèche, il pouvait le découvrir dans les papiers des anciens directeurs de Marie. Dans l'état actuel de nos renseignements, les problèmes que soulèvent l'origine et la présence du manuscrit des Trois-Rivières sont insolubles. Mais il existe, et son texte, où que Charlevoix l'ait pris, a eu dans son œuvre la préférence sur celui de l'imprimé. C'est donc que Charlevoix y voyait, sinon l'original, du moins un témoin authentique de celui-ci.

Pour toutes les raisons de critique interne et externe que nous venons de produire, le manuscrit des Trois-Rivières, même simple copie, est pour nous un document hors de pair. Que son extraordinaire fidélité soit le résultat de la dévotion, de l'ascétisme ou du défaut d'initiative de son auteur, il n'importe : son exactitude est telle qu'il n'a dans l'ensemble d'autre infériorité sur l'original que de ne pas être de la main de Marie de l'Incarnation et de ne pas être une relique de la Vénérable Mère.

***

La *Relation* de 1654, publiée *in extenso* dans *la Vie de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation* (1677), fait le fond de cet ouvrage. C'est à la suite de ses chapitres que se développent les commentaires de l'éditeur et les additions qu'il a tirées des autres écrits de sa mère.

Pour les besoins de la publication, la *Relation* y a été divisée en quatre parties : la vie dans l'état séculier ; la vie dans l'état religieux ; la vie dans les missions du Canada ; la vie en Dieu. Cette division tout extérieure et arbitraire ne répond pas au

plan de Marie. Elle a obligé l'éditeur à scinder en deux quelques chapitres, — des 68 chapitres de l'original il en fait 75 dans la *Vie*, — et à recommencer avec chaque partie une nouvelle numérotation. A l'intérieur des chapitres on remarque, outre le remaniement général du style, plusieurs additions, toutes, sauf deux, sans importance pour le texte, simples paraphrases et amplifications de l'éditeur. L'ordre des paragraphes est respecté, excepté en un endroit, — chapitre II de la Ire Partie ; — mais le raccord a été oublié et la transposition saute aux yeux. Dernière caractéristique : tous les chapitres sont précédés d'un sommaire.

Nous rééditerons ici la *Relation* de 1654 d'après le manuscrit des Trois-Rivières. Ce manuscrit n'étant qu'une copie, nous avons à justifier son texte, sa conformité à l'usage du temps qui était celui de l'original : d'où des notes de critique textuelle et littéraire qui, autrement, eussent été sans utilité[a]. Mais, parce que ce n'est qu'une copie, nous avons suivi dans sa publication l'orthographe et la ponctuation actuelles.

Nous ne pouvions songer à reproduire toutes les leçons de l'imprimé. Elles sont innombrables, et c'est l'imprimé tout entier qu'il eût fallu rééditer. Nous avons donc éliminé la plupart de celles qui ne sont que des corrections de style, substitutions de mots, rajeunissements de tours et de constructions, qui n'offrent pour notre dessein aucun intérêt. Mais nous avons toujours retenu les variantes contredites par le texte de l'imprimé de Charlevoix, les variantes de mots plus importantes, les variantes de tours destinés à éclaircir le texte de l'original, et naturellement celles — peu nombreuses — où l'imprimé a plus de chance que le manuscrit de représenter la leçon primitive. Nous avons aussi noté les additions, sauf quelques-unes qui ne sont que de pures redondances.

Nous avons posé en principe de suivre le manuscrit sans le retoucher jusqu'à l'extrême limite du possible. Nous avons donc conservé sa leçon toutes les fois qu'elle offre un sens, même difficile, ou qu'elle est autorisée soit par les usages de l'ancienne langue, soit par les libertés du style familier telles que l'anacoluthe et l'ellipse. En fait, les vraies incorrections, celles qui aboutissent

---

[a]. Pour ces notes, nous nous sommes largement aidé des ouvrages de M. F. Brunot, en particulier de sa *Grammaire Historique de la Langue Française.*

au non-sens, sont assez rares. Les passages défectueux ont été corrigés par conjecture ou d'après le texte de la *Vie*. Nous avons aussi suppléé aux omissions. Dans chaque cas important, nous avons tenu à donner nos raisons d'intervenir ou de nous abstenir.

Nous avons renoncé à la division de Dom Claude Martin. Pour Marie de l'Incarnation, les événements extérieurs ont leur importance dans sa vie spirituelle, mais une importance secondaire. Ce sont les états intérieurs qui comptent surtout et qui en marquent les périodes. Le passage au Canada par exemple, qui historiquement coupe son existence en deux parts à peu près égales, rentre dans un état qui l'a précédé, loin d'en inaugurer un nouveau. Marie nous a donné le plan général de sa *Relation* dans son *Index*, cet abrégé chronologique de ses grâces dont elle parle à son fils dans sa lettre du 26 octobre 1653, et où elle a réduit toute la suite de sa vie spirituelle à 63 points et à 13 états d'oraison[a]. Sans doute, ce plan n'était qu'un canevas, et elle ne s'y est point liée dans le détail, mais elle s'y est tenue pour les grandes lignes. « Pour l'*Index* que je vous ai envoyé l'année dernière, mande-t-elle à Dom Claude Martin en 1654, je l'ai suivi en substance, mais, en écrivant, l'Esprit qui m'a fait produire mes sentiments m'a souvent obligée d'en changer l'ordre[b]. » On aurait donc tort de chercher une concordance exacte entre les *points* de l'*Index* et les *articles* de la *Relation*. Toutefois, ceux-ci, dans l'ensemble, se groupent naturellement dans les catégories de l'*Index* : dans ses *états d'oraison*. Ne pouvant publier d'affilée les 68 articles de la *Relation*, la Vénérable Mère ayant, au moins, esquissé leur classement rationnel, nous avons adopté la division qu'elle nous a suggérée. Logiquement, psychologiquement, il n'y avait pas d'autre parti. Au surplus, la difficulté n'existe que dans un seul cas. Pour les *états d'oraison* III et IV, on peut aussi bien suivre la division des articles : III, 9 — IV, 10, 11, 12, que III, 9, 10, 11 — IV, 12 ; nous avons opté pour le premier système.

Nous ne publions pas ici une réédition isolée. La *Relation* de 1654 est une partie d'un tout. Nous nous sommes donc contenté

---

a. Voir plus haut, p. 133.

b. Lettre à son fils, Québec, 12 août 1654.

de l'annotation qui lui est afférente, soit au point de vue doctrinal, soit au point de vue historique, renvoyant seulement, à l'occasion, aux écrits déjà édités dans notre Vol. I. Ce n'est que plus tard que l'on pourra réunir tous les éléments des états intérieurs de Marie ; toute vue d'ensemble eût été prématurée au point où nous en sommes. Quant à l'histoire, c'est aux écrits historiques, aux lettres, que nous la réservons. Sur les faits qui ont préparé, accompagné ou suivi le départ de Marie pour le Canada, sur les épisodes qui ont rempli ses quinze premières années à Québec, 1639-1654, nous nous sommes rigoureusement tenu à sa *Relation*, à laquelle tout commentaire historique un peu ample, en déplaçant l'intérêt, aurait enlevé son caractère d'écrit spirituel.

Dom Claude Martin, dans la *Vie*, a fait précéder le texte de la *Relation*, des deux lettres que sa vénérable mère lui avait adressées pour lui en annoncer l'envoi [a]. Il les appelle : *Epîtres dédicatoires*. Il leur a en effet donné par ses retouches, à la première surtout, toute la solennité pompeuse et lourde du genre. Hélas ! Ces lettres étaient si peu des morceaux d'apparat qu'elles étaient surtout écrites pour recommander le secret absolu sur la communication. Nous en avons donné les passages les plus significatifs au cours de cette préface, et nous renvoyons leur publication complète à la *Correspondance*. Au voisinage des autres, elles perdront sans doute un peu de leur emphase. A leur place, nous donnons l'*Index* où Marie, dès 1653, résumait toute sa vie spirituelle, et qui est comme une table des matières anticipée de la *Relation* de 1654.

[a]. Lettres à son fils, Québec, 9 et 12 août 1654.

# INDEX

*Premier état d'oraison*

1. Par lequel Dieu fait perdre à l'âme l'affection des choses vaines et des créatures qui la tenaient attachée.
2. Inclination grande à la fréquentation des sacrements et les grands effets que ces sources de sainteté opéraient en elle, particulièrement l'espérance et la confiance en Dieu.
3. Elle se sent puissamment attirée par les cérémonies de l'Église.
4. Du puissant attrait qu'elle a pour entendre les prédications, et les effets que la parole de Dieu opérait en elle.

*Second état d'oraison*

5. Changement d'état par lequel Dieu illumine l'âme, lui faisant voir la difformité de sa vie passée.
6. Puissants effets par une opération et illumination extraordinaire causée par le Sang de Jésus-Christ.
7. Confession de ses péchés ensuite de l'opération précédente.
8. Dieu lui donne le don d'une oraison actuelle et continuelle, par une liaison à Jésus-Christ.
9. Diverses illuminations ensuite de cet esprit d'oraison. Plusieurs vertus lui sont aussi données, particulièrement la patience, l'humilité et surtout un grand amour pour la pauvreté d'esprit.

*Troisième état d'oraison*

10. Par lequel Dieu lui donne un esprit de pénitence intérieure et extérieure extraordinaire.

11. Des vues et des motifs qui la portent à cet esprit de pénitence.

12. Des occasions que Dieu fait naître pour la faire entrer dans la pratique de l'humilité, de l'abnégation et de la patience.

13. Elle a tant d'amour pour les humiliations qu'elle craint d'en perdre les occasions.

*Quatrième état d'oraison*

14. Par lequel Dieu ayant illuminé l'âme, il la dirige par des paroles intérieures tirées de l'Écriture sainte.

15. Profonde vue de son néant ensuite de ces paroles intérieures.

16. D'une manière de privauté avec Dieu où l'âme se sent poussée passivement sans qu'elle puisse agir d'une autre manière.

*Cinquième état d'oraison*

17. Par lequel Dieu applique l'âme à la pratique des maximes et vertus de l'Évangile enseignées par Jésus-Christ.

18. En cet état, le corps étant dans le monde, l'esprit est dans la religion où se pratiquent ces saintes et divines maximes du Verbe Incarné.

19. Le grand tracas du monde n'est pas capable de divertir l'âme de la vue de son objet spirituel, par lequel elle est portée à de plus grands actes de vertu.

20. Elle souffre un martyre dans le monde, le voyant si contraire à la vie et aux maximes de Jésus-Christ.

*Sixième état d'oraison*

21. Par lequel Dieu appelle l'âme à un état de pureté intérieure extraordinaire, laquelle par sa miséricorde il opère en elle.

22. Ensuite de l'opération précédente, les trois Personnes de la très sainte Trinité se manifestent à elle d'une façon extraordinaire et lui donnent diverses vues des opérations de Dieu dans les Anges et dans les âmes pures.

23. Diverses connaissances lui sont données sur la distinction des Attributs divins.

24. Des dispositions qui sont passivement données à l'âme pour la mettre dans un état de pureté capable des grandes opérations que Dieu veut faire en elle, qui la font languir d'amour et aspirer au divin mariage.

*Septième état d'oraison*

25. Par lequel la très sainte Trinité se découvre de nouveau à l'âme d'une manière plus haute et plus sublime que la première ; et en cette opération, la deuxième Personne divine la prend pour son épouse.

26. Les effets que ce divin mariage de l'âme avec la sacrée Personne du Verbe opère en elle.

27. En cet état d'oraison, l'esprit est totalement abstrait des choses de la terre, d'où s'ensuit une continuelle extase dans l'amour de la seconde Personne divine.

28. Le Saint-Esprit, par une motion continuelle, lui fait chanter un épithalame par rapport à celui du Cantique des cantiques.

29. Langueurs amoureuses de l'âme dans lesquelles elle ne vit plus en elle, mais en Celui qui l'a toute absorbée en ses amours.

30. D'une suspension ou opération qui fait agoniser l'âme, la tenant dans un martyre d'amour extrême.

31. Du soulagement qui lui est donné dans cette

opération si crucifiante, sans lequel il ne lui serait pas possible de vivre sur la terre.

32. Nouvelles souffrances et angoisses de l'âme de se voir encore retenue dans le monde, puisque le corps ne meurt pas. Et du soulagement que Dieu lui donne à ce sujet.

33. Des moyens dont Dieu se sert pour lui faire quitter le monde et ses parents, afin de l'attirer dans la religion.

34. Des pièges que le diable lui dresse pour s'y opposer.

*Huitième état d'oraison*

35. Où est compris ce que Dieu opère en l'âme dans ce nouvel état de vie.

36. Troisième grâce par l'opération de la très sainte Trinité où les trois Personnes divines se communiquent à l'âme d'une manière plus sublime qu'auparavant.

37. De l'intelligence que Dieu lui donne de plusieurs passages de l'Écriture sainte au sujet du sacré Verbe Incarné.

38. Elle souffre de grandes peines intérieures, et comme la divine Majesté se sert de Révérends Pères de la Compagnie de Jésus pour l'aider.

*Neuvième état d'oraison*

39. Qui porte une grâce particulière d'aider spirituellement le prochain.

40. Vocation particulière pour procurer le salut des âmes.

41. Dieu lui manifeste sa volonté, lui révélant qu'il se veut servir d'elle dans la mission de Canada.

42. Les moyens dont Dieu se sert pour venir à l'exécution de cette vocation.

43. Désirs qui consomment l'âme touchant le salut du prochain et l'exécution de la volonté de Dieu sur ce dessein.

*Dixième état d'oraison*

44. Par lequel Dieu fait mourir l'âme à ses désirs et à ce zèle qui semblait la dévorer, voulant triompher d'elle en lui ôtant sa volonté.

45. Elle demeure heureusement captive dans les volontés de Dieu qui lui fait voir qu'il veut être le Maître dans l'exécution du dessein de Canada.

46. Révélations que Dieu donne à un saint homme touchant la vocation de le servir au salut des âmes dans la mission de Canada : ce qui s'accorde avec les opérations que la divine Majesté fait en N. à ce sujet.

*Onzième état d'oraison*

47. Par lequel Dieu oblige l'âme de poursuivre l'exécution de son dessein.

48. Ce qui se passe en l'âme dans cette poursuite, Dieu exécutant ce dessein après l'examen et l'approbation des Supérieurs.

49. Disposition et visite de Dieu qui fait voir à l'âme ce qu'elle aura à souffrir en Canada, et comme il lui manifeste sa sainte volonté.

50. L'amour avec lequel elle s'abandonne aux dispositions et ordonnances divines ; et l'inclination qu'elle ressent de se consommer pour Jésus-Christ en revanche de ses faveurs.

*Douzième état d'oraison*

51. L'âme expérimente ce que Dieu lui avait fait connaître des abandons qu'elle devait souffrir en Canada.

52. Diverses contradictions. Dispositions intérieures à ce sujet.

53. La nature pâtit beaucoup et l'esprit encore plus par la révolte des passions.

54. Elle expérimente des tentations très rudes et de longue durée.

55. Comme elle se comporte dans ses longues croix avec le prochain et dans les fonctions du service de Dieu.

56. L'âme pâtit extrêmement dans la pensée qu'elle est déchue de la perfection et de la pratique de la vertu. Ce que Dieu lui inspire à ce sujet.

*Treizième état d'oraison*

57. Dans lequel, par une grâce spéciale que l'âme reçoit par l'entremise de la sainte Vierge, elle est délivrée en un moment de ses crucifiantes dispositions.

58. La grande paix qu'elle possède dans un nouvel amour que le sacré Verbe Incarné lui donne pour ses divines maximes.

59. Le grand amour et union de sa volonté en ce que Dieu fait et permet en elle, hors d'elle, dans les accidents,... etc.

60. L'âme ayant connu la volonté de Dieu, qui se veut servir d'elle, l'exécute avec amour, et sa divine Majesté lui fournit des grâces pour cette exécution.

61. Présence et assistance de la sainte Vierge qui accompagne l'âme dans cette exécution d'une manière extraordinaire.

62. L'âme se consomme de plus en plus dans les amours du sacré Verbe Incarné. Divers effets de cet amour consommatif.

63. Les différences qu'il y a de cet état aux précédents, quoiqu'ils semblent avoir quelque ressemblance au sujet du sacré Verbe Incarné.

Honneur, Gloire et Louanges au suradorable Verbe Incarné.

« *Les choses symboliques ou qui se peuvent attacher à quelque forme ou sujet qui tienne de la matière se peuvent étendre ; mais Dieu ne m'a pas conduite par ces voies-là. Il est saint et magnifique. Il soit béni en tout et partout !* »

« *Si j'eusse voulu faire des comparaisons et des discours pour me faire entendre, cela aurait tiré à longueur et j'aurais étouffé la pureté de l'esprit des choses que j'ai écrites qui ne peuvent souffrir de mélange.* »

« *Je pourrais peut-être me tromper si j'apportais des comparaisons pour m'exprimer autrement que je fais. Je dis simplement ce que je crois être selon la vérité et ce que l'Esprit qui me conduit me presse de dire.* »

« *Je ne puis pas m'exprimer autrement, et je ne me mets point en peine de faire tant d'examens, mais plutôt j'y sens de l'aversion, crainte de curiosité. Je laisse le tout au jugement de celui qui me tient la place de Dieu, autrement je me causerais plusieurs distractions qui seraient désagréables à sa divine Majesté.* »

« *Le plus intime (n'a pas été) en ma puissance. C'est en partie ce qui me donne de la répugnance d'écrire de ces matières, quoique ce soient mes délices de ne point trouver de fond dans ce grand abîme, et d'être obligée de perdre toute parole en m'y perdant moi-même. Plus on vieillit, plus on est incapable d'en écrire, parce que la vie spirituelle simplifie l'âme dans un amour consommatif, en sorte qu'on ne trouve plus de termes pour en parler.* »

« *Les effets que porte (mon état foncier d'amour) sont... un amour toujours plus grand pour tout ce qui se fait et pratique dans l'Église de Dieu, en laquelle l'on ne voit que pureté et sainteté ; une entière pente à se laisser conduire et à soumettre son jugement à ceux qui tiennent la place de Dieu.* »

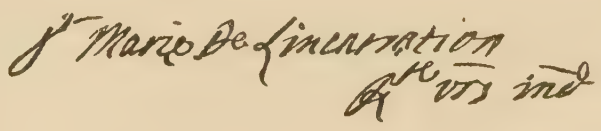

# AVERTISSEMENT

Sauf indications contraires, le texte adopté dans la reproduction de la *Relation* de 1654 est celui du Manuscrit des Trois-Rivières.

Les signes indiquent :

[ ] les suppléances faites au texte du Manuscrit dans l'édition actuelle ;

<>les corrections imposées par les mots du texte fautifs ou présumés tels.

Un apparatus donne les leçons les plus importantes du texte imprimé de la *Relation* de 1654 dans la *Vie de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation*, par Dom Claude Martin (Paris 1677).

La lettre C qui précède certaines leçons annonce les variantes fournies par les extraits de la *Relation* de 1654 publiés par le P. de Charlevoix dans sa *Vie de la Mère Marie de l'Incarnation* (Paris 1724), variantes qui sont conformes au texte du Manuscrit des Trois-Rivières ou qui s'en rapprochent notablement.

Les signes indiquent :

⌋ La reprise du mot ou des mots du Manuscrit des Trois-Rivières auxquels se rattachent les leçons de la *Vie* ;

[ ] les parties propres à la *Vie*.

Toutes les annotations doctrinales ou historiques un peu étendues ont été renvoyées après chaque groupe d'articles. Elles sont annoncées dans le corps du texte par un chiffre arabe. Les petites lettres renvoient aux notes courantes des bas de pages.

# LA RELATION DE 1654

## — TEXTE —

### PROLOGUE

*JESUS, MARIA, JOSEPH*

M'AYANT été commandé de celui qui me tient la place de Dieu [a] pour me diriger dans ses voies de mettre par écrit ce qui me sera possible des grâces et faveurs que sa divine Majesté m'a faites dans le don d'oraison qu'il lui a plu me donner, je commencerai mon obéissance pour son honneur et sa plus grande gloire, au nom du suradorable Verbe Incarné, mon céleste et divin Époux [b].

1 *Celui qui me tient la place de Dieu sur la terre pour* 2 *ses voies] m'ayant commandé de* 3 *par écrit] autant qu'il me sera possible* 4 *faveurs] qu'il a plu à sa divine Majesté de me faire* 5 *plu] de me communiquer*

---

[a]. Le P. Jérôme Lalemant. Directeur de Marie depuis 1645, il le resta jusqu'en 1672. Il mourut un an après la Vénérable Mère (Voir la suite de la *Relation* et la *Correspondance* de Marie de l'Incarnation). En 1656, Marie pourra dire de lui : « Ce grand serviteur de Dieu me fut un autre Dom Raymond (de Saint-Bernard) à qui mon âme se sentit liée pour suivre les voies de Dieu. »

[b]. La *Vie* réunit sous un même sommaire et dans un seul chapitre ce prologue et l'article 1 du manuscrit.

# PREMIER ÉTAT D'ORAISON

## I

DÈS mon enfance (1), la divine Majesté voulant mettre des dispositions dans mon âme pour la rendre son temple et le réceptacle de ses miséricordieuses faveurs, je n'avais qu'environ sept ans, qu'une nuit, en mon sommeil, il me sembla que j'étais dans la cour d'une école champêtre (2), avec quelqu'une de mes compagnes, où je faisais quelque action innocente [a]. Ayant les yeux levés vers le ciel, je le vis ouvert et Notre-Seigneur Jésus-Christ, en forme humaine, en sortir et qui par l'air venait à moi qui, le voyant, m'écriai à ma compagne : « Ah ! Voilà Notre-Seigneur ! C'est à moi qu'il vient ! » Et il me semblait que cette fille ayant commis une imperfection, il m'avait choisie [plutôt qu'] elle qui était néanmoins bonne fille. Mais il y avait un secret que je ne connaissais pas [b]. Cette suradorable Majesté s'approchant de moi, mon cœur se sentit tout embrasé de son amour. Je commençai à étendre mes bras pour l'embrasser. Lors, lui [c], le plus beau de tous les enfants des hommes, avec un visage

*4 une nuit*] *pendant* — C *en* 6 *champêtre*] *où avec une de mes compagnes* — C *avec une de mes compagnes, où* 10 *par l'air*] [*s'en*] *venait* [*droit*] *à moi* — C *qui venait à moi* 18 *Alors, ce plus beau de tous les* — C *Alors, lui, le plus beau des*

[a]. *Innocente,* indifférente comme les jeux du bas âge.

[b]. Le secret de sa vocation, qui ne lui sera révélé que plus tard.

[c]. *Lui.* Cette syllepse du genre est fréquente dans notre manuscrit. Elle était d'usage courant au XVII[e] siècle.

plein d'une douceur et d'un attrait indicible [a], m'embrassant et me baisant amoureusement, me dit : « Voulez-vous être à moi ? » Je lui répondis : « Oui. » — Lors, ayant ouï [b] mon consentement, nous le vîmes remonter au ciel [c] (3).

Après mon réveil, mon cœur se sentit si ravi de cette insigne faveur que je la racontais naïvement à ceux qui me voulaient écouter [d]. L'effet que produisit cette visite fut une pente au bien. Quoique par mes enfances [e] je ne réfléchissais ni ne pensais [f] que cet attrait au bien vînt d'un principe intérieur, néanmoins, dans quelques occasions, dans mes petits besoins, je me sentais attirée d'en traiter avec Notre-Seigneur : ce que je faisais avec une si [g] grande simplicité, ne me pouvant imaginer qu'il eût voulu refuser ce qu'on lui demandait humblement. C'était pourquoi, étant à l'église, je regardais ceux qui priaient et leur posture, et lorsque j'en reconnaissais selon cette idée, je disais en moi-même : « Assu-

8 *écouter*]. [*Surtout, les paroles de Notre-Seigneur me demeurèrent tellement imprimées dans l'esprit qu'elles n'en sont jamais sorties ; et quoique je visse son Humanité sacrée, je n'en pus rien retenir de particulier, tant ses paroles me charmaient et attiraient l'application de mon esprit par leur douceur.*] 13 *faisais*] *avec une grande*

---

[a]. L'ancien usage encore en vigueur au XVII[e] siècle, surtout dans sa première moitié, était de n'accorder l'adjectif qui se rapportait à plusieurs substantifs coordonnés qu'avec le dernier. C'est l'usage ordinaire de notre manuscrit.

[b]. Marie demeure souvent sous la résonnance du dernier mot qu'elle vient d'écrire. De là des répétitions fréquentes de ce mot ou l'emploi de mots à consonnance identique. Signe d'une rédaction hâtive.

[c]. « Le récit que (la Vénérable Mère fait de cette grâce) rappelle si naturellement à l'esprit la candeur et la simplicité des premiers siècles de l'Église qu'on se sent persuadé d'abord, pour peu qu'on sache goûter les choses de Dieu. » (Charlevoix, *Op. cit.*, p. 5.)

[d]. Il est possible que le paragraphe intercalé ici par la *Vie* appartienne à l'original. La première page du manuscrit est d'une écriture soignée, mais elle n'a pas été relue. Nous verrions plutôt cependant dans ce passage un fragment d'un autre écrit de Marie, peut-être même de son *Supplément*.

[e]. *Enfances*, jeux d'enfant, enfantillages.

[f]. L'ancienne langue employait aussi bien l'indicatif que le subjonctif dans les propositions concessives. Les deux modes, dans ce cas, se rencontrent chez Commines.

[g]. *Si*, très. Sens que ce mot a parfois dans l'ancien français.

rément, Dieu exaucera cette personne, car en sa posture et en son maintien elle prie avec humilité (4). » Cela faisait impression sur mon esprit, et je me retirais parfois pour prier, poussée par l'esprit intérieur, sans toutefois savoir ni penser ce que c'était esprit intérieur, n'en sachant pas seulement le nom comme j'ai dit. Mais la bonté de Dieu me conduisait comme cela (5).

Et comme j'étais enfant, qui étais ignorante, j'y mêlais mes récréations. Ne faisant ni réflexion ni distinction de l'un ni de l'autre, je faisais compatir le tout ensemble, et ai [a] passé le temps de la sorte, jusqu'à ce qu'étant âgée d'environ seize ans, les remords de conscience me pressaient lorsque j'allais à confesse, et je sentais bien que la divine Majesté voulait de moi que je m'éloignasse de mes enfances et puérilités, et qu'enfin, en cette matière, je fisse cas de tout. Mais je n'osais, j'avais honte, et je disais en moi-même que je ne croyais pas avoir jamais offensé Dieu en cette matière, ayant ouï dire qu'il n'y avait péché que ce que l'on croyait être tel en le commettant. Ainsi, je contrariais l'Esprit de Dieu qui, en effet, m'<occupait> [b] intérieurement par une force et efficacité secrète pour me gagner entièrement à lui (6).

Le bien que je voyais, je le faisais, même sans me faire violence, parce que la douceur de cet attrait m'était incomparablement plus suave que tout ce que je voyais. Il n'y avait que pour la confession, qu'encore que je crusse m'y comporter comme il fallait, je ne m'y comportais pas selon la lumière du Saint-Esprit, quelque presse qu'il m'en fît ; et c'était la seule chose en laquelle je raisonnais si je le ferais ou ne le ferais pas ensuite

*7 en cela* 8 [*une*] *enfant* [*encore aveugle et*] *ignorante* 9 *récréations*] *sans faire distinction de l'un ni de l'autre ;* [*je mêlais la dévotion avec le divertissement*] *et sans y faire réflexion je faisais* 19 *ouï dire*], [*ce qui n'est pas toujours vrai*] 27 *Rien ne me retenait que la confession, car encore que* 29 *Saint-Esprit*] *qui me pressait intérieurement*

---

[a]. *Et ai passé.* Fréquente ellipse du pronom sujet dans l'ancienne langue.

[b]. *Occupait.* Le manuscrit est illisible à cet endroit. Nous avons corrigé d'après la *Vie.*

de l'inspiration ; et je concluais plus d'un an de suite qu'il n'était pas nécessaire de confesser des jeux d'enfant, et ainsi, je retardais ses plus grandes miséricordes, jusqu'à ce qu'il lui plut m'emporter tout d'un coup, ainsi qu'ensuite je dirai [a].

## II

Notre-Seigneur [b], ayant permis que, dans le monde, mes parents me missent dans un état et condition [c] qui semblait me permettre les petites libertés et passe-temps qui m'étaient déniés en leur maison (7), m'en fit entièrement perdre l'affection et l'inclination, et me donna un esprit de retraite qui, m'occupant intérieurement dans l'amour d'un bien que j'ignorais (8), me faisait quitter la hantise [d] des personnes de mon âge pour demeurer seule dans la maison à lire en des livres de piété, ayant entièrement quitté ceux qui traitaient des choses vaines et auxquels j'avais eu de l'attache purement pour mon seul esprit et récréation(9).

Tout notre voisinage était étonné et ne pouvait-on [e] comprendre cette retraite et grande inclination que j'avais d'aller à l'église chaque jour, non plus que la grande pente que j'avais à la pratique de la vertu, surtout à la patience. Mais [f] l'on ne voyait ce que j'expérimentais dans l'intérieur et comme la bonté de Notre-

1 *et plus d'un an entier ma conclusion était* 6-7 [*Étant plus avancée en âge,*] *Notre-Seigneur permit que mes parents me missent dans le monde en* 13 *quitter*] *la conversation* 14 *à lire*] *des* 16 *vaines*] *et que j'avais lus purement pour mon plaisir et pour ma récréation*

---

a. Allusion au ravissement dont il sera bientôt question.

b. La *Vie* et le manuscrit suivent un ordre différent pour cet article. Mais le texte de la *Vie* présente des indices certains de transposition.

c. Son mariage en 1617 avec Claude Martin. Marie ne fait aucune allusion à ses premiers désirs de vie religieuse. Elle en parlera dans son *Supplément*.

d. *Hantise,* fréquentation.

e. *Ne pouvait-on.* Inversion du sujet plus fréquente autrefois qu'aujourd'hui.

f. *Mais,* en surcharge sur le mot *surtout* qui avait été précédemment écrit. La correction est de la même main que la copie.

Seigneur y opérait ; et moi non plus je ne concevais pas comme cela se faisait, sinon que je suivais son trait [a] dans l'oraison et lui obéissais pour suivre les vertus dont il faisait naître les occasions. Sa divine Bonté permit que près de l'espace de deux ans, j'eus [b] de grandes croix à supporter, et ce fut en cette occasion qu'il mit mon âme à l'épreuve. Mais il ne la laissa point, parce que ce soutien intérieur duquel j'ai parlé me donnait des forces et une si [c] grande patience et douceur dans toutes les attaques les plus sensibles, et mon recours était l'oraison, et par ces croix il semblait que Dieu voulait disposer mon âme et l'épurer dans la tribulation (10).

J'avais souvent dans ma pensée ce qui m'était arrivé dans mon enfance touchant les caresses de Notre-Seigneur. Ce souvenir m'attirait au désir d'être toute à lui, et je ne soupirais qu'après la sainte communication et je tâchais de prendre les moyens que je connaissais, selon mon petit jugement, me pouvoir servir à ce dessein. J'avais cette inclination fréquemment depuis cette première grâce. Je me souviens que, quelque temps après que je l'eus reçue, attirée par les sentiments de la bonté de Dieu qui exauce ceux qui le prient d'affection, j'allais à l'église et je me retirais dans un lieu écarté pour n'être point vue. Je me tenais là partie du jour [d] ; mon cœur était souhaitant avec ardeur cette communication (11). J'étais si enfant que je ne savais point que c'était là [faire] oraison (12). J'avais aussi les mêmes désirs pour la très sainte Vierge que je passionnais de [e]

2-3 *son attrait* 5 *près de deux ans* [*entiers que dura mon engagement*] 9 *et une*] *grande patience* 29 *que je désirais avec passion*

---

[a]. *Trait*, même sens qu'*attrait*, mais plus expressif et plus fort.

[b]. *J'eus*, pour *j'eusse*.

[c]. *Si*, très.

[d]. L'ancien français faisait assez souvent l'ellipse de l'article indéfini, en particulier dans cette expression.

[e]. *Passionner de*, désirer vivement de. Archaïsme. Vaugelas et Corneille condamnaient cette expression qui ne tarda pas à disparaître. La *Vie* l'a remplacée par une périphrase.

voir, pour le moins, avant que de mourir, pour y être protégée d'elle, et chaque jour je lui faisais des prières à ce sujet.

Voilà comme la Bonté divine me voulait suavement disposer si je lui eusse été bien fidèle dès le commencement de ses touches [a].

## III

La divine Majesté ne se contentant pas de m'avoir donné le dégoût des choses vaines et la force de porter les croix qu'elle avait permis m'arriver, me fortifia l'esprit intérieur et me donna une grande inclination à la fréquentation des sacrements. J'avais pour lors environ dix-huit ans. Cette fréquente approche me donnait un grand courage et une grande suavité en l'âme, une foi très vive qui établissait en moi une ferme créance des divins mystères. Il est vrai que la bonne éducation que j'avais eue de mes parents, qui étaient bons chrétiens et fort pieux, avait fait un bon fonds dans mon âme pour toutes les choses du christianisme et pour les bonnes mœurs, et lorsque j'y fais réflexion, je bénis Dieu des grâces qu'il lui a plu me faire en ce point, d'autant que c'est une grande disposition pour la vertu et pour être vraiment disposée à une vocation d'une haute piété.

Cette foi vive me faisait opérer plusieurs bonnes œuvres (13) et engendrait en mon âme un esprit d'oraison qui perfectionnait ce que j'avais de bon en moi par des grâces et faveurs que j'avais reçues au précédent [b]. Je n'avais plus ni de cœur ni d'esprit que pour

1 *avant*] *ma mort afin d'être favorisée de sa protection* 4 *voulait*] *doucement disposer* [*à de grandes choses*] 6 *touches* [*et de ses attraits*] 8 *donné*] *du dégoût* — C *le dégoût et de la force pour* — C *et la force pour* 9-10 *me fortifia*] *l'esprit et* — C *l'esprit intérieur* 10 *inclination*] *pour* — C *à* 23 *haute piété*] [*que de tomber en des mains qui fassent prendre un bon pli dès les plus tendres années*]

---

[a]. *Touches*, opérations de Dieu dans l'âme. Terme mystique.

[b]. *Au précédent*, auparavant.

le bien : tant plus j'approchais des sacrements, plus [a] j'avais désir de m'en approcher, pour ce que [b] j'expérimentais que dedans eux je trouvais ma vie et tout mon bien et un attrait à l'oraison. Et j'eusse voulu que toutes les personnes avec lesquelles Notre-Seigneur m'avait mise eussent eu l'amour pour cette fréquence [c] et avais de la crainte pour eux [d], pour certain genre de péchés que j'appréhendais qu'ils fussent mortels et qu'ils manquassent de les bien confesser, car je savais que par le sacrement de confession l'on était lavé par le Sang de Jésus-Christ, et aussi qu'il fallait très exactement s'acquitter des pénitences enjointes : ce qui me faisait parler et exhorter ces personnes-là pour ce qu'elles tâchassent de faire ce qui était requis en ce point, et si j'eusse cru que mes récréations d'enfant et autres passe-temps que depuis j'avais pris avec mes compagnes eussent été péchés, je m'en fusse bien vite confessée, mais ne le croyant pas, je ne le faisais pas. Dans les touches, néanmoins, que l'Esprit de Dieu me donnait que c'étaient des fautes, et qu'il n'y avait rien de petit à ses yeux au regard de l'imperfection et des petits péchés, qui aux yeux des créatures n'étaient rien, cela me faisait lui en demander pardon de bon cœur, avec douleur, et je prenais de l'eau bénite, parce qu'on m'avait dit qu'elle effaçait les péchés véniels [e]. Une fois que je me trouvais au pied de l'autel de Notre-

2 *parce que je connaissais par expérience* — C *parce que j'expérimentais* 3-4 *mon bien*] *et que mon attrait à l'oraison s'y fortifiait beaucoup* — C *et un attrait à l'oraison* 25 *véniels*] [*pourvu que l'on en usât avec dévotion*]

---

[a]. *Tant plus... plus.* La formule régulière de corrélation serait : *tant plus... tant plus.* Le français moderne dit seulement : *plus... plus...*

[b]. *Pour ce que,* très employé dans l'ancienne langue au sens de : *parce que, afin de.*

[c]. *Fréquence,* pour fréquentation.

[d]. *Eux.* Il s'agit du personnel de la fabrique de soieries de Claude Martin. Le mot *personne* était autrefois traité par syllepse comme du masculin. Nombreux exemples dans Bossuet et ailleurs.

[e]. Voir l'addition de la *Vie.* C'est une rectification à l'usage du lecteur, qui ne doit point croire à l'effet magique de l'eau bénite.

Dame, je vis si clairement, par une lumière intérieure, l'importance de se bien confesser et une persuasion qu'il me fallait le faire, que je n'en pouvais douter du tout. Alors, j'étais pour me disposer à me confesser. Mais étais-je au confessionnal, je trouvai un bon prêtre qui confessait par routine. Lors, mon cœur se fermait ; je ne pouvais me confesser selon les vues générales et les touches que j'avais eues. Je répondais seulement aux interrogations qu'il me faisait et écoutais ses remontrances, mais de moi-même je ne lui pouvais [a] rien dire. Après ma pénitence faite, j'allai communier, sans avoir de difficultés et de reproches intérieurs, si me semble, car j'en ressortais toujours avec une plus grande dévotion et inclination au bien et à la vertu, et espérance et confiance en la bonté de Dieu.

Comme j'avais lu les Psaumes en français et que j'avais ouï dire que c'était l'Esprit de Dieu qui les avait dictés, il m'en venait des pensées et souvenirs dans les occurrences. Je m'en servais et croyais que tout ce qui était dit par l'Esprit de Dieu était véritable et infaillible, et que tout ce qui était défaudrait [b] plutôt que ces paroles vinssent à me manquer. C'était ce qui me faisait dire que j'espérais en lui, et que par cette espérance il me donnerait tout ce que je lui demanderais, me confiant entièrement en sa parole, et que, partant, je ne serais point confuse en mon attente [c].

6 *qui confessait*] *par coutume* [*et sans beaucoup d'exactitude*] 10 *rien dire*]. [*Dans cette rencontre ainsi que dans les autres semblables*], *après avoir fait ma pénitence, je me présentai à la sainte communion* 21 *et que tout ce qui avait l'être tomberait plutôt dans le néant que*

---

[a]. On attendrait ici et dans la phrase précédente le passé défini comme plus haut. Mais le souvenir d'un accident particulier a évoqué celui d'une situation qui s'est prolongée quelque temps. De là l'emploi de l'imparfait. Les retouches et les additions de la *Vie* pour remédier à cette confusion des temps nous prouvent que tout ce paragraphe dans l'original était également incorrect.

[b]. *Défaudrait*, tomberait dans le néant, cesserait d'exister et d'être.

[c]. Réminiscence du verset : *In Te Domine speravi, non confundar in aeternum*, que Marie affectionnait alors tout particulièrement (Psaume XXX, 2).

## IV

Dès mon enfance [a], ayant appris que Dieu parlait par les prédicateurs, je trouvais cela admirable et avais une grande inclination de les aller entendre, étant si jeune que j'y comprenais fort peu de chose, excepté l'histoire que je racontais à mon retour (14).

Venant à être plus grande, la foi que j'avais en mon cœur, jointe à ce que j'entendais de cette divine parole, opérait de plus en plus un amour dedans moi qui m'invitait à l'aller écouter. J'avais en si grande vénération les prédicateurs qu'alors que j'en voyais quelqu'un par les rues, je me sentais portée d'inclination de courir après lui et de baiser les vestiges de ses pieds. Une petite prudence me retenait, mais je le conduisais de l'œil, jusqu'à ce que je l'eusse perdu de vue. Je ne trouvais rien de plus grand que d'annoncer la parole de Dieu, et c'était ce qui engendrait dans mon cœur l'estime de ceux auxquels Notre-Seigneur faisait la grâce de la porter et de la produire [b]. Lorsque je l'entendais, il me semblait que mon cœur était un vase dans lequel cette divine parole découlait comme une liqueur. Ce n'était point l'imagination, mais la force de l'Esprit de Dieu qui était en cette divine parole, qui par un flux de ses grâces, produisait cet effet dans mon âme, laquelle ayant reçu cette plénitude abondante, ne pouvait la

1-2 *parlait*] *par la bouche des prédicateurs* — C *par les prédicateurs* 2 *cela me semblait admirable* — C *je trouvais cela admirable* 8 *de plus en plus dans mon âme le désir de l'écouter* — C *dans moi un amour qui m'incitait à l'aller écouter* 14 *jusqu'à ce que*] *je l'eusse* [*entièrement*] *perdu de vue* — C *je les eusse perdus de vue* 15 *rien de plus grand*] *que la parole de Dieu* — C *que d'annoncer la parole de Dieu* 16 *ce qui*] *produisait en mon cœur* — C *engendrait dans mon cœur* 19 *était* [*comme*] *un vase* — C *était un vase* 21 *imagination*], *mais un effet réel de l'Esprit de Dieu* — C *mais la force de l'Esprit de Dieu* 23 *opérait* [*de la sorte*] *dans mon* — C *opérait cet effet dans mon*

---

[a]. Les deux articles IV et V couvrent en réalité toute la période qui a précédé l'entrée de Marie aux Ursulines.

[b]. *Produire,* annoncer.

contenir qu'en l'évaporant en traitant avec Dieu en l'oraison ; et même, il me fallait parler par paroles extérieures, parce que ma nature ne pouvait contenir cette abondance : ce que je faisais à Dieu avec une grande ferveur, et aux personnes de notre maison, leur disant ce que le prédicateur avait prêché et mes pensées là-dessus qui me rendaient éloquente (15). Une fois en un sermon du saint Nom de Jésus, que le prédicateur avait nommé plusieurs fois, cette divine parole, comme une manne céleste, remplit mon cœur si abondamment que tout le jour, mon esprit ne disait autre chose que : « Jésus, Jésus », sans pouvoir finir.

Dieu me donnait de grandes lumières dans cette assiduité d'entendre sa sainte parole, et mon cœur en était embrasé jour et nuit : ce qui me faisait parler à lui d'une façon intérieure qui m'était nouvelle et inconnue. Car, comme j'avais entendu dire qu'il fallait méditer pour faire l'oraison mentale, je ne pensais pas que ce que mon cœur disait à Dieu le fût, de manière que je suivais cet appel intérieur, ne sachant autre chose sinon que c'étaient de bons mouvements que la parole de Dieu produisait en mon âme et qui me poussaient de l'aller de plus en plus entendre, et à la pratique de la vertu qui se rencontrait en la condition [à] laquelle la divine Majesté m'avait appelée [a]. Un carême qu'un bon Père Capucin prêcha la passion de Notre-Seigneur, mon esprit était si fort plongé dans ce mystère que, jour et nuit, je ne pouvais entendre à autre chose.

Maintenant que j'ai plus de connaissance et d'expérience en la vie spirituelle, je reconnais que la bonté de

*1 qu'en l'évaporant en l'oraison et en traitant avec Dieu* — C *l'évaporer en traitant avec Dieu dans l'oraison* 11 *que tout le jour*] *ma respiration ne disait* — C *mon esprit disait* 14 *mon cœur en était* [*tout*] *embrasé* — C *mon cœur en était embrasé* 19 *suivais*] *cet attrait* 27 *dans ce* [*sacré saint*] *mystère*

a. Surtout de la patience pour supporter la grande épreuve qui remplit ses années de mariage, et aussi pour faire face aux obligations d'un état qui font un partage dans l'âme que Dieu appelle à lui. Marie dira ailleurs qu'elle sentait que *l'esprit de grâce qui la conduisait était incompatible avec d'autres liens que ceux* de l'amour de Dieu. Le mariage était pour elle une *captivité*.

Dieu me prévenait par de grandes grâces et me remplissait de *bénédictions de sa douceur* [a], pendant que j'avais de grands sujets de croix, étant dans une condition qui m'en produisait de continuelles, opposées à l'Esprit qui se voulait gagner mon cœur et mon affection. Ce n'était pas qu'on empêchât mes petites <dévotions> [b]. Bien au contraire, la personne avec laquelle j'étais liée m'y portait et en avait beaucoup de satisfaction. C'était une grande providence de Dieu, car sans cette tolérance, ma captivité et les croix qui la suivaient, m'eussent été insupportables, n'ayant pas encore assez de fonds de vertu pour lors, ce me semble.

Du depuis [c], Notre-Seigneur m'a toujours laissé cette inclination d'entendre sa divine parole et m'y a fait de très grandes grâces. Il soit béni éternellement [d] !

## V

L'une des choses qui m'a beaucoup servi pour l'esprit de dévotion a été les cérémonies de l'Église, lesquelles dès mon enfance attiraient puissamment mon esprit. Je trouvais cela si beau et si saint que je ne voyais rien de semblable. Étant devenue plus grande et capable de concevoir leur signification, mon amour s'augmentait ensuite de l'admiration qu'avait eue mon esprit, voyant la sainteté et majesté de l'Église. Cela augmentait aussi ma foi et me liait à Notre-Seigneur d'une façon tout extraordinaire. Je m'épanchais en actions de grâces

15 *Qu'il en soit mystères* 20 *semblable*] [*hors de l'Église*] 23 *majesté*] *des saints*

---

[a]. Psaume XX, 4.

[b]. Ms. : *adorations*. Ce mot a été raturé et en surcharge on a écrit *dévotions*. Ce dernier mot est le seul qui convienne. *Adorations* ne peut être qu'une erreur de copiste.

[c]. *Du depuis*. Locution qui se rencontre dans les auteurs de la première moitié du XVII[e] siècle. Tout à fait tombée en désuétude.

[d]. *Il soit béni*. Dans l'ancien français, les formes absentes de l'impératif étaient remplacées par le subjonctif qui,dans ce cas,était employé sans la conjonction *que*.

de ce qu'il lui avait plu me faire naître de parents chrétiens [a] et de ce qu'il m'avait appelée à la vocation de fille de l'Église. Plus j'avançais en connaissance, plus j'avais de touches et d'amour pour ces saintes cérémonies de l'Église. Lorsque je voyais aux processions la croix et la bannière que les chrétiens suivaient, mon esprit et mon cœur tressaillaient de joie [b]. J'avais vu un capitaine qui logeait en nos quartiers, que ses soldats suivaient avec leur drapeau. Voyant donc le crucifix attaché à la croix et la bannière avec ses figures, je disais en moi-même : « Ah ! c'est celui-là qui est mon capitaine. Voilà aussi sa bannière. Je la veux suivre comme les soldats suivent la leur. » Et ainsi, je suivais la procession avec un grand sentiment de ferveur. J'avais mes yeux fichés sur le crucifix et allais disant en mon cœur : « Ah ! C'est là mon capitaine. Je le veux suivre ! »

J'avais une si vive foi pour tout ce que l'Église fait qu'il semblait que c'était ma vie et mon aliment. Une fois, je pensai être étouffée dans une procession générale d'un jubilé [c]. En ce temps-là, je me trouvais des premières pour entrer dans les églises, à cette fin d'y voir les cérémonies et l'office solennel qui se faisaient en telle rencontre. Toute mon occupation était dans l'intérieur, touchant ce que je voyais et entendais. En une occasion d'une procession du très saint sacrement,

2 *chrétiens* [*et catholiques*] 3-4 *plus j'avais*] *de sentiments d'amour* 9 *drapeau*] [*lorsqu'ils marchaient pour aller faire leur exercice militaire*]

---

[a]. Vie : *Chrétiens et catholiques*. Les calvinistes, — il y en avait un bon nombre à Tours, — étaient eux aussi chrétiens. Dom Claude Martin a jugé utile de prévenir toute confusion.

[b]. « De tous les secours extérieurs que l'Église emploie pour nous porter à Dieu, on peut dire qu'après la prédication de la divine parole, il n'en est point de plus efficace que cet assemblage auguste et ce bel assortiment de cérémonies qui forment notre culte religieux. Cela faisait sur le cœur de la jeune femme une impression qui montre combien sa piété était solide et fondée sur le véritable esprit du christianisme. » (Charlevoix, *Op. cit.*, p. 17.)

[c]. Sans doute le jubilé de 1630 promulgué par le pape Urbain VIII pour obtenir la réconciliation de l'empereur d'Allemagne, du roi de France et du roi d'Espagne, et la pacification de la chrétienté.

mon cœur et mon esprit étaient si ravis en Dieu au sujet de ce sacrement d'amour que je ne me voyais pas conduire [a]. J'avais la vue couverte, en sorte que je marchais à hasard et comme une personne qui a trop bu. Je ne sais si on s'en apercevait et ce qu'on en pouvait penser. En cet état, je pensais être en la vraie dévotion, parce que je ne savais pas qu'il y en eût d'autre que de prier Dieu et le servir en fréquentant les sacrements [et] ne commettre pas de péchés à son escient. Ainsi, lorsque je me confessais, je me trouvais bien juste, et mon esprit avait la satisfaction d'une confession à l'autre. Mais l'Esprit de Dieu me pressait que je me confessasse de toutes mes enfances. Comme j'ai dit ci-devant [b], il voulait de moi une pureté que je ne connaissais pas, non plus que la fin pour laquelle il la voulait (16).

J'avais pour lors dix-neuf ans [c], auquel temps, Notre-Seigneur fit une séparation, appelant à soi la personne avec laquelle, par sa permission, j'avais été liée [d]. Diverses affaires qui suivirent cette séparation m'apportèrent de nouvelles croix, et naturellement plus grandes qu'une personne de mon sexe, de mon âge et de ma capacité les eusse [e] pu porter. Mais les excès de la Bonté divine mirent une force et un courage dans mon esprit et dans mon cœur qui me fit porter le tout. Mon appui était fondé sur ces paroles saintes qui disent : *Je suis avec ceux qui sont dans la tribulation* [f]. Je croyais ferme-

6 *En cet état*] [*où par la réflexion que je faisais quelquefois sur moi-même, je sentais que Dieu se rendait si absolument le maître de mon cœur que*] *je pensais être dans la voie de la vraie dévotion* 22-23 *capacité*] [*et de mon peu d'expérience*]

---

[a]. Absorbée dans son *occupation intérieure*, elle se laissait porter par le mouvement de la foule qui l'entraînait sans qu'elle y prît garde.

[b]. Voir l'article I.

[c]. La *Vie* a détaché ce paragraphe pour en faire un chapitre indépendant.

[d]. Claude Martin mourait sur la fin de l'année 1619. Il laissait à sa veuve un fils âgé de six mois, Claude, né le 2 avril précédent, et une situation très obérée.

[e]. *Les eusse*. Faute de flexion. Ce genre de fautes est rare dans notre manuscrit. Les fautes les plus ordinaires sont des fautes d'accord.

[f]. Psaume XC, 15.

ment qu'il était avec moi, puisqu'il l'avait dit, de sorte que la perte des biens temporels, les procès, ni la disette, ni mon fils qui n'avait que six mois, que je voyais dénué de tout aussi bien que moi, ne m'inquiétaient point. L'esprit étant sans expérience humaine, l'Esprit qui m'occupait intérieurement, me remplissant de foi, d'espérance et de confiance, me faisait venir à bout de tout ce que j'entreprenais.

*5 mon esprit était dépourvu de toute — C mon esprit était sans aucune 7 d'espérance et de confiance qui me faisaient venir — C Mais l'Esprit de Dieu me faisait venir*

## NOTES

(1) *Vie*, p. 3. « Cette nouvelle Servante de Dieu n'est pas du nombre de ceux qui tirent leur noblesse de la vertu de leurs ancêtres. Elle s'est rendue illustre par la sienne propre qu'elle a fait éclater jusques aux extrémités de la terre.

« Elle prit naissance à Tours le (28 octobre) de l'année mil cinq cent quatre-vingt dix-neuf, d'une condition assez médiocre et d'une famille que Dieu avait plus enrichie des biens de la grâce que de ceux de la fortune. »

*Ibid.*, p. 534. « Son bisaïeul fut l'un de ceux qui furent querir en Italie (le glorieux saint François de Paule) et qui l'emmenèrent en France : de quoi il fut très abondamment récompensé par les bénédictions que ce grand saint a répandues en sa famille. Car cet honnête homme ne manquait point de lui aller rendre visite tous les dimanches (en son couvent du Plessis-lez-Tours) avec ses enfants auxquels il faisait mille caresses, particulièrement à son fils, sur le front duquel il prenait plaisir à faire des signes de croix, en lui disant avec tendresse : « Dieu te bénisse, mon enfant. » Notre bonne Mère racontait quelquefois cette histoire par dévotion et avec joie. Elle avait raison, car je ne doute point qu'elle n'ait été la bénédiction que ce grand saint désirait tant à ce jeune enfant. »

*Ibid.*, p. 4. « Son père, qui se nommait Florent Guyart, n'avait rien qui le rendît considérable que sa probité et sa justice, qui lui avaient tellement acquis l'estime de ceux qui le connaissaient, qu'ils le faisaient volontiers l'arbitre de leurs différends, qu'il terminait avec beaucoup de prudence et d'équité.

« Sa mère, qui s'appelait Jeanne Michelet, avait quelque chose de plus. Elle était issue de la noble et ancienne famille des Babou, qui, s'étant rendue recommandable du temps de François Ier, par les grands hommes qu'elle a donnés à l'Église et à l'État, est encore devenue plus illustre par ses alliances aux plus nobles maisons du royaume. Mais comme le Sauveur du monde n'a voulu naître d'une race royale que par une pauvre Vierge qui ne devait point avoir d'autres

richesses que son Fils, ainsi il n'a pas permis que celle qu'il avait choisie toute pour soi et qu'il avait dessein de prendre pour épouse d'une manière aussi extraordinaire et miraculeuse qu'on le verra dans la suite de cette histoire, sortît d'une famille illustre que par une mère qui n'avait nul éclat et qui n'y était considérée que comme les petites branches de ces grands arbres, qui avortent et flétrissent sous les autres.

« Cette petite branche néanmoins a produit ce grand fruit, qui fut offert à Dieu le lendemain de sa naissance dans l'église de Saint-Saturnin, pour y recevoir le saint baptême, où on lui donna le nom de Marie, comme un heureux présage de la dévotion singulière qu'elle devait avoir toute sa vie envers la sainte Vierge et des caresses extraordinaires que cette divine Mère lui devait faire. Car ayant eu dès son enfance un désir innocent de voir celle que l'Écriture appelle la plus belle de toutes les femmes, cette Mère de bonté ne voulant pas être moins libérale en son endroit que son Fils, lui a accordé cette faveur comme l'on verra en son lieu, mais avec beaucoup plus de succès qu'elle ne l'avait désiré. »

Nous essaierons ailleurs de démêler l'allégorie de Dom Claude Martin sur les origines familiales de Marie de l'Incarnation. Dom Claude Martin avait raison d'écrire que sa mère ne devait rien pour l'éclat de la vertu aux Babou de la Bourdaisière. Financiers ou hommes d'Église, aucun d'eux n'a brillé par la sainteté. Quant aux femmes, sauf quelques-unes qui furent d'honorables religieuses à l'abbaye de Beaumont-lez-Tours, les autres — celles dont l'histoire a retenu les noms — ont trop souvent défrayé les chroniques scandaleuses du XVI[e] et du XVII[e] siècles. La plus célèbre de toutes, Gabrielle d'Estrée, fut à la veille de devenir reine de France. Au temps où Dom Claude Martin écrivait, la famille des Babou s'éteignait. Elle était entrée au cours du siècle dans la maison des Beauvillier. Plus tard, nous aurons occasion de signaler d'autres alliances où elle s'honorait encore en disparaissant.

Le nom de Guyart se trouve aussi orthographié Guiard, et même Guiert, — ce qui doit représenter une prononciation défectueuse. Marie écrivait Guyart, Claude Martin aussi. C'est l'orthographe de l'acte de baptême de la Vénérable Mère.

La *Vie* fait naître Marie un 18 octobre. C'est une erreur que l'on pouvait déjà corriger par les lettres de Marie elle-même. Son baptistère, qui porte la date du 28 octobre, supprime toute hésitation. Nous avons plus haut rectifié la date donnée par Dom Claude Martin.

L'église de Saint-Saturnin où Marie fut baptisée fut démolie à la Révolution. Le titre en fut plus tard transporté à l'église de l'ancien couvent des Carmes, l'église de la paroisse actuelle de Saint-Saturnin.

(2) La paroisse de Saint-Saturnin, sur laquelle habitaient les Guyart au moment de la naissance de Marie, était au cœur de la cité. Il ne s'y trouvait donc point d'école champêtre. Mais en 1612, les Guyart étaient établis hors les murs, dans le faubourg de Saint-Pierre-des-Corps. Peut-être s'y étaient-ils déjà retirés en 1607, date du songe de Marie. Peut-être aussi, par crainte de la peste qui ravageait alors Tours depuis 1602, et dont les premiers cas s'étaient produits rue de

Maufumier, dans leur propre quartier, les Guyart avaient-ils mis leur fille en nourrice à la campagne.

(3) *Vie*, p. 4. « Dieu l'ayant... choisie par le baptême, elle a été toute à lui par la grâce commune de ce sacrement jusques à l'âge de six à sept ans, que la lumière de la raison commençant à se produire et à dissiper les nuages de l'enfance, l'homme est obligé de se donner à lui par son propre choix ou de prendre le parti du monde. En ce moment auquel tant d'âmes entrent dans la voie de la perdition ou de l'égarement, Dieu l'a prévenue de cette grande grâce dont elle vient de parler, pour lui ouvrir la voie de la sainteté dans laquelle elle a marché avec une fidélité si inviolable jusques au dernier soupir de sa vie, qu'on ne l'a jamais vue s'arrêter ni chanceler dans ses bonnes résolutions.

« Cette faveur si singulière a été accompagnée d'une autre qui ne l'est pas moins. Le Baiser de Dieu, dit saint Bernard, c'est le Saint-Esprit, et baiser une âme et lui donner cet Esprit-Saint sont en Dieu une même chose. Aussi, par le baiser que cet Époux des âmes pures lui a donné et qui a été comme le gage d'un autre plus solennel qu'il lui donnera ci-après, le Saint-Esprit s'est emparé de son cœur et y a toujours résidé depuis pour la conduire dans toutes ses voies, en qualité de directeur et comme père spirituel, ce qu'il a fait avec tant de certitude à son égard et d'une manière si évidente qu'elle ne doutait nullement que ce ne fût lui qui la fît agir. »

(4) Marie devait penser ici surtout à sa mère, Jeanne Michelet. De Québec, en 1645, elle écrira d'elle à une de ses sœurs à Tours : « Je me souviens que notre défunte mère, lorsqu'elle était seule dans son trafic, prenait avantage de ce loisir pour faire des oraisons jaculatoires très affectives. Je l'entendais dans ces moments parler à Notre-Seigneur de ses enfants et de toutes ses petites nécessités. Vous n'y avez peut-être pas pris garde comme moi, mais vous ne croiriez pas comme cela a fait impression sur mon esprit. Je vous dis ceci, ma chère sœur, afin que vous l'imitiez, car c'est un exemple domestique dont nous devons faire plus d'état que de tout autre. » (*Lettre du 3 septembre* 1645.)

(5) *Vie*, p. 5. « Dans ces commencements qu'elle n'avait point de directeur et qu'elle ne savait pas même ce que c'était, qu'elle n'avait point de connaissance de la vie intérieure et qu'elle en ignorait même le nom, ce Maître intérieur lui montrait ce qu'elle devait faire et la gouvernait avec autant de conduite et de méthode que si elle eût eu à ses côtés un directeur visible pour la diriger. Quand elle avait besoin de conseil, elle s'adressait à lui avec beaucoup de simplicité, et il lui donnait les lumières qui lui étaient nécessaires ; elle l'interrogeait avec amour et il lui répondait de même ; il la consolait dans ses peines ; il la fortifiait dans ses travaux ; il lui donnait la résolution de ses doutes ; et, en un mot, il lui faisait voir comme au doigt ce qu'elle devait faire et ce qu'elle devait éviter. Aussi les directeurs qu'elle a eus depuis ont fait fort peu de chose pour la direction de son intérieur ; car, comme Dieu lui a fait la grâce de ne lui en donner que de très sages et très expérimentés, ils se sont contentés, après avoir

mis sa vertu à l'épreuve et l'avoir bien reconnue, d'observer l'opération de Dieu en elle et de l'assurer qu'elle était dans la bonne voie.

« J'ai toujours estimé cette direction surnaturelle pour une des plus rares prérogatives dont Dieu l'ait honorée pendant sa vie, et cela lui fut révélé un jour dans une vision. »

(6) *Vie*, p. 6. « Cette direction si rare et pourtant si sensible de l'Auteur de toute sainteté (fut) le principe de son extrême innocence, de la pureté de sa vie et de l'inclination puissante qu'elle avait à la vertu dès ses premières années ; car d'un côté, elle n'a jamais regardé le monde ni le péché que comme des monstres... et d'autre part, elle découvrait tant de charmes dans la vertu que ce lui était assez de la voir pour l'aimer et pour la vouloir pratiquer.

« Son innocence n'a pas été si pure qu'elle n'ait eu ses atomes d'impureté : c'est ainsi que j'appelle ces fautes auxquelles elle donne le nom de puérilités et de jeux d'enfant. Ces fautes qui lui seront ci-après un motif pressant de douleur et de componction, n'étaient autres que de certaines récréations enfantines, dans lesquelles elle faisait quelquefois passer en divertissement des actions de piété et de dévotion... Ces récréations innocentes, que les parents prennent pour l'ordinaire pour un bon augure dans les enfants, et qui les excitent à les porter à l'état ecclésiastique ou au cloître quand ils les voient dans ces dispositions, lui paraissaient non comme des péchés, mais comme des défauts qui empêchaient la parfaite communication des grâces du Ciel à son âme. D'un côté, sa conscience ne lui reprochait rien, parce qu'elle ne croyait pas que ce fussent des péchés et qu'elle n'avait jamais eu l'intention de faire mal ; et d'ailleurs, elle ressentait un instinct qui lui disait que l'esprit de grâce dont elle avait été prévenue demandait une conduite plus grave et plus sérieuse. Une lumière lui disait qu'il n'était pas nécessaire de s'en confesser et une autre lui suggérait qu'il le fallait faire, et c'était ce combat de deux lumières raisonnables qui mettait le doute en son esprit et y formait un scrupule, qui à la vérité ne la troublait pas, mais qui l'empêchait de courir avec toute la liberté qu'elle eût pu et que Dieu désirait d'elle, dans les voies de la grâce et de la sainteté. » Le bon sens de Marie faisait alors tout naturellement la distinction entre le conseil et le précepte. Le premier était matière libre.

(7) *Vie*, p. 9. « (Vers) la dix-septième année de son âge... ses parents la voulurent engager dans les liens du mariage,... à quoi elle avait une extrême répugnance, comme à un état qu'elle voyait entièrement contraire à la vie de recueillement où elle se sentait attirée. Elle y consentit néanmoins par une crainte respectueuse qu'elle avait toujours eue pour ses parents et qui l'avait portée à leur obéir en toutes choses comme à Dieu même. Mais quand sa mère lui en apporta la nouvelle, elle lui dit ces paroles : « Ma mère, puisque c'est une résolution prise » et que mon père le veut absolument, je me crois obligée d'obéir à sa volonté » et à la vôtre ; mais si Dieu me fait la grâce de me donner un fils, je lui promets » dès à présent de le consacrer à son service, et si ensuite il me rend la liberté que » je vais perdre, je lui promets encore de m'y consacrer moi-même. » Ces paroles ont été comme une prophétie de ce qui est arrivé depuis. »

(8) Dom Martène. « Cette sainte femme... a toujours cru que (Dieu) n'avait permis cet engagement que pour donner la vie à (un) fils qui devait être le temple du Saint-Esprit et un prodige de grâce. Elle vint à l'abbaye de Mairmontier la veille qu'elle le mit au monde. Nous n'en savons pas le sujet ; mais il y a bien de l'apparence que ce fut pour offrir à Dieu et à saint Martin la petite créature qu'elle portait dans son ventre ; et que le Seigneur accepta cette victime qui devait être un jour consumée en ce saint lieu ; et que saint Martin le choisit, dès lors, pour être le plus illustre de ses successeurs dans la conduite de ce célèbre monastère. » (*La Vie du Vénérable Père Dom Claude Martin*, p. 2.)

(9) Avant sa conversion, la jeune abbesse de Port-Royal, Angélique Arnauld, s'adonnait elle aussi aux lectures profanes. C'était entre 1602 et 1607, Angélique avait alors de 10 à 15 ans. Ses préférences allaient à l'Histoire romaine, aux *Vies* de Plutarque et aux romans. Vu la différence du milieu familial et de la formation première, sans doute Plutarque et ses héros ont-ils tenu moins de place dans le choix de Marie. Mais les fictions, fabliaux et romans, l'ont passionnée pareillement. Marie était déjà fort adonnée à l'oraison. Ses lectures n'ont point marqué pour elle une période de dissipation. Elle note qu'il n'y avait rien pour le cœur dans ces livres-là. Mais ils ne lui ont pas fourni dans la suite, que nous sachions du moins, matière à regrets et à confession.

Les livres dévots qui les remplacèrent portaient des titres dans le goût du temps, titres inspirés de l'antiquité, comme *le Démocrite chrétien, l'Héraclite chrétien...* ou titres symboliques et alambiqués : *le Palais de l'amour divin, l'Antidotaire sacré de l'âme pieuse...* et d'autres encore plus énigmatiques. « Avant saint François de Sales, dit M. Bremond, on a vu des centaines d'Introductions à la vie dévote écrites en français et qui s'adressaient à tout le monde. » (*Histoire littéraire du sentiment religieux...* I. *L'Humanisme dévot*, p. 19.) Il y avait même un *Traité de l'amour de Dieu* de Fonseca, traduit et publié en 1604. Les œuvres spirituelles du Jésuite Richeome sont de 1590, 1601, 1614... « Ajoutez à cela, note encore M. Bremond *(l. c.)*, quantité de cahiers manuscrits et de feuilles volantes. »

(10) *Vie*, p. 10. « Quelque douceur que sa dévotion lui apportât, elle ne laissa pas de trouver des croix très pesantes dans ce nouvel état, et pendant tout le temps que dura son engagement, elle ne fit autre chose que de recueillir de ces sortes de fruits. S'il m'était permis d'en faire le détail, il n'y a personne qui ne levât les yeux au ciel, pour admirer comment Notre-Seigneur exposa à tant de disgrâces et en si peu de temps une personne qu'il aimait jusques aux caresses et qu'il semblait conduire comme par la main. Car elles étaient d'un poids si accablant et d'une espèce si rare et si nouvelle que je ne sais si le monde en a jamais vu un autre exemple semblable. Elle (assure) qu'elle ne les a pas voulu particulariser de crainte d'offenser la charité, et c'est aussi la raison pour laquelle je n'en parlerai pas. Je dirai seulement comme une circonstance qui donnera... du lustre à sa vertu et qui cependant devait rendre ses afflictions plus sensibles, que son mari même y avait donné occasion, quoique innocemment et sans dessein de ce qui arriva. Mais il importait peu que la main qui blessait fût innocente

ou criminelle : ce coup fut donné et la plaie ne laissa pas de saigner longtemps et de causer de la douleur. »

(11) *Vie*, p. 8. « Dieu l'ayant prévenue dès son enfance d'une manière si douce et si engageante, et elle lui ayant promis d'une volonté prompte de vouloir être toute à lui, elle passa sa jeunesse à observer toutes les bonnes œuvres de ceux qui étaient dans l'estime d'être les plus gens de bien, afin de les imiter. Et comme une abeille qui ramasse la rosée des plus belles fleurs afin d'en faire son miel, elle pratiquait avec une merveilleuse fidélité tout le bien qu'elle leur voyait faire. Elle se portait à cela non seulement sans peine, mais encore avec le plaisir qui accompagne pour l'ordinaire la vertu consommée. Mais ce qui donnait le plus d'étonnement et d'édification à ceux mêmes qui lui donnaient l'exemple pour la pratique des autres vertus, c'était de voir une jeune fille de neuf à dix ans passer une bonne partie de la journée en oraison, et se cacher dans les lieux les plus retirés des églises afin de rendre plus pur le sacrifice de sa prière. »

(12) *Vie*, p. 9. « Elle eut ce don d'oraison dès le moment que Notre-Seigneur lui eut rendu la visite dont il a été parlé. Car ce divin Sauveur étant remonté doucement au ciel à sa vue, il emporta avec lui son cœur et son esprit, en sorte que l'un et l'autre s'y élevaient continuellement, et (son) divin baiser remplit son âme d'une telle dévotion qu'elle ne cessa plus de courir après lui à l'odeur de ses parfums. »

(13) *Vie*, p. 14. « Encore qu'elle n'ait été que deux ans dans le mariage, elle peut néanmoins être proposée pour modèle à toutes les personnes qui y sont engagées...

« Ses premiers soins furent de se rendre exacte à toutes les obligations d'une bonne chrétienne de la condition où elle était engagée. Elle ne plongeait point tellement son esprit dans les soins de ses affaires domestiques qu'elle ne prît du temps pour vaquer à ses dévotions, qu'elle n'eût ses heures réglées pour faire oraison et qu'elle ne fût soigneuse d'entendre la messe tous les jours. Mais ses grandes dévotions étaient de fréquenter les sacrements et d'entendre la parole de Dieu. C'étaient là les deux sources où elle puisait les forces qui lui étaient nécessaires pour ne pas succomber sous le poids de ses croix continuelles... Surtout elle trouvait ses délices dans la sainte communion, parce qu'elle y trouvait Dieu par sa foi et par sa charité toute de feu, et elle n'en sortait jamais que l'on ne remarquât en elle un nouvel accroissement de grâce et de vertu...

« Mais elle n'était pas tellement captive de sa dévotion ni des consolations qu'elle y recevait qu'elle abandonnât le soin de sa famille. Elle était toujours prête à mettre l'ordre partout, en sorte qu'il n'arrivait jamais de confusion ; et la douceur, la prudence et l'élévation d'esprit avec laquelle elle disposait toutes choses, témoignaient assez que le Saint-Esprit qui la conduisait intérieurement la dirigeait encore dans la disposition de ses affaires extérieures...

« Comme la condition (de son mari) l'engageait dans la fabrique et dans le trafic de la soie, qui est le grand commerce du pays, il était obligé d'entretenir plusieurs ouvriers domestiques qui travaillaient pour lui. Leur bonne maîtresse leur

donnait leurs nécessités avec autant de soin et de charité que s'ils eussent été ses propres enfants ; aussi ils la respectaient comme leur maîtresse et la chérissaient comme leur mère ; et comme le sujet de son affliction leur était connu, ils avaient pour elle une compassion qui ne se peut dire, et ne la pouvaient regarder sans gémir...

« Surtout elle regardait son mari comme lui tenant la place de Dieu, et en cette qualité, elle lui rendait tous les respects et tous les services qui lui étaient possibles. Elle l'aimait uniquement, parce qu'il avait toutes les belles qualités de corps et d'esprit que l'on eût pu désirer dans un homme, mais beaucoup plus parce que la loi de Dieu l'y obligeait. Aussi, son amour étant plus fondé sur la grâce que sur la nature, l'on ne voyait point en elle ces caresses molles qu'on voit en quelques nouvelles mariées, mais seulement une humeur gaie et ouverte, retenue par une gravité respectueuse. Par le même principe, son amour était inaltérable dans les afflictions qu'elle souffrait, et c'est ce qui donnait de l'admiration à ses parents et à ses amis, qui ne pouvaient comprendre comment il se pouvait faire qu'elle conservât un cœur sincère et une union si inviolable avec un homme qui avait été la cause, quoique innocente, de ses peines. Lui-même en était surpris, de sorte qu'il ne la pouvait voir dans son affliction sans pleurer, et admirant une si grande vertu, il ne se présentait point d'occasion qu'il ne lui demandât pardon avec une extrême douleur. »

En guise de conclusion, retenons une réflexion judicieuse de Charlevoix : « Les peines excessives que (la jeune femme) avait à endurer ne la firent jamais relâcher du moindre de ses devoirs. Elle sut les connaître, et sa fidélité à les remplir peut servir de modèle aux personnes de son état. Une raison droite et une prudence plus qu'humaine furent toujours son caractère dominant ; et jamais elle ne fut tentée de donner dans ces travers de dévotion qui, faisant substituer de chimériques obligations aux devoirs essentiels, n'ont point d'autre effet que de mettre le trouble et le désordre dans la vie domestique et de décréditer la piété. » (*Op. cit.*, p. 11.)

Parmi les bonnes œuvres de Marie avant et pendant son mariage, il convient de faire une place à sa commisération pour les malheureux. La Servante de Dieu aurait pu rappeler dans sa *Relation* de 1654 des traits comme celui qu'elle nous raconte dans sa *Relation* de 1633 (Cf. Vol. I, p. 182). « La première passion qui parut en elle, dit Charlevoix, fut une charité vive et une très tendre compassion pour les pauvres et les malades. » (*Op. cit.*, p. 3.)

(14) Jusqu'en 1627, les prédicateurs de Tours, — qu'il faut ici distinguer du clergé paroissial, — furent surtout les Capucins. Nouveaux venus dans la cité, où ils s'étaient définitivement établis en 1607, les Capucins avaient tout de suite conquis la faveur enthousiaste de toutes les classes de la population. En 1610, ils eurent pour gardien le P. Joseph du Tremblay, qui sera plus tard l'*Éminence grise* de Richelieu. Missionnaire ardent et mystique, le P. Joseph soulevait les foules. Dans les années 1607-1610, il prêche des avents et des carêmes au Mans, à Nantes, à Poitiers, etc. Il parut sûrement dans les chaires de Tours, et sans doute plusieurs fois, encore que nul souvenir ne nous en ait été conservé. En 1625, les Capucins ne sont plus les seuls prédicateurs de la cité. Les Jésuites y appa-

raissent à leur tour. C'est d'abord le P. Coton ; puis le P. de Séguiran, un des grands orateurs de l'époque, puis d'autres moins célèbres. L'archevêque, M. Bertrand d'Eschaux, qui les estime et voudrait leur confier le collège de sa ville épiscopale, leur réserve « dans sa cathédrale, l'avent, le carême et l'octave du Saint-Sacrement ». De 1627 à 1631, Marie eut plusieurs fois occasion de les entendre.

(15) Marie relèvera plus tard ces premiers indices de sa vocation apostolique. « La Servante de Dieu ne doutait point, lorsqu'elle fut en Canada, que la Providence, en lui donnant ce goût de la parole divine, n'ébauchât en elle ce zèle ardent du salut des idolâtres qui lui fit depuis entreprendre de si grandes choses. » (Charlevoix, *Op. cit.*, p. 16.)

(16) *Vie*, p. 22. « Je n'ai rien à ajouter à des sentiments si chrétiens et si touchants qu'une petite réflexion morale, savoir, que quelque dessein qu'ait une âme de s'élever à la perfection, c'est en vain qu'elle travaille si elle n'édifie sur les pratiques fondamentales de la vie chrétienne, et que tout ce qu'elle fait n'est pas moins sujet à ruine, qu'un édifice qu'on aurait élevé sans fondements. Le Saint-Esprit, qui conduisait sa Servante par la voie d'une direction solide avant que de l'élever plus haut, lui en a fait pratiquer quatre dont elle fait ici mention, savoir : bien prier Dieu, ne point pécher de dessein formé, fréquenter les sacrements, et être exacte aux pratiques communes qui s'observent dans l'union de l'Église, comme sont d'entendre les prédications, de se trouver aux processions, d'assister au divin service, et autres semblables, qui sont assurément agréables à Dieu et d'un très haut mérite, parce qu'outre le fruit de la bonne action, l'on y est dans l'exercice actuel d'une charité publique, qui est la chose du monde que Dieu regarde avec le plus de plaisir.

« Elle remarque particulièrement que les cérémonies de l'Église lui ont été d'un grand secours... Il ne faut pas croire (en effet) que ces symboles, quoique sensibles et extérieurs, soient si inutiles que les hérétiques se l'imaginent, ni de si peu de conséquence que plusieurs catholiques se le persuadent. Ce sont de seconds mystères dans l'Église, qui, sous l'extérieur de l'action, contiennent quelque chose dont l'âme peut être édifiée quand elle les peut pénétrer. Les premiers mystères sont les fondements de la religion, ces seconds en sont les ornements qui font voir sa majesté et qui la rendent auguste ; et les uns et les autres sont des voiles sous lesquels il y a une manne cachée qui console le cœur et le remplit de dévotion. Au même temps que cette Servante de Dieu ouvrait les yeux pour regarder ces cérémonies saintes, son esprit se trouvait éclairé d'une lumière qui lui faisait voir les rapports qu'elles avaient à Dieu et ce qu'elles contenaient de mystérieux. Et parce qu'elle n'avait point encore de Père spirituel qui la dirigeât dans la vie spirituelle, le Saint-Esprit se servait de ces symboles extérieurs comme d'autant de langues pour parler à son cœur et y exciter la ferveur de la foi et de la dévotion. »

## DEUXIÈME ÉTAT D'ORAISON

### VI

APRÈS tous les mouvements intérieurs que la bonté de Dieu m'avait donnés pour m'attirer à la vraie pureté intérieure [a], en laquelle je ne pouvais entrer de moi-même, n'ayant eu jusqu'alors aucun directeur, ni qui que ce fût pour me conduire, ne m'en étant pas seulement avisée, ne sachant pas qu'il fallait traiter des affaires de son âme à personne qu'à Dieu, mais [qu'il suffisait] [b] de dire seulement ses péchés à son confesseur, sa divine Majesté voulut enfin elle-même me faire ce coup de grâce : me tirer de mes ignorances et me mettre en la voie où elle me voulait et par où elle me voulait faire miséricorde : ce qui arriva la veille de l'Incarnation de Notre-Seigneur [c], l'an 1620, le 24[e] de mars (1).

Un matin que j'allais vaquer à mes affaires que je recommandais instamment à Dieu avec mon aspiration ordinaire, *In Te Domine speravi, non confundar in aeternum* [d], que j'avais gravée dans mon esprit avec

5-6 *directeur*] *pour me conduire* [*dans la vie spirituelle*], *la pensée même ne m'en étant pas seulement venue* 6-8 *parce que je ne croyais pas qu'il fallût...., mais* [*qu'il fallait*] *seulement dire* 9-10 *ce coup de grâce* [*que de*] *me tirer* — C *un coup de grâce, me tirer et* [*de*] *me mettre* — C *et me mettre* 17 *avec une* [*grande*] *certitude*— C *avec une certitude*

---

a. La pureté mystique, non la pureté morale.

b. Même ellipse dans l'original. Voir les corrections de la *Vie*.

c. C'était le mardi de la 3[e] semaine de carême. Notons que les prédications de la passion n'étaient sans doute pas encore commencées.

d. Psaume XXX, 2.

une certitude de foi qu'il m'assisterait infailliblement, en cheminant, je fus arrêtée subitement, intérieurement et extérieurement, comme j'étais dans ces pensées, qui me furent ôtées de la mémoire par cet arrêt si subit. Lors, en un moment, les yeux de mon esprit furent ouverts et toutes les fautes, péchés et imperfections que j'avais commises depuis que j'étais au monde, me furent représentées en gros et en détail, avec une distinction et clarté plus certaine que toute certitude que l'industrie humaine pouvait exprimer [a]. Au même moment, je me vis toute plongée en du sang, et mon esprit, convaincu que ce sang était le Sang du Fils de Dieu, de l'effusion duquel j'étais coupable par tous les péchés qui m'étaient représentés, et que ce Sang précieux avait été répandu pour mon salut. Si la bonté de Dieu ne m'eût soutenue, je crois que je fusse morte de frayeur, tant la vue du péché, pour petit qu'il puisse être, est horrible et épouvantable. Il n'y a langue humaine qui le puisse exprimer. Mais [b] de voir un Dieu d'une infinie bonté et pureté, offensé par un vermisseau de terre surpasse l'horreur même, et [c] un Dieu fait homme, mourir pour expier le péché, et répandre tout son Sang précieux pour apaiser son Père et lui réconcilier par ce moyen les pécheurs ! Enfin, il ne se peut dire ce que l'âme conçoit en ce prodige. Mais de voir qu'outre

4 *et par cet arrêt si subit, toutes les pensées* [*de mes affaires*] *me furent ôtées de la mémoire* 10 *humaine*] *pourrait exprimer* 18 *me paraissait* — C *est* 19-20 *un Dieu d'une bonté infinie et d'une pureté incompréhensible* — C *un Dieu dont la bonté et la pureté sont infinies* 21 *l'horreur même,*] [*je dis plus*], *un Dieu*

---

[a]. Ms. : *plus certaine que toute certitude que l'industrie humaine* LE *pouvait exprimer*. Leçon particulièrement difficile, sinon inintelligible, par suite de la présence du neutre *le*. Nous avons suivi la *Vie*.

[b]. *Mais*, bien plus. Comme dans Bossuet : « Qu'y a-t-il donc de plus vain ; *mais* qu'y a-t-il de plus dangereux ? » (*Correspondance de Bossuet*, édit. Urbain et Levesque, T. I, p. 138.) D'autres exemples chez Bossuet lui-même et chez les auteurs du temps.

[c]. *Et*, intensif ici, *et surtout*. La phrase haletante, irrégulière, du manuscrit est plus énergique que l'imprimé. Elle est plus spontanée aussi et rappelle davantage l'original.

cela que [a] personnellement on est coupable, et que quand on eût été seule qui eût péché, le Fils de Dieu aurait fait ce qu'il a fait pour tous, c'est ce qui consomme et comme anéantit l'âme. Ces vues et ces opérations sont si pénétrantes qu'en un moment elles disent tout et portent leur efficacité et leurs effets. En ce même moment, mon cœur se sentit ravi à soi-même [b] et changé en l'amour de celui qui lui avait fait cette insigne miséricorde, lequel lui fit, dans l'expérience de ce même amour, une douleur et regret de l'avoir offensé la plus extrême [c] qu'on se la peut imaginer. Non, il ne serait pas possible ! Ce trait de l'amour est si pénétrant et si inexorable pour ne point relâcher la douleur, que je me fusse jetée dans les flammes pour le satisfaire. Et ce qui est le plus incompréhensible, sa rigueur semble douce. Elle [d] porte des charmes et des chaînes qui lient et attachent en sorte l'âme qu'il la mène où il veut, et elle s'estime ainsi heureuse de se laisser ainsi captiver.

Or, en tous ces excès, je ne perdais point la vue que j'étais plongée dans ce précieux Sang, de l'effusion duquel j'étais coupable, et c'était d'où dérivait mon extrême douleur avec le même trait d'amour qui avait

4 *consomme*] *et anéantit* 6 *effets,*] [*ainsi qu'il m'arriva dans cette lumière, dont il plut à la divine Bonté d'éclairer mon esprit*] 7 *ravi*] *en soi-même et tout* 9 *lui fit* [*souffrir*] *dans l'expérience* 12 *ce trait de l'amour*] *fut si* — C *est si* 13 *pour ne rien relâcher de la douleur* 15 *sa rigueur*] [*me*] *semblait douce* — C *semble douce* 16 *Il portait* — C *elle porte* 16-17 *des chaînes*] *qui liaient et attachaient l'âme afin de* — C *qui lient et attachent l'âme en sorte* 18 *et elle* [*de sa part,*] *s'estimait heureuse* — C *et que cette âme s'estime heureuse* 19 *excès*], *je me voyais toujours plongée dans* — C *je ne perdais point la vue de ce Sang*

---

[a]. *Qu'outre cela que l'on.* Cette répétition pléonastique de la conjonction *que*, assez fréquente dans notre manuscrit, appartient au XVI[e] siècle. Cf. Commines : « Le roi d'Angleterre lui dit *que* s'il ne la voulait accepter *qu'*il s'en rapporterait à eux deux. » (*Mémoires*, IV, 10, et *passim.*) Malherbe l'emploie encore.

[b]. Vie : *ravi en soi-même.* Mais ce n'est pas de recueillement, même très profond, qu'il s'agit. Le cœur est violemment arraché à toute sa vie affective ordinaire pour être uni à Dieu. *Ravi à soi-même* est certainement la leçon de l'original.

[c]. *La plus extrême.* C'est l'idée de douleur qui prévaut. L'accord se fait avec ce mot.

[d]. La *Vie* fait du mot *amour* le sujet de la phrase. Charlevoix donne raison au manuscrit.

ravi mon âme et qui m'insinuait que je m'allasse confesser. Revenant à moi, je me trouvai debout, arrêtée vis-à-vis de la petite chapelle des Révérends Pères Feuillants, qui ne commençaient que de leurs [a] établir à Tours (2). Je me trouvai heureuse de trouver mon remède si près. J'y entrai et rencontrai un Père, seul, debout au milieu de la chapelle, qui semblait n'y être que pour m'attendre. Je l'abordai, lui disant, étant pressée par l'Esprit qui me conduisait : « Mon Père, je me voudrais bien confesser, car j'ai commis tels péchés et telles fautes. » Je commençai par une abondance de l'esprit à lui dire tous les péchés qui m'avaient été montrés avec une abondance de larmes provenantes [b] de la douleur que j'avais dans le cœur. Il y avait [c] une dame à genoux devant le saint sacrement, laquelle put facilement entendre tout ce que je disais au Père assez haut ; mais je ne me mis point en peine que d'apaiser celui que j'avais offensé. Après que j'eus tout dit, je vis que ce bon Père avait été grandement surpris de la façon de m'annoncer [d] et de lui dire ainsi tous mes péchés, et de ma façon, qu'il connut n'être pas naturelle mais extraordinaire. Il me dit avec une grande douceur : « Allez-vous-en, et demain me venez trouver dans mon

*4 s'établir à 5 Tours] et ce me fut un bonheur* — C *je m'estimai heureuse* 14 [*il survint*] *une dame qui étant à genoux* — C *Une dame qui était à genoux* 20 *de la façon] avec laquelle je m'étais énoncée* — C *avec laquelle je l'avais abordé*

---

[a]. *Leurs établir.* Nous retrouverons plus loin encore cette orthographe. Nous la conservons ici, parce que nous y voyons un indice de prononciation provinciale qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Les Feuillants, d'abord établis à Tours en 1619 au Prieuré de Saint-Jean-des-Coups (actuellement le Parc Mirabeau), étaient venus très peu de temps après se fixer à proximité de l'archevêché, mais hors les remparts, sur un terrain assez exactement délimité aujourd'hui au nord et à l'ouest par les rues des Ursulines et Jules Simon. Ils y avaient aussitôt élevé une chapelle provisoire en attendant la construction de leur église définitive, que Marie ne vit pas (Cf. Vol. I, p. 245).

[b]. *Provenantes.* Le participe présent suit encore assez souvent au temps de Marie les règles de l'accord de l'adjectif.

[c]. Vie : *Il survint.* Plus probablement, la dame était déjà dans la chapelle quand Marie y entra. Charlevoix est d'accord avec le manuscrit.

[d]. Vie : *énoncer.* La leçon du manuscrit, confirmée par la variante de Charlevoix, cadre mieux avec le contexte.

confessionnal. » Je ne fis pas seulement réflexion qu'il ne m'avait point donné l'absolution de mes péchés. Je me retirai et le vins trouver le lendemain [a], où je lui répétai ce que je lui avais dit ; puis il me donna l'absolution de mes péchés. Depuis, tant qu'il fut à Tours, je me confessai à lui. Je ne m'étais encore jamais confessée à des religieux. Il se nommait Dom François de Saint-Bernard (3). Je ne lui dis pas néanmoins ce qui m'était arrivé ni ce qui occupait mon esprit, mais seulement mes péchés, ne croyant pas qu'il fallût parler d'autre chose à son confesseur ; et plus d'un an de suite [que] je me confessai à lui, je me comportai de la sorte. Ayant entendu dire à une bonne fille qu'il fallait demander congé à son confesseur de faire des pénitences et de ne les point faire de soi-même, je lui demandai permission. En ce commencement, ce fut une ceinture de crin et la discipline, et il me régla l'ordre que je devais tenir en la confession et la communion, qui fut les fêtes et dimanches et les jeudis pour cette première année. Lorsque je désirais plus souvent, il me le permettait [b].

Revenant à ce qui m'était arrivé, je m'en revins en notre logis, changée en une autre créature, mais si puissamment changée que je ne me connaissais plus moi-même. Je voyais mon ignorance à découvert qui m'avait fait croire que j'étais bien parfaite, mes actions innocentes, et enfin que j'étais bien, et confessais que mes justices n'étaient qu'iniquités.

3 *le lendemain* [*de grand matin*] 5-7 [*Comme Dieu, par un effet particulier de sa providence, m'avait donné ce bon Père pour confesseur*], *je n'en pris point d'autre tout le temps qu'il demeura à Tours. Il se nommait Dom François de Saint-Bernard, et c'est le premier confesseur religieux à qui je me sois confessée* 15-16 *je lui demandai permission*] *en ce commencement* [*d'en faire quelques-unes ; celles qu'il me permit*] *furent* [*de porter*] 16-17 *et* [*de prendre*] *la discipline, ensuite de quoi il me régla* 18 *communion*] *qui fut* [*de m'en approcher*] 26 *et que j'étais bien* [*auprès de Dieu ; mais après que Notre-Seigneur m'eut ouvert les yeux*], *je me voyais telle que j'étais et*

---

[a]. La *Vie* ajoute : *de grand matin*. Ces mots sont peut-être de l'original.

[b]. Mesure très libérale pour le temps. La règle des Instituts nouveaux n'en autorisait pas davantage. Dom François de Saint-Bernard s'inspirait sur ce point du même esprit que la *Vie dévote* et les Jésuites (Cf. Vol. I, p. 244).

## VII

Après cette opération de Dieu dans mon âme, je fus plus d'un an [a] que l'impression du Sang de Notre-Seigneur demeura attachée à mon esprit par une nouvelle impression de ses souffrances [b], et sans cesse mon âme recevait de nouvelles lumières, qui me faisaient voir et découvrir les plus menues poussières d'imperfection, desquelles j'étais inspirée de me confesser. Je sentais mon esprit et mon cœur dans une grande obéissance et soumission à Dieu et je suivais toutes ses pentes. Or, ce n'est pas que j'eusse des scrupules, car je possédais une grande paix ; mais ce qui m'était montré être péché et imperfection, cela était en une si grande clarté que mon esprit en était en ce moment convaincu, et j'en parlais à Notre-Seigneur, en lui en présentant l'effusion de son Sang précieux (4). Mes allées, venues, mon veiller, agir et dormir étaient tout dans cette occupation. Je n'avais pas de besoin de méditer ce que j'avais à faire : l'Esprit qui me conduisait m'enseignait tout cela et me réduisait où il voulait.

J'avais encore quelques affaires temporelles à expédier, desquelles Notre-Seigneur me fit la grâce de sortir. Je n'avais qu'une servante avec moi, ayant congédié quelques autres domestiques, me voulant entièrement retirer de tout tracas [c], parce que l'attrait intérieur m'appelait à la solitude. En ce temps-là, ne me souciant d'aucun gain temporel, — quoique ceux à qui j'appartenais me provoquassent d'y penser, puisque Dieu m'avait

3 *esprit*] *avec une continuelle pensée de ses souffrances* — C *avec celle de ses souffrances* 9 *et je suivais*] *toutes les pentes* [*qu'il me donnait*] — C *toutes ses pentes* 10 *Non que j'eusse* — C *Ce n'est pas que j'eusse* 14 *convaincu*] *en un moment* — C *dans le moment* 19 *me réduisait*] *où il fallait* — C *où il voulait* 24 *du tracas*] [*des affaires du monde*] *pour suivre l'attrait*

---

[a]. De mars 1620 à l'été de 1621.

[b]. Vie : *avec une continuelle pensée de.* Le manuscrit, qui répète le mot *impression*, le seul qui convienne dans l'état de passivité, est beaucoup plus juste.

[c]. *Tracas*, métier, commerce, emploi. C'est son acception populaire. Le manuscrit l'emploie ordinairement ainsi sans complément déterminatif.

donné du talent pour le négoce et me voulait-on bien faire des avances pour cela, mais mon cœur avait d'autres sentiments et mon esprit d'autres occupations qui lui faisaient préférer la solitude à tous les avantages qu'on me proposait [a] (5), — je m'habillais ridiculement pour faire croire à tous ceux de ma connaissance que ma fortune était faite dans le monde (6).

Je n'avais que vingt ans, et mon fils n'avait pas un an. Mon père me rappela chez soi, où ma solitude fut favorisée (7). Je me logeai au haut de la maison, où, en faisant quelque ouvrage paisible, mon esprit portant toujours occupation, mon cœur parlait sans cesse à Dieu. Et moi-même je m'étonnais de ce que mon cœur parlait ainsi, sans que je le fisse parler par mon action propre, mais poussé par une puissance qui m'était supérieure, qui l'agissait [b] continuellement. Je voyais bien que cette puissance-là provenait de l'impression du Sang précieux et des souffrances de Notre-Seigneur, mais comme la chose m'était nouvelle, je l'admirais, et cette admiration engendrait une grande estime de la bonté et la miséricorde de Dieu, qui, abaissant sa grandeur, voulait ainsi se communiquer à moi, qui me voyais la dernière de ses créatures, pour laquelle il avait si amoureusement répandu son précieux Sang. Mais que mon cœur parlât ainsi privément [c] à lui et si éloquemment, ce m'était une chose incompréhensible. Néanmoins, bien loin que je m'y opposasse, je m'y laissais aller et suivais cette pente (8), qui produisait de plus en plus en moi une haine de moi-même, un oubli

*5 proposait] et [sans plus différer] je pris un habit ridicule 16 supérieure] et qui l'excitait continuellement : [il disait ce que cette puissance lui faisait dire] 25 parlât] si familièrement et si*

---

a. La *Vie* a modifié la ponctuation de tout ce passage pour mieux assurer la suite du discours. Ce remaniement devient inutile si l'on a soin d'établir la parenthèse comme nous l'avons fait.

b. *Qui l'agissait.* Noter l'équivalent de la *Vie* et son insuffisance. *Agir* a ici une valeur mystique.

c. *Privément,* en familiarité. Mot vieilli dans ce sens.

de mes intérêts et [de] celui de mon fils et une aversion [a] au monde et à ses façons de faire. J'étais comme la tourterelle mussée [b] dans son nid et dans sa solitude ; je ne gémissais que pour les pertes de temps que j'avais faites et non pas pour la perte de mes biens temporels, car j'expérimentais que la bonté et miséricorde de Dieu étaient mon partage et qu'enfin il aurait soin de moi. Cela me faisait courir à son service.

Je trouvais ma vie dans la fréquentation des sacrements, dans l'assiduité d'entendre des sermons, dans la pénitence et dans la solitude où la miséricorde divine me faisait expérimenter l'effet de ces paroles : *Je la mènerai dans la solitude et là, je parlerai à son cœur* [c]. Ah ! il faut avouer que l'Esprit de Dieu est un grand maître ! Sans que j'eusse jamais été instruite par [d] l'oraison et la mortification, — et je n'en savais pas seulement le nom, — il m'enseignait le tout en substance, me faisant expérimenter l'une et pratiquer l'autre. Ma vue était mortifiée, mes oreilles bouchées aux discours du monde ; je me taisais, ne pouvant parler que de Dieu et de la vertu, sinon dans les affaires d'obligation, que je ne regardais qu'en passant, et penser à [e] cet Esprit qui absorbait mon âme dans l'impression susdite et dans cette vue de péché et imperfection (9). Ce que disait mon cœur était des actions de grâces, bénir Dieu, détester ce qui n'était pas lui, componctions amoureuses, promesses de fidélité à suivre ce que sa divine

1 *intérêts*] *et de ceux de* 3 *tourterelle retirée* 5 *temporels*] *car je voyais*
*clairement* 8-9 *service*] [*et surtout*] *je trouvais* 15 *instruite*] *dans*

---

[a]. *Aversion à.* Tournure encore usitée au temps de Marie et même au siècle suivant chez les meilleurs écrivains. Aujourd'hui nous dirions plutôt : *aversion de.*

[b]. *Mussé*, caché. Mot tombé en désuétude et conservé seulement dans quelques provinces.

[c]. Osée, II, 14.

[d]. *Instruite par*, par analogie avec *apprendre par préceptes.* Nous disons aujourd'hui : *instruite dans.* Marie ne savait pas les noms d'*oraison* et de *mortification*, mais elle connaissait et pratiquait la chose qu'elle désignait par les mots équivalents de *prière* et de *pénitence.*

[e]. *Et penser à* se rattache à *ne pouvant.*

Bonté voulait de moi, une pente à se musser dans les plaies sacrées de Jésus (10), qui était celui qui par l'impression de son Sang, me mettait un esquillon [a] dans le cœur qui me consommait dans une amoureuse reconnaissance. Sans méditer, mon esprit concevait les quatre fins dernières [b], et je voyais dans l'effusion du Sang du Fils de Dieu les remèdes pour m'y faire arriver heureusement, et lors, toute mon âme tendait à en recevoir l'application, continuellement s'approchant [c], outre l'impression qu'elle portait, de ce souverain remède qui était sa vie et son aliment.

## VIII

Environ un an après ma solitude [d], Dieu m'en tira pour me mettre avec une mienne sœur [e] qui, selon sa condition, était toute dans le tracas : et son mari et elle me désiraient pour leur aider à le porter. A l'abord, cela me sembla si onéreux que je n'osais y penser. Enfin, je m'y accordai pourvu qu'on me laissât libre dans mes dévotions, car je faisais ce sacrifice de mon plein gré et pour rendre une charitable assistance à ma sœur.

1 *pente*] *à me cacher dans* 3 *mettait*] *un aiguillon* 5 *concevait*] [*la conséquence*] *des quatre fins* 8 *et pour lors, toute mon âme désirait ardemment d'en recevoir l'application, outre l'impression générale et continuelle qu'elle portait de* 14 *tracas* [*des affaires temporelles*]

---

a. *Esquillon*, petite esquille, pour *aiguillon*, qui ne figure qu'une fois dans le manuscrit. Le mot est employé ici par métonymie : il désigne des sentiments vifs et pénétrants.

b. Par l'*impression* qui lui était donnée de ces quatre fins et de leurs conséquences.

c. L'impression de l'effusion du précieux Sang du Christ était une purification continuelle, mais ce n'était qu'une impression. Les sacrements seuls, la pénitence et l'eucharistie en particulier, pouvaient produire sur l'âme l'application réelle du Sang divin. D'où le désir de Marie de s'approcher continuellement de ces sources de purification. Elle savait, a-t-elle écrit plus haut, que « par le sacrement de confession l'on était lavé par le Sang du Christ ». Telle est du moins l'interprétation qui nous semble la meilleure de ce passage difficile. La *Vie* en donne une autre, mais son texte nous paraît assez fortement retouché.

d. C'est-à-dire après ma retraite dans la solitude.

e. Claude Guyart, mariée à Paul Buisson (Voir le Vol. I, p. 237).

Notre-Seigneur, en cette occasion, me conduisit là, lequel me conféra un nouveau don d'oraison (11), qui était une liaison à Notre-Seigneur Jésus-Christ touchant ses sacrés mystères depuis sa naissance jusqu'à sa mort. J'expérimentais en ce don d'oraison que ce divin Sauveur était *la Voie, la Vérité et la Vie* [a] : la *Voie*, laquelle mon âme avait une tendance [b] continuelle de suivre ; la *Vérité*, qu'elle croyait d'une si grande certitude qu'elle disait : « Je n'ai pas la foi, ô mon grand Dieu, puisque vous me montrez vos biens et la vérité de ce que vous êtes et de ce que vous m'êtes à découvert, en une manière qui me dit tout d'une façon ineffable. Vous êtes ma *Vie* [c], qui me remplissez. Oui, *j'ai ouvert ma bouche et vous l'avez remplie de votre vie et de votre divin Esprit* [d] » : ce que j'expérimentais en l'âme au sujet de ce béni Sauveur qui m'était une vie et nourrissement divin [e], qui me faisait expérimenter ce qu'il dit : *Je suis la porte ; si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé ; il entrera et sortira et trouvera pâture* [f]. J'entrais en lui, par lui et dans lui [g] qui me découvrait ses divins

1 *Notre-Seigneur me voulut montrer que c'était lui qui m'avait engagé à cela en me conférant* 5 *J'expérimentais* [*principalement*] *en* 7 *mon âme*] *avait une inclination* 11-12 *vous m'êtes*] *avec tant d'évidence et d'une manière ineffable qui dit tout* [*et qui me fait tout voir*] — C *d'une manière qui me dit tout* 13 *vous êtes* [*enfin*] *ma Vie qui* — C *vous êtes ma Vie qui* 15 *j'avais une expérience de tout cela dans ce béni Sauveur* 19 *trouvera des pâturages* 20 *par lui*] *: en lui, dis je, où je découvrais ses divins*

---

a. Saint Jean, XIV, 6.

b. *Tendance*, terme capital chez Marie avec quelques autres qui reviennent très souvent sous sa plume. Charlevoix le souligne habituellement. La *Vie*, on ne sait pourquoi, le remplace quelquefois par un équivalent. Ici, c'est *inclination*. Mais dans le lexique mystique, ce mot est loin d'avoir la force de *tendance*.

c. Marie poursuit sa glose du texte de saint Jean, mais sous forme d'élévation.

d. Psaume CXVIII, 131.

e. *Nourrissement*, mot de l'ancienne langue. Littré observe que ce mot n'a plus aujourd'hui d'équivalent exact, et que *nourriture* ne le remplace pas.

f. Saint Jean, X, 9.

g. Si le texte du manuscrit est exact, Marie aurait voulu exprimer par les mots *dans lui* l'idée de pénétration profonde à l'intérieur du Sauveur. *En*, moins fort, marquerait seulement le début de cette pénétration.

mystères desquels je vivais, et mon âme en était repue ; et remplie de cet aliment, je sortais dans les emplois où il m'avait mise, sans en sortir [a], et y rentrais par un redoublement d'amour qui faisait tendre mon âme à ne point cesser de prendre sa pâture dans les biens de ce divin Pasteur, qui produisait en moi une génération [b] continuelle de sa vie et de son esprit (12).

En ce temps-là, je vis quelques livres qui enseignaient à faire l'oraison mentale, commençant aux préparations, préludes, divisions des points et matières, la façon de méditer,... etc. Je comprenais bien tout cela et me résolvais de me mettre enfin de le faire, parce que ces livres disaient que de faire autrement l'on se mettait en danger éminent [c] d'être trompée [d] du diable. Je me mis donc en devoir [de le faire] et me tenais plusieurs heures à méditer et rouler dans mon esprit les mystères de l'Humanité sainte de Notre-Seigneur que, dans son attrait ordinaire [e], je voyais tout d'un regard, par manière d'envisagement intérieur. Je résistais à ce trait par l'action de mon imagination et raisonnement de l'entendement qui roulait sur les circonstances, en pesant les raisons et ce qu'il en fallait tirer pour la pratique de la vertu. Je me faisais pour bien faire, ce

1-3 *mystères*] *qui m'étaient comme des pâturages féconds dont mon âme était repue. J'en sortais, sans en sortir, pour entrer dans les emplois où il m'avait mise* 5 *cesser de prendre*] *sa nourriture* 6 *Pasteur*] *qui opérait en elle une communication* 9 *à faire* [*méthodiquement*] *l'oraison mentale avec préparations, préludes, divisions, points, matières,* [*colloques*] 14 *en danger*] *d'être trompé du* 18 *regard*] [*et tout d'un coup*] *par* 20 *à cet attrait*

---

[a]. C'est-à-dire sans sortir du Sauveur.

[b]. Vie : *communication*. Le manuscrit exprime mieux la dépendance, la continuité et l'unité.

[c]. *Danger éminent*. Au XVI[e] siècle, et encore au XVII[e], on ne disait pas autrement. *Éminent* était pour *imminent* que nous employons exclusivement aujourd'hui.

[d]. *Trompée*. Notons le féminin. Ce genre dans le manuscrit est une preuve de la fidélité de la transcription, car il se trouvait sûrement dans l'original. La *Vie* a le masculin.

[e]. C'est-à-dire dans la façon habituelle dont le Verbe Incarné attirait passivement à lui l'âme de Marie. *Trait*, que Marie va employer immédiatement, serait plus expressif.

me semblait, tant de violence qu'il m'en prît un bandement [a] de tête qui me la blessait [b] notablement, dont je souffrais bien de la douleur. Le désir que j'avais de suivre ce livre de point en point me faisait recommencer tous les jours mes violences, et mon mal renforçait : ce qui me jeta en une inaction que je prenais avec mon mal de tête par manière de souffrance. J'avais cependant un très grand repos d'esprit, une paix accompagnée de la présence de Dieu et ma volonté doucement adhérente à lui (13).

En ce temps-là, j'avais un livre de l'*Introduction à la Vie dévote* [c] qui me donna de l'éclaircissement sur diverses choses de la vie intérieure, et entre autres, de la manière comme il se fallait comporter pour faire le vœu de chasteté que Notre-Seigneur me pressait intérieurement de lui vouer. Je m'adressai enfin à mon confesseur, le Père Dom François, mais je ne lui parlai point de mon oraison, parce que je ne savais pas qu'il en fallût parler. Ce bon Père était un homme grandement retiré et qui ne se mêlait que de ce qu'on lui parlait précisément (14). Il m'écouta sur ce vœu et m'éprouva trois mois en diverses manières ; ensuite de quoi, il me fit faire le vœu de perpétuelle chasteté, me nommant les mots qu'il fallait dire et les intentions que je devais avoir (15). Notre-Seigneur me fit de grandes grâces par ce sacrifice, me fortifiant puissamment contre les poursuites qu'on me faisait de me mettre dans l'engagement duquel la divine Bonté m'avait délivrée. J'avais pour lors vingt et un ans.

1 *prît*] *un mal de tête qui m'incommodait* 9 *Dieu*] [*aux volontés duquel*] *la mienne demeurait doucement* [*soumise et*] *attachée* 11 *Dans ce même temps* [*Dieu permit que*] *le livre* 20 *retiré*] *et qui* [*dans la direction*] *répondait précisément à ce qu'on lui demandait, m'écouta*

---

a. *Bandement*, mot de l'ancienne langue, encore usité en province. Le français moderne ne lui a point trouvé de synonyme. La *Vie* emploie seulement l'équivalent faible de *mal de tête*.

b. *Blessait*, beaucoup plus exact que *incommodait* de la *Vie*.

c. L'*Introduction à la vie dévote*, parue en 1609, avait été rééditée en 1616 et 1619. Les chapitres visés par Marie sont les chapitres XII et XIII de la 3e partie.

En ce temps-là, le Révérend Père Dom Raymond de Saint-Bernard fut envoyé à Tours, à la place de Dom François qui me mit sous sa conduite et m'enchargea [a] de le prendre pour mon directeur. Mais ce fut Dieu qui me fit la miséricorde de m'adresser ce sien serviteur, qui était homme grandement spirituel, et expérimenté en la conduite des âmes. Il m'interrogea sur ma façon de vie, et généralement il me voulut connaître à fond. Il me régla en tout, et pour l'oraison, il me défendit de ne plus méditer [b], mais de m'abandonner entièrement à la conduite de l'Esprit de Dieu qui jusqu'alors avait dirigé mon âme, et que j'eusse à lui rendre compte de tout ce qui se passait [c]: ce que je fis exactement tout le temps que je fus sous sa direction (16).

3 *m'ordonna de* 10 *de plus méditer* 13 *se passerait* [*en moi*]

---

[a]. *Enchargea*, ordonna. Mot vieilli.

[b]. La *Vie* a supprimé la négation que l'ancien usage employait après *défendre*.

[c]. Beaucoup de ces comptes rendus furent faits de vive voix, beaucoup aussi par lettres, comme nous l'avons noté dans le I[er] volume (Voir les *Lettres de Conscience* à Dom Raymond de Saint-Bernard. Vol. I, p. 346).

## NOTES

(1) *Vie*, p. 28. « C'était la coutume des Prophètes, quand ils avaient eu quelque vision extraordinaire, d'en marquer exactement toutes les circonstances afin de les rendre plus croyables aux hommes et de leur en donner un sentiment plus vif de crainte ou de dévotion. Aussi la vision que notre Servante de Dieu eut dans le ravissement extatique dont elle parle ici est si rare et si singulière qu'elle donne une connaissance exacte du lieu, de l'année, du mois, du jour et de l'heure qu'elle arriva. »

Pour Marie, cette grâce fut, ainsi qu'elle le dira ailleurs, « la grande porte qui (lui donna) entrée dans les miséricordes » de Dieu, le jour de sa transformation, de sa *conversion*. Ce jour-là, en effet, elle est entrée consciemment, officiellement si l'on peut ainsi parler, dans la vie mystique. Marie reviendra dans son *Supplément* sur le véritable caractère de cette première de ses grandes grâces.

(2) *Vie*, p. 30. « Le lieu où elle fut si miraculeusement arrêtée était un chemin qui était alors sur le haut fossé de l'ancienne ville, mais quand elle fut revenue à soi elle se trouva... dans un autre, savoir dans celui qui conduisait à l'église des Feuillants et qui était hors de sa marche, Dieu l'ayant mise dans la voie qu'elle devait suivre pour trouver la consommation de la grâce qu'elle venait de recevoir. J'ai vu l'endroit où cette merveille arriva, mais comme les lieux ont changé depuis par les édifices qui y ont été bâtis, Dieu a permis, pour une mémoire illustre et perpétuelle d'une chose si remarquable, qu'il y ait aujourd'hui une très belle fontaine qui sert d'ornement au jardin du palais épiscopal. »

On peut se faire assez facilement une idée de la topographie de Tours au début du XVII^e^ siècle, pour la partie de la cité où nous transporte le récit de Marie. Les remparts de la ville du côté du midi traversaient alors les jardins actuels de l'archevêché, et se continuaient de l'est à l'ouest dans la direction de la rue qui fut appelée durant le XIX^e^ siècle, rue de l'Archevêché. Des fossés larges et profonds, servant de défense, longeaient ces remparts. Un chemin descendait tout du long : le chemin du Haut-Fossé dans la région de l'archevêché, le chemin des Fossés Saint-Georges un peu plus bas. A la hauteur du portail de l'archevêché, ce chemin était coupé presque à angle droit par la rue qui venait de la Loire, passait devant la cathédrale et dont le prolongement conduisait à la résidence des Feuillants : l'ancienne rue Saint-Maurice et la rue actuelle Jules Simon. L'extase de Marie dut avoir lieu à un endroit qui se trouverait aujourd'hui dans le jardin même de l'archevêché. Revenue à elle, après avoir fait quelques pas sans s'en apercevoir, Marie se vit engagée dans le chemin des Feuillants dont elle était toute proche au moment de son arrêt subit. La fontaine qui émerveillait Dom Claude Martin n'existe plus aujourd'hui.

(3) Pour cette même époque, la *Cistercii Reflorescentis... Chronologica Historia* de Charles Joseph Morotius (in-4°, Turin 1690) mentionne parmi les écrivains français de la réforme des Feuillants, deux François de Saint-Bernard : l'un, né du Soulier, originaire de Bordeaux, entré dans la Congrégation le 22 juillet 1603, mort à Feuillant en juin 1645, auteur d'un traité *De punctis modestiae ;* l'autre, dont on ne donne pas le nom de famille, originaire de Chartres, profès du monastère de Paris le 26 mai 1619, auteur de plusieurs traités ascétiques et moraux en français : *Le Miroir de la contrition...* (Paris, Heuqueille, in-12), *La Direction intérieure de l'âme religieuse* (Paris, Heuqueille, 1620), et d'une traduction de la *Scala Claustralium* (1620), ouvrage faussement attribué à saint Bernard. Le Dom François de Saint-Bernard dont il est question dans la *Relation* de Marie ne fit guère que passer à Tours.

Jusque-là, Marie s'était uniquement adressée aux *bons prêtres* des paroisses. Elle ne fréquentait donc pas les églises des religieux anciennement établis à Tours, Augustins, Jacobins, Cordeliers, Carmes. Les Capucins étaient hors de la ville, de l'autre côté de la Loire. Elle les connaissait encore moins.

(4) Ce qu'on pourrait appeler le tourment de la confession chez Marie à cette époque de sa vie n'a rien, comme elle le souligne elle-même, de l'inquiétude maladive du scrupule. C'est une phase de la purification passive bien connue

des auteurs spirituels, de saint Jean de la Croix surtout, et déterminée uniquement par l'abondance des lumières surnaturelles dont l'âme est alors remplie.

(5) *Vie*, p. 33. « Encore que de tout temps son cœur eût été parfaitement établi en Dieu, depuis néanmoins qu'elle eut perdu son mari, et surtout depuis que Notre-Seigneur lui eut fait la grâce incomparable de la laver dans son précieux Sang, elle n'eut plus de vue ni d'espérance qu'en sa providence, de laquelle elle voulait dépendre uniquement. Et quoiqu'on lui représentât souvent qu'elle était jeune et que ce lui était une prudence de penser à l'avenir ; que son père ne pouvait pas toujours vivre, et qu'après sa mort, elle se pourrait trouver en des peines d'où il lui serait difficile de se tirer ; que les parents et les amis sont fort obligeants tandis qu'on ne leur demande rien, mais qu'il n'y a plus de parenté ni d'amitié quand on commence à leur être à charge ; que, quand même elle voudrait négliger ses propres affaires, elle devait se ressouvenir qu'elle avait un fils, et que Dieu et la nature l'obligeaient à penser de loin à son établissement ; toutes ces considérations néanmoins n'ébranlaient point sa résolution, et l'espérance qu'elle avait en Dieu demeurait toujours ferme. Et parce que les personnes qui lui parlaient étaient d'autorité, elle leur répondait avec respect que l'homme étant créé pour le ciel, il ne fallait pas tant penser aux affaires de cette vie qu'à celles de l'éternité ; qu'elle serait toujours assez riche tandis que Dieu serait sa portion et son héritage; qu'à la vérité, la considération de son fils lui touchait vivement le cœur, mais qu'elle espérait que Celui qui aurait soin de la mère prendrait aussi la conduite du fils, et que l'un et l'autre devaient être des enfants de la Providence. Après que le combat avait cessé et qu'elle était rentrée victorieuse dans sa solitude, toutes ses pensées se perdaient en Dieu, et quoiqu'elle ne vît point de quelle manière Dieu prendrait soin d'elle et de son fils, la grande foi néanmoins qu'elle avait dans le cœur et qui l'assurait qu'il n'abandonne jamais ceux qui espèrent en lui, la faisait espérer contre espérance, et contre toutes les apparences de nécessité qu'on lui venait de mettre sous les yeux. »

Ceux qui la provoquaient à un nouvel engagement étaient ses frères et ses sœurs, son père surtout. Le fait que sa mère, Jeanne Michelet, ne soit plus mentionnée suggère qu'elle avait dû décéder peu de temps auparavant, entre 1617 et 1619.

(6) *Vie*, p. 39. « Pour se délivrer des sollicitations qu'on lui faisait de s'engager une seconde fois dans le mariage, elle avait pris un habit extraordinaire qui témoignait le mépris qu'elle faisait du monde et le désir qu'elle avait d'être aussi au monde un objet de mépris. Ceux qui étaient remplis de l'esprit du siècle n'approuvèrent pas cette action si contraire à ses maximes, mais les personnes prudentes l'admirèrent et en furent si vivement touchées qu'on donna quelque trêve aux propositions qu'on lui faisait. »

Malgré la glose de Dom Claude Martin, nous avons peine à prendre au pied de la lettre l'expression de Marie : *Je m'habillai ridiculement*. Le parfait bon sens qui la dirigeait partout, son horreur de la mise en scène, son deuil tout récent: autant de raisons qui l'ont gardée alors de toute excentricité. Une toilette trop sévère pour son âge, trop simple pour sa condition a dû suffire à son dessein,

et nous pouvons être sûrs qu'elle s'en contenta. Charlevoix nous semble donner la note juste quand il écrit : « Elle prit un habit fort simple qui marquait un divorce entier avec le monde. » (*Op. cit.*, p. 31.) Dans le ménage mystique que nous a fait connaître naguère M. Bremond (*Histoire du sentiment religieux en France*, T. V, p. 319), Madame Hélyot enfin gagnée à la vie de l'esprit s'est un temps habillée « comme les femmes d'artisan ». Marie n'est peut-être même pas allée si loin.

(7) La mort de Claude Martin fut suivie, un mois plus tard, de celle de sa mère. Marie restait seule. A ce moment, le petit Claude son fils était en nourrice. La maison de commerce de son mari ne tarda pas à être vendue. Tous ses biens disparaissaient les uns après les autres dans la liquidation. Florent Guyart s'empressa alors de rappeler chez lui sa fille. Il était seul, lui aussi, depuis la mort de sa femme. Ce devait être au début de 1620, aux environs de mars et de la grande faveur qui marqua la fin de ce mois. Marie avait vingt ans depuis le 28 octobre précédent et Claude, né en avril 1619, allait bientôt avoir un an.

*Vie*, p. 32. « Chez son père... sa solitude fut entière, car n'ayant plus ni servantes ni serviteurs, et son fils même étant à nourrice, hors de la maison, elle demeura toute seule avec Dieu. Elle se logea, comme une autre Judith, dans le dôme, c'est-à-dire au haut étage de la maison, afin de s'approcher du ciel de corps aussi bien que d'esprit... Tout son appartement consistait dans une chambre qui donnait dans une petite galerie où elle seule avait entrée et au bout de laquelle elle avait pratiqué un oratoire... Elle allait prendre ses repas à la table de son père, ce qu'elle faisait assez légèrement, puis elle se retirait aussitôt dans sa solitude... Mais parce qu'elle savait combien l'oisiveté est dangereuse dans la solitude, elle avait appris en perfection à travailler en broderie, qui est cet ouvrage paisible dont elle parle, ayant plutôt choisi cette sorte de travail qu'aucun autre, parce qu'il se peut exercer dans le repos et dans l'éloignement du monde, et qu'en le pratiquant, son cœur ne laissait pas de parler à Dieu, et ainsi, soit qu'elle travaillât, soit qu'elle ne travaillât pas, sa vie était une continuelle oraison. »

On n'a plus aujourd'hui que des présomptions sur le site de la maison de Florent Guyart. Ce pouvait être le vieux logis du XVII^e^ siècle, naguère encore occupé par les ateliers du célèbre peintre verrier Lobain, et qui a été abattu il y a quelques années.

(8) Marie s'abandonnait à l'emprise de Dieu non par paresse, mais au contraire par un acte formel de la volonté, « l'acte des actes », a-t-on dit justement, celui qui par son influence virtuelle va donner à toute la phase de passivité qui va suivre sa valeur d'acte humain et méritoire.

(9) *Vie*, p. 32. « Depuis qu'elle eut terminé ses affaires et qu'elle eut achevé de rompre les liens qui l'attachaient au monde, elle ne pensa plus qu'à suivre l'attrait de Dieu qui l'appelait à une vie d'union et de communication intérieure avec sa divine Majesté. C'était ce qui lui faisait aimer la solitude où elle trouvait parfaitement l'unique chose que son cœur désirait. On ne la voyait jamais qu'à l'église ou dans sa maison ; elle ne rendait point de visites et elle en recevait fort

peu. Elle parlait rarement aux personnes, et quand elle était obligée de le faire, c'était en peu de mots, de sorte que c'était un sujet d'étonnement de la voir vivre dans le monde comme si elle n'eût pas été du monde... »

(10) Peut-être avons-nous ici une réminiscence de l'aspiration *Intra vulnera tua absconde me* de la prière *Anima Christi* connue et vulgarisée en France depuis plusieurs années. La vie mystique de Marie commence sous la croix. Elle a pris naissance dans l'effusion du précieux Sang. De là cette dévotion à la Passion qui marque les débuts de l'itinéraire mystique de la Vénérable Mère. Bientôt, nous le verrons, elle ira plus avant, jusqu'au Cœur de Jésus. Mais, disons-le tout de suite, ce sera par une autre voie que celle de la considération des cinq plaies.

*Vie*, p. 34. « (C'est dans son) oratoire qu'elle répandait ses larmes en la présence de Dieu, et que cet aiguillon de componction qu'elle avait dans le cœur y faisait une source de pleurs qui ne tarissait point. Elle gémissait, non de la perte des biens qu'elle estimait comme rien, mais de celle du temps qu'elle eût crû être employé beaucoup plus utilement dans l'union avec Dieu où elle s'était sentie attirée dès son enfance, qu'à la recherche des intérêts temporels où la condition d'où elle sortait l'avait engagée. Elle soupirait sans cesse, non pour l'absence de la personne que Dieu lui avait donnée pour compagnie, mais dans le désir d'un Époux bien autre que ce premier. Elle joignait à ses larmes les pénitences et les austérités du corps... Outre celles dont elle a déjà fait mention, ce fut alors qu'elle quitta entièrement l'usage du linge pour ne se plus servir que de chemises de serge, sans parler des pénitences effroyables dont on verra le détail en un autre lieu. »

(11) Le don précédent d'oraison était relatif à la Passion. Le nouveau embrasse tous les états, tous les mystères du Christ. C'est ce don d'oraison qui fera entrer Marie dans le mystère de l'Intérieur de Jésus. Jésus est pour elle, à ce moment, principalement la *Voie*, la *Vérité*, la *Vie* : la *Voie* par laquelle elle entre et elle pénètre dans son secret. A cette date, 1621, Marie n'avait encore pu faire aucune ecture qui l'orientât de ce côté. De plus, elle n'avait pas de directeur. C'est donc par une voie très personnelle et indépendante, par la seule inspiration du Saint-Esprit, qu'elle est allée à la dévotion au Verbe Incarné, qui devait être la dévotion de son siècle, en France.

(12) Marie témoigne que sa *liaison* au Christ étant continuelle, son activité extérieure et accidentelle ne pouvait être que le prolongement de son état foncier. C'est tout le problème des rapports des deux vies contemplative et active que nous voyons ainsi pratiquement tranché dans son propre cas. L'activité, pour une âme contemplative, quelles qu'en soient les modalités et l'intensité, ne pourra jamais être au fond que l'écoulement de sa contemplation : *contemplata tradere*.

(13) Les précisions sont trop nombreuses et trop explicites pour douter qu'il s'agisse de la méthode ignatienne, dans un de ses commentaires plus ou moins autorisés et plus ou moins adroits. L'imprimé, on le voit, est la reproduction fidèle de l'original, tel du moins que nous le connaissons par notre manuscrit.

M. Bremond, qui n'avait entre les mains que la *Vie*, avait pu très légitimement suspecter Dom Claude Martin d'avoir ajouté quelques traits au tableau. Mais sa part se réduit à une addition : *méthodiquement*, et à un équivalent : *colloques*, pour *façon de méditer*. Charlevoix, jésuite, qui possédait un texte identique à notre manuscrit, sinon le manuscrit lui-même, et qui était par sa profession intéressé à la chose, a rapporté l'épisode comme la *Vie :* « La vertueuse veuve, écrit-il, raconte que lui étant alors tombé entre les mains quelques livres qui enseignaient la méthode de l'oraison mentale, où apparemment, selon la coutume de ceux qui traitent cette matière, on représentait avec force et avec quelque sorte d'exagération le danger auquel s'exposent les âmes qui tiennent une autre route, elle se persuada que pour marcher sûrement dans la pratique de la vie spirituelle, il fallait suivre avec une très grande exactitude tout ce qui y était prescrit.» (*Op. cit.*, p. 36.) Le livre, ou mieux les livres, auxquels Marie fait allusion, étaient peut-être de ceux qui se proposaient de réagir déjà contre des aberrations d'illuminés, précurseurs de ces faux mystiques qu'à la fin du siècle on appellera quiétistes.

(14) La direction spirituelle avait été mise à la mode par l'*Introduction à la vie dévote*, laquelle ne faisait que vulgariser la pratique courante dans la Compagnie de Jésus. Au début du XVII[e] siècle, dans le monde et très probablement aussi chez les religieuses des anciens Ordres, la direction n'était qu'un fait d'exception. « Au lendemain de son veuvage, Madame de Chantal, qui avait longtemps vécu à Dijon, une des villes les plus pieuses de France, n'avait jamais entendu parler de directeur ni de direction. » (Francis Vincent, *Saint François de Sales, Directeur d'âmes*, p. 399.) Ainsi de Marie à Tours, jusqu'en 1621.

(15) *Vie*, p. 24. « Elle avait donné tant de preuves de sa vertu, de son grand esprit et de son bon naturel pendant tout le temps de son premier engagement, qu'elle ne fut pas longtemps sans être recherchée par des partis très avantageux qui lui faisaient espérer une fortune plus favorable que n'avait été celle de son premier mariage. Et d'ailleurs, ceux avec lesquels elle avait eu des affaires, ayant reconnu l'intégrité qu'elle avait fait paraître en traitant avec eux, entreprirent de la relever et de lui faire toutes les avances nécessaires pour son rétablissement. Il semblait que la prudence la dût porter à ne pas laisser échapper des occasions si considérables que le Ciel lui présentait. Mais la pesanteur de son premier joug lui était si présente, et elle en était encore si fatiguée, qu'elle avait une extrême aversion de toutes les propositions qu'on lui faisait, encore que pour dire la vérité, cette aversion ne vînt pas tant de ses premières croix, qui lui avaient été des occasions précieuses de vertu et de mérite, que de l'attrait intérieur qui lui ravissait le cœur et la pressait de se dégager entièrement du monde pour se donner toute à Dieu. »

*Ibid.*, p. 39. « Après qu'elle se fut remise dans les affaires et qu'elle eut donné de nouvelles preuves de son grand esprit et de sa prudence à disposer les choses, l'on dressa contre elle une batterie plus forte que les précédentes. Son père, ses parents, ses amis, et tous ceux qui croyaient avoir quelque autorité sur son esprit, conspirèrent dans un même dessein et la pressèrent en toutes manières pour

l'obliger à prendre parti. Ce combat fut rude, tant pour le nombre que pour la qualité de ceux qui le livraient, et ce fut en cette rencontre qu'elle raisonna... si elle ne suivrait point le conseil de tant de personnes qui semblaient ne procurer que son avantage. Mais ses raisonnements n'allèrent pas loin, et elle rentra aussitôt dans son cœur, où elle avait coutume de posséder Dieu. Cette réflexion néanmoins, qu'elle prit pour une grosse infidélité, lui causa sur l'heure beaucoup de confusion, et lui donnera encore avec le temps une ample matière de gémissements. Et afin de fermer une bonne fois la porte à ces sortes de propositions et d'ôter le moyen à ses parents, et à elle-même le pouvoir d'y plus penser, elle fit le vœu de perpétuelle chasteté, qui la rendit si ferme dans sa résolution et qui fit paraître au dehors un esprit si éloigné de cet état, que personne ne lui en osa parler depuis. »

(16) *Vie*, p. 35. « Entre les qualités que l'Apôtre demande dans une véritable veuve, l'éducation des enfants est l'une des plus considérables, parce que c'est, pour l'ordinaire, des premières impressions qu'on leur donne que dépend le bon règlement de toute leur vie, et que la vertu qui paraît difficile à un sujet négligé leur devient comme naturelle. Le fils de cette jeune veuve étant encore au berceau, hors de sa maison, elle ne pouvait pas exercer ce devoir naturel en son endroit ; mais à peine eut-il atteint l'âge de deux ans qu'elle le fit venir auprès d'elle pour lui donner les premiers plis de la vertu et lui faire prendre de bonnes habitudes, lorsque la nature était toute tendre et qu'elle n'en avait pu encore contracter de mauvaise.

« Ce fils, qui écrit ces choses, et qui est aujourd'hui plus capable de juger du zèle de sa mère qu'il n'était alors, est encore tout ravi lorsqu'il rappelle en sa mémoire les impressions saintes et les instructions salutaires qu'elle lui donnait, et dont il sera parlé plus à propos en un autre lieu. Et il ne peut revenir de son étonnement quand il se représente la vie céleste qu'elle menait à sa seule vue, les soupirs qui sortaient incessamment de son cœur, la gravité et la retenue de son maintien. Car encore qu'elle fût seule et éloignée de la vue des hommes, elle n'était pas moins grave et modeste que si elle eût été en la présence des personnes de la plus haute qualité, et il était aisé de voir que c'était la Majesté de Dieu, qu'elle avait devant les yeux, qui lui imprimait ces sentiments de retenue et de respect. Ce fut là toute la compagnie qu'elle eut pendant l'espace de cinq ans que dura sa retraite, car encore qu'après la première année, pendant laquelle elle demeura toute seule, elle en sortît pour la raison qu'elle (a dite), elle s'y retirait néanmoins tous les soirs, et même pendant le jour quand elle avait mis ordre aux affaires dont elle s'était chargée, jusques à ce qu'elle en sortît entièrement pour suivre les ordres de Dieu sur elle, et se donner toute entière aux œuvres de la charité et de l'humilité. »

## TROISIÈME ÉTAT D'ORAISON

### IX

AYANT [a] rencontré une conduite pour me diriger dans les voies de Dieu, je me sentis puissamment soulagée, et si Notre-Seigneur ne m'eût envoyé ce secours par son serviteur, je me fusse rendue inutile à tout bien.

Le mal violent que je m'étais fait à la tête me demeura plus de deux ans après que le Révérend Père Dom Raymond m'eut fait cesser de méditer ; mais ce mal ne m'empêchait point dans l'occupation [b] dans laquelle la divine Majesté me mettait. Dès que je me mettais à genoux devant mon crucifix, mon esprit était emporté en lui [c]. Tout ce que je pouvais faire était de lui dire : «C'est l'amour qui vous a réduit en cet état. Si vous n'étiez pas Amour, vous n'eussiez pas souffert de la sorte ! » Puis, mon cœur ne pouvait plus que souffrir les impressions de cet Amour. Il prenait air [d], il ne pouvait dire

11 *crucifix*], *ce divin Sauveur emportait mon esprit* — C *mon esprit était emporté en lui* 12 *faire*] *c'était* — C *était* 16 [*Si quelquefois*] *il prenait air*

---

[a]. Il est assez difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir dans les chapitres de la *Relation* une ligne de démarcation bien nette entre les 3e et 4e états d'oraison. La division des articles IX-XII à laquelle nous nous sommes arrêtés : 3e état, article IX ; 4e état, articles X, XI, XII, est, comme nous l'avons signalé dans la préface, toute conjecturale.

[b]. *Occupation*, l'impression que Marie recevait passivement.

[c]. *En lui*, en Jésus-Christ représenté par le crucifix.

[d]. *Il prenait air*. Ses plaintes et ses aspirations lui étaient comme une détente dans sa souffrance.

que ces paroles : « Ah ! non, si vous n'étiez Amour, vous n'auriez fait ces choses si grandes pour mon amour ! » En semblable occasion, je m'en suis trouvée en un battement de cœur si étrange qu'il me réduisait à n'en pouvoir plus. S'il se fût fendu, j'eusse trouvé mon soulagement par ma mort pour aller jouir de lui, que je ne voyais ni ne pouvais concevoir qu'Amour. Hors de là, mon cœur était en une tendance continuelle à sa bonté, pour qu'il m'accordât la possession de son esprit, car je ne concevais rien de bon, de beau ni de souhaitable, que d'être en possession de l'esprit de Jésus-Christ (1). Les paroles [sont impuissantes] [a], mais la tendance de l'âme dit et conçoit choses très grandes et immenses de l'Esprit de Jésus. Elle le veut suivre d'une manière que ce même Esprit lui fait concevoir. Elle dit avec l'Épouse : *Tirez-moi, et nous courrons à l'odeur de vos onguents* [b]. Toutes les puissances de l'âme ne veulent et n'appètent [c] rien que d'être dans Jésus, par l'Esprit de Jésus, et de le suivre dans sa vie et dans son esprit.

Quoique l'âme ait ces désirs si embrasés, elle est néanmoins dans un abaissement intérieur très grand, se reconnaissant très indigne de la possession où elle aspire. Elle cherche de faire abaisser la partie inférieure, de sorte qu'elle voudrait l'anéantir du tout [d]. Cette partie se laisse conduire et réduire où l'Esprit la veut

*7 Amour*] *Hors de l'oraison* — C *hors de là* 8 *mon cœur*] *ne laissait pas d'être sans cesse tourné vers lui afin que par sa bonté il* — C *était dans une tendance continuelle à sa bonté pour qu'elle* 12 *Jésus-Christ*] *L'âme concevait des* 18 *voulaient*] *et ne souhaitaient* 22 *dans un abaissement intérieur très profond* — C *dans un grand abaissement intérieur* 25 *anéantir*] *entièrement* [*s'il eût été possible*] 26 *partie* [*animale*]

[a]. Ms. : *Les paroles mais la tendance...* La *Vie* a supprimé tout ce début, mais son texte est certainement une retouche. Nous supposons que le manuscrit offre ici une lacune, et nous avons suppléé par conjecture aux mots qui manquent.

[b]. Cantique des cantiques, I, 3.

[c]. *Appéter*, souhaiter, désirer vivement.

[d]. *Du tout*, entièrement. Cette locution, courante au XVI[e] siècle et encore usitée au XVII[e], n'est plus employée aujourd'hui qu'avec une négation et dans un sens différent.

mener, lequel lui fait part de ses biens par une onction qui adoucit tous ses travaux, de sorte qu'elle court dans les abaissements, comme si c'était la possession de choses très précieuses, qu'elle tient si chères qu'elle n'a point d'autre souci que la crainte qu'on s'aperçoive qu'elle souffre trop et que, par cette connaissance, on vienne à lui ôter son bonheur [a].

Il est vrai [b] que je fus plus de trois ou quatre ans de suite dans la vue des abaissements du Fils de Dieu, — lorsque je fus en la maison de mon frère [c], — que l'Esprit de grâce qui me conduisait me faisait cacher tous les talents naturels que Dieu avait mis en moi pour diverses affaires... etc., pour me réduire à être cachée comme une pauvre créature qui ne savait rien et n'était capable de rien que d'être servante des serviteurs et servantes de la maison. Et j'en faisais des actes dans les choses les plus abaissantes et humiliantes, et la bonté de Dieu permettait qu'on me traitât de la sorte et qu'on agît sur moi impérativement et d'une façon étonnante [d]. J'aimais tant les choses humbles et basses, qu'une fois je dis à mon directeur que j'avais crainte d'y avoir de l'attache. Il se sourit [e] m'écoutant, car il savait bien

1 *onction*] *suave qui adoucissait ses travaux* — C *sacrée qui adoucissait tous ses travaux* 2 *travaux*] *et de la sorte* [*étant d'accord avec l'esprit*] 8-11 *il est vrai que les trois ou quatre premières années que je fus dans la maison de mon frère, l'esprit de grâce qui me conduisait* 12 *talents naturels*] *que Dieu m'avait donnés* — C *que Dieu avait mis en moi* 16 *et* [*en effet*] *j'en faisais les offices* 19 *sur moi*] *impérieusement et*

---

[a]. Voir plus bas l'explication de cette rapide allusion. — Marie se sert volontiers à différents endroits de sa *Relation* du présent au lieu de l'imparfait. Ce n'est pas qu'elle donne une portée générale à son expérience personnelle, c'est plutôt qu'il lui arrive assez souvent de parler d'elle-même comme d'une tierce personne. La *Vie* a presque partout transposé à l'imparfait. Au contraire Charlevoix, ici comme en d'autres endroits, s'en tient au présent, d'accord avec notre manuscrit.

[b]. *Il est vrai* n'est pas ici une formule restrictive, mais annonce une confirmation des réflexions précédentes.

[c]. La *Vie* a remanié toute la phrase pour lui donner un ordre plus logique et plus intelligible. Mais une simple parenthèse, comme celle que nous avons introduite dans le texte, suffisait à dissiper toute obscurité.

[d]. Voir la *Relation* de 1633, fragments 1-3 (Vol. I, pp. 150-151).

[e]. *Il se sourit.* Au XVI[e] siècle et encore dans la première moitié du XVII[e],

jusqu'où cela allait, et ma peur était qu'il me retirât de l'état d'abaissement où j'étais, car il le pouvait faire par certains moyens qui lui eussent été faciles.

Maintenant que je fais réflexion sur cet état, je l'estime infiniment précieux. Il n'y a que l'Esprit de Jésus-Christ qui le puisse communiquer. L'âme est cachée vraiment dans les *trous de cette pierre vive et dans les cavernes de cette divine masure* [a], dans laquelle elle est comme entée que [b] pour ne vivre que de son divin esprit et ne subsister que dans sa vie. Elle se trouve dans des dispositions habituelles et continuelles en cet état (2).

9 *entée pour ne vivre que de son divin esprit, et ne subsister que de sa vie. (Fin.)*

---

beaucoup de verbes intransitifs sont traités comme des pronominaux. Ces mêmes verbes sont employés aujourd'hui sans pronom. Ronsard écrira : *s'apparaître ;* Desportes : *s'habiter, s'éclater...* etc.

[a]. Cantique des cantiques, II, 14.

[b]. La correction grammaticale demanderait : *elle* N'*est comme entée que...* La *Vie* arrive au même résultat en supprimant le premier *que*.

## NOTES

(1) L'expression *l'esprit de Jésus-Christ* revient souvent dans la *Relation* de Marie ; mais elle n'y a pas toujours le même sens. Selon Saint-Jure, *l'esprit de Jésus-Christ* peut être entendu et compris de deux manières, soit qu'on le considère en lui-même ou en nous. En lui-même, « c'est le Saint-Esprit, troisième Personne de la très sainte et très auguste Trinité, parce qu'il procède de (Jésus) aussi bien que du Père... (C'est encore) toutes les opérations de la divinité de Jésus tant envers elle-même qu'envers son humanité, et réciproquement toutes les opérations de son humanité envers sa divinité ; en un mot, toute la vie divine de cet admirable composé de ce Dieu-Homme : la manière dont il connaissait, dont il estimait, dont il aimait et honorait Dieu ; la manière dont il pensait, dont il parlait, dont il conduisait toutes ses facultés spirituelles et corporelles ». En nous-mêmes, « *l'esprit de Jésus-Christ*... c'est le Saint-Esprit, lequel est appelé Esprit de Jésus, parce que Jésus nous l'a mérité et que c'est en vertu de ses mérites que cet Esprit vient en nous pour y demeurer, pour nous fortifier de son secours, pour nous pousser continuellement à embrasser sa doctrine et à imiter sa vie. Cet *esprit de Jésus-Christ* est encore la participation et la ressem-

blance que nous avons avec lui et avec toutes ses manières de penser et d'agir » (*L'Homme spirituel*, P. I, c. 1). Marie connaissait *l'Homme spirituel*. En 1652, Saint-Jure avait fait don de ses œuvres aux Ursulines de Québec (Cf. *Registre des Bienfaiteurs des Ursulines de Québec*, Archives du Vieux-Monastère). La Vénérable Mère n'avait même pas attendu cette date pour être au courant de la doctrine du célèbre Jésuite. Saint-Jure était très goûté aux Ursulines du Faubourg Saint-Jacques où, à partir de 1633, il donna plusieurs fois les Exercices. Par les religieuses qui vinrent de ce monastère à Québec, en 1640, elle put en entendre l'éloge. Du reste, elle le connaissait aussi par son fils. Saint-Jure avait été le professeur de Claude à Orléans et il en était devenu l'ami. Entre elle et Saint-Jure, il y eut certainement des rapports épistolaires avant 1654, bien que rien ne nous en soit parvenu. C'est dans des acceptions analogues à celles de l'*Homme spirituel* qu'elle entend et prend l'*esprit de Jésus*. Mais il arrive parfois qu'on ne saurait préciser au juste laquelle.

(2) Charlevoix termine sur ce chapitre le premier livre de sa *Vie de la Mère Marie de l'Incarnation*. Dans les livres suivants, il va multiplier les citations de la Vénérable Mère. Il en prévient ainsi le lecteur (p. 49) : « Un si grand amour des souffrances, tant de courage, et une si exacte fidélité à correspondre aux grâces du ciel, ne pouvaient manquer de gagner le cœur de Celui qui ne nous invite à l'aimer que pour avoir lieu de nous témoigner son amour et nous combler de ses bienfaits. Aussi ce fut alors que la Servante de Dieu ayant posé les fondements d'une solide humilité, d'une pureté de cœur incroyable et de la plus parfaite abnégation, elle commença à élever fort haut l'édifice de la perfection, et c'est ici proprement que l'on commence à reconnaître la nécessité de la faire parler sur ce qui se passa dans son âme. Elle s'élève effectivement si haut et parle un langage si divin, qu'il faudrait être inspiré du même esprit qui la possédait pour trouver des expressions qui égalassent les siennes : c'est ce qu'on va voir au livre suivant, dans lequel je ne ferai guère que copier ses mémoires. »

# QUATRIÈME ÉTAT D'ORAISON

## X

DÈS que la divine Majesté m'eut communiqué le don d'oraison, il [a] me donna ensemble [b] la grâce de sa sainte présence : ce qui était ce qui me soutenait et établissait en un colloque continuel avec Notre-Seigneur, lequel, quoique intérieurement ce fût en tant que Dieu-Homme, mon imagination ne faisait aucune réflexion [c], mais tout se passait dans l'entendement et la volonté spirituellement, avec une grande pureté. J'avais quelquefois un sentiment intérieur que Notre-Seigneur Jésus-Christ était proche de moi, à mon côté, lequel m'accompagnait. Cette présence et compagnie m'étaient si suaves et étaient une chose si divine que je ne pouvais dire la manière comme cela était [d]. En cet état tout ce qui se passe en l'âme est plus spirituel et

1 *Sitôt que* — C *Dès que* 2 *il me donna aussi* — C *il me donna, ce me semble* 3 *qui était tout mon soutien et ce qui m'établissait* — C *C'était ce qui me soutenait et m'établissait* 4 *dans un entretien* — C *dans un colloque* 5 *Seigneur*] *et bien que* [*pour lors*] *mon esprit le regardât comme* 6 *mon imagination*] *néanmoins n'y avait aucune part* 14 *plus spirituel et abstrait* [*que matériel et sensible*] — C *plus spirituel et fort abstrait*

---

[a] *Il*, syllepse déjà signalée page 160, note c.

[b]. *Ensemble*, en même temps. Cf. Bossuet : « Pour accomplir ce qu'il avait dit... et *ensemble* pour nous faire entendre... » (*Œuvres oratoires*, édit. Urbain et Levesque, t. III, p. 389).

[c]. Construction elliptique et embrouillée pour : *lequel, quoique je le visse, en tant que...* L'application de l'âme se terminait au Verbe Incarné, mais elle était toute spirituelle, sans aucune opérat on et représentation de l'imagination.

[d]. En vertu même de sa spiritualité.

abstrait [a]. Dieu fait expérimenter à l'âme qu'il la veut tirer du soutien de ce qui est corporel, pour la mettre dans un état plus détaché, et dans une pureté par où elle n'a pas encore passé ; qu'elle a été soutenue en quelque manière par les sens, qui étaient remplis de l'exubérance qui rejaillissait de l'Humanité sainte de Notre-Seigneur. Et en effet, elle avait, en jouissant de sa présence, l'expérience de sa douceur qui lui faisait dire : *Votre nom est comme un onguent répandu ; pour ce, les jeunes filles vous ont grandement aimé. Elles ont sauté et tressailli de joie en savourant <vos> mamelles* [b]. Or, ç'ont [c] été les puissances de l'âme et tout ce qui est de la partie sensitive qui, dans ces douces approches, ont été en des jubilations plus suaves que toute suavité, qui lui ont fait couler des larmes immenses qui lui étaient plus précieuses que tous les trésors imaginables, que si elle eût possédés, elle les eût donnés pour les acheter [d], et après tout, elle eût confessé qu'elle les eût eues à vil prix.

Comme j'ai dit, l'âme se sentant appelée à choses plus épurées, ne sait où l'on la veut mener. Quoiqu'elle ait une tendance à choses qu'elle ne connaît pas encore ni qu'elle ne peut concevoir, elle s'abandonne, ne voulant

1 *Et* [*néanmoins*] *Dieu lui faisait entendre qu'il la voulait* — C *Dieu lui fait expérimenter qu'il la veut* 3 *pureté*] [*qui lui était inconnue*] *et par où* 4 *passé*] *savoir, du soutien et du secours qu'elle recevait en quelque manière par le moyen des sens* — C *ayant été jusque-là soutenue par les sens* 14 *plus douces que toute douceur* — C *plus douces que toute suavité* 17 *imaginables*], *de sorte que si elle eût possédé toutes les richesses du monde,* 21 *mener*], *elle se sentait* [*seulement*] *attirée à des choses sublimes, mais* — C *elle a une tendance à* 23 *concevoir*]. [*C'est pourquoi*] *elle s'abandonnait* [*à Dieu*] — C *elle s'abandonne*

---

[a]. Superlatif de forme archaïque, non précédé de l'article comme il le serait aujourd'hui, et dont on trouve encore des exemples au XVII[e] siècle, même chez Racine. La *Vie* a traité l'expression comme un comparatif et a complété la phrase. Charlevoix en a exactement rendu le sens par : *plus spirituel et fort abstrait.*

[b]. Cantique des cantiques, I, 2, 3.

[c]. Le verbe est accordé avec le sujet réel. Pour raison d'euphonie, nous ferions aujourd'hui l'accord avec le pronom.

[d]. *Elle* LES *eût donnés pour* LES *acheter.* Le premier pronom *les* se rapporte à *trésors,* le second à *larmes.*

rien suivre que le chemin que Celui à qui elle tend avec tant d'ardeur lui fera tenir. On lui ouvre l'esprit de nouveau pour la faire entrer en un état comme de lumière. Dieu lui fait voir qu'il est comme une grande mer, laquelle, tout ainsi que la mer élémentaire ne peut souffrir rien d'impur, aussi que lui, Dieu de pureté infinie, ne veut et ne peut souffrir rien d'impur, qu'il rejette toutes les âmes mortes, lâches et impures [a]. Cette lumière opère choses grandes en l'âme. Il faut avouer que, quand j'eusse fait l'imaginable pour confesser et anéantir tout ce que j'avais d'impur en moi, que je vis [b] en une si grande disproportion de la pureté de l'esprit humain pour entrer en union et communication avec la divine Majesté, que cela est épouvantable. O mon Dieu ! qu'il y a d'impuretés à purger pour arriver à ce terme auquel l'âme, esquillonnée [c] de l'amour de son souverain et unique Bien, a une tendance si ardente et si continuelle ! Cela n'est pas imaginable, non plus que l'importance de la pureté de cœur en toutes les opérations intérieures et extérieures qui est requise, car l'Esprit de Dieu est un censeur inexorable et, après tout, l'état dont je parle n'est que le premier pas, et l'âme qui y est arrivée en peut déchoir en un moment. Je frémis quand j'y pense, et combien il importe d'être fidèle.

Il est vrai que la créature ne peut rien de soi ; mais

1 *chemin*] *que celui où sa bonté la voudrait faire marcher* — C *que lui fera voir Celui à qui elle tient avec tant d'ardeur* 2 *elle sentit qu'on lui ouvrait l'esprit pour* — C *on lui ouvre de nouveau l'esprit pour* 11 *j'avais*] [*vu*] *d'impur en moi-même, je vis* [*pour lors*] *une* 15 *d'impuretés*] *à nettoyer* — C *à purger* 16 *terme*] *où l'âme piquée et pressée de* — C *où l'âme aiguillonée par* 17 *tend si ardemment et si continuellement* — C *a une tendance si ardente et si continuelle* 19 *cœur*] [*qui*] *dans toutes les opérations* — C *en toutes les opérations* 21 [*comme*] *un censeur* — C *un censeur*

---

[a]. Même idée, mais plus développée, dans la *Relation* de 1633, au fragment 4 (Vol. I, p. 153).

[b]. *Que je vis.* Parfait défini de *voir* d'après l'interprétation de la *Vie.* Nous y voyons au contraire l'indicatif présent du verbe *vivre,* et nous donnons à la phrase la valeur d'une constatation générale pour Marie. Nous gardons le texte du manuscrit tel qu'il est.

[c]. *Esquillonnée,* aiguillonnée.

lorsque Dieu l'appelle à ce genre de vie intérieure, la correspondance est absolument requise avec l'abandon de tout soi-même à la divine Providence, supposée la conduite d'un directeur, duquel elle doit suivre les ordres à l'aveugle, pourvu que ce soit un homme de bien : ce qui est bien aisé à reconnaître, car Notre-Seigneur en pourvoit lui-même ces âmes-là qui se sont ainsi abandonnées de bon cœur à sa conduite. Ah ! mon Dieu, que je voudrais publier bien haut, si j'en étais capable, l'importance de ce point. Il conduit l'âme à la vraie simplicité qui fait les saints. J'ai voulu quelquefois inculquer à des novices, avec qui j'avais à converser, ce point, afin de les rendre simples et candides, ne voyant rien qui les pût avancer ni disposer davantage à de grandes grâces, et enfin dans les voies de Dieu (1).

## XI

Cet état d'oraison qui a soustrait à l'âme le soutien qu'elle avait par l'Humanité sacrée de Notre-Seigneur, quoique étonnante [a] à l'abord, néanmoins, elle [b] voit et expérimente qu'elle a gagné, et que cette soustraction n'a été que pour l'avancer dans les bonnes grâces de la divine Majesté, par les vertus qui lui sont données provenantes de l'Esprit de Jésus-Christ, sur toutes [c]

*2 avec l'abandonnement* — C *aussi bien que l'abandon* 6 *ce qui est assez facile à reconnaître* — C *ce qui est fort aisé à reconnaître* 11 *je l'ai quelquefois voulu persuader à des personnes* 16 [*Dans*] *cet état d'oraison qui avait soustrait* — C *Cet état d'oraison qui a soustrait* 17 *qu'elle recevait* — C *qu'elle avait* 18 C *quoique étonnante d'abord, lui fait expérimenter elle voyait* [*clairement*] *et par une expérience* [*sensible*] 19 *qu'elle] avait* [*beaucoup*] *gagné* — C *qu'elle a gagné cette soustraction, quoique d'abord rude et étonnante, n'avait été que pour* — C *cette soustraction n'a été que pour*

---

[a]. *Étonnante.* L'accord du participe présent se fait avec *oraison*, non avec *état*. Charlevoix appuie la leçon du manuscrit.

[b]. Anacoluthe. Le sujet n'est plus *oraison*, mais *âme*.

[c]. *Sur toutes*, c'est-à-dire par-dessus toutes les autres vertus par la vertu d'humilité. De la préposition et de l'adjectif réunis en un seul mot, le français moderne a fait un adverbe invariable.

d'une humilité patiente en exerçant la charité du prochain [a], dans laquelle elle fait un grand progrès. J'avais pour lors environ vingt-trois ans [b], lorsque je m'estimais heureuse du grand bien qui m'était arrivé d'avoir qui [c] me donnait sujet de souffrir des humiliations, et je sentais dans mon cœur un amour tout singulier pour ces personnes, leur rendant mes soumissions avec une affection sincère. Dès que j'y commettais quelque imperfection, j'en étais reprise intérieurement : ce qui m'arrivant, en une oraison [d] j'en expérimentai le reproche quoique avec amour. C'étaient [ces] paroles intérieures : « Si tu avais une belle perle ou pierre précieuse et qu'on vînt à la souiller dans un bourbier, serais-tu contente ? » Ces paroles m'abîmaient de confusion devant Dieu que mon âme ne concevait que pureté. L'effet qu'elles causèrent fut une si grande haine de moi-même que je ne voyais rien digne de mépris ni de rebut comme moi ; et d'autant que [e] mon âme s'approchait de Dieu et que je connaissais la disproportion de la créature au regard de son infinie pureté, cette haine de moi-même et l'humilité croissaient et me faisaient faire des actions de plus en plus humiliantes à la nature.

Mon âme avait une tendance à Dieu sans cesse, purement spirituelle. Je le voulais d'une façon qui m'était inconnue. Je le rencontrais en toutes les créatures et dans les fins pour lesquelles il les avait créées,

1 *de l'humilité, de la patience et de la charité du prochain* 4 *du grand bien qui m'arrivait quand quelqu'un me donnait* 9 *arriva*] [*particulièrement*] *dans une rencontre où* 11 *intérieures*] [*mais fort distinctes*] 24 *voulais*] [*posséder*] *d'une* 25 *inconnue*] [*et où lui-même me disposait*]

a. *La charité du prochain*, c'est-à-dire la charité envers le prochain. Latinisme.

b. Nous serions donc dans les années 1622-1623.

c. QUI *m'était arrivé d'avoir* QUI. Le premier *qui* est un relatif, le second un pronom indéfini équivalent au *si quis* latin et à notre *si on* français. La *Vie* a retouché le texte, mais elle en a parfaitement rendu le sens par : *quand quelqu'un me donnait*. Du reste la suite : *ces personnes*, confirme toute notre interprétation.

d. D'après la *Vie*, il faudrait plutôt lire ici *occasion*, et ponctuer différemment : *ce qui m'arrivant en une occasion, j'en expérimentai...* La leçon du manuscrit est plausible ; nous l'avons maintenue.

e. *Et d'autant que*, et plus, et dans la mesure où.

mais si spirituellement que cette contemplation se rencontrait si épurée de la matière que ces créatures ne me distra[ya]ient point [a]. J'avais une connaissance infuse de la nature de chaque chose et, sans penser que cela était extraordinaire (2), j'en parlais quelquefois avec beaucoup de simplicité ; et m'adressant à la Majesté divine, ayant ce passage en l'esprit : *O Dieu, vous avez fait toutes choses, et par votre volonté elles ont été créées* [b], mon âme concevait plus que toutes ces paroles ne sonnent, et dans sa conception [c], elle fondait en louanges et en actions de grâces, et quoiqu'elle s'estimât ce qu'elle était, basse et vile créature sous une si haute Majesté, néanmoins, sa tendance était de <la> [d] posséder toute par un titre qui lui était encore inconnu et qu'elle prétendait [e].

Mais on lui découvre qu'il y a des dispositions qu'elle n'a pas : les ornements requis pour une possession si haute et si sublime. Elle voudrait passer par les flammes pour arriver où elle prétend ; il n'y a travaux qu'elle n'embrasse, ni jour ni nuit qu'elle n'emploie, pour tâcher d'acquérir cette dignité qui lui manque, quoiqu'elle voie bien qu'elle ne la doit attendre que par la pure bonté de Dieu et par un excès de sa magnificence. Elle fait l'imaginable pour gagner son cœur, et lui, il lui donne un nouvel esprit de pénitence qui fait qu'elle traite

1 *spirituellement*] *et par un rayon de contemplation si épuré* — C *mais c'était par une contemplation si épurée* 10 *elle* [*se*] *fondait* — C *elle fondait* 12 *son inclination néanmoins était de le posséder par* — C *néanmoins sa tendance était de le posséder par* 14 *et qu'elle pressentait* 17 *flammes*] *pour parvenir où* — C *pour arriver où* 18 *il n'y avait travaux qu'elle n'embrassât soit de jour soit de nuit* 20 *vît* [*fort*] *bien* — C *vît bien*

---

[a]. Phrase difficile et incorrecte. Nous l'entendons comme composée de deux consécutives dont la seconde s'enchaîne à la première. La rencontre de Dieu dans les créatures était si spirituelle que la contemplation qui en résultait se portait directement et uniquement sur Dieu, de sorte qu'elle était si dégagée des choses créées que la vision de ces dernières n'arrêtait point l'âme.

[b]. Apocalypse, IV, 11.

[c]. Dans l'idée qu'elle s'en faisait.

[d]. Ms. : *le*.

[e]. Vie : *pressentait*. Leçon qui pourrait aussi se soutenir, mais qui nous semble ici une correction.

son corps comme une esclave [a]. Elle le charge de haires, de cilices et de chaînes, le fait coucher sur le bois, et pour linceul [b], un cilice ; elle le fait passer partie des nuits à <se> discipliner sanglamment [c] ; elle lui fait manger de l'absinthe, de peur qu'il prenne goût aux viandes [d] ; elle ne lui permet de sommeil que le peu qu'il lui en faut pour ne le pas laisser mourir, parce qu'elle veut qu'il souffre [e]. Avec ces pénitences, les autres actions domestiques et les travaux du tracas, elle lui <fait> panser des plaies puantes et l'<assujettit> [f] de s'en approcher si près qu'il en reçoive le sentiment [g] ; elle le fait aller où il y a des charognes très infectes, pour en prendre à loisir le sentiment. Non contente, elle lui fait prier quelque personne confidente de le battre rudement. Elle ne lui donne aucun repos, mais de continuelles inventions à le faire souffrir. S'il se présente quelque petit divertissement, l'Esprit lui dicte qu'il faut quitter la compagnie pour s'aller discipliner ou pour aller demander quelque nouvelle pénitence à son directeur, ou il l'oblige de se retirer en la solitude pour

3-6 [*une bonne*] *partie des nuits à se discipliner avec grande effusion de sang ; elle ne lui permettait de sommeil* — C *une partie de la nuit à se mettre en sang par des disciplines, manger de l'absinthe pour ne plus trouver aucun goût dans les aliments, et ne prendre de sommeil* 9-12 *les autres travaux domestiques et les peines attachées à ses divers emplois ; elle le faisait aller où* — C *ce même esprit de pénitence lui fait panser les plaies les plus infectes, l'oblige à s'en approcher et à chercher même des* 16 *s'il se présentait quelque petit divertissement,* [*incontinent*] *l'Esprit lui disait* — C *s'il se présente quelque petit divertissement, l'Esprit lui dit* 20 *directeur*], *ou* [*du moins*] *pour se retirer dans la solitude* — C *ou il la force à se retirer ...dans la solitude*

---

[a]. *Une esclave.* Autant qu'on peut insister sur un détail d'orthographe, à une époque surtout et dans un texte où l'orthographe est si fantaisiste, le féminin que nous trouvons ici serait plus naturel sous la plume de Marie. La *Vie* écrit *un esclave.*

[b]. *Linceul,* drap. Vieilli dans ce sens.

[c]. *Sanglamment,* sanglantement. Terme tombé en désuétude. Les contemporains de Marie de l'Incarnation, Saint-Jure en particulier, l'employaient encore.

[d]. Trait passé sous silence par la *Vie,* mais conservé par Charlevoix qui ne le connaissait que par un texte analogue à notre manuscrit.

[e]. *Parce qu'elle veut qu'il souffre.* La cruauté savante de Marie à son endroit : elle ménage ses pénitences pour en prolonger la durée. La *Vie* omet cette phrase.

[f]. Ms. : *elle lui faisait.... et l'assujettir de.*

[g]. Détail supprimé par la *Vie,* maintenu par Charlevoix.

traiter plus librement avec Dieu ; même, il lui fait quitter la table à tels desseins. Ce pauvre corps se laisse conduire comme un mort et souffre tout sans mot dire, parce que la vigueur de l'Esprit de grâce l'a surmonté et réduit [a].

Ce n'est pas tout. Cet Esprit lui fait voir de nouveau que la pureté intérieure requiert qu'elle aille de nouveau dire à son directeur tous les péchés et imperfections de sa vie, et de lui dire [b], après les lui avoir donnés par écrit, qu'il les attache à la porte de l'église [c] et que son nom doit être écrit en ce papier, à ce que [d] tout le monde sache qu'elle a été si déloyale à son Dieu. Il faut obéir, et la contrition est si véhémente, parce qu'elle provient de l'amour de Dieu, que le directeur, voyant tant de larmes, est contraint de céder et de la laisser agir. Comme l'âme en cet état est blessée d'une plaie qui la fait incessamment soupirer après son divin Objet, qui lui a découvert un échantillon de sa grande pureté, le moindre atome d'imperfection lui semble une montagne qui met une interposition à la jouissance de ce souverain Bien. En cette occasion, mon directeur me renvoya assez sévèrement plusieurs fois ; mais enfin, il vit bien que mes larmes venaient d'une autre source que de la nature. Il m'écouta donc et prit mon papier, que je le priai très instamment d'attacher à la porte de l'église. Il le prit sans dire mot, mais il le brûla, comme je crois, car je ne le vis point attaché à la porte, comme je l'en avais prié. Lorsque j'avais ainsi obéi à l'Esprit de la grâce, il se rendait profus en nouvelles faveurs en mon en-

4 *Esprit de grâce*] *l'avait réduit et surmonté* — C *l'a surmonté et réduit* 6 *cet Esprit* [*intérieur qui s'était rendu le maître et le guide de l'âme*] *lui fit voir que la* 19 *montagne*] *qui mettait un si grand obstacle à*

---

[a]. Sur les pénitences de Marie, voir la *Relation* de 1633, et en particulier le fragment 15 (Vol. I, p. 172), où, comme le note Dom Claude Martin, la Vénérable Mère enchérit encore sur tout ce qu'elle a dit ailleurs de ses mortifications.

[b]. *Et de lui dire*, gouverné par l'idée de contrainte contenue dans *requiert*.

[c]. La chapelle provisoire des Feuillants. — Pour cet épisode, se reporter à la *Relation* de 1633, fragment 26 (Vol. I, p. 189).

[d]. *A ce que*, à cette fin que. Locution tombée en désuétude.

droit. Il en soit béni éternellement d'avoir eu tant d'amour pour ma chétivité !

## XII

Comme j'étais en l'état d'abnégation actuelle dont j'ai parlé, j'avais fréquemment crainte que mon directeur, — qui l'était aussi de mon frère et de ma sœur, — ne s'avisât de m'en tirer. Je ne sais pas ce qu'il fit, mais je vis qu'on projetait de m'employer dans le gros de leurs affaires, comme eux-mêmes : ce qui arriva en effet, et m'obligea à la conversation avec plusieurs personnes du dehors et à de grands soins. Mais tout cela ne m'ôta point le moyen des actions de charité, mais au contraire j'avais moyen de m'y employer davantage, car Notre-Seigneur me donna une augmentation de grâces et des forces pour tout ce qu'il voulait de moi. Mes pénitences continu[ai]ent, et l'Esprit me poussait d'en faire encore davantage. J'avais de grands sujets de pratiquer la patience, mais tout cela m'était délectable en la vue de celui qui me donnait tant d'accès avec sa divine Majesté.

Comme j'ai dit, j'avais un grand amour pour ceux qui me donnaient sujet de croix[a]. Je les regardais comme personnes choisies de Dieu pour me faire de si grands biens que j'avais crainte de perdre à cause de mes péchés. D'ailleurs, je me reconnaissais le néant et le rien, digne de tout mépris. Lorsque j'avais des sentiments contraires, j'étais bien honteuse en moi-même et me châtiais rigoureusement ; et j'étais étonnée de ce que Notre-Seigneur me faisait tant de grâces et me prévenait si amoureusement, me donnant la hardiesse d'aspirer à la qualité d'épouse, de me consommer dans ses divins embrassements et de lui parler avec une grande privauté,

1 *Qu'il soit beni* 18 *accès auprès de sa divine Majesté, ainsi que j'ai dit.*

a. Voir l'article précédent, page 209.

lui disant : « Ah ! mon Amour, quand est-ce que s'achèvera ce mariage ? » Il ravissait mon esprit et charmait mon cœur auquel il voulait accorder sa requête, mais il y avait encore quelque ornement à préparer, et sur cela, mon âme languissait, quoiqu'elle fût unie de volonté à Celui qui la faisait souffrir et qui, après tant de soupirs, ne lui accordait pas sa demande.

Je faisais l'imaginable pour gagner son cœur, car rien ne me contentait que cela, dans ces langoureuses [a] ardeurs et moyens que je prenais pour plaire à Celui que je voulais posséder. Comme j'étais dans ces sentiments, tout soudain me fut mis en esprit ce premier verset du psaume *Nisi Dominus aedificaverit domum...* etc. [b], et une grande lumière qui m'en donna l'intelligence, en me faisant voir le néant et l'impuissance de la créature pour s'élever d'elle-même à Dieu et de s'avancer en ses bonnes grâces et enfin à toutes les prétentions de le posséder, si lui-même *n'édifiait l'édifice* et ne lui donnait les ornements convenables à un si haut dessein. Je vis ce néant de la créature si horrible et si certain que je ne pouvais comprendre son fond. Cela m'établissait en une abnégation de moi-même et me donnait une humilité généreuse qui, n'attendant rien de soi, attendait tout de Dieu et se tenait comme assurée de le posséder dans l'étroite union à laquelle il lui donnait tant d'attrait. Elle était soumise à tous les ordres de sa divine Majesté, mais tous les soupirs de l'âme aspiraient, comme l'Épouse, *au baiser de la bouche* [c].

Il ne se peut dire combien cet amour est angoisseux [d],

6 *la faisait*] [*languir et*] *soufrir* 9 *dans ces languissantes ardeurs* 29 *combien cet amour*] *cause de peines et de souffrances*

---

[a]. *Langoureuses ardeurs*, qui est en langueur. Sens vieilli. La *Vie* a *languissantes*.

[b]. Psaume CXXVI, 1.

[c]. Cantique des cantiques, I, 1.

[d]. *Angoisseux*, pressé d'angoisses. Cet adjectif était déjà considéré comme vieilli par les théoriciens du XVII[e] siècle. Bossuet l'emploie encore. La *Vie* l'a remplacé par une périphrase qui nous semble bien n'en rendre pas très exactement le sens.

et cependant l'âme ne voudrait point en sortir, sinon pour posséder Celui qu'elle aime. Il lui semble qu'elle a des bras intérieurs qui sont continuellement étendus pour l'embrasser (3), et, comme si déjà elle le possédait dans l'état où elle tend sans cesse, elle dit : « *Mon Bien-Aimé est à moi, et moi, je suis toute à lui* [a]. C'est mon bien, c'est mon moi, c'est mon tout et ma vie. » Elle se trouve sans cesse en cet état. Tous ses soupirs, ses attentions et sa vie, sont sans cesse en cet état de tendance au Bien-Aimé. Dans les actions les plus humbles, c'est là où elle l'embrasse le plus étroitement. Je ne puis dire à quoi cet Amour réduit la créature pour la faire courir après lui. Il l'enchaîne de doubles chaînons. Il la captive sous ses amoureuses lois. Il lui ferait quitter jusques à sa peau pour la faire courir après lui. Elle estime sa vie être un rien pour la possession du Bien-Aimé, pourvu qu'elle le possède en la manière de laquelle il lui donne l'attrait, car elle ne se peut contenter de moins : « Non, dit-elle, mon chaste Amour, je ne vous veux point en partie, mais c'est tout entier que je vous veux. Si c'est ma vie qui vous empêche de venir, retranchez-la, car elle nuit, si c'est elle qui me retarde de vous posséder. Vous êtes si bon et si puissant en amour, et vous vous plaisez en mon tourment ! Vous m'en pouvez délivrer par la mort. Hé ! pourquoi ne le faites-vous pas ? Vous pouvez encore par un de mes soupirs me faire expirer, et attirer mon esprit dans le vôtre, puisque vous tardez tant de venir. Mais vous êtes partout, et je sais que vous êtes dedans moi. Hé ! pourquoi vous plaisez-vous à mon tourment ? Que vous plaît-il que je fasse ? Commandez, et vos paroles feront des œuvres en moi qui vous seront agréables et qui vous rendront exorable. »

*3 bras intérieurs qui sont continuellement tendus* — C *il lui semble qu'elle a sans cesse les bras étendus* 5 *état*] *où elle aspire* 6 *à lui*]. *Il est comme un autre moi-même : c'est mon tout, c'est ma vie* 8 *tous ses mouvements, toutes ses attentions et tout ce qui est en elle tend continuellement vers son* 25 *Hé ! pourquoi tardez-vous tant à venir à moi ou à m'attirer à vous* 29 *à mes peines*

a. Cantique des cantiques, II, 16.

Tout cela se passe en des chemins, dans un tracas d'affaires, et avec et dans la conversation, quoique nécessaire, de nombre de personnes, avec autant d'application et d'attention d'esprit que si c'était dans l'oratoire, parce que l'âme est emportée passivement par un trait [a] qui, dans son fond, lui donne une très grande paix. Mais d'ailleurs, l'amour divin la tient en une angoisse qui se peut bien sentir mais non pas dire.

1 *chemins* [*où les affaires me conduisaient*], *dans l'embarras des soins domestiques*
3 *d'un* [*grand*] *nombre de personnes.*

a. *Trait*, l'action de Dieu qui tire l'âme à soi tout d'un coup et irrésistiblement.

## NOTES

(1) Sainte Thérèse donnait les mêmes conseils à ses religieuses. Pour elle comme pour Marie de l'Incarnation, le renoncement au sens propre, l'obéissance aveugle à l'Église et à son représentant, sont la condition indispensable de tout progrès dans la vie spirituelle. Les vrais mystiques ont toujours eu à cœur de faire contrôler leurs voies et leurs inspirations. Il y a là une différence irréductible qui les séparera toujours de l'illuminé et de l'hérétique.

La *Vie*, en substituant *personnes* à *novices*, a tenu à donner une portée générale à la recommandation de Marie. Le conseil, en effet, vaut pour toutes les âmes. « Même aux personnes étrangères à l'état religieux, écrit sainte Thérèse, il serait avantageux d'avoir... un guide dont elles suivent les avis, afin de ne faire en rien leur propre volonté, car c'est là d'ordinaire la cause de notre perte. » (*Le Château intérieur*, Troisièmes Demeures, chap. II. — *Œuvres complètes de sainte Thérèse*. Paris, 1910, t. VI, pp. 93-94.)

(2) M. Bremond (*l. c.*, p. 25) renvoie au sujet de cette faveur à un passage analogue du livre des *Fondements de la vie spirituelle*... du P. Surin. Deux voies, remarque Surin, donnent accès à la science : l'étude et l'oraison. Cette dernière, en effet, instruit l'âme et l'élève à une haute connaissance de Dieu et des choses divines. « Même les choses humaines et naturelles sont souvent découvertes avec éclaircissement des secrets que les hommes estiment. » Cette communication se fait cependant rarement « à ceux qui sont entièrement ignorants aux choses humaines ». Sainte Hildegarde confesse en plusieurs endroits devoir ses innombrables connaissances dans les sciences naturelles à une illumination surnaturelle. Mais s'agit-il pour Marie de l'Incarnation d'une faveur du même genre ? Quelques

lignes plus haut la Vénérable Mère écrit : « Je rencontrais Dieu en toutes les créatures et dans les fins pour lesquelles il les avait créées. » Nous rejoignons ainsi saint Jean de la Croix pour qui dans la contemplation, « l'âme découvre les relations et les dispositions admirables de la sagesse divine dans la diversité de ses œuvres ». « Toutes les créatures ensemble, continue le Docteur mystique, et chacune par elle-même, montrent leurs rapports avec Dieu ; chaque créature élève en quelque sorte la voix pour proclamer ce que Dieu est en elle. » Et plus loin : « Quand (l'âme) est en contact avec la calme sagesse qui régit aussi bien les créatures supérieures que les inférieures, elle remarque que chacune, proportionnellement aux dons reçus de Dieu, possède une voix spéciale et l'emploie pour proclamer ce que Dieu est. Elle comprend aussi que chacune chante les louanges divines selon son degré d'union avec Dieu et que toutes ces voix s'unissent en une symphonie admirable qui exalte la grandeur de Dieu, sa sagesse et sa science. » (*Cantique spirituel*, II[e] Partie, str. XIV et XV. Édition Hoornaert, pp. 135-137.) Dieu reste le maître de ses dons ; mais il ne fait rien d'inutile. Nulle part, les écrits de Marie ne laissent apercevoir dans sa vie la nécessité ou même l'utilité d'une communication miraculeuse des connaissances scientifiques. Nous pouvons donc entendre la connaissance infuse dont elle parle au sens de saint Jean de la Croix. Il semble que ce soit là, au fond, le sentiment de Dom Claude Martin. Il écrit dans sa glose : « (Notre-Seigneur lui avait donné) la connaissance infuse de la nature de chaque chose et le don de science.... dans un degré très éminent, afin de s'élever à Dieu *par les rapports que les créatures ont à leur auteur, et selon les fins pour lesquelles elles ont été créées*, en sorte qu'aucune ne la pouvait distraire, mais plutôt elles lui servaient toutes pour s'unir à Dieu... » (*Vie*, p. 49.)

(3) Citant ce texte, M. de Montmorand remarque : « Cette contemporaine des précieuses est bien de son temps, et le texte en question rappelle étrangement — je m'excuse de ce rapprochement irrespectueux — l'impromptu de Mascarille. » (*Psychologie des Mystiques catholiques orthodoxes*. Paris, 1920, p. 63.) On aurait tort de voir dans cette formule et quelques autres semblables un trait de caractère. Ni dans la voix, ni dans le geste, Marie n'a rien d'une précieuse. Il y a seulement chez elle des gaucheries qui tiennent à l'état de la langue et de la syntaxe françaises à l'époque où elle écrit. La recherche et l'affectation lui sont étrangères.

## CINQUIÈME ÉTAT D'ORAISON

### XIII

JE n'ai pas dit ci-devant que, dès que mes liens furent rompus et que j'eus commencé de goûter les biens de l'esprit et connu la vanité des choses du monde, je me sentis appelée à la religion [a]. Mais j'avais encore un autre lien qui ne me le permettait pas, et qui, au jugement de mon directeur, était pour ce temps voulu de Dieu [b] ; qu'il croyait néanmoins que la divine Majesté me ferait cette grâce en son temps. Ainsi, je portais ce joug nécessaire par acquiescement aux ordres de Dieu, qui cependant tenait mon cœur en un cloître et mon corps dans le monde.

Mais, comme les excès de son amour pour ma bassesse ne semblaient ne se plaire qu'à me faire de nouvelles miséricordes, dans les ardents désirs que j'avais de posséder l'esprit de Jésus-Christ, il me fit voir et expérimenter les grands et infinis trésors qui sont cachés dans les conseils du saint Évangile, à la garde desquels il appelle les âmes choisies, surtout dans la pauvreté, chasteté et obéissance, que je voyais être les vertus éminentes que Notre-Seigneur Jésus-Christ avait choisies et pratiquées, étant en cette vie mortelle, pour nous servir

5 *qui ne me permettait pas* [*pour lors*] *d'exécuter ce dessein selon le jugement* 6 *directeur*] [*qui néanmoins me disait pour me consoler*] *qu'il* 7 *que la divine Bonté* 12 *comme son amour excessif* 13 *faire* [*sans cesse*]

[a]. A l'état religieux.

[b]. Le petit Claude encore au berceau.

d'exemple, s'étant fait notre divine Cause exemplaire, comme il devait être notre Cause méritoire.

Dans la pauvreté d'esprit, mon âme concevait des choses si hautes et si divines que tous les royaumes du monde et tout ce qui peut tomber sous le sens ni [a] dans le concept de l'esprit humain, ne lui paraissait que boue et le néant qui est le moins et le rien des choses. Elle en était si ravie et si charmée que, si c'eût été une chose qui eût pu s'acheter par la vie et qu'elle en eût eu un million, voire sans nombre, elle eût tout donné pour l'avoir ; mais elle voyait que son prix n'est point de terre, mais une chose divine, de laquelle le Père Éternel faisait présent conformément aux paroles de Notre-Seigneur : *Personne ne peut venir après moi, si mon Père ne le tire* [b]. Or cet appel n'est autre, en ce point, que la communication de Jésus-Christ. Ah ! mon Dieu, il faut que toute parole et toute conception cesse, car il n'y en a point qui puissent dire ni penser ce qui était communiqué à mon âme de cette glorieuse et magnifique pauvreté d'esprit et des deux autres qui la suivent, car ce sont des chaînons qui ne peuvent souffrir de désunion.

Or, combien que [c] ces hautes vertus s'entendent des vœux effectifs de la religion qui, en ce cas, sont absolument nécessaires, néanmoins, regardant la chose en soi, il y a des suites qui font voir que ce n'est que le premier pas, eu égard à l'esprit de ces saintes vertus, lequel esprit, comme j'ai dit, n'est autre que celui de Jésus-Christ ; car, comme ce divin Sauveur est le Chef de

*6 et dans la conception* 7-8 *que boue et néant*]. *Elle en était si ravie* 15 *cet attrait* 23 *Or, bien que* 24 *de l'état religieux* — C *de la religion*

---

[a]. L'ancienne langue n'attribuait pas une valeur négative à la conjonction *ni* ; elle l'employait donc concurremment avec *et* dans les phrases affirmatives. La *Vie* a substitué *et* à *ni* comme nous le ferions aujourd'hui.

[b]. Saint Jean, VI, 14.

[c]. *Combien que*, quoique. Cette locution, fort courante au XVI[e] siècle, était déjà hors d'usage dans la seconde moitié du siècle suivant. La *Vie* l'a remplacée par son équivalent *bien que*.

l'Église et que tous les fidèles sont sous son domaine, parce que le Père Éternel les lui a tous donnés, il y a dans ce domaine certaines âmes choisies, qui sont les âmes <religieuses> [a], et parmi celles-là, il y a encore plusieurs demeures qui font la plus noble partie de son royaume spirituel, qui sont d'autres âmes, auxquelles ce Chef divin influe avec abondance sa vie et son esprit, aux unes plus, aux autres moins, selon son choix et divin plaisir. Ah ! *il fait miséricorde à ceux auxquels il veut et lui plaît* [b], comme étant le maître absolu de ses dons. C'est donc à ces âmes qu'il communique cet esprit vivifiant dans la suite des dons, communications et impressions qu'il fait en elles, pour les faire enfin parvenir à cette véritable pauvreté d'esprit qui ne peut être qu'un ouvrage de sa toute-puissante main. S'il plaît à notre divin Bienfaiteur me faire la grâce de parfaire ce qui m'a été commandé, la suite fera voir ce qui se passe entre Dieu et l'âme, pour la conduire à cette véritable pauvreté d'esprit substantielle et spirituelle [c].

Or, comme toutes ces lumières opéraient dans mon esprit, je ne voyais pas pouvoir parvenir à la possession des richesses immenses enfermées dans ces sublimes vertus auxquelles mon âme tendait, comme en ce qui faisait la couche royale de l'Époux, aux embrassements duquel elle aspirait par une tendance et attrait continuels. Elle voulait néanmoins faire ce qui était en elle pour gagner son cœur et ses amours. Donc, ayant déjà fait vœu de chasteté, je me sentis puissamment inspirée

4 *âmes*] *religieuses* 5-7 *plusieurs*] [*singulièrement chéries*] *qui sont la plus noble partie de son royaume spirituel et dans lesquelles ce divin Chef* 24 *auxquelles* [*pourtant*] *mon âme se sentait portée* — C *auxquelles toutefois mon âme tendait comme à des ornements qui composaient la* — C *comme à ce qui formait la* 26 *elle aspirait*] *par un attrait continuel* 28 *son cœur*] *et son amour* — C *et ses amours*

[a]. Ms. : *heureuses*. Faute de copiste toute pénétrée de la joie de sa vocation. Nous avons adopté la leçon de la *Vie*.

[b]. Épître aux Romains, IX, 15.

[c]. Voir les derniers articles de la *Relation*.

de faire celui d'obéissance et de pauvreté, en la façon que l'état présent auquel j'étais le permettait. Mon directeur, m'ayant examinée foncièrement, me le permit ; mais tout le reste dépendait de Dieu, car sa créature est trop imbécile [a] pour avancer un pas de soi en une affaire de telle importance : ce qu'elle peut est son consentement, obéissance et abandon de soi, acquiesçant à tout ce que sa divine Majesté veut faire d'elle. Car, combien qu'il soit le maître absolu, néanmoins, ayant créé l'âme noble, il a été si excessivement bon qu'il la traite noblement, ne lui ôtant point son libre arbitre ; mais elle, vaincue, lui donne tout, parce que le voyant si gracieux en son endroit, elle ne veut rien, mais être entièrement dépouillée et [qu'il] [b] ait tout et qu'elle n'ait rien. Mon vœu avait rapport à mon directeur et à celui qu'il me laisserait en sa place, à mon frère et à ma sœur auxquels j'obéissais comme s'ils m'eussent été supérieurs, ou comme enfant à son père et à sa mère. Il y avait à souffrir ce que Dieu sait, mais sa Bonté me traitait trop doucement [c]. Pour la pauvreté, je n'avais rien à mon usage que ce que ma sœur me donnait, mais elle était si bonne et si charitable qu'elle me donnait plus que je n'en voulais.

Toutes les affaires [d] de mon fils étaient à la Provi-

5 *trop faible* 6 *ce qu'elle peut faire est de consentir au trait de Dieu* — C *ce qui dépend d'elle c'est son consentement* 7 *et de s'abandonner entièrement à tout ce que sa* — C *l'obéissance et l'abandon* 8 *faire] en elle* 11 *il la veut traiter* — C *il la traite* 12 *elle, vaincue [de sa douceur], lui donne* — C *après qu'il l'a vaincue, lui donne* 13-15 *elle ne veut rien que lui-même. Mon vœu d'obéissance* — C *elle ne veut rien qu'être entièrement dépouillée. Mon vœu d'obéissance* 18 *comme un enfant a coutume d'obéir à* — C *comme un enfant l'est à* 19 *sait [en cette sorte d'obéissance], mais* — C *sait, mais* 24 *Il n'y avait plus que les affaires de mon fils qui étaient toutes dans* — C *Toutes les affaires de mon fils étaient dans la*

---

[a]. *Imbécile*, faible. Sens vieilli.

[b]. A la façon dont la *Vie* a remanié la phrase, on peut conjecturer que la lacune du manuscrit devait exister déjà dans l'original.

[c]. Le beau-frère et la sœur de Marie ignoraient son vœu. Involontairement, ils ont donc pu faire peser sur elle le pire des despotismes. Elle leur obéissait comme une enfant, nous dit-elle.

[d]. La retouche de la *Vie* aboutit ici à un contresens. Les affaires de la mère, aussi bien que celles du fils, étaient laissées à la Providence.

dence qui me contraignait amoureusement de le traiter de la sorte. Et comme je trouvais des biens infinis dans la pauvreté d'esprit, je ne pouvais lui procurer auprès de mon divin Époux que ce trésor inappréciable, de sorte que je ne faisais rien pour moi ni pour lui, parce que je souhaitais que nous eussions même partage; et je persistais à la demander continuellement comme chose qui méritait d'être postulée jusqu'à la jouissance de sa possession.

## XIV

Ensuite du sacrifice susdit, Notre-Seigneur semblait se plaire à me continuer la douceur de sa sainte familiarité, mais c'était dans l'amour souffrant une langueur continuelle. Quoique l'âme, dans cet état, soit dans Dieu et qu'elle lui parle, parce que son Esprit lui donne une amoureuse activité qui l'agit et la fait parler un langage qui n'est point au pouvoir naturel de la créature, elle n'est néanmoins pas en la possession des biens qu'elle attend dans la jouissance de l'Époux céleste [a], qui semble se plaire de la faire ainsi mourir et remourir. Le plus grand soulagement qu'elle trouve est dans la communion journalière, où elle est assurée qu'elle possède sa vie. Non seulement la foi vive lui dit [b], mais il lui fait expérimenter que c'est lui, par une liaison et union d'amour dont il la fait jouir d'une manière inexplicable. Quand tout le monde ensemble lui aurait dit que celui qui est dans l'Hostie n'est pas le suradorable Verbe Incarné, elle mourrait pour assurer que c'est lui.

Après toutes mes fatigues que je prenais pour le service

19 *faire* [*ainsi souffrir,*] *mourir et*

[a]. La ponctuation défectueuse et une faute de typographie non corrigée dans l'*errata* rendent ce passage inintelligible dans la *Vie*.

[b]. *Non seulement la foi vive* LE *lui dit* (qu'elle possède sa vie), *mais*... L'ellipse du pronom personnel régime était fréquente autrefois. On pourrait aussi considérer la complétive *que c'est lui* comme se rapportant aux deux verbes *dire* et *expérimenter*. Dans ce cas, il n'y aurait pas d'ellipse.

du prochain, mon corps brisé de pénitences reprenait ses forces par la manducation de ce divin pain et un nouveau courage pour recommencer tout de nouveau : ce que naturellement je n'aurais pu. Mais, quoique j'eusse, avec une certitude de foi et de fruition, joui dans la sainte communion de mon Bien-Aimé, néanmoins, après la consommation des espèces, mon âme retournait en sa tendance de le posséder sans retour, ce qui me donnait de très grands désirs de mourir. Je gémissais disant : « *Enseignez-moi, mon Bien-Aimé, où vous paissez et reposez au midi* [a]. Emmenez-moi dans vos jardins et en la solitude où rien n'empêche de vous embrasser[b].» Quoiqu'il fût en moi, il semblait qu'il s'enfuyait de moi et qu'il habitait dans la lumière inaccessible où les Séraphins mêmes ne peuvent atteindre.

Je me voyais quelquefois comme abandonnée. Lorsque dans la rigueur de l'hiver, pendant l'obscurité de la nuit, je voulais châtier mon corps que je tenais tout découvert, à peine pouvais-je remuer le bras. Je disais à ce divin Amateur : « Mon Bien-Aimé, mettez-vous sur mon bras [c], à ce qu'il ait [d] des forces pour châtier ce misérable corps. » Lors, il m'en donnait de si puissantes que je me déchirais de coups ; puis, je mettais une haire pour que ses brins et piqûres fussent d'autant plus sensibles. Ensuite, je m'allais jeter quelques heures sur mon pauvre lit. Je voyais bien que je suivais ses intentions, et son Esprit ne me permettait pas de faire autrement, car si je n'eusse suivi sa direction, il m'en faisait une réprimande intérieure, ou je tombais en quelque imperfection pour châtiment de ma faute, qui [e] me

*5 foi] et de jouissance* 8 *dans sa tendance* [*ordinaire*] *à le* 19 *découvert* [*au froid*] 23 *haire] afin que ses nœuds et ses épines* 25 *sensibles* [*que les plaies étaient récentes*] 28 *faisait* [*aussitôt*] *une*

---

[a]. Cantique des cantiques, I, 6.

[b]. *Ibid.*, VIII, 1. Citation libre.

[c]. Citation accommodatice d'une adjuration du Cantique des cantiques, VIII, 6.

[d]. *A ce qu'il ait*, afin qu'il ait.

[e]. *Qui*, ce qui.

faisait porter une bonne humiliation et bien concevoir à mes dépens le néant de la créature par mes faiblesses(1).

## XV

Notre-Seigneur permit que je passasse par diverses tentations [a]. Le diable me représentait une troupe de singeries. Pour ce qui était de mon corps, il me mettait en l'esprit que j'étais bien folle de le faire tant souffrir ; qu'il y avait plusieurs personnes dans le christianisme qui gardaient les commandements de Dieu et qui seraient sauvées sans tant de peines ; et à quoi bon cet assujettissement à un directeur ; que c'était une chose par trop rude, et qu'il n'y avait point de mal de suivre sa propre volonté. Une fois, cette attaque fut si violente, qu'inconsidérément je laissai aller cette parole, étant avec une bonne fille : « A quoi bon tout cela ! Je ne puis plus me captiver de la sorte. » Mais j'en eus tant de confusion par après, que ce me fut une bonne pénitence. Puis, mon fils remplissait mon imagination, qui élevait un grand trouble en moi: que j'engageais ma conscience ; que Dieu me ferait rendre compte de ce que je vivais comme si lui ni moi n'aurions besoin de rien à l'avenir. Mon sens peinait puissamment en ce point, car je portais un grand amour pour mon fils, auquel j'avais cru souhaiter les vrais biens, en lui procurant, et à moi, la pauvreté auprès de Dieu, et qu'effectivement [b] j'en avais pris les actes. J'allais trouver mon directeur pour savoir si, au vrai, j'engageais ma conscience. Il m'assurait là-dessus, mais cela ne diminuait pas ma tentation. Puis, d'avoir été si simple de m'engager ainsi ; que

4 *une infinité de* *j'allais* — 21 *mon sens*] *souffrait* — 25 [*Dans ces inquiétudes*]

---

[a]. Tout ce début de chapitre est remarquable de naturel et de pittoresque. Mais il faut le lire dans le manuscrit pour jouir de l'effet du brusque passage du style indirect au style direct. La *Vie*, par souci de régularité, a cru bon de ménager les transitions.

[b]. *Qu'effectivement*, parce que, en fait.

j'étais comme une servante [a]. Enfin, j'étais battue de toutes parts et Dieu permettait que plusieurs personnes me parlassent conformément. Or c'était ce qui me faisait beaucoup souffrir.

Je n'avais pas de soutien de l'intérieur, car je pâtissais une stupidité très grande aux puissances de l'âme [b], sans force ni vigueur de me tirer de là, et, comme j'ai dit, mon sens peinait jusqu'à l'inquiétude active, car il semblait que mon imagination fût un avocat éloquent qui remuait tout son train [c]. Entre autres, je m'imaginais que j'étais une hypocrite, et que jusque-là que [d] j'avais trompé mon directeur, lui contant des contes [e] et des imaginations pour des vérités. Ma raison pâtissait, mais elle n'était pas si troublée qu'elle ne vît bien que j'avais cru chercher Dieu et que, même dans le fort de mes tentations, je n'avais omis aucune de mes pénitences. Nonobstant tout cela, une crainte me saisissait et me disait que j'étais trompée. Je m'abandonnais à Dieu en cette affliction et ne laissais pas de suivre mon train ordinaire.

Il est vrai qu'alors que les puissances de l'âme sont attaquées et liées en sorte qu'elles sont à une inaction et réduites à ne pouvoir s'aider ni aider la partie inférieure qui est abandonnée à la souffrance de la tentation, la peine est bien grande, mais l'âme expérimente que d'elle-même elle n'aurait pu porter la tentation. Si cette parole de Dieu n'était venue en elle, elle confesse entière-

1 *servante*], [*cela blessait mon imagination*] 2-3 *parts*] *et* [*pour dernière épreuve*] *Dieu permettait que plusieurs personnes* [*se missent du côté de la tentation et qu'elles*] *me parlassent conformément* [*aux pensées dont j'étais combattue*] 9 *éloquent*] *qui employait tout son art* 12 *lui disant des contes et* 27 *parole de Dieu*] *ne s'était vérifiée en elle : Je suis avec*

[a]. Comme le diable, l'imagination y va aussi de son discours.

[b]. A cause de l'état de passivité où elles étaient réduites.

[c]. Le geste, l'accent, toute la mimique de l'avocat, disparaissent dans la formule plate de la *Vie* : *qui employait tout son art.*

[d]. *Je m'imaginais... que jusque-là que...* Non, sans doute, une consécutive, mais un nouvel exemple de cette répétition pléonastique de la conjonction *que*, déjà signalée page 183, note a.

[e]. *Conter des contes à quelqu'un*, expression populaire encore en cours.

ment qu'elle est l'impuissance même [a] : *Je suis avec ceux qui sont dans la tribulation* [b]. Alors, ce n'est pas que cette expérience soit sensible, mais c'est qu'elle influe une vertu secrète qui aide à porter le faix de la tentation et fait [c] qu'on se rend invincible. Je me souviens qu'en cette occasion, l'abnégation de l'état auquel j'étais réduite par les mortifications du corps m'était pesante. Il me semblait que j'étais comme ces pauvres loqueteux qui vont tremblants de porte en porte. Tout cela fait bien voir que *nous ne pouvons pas de nous-mêmes que comme de nous-mêmes, et que toute notre force ne vient que de Dieu, Père des miséricordes* [d].

J'ai donc, étant dans le monde, passé par diverses épreuves semblables, desquelles Dieu par sa bonté me tirait amoureusement, tout d'un coup, et me faisait expérimenter que c'est lui qui *relève le pauvre de la fiente pour le mettre aux délices de ses bonnes grâces et de son cœur* [e].

## XVI

J'avais environ vingt-cinq ans [f], lorsque je passai par l'épreuve susdite et par d'autres de la part du prochain. Ensuite de quoi, Notre-Seigneur allait augmentant la grandeur de ses miséricordes en mon endroit, expérimentant que l'état, lequel il avait permis que je portasse,

8 *pauvres*] *qui vont tremblants de porte en porte sans pouvoir rien faire* 10 *nous ne pouvons rien de nous-mêmes* 15 *amoureusement*] [*et pour l'ordinaire*], *tout* 22 *et me faisait connaître que l'état* [*affligeant*]

---

[a]. La *Vie*, embarrassée sans doute par une phrase assez irrégulière, a adopté une autre ponctuation. Pour avoir un texte régulier et clair, il suffirait du reste de transposer la principale avant la conditionnelle. En tout cas, aucune retouche ne s'impose.

[b]. Psaume XC, 15.

[c]. Trait de style chez Marie déjà remarqué page 161, note b. Un mot précédemment écrit ramènera sa répétition ou un mot à consonnance identique.

[d]. II[e] Épître aux Corinthiens, III, 5 ; I, 3.

[e]. I[er] Livre des Rois, II, 8.

[f]. Année 1624-1625.

n'était que pour épurer mon âme, laquelle il allait disposant pour être le réceptacle de ses faveurs, et que, comme il était Dieu d'infinie pureté, qu'il fallait passer par le feu pour être admise à l'honneur de ses embrassements.

Lors, mon âme, transportée par une puissance qui la mettait dans un état passif, parlait à Dieu dans une privauté très grande, sans que je pusse en façon du monde m'en empêcher. Ce sont des plaintes amoureuses, ce sont des gémissements indicibles. Chaque retour semble devoir consommer l'âme. Elle a un attrait qui la fait aimer le Bien-Aimé du Père Éternel, et lorsqu'elle croit en aller jouir et se perdre dans son sein, une lumière de la grandeur de la Majesté le dérobe, et comme s'il disait à l'âme : *Détournez les yeux de moi, car ils me font envoler* [a]. C'est cet entre-deux de la Majesté qui fait cela ; mais ce n'est que pour esquillonner davantage l'âme qui, dans ces cachettes [b], ressouffre sa langueur. Si j'eusse écrié [c] bien haut, cela m'eût soulagée. Il semble que le cœur soit gros extraordinairement, lequel porte un feu qui éclaterait s'il venait à faire rupture ; ce feu, ce sont des affections ardentes qui ne se peuvent décrire. Je m'enfermais dans un lieu à l'écart, je me prosternais contre terre pour étouffer mes sanglots et tout ensemble, pour gagner, par un abaissement intérieur sous sa Majesté, Celui après qui soupirait mon

6 *transportée*] *d'une puissance* — C *par une puissance* 9 *C'étaient des plaintes amoureuses et des gémissements inexplicables* — C *ce sont des plaintes amoureuses, ce sont des gémissements indicibles* 10-11 [*dont*] *chaque retour semblait la devoir consommer* — C *chaque retour semble devoir consumer l'âme* 14 *une lumière*] [*sortie*] *de la grandeur* 16 *Majesté* [*lumineuse*] 17 *pour piquer et presser davantage l'âme* — C *pour aiguillonner davantage l'âme* 18 *qui par ses retraites* — C *qui dans ses retraites* 19 *bien haut*], *j'en eusse été soulagée* — C *cela m'eût soulagée* 20 *extraordinairement gros* [*en ces rencontres où*] *il porte* 23 *lieu à l'écart*] [*où*] *je me prosternais* — C *lieu à l'écart*] *; je me prosternais* 25 *pour gagner*] *celui après qui mon âme soupirait, par un abaissement intérieur* — C *par un abaissement intérieur celui pour qui*

---

[a]. Cantique des cantiques, VI, 4.

[b]. *Cachettes.* Les retraites soudaines de Dieu, qui pour attiser et exaspérer le désir de l'âme, semble jouer à cache-cache avec elle.

[c]. *Écrier* ne s'emploie plus que comme verbe pronominal.

âme, l'amour ni la privauté ne diminuant en rien le respect, le tout compatissant ensemble.

Je ne trouvais du soulagement que dans les actions de charité [a]. C'était ce qui me faisait vivre, en chérir et en chercher les occasions lorsque je ne les avais pas présentes, et renforcer mes pénitences et mortifications, et instruire les domestiques, les examinant sur leurs fautes pour les en faire confesser. Je les réduisais où je voulais. Je ne leur parlais que des choses conformes à leur état, car, hors mon directeur, je ne parlais point de ce qui se passait en moi. Et ce m'était un bonheur, car si j'eusse parlé conformément à mes dispositions intérieures, il m'en fût arrivé de l'accident [b], mes sens n'en étant pas capables [c] ; et aussi c'était en quoi les macérations du corps me servaient beaucoup, quoique ce ne fût pas la fin pour laquelle je le faisais, mais pour châtier mon corps : — parce que j'étais une grande pécheresse, je l'avais en haine mortelle [d] ; — et pour honorer les souffrances du suradorable Verbe Incarné, duquel je voulais gagner le cœur pour revanche de ce qu'il m'avait ravi le mien.

Aussi, une fois, j'expérimentai qu'on avait ravi mon cœur et qu'on l'avait enchâssé dans un autre cœur, et qu'encore que ce fût deux cœurs, ils étaient si bien

1 *l'amour et la privauté ne diminuaient rien du respect* — C *l'amour ni la privauté ne diminuant en rien le respect* 3 *actions* [*de pénitence et*] *de charité* — C *actions de charité* 4 *ce qui m'en faisait chérir les occasions lorsqu'elles se présentaient, et les chercher* — C *c'était ce qui me faisait vivre ; j'en cherchais les occasions* 8 *confesser*], [*et ils avaient une telle créance en moi que*] *je les réduisais* 13 *arrivé*] *de l'inconvénient* 17-18 *grande pécheresse* [*et*] *pour honorer* 20 *par revanche de ce qu'il avait gagné le mien* — C *en revanche de ce qu'il avait ravi le mien* 22 *une fois*], *je sentis que* 24 *si bien unis*

---

[a]. Nous trouverons un peu plus loin la même note sur le dérivatif des actions de charité (Voir page 245, note e).

[b]. Comme le transport extatique raconté par la *Relation* de 1633, au fragment 41 (Vol. I, p. 219).

[c]. *Capables*, assez résistants pour supporter l'impression sans tomber en défaillance.

[d]. La *Vie* a supprimé cette réflexion, qui lui a paru sans doute encombrer le texte. Mais il suffisait de la traiter comme une parenthèse : ce qu'elle est en réalité.

ajustés que ce n'était qu'un, et une voix intérieure me dit : « C'est ainsi que se fait cette union des cœurs. » Je ne sais si je dormais ou veillais ; mais, revenant à moi-même, je fus plusieurs jours dans un état d'union avec Notre-Seigneur qui se passait dans mon cœur, qu'humainement, sans soutien extraordinaire, j'eusse défailli à chaque moment [a], parce que cette volupté divine embaumait mon âme d'une manière que mon corps n'eût pu supporter [b]. Quoique la Bonté divine s'accommodât à l'état où elle m'avait mise de conversation avec le prochain, néanmoins, il y avait certaines occasions de faveurs extraordinaires, èsquelles j'avais des besoins tout particuliers de son secours à ce sujet.

## XVII

Quoique j'aie dit que Notre-Seigneur accommodait l'état intérieur où il me tenait avec l'extérieur où il m'avait mise [c], néanmoins je souffrais puissamment dans le monde que je voyais tout contraire à l'Esprit de Jésus-Christ, et mon esprit, qui ne voyait rien de beau ni d'aimable que les saintes et divines maximes du Fils de Dieu, ne pouvait comprendre comme elles étaient si peu suivies [des chrétiens ordinaires] comme de ceux qu'on appelait bons chrétiens [d]. Cela me faisait

*2 me dit [distinctement]* 12-13 *extraordinaires] où j'avais un besoin tout particulier de son secours, [tant pour en supporter l'excès que pour empêcher que rien ne parût au dehors.]* 21 *suivies] même de ceux qu'on appelait bons chrétiens* — C *comment elles étaient si peu suivies de ceux qu'on appelait bons chrétiens* 22 *cela faisait souffrir un martyre [à mon esprit]* — C *ce qui me faisait supporter une espèce de martyre*

---

[a]. La consécutive n'a aucun antécédent exprimé. C'est le ton et l'accent de la phrase, comme il arrive souvent dans la conversation familière, qui l'amènent.

[b]. La *Relation* de 1633 contient aussi un récit de cette grâce, récit plus précis que celui de 1654, mais qui n'ajoute pas d'éléments nouveaux (Voir le fragment 27. Vol. I, p. 191).

[c]. Voir l'article précédent.

[d]. Vie : *si peu suivies même de ceux.* Nous avons gardé le texte du manuscrit en suppléant le premier membre de la comparaison qui manque.

porter un martyre, et comme j'étais en ces sentiments, Notre-Seigneur, duquel les amabilités infinies me découvraient, par une manière très spirituelle, ce qu'il avait fait pour les hommes et jusqu'à quel point son amour l'avait réduit en leur considération, durant le carême [a], il [b] me découvrait le sacré mystère de l'Incarnation, en une manière que je n'avais jamais conçue, mais que depuis ce temps-là, j'ai lu quelque chose qui y avait du rapport. Quoique cette lecture n'approchât point de l'effet que porte <et> [c] imprime une visite de Dieu, néanmoins cela console de [voir que] ce que l'on expérimente y a du rapport et est conforme à la foi de l'Église (2).

Cette vue et application continuelle, me donnant un nouvel amour pour la religion où, hors de l'embarras du monde, se pratiquaient les maximes du Fils de Dieu, me faisait gémir, et les liens qui me retenaient dans le monde m'étaient pesants. Néanmoins, j'expérimentais que Notre-Seigneur voulait que je fusse ainsi attachée, et il adoucissait ma douleur par le ressouvenir de ses paroles : *Mon joug est doux et mon fardeau léger* [d]. Puis il influait en mon âme l'effet et l'efficacité de ces divines paroles, ce qui calmait ma douleur, et la faisait courir en ses voies parmi les choses les plus grossières et matérielles où, étant appliquée de corps, l'esprit est lié au suradorable Verbe Incarné. Si l'horloge sonne, elle est contrainte de le compter par ses doigts, parce que cet intervalle de compter, quoique ce fût par nécessité, met l'interruption à son colloque amoureux avec son

5 *Durant un* 13 *Église*] [*et au sentiment des Docteurs*] 14 *application* [*si*] *continuelle* — C *application continuelle* 15 *pour l'état religieux* — C *pour la religion* 16 *monde*] *l'on pratique* — C *se pratiquent* *Dieu*]. *Je gémissais* [*jour et nuit*] 29 *à son entretien* — C *colloque*

[a]. Le carême de 1625. Voir la *Relation* de 1633 (Vol. I, p. 193).

[b]. *Notre-Seigneur... il.* Tour cher à la vieille langue, qui aimait à reprendre par un pronom un sujet déjà exprimé. Même usage dans la langue populaire d'aujourd'hui.

[c]. Ms. : *l'imprime.*

[d]. Saint Matthieu, XIII, 11.

Bien-Aimé. S'il faut parler au prochain, son regard ne sort point de Celui qu'elle aime ; lorsque le prochain lui répond, son colloque recommence et l'attention à ce qui est nécessaire ne lui ôte point la sienne. Il en est de même de l'écriture où son attention est double : à son divin Objet et à la chose dont il est question. Lorsqu'il faut prendre de l'encre en la plume, ce temps est précieux, car l'esprit et le cœur font leur colloque. Que tout le monde soit présent, rien n'est capable de la divertir.

Il est vrai que, comme la paix est exubérante dans le cœur et que l'Objet qui le tient uni à soi est infiniment agréable, l'extérieur paraît joyeux et de conversation et entretien agréable. Le monde appelle cela de bonne humeur, parce qu'il ne juge que naturellement et ne voit pas que c'est l'infini Bien que possède l'âme qui rend l'extérieur de la sorte [a]. J'ai remarqué que les peines et austérités venant des pénitences que je faisais ne m'ont jamais donné ni chagrin ni tristesse, mais qu'elles me liaient à Dieu d'une façon très suave qui me faisait agir avec beaucoup de douceur avec le prochain. Alors que je faisais la correction à quelque domestique, c'était dans le même. Une fois, il y en eut un qui me fit un grand affront, au sujet d'une affaire que j'avais à traiter avec une personne assez considérable. C'était en apparence pour me décréditer, quoique peut-être il n'en eût pas l'intention, mais cela pouvait venir d'imprudence ; néanmoins cela porta beaucoup en l'esprit de la personne avec laquelle j'avais à traiter d'affaires, en sorte qu'il me fallut boire la confusion entière, à la connaissance de plusieurs personnes. Je n'en eus aucun sentiment contre ce pauvre homme ni ne lui en dis jamais mot. Notre-Seigneur me fit la grâce de souffrir ce petit mépris pour l'amour de lui, et plusieurs

3 *son entretien recommençait* 8 *leur entretien* 20 *d'une manière très douce* 23 *dans le même* [*esprit*]

a. Réflexion fort juste. Mais l'impression des interlocuteurs de Marie n'était-elle pas fondée, elle aussi ?

avec, en diverses occasions. Mais, hélas ! cela n'a pas empêché que je n'aie commis de grandes imperfections qui peuvent être la cause que je n'ai pas couru après toutes les occasions que j'ai eues de souffrir. J'en demande très humblement pardon à mon divin Époux, et de toutes incorrespondances à ses grâces et faveurs continuelles.

3 *que je n'ai couru [comme il fallait] après* 5-6 *divin] Jésus, et de toutes mes infidélités à*

## NOTES

(1) Charlevoix : « Il est assez surprenant que son confesseur lui ait permis tout cela ; mais elle assure que l'inspiration était si forte et si visible qu'il n'était pas possible de s'y opposer. Ceux qui ont de l'expérience dans la conduite des âmes trouveront cette raison bonne ; les autres doivent au moins suspendre leur jugement. D'ailleurs, jamais Madame Martin ne fut incommodée de ses pénitences ; au contraire, elle y recevait une nouvelle vigueur. » (*Op. cit.*, p. 75).

(2) La *Relation* de 1633, fragments 28-29, précise davantage l'occasion et la nature de cette faveur. Sur l'excellence de la révélation qui lui fut faite alors et des secrets qui lui furent manifestés, Marie reviendra plus tard dans son *Supplément* (Voir le fragment VI). Dom Claude Martin a raison d'y voir « une des faveurs les plus rares qui lui aient été communiquées » (*Vie*, p. 75). Pour la date, l'imprimé porte : durant *un* carême. Mais le manuscrit dit : *le* carême. Sans doute, le carême qui a suivi les tentations dont Marie vient de faire le récit. Or, au moment de ces tentations, Marie avait 25 ans, ce qui nous mettait en 1625. Nous pouvons donc conjecturer que le carême en question est celui de cette même année.

Nous ne savons quels ouvrages la Vénérable Mère vise dans ce passage. En 1654, elle pouvait avoir lu du Bérulle, du Jean Eudes, du Saint-Jure surtout, et d'autres encore. Retenons du moins sa préoccupation constante dans ses voies extraordinaires de se sentir toujours en conformité de pensée et de sentiment avec l'Église. Elle y puisait une sécurité contre la crainte des illusions.

## SIXIÈME ÉTAT D'ORAISON

### XVIII

LA divine Majesté me poursuivant sans cesse par la communication de ses grâces et de ses lumières, voulant m'en faire quelques-unes extraordinaires, me donnait une disposition de pureté extraordinaire et qui me portait dans l'abaissement et dans l'anéantissement de moi-même.

Un matin, qui était la deuxième fête de la Pentecôte [a], entendant la messe dans la chapelle des Révérends Pères Feuillants, qui était le lieu où j'allais faire mes dévotions et où Notre-Seigneur m'a fait ses plus signalées faveurs, ayant les yeux levés vers l'autel, en y envisageant sans dessein de petites images de séraphins qui étaient attachées au bas des cierges, en un moment mes yeux furent fermés et mon esprit élevé et absorbé en la vue de la très sainte et auguste Trinité, en une façon que je ne puis exprimer. En ce moment, toutes les puissances de mon âme furent arrêtées et souffrantes l'impression qui leur était donnée de ce sacré mystère, laquelle impression était sans forme ni figure, mais plus claire et <intelligible> [b] que toute lumière, qui [c] me

12 *chérubins* 17 *pâtissantes dans* — C *et souffraient* 20 *intelligible*

---

[a]. Le lundi de la Pentecôte. Si la faveur dont Marie va faire le récit est bien de 1625, comme nous le croyons, ce lundi tombait un 19 mai.

[b]. Ms. : *Illigente*. Abréviation pour *intelligente*. Ce mot n'a pas de sens ici. Nous avons adopté la leçon de la *Vie*.

[c]. *Qui*, ce qui.

faisait connaître que mon âme était dans la vérité, laquelle [a], dans un moment, me fit voir le divin commerce qu'ont ensemble les trois divines Personnes : l'amour du Père [b], lequel se contemplant soi-même engendre son Fils, ce qui a été de toute éternité et sera éternellement ; mon âme était informée de cette vérité d'une façon ineffable qui me fait perdre tout mot, elle était abîmée dans cette lumière. Ensuite elle entendait l'amour mutuel du Père et du Fils produisant le Saint-Esprit, ce qui se faisait par un réciproque plongement d'amour, sans mélange d'aucune confusion. Je recevais l'impression de cette production, entendant ce que c'était que spiration et production [c], mais cette pureté de spiration et production est si haute et si sublime que je n'ai point de termes pour le dire et pour l'exprimer. Voyant les distinctions, je connaissais l'unité d'essence entre les trois Personnes divines, et quoiqu'il me faille plusieurs mots pour le dire, en un moment, sans intervalle de temps, je connaissais l'unité, les distinctions et les opérations dans elles-mêmes et hors d'elles-mêmes [d]. Néanmoins, en une certaine manière spirituelle, j'étais éclairée par degrés, selon les opérations des trois divines

1 *laquelle impression... était plus claire que toute lumière*] *me faisant connaître d'abord que mon âme était dans la vérité, puis, en un moment, me faisant voir* — C *D'abord elle me fit connaître que mon âme était dans la vérité, et cette vérité me fit voir en un moment* 3 *commerce*] *que les trois divines Personnes ont par ensemble* — C *qu'ont ensemble les trois divines Personnes* 4 *l'intelligence du Père* — C *l'amour du Père* 7 *qui me fit perdre* 8 *Ensuite elle voyait* 10 *qui se faisait* — C *ce qui se fait* 13 *production,*] [*spiration active et spiration passive*] 16 *essence*] *dans les divines* — C *entre les trois divines* 18 *pour parler de* — C *pour le dire* *en un moment et sans* — C *en un moment, sans* 20 *soit dans elle-même, soit hors d'elle-même* — C *dans elles-mêmes et hors d'elles-mêmes* 21 *J'étais néanmoins d'une certaine* — C *Néanmoins en une certaine*

---

[a]. La *Vie* a remanié le texte pour faire du mot *impression* le sujet unique de toutes les relatives.

[b]. A noter la retouche de la *Vie* pour donner un tour plus théologique au récit du ravissement.

[c]. Vie : *Spiration active et spiration passive.* Interpolations de l'éditeur.

[d]. La *Vie* rapporte les pronoms au mot *essence* et non à *Personnes* ; d'où le singulier. Charlevoix est d'accord avec le manuscrit sur ce point encore.

Personnes hors d'elles-mêmes (1), ne se trouvant nul mélange dans chacune information des choses qui m'étaient données à entendre, le tout dans une pureté et netteté indicibles.

Dans le même attrait et impression, la très sainte Trinité informait mon âme de ce qui se faisait par elle-même, par communication en la suprême Hiérarchie des Anges, Chérubins, Séraphins et Trônes, lui signifiant ses saintes volontés sans interposition d'aucun esprit créé. Et distinctement, je connaissais les opérations et rapports de chacune des divines Personnes de la très auguste Trinité dans chacun des chœurs de cette suprême Hiérarchie : que le Père Éternel habitait dans <les> [a] Trônes, par où m'étaient signifiées la pureté et solidité de ses pensées éternelles ; que le Verbe, par la splendeur de ses lumières, se communiquait aux Chérubins, et le Saint-Esprit se répandait et remplissait de ses ardeurs les Séraphins [b] ; et enfin, que toute la très sainte Trinité, en l'unité de la divine Essence, se communiquait à cette suprême Hiérarchie, laquelle ensuite manifestait ses volontés divines aux autres Esprits célestes selon ses ordres.

Mon âme était toute perdue en ces grandeurs, et il semblait que la divine Majesté se plût de l'illuminer de plus en plus en des choses qui sont indicibles à l'imbécillité de la créature. Il me fut encore montré qu'encore

*5 cette très sainte* — C *la très sainte* *7 dans la suprême* — C *en la suprême* *10 et je voyais distinctement* — C *et je connaissais* *13 Hiérarchie ; [je voyais] que le* — C *Hiérarchie : que le Père* *14 dans les Trônes], ce qui me donnait connaissance de la* — C *par où m'étaient signifiées la* *15 éternelles]; [je voyais] que le* — C *que le* *16-17 Chérubins, [ce qui me donnait à entendre qu'il est tout lumière et tout vérité au dedans de lui-même par sa génération éternelle, et au dehors lorsqu'il se communique ; je voyais] que* — C *Chérubins ; que le* *18 ardeurs, [ce qui me faisait connaître que cette Personne adorable est tout feu et tout amour, puisqu'il embrase de la sorte tout un chœur angélique ; je voyais] enfin que* — C *ardeurs ; qu'enfin* *23 dans ces grandes splendeurs* — C *dans ces grandeurs*

---

[a]. Ms. : *ses.*

[b]. Les parties propres à la *Vie*, dans la description de la communication du Verbe et du Saint-Esprit aux Chérubins et aux Séraphins, sont des interpolations inspirées à l'éditeur par un souci exagéré de parallélisme. Charlevoix néglige ces développements.

que la Divinité ait mis de la subordination dans les Anges pour recevoir l'illumination les uns des autres par degrés, que, néanmoins, lorsqu'il lui plaisait, elle les illuminait par elle-même, selon ses desseins : ce qu'elle faisait aussi à quelques âmes choisies en ce monde ; et quoique je sois boue et fange, mon âme avait la vue et comme la certitude qu'elle était de ce nombre. Et comme elle recevait cette illumination, ensemble elle entendait et expérimentait comme elle était créée à l'image de Dieu : que la mémoire avait rapport au Père Éternel, l'entendement au Fils et la volonté au Saint-Esprit [a], et que, tout ainsi que la très sainte Trinité était trine en personnes et une seule et divine Essence, qu'aussi l'âme était trine en ses puissances et une en sa substance (2).

Cette occupation dura l'espace de plusieurs messes [b]. Me ressouvenant de moi-même, je me trouvai à genoux en la même posture que j'étais lorsqu'elle commença [c] (3).

## XIX

Cette grande lumière susdite me fit entrer en un nouvel état intérieur. Je fus un grand espace de temps

2 *pour être illuminés* — C *pour recevoir l'illumination* 8-9 *lorsqu'elle recevait cette lumière, elle comprenait parfaitement comme elle était* — C *J'entendais et expérimentais de quelle manière mon âme était*

---

[a]. Sur ce rapport des trois puissances de l'âme aux trois Personnes divines, voir, dans les *Écrits spirituels de Tours*, les *Relations d'Oraison*, Méditation 23.

[b]. Il est impossible de préciser davantage la durée du ravissement. Plus tard, revenant sur son état de 1625, Marie écrira : « En ce temps-là, mon état était d'être attachée aux sacrés mystères du Verbe Incarné ; *les cinq heures* de temps se passaient à genoux sans me lasser ni penser à moi. » (*Lettre du 8 octobre 1671.*) Mais ce n'est qu'une indication trop vague pour ce point en question.

[c]. D'après la lettre de Marie à Dom Claude Martin en date du 26 octobre 1653, les deux premières visions de la Trinité — articles 22 et 25 de l'*Index*, XVIII et XXII de la *Relation* de 1654 — ont fait l'objet d'une rédaction spéciale, exécutée avant celle des autres articles, pour être remise au P. Jérôme Lalemant. Ce premier mémoire n'a pas été retrouvé. Nous pensons — et l'étude de l'article XXII nous confirmera dans ce sentiment — que nous avons affaire ici à une rédaction indépendante.

que je ne pouvais sortir de l'application aux trois divines Personnes. Il me vint une grande crainte d'être trompée et que ce ne fût quelque piège du diable ou de l'imagination — quoique je ne m'imaginasse rien [a] — pour m'amuser et retarder en la vie spirituelle et dans la pratique de la vertu. Quoique le Révérend Père Dom Raymond me rassurât là-dedans, néanmoins j'étais toute craintive, jusqu'à ce qu'une fois, étant à l'oraison, doutant et craignant actuellement sur ce sujet, une voix intérieure me dit : « Demeure-là : c'est ton lit [b]. » En ce moment, je fus assurée, et cette parole porta par son efficacité la paix et l'assurance à mon cœur, demeurant en ce saint mystère comme en une couche divine, en laquelle étaient mon repos et mes repas. J'étais tellement occupée là-dedans qu'allant vaquer à diverses affaires extérieures avec le prochain, je n'en pouvais être divertie. Je me trouvai une fois parmi des huguenots, dans leur boutique en marchandises, traitant d'affaires avec eux, qu'au fond de mon âme j'expérimentais un paradis, portant une occupation qui me tenait liée à ce divin mystère.

C'étaient encore des effets de cette principale visite ; et est à remarquer [c] qu'il n'est pas dans les occupations et lumières qui viennent de Dieu par une forte impression, comme j'ai déduit [d] ci-devant, comme des choses qui se lisent dans les livres ou qui viennent d'une instruction de la part des créatures, qui, naturellement parlant, s'oublient : mais celles-là font une telle impression dans l'âme que toujours on s'en souvient et on est établi là-dedans. Lorsqu'on lit ou entend parler des mystères

10 *c'est ton nid* 19 *paradis* [*au milieu de cet enfer*]

a. La vision avait été *sans forme ni figure* (Voir page 233).

b. Vie : *C'est ton nid.* Le mot *lit* aura sans doute paru trop familier. C'est cependant celui qui est le plus en harmonie avec le contexte.

c. *Est à remarquer.* Ellipse fréquente du pronom sujet dans ces sortes d'expressions chez les auteurs du XVI[e] siècle, et qui se rencontre encore au début du XVII[e].

d. *Déduire,* décrire.

de la foi ensuite de ces lumières, l'on voit qu'on a connu tout cela et qu'il [a] est vrai, et qu'on voudrait mourir pour ces vérités. Or cela est d'une consolation indicible à l'âme, parce qu'ayant eu des craintes d'être trompée, lorsqu'elle sait que tout ce qui s'est passé en elle est dans la foi de l'Église, de qui elle tient son souverain bonheur d'être fille, elle possède une grande paix.

Il est vrai aussi que les lumières qui viennent de Dieu [b], — car je distingue ce qui est purement lumière ou lumière et amour tout ensemble, de ce qui est purement amour par un trait de Dieu qui d'un coup ravit l'âme, — que ces lumières, qui sont pour informer l'âme et l'établir dans les vérités divines, sont tellement accomplies en la chose qui sera montrée pour lors à l'âme, qu'il ne lui demeure aucun doute, ni n'a nulle curiosité d'en savoir davantage, ayant en l'esprit le respect qui l'arrête suavement ; mais c'est mieux de dire qu'elle est satisfaite. Car, combien qu'elle voie cette vérité que *celui qui sera scrutateur de la Majesté de Dieu*, selon le sens de l'Écriture, *sera opprimé de sa gloire* [c], ce n'est pas ce qui l'arrête, mais c'est qu'étant contente, elle ne peut vouloir davantage, ni la curiosité trouver place en elle. Pour celles qui sont lumière et amour tout ensemble, l'amour prenant toujours, l'on ne pense point à <voir> [d], mais à aimer toujours davantage et d'être concentrée en Celui qu'elle aime. Ce que j'appelle purement amour, c'est lorsque Dieu tout d'un

1 *après avoir goûté surnaturellement ces lumières célestes* 1-3 *l'on voit que l'on a connu tout cela et que tout cela est très véritable, et l'on s'exposerait volontiers à la mort pour en soutenir la vérité* — C *on voit que l'on a connu tout cela et que l'on voudrait mourir pour ces vérités* 11 *amour*], *savoir de cet amour qui par un attrait de Dieu et tout d'un coup* 24 *l'amour l'emporte toujours, parce que* 25 *à voir* 26 *et à être unie en Celui*

---

[a]. *Il*, au neutre, *cela*.

[b]. « Après ce récit, la Servante de Dieu établit plusieurs principes touchant les illustrations divines qui font bien voir qu'elle avait été à l'école d'un grand maître. » (Charlevoix, *Op. cit.*, p. 90.) Les signes de parenthèse ne sont pas dans le manuscrit.

[c]. Proverbes, XXV, 27.

[d]. Ms. : *à avoir*. Faute évidente.

coup se laisse posséder à l'âme, où il lui permet par son attrait une communication très intime. Or, en cet état, elle n'appète [a] que jouir ; ce lui est assez de savoir par une science expérimentale d'amour qu'il est dans elle et avec elle et qu'il soit Dieu. Elle est contente, mais non pas satisfaite [b], car, comme il y a des amabilités infinies en lui, et qu'il est un abîme d'amour au fond duquel elle ne peut atteindre, néanmoins elle aspire d'être abîmée en cet abîme et enfin d'y être tellement perdue qu'on ne voie plus que son Bien-Aimé qui l'aura par amour transformée en lui. Et si elle lui a demandé ci-devant *où il se reposait et se repaissait au midi* [c], en cet attrait d'amour elle ne l'ignore pas, car elle sait qu'il est au sein du Père Éternel, où ses repos [d] sont l'amour mutuel du Père et du Fils et de Fils à Père, et leur plaisir, cette spiration d'amour, Dieu le Saint-Esprit [e] : <donc> [f] elle ne peut avoir de curiosité de savoir davantage, mais, comme j'ai dit, d'être perdue [g] dans le Bien-Aimé et le posséder tout entier en cette perte. Elle lui dit : «*Qui fera, mon Bien-Aimé, que je vous trouve dehors, que je vous baise et que je vous embrasse à mon aise, que je vous fasse manger le jus de mes grenades ?*... etc. [h]» Elle le veut trouver hors de toutes les vues de la Majesté, qui le ferait rendre redoutable, ce qui la contraindrait de lui dire : «*Fuyez, mon Bien-Aimé, allez-vous*

5-6 *elle est donc satisfaite, mais pourtant elle n'est pas contente* 14 *repas* 15 *du Père et du Fils*] *et son plaisir, cette spiration d'un amour Dieu qui est le Saint-Esprit. Elle ne peut donc*

---

[a]. *Appéter*, désirer

[b]. La *Vie* a renversé l'ordre des adjectifs. Le manuscrit est plus logique.

[c]. Cantique des cantiques, I, 6.

[d]. Vie : *repas*. Le contexte appuierait plutôt la leçon du manuscrit.

[e]. La *Vie* a corrigé la phrase pour lui donner un tour plus correct et plus théologique. Mais la leçon du manuscrit se comprend suffisamment et elle est orthodoxe.

[f]. Ms. : *dont*. Faute de lecture, sans doute.

[g]. Tournure elliptique : elle aspire *d'être perdue*.

[h]. Cantique des cantiques, VIII, 1.

*en parmi les choses aromatiques* [a], allez parmi les Chérubins, eux seuls peuvent porter votre lumière. Mais venez, ô mon Amour, que je me répande dedans vous par un amour réciproque autant que ma bassesse le peut permettre, et que vous, Amour, le pouvez souffrir. *C'est pourquoi j'ai souhaité de vous voir, mon petit frère, suçant les mamelles de ma mère,* ô adorable Verbe Incarné, *pour vous embrasser à mon aise, et que personne ne s'en scandalise* [b]. Car vous vous êtes rendu tel pour ce sujet, et c'est pourquoi je vous veux. » Il n'y a donc point de curiosité pour voir, mais une insatiabilité à aimer.

Or, ce sont les effets de ces lumières et ce qu'elles produisent que l'amour dans le degré de lumière et d'amour. Mais dans l'autre [c], c'est l'amour qui engendre la lumière ; l'âme aime passivement et elle voit que c'est un Dieu qui lui fait pâtir cet amour. Ce n'est pas que l'un et l'autre états ne soient passifs, mais ce dernier est le bien des biens. Et cependant le mariage n'est pas encore consommé : quoique l'âme soit dans Dieu en cette manière, elle soupire, elle gémit ; quoiqu'elle possède une paix et très grande réjouissance, qu'elle soit *dans le cellier des vins* [d], toute regorgeante de charité, il y a encore des préparatifs à disposer pour le mariage, et l'âme fait tout ce qu'elle peut, de son côté, autant que sa bassesse le lui peut permettre. Mais il est question d'une affaire si haute et si sublime qu'il faut que le Bien-Aimé y mette la main par ses sentiers secrets et

12-15 *à aimer*] *; et c'est l'effet des lumières* [*que Dieu donne surnaturellement*]. *Néanmoins dans le degré de pure lumière et dans celui de lumière et d'amour, la lumière engendre l'amour, mais dans le degré de pur amour, l'amour engendre* 19-21 *cependant le mariage n'est pas encore consommé, quoique l'âme soit en Dieu. Elle soupire, elle gémit et quoiqu'elle possède* 22 *paix*], *et que par une très grande jouissance elle soit dans* 28 *main*], *par ses opérations secrètes*

[a]. Cantique des cantiques, VIII, 14.

[b]. Cantique des cantiques, VIII, 1.

[c]. *Dans l'autre,* dans le degré de pur amour. La *Vie* a adopté une autre ponctuation, sans modifier le sens.

[d]. Cantique des cantiques, I, 3.

des cachettes [a] pour l'âme, à ce qu'elle confesse, lorsqu'elle sera arrivée à la possession de son bonheur, que tout a été l'ouvrage de son Bien-Aimé.

Je ne pensais pas écrire ceci ; mais l'Esprit intérieur m'a portée là. Il soit béni éternellement !

## XX

J'ai dit, dans les grandes angoisses que l'âme souffre à cause de la tendance amoureuse qu'elle a pour le mariage où elle se sent appelée et auquel elle prétend, avec les respects que lui a causés la Majesté divine dans les impressions précédentes, [que les respects] [b] s'étant accommodés avec l'amour, cet amour l'a emporté pour faire place à la privauté, comme on a pu voir en ce que j'ai pu dire en l'article précédent, que le Bien-Aimé va disposant l'âme dans une cachette et secrète manière qu'à peine aperçoit-on ses vestiges [c]. Ce sont des touches intérieures et des écoulements divins si subtils, si intenses et si éloignés de la perception qu'il semble à l'âme qu'elle est absente de son Bien-Aimé ; et <si> [d], il est proche. Elle a les souhaits de l'Épouse ; elle l'invite, lui disant : *Venez, mon Bien-Aimé, venez en mon jardin* [e]. Puis elle expérimente qu'il est proche d'elle et qu'elle entend sa voix qui est une manifestation comme à la dérobée

1 *par des voies cachées à l'âme même* 6 *Dans les grandes angoisses que* 8 *prétendait], les respects [profonds] que lui* 9-11 *divine] par les impressions précédentes s'étant accordés avec* 14 *l'âme] par des opérations si secrètes et par des voies si cachées à l'âme même* 16 *intenses, [si intimes] et si imperceptibles qu'il* 18 *ou s'il était proche, elle avait les mêmes souhaits que* 20 *Pour lors elle reconnaissait*

---

[a]. *Cachettes*, manifestations de Dieu à l'âme faites comme à la dérobée.

[b]. L'original devait présenter ici une lacune. De là le remaniement de la *Vie*. Nous avons suppléé aux mots qui manquent.

[c]. Consécutive amenée ici encore par l'inflexion de la phrase. Régulièrement l'antécédent *si* devrait être exprimé dans la proposition précédente.

[d]. Ms. : *et s'il*. Nous avons corrigé par *et si, il*, donnant à *si* le sens qu'il avait parfois dans l'ancien français, *pourtant*. Il y a là, en effet, nous semble-t-il, une rectification.

[e]. Cantique des cantiques, V, 1. Citation libre.

qui la fait tressaillir d'aise et dire par ses élans amoureux : *J'entends la voix de mon Bien-Aimé ! Voilà qu'il regarde ! Il est derrière la muraille, il me regarde à travers le treillis* [a]. Or est-il que dans la signification, la chose se passe de la sorte : cette muraille et ces treillis sont la grande distance d'entre Dieu et l'âme en ses grandeurs et sa créature en sa bassesse, et, nonobstant quoi, il en est si passionné qu'il en veut faire les approches, et, comme l'âme se sent attirée passivement par l'excès de l'amour, elle est contrainte, quoiqu'elle ait la vue de sa bassesse, de <pousser> [b] ses élans conformément à cet attrait, sans y pouvoir en façon quelconque résister.

Je confesse que je ne parle qu'en bégayant de ce qui se passe entre Dieu et l'âme, en ce commerce dont il l'honore, l'unissant avec lui, Majesté infinie. Et dans l'expérience de ces états d'oraison, je n'ai rien lu ni entendu de semblable, ce qui m'a fait croire que ceux qui ont écrit de la vie intérieure, soit de leur expérience ou autrement, n'en ont pas voulu parler par respect de Dieu ou parce que cela surpasse la condition humaine, ou bien, le pouvant, l'ont tu de crainte que ceux qui ne sont pas conduits dans ces voies n'en fussent mal édifiés. Cependant, m'ayant été commandé d'écrire, j'en couche sur ce papier ce que l'Esprit de grâce qui me conduit m'oblige et me permet d'en écrire (4).

Je dirai donc que ces touches divines, si délicates mais très crucifiantes, sont une purgation [c] de l'intime de l'âme, pour la rendre digne d'être la couche royale de l'Époux. Je me suis vue en défaillir à l'aspect de la grandeur de la Majesté, qui est si incompatible à l'âme,

7-8 *il en était [ce me semblait] si passionné* 15 *et après l'expérience* 20 *la dignité de la matière surpasse la diction humaine, ou enfin de crainte que* 30 *Majesté] qui est si disproportionnée à l'âme à cause de sa bassesse*

---

[a]. Cantique des cantiques, II, 9.

[b]. Ms. : *passer*. Nous avons adopté la leçon de la *Vie* qui semble mieux représenter celle de l'original.

[c]. *Purgation*, purification. C'est encore dans ce sens que Bossuet emploie ce mot.

à raison de sa disproportion [a], qu'elle en défaut en elle, se trouve perdue dans cet océan, puis elle revient à soi, puis elle défaut de nouveau dans la suite de ces retours, et cela continue assez longtemps. Mais il ne faut pas estimer qu'il y ait ici quelque chose d'imaginaire ; l'imagination n'y a point de part : les puissances de l'âme, se tenant en son unité, sont arrêtées et en silence (5) ; tout est en un état passif à souffrir les impressions de la Majesté divine, qui veut en rendre cette intime partie [b] l'objet de ses délices aussi bien que de ses miséricordes. A proportion de cette purgation, l'âme est rendue plus agréable, et sa hardiesse croît à proportion de ses lumières qui font autant de générations d'amour.

## XXI

Ensuite de cet état, la divine Majesté donna à mon âme une impression de ses divines perfections [c], qui, tout ensemble, était aussi amour et lumière, mais il semble que l'amour en cet état engendre la lumière [d]. Lorsque mon âme contemplait en son impression Dieu comme vie, ses soupirs ne pouvaient dire que : « O Vie, ô Amour ! » Elle porte un amour substantiel qui, aimant cette divine source de vie, voudrait que la sienne fût

1 *que l'âme en défaut et se trouve* 3 *de nouveau*] *et ainsi par divers retours cela continue assez longtemps* 6 *part*], [*et même*] *les puissances de l'âme se resserrant dans l'unité demeurent arrêtées et dans le* 12 *plus capable* 16 *une impression* [*très vive des Attributs divins et*] *de ses perfections essentielles qui tout ensemble m'étaient* — C *une nouvelle impression de ses divines perfections qui était tout ensemble* 17 *aussi*] *amour et lumière. Lorsque mon âme* — C *amour et lumière, mais il semble que l'amour engendrait la lumière. Lorsque mon âme*

---

[a]. En raison de sa disproportion avec la grandeur de la Majesté divine.

[b]. *Cette intime partie,* le fond de l'âme, au-delà des puissances, pour parler comme les mystiques.

[c]. La *Vie* a interpolé le texte pour marquer plus expressément le rapport de cet article avec le chapitre correspondant de la *Relation* de 1633.

[d]. Observation considérable supprimée par la *Vie,* mais reproduite par Charlevoix. Ce dernier dépend donc aussi d'un texte différent de l'imprimé (Voir notre préface).

entièrement perdue. Elle conçoit et entend les hautes vérités qui sont couchées dans le premier chapitre de l'Évangile de saint Jean, parlant du Verbe en tant que lumière et en tant que vie, et de l'abondance et plénitude de cette divine Vie, le Verbe du Père, qui nous a rendus participants de son abondance ; et le bonheur infini [a] des âmes qui sont nées de Dieu et non point de la chair et du sang. Ces distinctions [b] sont remplies d'une exubérance d'amour inexplicable venant de l'influence du Verbe en tant que Chef des chrétiens et surtout des âmes saintes. Cette influence est de ce que son Père ne lui a pas donné la grâce par mesure, mais qu'en tant que notre Chef [c], tout ainsi que l'onguent qui coulait du chef d'Aaron jusque sur les bords de son vêtement, par un débordement d'amour, il influe [d] dans les âmes saintes. Ah ! qui pourrait dire ce que c'est que la communication de cet adorable Chef ! Je dis cette communication expérimentale. Il n'est pas possible que la langue humaine le puisse déclarer.

De ce que j'ai dit, il est facile de concevoir que ces impressions font en l'âme un nourrissement divin et qu'elles ne sont pas d'une simple spéculation. Si l'impression est de l'Être de Dieu, les esprits ne peuvent dire que : « O Être ! » Puis, l'âme adore et a un respect très grand et une estime de la sublimité de ce divin

1 *perdue* [*pour lui faire hommage*] — C *perdue dans cette source de vie entendait* [*par quelque sorte de conséquence*] *les hautes vérités* — C *entend les hautes vérités* 8-11 *sang*] ; [*de la communication ineffable de cette vie par la grâce et par l'amour*] *et de l'influence du Verbe comme Chef des chrétiens et surtout des âmes saintes* 12 *mesure*], *mais dans une plénitude très accomplie comme à notre Chef* 13 *de sorte que comme l'onguent* 21 *sont à l'âme une nourriture divine*

[a]. *Et le bonheur...* doit se rattacher à *elle conçoit et entend* et non à *parlant.* Le 1er chapitre de saint Jean parle seulement des âmes nées de Dieu, c'est Marie qui entend et conçoit leur bonheur. La *Vie* interprète différemment et remanie le texte.

[b]. Les distinctions des différentes naissances des âmes.

[c]. La concision excessive engendre ici une certaine obscurité. Le sens est celui-ci : La grâce a été donnée sans mesure au Christ, parce que son influence doit atteindre toutes les âmes saintes par un véritable débordement de sa plénitude.

[d]. *Il influe,* au neutre, *il s'écoule, se répand.* Réminiscence du Psaume CXXXII, 2.

Attribut. Si de la pureté et sainteté, qui sont des attributs très conjoints, elle ne peut dire que : « O Pureté ! O Netteté ! O Abîme sans fond ! » Et cette âme aime ce grand Dieu qui est un abîme de perfection [a].

Je crois que je passai près d'une année dans l'impression de ces divins Attributs, mais avec tant de netteté et de simplicité que ces distinctions sont unité, et si [b] elles sont distinctes. Lorsque la connaissance de la très sainte Trinité me fut donnée, je connaissais la distinction et l'unité, mais mon âme était simplement instruite et informée. Or en cette occupation-ici [c] des divins Attributs, <comme> [d] j'ai dit, cet amour et lumière est un nourrissement divin, autrement il serait impossible d'en porter l'impression sans mourir, à cause de la grandeur de la Majesté, et l'amour la rend accessible en quelque façon. Tout cela n'empêchait point l'expédition des affaires qui m'étaient commises, ni les actions de charité qui soutenaient en quelque façon la nature. Car, comme elle n'avait point de part en ce qui se passait au dedans, cela la divertissait et faisait porter les fatigues que l'esprit lui donnait dans les austérités et pénitences aussi bien qu'en tout le reste [e].

J'ai dit que je passai près d'une année portant l'impression des divins Attributs. Ce n'est pas qu'ensuite elle me fût ôtée, mais au contraire, mon âme y fut

*3 O Netteté, ô Sainteté, ô Abîme 7 simplicité] que je ne voyais leurs distinctions que comme unité, [au lieu que] lorsque la connaissance 9-14 je voyais et distinction et unité. Or en cette occupation des divins Attributs, cet amour et cette lumière étaient, ainsi que j'ai dit, une nourriture divine sans laquelle il eût été impossible 15 Majesté], mais l'amour [fortifiait l'âme et] rendait la Majesté en quelque façon accessible. [Et après] tout, cela n'empêchait point 25 ôtée], car elle demeura plus parfaitement établie en mon âme qu'auparavant*

---

[a]. Voir le fragment 32 de la *Relation* de 1633 (Vol. I, p. 200).

[b]. *Et si*, et pourtant, comme à l'article précédent.

[c]. *Ici*, remplacé aujourd'hui par *ci*. Au XVII[e] siècle, Pascal, Descartes, M[me] de Sévigné emploient *ici* et non sa forme abrégée.

[d]. Ms. : *quand*. Certainement une faute, et peut-être même une faute qui venait de l'original. Nous avons corrigé d'après la *Vie*.

[e]. Dérivatif à la concentration trop intense des puissances spirituelles dans le ravissement ou simplement dans l'*occupation*, les œuvres de charité produisaient une détente dont le corps se ressentait immédiatement (Voir le Vol. I, p. 159).

établie par une impression actuelle, qui n'était plus par manière d'information réitérée qui tient l'esprit en admiration, mais dans un fond habituel que j'appellerai béatitude, à cause de la jouissance des biens inénarrables qu'elle contient pour le nourrissement de l'âme. Je pouvais avoir pour lors 26 à 27 ans [a]. Je pourrais peut-être me tromper si j'apportais des comparaisons pour m'exprimer autrement que je fais. Je dis simplement ce que je crois être selon la vérité et, comme j'ai dit, ce que l'Esprit qui me conduit me presse de dire (6). Néanmoins, j'ai des craintes et ensemble de la confusion, écrivant ceci, parce qu'en effet je suis convaincue que ma vie imparfaite n'a pas correspondu et ne correspond pas à de si hautes grâces, et je n'écris qu'en esprit humilié. Il n'y a que la seule obéissance qui me soutient et l'Esprit qui me fournit ce que j'ai à dire.

15 *obéissance*] *me console*

[a]. Après le ravissement de la Pentecôte 1625, Marie demeura *un long espace de temps* dans l'impression du mystère de la sainte Trinité. Elle ne précise pas la durée de cette *occupation*. Par la *Relation* de 1633, nous savons que l'impression des Attributs divins eut lieu à la semaine sainte qui suivit, celle de 1626. Elle nous dit ici qu'elle passa près d'une année dans ce nouvel état: de 1626 à 1627 par conséquent. Or, c'est à la fin d'octobre 1626 qu'elle devait atteindre ses 27 ans.

## NOTES

(1) Deux sortes d'opérations caractérisent la vie divine : les opérations qui se terminent à l'intérieur de la nature, aux Personnes, et constituent le mystère de la sainte Trinité, et celles qui se terminent hors de la nature divine, à la création. Les premières sont Dieu même, Acte Pur, sans succession, éternelles. Aussi Marie dit-elle qu'elle les connaissait *en un moment, sans intervalle de temps*. Les autres sont également éternelles et sans succession en Dieu, dont l'être ne peut subir aucune modification. Mais leurs effets, se produisant dans le temps, se manifestent à nous dans un ordre, une succession. De là pour Marie une illumination par degrés selon les opérations des trois Personnes divines *hors d'elles-mêmes*. Son ravissement eut donc deux formes très distinctes. Ce fut une alternance de vision instantanée et globale et de vision graduelle et partielle.

La vision des opérations des Personnes divines *en elles-mêmes* était ineffable. Ce fut une expérience sans concepts définis. Pour la traduire, du moins pour tenter d'en donner une idée, Marie n'avait à son service que les formules traditionnelles de la foi, formules limitées, étroites, les seules que le langage humain puisse

fournir. Au contraire, la vision successive des opérations des Personnes divines *hors d'elles-mêmes* engendrait, à mesure qu'elle se portait à des objets nouveaux, des concepts différents. Elle pouvait faire la matière de développements étendus.

(2) Les traités spirituels avaient vulgarisé la distinction de l'âme d'avec ses puissances. Les moins philosophes des mystiques pouvaient y recourir. Leurs lectures, leurs entretiens avec leurs directeurs auraient pu aussi les renseigner. Pour ceux dont la faculté d'introspection était plus développée, la réflexion sur leurs états intérieurs était une nouvelle source d'information, celle-là infiniment précieuse et convaincante, puisqu'il s'agissait de leur expérience personnelle. « Certains effets intérieurs, écrit sainte Thérèse, donnent la certitude qu'il y a sous certains rapports une différence très réelle entre l'âme et l'esprit... Il me semble aussi que l'âme diffère des puissances, qu'elle n'est pas avec celles-ci une seule et même chose. » (*Le Château Intérieur*, Septièmes Demeures, c. I. — *Œuvres complètes*, Paris, 1910, t. VI, p. 283.) Marie avait fait la même expérience, et son clair génie lui permettait, à elle aussi, d'en donner le résultat.

(3) Sur le récit de 1654 et sur les nouvelles données fournies par Marie dans une lettre de 1671, Dom Claude Martin fait les remarques suivantes : « Cette vision arriva par une impression subite et en un moment... En ce moment, toutes les puissances de cette dévote Mère furent arrêtées et souffrantes l'impression de la très auguste Trinité... Cette impression fut sans forme et sans figure... Ce qui lui arriva en cette vision n'était rien de tout ce qui tombe sous les sens ni sous la parole... Elle vit ce qui ne se peut dire ni écrire, et la chose était si spirituelle qu'il n'y a point de diction qui en approche... Ce n'était pas une lumière, parce que la lumière, pour spirituelle qu'elle soit, tient encore quelque chose de la matière et peut tomber sous les sens, c'est-à-dire sous la parole... Cette impression était plus claire et plus intelligible que toute lumière... Ce n'était pas même une véritable impression, parce que l'impression dit encore quelque chose de matériel... Ce n'était point un acte, parce que l'acte peut tomber encore sous la diction... C'était une chose divine qui était Dieu même... Elle portait dans son impression la grandeur de la Majesté de Dieu. Enfin... elle vit toutes les choses (qu'elle a dites) avec une netteté et une pureté ineffables, d'un regard fixe, épuré et libre de toute ignorance, sans interruption, sans succession, et en un moment. » (*Vie*, pp. 82-83.)

Si l'on ne peut toujours appeler les choses par leur nom, il faut au moins leur en donner un. Celui que Marie retient pour son ravissement est *impression* : mot déficient comme tous les autres, moins que tous les autres cependant, parce que moins chargé de matière sensible. Ce terme est important dans son vocabulaire. C'est celui dont elle se sert pour toutes ses grandes grâces, depuis, et y compris, le transport extatique de 1620, toutes ayant participé dès le début, plus ou moins selon leur excellence, au même caractère de spiritualité.

Le ravissement de 1625 fut l'une des grâces principales de Marie. Dom Claude Martin y voit même « la plus remarquable qu'elle ait jamais eue ». Mais l'expression trahit sa pensée, et il rétractera, ou équivalemment, cet entraînement de plume quelques chapitres plus loin.

De 1625 à 1631, Marie fut favorisée de trois visions intellectuelles de la sainte Trinité. Ces trois visions sont, d'après son *Index*, en progression ascendante. La première en date, préparation aux deux suivantes, est la moins sublime de toutes. Un trait au surplus la distingue des autres : la place plus considérable qu'y tient la connaissance intellectuelle. C'est précisément cette connaissance claire qui est le signe de son infériorité. Elle fut ce qu'il y eut de moins élevé et de moins admirable dans le ravissement. L'expérience mystique n'aboutit pas de soi et directement à un enrichissement de notre intelligence ; elle n'est pas idée, elle est goût, elle est amour. Son effet dans l'intelligence est une certitude, non une connaissance distincte. Partant, elle est intraduisible. Au sortir de l'extase, si l'âme veut communiquer les réalités qu'elle y a expérimentées, quelles que soient l'étendue, la durée et la profondeur de sa contemplation, *elle n'en peut dire que ce qu'en dit l'Église*, pour deux raisons : parce que le vocabulaire humain n'est pas adapté à cette expression, et parce que la connaissance expérimentale est une connaissance amoureuse, obscure et sans espèces.

Dans la vision de la Trinité que Marie nous décrit, il y eut une expérience mystique proprement dite : expérience sans concepts, *si haute, si sublime* qu'elle n'a point *de termes pour la dire et pour l'exprimer*. Mais sa contemplation ne se maintint pas toujours à cette hauteur. Par instants, elle devint intellectuelle. D'où l'abondance des notions dans le récit de la Vénérable Mère. Les retouches, amplifications, surcharges théologiques de l'éditeur ont donné à sa narration dans l'imprimé une allure trop scolastique. Elles ne changent rien quant au fond. Comme le dit Marie dans sa *Relation* de 1633, elle fut plus alors dans l'admiration que dans la jouissance ; et elle précisera bientôt que son ravissement *fit son principal effet dans l'entendement*. C'est qu'en réalité, il devait être avant tout une initiation par voie d'illumination.

Comment entendre cette initiation et cette illumination ? Évidemment, dans le sens même où Marie les a prises. Or, en plusieurs endroits de sa *Relation*, nous le constaterons, elle a été formelle sur ce point : elle reçut là *un enseignement* ; son âme y fut *informée*. M. Bremond (*Op. cit.*, pp. 29-33), qui très finement, à son habitude, a analysé le récit de Marie tel qu'il le lisait dans l'imprimé de Dom Claude Martin et discuté la glose que ce dernier y a jointe, écarte tout d'abord l'idée d'une révélation qui ajouterait au dépôt de la foi. Il a raison : nos mystiques n'ont point pour fonction de nous annoncer des dogmes nouveaux. Mais il va trop loin — ce nous semble — lorsqu'il écarte aussi résolument toute révélation de vérités connues dans l'Église, mais encore ignorées de Marie. Marie a lu des traités spirituels avant son ravissement ; mais ses lectures n'ont été ni aussi nombreuses, ni surtout aussi fortes qu'il l'insinue. Quant aux prédications qu'elle a entendues, soyons sûrs qu'elles ne roulaient pas souvent sur le mystère de la Trinité. Ce n'était dans la manière ni des *bons prêtres* des paroisses dont elle nous parle, ni des Capucins, ni des Jésuites, quand ils montèrent dans les chaires de Tours. Enfin, depuis sa tendre enfance, elle s'adonnait à l'oraison, elle méditait. Mais, sa *Relation* en fait foi, elle se laissait mener où Dieu la portait, aux sujets qu'il lui présentait. Jusque-là, Dieu avait été pour elle surtout Notre-Seigneur Jésus-Christ : c'est dans le Verbe Incarné qu'elle l'avait prié et goûté. Elle savait l'existence du mystère de la sainte Trinité ; elle en connaissait les formules essen-

tielles qui le traduisent aux fidèles. Mais les avait-elle pénétrées par sa réflexion personnelle ? Il ne semble pas, si l'on songe à l'état de passivité où elle était habituellement tenue. Avant son ravissement, les trois Personnes divines, dans les articles du symbole, n'étaient guère plus pour elle que des notions familières, ou si l'on veut des réalités, mais très voilées. Après, elles furent des réalités personnelles, vivantes, immédiates. Le ravissement la mit face à face — un face à face qui n'est pas, bien entendu, celui de la gloire — avec Dieu en trois Personnes, Père, Fils et Saint-Esprit. Soit par des espèces que Dieu imprima directement sur son intelligence, par des idées d'ordre angélique, soit par l'activité normale de cette faculté dans les instants plus ou moins prolongés où elle rentra en exercice, Marie connut au cours de son extase, d'une connaissance conceptuelle, l'unité de la nature divine et la trinité des Personnes ; la distinction hypostatique du Père, du Fils et du Saint-Esprit et l'indivisibilité de l'Essence; enfin, que la vie divine est Dieu Un et Trine. Elle connut encore que cette Trinité est constituée par les opérations propres et distinctes des Personnes et qu'elle est de toute éternité; qu'en dehors de la vie divine, toute action est une action de la nature, non des Personnes envisagées séparément. Ni le catéchisme, ni ses lectures, ni ses méditations ne lui en avaient tant dit. Elle ne savait rien non plus sur les Hiérarchies angéliques, leur subordination, leurs relations avec les Personnes divines, le procédé de leur illumination, la ressemblance analogique de l'âme — une en son essence et trine en ses puissances — avec Dieu. Tout cela était dans la doctrine de l'Église, dans les écrits de ses docteurs et de ses théologiens. Un jour ou l'autre, par Denys le Mystique et d'autres traités spirituels, Marie aurait pu l'apprendre. Son éducation surnaturelle, en vue des degrés qu'elle devait encore monter dans son itinéraire mystique, demandait qu'elle l'apprît aussitôt. Son instruction première ne lui ayant point donné toutes ces connaissances ; les occupations qui l'absorbaient en ce temps-là et l'état de passivité qui lui interdisait alors presque toute lecture, ne lui permettant pas de les acquérir, la révélation y suppléa. Dieu par une voie surnaturelle anticipa pour elle l'heure où elles lui seraient arrivées par une voie naturelle et ordinaire. Elle n'avait point besoin de les recevoir avec les formules de l'École comme un futur maître en sacrée théologie, mais il fallait qu'elle les reçût.

Une objection se lève spontanément à la lecture du récit de Marie. Il est postérieur de près de trente ans à la faveur qu'il relate. Dans quelle mesure alors ne doit-il pas avoir été influencé, même inconsciemment, par les expériences, les acquisitions doctrinales, surtout par les réflexions fréquentes de l'auteur sur son ravissement ? Cette mesure doit être réduite au minimum. Marie, en effet, comme si elle avait prévu la difficulté, l'a prévenue. Elle s'est toujours gardée, nous a-t-elle dit, de faire de ces retours sur ces grâces, *crainte de curiosité*, crainte aussi *d'étouffer la pureté de l'esprit des choses qui ne peuvent souffrir de mélange*. Et nous voyons par le texte de notre manuscrit qu'elle ne s'est point souciée de chercher des explications des réalités qu'elle avait vues ni des termes savants pour les exprimer.

Dom Claude Martin s'est trop laissé éblouir par *la sublime théologie* du récit de Marie. C'est bien elle qui communique à cette page de la *Relation* de 1654 son austère splendeur. Mais ce n'est pas elle qui fait du ravissement de 1625 l'une des grâces capitales de Marie, *l'une des plus grandes et des plus rares qu'une âme puisse*

*recevoir en ce monde.* Ce qui met hors de pair ce ravissement, avec les deux autres qui vont le suivre et d'ailleurs le dépasser en sublimité, c'est ce qu'il contient d'inexprimable : sa phase d'expérience mystique, de connaissance expérimentale. Dom Claude Martin ajoute en terminant son commentaire : « Il est difficile de renfermer cette vision dans les bornes de la seule grâce et de ne pas concevoir l'idée d'une disposition béatifique. » Voudrait-il dire que ce fut une anticipation de la vision des Bienheureux ? Nous ne le suivrions pas jusque-là. Plus le rayon de la divine contemplation, a remarqué saint Jean de la Croix, est clair en soi, plus il est obscur à l'âme sur terre. Or il y a beaucoup de clarté dans la vision de Marie. Nous pensons que nous sommes toujours ici sous le régime de la foi.

(4) Marie parle des jeux de l'amour divin. Les non-initiés pourraient les confondre avec des enfantillages indignes de la Majesté de Dieu et s'en scandaliser. Les mystiques qui en ont été les victimes en ont au contraire éprouvé le sérieux terrible. Ils épurent le désir de l'âme en l'attisant sans jamais l'assouvir. Ils sont impitoyables et crucifiants comme le purgatoire. Sainte Thérèse, qui a longuement parlé des fiançailles spirituelles, et saint Jean de la Croix, qui a traité après elle de la même phase de l'itinéraire mystique, n'ont décrit ni l'un ni l'autre cette purification préparatoire au mariage dans les termes de Marie. Sous d'autres mots et d'autres symboles, ils ont fait allusion à des expériences analogues.

Dans l'*Amour de Madeleine*, Bossuet a esquissé la description des jeux de l'amour divin. Selon les derniers éditeurs des *Œuvres oratoires*, cet opuscule ne serait pas antérieur à 1694. Il serait donc plus ou moins contemporain de l'*Instruction sur les États d'Oraison*. Or, à cette époque, Bossuet venait de lire la *Vie de Marie de l'Incarnation*, et l'avait lue avec admiration. A certains traits de l'*Amour de Madeleine*, on pense à la *Relation* de 1654. Mais de ces rencontres et de ces ressemblances, pourrait-on, la date le permettant, conclure à un rapport de dépendance ? (*Œuvres oratoires de Bossuet*, édit. Urbain et Levesque, t. VI, pp. 623-639).

(5) Les puissances sont recueillies au fond de l'âme, concentrées dans son unité. Plus Dieu réduit leur action, plus la contemplation est parfaite. Elle réalise alors sa définition : *Contemplatio pertinet ad ipsum simplicem intuitum veritatis* (Saint Thomas, *S. Th.*, IIª IIªe, 180, 3, 1). Par la simple appréhension de la vérité elle participe de la pureté de l'acte angélique. C'est dans la *Relation* de 1654 la première indication d'un état dont Marie a parlé en plusieurs endroits de ses écrits.

(6) Noter la répugnance instinctive de Marie pour les comparaisons et les symboles. Ces procédés peuvent donner plus de poésie au récit, mais ils ne sont que des mirages. Quoiqu'ils en aient la prétention, ils ne suppléent pas à l'insuffisance du langage humain. Ils soulignent au contraire avec plus d'évidence l'impuissance d'une pensée à se formuler, soit par défaut de netteté, soit par indigence de vocabulaire. Marie a préféré se taire devant l'ineffable, se contentant d'en rendre tout ce qui lui était possible par les expressions les plus simples. Toute sa manière est là. Toute sa nature claire aussi.

## SEPTIÈME ÉTAT D'ORAISON

### XXII

J'AI toujours expérimenté qu'alors que la divine Majesté m'a voulu faire quelque grâce extraordinaire, outre les préparations et dispositions éloignées, j'expérimentais, la chose étant proche, qu'elle m'y disposait d'une façon très particulière par un avant-goût qui, dans <sa> [a] paix, ressentait le paradis. Je ne puis m'exprimer autrement pour la dignité de la chose. Dans ces pressentiments, je lui disais : « Que voulez-vous me faire, mon cher Amour ? » Ensuite, j'expérimentais son opération, et pour l'ordinaire, il me faisait changer d'état.

Ensuite donc du précédent [b], un matin, étant en oraison, Dieu absorba mon esprit en lui par un attrait extraordinairement puissant (1). Je ne sais en quelle posture demeura mon corps. La vue de la très auguste Trinité me fut encore communiquée et ses opérations manifestées d'une façon élevée et plus distincte qu'auparavant. La première fois, l'impression que j'en avais eue avait fait son principal effet dans l'entendement et, comme j'ai dit ci-devant, il semblait que la divine Majesté me l'avait faite pour m'instruire et m'établir

18 *l'impression que j'en avais eue auparavant* — C *l'impression que j'en avais eue la première fois*

---

[a]. Ms. : *dans la paix*. Nous avons suivi la leçon de la *Vie*.

[b]. L'état déterminé par l'impression des Attributs divins, et dont il vient d'être parlé à l'article XXI.

et me disposer à ce qu'elle me voulait faire ensuite ; mais en cette occasion-ici, quoique l'entendement fût aussi éclairé et plus qu'en la précédente, la volonté emporta le dessus [a], parce que la grâce présente était toute pour l'amour, et par l'amour mon âme se < trouva toute> [b] en sa privauté [c] et en la jouissance d'un Dieu d'amour (2).

Donc, comme étant abîmée en la présence de cette suradorable Majesté, Père, Fils et Saint-Esprit, en la reconnaissance et confession de ma bassesse, en lui rendant mes adorations, la sacrée Personne du Verbe divin me donna à entendre qu'il était vraiment l'Époux de l'âme fidèle (3). J'entendais cette vérité avec certitude, et la signification qui m'en était donnée m'était préparation prochaine de la voir effectuer en moi. En ce moment, cette suradorable Personne s'empara de mon âme, et, l'embrassant avec un amour inexplicable, l'unit à soi et la prit pour son épouse. Lorsque je dis qu'il l'embrassa, ce ne fut pas à la façon des embrassements humains [d]. Il n'y a rien de ce qui peut tomber sous le sens qui approche de cette divine opération, mais il [me] faut exprimer à notre façon terrestre, puisque nous sommes composées [e] de la matière. Ce fut par des touches divines et des pénétrations de lui en moi et d'une façon admirable de retours réciproques de moi en lui, de sorte que n'étant plus moi, je demeurai lui par intimité d'amour et d'union, de manière

*5 pour l'amour] et par l'amour, mon âme se trouvant toute dans la privauté et dans la* 16 *cette adorable Personne* — C *cette suradorable Personne* 25 *et d'une façon admirable] par un retour* 26 *n'étant plus] [à] moi, je demeurais [toute à] lui*

---

[a]. La première impression était une impression-lumière, la seconde fut une impression amour-lumière (Sur ces distinctions, voir l'article XIX).

[b]. Ms. : *se trouve en tout en.*

[c]. La leçon de la *Vie* donne un sens un peu différent.

[d]. Voir dans la *Relation* de 1633, le fragment 34 et la note de la page avec le renvoi (14) à l'appendice (Vol. I, pp. 204-206 et 246-247).

[e]. *Composées.* La *Vie* a mis ce mot au masculin. Le féminin était dans l'original. Qu'il soit passé ensuite dans la copie, cela trahit, comme nous l'avons déjà remarqué, la main féminine à qui nous la devons (Voir la préface, p. 143).

qu'étant perdue à moi-même, je ne me voyais plus, étant devenue lui par participation. Puis, par des petits moments, je me connaissais et avais la vue du Père Éternel et du Saint-Esprit, puis de l'unité des trois divines Personnes. Étant dans les grandeurs et dans les amours du Verbe, je me voyais impuissante de rendre mes hommages au Père et au Saint-Esprit, parce qu'il tenait mon âme et toutes ses puissances captives en lui, qui était mon Époux et mon Amour, qui la voulait toute pour lui. Dans l'excès de son divin amour et de ses embrassements, il me permettait néanmoins de porter mes regards [a] de fois à autres, au Père et au Saint-Esprit, et ces miens regards portaient signification de ma dépendance, quoiqu'il ne se passait [b] rien d'imaginaire, soit par similitude ou autrement (4). En cette occasion, mon âme connaissait les opérations distinctes de chacune des trois divines Personnes. Lorsque le sacré Verbe opérait en moi, le Père et le Saint-Esprit regardaient son opération, et toutefois cela n'empêchait pas l'unité, car l'on conçoit l'unité et la distinction, sans confusion, et tout cela d'une façon inénarrable, chacune des Personnes étant libre en son opération [c] (5).

Il faudrait que j'eusse la faculté des Séraphins et autres Esprits bienheureux pour pouvoir dire ce qui se passa en cette extase et ravissement d'amour qui,

1 *et étant*] [*en quelque sorte*] *perdue à moi-même* 2 *étant devenue*] *lui-même par ma perte* 6 [*comme*] *impuissante* 16 *opérations*] *appropriées à chacune des* 19 *l'unité*] *du principe agissant qui était le même dans les trois Personnes car je voyais sans confusion l'unité du principe et l'appropriation de l'opération, et tout cela d'une manière ineffable. Il me faudrait avoir*

[a]. *Regards*, comme plus haut *vue* et *embrassements*, mots impropres, mais symboles nécessaires. L'infirmité essentielle du langage humain nous oblige à recourir sans cesse aux analogies des choses humaines pour parler des réalités transcendantes. Notre mode d'intellection est lié au monde sensible, la traduction de nos concepts également ; d'où la nécessité de toujours transposer dans l'ordre matériel.

[b]. *Quoiqu'il ne se passait*. La syntaxe exigerait aujourd'hui le subjonctif. L'ancien français, dans les propositions concessives, employait parfois l'indicatif. Voir Commines : « Nonobstant que je savais bien le contraire. » (*Mémoires*, III, 6).

[c]. Pour l'interprétation théologique, voir la leçon de la *Vie*. Pour l'interprétation psychologique, voir plus bas, la note (5).

attirant l'entendement après elle, le rendit dans une impuissance de regarder autre chose que les trésors qu'il possédait dans la sacrée Personne du Verbe Éternel (6). Je dirai mieux, disant que les puissances de mon âme, étant englouties et absorbées et réduites à l'unité de l'esprit, étaient toutes dans le Verbe, qui y tenait lieu d'Époux, donnant et la privauté et faculté à l'âme de tenir rang d'épouse, laquelle en cet état expérimente que le Saint-Esprit est le moteur qui la fait agir de la sorte avec le Verbe. Il serait impossible à la créature bornée et limitée d'avoir une telle hardiesse de traiter de la sorte avec son Dieu. Et même, quand elle serait tellement oublieuse d'elle-même de le vouloir entreprendre, il ne serait pas en son pouvoir. Ces opérations-ici étant tout à fait surnaturelles, l'âme n'y fait que pâtir et il ne lui serait possible de s'en distraire ni d'y mettre du plus ou du moins (7), et les suites et les effets qui en résultent font voir cette vérité ; et comme l'âme a été prévenue dans cette haute grâce et s'est plus tôt vue dans la possession qu'elle n'a aperçu y devoir entrer, cela arrive si subitement qu'il n'y a qu'un Dieu de bonté et tout-puissant d'agir sur sa créature qui puisse faire une telle impression et opération [a].

Et l'âme expérimente sans cesse ce moteur gracieux, lequel, dans ce mariage spirituel, a pris possession d'elle, lequel la brûle et consomme d'un feu si suave et si doux qu'il n'est pas possible de le décrire. Il lui fait chanter un épithalame continuel, de la façon et manière qu'il lui plaît. Les livres ni la studiosité [b] ne peuvent apprendre ce langage qui est tout céleste et divin. Il vient du

*7-8 et qui donnait aussi à l'âme la privauté et la puissance d'y tenir* 16-17 *pâtir*], *il n'est pas possible d'y mettre du plus ou du moins* — C *et il ne lui est pas possible de s'en distraire ni d'y mettre du plus ou du moins* 29 *ni l'étude*

[a]. De cette opération divine, Marie écrivait dans sa *Relation* de 1633, au fragment 34 (Vol. I, pp. 207-208) : « Je n'ai jamais expérimenté une plus grande grâce, et je ne pense pas en pouvoir recevoir une plus grande en cette vie, car tout ce qui s'en peut dire semble diminuer le mérite de la chose. Je n'y saurais penser sans une nouvelle émotion de cœur. »

[b]. *Studiosité.* Néologisme. On sait que la langue du XVI[e] siècle en forgea un certain nombre.

doux air des embrassements mutuels de ce Verbe sur-adorable et de l'âme, qui, dans les baisers de sa divine bouche, la remplit de son Esprit et de sa vie (8) ; et cet épithalame est le retour et les revanches de l'âme vers son bien-aimé Époux [a].

## XXIII

Dans le mariage spirituel, l'âme a entièrement changé d'état. Elle avait ci-devant été en une tendance continuelle et attente de cette haute grâce, qu'on lui faisait voir de loin, en lui faisant expérimenter les dispositions et préparations pour la recevoir. Maintenant, elle n'a plus de tendance (9), parce qu'elle possède Celui qu'elle aime. Elle est toute pénétrée et possédée de lui. Ce sont des caresses, ce sont des amours, qui la consomment et la font expirer en lui, en souffrant des morts plus douces [b], mais [c] c'est la douceur même que ces morts. Je m'arrête à penser si je pourrais trouver quelques comparaisons dans la terre ; mais je n'en trouve point qui puisse me servir pour dire ce que c'est que les embrassements du Verbe et de l'âme, laquelle, quoiqu'elle le connaisse grand Dieu, égal à son Père, éternel, par lequel toutes choses ont été faites et <subsistent> [d] en l'être, elle l'embrasse et elle lui parle bouche à bouche, se voyant agrandie à [e] cette dignité que le Verbe est

*9 en lui] donnant peu à peu les dispositions nécessaires pour 12 aime] et qu'elle est [réciproquement] toute pénétrée 14 en lui faisant soufrir des morts très douces ; je dirai mieux, que ces morts sont la douceur même 20 grand Dieu, [consubstantiel et] égal à son Père, [immense,] éternel, [infini,] par 23 agrandie] par cette dignité*

[a]. Pour la distinction établie par Dom Claude Martin entre le *mariage mystique* et le *mariage spirituel*, se reporter au Vol. I, p. 251.

[b]. *Morts plus douces.* Comparatif pour superlatif relatif. Entendre comme s'il y avait : *les morts* LES *plus douces.* Nous avons déjà signalé cet usage de l'ancienne langue qui s'est perpétué jusqu'à l'âge classique (Voir page 206, note a). La *Vie* a corrigé par *très douces.*

[c]. *Mais,* bien plus.

[d]. Ms. : *subissent.* Faute de copiste.

[e]. Vie : *agrandie par.* Correction d'éditeur sans doute. Le sens est plutôt celui donné par la leçon du manuscrit : *élevée à.*

son Époux et elle, son épouse, et lui dire [a] : « Vous êtes mon moi, vous êtes mon mien. Allons, mon Époux, dans les affaires que vous m'avez commises. » L'âme n'a plus de désirs, elle possède le Bien-Aimé. Elle lui parle, parce qu'il lui a parlé, et ce qu'elle parle, ce n'est pas son langage qu'elle parle. Elle entre dans les affaires, pour en tout et par <tout> [b], ensuite des connaissances qu'il lui en donne et communique, rechercher sa gloire, et [faire] qu'il règne, Maître absolu de tous les cœurs.

Elle redouble ses pénitences et se consomme dans les actions de charité du prochain, se faisant toute à tous pour les gagner à son Bien-Aimé [c]. Je me voyais quelfois avec une troupe d'hommes, serviteurs de mon frère, et me mettais en table avec eux, et, étant seule avec vingt ou environ de ces bonnes gens, selon le nombre qu'ils se rencontraient, venant de la campagne, pour avoir le moyen de les entretenir en ce qui concernait leur salut, et eux me rendaient familièrement et simplement compte de leurs actions, s'entr'accusant les uns et les autres des fautes qu'ils avaient faites, lorsque, par oubliance, ils omettaient quelque chose [d]. Je les assemblais quelquefois pour leur parler de Dieu et leur enseigner comme il fallait garder ses commandements. Je les reprenais franchement et de sorte que ces pauvres gens m'étaient soumis comme des enfants. J'en ai fait relever du lit qui s'étaient couchés sans avoir prié Dieu. Ils venaient à moi, à recours en tous leurs besoins et surtout en leurs maladies, et pour les remettre en paix avec mon frère lorsqu'ils l'avaient mécontenté [e]. J'avais

1 *épouse*]. *Elle lui dit :* 6-9 *affaires*], *pour rechercher sa gloire en tout et partout selon les connaissances qu'il lui en donne et pour le faire régner comme* 10 *Elle continue ses* 24 *franchement*], *et quoi que je leur disse, ils*

[a]. Tour elliptique. Le sens est : Se voyant agrandie à la dignité d'épouse, (et par suite à la capacité de) lui dire.

[b] Ms. : *pour en tout et par faire, ensuite des connaissances qu'il lui en donne et communique, rechercher sa gloire et qu'il règne...* Copie fautive. Nous avons suivi les corrections de la *Vie*.

[c]. Ière Epître aux Corinthiens, IX, 22.

[d]. Voir la *Relation* de 1633, fragment 18 (Vol. I, p. 178).

[e]. Voir la *Relation* de 1633 (Vol. I, pp. 168 et 182-183).

une grande vocation à tout cela et de les gouverner en leurs maladies. J'en avais quelquefois partie d'arrêtés. Il semblait un hôpital duquel j'étais l'infirmière. Et en toutes ces actions, il m'étais avis que c'était à mon divin Époux. J'avais une agilité du corps, en sorte que tout m'était rendu facile en ce sentiment. En faisant les lits des malades et des sains, j'étais contrainte quelquefois, mais [a] presque continuellement, de céder au toucher que celui qui possédait mon âme me donnait pour soulager les fatigues auxquelles je m'étais réduite pour son amour. Je me prosternais en terre pour le caresser en m'humiliant, estimant qu'il m'obligeait infiniment de me donner des occasions de lui rendre quelques petits services. En ces actions basses, dans lesquelles je trouvais un trésor, il continuait et redoublait ses caresses. Je m'enfermais lors, de peur d'être rencontrée, et, comme son excès dans mon âme me brûlait d'un feu qui étouffait mes soupirs, je lui parlais vocalement et pour exhaler ce feu, et j'étais contrainte de lui dire : « O mon Amour, je n'en puis plus ! Laissez-moi un peu, mon Bien-Aimé ! ma faiblesse ne peut porter vos excès ; ou ôtez-moi la vie, car vos amours me font souffrir ce dont une âme enfermée en prison n'est pas capable. » J'expérimentais qu'il se plaisait à ce que je disais, car c'était son Esprit qui ne me permettait pas de me taire.

## XXIV

En cet état d'oraison [b], l'esprit étant entièrement abstrait des choses d'ici-bas, il s'en ensuit une extase amoureuse en l'amour de la seconde Personne divine.

*2 quelquefois] un grand nombre d'arrêtés, en sorte que leur appartement semblait être 5 Époux [que je rendais service ; d'où vient que] j'avais 8 aux touches intérieures 17 feu] qui m'ôtait la liberté de respirer 19 feu] et lui disais 23 dans la prison [du corps] 28 amoureuse] en [la vue et par] l'amour*

[a]. *Mais*, et même, bien plus.

[b]. Cet article, comme le précédent, fait allusion à toute une série d'états qui ont été décrits plus longuement dans les fragments 35-51 de la *Relation* de 1633 (Vol. I, pp. 208-292).

Ce qui fait que la nature demeurant sans soutien pâtit et porte le faix des travaux ordinaires seule, et celui de ce que la partie suprême ne fait non plus de cas de lui [a] que s'il était son ennemi mortel et son plus grand obstacle qui la retient et l'empêche de s'envoler dans le séjour de son Bien-Aimé, libre de la vie mortelle, où elle ne pourra plus le perdre [b].

Mais pour être perdue éternellement dans son sein, elle tend d'être séparée, quoiqu'elle soit dans les amours de ce divin et suradorable Objet, car ses divins embrassements ont de petits intervalles du dormir et des affaires, qui font comme de petits nuages qui, poussés par un grand vent, passent sous le soleil, qui font de petits ombrages. Enfin les nécessités du corps font à la dérobée de petits entre-deux, [lesquels], si courts qu'ils puissent être, sont une espèce de martyre à l'âme, qui ne peut être un moment séparée des embrassements ni de la vue de son Bien-Aimé. Mais le plus grand empêchement de tout, c'est le sommeil, quoique court, ce qui fait dire à l'âme : « Eh ! mon Bien-Aimé, quand ne dormirai-je plus ? » Tout éveillée que j'étais, — je couchais sur mon cilice [c], — je chantais à mon divin Époux un cantique que son Esprit me faisait produire, capable de fendre mon cœur s'il ne m'eût soutenue d'une façon extraordinaire, et mon corps étant grandement fatigué, j'étais contrainte de dire : « Mon divin Amour, je vous prie de le laisser un peu dormir, à cette fin qu'étant reposé, il vous serve demain de nouveau, puisque vous voulez qu'il vive. » Et puis, il dormait un peu. Ensuite, au moment de mon réveil, je rentrais dans l'actuel amour que le sommeil m'avait dérobé :

2 *ordinaires*] *et le mépris de la partie supérieure qui ne faisait*

[a]. Syllepse. L'accord se fait non avec le sujet grammatical *nature*, mais avec le mot *corps* qui est le sujet psychologique.

[b]. Sur l'antagonisme du corps et de l'âme et celui de la partie supérieure de l'âme avec sa partie inférieure chez le mystique, voir la *Relation* de 1633 (Vol. I, pp. 341-342).

[c]. Le manuscrit ne contient ici aucun signe de parenthèse. Nous croyons cependant que cette parenthèse s'impose.

« Hélas ! mon cher Amour, disais-je, quand ne dormirai-je plus ? Il faut commencer de châtier mon corps. » Je sortais de dessus ma dure couche, et mettais une haire ou un instrument de mortification. Lorsque ce divin Époux m'emportait si fortement dans le gros de mes affaires temporelles, je lui disais : « Mon Bien-Aimé, laissez-moi expédier cette affaire et puis je vous embrasserai à mon aise, car mon âme se veut laisser consommer dedans vos chastes et purs embrassements. » Si je pensais prendre un livre, lors l'Amour m'absorbait ; il me le fallait quitter pour demeurer dans l'Amour même qui me liait, en sorte que je ne pouvais porter d'autre impression que la sienne. Parfois, je lisais un peu, nommément quand j'étais contrainte de demeurer dans la salle de mon frère, où il entretenait quelqu'un, et [que] j'attendais l'issue de l'entretien pour vaquer à quelque affaire. Cela cependant me faisait violence et me blessait la tête, parce que j'arrêtais le commerce intérieur, car le combat d'esprit contre esprit, dans l'état que je portais, est violent. Ce que je lisais était beau. Selon mon inclination, j'eusse voulu y penser et m'y arrêter, et l'Esprit qui m'occupait en lui m'emportait. Je m'efforçais cependant de lire, parce que c'était une sainte occupation, — d'autre côté, j'avais de grandes inclinations de suivre les traces ordinaires des âmes dévotes, estimant que c'était le plus sûr chemin, et c'était une des choses qui me faisait faire telle violence [a], — et que, devant le monde, j'aimais mieux, lorsque je ne pouvais pas prendre un ouvrage pour occuper mon extérieur, prendre un livre que de donner à connaître que je faisais ou pâtissais l'oraison. Il n'en était pas ainsi dans les affaires du tracas où, en apparence, ceux qui me voyaient croyaient que je m'employais toute, parce que mon

*20 beau] et conforme à mon inclination, et j'eusse bien voulu 22-23 je me forçais 24-27 occupation], et que devant*

[a]. La *Vie*, embarrassée par cette longue remarque qui interrompt la suite du discours, l'a supprimée. Elle a pu ensuite coordonner directement les deux causales et régulariser la construction. Nous mettons la phrase en question entre parenthèses, et rattachons par ce moyen *et que* à *parce que*.

corps, qui prenait un peu l'air là-dedans, portait une façon dégagée et expéditive, et mon esprit [était] plus libre parce que ce corps était occupé.

Voilà comme j'étais en ces deux sortes d'actions [a]. Mais lorsque je me pouvais séparer, mon esprit avait son compte, ne se mettant point en peine du corps ni de sa posture, n'étant vue que de mon céleste Époux, qui savait bien que je ne pouvais faire autrement. J'avais beaucoup de peine à [faire] des prières vocales. Dès que je commençais mon chapelet, entendant la signification des paroles, mon esprit s'emportait à Dieu. Il me [le] fallait quitter ou le dire, dans l'occasion, à diverses reprises. Il en était ainsi de l'Office de Notre-Dame ; sinon, lorsque j'étais à la campagne, à l'écart, je le chantais : ce chant [me] soulageant et me donnant air, je le récitais, toutefois cela était rare. Pour me soulager, je regardais quelquefois les champs et verdures [b]. Cependant mon épithalame se continuait avec mon divin Époux de tout autre chose que de ce que je regardais ; mais c'était que j'amusais ainsi la partie inférieure pour ensuite qu'elle servît à l'esprit et qu'à l'heure elle ne lui nuisît pas.

## XXV

L'âme ne vivant donc plus en elle-même, mais en Celui qui la tient toute absorbée en ses amours, pâtissant sans cesse cette extase amoureuse, se trouve tantôt mue par l'Esprit-Saint qui la possède, tantôt languissante, tantôt en suspension. Il la mène où il veut sans

10-11 *chapelet*], *le sens des paroles emportait mon esprit en Dieu* 19-20 *Époux*], *et je m'occupais de tout autre chose que de ce que je regardais, aussi ce que j'en faisais n'était que pour amuser la partie inférieure*

---

[a]. C'est-à-dire lorsqu'elle était dans l'embarras des affaires ou occupée avec des étrangers.

[b]. Les campagnes de la vallée du Cher et de la Loire vues des coteaux de Saint-Avertin, où les époux Buisson devaient avoir leur entrepôt (Voir le Vol. I, p. 243).

qu'elle lui puisse résister, car sa volonté est sa captivité [a], et en sorte sa captive qu'alors que, je ne sais par < quelle > inclination secrète ou inadvertance, quelque objet la veuille [b] arrêter, au même moment, ce divin Esprit, jaloux de ce qu'il veut la posséder, la ravit à soi et, par sa divine motion, lui donne une activité amoureuse qui lui fait chanter ses amours. Depuis ce temps-là, j'ai lu le *Cantique des cantiques* dans l'Écriture sainte. Je ne puis rien dire qui y ait plus de rapport, mais le fond expérimental fait bien d'autres impressions que ce que les paroles sonnent. C'est un sens qui porte un nourrissement divin que la langue humaine ne peut exprimer, une privauté et hardiesse, des revanches, des rapports et des retours d'amour inexplicables de l'âme dans le Verbe et du Verbe dans l'âme. Lorsque l'occasion m'obligeait d'aller en la maison des champs, mon esprit était grandement satisfait de se voir libre de l'importunité du grand tracas, et lors, étant dans le silence, le divin Époux me faisait expérimenter un nouveau martyre dans ses touches et embrassements amoureux, me tenant plusieurs jours de suite, sans me permettre un respir ni aucun retour. Je portais l'effet de ce que dit saint Paul : *La parole de Dieu est efficace ; elle divise l'âme d'avec l'esprit, elle pénètre jusqu'au fond des moelles* [c]. En ce sens, cette efficacité est vraiment un glaive qui tranche et purifie d'une purification de flammes. Je m'arrête de ce qu'il faut que je die des termes comme cela ; mais je ne vois rien de plus significatif en cette souffrance d'esprit par l'Esprit du suradorable Verbe

1 *volonté*] *était sa captive, et en telle sorte sa* 5 *jaloux*] *de ce qu'il voulait* [*seul*] *la* 11 *que ne fait le son des paroles: ce sont des mouvements divins que la langue humaine ne peut exprimer, une privauté* 22 *retour*], [*mais*] *je* 26-28 *flammes*]. *Il me déplaît d'user de ces termes, mais*

---

[a]. Allusion au verset 8 du chapitre IV de l'Épître aux Éphésiens : *Captivam duxit captivitatem.*

[b]. La syntaxe moderne exigerait l'indicatif. L'ancienne langue faisait un usage plus fréquent du subjonctif dans les propositions hypothétiques.

[c]. Épître aux Hébreux, IV, 12. Voir plus haut, page 247, note (2), ce que sainte Thérèse dit, elle aussi, de cette distinction entre l'âme et l'esprit.

divin. En cette souffrance, il mettait une plénitude en moi plus dure à supporter à la nature que toutes les souffrances d'une mort très cruelle. Je prenais ma course pour me distraire ; mais c'était mon corps [a]. Sans réflexion, j'allais dans les allées du bois ou des vignes comme insensée, et après, me ressouvenant de moi-même, par l'esprit il [b] abattait le corps qui se laissait tomber où il se trouvait. Si j'eusse pu parler dans mon activité amoureuse, d'ordinaire cela m'eût soulagée, mais j'étais captive de toutes parts. Il n'y a rien à faire qu'à souffrir la divine maîtrise de la sacrée Personne du Verbe. L'âme, en souffrant, aime d'un amour fixe, qui lui est infus. Elle voit néanmoins bien qu'elle aura son retour par la privauté dont elle a été anoblie, mais en son état souffrant, il n'est pas temps. En son regard fixe, elle veut la souffrance, parce qu'elle ne peut vouloir que ce que le Bien-Aimé veut et fait en elle par son amoureuse loi.

## XXVI

Ensuite de cette souffrance, en un moment, l'âme est rendue libre. La plénitude que le suradorable Esprit du Verbe a mise en elle, qui ne sont que ses feux et ses flammes, par une autre souffrance, elle les lui renvoie comme autant de flèches [c] et elle s'écrie : « O Amour, tu t'es plu à me martyriser ; il faut que j'aie ma revanche en te faisant les mêmes blessures que celles que tu m'as fait souffrir. Mais encore, si par tes plaies tu eusses

*4 c'était mon corps] qui le faisait sans la réflexion [de l'esprit] 6 insensée], et l'esprit revenant à soi, il abattait 8 si j'eusse pu parler] comme à l'ordinaire dans mon activité amoureuse 10 souffrir] la domination 20 libre [de] la plénitude que 22 flammes [qui étaient retenues en son cœur sans en pouvoir sortir. Alors] par une autre 23 O Amour] vous vous êtes*

---

[a]. Par une sorte de mouvement automatique.

[b]. *Il*, le Verbe Incarné.

[c]. La construction est assez difficile, compliquée par une anacoluthe et par un accord avec l'attribut alors qu'il aurait dû se faire avec le sujet. La *Vie* a remanié toute la phrase et y a inséré une interprétation.

enlevé mon âme, la délivrant de sa prison, tu m'eusses fait plaisir, mais tu ne m'as laissée vivre que pour souffrir ces traits aigus et brûlants. Or, sus, il faut que je me venge [a] ! » Alors, il semble que des foudres partent du cœur pour se lancer dans son Bien-Aimé, et ce sont les mêmes qui par un retour réciproque vont fondre en lui. Après quoi, l'âme devient par une autre souffrance, toute en langueur, et se trouve pâmée sur le sein de son Bien-Aimé et comme agonisante en lui.

Qui est-ce qui pourrait exprimer cet amoureux commerce ? Je ne dis rien, quoi que je puisse dire, qui en approche. Sans ces petites relâches [b] que l'activité amoureuse donne à l'âme, pour exhaler un peu ce qui est au dedans de la plénitude du Bien-Aimé, ces excès tueraient le corps, car il n'est pas imaginable combien l'esprit lui fait violence. Ce n'est pas que l'activité amoureuse, à laquelle il n'a nulle part en aucun de ses sens, ne lui soit insupportable, mais c'est le moindre de ses maux, car il ne porte qu'une privation et le sentiment des pénitences, et non cette souffrance dont j'ai parlé ci-dessus. Mais ce qui le soulageait, comme j'ai déjà dit, c'étaient les actions extérieures avec le prochain : c'était une viande qui lui était propre, quand il eût fallu passer les nuits ; et en effet, il m'en fallait passer une grande partie pour la charité, [et] en après, à me discipliner. Maintenant, je ne puis comprendre comme je pouvais faire ni trouver les moyens parmi une si grande famille, comme l'était celle de mon frère. J'allais partout sans chandelle, me mettant [peu en peine] d'être vue ou entendue. La cave, les greniers, la cour, l'écurie pleine de chevaux, étaient mes stations. La nuit, je me

12 *sans ces* [*petits moments de*] *relâche* 19-20 *privation*] *et non cette souffrance dont* 21 *j'ai déjà dit*] *les œuvres de charité envers le prochain, parce que ces actions extérieures* 29 *me mettant en danger*

a. La *Vie* a transposé toute cette adjuration à la 2e personne du pluriel. Nous retrouvons cependant dans la *Relation* de 1633 l'emploi de la 2e personne du singulier dans un cas analogue (Vol. I, p. 209).

b. *Relâche*, des deux genres dans l'ancienne langue, n'est plus usité au féminin aujourd'hui que comme terme de marine et avec un sens spécial.

mettais en danger de me blesser. J'étais aveugle à tout. Pourvu que je trouvasse lieu à me cacher, ce m'était assez. Mon frère me disait parfois des paroles en riant qui me pouvaient donner sujet de croire qu'il savait quelque chose de mes pénitences ; mais, prenant cela pour récréation, j'étais aveuglée et insensible à tout, n'entendant qu'à donner contentement à mon céleste Époux, qui demandait de moi l'obéissance à son attrait. Et il m'a si bien gardée que je n'y rencontrai jamais aucun homme. Seulement, en deux occasions, une servante me surprit, entrant dans la chambre, [où elle vit] la table et les bancs sur lesquels je couchais et ma haire. Je crois qu'elle le dit à mon père et à ma sœur, qui eurent la prudence de ne m'en point parler ensuite, car ils aimaient le bien et l'avaient en estime et admiraient les moindres petites choses [a].

## XXVII

D'autres fois, j'expérimentais que le suradorable Esprit de Jésus voulait faire une séparation du mien d'avec le corps [b]. Cette opération est une chose si épouvantable à la nature que, si elle durait trois jours de suite en son effort, il faudrait mourir. Car mon esprit voulait suivre cet Esprit-Saint qui semblait vouloir l'emmener avec soi, et le pauvre corps souffrait la violence de l'esprit qui le voulait quitter, expérimentant une certaine division qui le mettait dans une solitude affreuse. Elle m'était bien plus pénible lorsque j'étais en solitude qu'en l'actuel emploi. L'esprit, en cet état, a son avantage sur le corps, étant content de sa séparа-

16 *les plus petites choses* [*quand elles étaient un peu extraordinaires*] 21 [*je sentais que*] *mon esprit voulait* 24 *quitter*] *ressentant* 27 *solitude*] [*et dans le silence*] *que lorsque j'étais actuellement occupée dans les affaires extérieures*

---

[a]. L'addition de la *Vie* n'est qu'une interpolation.

[b]. Voir particulièrement le fragment 50 de la *Relation* de 1633 (Vol. I, pp. 229-231).

tion, et ne voudrait jamais être dans sa prison, dans la jouissance du bien qu'il possède, qui est une chose au delà de tout sentiment. Il ne se soucie pas de ce que souffre son adversaire, duquel il ne voudrait jamais approcher [a]. Je n'aurais jamais cru ce qui se passe en cet élèvement ou suspension d'esprit si je ne [l']avais expérimenté.

Enfin, j'en [b] étais tirée par la douceur de l'union de la sacrée Personne du Verbe qui, par écoulement, mettait une sérénité en la partie inférieure, qui [c] la tirait de sa langueur, et en cela, toute moi-même expérimentait tout ce que dit l'Épouse aux Cantiques : *Mon âme s'est toute fondue d'amour lorsque mon Bien-Aimé a parlé* [d]. Puis je retournais dans un autre état d'union qui causait l'activité amoureuse et les privautés suaves avec ce divin Époux, qui ne laissait pas la partie inférieure, quoiqu'elle n'y participât point par sentiment ; mais elle en était soutenue par une voie secrète qui la faisait subsister. Il ne se peut pas dire combien il y a de ressorts en ces voies de l'esprit, car il n'est pas possible autrement, surtout étant en un continuel amour actuel, dans lequel l'Esprit de Dieu découvre et se plaît de manifester à l'âme, son épouse, ses richesses et magnificences divines. Et il est vrai qu'il [la] poursuit sans se séparer d'elle, comme étant pressé de la faire jouir de tout ce qu'il possède. Cette âme lui dit : « Mon Bien-Aimé, vous êtes ravissant. Vous me poursuivez sans cesse. Il semble que vous n'ayez que moi à aimer et à pourvoir. » Et lors, comme il se plaît infiniment à ce que l'âme, poussée par lui-même, lui dit, il redouble ses divins excès, de sorte que c'est une source inépuisable qui, sans finir, se va dégorgeant en l'âme, qui est un ruisseau qui,

6 *enlèvement* 8 *enfin* | *le corps était tiré de sa peine* 10 *qui la soulageait et guérissait sa langueur* 11 *et alors j'expérimentais en tout moi-même ce que*

[a]. Car le corps lui est une gêne et un obstacle pour jouir librement de ce bien.

[b]. De la souffrance susdite.

[c]. *Qui* se rapporte à *sérénité*.

[d]. Cantique des cantiques, V, 6.

semblablement sans fin, recoule dans sa divine source pour s'y perdre, en sorte qu'elle-même semble être son Bien-Aimé, dans les rapports d'esprit à esprit [a].

L'on croira peut-être que j'exagère. J'avoue bien que je n'ai pas des dictions propres, mais pour les grands excès de miséricorde d'un si grand et bon Dieu dans mon endroit, dans les communications qu'il lui a plu faire à mon âme, il n'y a langue humaine qui le puisse exprimer. Mais quoi que je die des rapports d'esprit à esprit et des submergements dans cette abîme [b], quelque perte de moi-même en elle, quelques communications les plus intimes [c], mon âme a toujours connu qu'elle était le rien à qui le Tout se plaisait de faire miséricorde, parce qu'il n'a exception [d] de personne, et j'ai toujours cru et vu, dans les mêmes impressions, le néant de la créature, étant bien aise d'être ce néant et que ce grand Dieu fût tout. Et dans mon activité amoureuse, c'était un de mes cantiques que de lui dire : « Mon chaste Amour, c'est ma gloire que vous soyez le Tout et que je sois le rien. Vous en soyez béni, ô mon Amour ! » Ces sentiments de ma bassesse m'ont donné quelquefois des craintes, vu la proportion [e] de deux choses si opposées. Comme j'en entretenais mon divin Époux, il me signifia par paroles intérieures : « Je veux que tu me loues et chantes mes

1 *qui pareillement retournait sans cesse dans* 5 *paroles propres*] [*pour m'exprimer*] 6 *excès*] *des miséricordes* 11-12 *quelque perte* [*qui se soit faite*] *de moi en elle quelque intimes qu'aient été les communications dont il lui a plu de m'honorer* 14 *acception* 22-23 *vu la disposition de deux choses*

---

[a]. Nous sommes ici à la fin de l'itinéraire mystique de Marie, — de celui qu'elle nous a décrit, s'entend (Voir la *Relation* de 1633, fragment 52. — Vol. I, pp. 234-236).

[b]. Abîme était des deux genres au XVII[e] siècle.

[c]. C'est-à-dire quelque perte (que je dise), quelques communications (que je dise).

[d]. Peut-être une faute de copiste pour *acception*.

[e]. *Proportion* avec le sens de disproportion, si même, par suite d'une inadvertance de copiste, il n'est pas pour ce mot.

louanges comme les Esprits bienheureux me louent dans le ciel. » Cette réponse m'assura et l'efficacité en ensuivit, parce que mon âme chantait en son épithalame qui était sans cesse : « Vous soyez béni, ô mon Amour, ô mon Dieu, ô mon Dieu ! Vous soyez béni et glorifié, ô mon doux Amour ! » Et cela ne se changeait point continûment que dans les intervalles des nouvelles grâces, desquelles ensuite je retournais à mon cantique. J'avais 28 à 29 ans en ce temps-là [a].

## XXVIII

Il me semble que j'ai ci-devant parlé de la grande vocation que j'avais, dès que je fus libre de mes liens dans le monde, pour la religion, mais que la disposition de mes affaires ne me le permettait [b]. Cette vocation me suivait partout et j'en entretenais mon divin Époux dans les entretiens les plus intimes que j'avais avec lui. Il me donnait une certitude que cela arriverait.

Cette certitude me donnait une confiance et paix dans le retardement, qui n'était qu'à cause de mon fils. Néanmoins, de fois à autres, j'en avais des mouvements si puissants que la vie séculière m'était insupportable, ne voyant pas qu'on y pût garder les conseils de l'Évangile comme en un cloître. Cela me faisait presser la divine Majesté tout d'une autre manière. Un jour, entre autres, me trouvant en une compagnie où l'on disait quelque chose un peu trop libre, que prudemment je ne pouvais reprendre, ni me séparer, en en parlant à mon divin Époux, il me pressait de quitter et m'en aller avec lui dans ma chambre. Le respect humain me

9 *J'avais pour lors 28 à 29 ans.* [*Dieu soit éternellement béni de ses infinies miséricordes*]. 15 *dans les familiarités* 26 *séparer*]. *Je détournai mon cœur pour m'entretenir avec mon divin Époux qui me pressa aussitôt de*

[a]. Nous sommes en 1628. Marie, qui a eu ses 28 ans le 28 octobre 1627, est alors dans sa vingt-neuvième année.

[b]. Voir plus haut l'article XIII.

retenait. Il pressait et charmait mon cœur de nouveau par une violence amoureuse de m'en aller avec lui hors de là. Lors, suivant sa douce semonce, je me retirai. Au premier pas que j'entrai en ma chambre, son Esprit s'empara du mien. Je fus contrainte de me laisser tomber à terre, mon corps ne pouvant se tenir, tant l'attrait fut puissant et subit. Cet Esprit me faisait expérimenter ces paroles de saint Paul : *L'Esprit demande pour nous avec des gémissements inénarrables* [a] ; et quoique [ce] fût l'Esprit de mon doux Époux, toutefois, lui, étant présent, se plaisait à écouter mes plaintes et mes gémissements : « Est-il possible, mon chaste Amour, que vous puissiez supporter mes plaintes et mes gémissements ? Vous me faites voir et goûter les biens qui sont cachés dans vos trésors évangéliques. Vous charmez mon âme par eux. Vous m'allez consommant dans ma langueur, parce que vous retardez trop à me donner ce que vous voulez que je possède. Mon chaste Époux, mon divin Bien-Aimé, quel plaisir prenez-vous de me faire ainsi souffrir ? Il faut bien que vous me mettiez en ce séjour bienheureux et que vous me tiriez de la corruption du monde, puisque son esprit est si contraire au vôtre. Ah ! chaste Amour, voulez cela ; autrement, ôtez-moi la vie, car elle m'est, en diverses manières, un martyre. Et vous voulez que je possède ce bien, que je ne meure pas, et vous vous plaisez à cela [b] ! J'aime votre divin plaisir ; mais, néanmoins, je ne sais pas pourquoi, je languis. C'est vous qui me faites ainsi souffrir ! »

Ce que je dis n'est qu'un bout de l'ombre de ce que l'Esprit qui me possédait me faisait dire, dans une privauté et hardiesse étonnante, sans que j'eusse pu ni

3 *suivant*] *son attrait* 9 *inexplicables* 10 *Époux*] *et qu'il vît bien la disposition où j'étais, se plaisait* 25 *mais vous voulez différer la possession de ce bien* [*et cependant*] *que je ne meure pas* 28 *je languis,* [*je sais seulement que*] *c'est vous qui*

---

[a]. Épître aux Romains, VIII, 16.

[b]. Le sens est : Je ne puis vivre sans le bien de la religion. Or vous voulez, mon Dieu, que je le possède, que je ne meure pas, et malgré tout vous vous plaisez à le différer. — La *Vie* a trouvé le texte trop concis et l'a remanié.

même voulu autre chose, cet Esprit s'étant emparé de mon âme et de toutes ses puissances ; c'est pourquoi il n'y a étude, ni retours, ni vouloirs, ni raisonnements humains en telles opérations. C'est un langage intérieur ravissant, fait par une puissance suprême, d'esprit à esprit, qui put durer une demi-heure. Après quoi, mon divin Époux, qui s'était plu à me voir souffrir, m'unit à lui d'une façon indicible, et fus quelque temps comme pâmée et défaillante en lui. Puis, comme s'il m'eût voulu consoler, me signifiait [a] très intelligiblement, avec un amour très suave, que j'eusse un peu de patience et qu'il exécuterait bientôt mon désir ; <puis il> [b] semblait vouloir me consommer dans ses divins et purs embrassements, et après, il me confirmait sa promesse.

Les affaires de mon fils allaient de même que les miennes, n'en faisant qu'une auprès de mon divin Époux, lequel me donnait des reproches intérieurs lorsque j'avais quelque doute qu'il manquât, mais [c] seulement dans les moindres pensées. Ce n'est pas qu'en cette opération dont je parle, il m'en vînt aucun doute.

Après donc avoir porté cette impression, mon âme demeura dans une très grande paix et certitude, sans toutefois que je susse les moyens que Notre-Seigneur tiendrait pour me tirer du monde, ni en quelle religion, car tout devait venir de sa Providence, étant destituée de tout bien. J'avais beaucoup d'inclination aux Feuillantines [d], à cause de leurs grandes retraites et austé-

3 *étude*] *ni réflexions* 6 *qui* [*dans cette rencontre*] *put durer* 10 *consoler*] *il me disait très* 19 *doute*] *et même lorsque j'avais la moindre pensée qu'il manquerait ou à lui ou à moi, encore que dans* 24 *certitude*] [*qu'elle s'exécuterait*]

---

a. Ellipse fréquente du pronom sujet dans l'ancien français.

b. Ms. : *puisqu'il*. Nous avons adopté la leçon de la *Vie* qui n'est peut-être qu'une correction de l'original.

c. *Mais*, et même.

d. Sur les Feuillantines, les Carmélites, et les propositions qui furent faites à Marie, voir la *Relation* de 1633, fragment 56 (Vol. I, pp. 259-262).

rités. Le Révérend Père Général des Feuillants m'y avait fait donner la première place qui vaquerait et les Pères avaient dessein d'avoir soin de mon fils. Quelques bonnes âmes me souhaitaient carmélite, et, de mon côté, j'aimais beaucoup ce saint Ordre. Néanmoins, Dieu ne me voulait ni en l'un ni en l'autre de ces deux saints Ordres. Cependant j'attendais ce qu'il ordonnerait de moi, comme d'un bon père et de mon divin Époux, gardant le mieux qu'il m'était possible les vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté que je lui avais voués.

## XXIX

Dès que j'eus les premières et fortes impressions de quitter le monde, ce fut d'être Urseline [a], parce qu'elles étaient instituées pour aider les âmes, chose à laquelle j'avais de puissantes inclinations. Or, il n'y en avait point à Tours en ce temps-là, et je ne savais non plus où il y en avait ; j'avais seulement entendu parler d'elles [b]. L'objet m'étant donc absent, je m'arrêtais au présent, de sorte que, si l'occasion se fût présentée, je l'eusse prise en l'un des deux Ordres que j'ai dits. Et en effet, mon inclination s'y portait et j'attendais ce que Dieu ferait.

Le Révérend Père Dom Raymond, qui croyait assurément que je serais religieuse, pensait aux moyens, sans me le dire. Cependant les Urselines se vindrent [c] établir à Tours. Il ne pensait pas que Dieu m'y voulût. Moi, qui croyais que la divine Bonté lui inspirerait ce qu'elle

13 *ma pensée se porta du côté des Urselines*

---

[a]. Pour l'orthographe et la prononciation du mot Ursulines, voir la *Relation* de 1633 (Vol. I, p. 260). Nous avons gardé l'usage du manuscrit, qui n'est point celui de Marie, autant qu'on en peut juger par ses autographes.

[b]. En effet, c'est en 1620 que Marie pensa de nouveau à la vie religieuse, et les Ursulines ne vinrent de Saumur à Tours qu'en 1622.

[c]. *Vindrent*, avec l'intercalation du *d* euphonique. Forme de l'ancienne langue qui se rencontre fréquemment dans les textes du XVI[e] siècle, et aussi de la première moitié du XVII[e].

voulait que je fisse, je me tenais en paix, traitant avec elle, afin qu'il lui plût faire de moi et de mon fils ce qu'elle agréerait et aimerait le plus. Et ainsi, mon esprit était libre et abandonné sans qu'il pût rien vouloir ni élire.

Cependant, les Révérendes Mères Urselines s'étant venu loger où elles sont à présent [a], toutes les fois que je passais devant leur monastère, mon esprit et mon cœur faisaient un subtil [b] mouvement qui m'emportait en cette sainte maison ; et tout cela, sans avoir fait aucune réflexion au précédent. Ce mouvement faisait une impression dans mon âme, qui me disait que Dieu me voulait là ; et plusieurs fois le jour que je passais par ce lieu, c'était toujours le même [c]. Je le dis à mon directeur susdit, lequel me répartit que ce n'était pas là où je devais penser. Je me retirai, croyant donc qu'il était ainsi, et néanmoins, je portais toujours cet appel et impression, que je recommandais à mon divin Époux, lui disant qu'il voulût et choisît pour moi. Enfin, il fit connaître à mon directeur que c'était là. Il commence donc à prendre cette affaire à cœur et à en traiter avec la Révérende Mère Françoise de Saint-Bernard, alors sous-prieure des Urselines, qui fut de son sentiment et résolution de concourir à cela, lorsqu'elle verrait une occasion favorable. Moi, je la voyais bien confidemment, sans lui en parler, car j'avais une pente qu'il fallait laisser faire Dieu [d].

Quelque temps se passa, étant toujours dans le commerce ordinaire dont il plaisait à sa divine Majesté de

*8 cœur] sentaient un mouvement subit 13 toujours] de même 17 cet attrait 19 directeur] [aussi bien qu'à moi] que c'était là 25 car j'avais] une forte pensée qu'il 27 Quelque temps se passa] [de la sorte] pendant lequel je demeurais [toujours tranquille] dans le commerce*

---

[a]. Allusion au transfert des Ursulines de la rue du Cygne à la rue de Poitou, proche la paroisse de Saint-Pierre-des-Corps où habitait Marie. C'est à l'automne de 1625 que les Ursulines vinrent occuper leur résidence définitive (Voir le Vol. I, p. 279).

[b]. Comparer avec la leçon de la *Vie*.

[c]. *Le même*, la même chose.

[d]. Compléter ce récit par le récit correspondant de la *Relation* de 1633, fragments 56 et 57 (Vol. I, pp. 261-265).

m'honorer. Enfin, ayant atteint l'âge de trente ans, il lui plut me donner une connaissance particulière que le temps était venu. J'expérimentais en mon âme que c'était une affaire de grande importance, et [me] semblait qu'il y avait de grands préparatifs, et cependant, je ne voyais rien qui s'avançât à l'extérieur. Une voix intérieure me poursuivait partout qui me disait : « Hâte-toi, il est temps ; il n'y a plus rien à faire pour toi dans le monde. » Je disais tout cela à mon directeur, qui était aussi pressé de Dieu à ce sujet. A ce temps-là, mon frère m'engageait et voulait de plus en plus m'engager en ses affaires, et l'on voyait que j'avais une forte batterie de ce côté-là, comme en effet j'y en ai eu une grande.

## XXX

Cette même année 1630, la Mère Françoise de Saint-Bernard fut élue prieure en leur [a] couvent de Tours. Dès l'heure, Dieu lui donna l'inspiration de faire, auprès de sa communauté, que j'y fusse reçue. Elle m'envoya querir le même jour, me témoignant beaucoup de bonne volonté pour cela. Je vis bien ce qu'elle me voulait dire, mais je n'en fis pas semblant, parce que je voulais savoir de mon directeur ce que j'avais à répondre. Je la remerciai simplement.

Ce que, raisonnablement parlant, je trouvais important de mon côté était mon fils, qui n'avait pas 12 ans [b], dénué de tout bien. Le diable me pressait de ce côté-là, me faisant voir que je n'avais point de jugement d'avoir ainsi laissé mes propres intérêts, n'ayant rien fait pour moi ni pour mon fils, et que, de le vouloir quitter en cet

13 *en effet*] *il m'en fallut soutenir une très grande* [*et très difficile*] 16 *en son couvent* 21 *mais je n'en fis rien paraître* 23 *simplement* [*sans m'ouvrir davantage*] 25 *de mon côté*] [*et capable de traverser l'affaire*]

---

[a]. La leçon du manuscrit est certainement celle de l'original ; nous l'avons maintenue. L'élection de la nouvelle prieure eut lieu en avril 1630. — Sur la Mère Françoise de Saint-Bernard, voir le Vol. I, p. 263.

[b]. En avril 1630, Claude avait exactement 11 ans.

état, ce serait pour le perdre, et enfin engager ma conscience puissamment. Ces raisons-là m'étaient en quelque façon d'autant plus persuasives que je voyais le bien présent, à l'apparence humaine [a], que la chose était convaincante. Mais aussitôt, notre bon Dieu me donnait une confiance qu'il aurait soin de ce que je voulais quitter pour son amour, pour suivre ses divins conseils avec plus de perfection, que j'avais fortement gravés en l'esprit : après les vœux, ceux de quitter les parents, et le malheur de ceux qui, y étant appelés, ne les suivent pas ; mais tout cela, si suavement gravé en mon âme qu'elle était résolue de les suivre et de se perdre, au sens que le sacré et suradorable Verbe Incarné l'a déclaré. J'aimais mon fils d'une amour bien grande [b]; c'était à le quitter que consistait mon sacrifice ; mais Dieu le voulant ainsi, je m'aveuglais volontairement et commettais le tout à sa Providence.

Mon directeur, ayant parole des Révérendes Mères Urselines, l'eut aussi de Monseigneur [l']Archevêque, à cause qu'il fallait aussi son consentement, parce qu'on me recevait sans dot [c]. Mon frère et ma sœur furent les plus fortes pièces ; néanmoins il les gagna, car il était aussi leur directeur. Il leur fit <lui> [d] promettre qu'ils se chargeraient de mon fils.

Tout fut conclu et le jour pris pour mon entrée. Mais il arriva une affaire qui pensa tout perdre. Mon fils, qui ignorait mon dessein, n'avait douze ans accomplis qu'il lui prit envie de s'en aller à Paris pour se faire

1 *engager*] *dangereusement ma* 3-4 *touchantes et persuasives que je voyais l'objet présent et que, selon la conduite humaine, la chose était* 9 *esprit,* [*surtout*] *après les vœux, celui de* 14 *déclaré* [*dans l'Évangile*] 21-22 *les plus fortes*] *parties* [*à s'y opposer*]

[a]. *A l'apparence humaine,* selon le cours ordinaire des choses.

[b]. *Amour,* des deux genres au XVII[e] siècle.

[c]. Les dots des religieuses de chœur variaient suivant le rang de leur famille et leur état de fortune. Il n'y a pas d'uniformité sur ce point, à en juger par les archives des Ursulines de Tours. Les converses, toujours d'après ces mêmes archives, apportaient elles aussi une dot, sous forme de capital ou de rente (Archives départementales d'Indre-et-Loire. Série H, 856).

[d]. Ms. : *la promettre.*

religieux [a] avec un bon Père Feuillant qu'il connaissait et qui, par feinte, pour se défaire de cet enfant qui était toujours après lui, lui avait fait croire qu'il l'emmènerait avec lui, qui partit sans lui en rien dire. Lorsqu'il le sut, sans me dire rien de ce qu'il projetait, s'en alla. Il était pour lors en pension. Il fut trois jours perdu, sans qu'on pût le recouvrer, quelque perquisition qu'on en pût faire, car j'avais mis du monde de tous côtés. En cette perte, tous mes amis me condamnaient, disant que c'était là une marque évidente que Dieu ne voulait pas que je fusse religieuse. On m'affligeait de toutes parts. Ce me fut une grande croix, car le diable, se mettant de la partie, faisait ses efforts pour me troubler l'esprit, m'insinuant que j'étais la cause de cette perte... etc. Au bout de trois jours, après avoir fait d'instantes prières à Dieu avec plusieurs de mes amis qui entraient fortement en ma croix, un honnête homme me le ramena, qui l'avait trouvé sur le port de Blois [b]. Ce fut alors que chacun me fit de nouvelles résistances, me remontrant que j'engageais ma conscience de le quitter si jeune, que ce qui était arrivé de sa <part> [c] arriverait encore et que je serais coupable de sa perte, que Dieu me châtierait. Enfin, j'étais combattue de tous côtés et l'amour naturel me pressait comme si l'on m'eût séparé l'âme du corps, et il n'y a raison qui ne passât par mon esprit au sujet de mes obligations, outre cet amour que j'avais pour lui.

D'ailleurs, la voix intérieure qui me suivait partout me disant : « Hâte-toi, il est temps ; il ne fait plus bon

*4 sans lui en parler. [Il s'attrista] quand il le sut et sans 8 du monde [en campagne] de tous côtés 9 amis [m'accablèrent de raisons et] me condamnèrent 15 perte] [et me mettant devant les yeux une infinité d'inconvénients. Enfin] au bout 16 amis] qui prenaient grande part à mon affliction 18 C sur le pont de Blois 21 arrivé] de sa part*

---

[a]. Dom Claude Martin nous a donné les véritables motifs de cette fugue (Voir, dans la *Relation* de 1633, le fragment 58 et la note. — Vol. I, p. 268).

[b]. Où Claude cherchait sans doute à s'embarquer pour Paris, à moins qu'il ne pensât plutôt à rentrer à Tours.

[c]. Ms. : *de sa perte*. Nous avons suivi la leçon de la *Vie*.

pour toi dans le monde » [ne cessait de se faire entendre à mon cœur. A la fin] [a] celle-ci l'emporta par son efficacité. Mettant mon fils entre les bras de Dieu et de la sainte Vierge, je le quittai, et mon père aussi, fort âgé, qui faisait des cris lamentables. Lorsque je pris congé de lui, il n'y a raison qu'il ne me produisit pour m'arrêter; mais mon cœur se sentait invincible dans son intérieur. Je traitai de cette affaire avec mon divin Époux, plusieurs jours auparavant. Je ne pouvais lui dire autre chose que : « Mon chaste Amour, je ne veux pas faire ce coup, si vous ne le voulez pas. Voulez pour le moins, mon Bien-Aimé, tout me sera une même chose en votre divin vouloir. » Lors, il influait en mon âme un aliment et un nourrissement intérieur qui m'eût fait passer par les flammes, me donnant un courage à tout surmonter et à tout faire ; et il emportait mon esprit où il me voulait.

Je quittai donc ce que j'avais de plus cher, un matin, jour de la Conversion de saint Paul, 1631. Mon fils vint avec moi, qui pleurait amèrement en me quittant. En le voyant, il me semblait qu'on me séparait en deux : ce que, néanmoins, je ne faisais pas paraître. Le Révérend Père Dom Raymond me donna à la Révérende Mère de Saint-Bernard, qui me reçut et toute sa communauté, avec une charité très particulière, ayant auparavant reçu la bénédiction de Monseigneur l'Archevêque de Tours [b], qui voulut que je l'allasse voir avant mon entrée [c].

1 *monde*], [*me frappait continuellement les oreilles du cœur et s'opposait à celle de la nature et du sang. Mais enfin*] *celle-ci l'emporta par son efficace* 3 *et me fit abandonner mon fils entre les* 7 *invincible*]. *Je traitais de cette affaire dans mon intérieur avec* 11 *Voulez*] *pour moi* 13 *aliment*] [*divin et une vertu*] *intérieure* 16 *faire et emportant* [*sans résistance*] *mon esprit*

---

[a]. Nous avons suppléé aux mots qui manquent d'après la *Vie*.

[b]. L'archevêque de Tours était alors M. Bertrand d'Eschaux. Sur ce prélat, voir le Vol. I, p. 282, note (7).

[c]. Voir la *Relation* de 1633, fragment 61 (Vol. I, p. 276).

## NOTES

(1) L'*impression* des Attributs divins commencée à la semaine sainte de 1626 a duré près d'un an. En tenant compte d'une autre indication chronologique qui sera fournie à l'article XXVII, nous pouvons fixer cette nouvelle faveur au second trimestre de 1627, en mai ou en juin, c'est-à-dire à la Pentecôte ou dans ses environs. Marie avait alors vingt-sept ans et demi. Elle n'a pas noté le lieu de son ravissement. Ce fut peut-être encore, comme pour le premier, dans la chapelle des Feuillants, puisque ce fut là que « Notre-Seigneur lui a fait ses plus signalées faveurs ».

(2) Voir la *Relation* de 1633, fragment 34 : « Notre-Seigneur m'éleva de nouveau et d'une manière toute d'amour à la connaissance du mystère de la très sainte Trinité, dont la grandeur me fut montrée en l'unité des trois divines Personnes, d'une façon tout autre que ce qui m'en avait été enseigné, en ce qui regarde la connaissance et l'amour. Car la première fois, j'étais plus dans l'admiration que dans l'amour et dans la jouissance, mais à cette fois, j'étais plus dans la jouissance et dans l'amour que dans l'admiration. » (Vol. I, p. 204.) La première vision de la Trinité avait été d'abord et surtout une *impression-lumière*, la seconde devait être une *impression amour-lumière* (Voir les distinctions apportées par Marie à l'article XIX sur les impressions divines). Cependant, même dans ce second ravissement, bien que l'amour ait eu le pas sur la connaissance, la lumière fut beaucoup plus vive et l'enseignement plus élevé que dans le premier.

(3) Comme le premier, le second ravissement de Marie dans le mystère de la Trinité fut à deux phases principales. D'abord, une extase dans la vue des trois Personnes divines ; puis, comme par une sorte de concentration des puissances de l'âme, une extase dans la Personne du Verbe. L'impression débuta par la manifestation du mystère de la Trinité. Se reporter à ce sujet au récit plus circonstancié de la *Relation* de 1633 (Vol. I, p. 204). Ces deux phases alternèrent, et, semble-t-il, se compénétrèrent à certains moments.

La *Relation* de 1633 a davantage insisté sur la première. Celle de 1654 ne fait que l'indiquer et s'étend presque uniquement sur la seconde, qui semble avoir été la plus longue et le centre du ravissement : « Je voyais, écrit Marie, les communications internes des trois Personnes, comme je les avais vues la première fois, mais je fus bien plus amplement instruite de la génération éternelle du Verbe. » (Vol. I, p. 205.) L'enseignement devait porter aussi sur la relation très particulière du Verbe avec l'âme en tant qu'il est son Époux.

(4) C'est ici que nous constatons le rétrécissement du champ de l'impression noté plus haut. L'application de l'âme s'est trouvée réduite des trois Personnes divines à la seule Personne du Verbe, les deux autres ayant été *comme* perdues de vue et oubliées dans l'excès de la jouissance. Par intervalles, le sentiment de cette jouissance se faisait jour dans l'âme. Marie alors reprenait conscience de son

état ; comme elle dit, *elle se reconnaissait*. A ce moment, et pour un instant, ses facultés, sortant de la passivité qui les liait, se réveillaient et reprenaient l'exercice normal de leur activité. La présence des deux autres Personnes de la Trinité se manifestait à nouveau, et l'âme s'appliquait au Père et au Saint-Esprit, comme au Verbe, par le regard et l'amour. Puis l'impression de l'unité de l'Être divin faisait suite à celle de la distinction des Personnes, puis enfin c'était encore l'absorption des puissances dans la contemplation du Verbe. Qu'était au juste cette connaissance intermittente des deux autres Personnes divines : une connaissance intellectuelle ou une connaissance mystique ? Surtout une connaissance mystique. La durée de la connaissance intellectuelle chaque fois qu'elle se produisit ne semble guère avoir été de plus d'un clin d'œil.

(5) Dans la seconde phase du ravissement, l'âme de Marie est tout entière concentrée dans la Personne du Verbe, toute ouverte à son opération. Les deux autres Personnes sont, comme le dit la Vénérable Mère, presque perdues de vue. Quand elles reparaissent dans le champ de son impression, ce n'est point pour agir à leur tour dans son âme, c'est pour regarder l'opération du Verbe. Marie note que *cela n'empêchait point l'unité*.

Ce disant, elle constate un fait. Elle aurait pu interroger Dieu, lui demander de lui expliquer dans une nouvelle lumière *comment cette distinction d'opérations n'entamait point l'unité*. Elle ne l'a point fait. Elle nous a déjà insinué, et elle nous dira plus clairement ailleurs, qu'elle avait pour principe dans ses grandes grâces de se contenter du don qui lui était fait, demeurant volontairement dans l'ignorance de ce qui ne lui était pas encore manifesté : ceci, pour ne point donner prise à une curiosité qu'elle aurait estimée sacrilège.

A défaut de la lumière surnaturelle, un théologien aurait pu lui donner la raison de l'antinomie qu'elle n'a pas manqué d'apercevoir, puisque son récit en conserve la trace. Il lui aurait dit d'abord qu'en Dieu, toute opération *ad extra* est une opération de la nature ou des Personnes agissant indivisiblement comme un seul principe, non des Personnes agissant isolément ; que si cependant, à l'exemple de l'Écriture sainte, nous pouvons attribuer une opération à une Personne plutôt qu'à une autre, cela ne se peut faire qu'en vertu « d'une affinité spéciale entre cette œuvre même et le caractère hypostatique de la Personne à qui on l'attribue » ; et enfin, que cette appropriation théologique, en tant qu'elle paraît impliquer une exclusion, n'est qu'une manière de parler.

Nous ne voyons pas que Dom Claude Martin, qui a demandé tant d'explications à sa mère sur sa *Relation*, soit spécialement revenu sur ce passage. Dans les éclaircissements que Marie lui a fournis dans son *Supplément*, aucun qui se rapporte à la difficulté présente. Mais dans son imprimé, il n'a pas hésité à remanier le texte de l'original dans le sens où le théologien supposé se serait prononcé. Il fait dire à sa mère : « Lorsque le sacré Verbe opérait en moi, le Père et le Saint-Esprit regardaient son opération, et toutefois cela n'empêchait point l'unité *du principe agissant qui était le même dans les trois Personnes ;* car je voyais sans confusion *l'unité du principe et l'appropriation de l'opération*, et tout cela d'une manière ineffable. » On s'étonnerait à bon droit avec M. Bremond (*Op. cit.*, p. 39) de voir tant de précision savante sous la plume de Marie. Ce texte, « où défile non sans

un peu de fracas toute l'École », n'est qu'une interprétation d'éditeur, une interpolation pour accorder un texte avec les exigences des docteurs.

Marie, on le voit, n'a point écrit en théologienne graduée. Elle a dit non ce qui est en fait, *mais ce qu'elle a expérimenté*, et *comme son expérience le lui a découvert*. Nous avons donné ci-dessus l'explication psychologique de ses expressions. Nous ajouterons que dans les connaissances distinctes qui lui furent communiquées, il y eut sans doute quelques éléments symboliques. Par fidélité à sa vision, Marie a tout fait venir sur le même plan dans sa description.

(6) C'est tout le mécanisme du ravissement que Marie décrit ici. L'amour s'y assujettit l'intelligence, l'enchaîne à sa suite et la fixe avec lui dans la contemplation amoureuse du Verbe. C'est véritablement une extase d'amour. On comprend que, malgré les grâces plus abondantes de lumière dont y fut favorisé l'entendement, le récit de ce ravissement soit cependant plus pauvre de notions que le précédent. Cette pauvreté prouve son excellence.

(7) Même note presque au début de l'itinéraire mystique : « Je me sentais tirée puissamment... sans avoir le loisir ni le pouvoir de faire aucun acte... Il me semblait être toute abîmée en Dieu qui m'ôtait tout pouvoir d'agir. *C'est une souffrance d'amour qu'il faut pâtir tant qu'il lui plaît, d'autant qu'il n'est pas possible de s'en tirer.* » (Voir la *Relation* de 1633, fragment 8. — Vol. I, p. 159.) Nous avons observé qu'à l'origine de cette passivité il y avait une activité latente, virtuelle : celle de l'acquiescement préalable à l'opération de Dieu.

(8) Comme l'a écrit saint Paul (Épître aux Romains, VIII, 14), l'Esprit-Saint est le principe et le moteur de notre vie surnaturelle. Il crée notre union au Christ, la maintient, l'accroît. Plus une âme s'élève vers Dieu, plus elle entre sous le régime de ses dons. Ame de notre âme, principe de nos opérations de grâce, il nous fait parler au Père avec les accents du Fils : *Abba, Pater* ; au Fils avec les accents de l'Épouse : *Et Spiritus et Sponsa dicunt : Veni*. Il est dans l'âme-épouse l'inspirateur de son cantique d'amour : *cet épithalame que les livres ni la studiosité*, nous dit Marie, *ne peuvent apprendre*.

(9) La *tendance* qui avait été jusque-là la note dominante de tous les états d'oraison de l'âme cessa. Si l'âme continue de soupirer, si elle passe par les langueurs du martyre d'amour qui va nous être décrit, ce n'est plus comme auparavant parce qu'elle ne possède pas encore son Bien-Aimé. L'alliance tant désirée est accomplie depuis l'article XXII. Aussi, Marie parle-t-elle, et sans jamais se reprendre, du mariage spirituel comme d'un état de fait. Les distinctions de Dom Claude Martin entre mariage mystique et mariage spirituel ne peuvent s'appuyer sur sa *Relation*.

# HUITIÈME ÉTAT D'ORAISON

## XXXI

IL ne se peut dire combien la religion me fut douce après un tracas tel que celui que j'avais quitté, et de me voir [a] dans la condition de novice, qui est de ne se mêler de rien que de l'observance de la règle. Toute cette privation s'ajustait entièrement à mon esprit et à ma nature aussi qui, de soi, n'aimait pas l'embarras. Une des premières choses que l'on me fit observer fut de suivre la vie commune, de quitter mes tuniques de serge, <etc.> [b] ; de tout cela, l'on ne me laissa que ce qui s'accommodait à la règle. Quoique j'aimasse et me portasse d'affection à tous ces petits exercices de mortification dans le monde, néanmoins je ne ressentis pas une pensée ni mouvement contraire à l'obéissance en cette occasion. Notre-Seigneur me donna un grand amour pour la vie commune et m'y a toujours conduite depuis ce temps-là, sauf ce que l'obéissance m'a permis et voulu de moi dans les occasions.

Notre-Seigneur permit que j'eusse une bonne épreuve d'abord. Ce fut qu'une troupe de petits écoliers, com-

1 [*Après que j'eus quitté le monde et que Dieu m'eut ouvert la porte de son paradis terrestre,*] *il ne douce*] [*surtout*] *après un embarras* 5 *cet état était* [*parfaitement*] *conforme* 9 *serge,* [*mes instruments de mortification, ma façon de couche,*] *etc., et*

a. Pour : et combien il me fut doux de me voir.

b. Ms. : *et.* Sans doute pour *etc.*, car la suite suppose une énumération.

pagnons de mon fils, s'assembla, qui [a] commencèrent à le huer et crier de ce qu'il avait été si fol et enfant que de me laisser entrer en religion, et que maintenant il était sans père ni mère, et qu'il serait méprisé et abandonné. « Allons la querir, lui disaient-ils, allons faire beaucoup de bruit pour qu'on te la rende. » Cela émut si fort cet enfant qu'il pleurait lamentablement. Ils vindrent [b] donc un nombre [c] à la porte du monastère, qui, avec une grande confusion, faisaient des bruits et des cris qu'on me rendît, qu'ils se faisaient entendre partout [d]. A l'abord, je ne savais ce que c'était. Mais parmi ces voix j'entendis mon fils qui à hauts cris disait : « Rendez-moi ma mère ; je veux avoir ma mère ! » Cela me perça le cœur de compassion et me donna beaucoup de crainte que la communauté, étant si fort importunée, ne se lassât et qu'elle ne vînt à me congédier. En ce point, j'en traitais humblement et amoureusement à Notre-Seigneur, pour l'amour duquel j'avais abandonné cet enfant, pour suivre sa sainte volonté et ses divins conseils. Et ainsi mon âme était en paix. Nos Mères pleuraient de compassion d'entendre ses cris. Il venait à l'église lorsqu'on disait la messe et se passait partie du corps [e] par la fenêtre de la grille de la communion : « Hé ! rendez-moi ma mère ! » disait-il. [Il] allait au parloir et pressait la tourière pour qu'on me rendît ou qu'on le fît rentrer avec moi. On m'envoyait le voir. Je l'apaisais et le consolais. On me donnait quelques petits présents à lui faire. En s'en allant, il croyait que

8 *un* [*grand*] *nombre* 22 *messe*] *et passant la tête par la*

---

[a]. Syllepse du nombre.

[b]. *Vindrent*. Sur cette forme, voir l'article XXIX, p. 270, note c.

[c]. *Nombre*, une quantité. Ce mot était souvent employé seul dans des cas où nous le faisons toujours précéder de l'épithète *grand*. Voir Commines : « A Sainct Maur des Fossez se logerent les ducs de Berry et Bretaigne avec un nombre de leurs gens. » (*Mémoires*, I, 6.)

[d]. Cette construction — consécutive sans antécédent — si fréquente dans le manuscrit, rappelle, comme nous l'avons dit, les tours de la conversation familière.

[e]. La *Vie* corrige : *et passant la tête*. Souvenir de l'acteur même.

j'irais au dortoir. Les tourières de dehors remarquaient qu'il s'en allait à reculons, les yeux fichés sur les fenêtres pour voir si j'y serais [a] ; et il faisait cela jusqu'à ce qu'il eût perdu le monastère de vue. L'on me racontait tout cela et m'étonnais comme il m'avait en si grande affection, vu qu'ayant dès son enfance résolu de le quitter pour obéir à Dieu, je ne lui avais fait aucune caresse comme l'on fait aux enfants, quoique je l'aimasse beaucoup, à dessein de le détacher de moi, lorsqu'il serait en âge de le laisser [b].

L'on me parlait diversement de l'action que j'avais faite, le quittant, et avais besoin de courage, qu'il plaisait à mon divin Époux me donner. J'entretenais sans cesse sa Bonté à ce qu'elle eût compassion de ce pauvre abandonné, qui n'ayant pas douze ans [c], je prévoyais qu'il aurait beaucoup à souffrir, car, d'ordinaire, les parents n'ont pas la tendresse d'une mère, ni un enfant un recours si assuré. Enfin, j'avais devant les yeux tout ce qui pouvait arriver en cette rencontre, et en portais la croix amoureusement pour l'amour de mon cher Jésus, lequel un jour, comme je montais les degrés du noviciat, m'assura, par paroles intérieures, avec un grand amour, qu'il aurait soin de mon fils, et me consola suavement, en sorte que toute l'affection [d] que j'avais se changea en une paix et certitude qu'il serait pour son saint service, puisqu'il en prenait le soin [e].

3 *j'y serais*], [*parce qu'il m'y avait vue une fois*] 9 *beaucoup*] *afin que mon absence lui fût moins sensible quand le temps serait venu de me séparer de lui* 24 *me consola*] *si doucement que toute l'affliction*

---

[a]. Il est possible que l'addition de la *Vie* appartienne à l'original. Elle n'est peut-être aussi qu'un souvenir personnel de Dom Claude Martin.

[b]. Voir la *Relation* de 1633, fragment 60 (Vol. I, p. 270).

[c]. Marie entra aux Ursulines le 25 janvier 1631. Les épisodes qu'elle raconte durent se passer aussitôt. Ils précédèrent sa prise de voile qui eut lieu en mars. Claude devait avoir douze ans en avril suivant.

[d]. Le même terme reviendra bientôt. Ce n'est donc pas une inadvertance de copiste. *Affection* signifie ici : *peine*. La *Vie* porte : *affliction*.

[e]. Après une tentative d'entrée chez les Jésuites, Claude sera un jour bénédictin dans la Congrégation de Saint-Maur.

A quelque temps [de là], mais presqu'aussitôt, une occasion se présenta qu'on l'envoya à Rennes, en Bretagne, au séminaire de la Compagnie de Jésus. Ce fut Monseigneur de Tours et le Révérend Père Dom Raymond, qui racontant au Révérend Père Dinet (1) tout ce qui s'était passé pour mon entrée en religion au sujet de mon fils, qui le fit aller au dit lieu, où il était recteur [a]. Ma sœur lui fournissait ses nécessités, comme elle fit jusqu'à la fin de ses études [b].

J'eus encore un autre assaut. Mon père, qui était âgé lorsque je le quittai, m'assura qu'il mourrait d'affection [c] si je me retirais. Moi, qui voulais obéir à Dieu, ayant d'autre part trois sœurs dans le monde capables de l'assister s'il en eût eu besoin, je passai par-dessus toutes les tendresses de la nature, appuyée sur les paroles de Notre-Seigneur : *Qui aime son père et sa mère plus que moi n'est pas digne de moi* [d]. En effet, il mourut environ six mois après. Toutefois j'étais bien avec lui. Il me donna sa bénédiction et me visitait à la grille. Néanmoins les personnes qui ne jugeaient que selon le monde avaient divers sentiments à ce sujet, pendant que mon divin Époux me faisait expérimenter qu'il fait bon tout quitter pour l'amour de lui.

## XXXII

Ensuite des rencontres [e] susdites, les personnes qui avaient blâmé mon entrée en la religion changèrent de pensée et avouaient que la Bonté divine conduisait

11-12 *affliction*

---

[a]. La construction est incorrecte. La *Vie* a refait la phrase en donnant le premier rôle dans cette affaire à l'archevêque. C'est le sens du manuscrit.

[b]. Dans la suite, les circonstances, comme nous le verrons, l'obligeront à mettre quelques réserves à sa générosité.

[c]. Ms. : *affection*. Se reporter à la note d de la page précédente.

[d]. Saint Matthieu, X, 37.

[e]. *Rencontres*, événements.

toutes mes affaires. S'ils eussent vu ce qu'elle faisait à mon âme, ils m'eussent aidée à chanter ses miséricordes ; mais c'était un secret qui leur était caché.

L'état d'union auquel j'étais pour lors tenait même l'âme en silence au regard de [a] l'amoureuse activité, de laquelle j'ai ci-devant parlé [b]. Et l'âme est comme une personne qui sortirait du combat, auquel [c] on donnerait un lit de fleurs odoriférantes pour se reposer. Cette comparaison est impropre, mais je n'en ai point qui ne le soit davantage. Elle est donc en ce <repos> [d] adhérente aux douces impressions de l'Esprit du sacré Verbe Incarné, qui la dispose à choses grandes, desquelles il ne lui découvre pas le secret, et l'âme ne veut pas savoir davantage que ce que ce divin Esprit lui fait entendre. Elle ne peut qu'aimer.

Il me semble que je l'ai déjà dit, que dans la voie par laquelle il a plu à Dieu me mener, je n'ai jamais eu de curiosité de savoir davantage, et j'ai reconnu que c'est une notable imperfection que d'appéter de savoir par sa propre industrie. Mais pour aimer, ce n'est pas de même. L'âme a une pente et inclination d'aimer toujours davantage. Je ne veux pas parler de ce qu'il faut savoir par méthode pour bien vivre et s'instruire dans le chemin de la vertu, et enfin pour ne pas errer : les pères spirituels et les livres à qui il faut avoir recours sont pour cela ; mais j'entends [parler] des grâces et lumières extraordinaires, en lesquelles, comme j'ai dit ailleurs [e], Dieu laisse l'âme satisfaite, et ce serait une

*7 combat] et à qui l'on 10 en ce repos 19 imperfection que de] désirer savoir plus que Dieu ne fait connaître 20 aimer] il n'en est pas de même [parce que] l'âme 24-26 vertu] car les pères spirituels et les livres pieux sont destinés pour en tirer des instructions afin de ne pas errer, mais j'entends parler des*

a. *Au regard de*, par rapport à.

b. Il s'agit des états décrits à l'article XXVII, et, en particulier, de celui *qui causait l'activité amoureuse et les privautés suaves* de l'âme avec son divin Époux. L'âme était alors dans un flux et reflux perpétuels.

c. Syllepse du genre.

d. Ms. : *propos*.

e. A l'article XIX.

lourde faute que l'esprit de nature s'y voulant fourrer, y voulût mettre du sien pour chercher au delà de sa capacité. Et quelquefois, cet esprit de nature est si fin qu'il abuse la partie supérieure pour suivre sa pente [a].

A ce propos, j'ai autrefois eu fort longtemps en mon esprit ce passage de l'Écriture sainte : *Comment es-tu tombé, Lucifer, qui te levais au matin* [b]? Et je voyais que ce n'était que la pure curiosité d'être et de savoir au delà de ce pourquoi Dieu l'avait créé. C'est pourquoi la suite me confirmait ce sentiment : *Tu es chu, qui troublais et navrais les gens* [c]. Non, il n'y a rien en ces matières extraordinaires capable de perdre l'âme comme la curiosité qui, à l'abord, est si <spécieuse> [d], mais elle renverse et trouble ses puissances, en sorte que l'esprit de grâce ne se peut apercevoir d'avec celui de nature, ensuite de quoi l'âme tombe en de lourdes fautes et est continuellement errante dans la voie de l'esprit, et si j'étais capable de donner conseil aux âmes que Dieu appelle à la contemplation, ce serait de rendre un compte fidèle au directeur de leur conscience de tout ce qui <s'y> passe [e], car la candeur émousse la curiosité et rend l'âme simple, attirant les grâces de Dieu, et l'unit à lui qui est un être pur et simple, qui ne veut que des âmes qui lui ressemblent pour leur faire porter ses saintes impressions, qui sont ennemies de l'esprit de nature (2).

J'ai suivi le mouvement qui m'a portée de faire cette petite digression au sujet de la curiosité si préjudiciable

1-2 *s'y voulant*] *mêler fît des efforts pour s'étendre au delà de* 4 *pour lui faire suivre son inclination* 8-9 *au delà*] *de la condition pour laquelle Dieu* 13-15 *est*] *spécieuse* [*parce qu'elle se porte à connaître des choses saintes et divines*], *mais* [*à la fin*] *elle renverse et trouble les puissances en sorte qu'à peine peut-on distinguer l'esprit de la grâce d'avec* 22 *simple*] *et capable des grâces*

---

[a]. Pour lui faire suivre sa pente ou pour avoir toute liberté de la suivre.

[b]. Isaïe, XIV, 12.

[c]. *Ibid.* — *Navrer* au sens de *blesser*, et *gens* au sens de *nations*, sont vieillis.

[d]. Ms. : *précieuse*.

[e]. Ms. : *se passe*.

à l'union [a] qui met le calme partout, en sorte que rien ne trouble l'âme dans l'adhésion qu'elle expérimente avec l'Époux céleste, qui la fait un même esprit avec lui. Les règles, le chœur, toutes les actions d'obéissance contribuent à la perfection de cet état, parce que l'Esprit de Dieu y est. J'expérimentais cette vérité qui me faisait aimer ma vocation et l'état religieux, au-dessous duquel je voyais toutes choses, et ne pouvais comprendre l'abus du <monde> [b] qui ne fait état que du néant et de la boue de sa vanité.

## XXXIII

Dans l'union susdite, je voyais bien que la divine Majesté disposait mon âme à quelque chose de grand, et familièrement je disais à mon Époux : « Qu'est-ce que vous me voulez faire, mon Bien-Aimé ? Faites de moi tout ce qu'il vous plaira. Vous charmez mon âme en sorte qu'à peine le puis-je supporter ! » Je fus trois jours en attente de ce qu'il voulait faire et à lui parler de cette disposition.

Un jour, à l'oraison du soir, au même moment qu'on eut donné le signal pour commencer, j'étais à genoux en ma place du chœur, un soudain attrait ravit mon âme [c]. Lors, les trois Personnes de la très sainte Trinité se manifestèrent de nouveau [d] à elle, avec l'impression des paroles du suradorable Verbe Incarné : *Si quelqu'un*

1 *union*]. *Mais je reviens. Mon âme était donc dans le calme après le combat, en sorte que rien ne la troublait* 5-7 *état*], *parce que j'y voyais l'esprit de Dieu, ce qui me faisait aimer* 16 *à peine*] *puis-je supporter l'excès de votre douceur* 19-20 *jusqu'à ce qu'un soir, au même moment qu'on eut donné le signal pour commencer l'oraison, étant à genoux*

[a]. L'état d'union dont il est question au début du présent article.

[b]. Le manuscrit porte ici un signe idéographique qu'on peut interpréter par *monde* ou *siècle*.

[c]. La *Relation* de 1633 fait précéder ce ravissement du renouvellement de l'union du cœur de Marie avec le Cœur du Verbe Incarné (Voir le fragment 66. — Vol. I, p. 296).

[d]. Ce ravissement eut lieu le jour de la fête de l'Ange Gardien, le lundi 17 mars 1631 (Voir le fragment 67 de la *Relation* de 1633. — Vol. I, p. 298).

*m'aime, mon Père l'aimera ; nous viendrons à lui et nous ferons une demeure chez lui* [a]. Cette impression portait les effets de ces divines paroles et les opérations des trois divines Personnes en moi, plus éminemment que jamais ; et elles me les donnèrent à connaître et à expérimenter dans une pénétration d'elles à moi. Et la très sainte Trinité, en son unité, <s'appropriait> [b] mon âme comme une chose qui lui était propre et qu'elle avait rendue capable de sa divine impression et des effets de son divin commerce [c].

En ce grand abîme, il m'était signifié que je <recevais> [d] lors la plus haute grâce de toutes celles que j'avais reçues au passé, dans les communications des trois divines Personnes. Cette signification était plus distincte et <intelligible> [e] que toute parole, en cette sorte : « La première fois que je me manifestai à toi, c'était pour instruire ton âme dans ce grand mystère [f] ; la seconde fois, c'était à ce que le Verbe prît ton âme pour son épouse ; mais à cette fois, le Père et le Fils et le Saint-Esprit se donnent et communiquent pour posséder entièrement ton âme. » Et lors, l'effet s'en ensuivit, et comme les trois divines Personnes me possédaient, je les possédais aussi dans l'amplitude de la participation des trésors de la magnificence divine. Le Père Éternel était mon Père ; le Verbe suradorable, mon Époux, et le Saint-Esprit, Celui qui par son opération agissait

3 *effets*] *de* [*la promesse faite dans*] *ces divines* 7 *unité*] *s'emparait de* 8 *comme*] *d'une chose qui* 11 *que je*] *recevais* 15 *intelligible* 26 *opération*] *disposait mon âme*

---

[a]. Saint Jean, XIV, 23.

[b]. Ms. : *s'appropriait à.*

[c]. « Comme les autres fois je me sentais ravir l'âme par la Personne du Verbe, ici, toutes les trois Personnes de la très sainte Trinité m'absorbèrent en elles, de sorte que je ne me voyais point dans l'une que je ne me visse dans les autres. Pour mieux dire, je me voyais dans l'Unité et dans la Trinité tout ensemble. » (*Relation* de 1633, fragment 67. — Vol. I, p. 298.)

[d]. Ms. : *recevrais.*

[e]. Ms. : *illigente*, abréviation pour *intelligente.*

[f]. Nouvelle affirmation du caractère pédagogique du premier ravissement.

en mon âme et lui faisait porter les divines impressions.

En toute cette opération, je me voyais le néant et le rien que ce grand Tout choisissait pour porter les effets de ses grandes miséricordes. Je ne pouvais dire autre chose que : « O mon grand Dieu ! ô suradorable Abîme ! Je suis le néant et le rien! » Et lors, m'était répondu : « Encore que tu sois le néant et le rien, toutefois tu es toute propre pour moi. » Cela me fut répété plusieurs fois, à proportion de mes abaissements ; et plus je m'abaissais et plus je me voyais agrandie, et mon âme expérimentait des caresses qui ne sauraient tomber sous la diction humaine. Ah ! qui est-ce qui pourrait dire l'honneur avec lequel Dieu traite l'âme qu'il a créée à son image, lorsqu'il lui plaît de l'élever dans ses divins embrassements? C'est une chose si étonnante, eu égard au néant et au rien de la créature, que si, par la douceur et tempérament de l'Esprit du même Dieu, cette âme n'était soutenue, elle serait réduite à néant pour n'être plus. Je ne puis m'exprimer autrement.

Toute cette grande impression et occupation se passa en demi-heure [a]. Je me trouvai appuyée sur ma chaire. J'eus assez de liberté pour dire Complies au chœur en portant l'impression que les écoulements et embrassements divins avaient faite en mon âme, qui était toute liquéfiée là-dedans.

## XXXIV

Ensuite de ce que j'ai dit ci-dessus, qui m'arriva environ deux mois après mon entrée en religion, mon esprit, portant l'impression et l'onction de cette grande

1 *et lui faisait*] *recevoir les* 3 *pour*] *me faire recevoir* 10 *mon âme*] *recevait des* 11 *tomber* [*sous les sens ni*] *sous les paroles des hommes mortels* 17 *tempérament*] *que l'Esprit du même Dieu y apporte* 21 *chaise* — C *chaire* 22-25 *chœur*] *nonobstant les restes des écoulements et des embrassements divins dont mon âme avait été remplie et dont elle était encore toute liquéfiée* [*comme un vaisseau qui demeure tout humecté quoiqu'on ôte la liqueur dont il était rempli.*] 26 *Après la faveur insigne dont j'ai parlé* 28 *esprit*] *qui conservait toujours*

a. Ce ravissement représente le point culminant des grâces extraordinaires de Marie.

grâce, était plus abstrait que jamais des choses d'ici-bas [a] et enclin aux vertus religieuses et au service divin [b], où Notre-Seigneur me donnait des intelligences accompagnées d'une suavité nourrissante sur la sainte Écriture. J'entendais le français de ce que je chantais et récitais en latin au chœur ; ce qui emportait mon esprit, en sorte que, si je n'eusse fait violence à mon extérieur, cela eût paru. En chantant, cela soulageait et donnait air à mon esprit, et touchait les sens. Ils participaient à ce bien, en sorte que j'avais de puissants mouvements de sauter et de battre des mains et de provoquer tout le monde de chanter les louanges d'un si grand Dieu, digne que toutes [c] se consommassent pour son amour et service, et faire comme l'Épouse : *se réjouir et sauter d'aise du souvenir des mamelles de l'Époux* [d], que je goûtais par l'esprit de ces divines paroles, et chanter [e] un *Eructavit* [f] pour annoncer les grandeurs et les prérogatives de mon Époux, duquel les paroles m'étaient esprit et vie, dans une exubérance qui est indicible. Dans la psalmodie, je voyais ses justices, ses jugements, ses grandeurs, ses amours, son équité, ses beautés, ses magnificences, ses libéralités, et enfin, qu'il avait au sens de l'Église, son Épouse, *les mains faites au tour, toutes remplies d'hyacinthes* [g], et autres fruitions [h] convenables

1 *abstrait*] [*et plus éloigné*] *que* 3 *donnait*] *l'intelligence de l'Écriture sainte* 8 *cela eût*] *éclaté au dehors* 9-11 *Les sens en étaient touchés de telle sorte que j'avais de puissants mouvements de battre des mains* 23-24 *toutes pleines de hyacinthes et propres pour*

[a]. « Je demeurai longtemps renfermée en moi-même, sans pouvoir avoir de l'attention à rien... » (*Relation* de 1633, fragment 67. — Vol. I, p. 298.)

[b]. *Service divin.* D'après le contexte, l'office du chœur.

[c]. *Toutes.* La *Vie* a transposé au masculin. La copiste a conservé le genre de l'original.

[d]. Cantique des cantiques, I, 3.

[e]. *Et faire.., et chanter* se rattachent à *provoquer tout le monde de.* Toute cette phrase est refaite dans la *Vie,* mais sans altération du sens.

[f]. Psaume XLIV.

[g]. Cantique des cantiques, V, 14.

[h]. *Fruitions,* jouissance ou fruits. Le premier sens était plus ordinaire et il a passé dans le français moderne ; le second est resté propre à l'ancienne langue ; c'est celui du manuscrit.

pour découler leur plénitude de pureté sur les âmes, ses amantes. Je voyais que la bonté de ce divin Époux m'avait mise en un pâturage gras et fertile, qui tenait mon âme en un bon point [a] et qui en avait à regorger, car je ne me pouvais taire.

J'avais une très grande simplicité pour produire mes pensées, et mes sœurs [b] qui étaient tout étonnées de m'entendre ainsi parler, une, ayant trouvé en un livre en français un passage de l'Épouse au *Cantique*, me dit : « Prêchez-nous un peu, sœur Marie. Dites-nous ce que c'est à dire : *Qu'il me baise du baiser de sa bouche* [c]. » Notre maîtresse était présente, qui pour me fortifier [d] me fit apporter une chaise. Sans autre cérémonie, je commençai par ce premier mot, qui m'emporta dans une suite [e], en sorte que n'étant, dès ce mot, plus à moi-même, je parlai fort longtemps, selon que l'amoureuse activité me possédait. Enfin je perdis la parole, comme si l'Esprit de mon Jésus eût tout voulu pour lui. Je ne me pus cacher en cette occasion, qui ensuite me donna bien de la confusion. Cela m'est arrivé en d'autres par surprise. Mon esprit était si rempli et fécond sur tout ce qui se chantait au chœur, que, jour et nuit, c'était mes entretiens avec mon céleste Époux. Cela me mettait toute hors de moi, en sorte qu'allant par le monastère, j'étais en un continuel transport. J'en étais de même à

3-4 *fertile*] *où elle s'entretenait dans un en-bon-point* 4 *et où elle avait des biens à* 7 *pensées*] *à mes sœurs* 8 *dans son livre français* 12 *mortifier* 14 *mot*] : [*Qu'il me baise du baiser de sa bouche*] 24 *monastère et lorsque j'étais à l'ouvrage, j'étais*

---

[a]. *En un bon point*, en bon état. Être en un bon point, être en bon point signifient la même chose. Il ne faut donc pas confondre, dit Littré, *embonpoint* et *en bon point*. Voir saint François de Sales : « Il y a (des personnes) qui sont toujours *en bon point* vigoureuses. » (*Traité de l'Amour de Dieu*, XII, 7.)

[b]. Vie : *produire mes pensées à mes sœurs*. Cette leçon donne un sens très coulant. Néanmoins la construction irrégulière du manuscrit reproduit si naturellement le ton et le tour de la conversation familière toute remplie d'anacoluthes et d'ellipses, que nous l'avons conservée, comme venant directement de l'original.

[c]. Cantique des cantiques, I, 1.

[d]. Vie : *mortifier*. Correction... ascétique.

[e]. *Suite*, développement.

l'ouvrage. Quelquefois, c'était sur la pureté de la <loi>[a] de Dieu, et comme toutes choses annoncent sa gloire. Le psaume *Caeli enarrant gloriam Dei* [b]... etc., avait des attraits qui me perçaient le cœur et m'emportaient l'esprit : « Oui, oui, mon Amour ! *Vos témoignages sont véritables ; ils se justifient d'eux-mêmes, ils rendent sages les plus idiots* [c] ; envoyez-moi par tout le monde pour l'enseigner à ceux qui les ignorent. » J'eusse voulu que tous les eussent connus et goûté les délices qu'en ressentait mon âme. De ce trait, mon esprit était emporté par un autre. C'était une suite qui ne finissait point. Une fois, dans ces sentiments, je dis du français au lieu du latin ; c'était en louant en moi-même la sacrée Personne du Verbe, par lequel toutes <choses>[d] ont été faites; c'était au *Laudate* [e], dans les transports que me causait la psalmodie (3).

En marchant, je ne me sentais pas toucher la terre. Envisageant mon habit religieux, je mettais ma main à ma tête pour toucher mon voile et voir si [je] ne me trompais point, pensant posséder ce bonheur que d'être en la maison de Dieu et une portion de son héritage [f]. Tout cela n'était pas dans une sensibilité qui s'épanche en <les sens>[g], mais en la force et vigueur de l'esprit qui m'emportait. Tout ce que je voyais en la religion me semblait être tout rempli de l'Esprit de Dieu : les règles, les cérémonies, la clôture, les vœux, et généralement

1 *le sujet de l'entretien était quelquefois de la pureté de* · 6 *sages*] *ceux qui ont moins de lumière* 10 *emporté*] *à un autre* 14 *toutes choses* 26 *généralement*] *toutes les pratiques qui s'y observent*

---

[a]. Ms. : *foi*. Le contexte semble exiger plutôt *loi*, qui est la leçon de la *Vie*.

[b]. Psaume XVIII.

[c]. *Ibid.*, 8, 10. La citation est faite de mémoire. *Idiot*, ignorant, du latin *idiota*. Sens vieilli.

[d]. Ms. : *personnes*. Faute de copiste.

[e]. Psaume CL.

[f]. La prise de voile de Marie avait suivi d'une semaine son dernier ravissement. Elle avait eu lieu le jour de l'Annonciation. Marie était encore dans toute la joie de sa vêture.

[g]. Ms. : *l'essence*. Distraction qui ne peut être que celle d'un copiste.

tout. Quelques personnes du monde qui savaient en quoi j'étais employée lorsque j'y étais, et qui, me voyant agir avec ferveur en mes actions journalières, estimaient que je m'y plaisais, s'attendaient que j'en sortirais bientôt parce que, disaient-ils, il ne serait pas possible que l'état que je quittais ne me rendît celui que je voulais embrasser insupportable, à cause de sa grande disproportion, et on en donna une telle espérance à mon frère, étant fort éloigné en un voyage qu'il faisait, qu'il manda à ma sœur de me laisser toutes leurs affaires entre les mains. Ces bonnes gens ne savaient pas les grandes grâces et miséricordes que la divine Miséricorde m'avait faites en l'état que j'avais quitté, ni celles qu'elle me faisait en celui auquel il lui avait plu de m'appeler. Son saint Nom en soit éternellement béni !

Je ne trouvais, comme j'ai dit, que douceur dans l'obéissance. J'avais une entière ouverture de cœur à ma supérieure et à ma maîtresse des novices, et étais mortifiée lorsqu'elles n'agissaient pas sur moi [comme] sur les autres novices, dont la plus âgée n'avait que seize ans. J'admirais ce nombre de petites filles, si mortifiées et réglées en toutes les observances régulières, et il m'était avis que j'étais bien éloignée de leur vertu. Il me semblait que j'étais devenue enfant, et j'agissais avec elles avec esprit de simplicité, quoiqu'elles me portassent plus d'honneur et de respect que je ne méritais. Une des choses qui me contentait beaucoup, c'était que les novices ne se mêlaient de rien. M'entretenant avec mon divin Époux de la miséricorde qu'il me faisait de m'avoir délivrée de ce fardeau de me mêler de tout, comme par nécessité je faisais étant séculière : — Oh ! que c'est un grand repos ! — je ne pouvais [a] contenir

12 *divine Bonté* 18 *obéissance*] [*pour la pratique de laquelle*] *j'avais* 21 *n'avait*] *pas seize* 28 *contentait le plus* 29 *et je m'entretenais* 33 *repos*] *à une personne religieuse*

[a]. Les signes de parenthèse ne sont pas dans le manuscrit. Nous les avons mis pour la commodité de la lecture, et parce que le sens semble les imposer. De la phrase unique du manuscrit, la *Vie* en a fait trois.

mon aise de ce que je ne me mêlais de rien et qu'on ne me parlait d'aucune affaire.

## XXXV

Quelque temps après que je fus revêtue du saint habit de religion, les tentations commencèrent à m'attaquer de toutes parts, non pas pour me faire quitter la religion, car, grâce à Notre-Seigneur, je n'ai point été combattue de ce côté-là. C'étaient des tentations de blasphème, de déshonnêteté, d'orgueil, nonobstant ce que je sentais et expérimentais de faiblesses et de pauvretés ; une insensibilité et stupidité ès choses spirituelles, un contresens en mon imagination contre l'agir de mon prochain, des pentes de me précipiter. Il me semblait que j'étais trompée du diable et que je m'étais abusée, croyant que ce qui s'était passé en moi, qu'on avait cru être de Dieu, n'était que feintes ; car tout ce que j'avais expérimenté des grâces, desquelles j'ai ci-devant parlé, me venait devant les yeux. Sur cela, j'étais en de grandes afflictions [a] (4).

Le Révérend Père Dom Raymond me visitait et me rendait toutes les assistances possibles. A l'abord, la confiance que j'avais en lui me faisait croire qu'il me disait vrai ; mais était-il parti, je croyais l'avoir trompé. Mon imagination était tellement agitée pour les représentations des objets, qui, à la foule, se mêlaient confusément ensemble, qu'il m'en prit un mal de tête et migraine qui ne me quittait point. Avec cela, l'obéissance m'occupait en des ouvrages pour l'autel auxquels il fallait de l'assiduité et attention. Cela contribuait encore au mal de tête que j'avais. Cette imagination me donnait plus de peine que tout le reste, d'autant que son agitation

10-11 *spirituelles*], *une contradiction en mon imagination contre les actions et les façons d'agir de* 15 *feintes* [*et tromperies*]

[a]. Voir le récit beaucoup plus ample de la *Relation* de 1633 dans le *Supplément* (Vol. I, pp. 310 ss.).

m'était fort extraordinaire, ayant été arrêtée par les occupations de l'esprit auxquelles elle n'avait point de part, mais [a] elle gardait le silence. Or ce mouvement était, par ce renversement d'état, de tant de tentations.

Tout cela ne m'empêchait point dans les observances de la règle. Il n'y avait que ma supérieure et le Révérend Père Dom Raymond qui en eussent la connaissance et qui craignaient que cela ne me fût une occasion de sortir et retourner au monde, parce qu'ils en avaient vu des exemples. J'avais au fond de mon âme un acquiescement à Dieu, et il m'était avis que sa divine Majesté exerçait sa justice sur moi, était en moi en une partie qui me semblait être loin de moi, qui [b] se plaisait en me regardant de me voir souffrir. Or, dans mon acquiescement en cette souffrance, je ne sais en quelle région de l'esprit il était. A peine l'apercevais-je, et je n'en recevais aucun soulagement, me trouvant seule à porter ma croix. Pour le moins n'avais-je point d'autres connaissances. Aussi, que l'obscurité que je pâtissais était grande ! C'était toute mon occupation intérieure de tâcher de prendre patience et de ne pas tomber dans l'imperfection volontaire.

En ce temps-là, l'on eut nouvelle des possessions arrivées à nos Mères de Loudin [c] (5) : ce qui me touchait d'une grande compassion et haine contre le diable de ce qu'il était si hardi d'avoir osé s'approcher et vexer ainsi les servantes de Dieu, lequel je priais fréquemment pour ces pauvres affligées. Une nuit entre autres, comme je visitais sur la minuit ma maîtresse des novices qui

3-5 *part*] *et où elle avait été obligée de garder le silence. Mais les tentations, pour violentes qu'elles fussent, ne m'empêchaient point de faire toutes les observances* 6 *règle*] *; [personne même ne s'en apercevait et] il n'y avait*

---

[a]. *Mais,* bien plus.

[b]. *Qui,* la divine Majesté.

[c]. *Loudin,* Loudun, chef-lieu d'arrondissement de la Vienne. Nous avons gardé l'orthographe qui témoigne de la prononciation du mot dans les milieux où fut écrit le manuscrit.

L'article XXXV couvre les années 1631-1635. Les possessions de Loudun commencèrent en 1632.

était malade, je me souvins, passant par le dortoir, de faire quelque hommage et prière à la très sainte Trinité par l'entremise de la très sainte Vierge, et, pour faire dépit au diable, de dire des prières vocales à ce sujet : ce que je fis. A mon retour, je ne fus pas plus tôt sur ma couche — je n'avais pas de chandelle — qu'il se présenta à mon imagination un spectre horrible, en forme humaine, que je voyais aussi clairement qu'en plein jour, quoique j'eusse les yeux fermés. Il avait un visage long, tout plombé et bleuâtre, les yeux gros et plus qu'un bœuf, qui, pour se moquer de moi, me tira sa langue longue et épouvantable, et avec une grimace et un hurlement que je crus qui avait été entendu de tous les dortoirs. A l'abord, je frémis, mais ayant fait le signe de la croix sur moi, je lui tournai le dos et n'eus plus cette représentation. Je m'endormis fort posément jusqu'au matin, que je fus trouver ma supérieure pour lui dire tout ce qui s'était passé et si elle n'avait rien entendu de ce hurlement : sa cellule était au-dessous de la mienne. Elle me dit que non, mais qu'elle avait souffert de grandes peines et inquiétudes toute la nuit. En une autre nuit, que j'entendais encore des sœurs marcher par le dortoir, tout d'un coup j'expérimentai en mon corps que ce malin esprit s'était glissé dans mes os, dans les moelles et dans les nerfs, lequel me voulait détruire et anéantir. Je me trouvai en une extrême peine, car je ne pouvais me remuer ni appeler personne. Cela dura assez longtemps. Lors, ayant bien pâti, je sentis en moi une force et vigueur si puissante, comme si c'eût été un autre esprit, se battre et lutter contre cet autre, qu'en moins de rien il l'eut brisé et anéanti. Lors, je demeurai libre. Lorsque la Révérende Mère Prieure des Urselines de Loudin passa chez nous, à Tours, je lui communiquai cela. Elle me dit que souvent le diable faisait chose semblable à leurs exorcistes. Jamais depuis ce temps-là, cela ne m'est arrivé (6).

23 *je sentis en mon* 28 *enfin après avoir bien souffert* 33 *Loudun*], *passant par notre monastère* [*pour aller à Anessy visiter le tombeau du Bienheureux François de Sales*], *je lui*

Revenant à mes peines intérieures, elles me continuèrent près de deux ans, n'ayant de répit que par quelques petits moments.

Le Révérend Père Dom Raymond fut envoyé pour être prieur aux Feuillants [a]. Son éloignement de 120 lieues m'ôta son assistance. Un jour, étant prosternée devant le saint sacrement, m'abandonnant à Notre-Seigneur, j'entendis en mon cœur par paroles intérieures ce verset du psaume *In convertendo Dominus : Qui seminant in lacrimis in exsultatione metent* [b]. Lors, tout le fardeau de mes croix fut levé, comme qui m'eût ôté un vêtement lourd et massif, et, au lieu de la pesanteur de ma croix, j'expérimentai les paroles de Notre-Seigneur : *Mon joug est doux et mon fardeau léger* [c]. J'avais encore mes croix, mais elle m'étaient suaves et faciles. Elles me durèrent jusqu'après ma profession religieuse.

## XXXVI

Notre-Seigneur ayant éloigné le Révérend Père Dom Raymond, mon directeur, et qui l'avait été environ douze ans [d], j'avais de fréquents mouvements d'avoir recours aux Révérends Pères de la Compagnie de Jésus,

3-5 *moments*] [*et même pour comble de mes disgrâces*] *le Révérend Père Dom Raymond* [*de qui seul je recevais de la consolation*] *me fut ôté et envoyé à Feuillant pour y être supérieur* 5-6 *et ainsi son éloignement me priva de son assistance.* [*Mais enfin Dieu, qui est le consolateur des affligés et qui ne les abandonne jamais entièrement, me consola lui-même parce que*], *étant un jour* 11 *ôté de dessus les épaules* 13 *croix*], *je ressentis les effets des paroles de* 15 *J'avais néanmoins encore mes croix,* [*n'ayant été déchargée que de leur pesanteur,*] *mais elles m'étaient douces et faciles*

---

[a]. Vie : *à Feuillant.* L'abbaye de Feuillant, dans l'arrondissement de Muret, département de la Haute-Garonne. Cette nomination de Dom Raymond de Saint-Bernard est confirmée par l'*Histoire chronologique des fondations de tout l'Ordre de la Visitation. Fondation de Tours* (B. Mazarine, Ms. 2433, p. 279).

[b]. Psaume CXXV, 5.

[c]. Saint Matthieu, XI, 30.

[d]. Dom Raymond de Saint-Bernard avait pris la direction de Marie en 1621 (Voir l'article VIII).

mais il n'y en avait point lors d'établis à Tours [a]. J'avais quelque chose en moi qui me disait que la divine Majesté me voulait aider par eux. Cependant, j'avais en mon esprit que le Révérend Père Dom Raymond pourrait revenir et, qu'en attendant, je devais avoir recours à quelqu'un de leurs pères de ma connaissance. J'en voyais donc, mais je ne pouvais tirer secours de personne en mes difficultés [b]. Moi, cependant, qui avais crainte que ce fût légèreté qui me faisait avoir ces mouvements si fréquents de recourir aux Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, je n'en disais mot, pour le respect de mon directeur absent et de peur de cette légèreté que j'appréhendais.

Le jour de ma profession arriva, que je fis de bon cœur. Notre-Seigneur me visita ce jour-là avec soulagement, ou plutôt éloignement de mes croix. Au retour du chœur, entrant en ma cellule, je me prosternai pour présenter derechef à Notre-Seigneur le sacrifice que je venais de lui présenter en public. Étant en cette posture et en une grande familiarité avec sa divine Majesté, j'entendis en mon intérieur qu'elle me signifiait que désormais, à l'imitation des Séraphins du prophète Isaïe [c], je volasse continuellement en sa présence et à son saint service avec six ailes : premièrement, par la fidèle garde des vœux que je venais de professer ; en second lieu, par l'adhérence continuelle à son amour et divine union, et que, comme le battement des ailes des Séraphins était continuel, aussi il ne fallait pas que mon amour

*6 à quelque Père du même Ordre 20 Majesté]. Elle me dit en mon intérieur qu'elle voulait 25-27 lieu] en m'attachant continuellement à sa divine Majesté par la foi, par l'amour et par l'espérance et que comme*

---

[a]. Fin de l'année 1631 et commencement de 1632, les Jésuites n'étaient pas encore établis à Tours. L'acte qui y fonde leur résidence est des 12-13 juin 1632. Leur première maison fut ouverte rue des Petits-Minimes, par les Pères Claude de Lingendes et Michel Maillard (Archives départementales d'Indre-et-Loire. Série D, 1).

[b]. Marie se serait adressée à plusieurs Feuillants après le départ de Dom Raymond de Saint-Bernard. Elle ne parle que d'un seul dans sa *Relation* de 1633 (Vol. I, p. 315).

[c]. Isaïe, VI, 2.

et ma correspondance eussent des trêves, bornes ni limites, tant par mes vœux et vertus que par les trois puissances de mon âme, rapportant le tout à sa très étroite et très intime union. Quoique [cette] instruction fût efficace par le nourrissement intérieur et pour l'entière inclination <de mon âme du côté> [de Dieu] [a], c'était d'une secrète et intime façon qui ne me délivra pas des peines intérieures que je portais, qu'au moment [b] de cette grâce, alors que je professai mes vœux, et que toute moi-même eût passé par les flammes, pour faire mon sacrifice avec plus de pureté et de disposition intérieure et extérieure, s'il eût été besoin. Ce fut le jour de la Conversion de saint Paul, le 25e de janvier 1633, et le 33e de mon âge [c]. Mon fils qui, finement [d], était venu de Rennes s'y trouva. Comme l'on n'avait pas voulu qu'il assistât à ma vêture, ayant fait son calcul en son esprit, ne voulut pas être trompé deux fois. Il n'avait pas encore quatorze ans. Il avait adouci sa peine de ce que je l'avais quitté, pour le moins, pour la faire paraître.

Le carême suivant, le Révérend Père Georges de la Haye [e], de la Compagnie de Jésus, qui avait prêché l'avent et devait encore prêcher à Saint-Gatian [f], venait de fois à autres faire exhortation en notre monastère. J'avais de puissants mouvements de lui parler, mais pour les susdites raisons, je n'en disais mot, laissant le

2-4 *limites*] *dans l'observation de mes vœux et de mes trois autres vertus, le tout par rapport à sa très étroite et très intime union* 5-6 *très efficace*] *par la force intérieure que j'en recevais et par l'entière inclination qu'elle donnait à mon âme du côté de Dieu* 14-15 *qui était venu de Rennes s'y* 18 *ans*] *et la douleur qu'il avait eue de ce que je l'avais quitté était beaucoup adoucie* 22 *avent*] *dans la cathédrale et qui y devait encore prêcher le carême*

---

a. Ms. : *du côté de mon âme.* Leçon fautive. Nous avons adopté celle de la *Vie.*

b. *Qu'au moment,* si ce n'est au moment.

c. Compléter ce récit par le récit parallèle du *Supplément* de la *Relation* de 1633, fragment III (Vol. I, p. 321).

d. Dom Claude Martin a trouvé l'adverbe trop flatteur et l'a supprimé dans la *Vie.*

e. Sur le P. Georges de la Haye, voir le Vol. I, p. 326.

f. *Saint-Gatian,* l'église cathédrale. Aujourd'hui on écrit et on prononce Saint-Gatien. Nous disons de même *Tertullien* ; Bossuet écrivait *Tertullian.*

tout à la Providence de Dieu. Ma supérieure qui savait la disposition de mon âme, me demanda si je voulais voir et ouvrir mon cœur au dit Révérend Père. Je lui répartis que le désirais, mais que par raison je ne lui avais pas demandé [a]. Elle le supplia de me voir souvent pendant son séjour à Tours : ce qu'il lui promit et exécuta avec beaucoup de charité. Lorsqu'il m'eut entendue, il m'obligea de lui écrire la conduite de Dieu sur moi dès mon enfance, et enfin tout ce qui s'était passé dans le cours des grâces qu'il avait plu à la divine Majesté me faire. J'eus permission de ma supérieure ; mais il me vint une répugnance de le faire, si je n'écrivais aussi tous mes péchés et imperfections de toute ma vie, en ce que je pourrais me souvenir, à ce que, par ce moyen, il jugeât mieux de ma disposition. J'eus permission et le fis avec plus grande fidélité qu'il fût possible [b], puis je mis le tout entre les mains dudit Révérend Père, lequel ensuite m'assura que ç'avait été le Saint-Esprit qui m'avait conduite, et que je serais grandement coupable si j'avais du cœur et de l'amour pour autre que pour lui.

Dès que j'eus commencé d'ouvrir mon cœur à ce bon Père, toutes mes peines se dissipèrent, comme qui m'eût déliée d'une captivité, et je connus bien que Dieu avait voulu cela de moi. Il voulut prendre connaissance de l'affaire de mon fils et prendre soin de le faire avancer en ses études qu'il avait commencées à Rennes. Ma sœur

1 *de Dieu*] [*qui voulut que*] *ma supérieure* 7-11 *Après que je lui eus déclaré de bouche toute la conduite de Dieu sur moi dès mon enfance, et généralement tout ce qui s'était passé dans le cours des grâces qu'il avait plu à la divine Bonté de me faire, il m'obligea de lui donner les mêmes choses par écrit, afin de les examiner plus à loisir* 17 *lequel*] [*après avoir examiné toutes choses et pris de moi tous les éclaircissements qu'il crut lui être nécessaires*] *m'assura* 20-22 *que pour lui. A ces paroles toutes mes peines* 23 *bien*] [*par les effets*] *que Dieu*

---

[a]. *Je ne lui avais pas demandé.* Suppression fréquente dans l'ancienne langue, et même encore dans la langue du XVII[e] siècle, du pronom personnel régime, surtout devant un régime indirect. Cf. Bossuet : « Il ne doit pas le recevoir quand on lui offre. » (*Œuvres oratoires*, édit. Urbain et Levesque, t. III, p. 349.)

[b]. *Avec plus grande fidélité qu'il fût possible*, c'est-à-dire *avec* LA *plus grande fidélité qu'il fût possible.* Comparatif équivalent à un superlatif relatif (Voir plus haut, pp. 206 et 255). On trouve chez Desportes († 1606) une phrase analogue : « Et le cœur plus dévot qui fût oncq en servage. »

ne voulant pas s'engager, lui étant hors de sa maison, à payer sa pension et son entretien, elle déclara ce qu'elle pouvait et ce bon et charitable Père trouva quelques personnes pieuses qui fournirent le reste, et l'emmena à Orléans, où il le mit entre les mains du Révérend Père Poncet (7). Là, il a fait toutes ses études, excepté la rhétorique qu'il vint faire à Tours, les Révérends Pères de la Compagnie de Jésus y étant établis, où ma sœur en prit soin, le tenant en sa maison, puis il retourna à Orléans faire sa philosophie, par l'ordre du Révérend Père de la Haye [a].

Depuis ce temps-là, la direction de ma conduite intérieure a toujours été sous les Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, par la permission de mes supérieures. Ils s'établirent à Tours, un peu après ce temps-là [b].

8 *s'y étant* [*nouvellement*] *établis, où ma sœur en prit* [*entièrement*] *le soin*

[a]. Claude passa à Orléans les années scolaires 1633-1636. Il revint à Tours dans l'été de 1636, pour faire sa rhétorique. Il retourna à Orléans pour son année de philosophie, 1638-1639. Le P. de la Haye semble s'être particulièrement intéressé à lui jusqu'à son entrée à Saint-Maur.

[b]. Les Jésuites ne devaient ouvrir leur collège que trois ans plus tard. En attendant, ils allaient installer une classe dans leur résidence provisoire, sous la direction de Julien Maunoir, le futur apôtre de la Bretagne. Mais ce ne fut qu'à la fin de 1633 ou au commencement de 1634.

## NOTES

(1) Jacques Dinet, que nous avons déjà rencontré dans la *Relation* de 1633 (Vol. I, p. 321) et dans les *Relations d'oraison* (Voir la préface), était alors recteur du collège de Rennes. A la date de 1631, les Jésuites n'étaient pas encore à Tours. Cependant l'archevêque et Dom Raymond de Saint-Bernard le connaissaient. Il avait peut-être prêché à Tours une de ces stations d'avent ou de carême que depuis 1627, l'archevêque confiait aux Pères de la Province de France. Dinet appartenait à cette Province. Le récit de Marie laisserait supposer que le Jésuite fut mis au courant de vive voix de son affaire et de celle de son fils.

(2) *Vie*, p. 191. « Elle montre... que l'on peut excéder dans le désir de connaître, mais non dans celui d'aimer, parce que le bonheur de cette vie ne consiste pas dans la connaissance, mais dans l'amour. *La connaissance enfle le cœur* et est souvent contraire à la perfection, mais *la charité édifie*, et plus elle croît, plus elle élève l'édifice. Aussi voit-on beaucoup de personnes savantes et fort éclairées s'aveugler de leurs grandes lumières et quelquefois s'y perdre entièrement ; mais il ne peut y avoir d'excès dans l'amour de Dieu, et l'on ne verra jamais personne se perdre pour avoir trop aimé. D'où il faut inférer que l'on peut excéder dans les connaissances spirituelles et dans le désir d'en avoir, mais que la mesure de l'amour de Dieu et du désir de l'aimer est, comme dit saint Bernard, de ne point avoir de mesure. »

(3) Sainte Thérèse: «L'âme éprouve une joie si excessive qu'elle voudrait n'être pas seule à la ressentir, mais la publier partout, afin qu'on l'aidât à en bénir Notre-Seigneur, car c'est là que la porte un irrésistible élan. Oh ! si c'était en son pouvoir, que de fêtes elle célébrerait, quelles démonstrations de joie pour instruire le monde entier de son bonheur ! Il lui semble qu'elle s'est retrouvée elle-même et, à l'exemple du père de l'enfant prodigue, elle voudrait convier tout le monde à fêter par de splendides réjouissances l'état de sécurité où elle se trouve, du moins pour l'heure présente. Et, à mon avis, elle a bien raison, car une si grande joie intérieure, procédant de la partie la plus intime de l'âme, accompagnée de tant de paix et dont tous les élans ne vont qu'à bénir Dieu, ne peut nullement venir du démon. Lorsqu'une âme est dans ces transports d'allégresse, c'est beaucoup qu'elle se taise et puisse dissimuler, et il ne lui en coûte pas peu. C'est à de pareils transports que saint François était en proie, je pense, quand, rencontré par des voleurs alors qu'il poussait des cris au milieu de la campagne, il leur dit qu'il était le héraut du grand Roi. Et que d'autres saints s'enfuyaient dans les déserts pour pouvoir, comme lui, publier les louanges de Dieu ! » (*Le Château Intérieur*. Sixièmes Demeures, chap. VI. — *Œuvres complètes*, Paris, 1910, t. VI, pp. 224-225.)

(4) Dans l'union transformante, il y a place pour de nouvelles épreuves, de nouvelles nuits de l'âme. L'expérience de Marie de l'Incarnation le prouve ; celle de sainte Thérèse n'y contredit point. Sur la foi du *Château Intérieur*, « le dernier et le plus achevé de ses ouvrages », celui où l'on croit « avec raison trouver le dernier mot de sa pensée sur les voies intérieures et mystiques », on pourrait conclure que le mariage spirituel ouvre pour l'âme l'ère du repos définitif et de la joie ininterrompue. Mais l'étude comparative des écrits de la sainte doit compléter le *Château* sur quelques points, — sur celui qui nous occupe en particulier. Même pour sainte Thérèse, qui ne reçut la faveur du mariage spirituel qu'en 1672, dix ans seulement avant sa mort, la courte période qui suivit, 1672-1682, fut traversée de peines intérieures, de sécheresses, de profondes obscurités spirituelles, de tentations, d'impuissances de l'âme (Voir les *Relations spirituelles* et le *Livre des Fondations*). Sans doute ces *nuits* n'ont plus le même objet que celles dont a écrit saint Jean de la Croix, qui ont précédé le mariage et qui préparaient à cette grâce. Elles sont compatibles avec l'état de possession et de jouissance. C'est qu'elles

n'envahissent que la portion inférieure de l'âme et n'ont pas accès, — Marie de l'Incarnation l'affirme, — dans sa partie supérieure. On peut les assimiler aux tristesses et afflictions du Cœur du Christ, aux états de Notre-Dame durant la perte de son Fils et dans la Passion. Lumière et ténèbres se développent simultanément dans l'âme, mais sur des plans différents.

(5) Les possessions des Ursulines de Loudun, de leur prieure surtout, la Mère Jeanne des Anges, firent grand bruit en France. Commencées en 1632, elles ne s'achevèrent qu'en 1638. De nos jours, on dispute assez, même chez les théologiens catholiques, sur la réalité et l'étendue de ce fait extraordinaire. Au XVII^e siècle, on ne partageait pas les hésitations des modernes, et Marie sur ce point pense comme ses contemporains.

(6) Jeanne des Anges se rendait alors, en exécution d'un vœu qu'elle avait fait, à Annecy, en pèlerinage au tombeau de saint François de Sales. Ce voyage eut lieu d'avril 1638 à août de la même année : c'était un voyage circulaire, par Chinon, Tours, Amboise, Blois, Orléans, Paris, Lyon, Grenoble, Chambéry. Jeanne était accompagnée de son plus célèbre exorciste, le P. Jean-Baptiste Surin. Arrivée à Tours le 26 avril, elle en repartit le 6 mai suivant (Voir : *Histoire de la possession de la Mère Jeanne des Anges, de la maison de Coze, supérieure des Ursulines de Loudun*. Bibliothèque municipale de Tours. Ms. 1197, pp. 175 et ss. Ce Ms. a été édité par les Docteurs G. Legué et Gilles de la Tourrette, Paris, 1886).

(7) Antoine Joseph Poncet de la Rivière (1610-1675), né à Paris d'une famille très anciennement connue et illustre, entré au noviciat des Jésuites en 1629. Futur missionnaire au Canada, où il sera pris et torturé en une occasion par les Iroquois, son nom reviendra plus tard dans la *Correspondance* de Marie de l'Incarnation. Repassé en France en 1657, il s'embarqua en 1665 pour la Martinique où il mourut dix ans après. Nous le retrouverons plus loin, au cours même de cette *Relation*. En 1631-1634, il régentait les classes de 5^e et de 4^e au collège d'Orléans. C'est là que Claude, qui en 1633 entrait en 4^e, le connut et l'eut comme professeur.

## NEUVIÈME ÉTAT D'ORAISON

### XXXVII

APRÈS l'assurance que le Révérend Père de la Haye m'eut donnée que j'étais dans le bon chemin, je demeurai dans une grande paix. Une des choses qui m'avait affligée était que, durant mes croix, j'avais une continuelle présence de Dieu, qui me semblait incompatible avec la légèreté et extravagance de mon imagination et autres motions imparfaites que j'expérimentais [a], et de ce que, depuis que j'étais religieuse, je n'avais [pu], en façon du monde, quelque effort que j'eusse pu faire, prendre les sujets des méditations qui se lisaient trois fois le jour à la communauté. L'on assurait ma conscience là-dessus. Je soumettais mon jugement ; mais après tout, la crainte me saisissait et mon imagination me disait que, si c'eût été l'Esprit de Dieu qui m'eût conduite, qu'assurément j'eusse suivi la communauté, et que c'était là où il se trouvait. Or, depuis que j'eus communiqué [avec] le Révérend Père de la Haye, tout cela se passa en un moment ; mon esprit demeura en sa netteté ordinaire, mon imagination ne m'importuna plus en ces matières. Je me trouvai comme en une nouvelle région, et possédant ma paix et le commerce

3-4 *qui m'avait* [*le plus*] *affligée durant mes croix, c'était que*

---

[a]. La présence de Dieu était dans l'intime de l'âme, les folies de l'imagination dans sa partie inférieure, comme Marie l'a dit ailleurs.

avec la divine Majesté comme auparavant, avec des grâces très particulières sur l'intelligence de l'Écriture sainte, que ledit Révérend Père m'avait dit que je lusse. Sur cela, ma supérieure me donna un Nouveau Testament où je lisais un peu, et en mon bréviaire. Je faisais auparavant mes lectures de règle en un Rodriguez qu'il me fit quitter (1). Comme j'ai dit, je lisais peu à cause que l'occupation intérieure [a] ne me le permettait pas ; seulement je satisfaisais à mon obligation de règle le plus qu'il m'était possible.

C'était la deuxième année de ma profession, que [b] je fus mise sous-maîtresse des novices. Il y en avait un bon nombre. Quelques jours auparavant, j'avais [eu] un instinct intérieur que Notre-Seigneur me voulait changer d'état, et dans ce mouvement, je l'entretenais à mon ordinaire. Une nuit, après un discours familier que j'avais eu avec lui, en dormant, il me fut représenté en songe que j'étais avec une dame séculière que j'avais rencontrée par je ne sais quelle voie (2). Elle et moi quittâmes le lieu de notre demeure ordinaire. Je la pris par la main et, à grands pas, je la menai après moi, avec bien de la fatigue parce que nous trouvions des obstacles très difficiles qui s'opposaient à notre passage et nous empêchaient d'aller au lieu où nous aspirions.

1 *avec*] [*un surcroît*] *de grâces* 7 *quitter*] [*pour m'attacher uniquement à l'Écriture sainte*] *et encore j'en lisais peu*

---

a. L'état de passivité où ses facultés étaient liées (Voir l'article XXIV).

b. *Que*, alors que. — C'était en 1635. Cette nomination fut faite au début de janvier. Le songe qui l'avait précédée avait eu lieu durant l'octave de Noël de 1634.

Marie avait commencé la rédaction de sa *Relation* en juin 1653. Elle l'avait interrompue avec l'arrivée de la flotte de France, en août de cette même année. Quand elle s'arrêta, elle en était au récit de sa vocation au Canada : donc à l'article XXXVII, et peut-être même à l'endroit où nous en sommes de cet article. Le brusque passage, sans transition, d'un ordre de choses à un autre laisserait, en effet, l'impression d'une reprise du travail après un certain intervalle.

Ici s'ouvre à proprement parler la vie apostolique de Marie de l'Incarnation. Dieu l'inaugure par un songe, comme il avait ouvert par un songe sa vie mystique quand elle n'avait que sept ans. Les années que Marie a encore à passer à Tours ne seront plus que des années de recherche, de préparation, d'attente. Désormais toute l'attention, la sienne et la nôtre, sera tournée du côté du Canada.

Mais je ne savais où ni les chemins. Or cependant, je franchissais tous ces obstacles en tirant après moi cette bonne dame. Enfin, nous arrivâmes à l'entrée d'une belle place, à l'entrée de laquelle il y avait un homme vêtu de blanc, et la forme de cet habit comme on peint les Apôtres. Il était le gardien de ce lieu. Il nous y fit entrer et, par un signe de main, nous fit entendre que c'était par là où il fallait passer, n'y ayant point d'autre chemin que celui-là où il nous introduisait, nous marquant le lieu. Et lors, je comprenais intérieurement, quoiqu'il ne parlât pas, que c'était là. J'entrai donc en cette place avec ma compagne. Ce lieu était ravissant. Il n'avait point d'autre couverture que le ciel ; le pavé était comme de marbre blanc ou d'albâtre, tout par carreaux avec des liaisons d'un beau rouge. Le silence y était [a], qui faisait partie de sa beauté. J'avançai dedans, où de loin, à main gauche, j'aperçus une petite église de marbre blanc ouvragé, d'une belle architecture à l'antique (3), et, sur cette petite église, la sainte Vierge qui y était assise, le faîte étant disposé en sorte que son siège y était placé. Elle tenait son petit Jésus entre ses bras sur son giron. Ce lieu était très éminent, au bas duquel il y avait un grand et vaste pays, plein de montagnes, de vallées et de brouillards épais qui remplissaient tout, excepté une petite maisonnette qui était l'église de ce pays-là, qui seule était exempte de ces brunes [b].

La sainte Vierge, mère de Dieu, regardait ce pays, autant pitoyable qu'effroyable. A l'abord, je la trouvai aussi inflexible [c] que le marbre sur lequel elle était assise. Il y avait un chemin étroit pour descendre en ce grand pays. Ma compagne, qui me suivait comme je la

1 *Cependant, je* 16 *y était*] [*grand*], *ce qui faisait une partie* 29 *effroyable*], *où il n'y avait qu'un petit chemin rude et étroit pour y descendre. Mais à l'abord, je la trouvai aussi inflexible*

[a]. *Y était*, y régnait. L'expression perd de sa force avec la retouche de la *Vie*.

[b]. Vie : *bruines*. Mais la *Vie* écrira plus loin, elle aussi, *brunes*.

[c]. *Inflexible*, raide, de marbre comme le faîte de l'église où elle était assise.

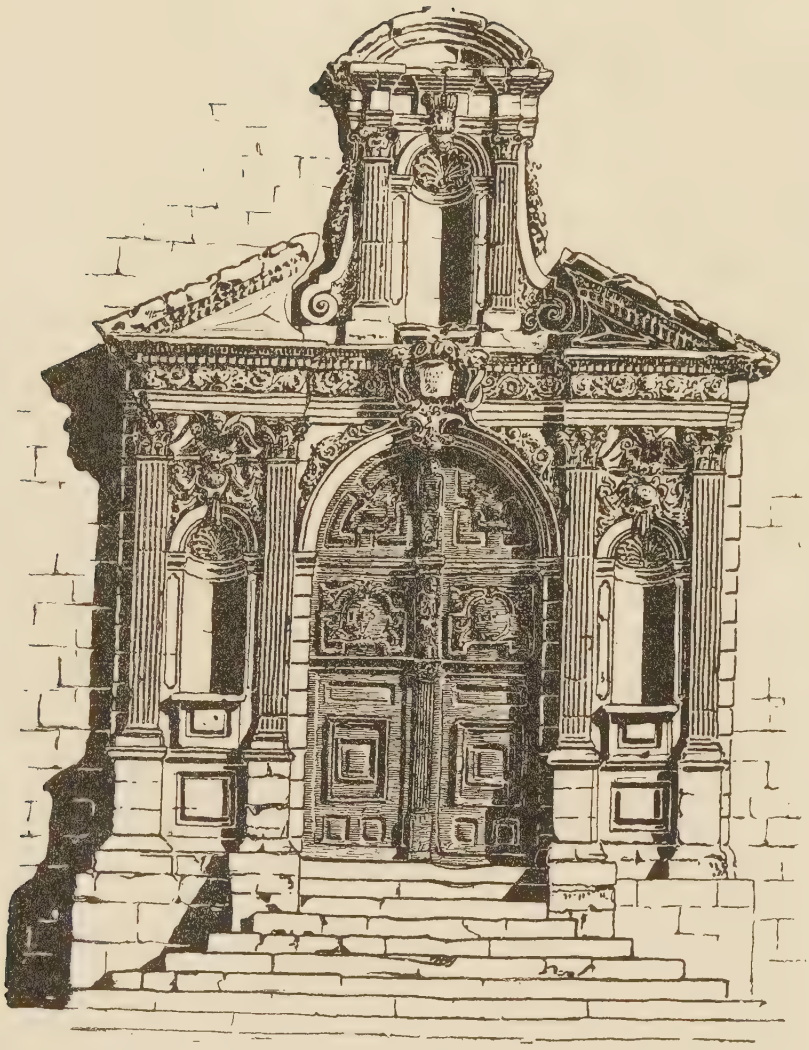

Portail de l'église Saint-Grégoire de Tours.
Ancien Couvent des Minimes de Tours (Voir pages 304 et 319.)

tirais par la main [a], dès que j'eus aperçu la sainte Vierge, par un tressaillement d'affection, quittant la main de cette bonne dame, je courus vers cette divine Mère et étendis mes bras, en sorte qu'ils pouvaient atteindre aux deux bouts de cette petite église, sur laquelle elle était assise (4). J'attendais, par désir, quelque chose d'elle. Comme elle regardait ce pauvre pays, je ne la pouvais voir que par derrière. Lors, je la vis devenir flexible et regarder son béni Enfant, auquel sans parler elle faisait entendre quelque chose d'important à mon cœur [b]. Il me semblait qu'elle lui parlait de ce pays et de moi et qu'elle avait quelque dessein à mon sujet, et moi, je soupirais après elle, ainsi mes bras étant étendus. Lors, avec une grâce ravissante, elle se tourna vers moi et, souriant amoureusement, elle me baisa sans me dire mot, puis elle se retourna vers son Fils et lui parlait encore intérieurement, et j'entendais en mon esprit qu'elle avait du dessein sur moi, duquel elle lui parlait. Lors, pour la deuxième fois, elle se tourna vers moi et me baisa derechef, puis elle communiquait à son très adorable Fils et ensuite me baisa pour la troisième fois, remplissant mon âme par ses caresses d'une onction et d'une douceur qui est indicible. Puis elle recommença de parler de moi comme auparavant. Je ne pourrais jamais décrire la ravissante beauté et douceur du visage de cette divine Mère. Elle était comme à l'âge qu'elle allaitait notre très adorable petit Jésus. Ma compagne s'était arrêtée deux ou trois pas descendant en ce grand pays, d'où elle regardait la très sainte Vierge qu'elle pouvait voir à côté.

Je me réveillai, portant en mon cœur une paix et

10 *important*]. *Il me semblait en mon cœur* 17 *encore*] *et j'entendais* [*comme auparavant*] *en mon esprit* 27 *adorable Jésus* 28 *à deux ou trois pas de là, pour descendre*

---

[a]. Construction dont nous avons déjà rencontré plusieurs exemples dans le manuscrit. Elle reproduit le tour libre de la conversation familière.

[b]. Le manuscrit et la *Vie* diffèrent ici quant à la ponctuation. Le sens varie suivant que l'on adopte l'une ou l'autre leçon.

douceur extraordinaire qui me dura quelques jours, m'unissant à Notre-Seigneur et à l'amour de la très sainte Vierge. Je ne savais néanmoins ce que voulait dire ce qui s'était passé et qui m'avait laissé une si grande impression et de tels effets en mon âme : le tout étant un grand secret pour moi.

## XXXVIII

Ensuite de ce que j'ai dit ci-dessus, je fus mise au noviciat pour aider la maîtresse des novices [a]. C'était mon office de leurs [b] enseigner la doctrine chrétienne pour les y dresser pour les rendre capables de l'Institut. Je le faisais avec un grand zèle que Dieu me donnait avec la facilité de m'<énoncer>[c] sur les mystères de notre sainte foi. J'avais beaucoup de lumières là-dessus. Je portais en mon âme une grâce de sapience [d] qui me faisait quelquefois dire ce que je n'eusse pas voulu ni osé dire sans cette abondance d'esprit. Une fois, sur l'*Ave Maria* mon esprit s'emportait tout à fait. C'était sur ces paroles : *Et benedictus fructus ventris tui.* Ce passage de la sainte Écriture, que Notre-Seigneur est *le fourment* [e] *des élus et le vin qui germe les vierges* [f] me vint en pensée. Il me fallut cesser et donner satisfaction à l'Esprit, ou pâtir, pour mieux dire, ce que concevait mon âme. Sur ce vin, il me vint aussi ce passage des *Cantiques* : *Mon Bien-Aimé est un raisin de cypre* [g]... etc.

14 *grâce*] *de sagesse* 20 *froument* 22 *souffrir*

---

[a]. Se reporter à la chronologie de l'article précédent (Voir p. 303, note b).

[b]. *Leurs.* Orthographe défectueuse, mais assez habituelle dans notre manuscrit. A ce sujet voir l'article VI (page 184, note a).

[c]. Ms. : *annoncer.* Faute évidente ici. Au contraire, à l'article VI où nous avons déjà rencontré le même mot, *annoncer* était certainement le mot de l'original, à l'exclusion d'*énoncer* préféré par la *Vie.*

[d]. *Sapience,* la science, la sagesse surnaturelle.

[e]. *Fourment* (*Froument* dans la *Vie*). Formes vieillies de l'ancienne langue.

[f]. Zacharie, IX, 17.

[g]. Cantique des cantiques, I, 13.

Je le voyais fourment, je le voyais la nourriture de nos âmes au très saint sacrement et pressuré comme le raisin au pressoir de la croix, et ensuite le vin qui germe les vierges. Je m'étais retirée en ma cellule, le mieux que j'avais pu, pour porter l'abondance que je souffrais par ces aliments divins. Il m'en arrivait ainsi sur le Symbole. Je communiquais ce qui se passait en cela au Révérend Père Dinet, qui était mon directeur, qui me fit écrire plusieurs choses en telles occasions [a].

Je me servais, avant que de commencer, d'une lecture en mon particulier dans le petit catéchisme du Concile et dans celui du Cardinal Bellarmin[b], et cela, bien peu de temps. J'étais moi-même étonnée lorsque, pour revenir à la moralité après avoir parlé des points de la foi, de ce que quantité de passages de l'Écriture sainte me venaient à propos. Je ne pouvais me taire et il fallait que j'obéisse à l'Esprit qui me possédait. Pour lors, je faisais cela deux fois la semaine, à vingt ou trente sœurs qui se trouvaient au noviciat à ce sujet, près de trois ans de suite que je fus en cet emploi.

J'avais eu toute ma vie un grand amour pour le salut des âmes, mais depuis ce que j'ai dit des baisers de la très sainte Vierge, je portais dans mon âme un feu qui me consommait pour cela. Or, comme je ne pouvais pas courir par le monde pour dire ce que j'eusse bien voulu, pour tâcher d'en gagner quelques-unes, je faisais ce que je pouvais au noviciat, m'accommodant à la capacité de chacune. Il y avait pour lors de bons esprits [c] et qui étaient affamés de savoir les choses qui leur pouvaient

*1 froument] [je le voyais vin], je le pour lors. Je fis cela* *6 arrivait] le même sur* *17 possédait*

[a]. En particulier les *Relations d'oraison* publiées ci-dessus, et peut-être aussi les instructions sur la doctrine chrétienne recueillies et publiées en 1684 par Dom Claude Martin sous le titre d'*École sainte*.

[b]. Sur les sources et la méthode d'enseignement de Marie, nous renvoyons à l'Introduction à la réédition de l'*École sainte*.

[c]. Nous parlerons de la composition du noviciat au moment où Marie y rentrait, dans l'Introduction à l'*École sainte*. Marie quitta cet emploi en 1637 pour prendre la direction du pensionnat.

servir pour la fin qu'elles s'étaient données à Dieu. Elles me pressaient de plus en plus de poursuivre. Dieu voulait aussi cela de moi, et j'expérimentais au dedans que c'était le Saint-Esprit qui m'avait donné la clé des trésors du sacré Verbe Incarné et me les avait ouverts dans l'intelligence de l'Écriture sainte, dans les passages qui avaient rapport à lui, sans qu'auparavant je les eusse ni médités ni étudiés. Ce que j'en avais lu et entendu dans les occasions m'avait donné de bons sentiments, mais non les impressions qui m'en furent faites en l'état d'oraison que je possédais, où ma nature <était> [a] plus capable de liberté pour porter les touches et écoulements divins qui m'étaient donnés, comme étant dans le royaume du sacré Verbe Incarné, qui me nourrissait et me découvrait ses biens et le souverain domaine et pouvoir que son Père lui avait donné sur les cœurs, par les victoires qu'il avait remportées sur l'empire de la mort et de l'enfer, par l'effusion de son Sang précieux [b].

Au précédent, dans une intime union avec sa divine Majesté, j'avais connu que mon Époux était comme le sein et la poitrine du Père Éternel, duquel découlait un grand fleuve et torrent de grâces qui était son Saint-Esprit, qui inondait tous les Saints et les nourrissait de sa divine vie [c]. Or, c'était de cette vie et de cet Esprit que mon âme était nourrie, en sorte que dans sa plénitude et exubérance, je ne pouvais m'empêcher qu'il n'en rejaillît quelques étincelles <hors> [d]; comme je me retenais, je

2 *poursuivre*]. [*Et je voyais aussi que*] *Dieu* 6 *sainte*], [*surtout*] *des*
9-10 *sentiments*] *mais qui n'approchaient point des* 11 *possédais*]. *Mon*
*esprit était plus libre et plus en état de porter* 27 *et son abondance*
28 *étincelles*] *au dehors, ou si quelquefois je me retenais je les*

---

[a]. Ms. : *avait été.*

[b]. Le zèle pour promouvoir l'extension du règne du Christ dans le monde sera désormais l'un des traits les plus accentués de la vie apostolique de Marie. De là son insistance sur la royauté de Jésus-Christ dans sa *Relation* et dans sa correspondance.

[c]. Voir la *Relation* de 1633, fragment 49 (Vol. I, p. 228).

[d]. Ms. : *Or comme.* — *Or* n'est peut-être qu'une mauvaise orthographe de *hors*. Nous avons interprété d'après *la Vie.*

[les] consommais en moi-même par la subtilité de cette impression. Si quelqu'une me visitait comme je faisais un ouvrage très délicat pour l'autel, si l'on me parlait, mes réponses portaient toujours quelque chose de ce feu, en sorte que j'avais la réputation de ne parler que par sentences. Ces sentences étaient des passages de l'Écriture sainte qui, sans raisonner, étaient ajustés à mes réponses.

## XXXIX

L'Esprit de grâce qui me possédait de la manière susdite, mais de la façon que je le puis exprimer, joint à l'impression que les sacrés baisers de la très sainte Vierge avaient faite à mon âme qui [a] portait un goût tout divin, me donnait à connaître que la divine Majesté m'allait mettre dans un nouvel état, et toutes mes pentes et inclinations de mon esprit se portaient à entrer dans les desseins et dispositions divines, et ma volonté se consommait dans l'amour qu'elle portait à ses ordres, quoi qu'il me pût arriver. J'avais outre cela quelque chose dans moi, dès que je fus aux Urselines, [qui me disait] que la divine Bonté me mettait en cette sainte maison comme en un lieu de refuge, jusqu'à ce qu'elle disposât de moi pour ses desseins. Je repoussais toujours ce sentiment de crainte d'un piège du diable ; toutefois, il me revenait toujours, sans que je raisonnasse ensuite de ce que ce pouvait être, mais seulement je m'abandonnais entièrement à Dieu.

Donc, à l'âge de trente-quatre à trente-cinq ans [b], j'entrai en l'état qui m'avait été comme montré et

2 *si l'on me rendait visite* [*ce qui arrivait assez souvent parce que*] *je faisais* 6 *étaient*] [*ordinairement*] *des* 12 *faite*] *en mon âme et qui était accompagnée d'un goût* 14 *et* [*dans ce sentiment*] *toutes* 18 *Outre cela, dès mon entrée aux Ursulines, je sentais en moi un certain instinct qui me disait* 24 *je raisonnasse*] *néanmoins ou que j'examinasse ce que* 26 *Dieu* [*afin que ses saintes volontés fussent accomplies en moi*]

---

a. *Qui* se rapporte à *impression.*

b. A la Noël de 1634, Marie avait 35 ans sonnés.

duquel j'étais comme dans l'attente. C'était une émanation de l'esprit apostolique, qui n'était autre que l'Esprit de Jésus-Christ, lequel s'empara de mon esprit pour qu'il n'eût plus de vie que dans le sien et par le sien, étant toute dans les intérêts de ce divin et suradorable Maître et dans le zèle de sa gloire, à ce qu'il fût connu, aimé et adoré de toutes les nations qu'il avait rachetées de son Sang précieux. Mon corps était dans notre monastère, mais mon esprit qui était lié à l'Esprit de Jésus, ne pouvait être enfermé. Cet Esprit me portait en esprit dans les Indes, au Japon, dans l'Amérique, dans l'Orient, dans l'Occident, dans les parties du Canada [a] et dans les Hurons, et dans toute la terre habitable où il y avait des âmes raisonnables que je voyais toutes appartenir à Jésus-Christ. Je voyais, par une certitude intérieure, les démons triompher de ces pauvres [âmes] qu'ils ravissaient au domaine de Jésus-Christ, notre divin Maître et souverain Seigneur, qui les avait rachetées de son Sang précieux. Sur ces vues et certitudes, j'entrais en jalousie, je n'en pouvais plus, j'embrassais toutes ces pauvres âmes, je les tenais dans mon sein, je les présentais au Père Éternel, lui disant qu'il était temps qu'il fît justice en faveur de mon Époux, qu'il savait bien qu'il lui avait promis toutes les nations pour héritage, et de plus, qu'il avait satisfait par son Sang pour tous les péchés des hommes qui, auparavant, étaient tous morts et condamnés à la mort éternelle ; et que, quoiqu'il fût mort pour tous, tous ne vivaient pas, et qu'il s'en fallait toutes les âmes que je lui présentais et portais en mon sein ; que je les lui demandais toutes pour Jésus-Christ auquel, de droit, elles appartenaient.

*4 vie] que dans Jésus et pour Jésus, me mettant toute* 9-10 *Jésus n'y pouvait demeurer enfermé* 12 *Occident], dans les parties septentrionales les plus inaccessibles et dans toute la terre* 20 *je n'en pouvais plus, [je languissais,] j'embrassais*

---

[a]. *Dans les parties du Canada.* Voir la leçon de la *Vie* qui corrige l'original en ce point, mais d'accord avec la chronologie. Marie anticipe un peu sur le cours des événements. Immédiatement après le songe de 1634, dans les premiers mois de 1635, elle ne savait encore rien du Canada.

Je me promenais en esprit dans ces grandes vastitudes [a] et j'y accompagnais les ouvriers de l'Évangile, auxquels je me sentais unie étroitement à cause qu'ils se consommaient pour les intérêts de mon céleste et divin Époux, et il m'était avis que j'étais une même chose avec eux. Quoique corporellement je fusse en l'actuelle pratique de mes règles, mon esprit ne désistait [b] point de ses courses, ni mon cœur, par une activité amoureuse plus vite que toute parole, de presser le Père Éternel pour le salut de tant de millions d'âmes que je lui présentais. L'Esprit de grâce qui m'agissait m'emportait en une si grande hardiesse et privauté auprès du Père Éternel qu'il ne m'était pas possible de faire autrement. « O Père, que tardez-vous ? Il y a si longtemps que mon Bien-Aimé a répandu son Sang ! Je postule pour les intérêts de mon Époux, lui disais-je. Vous garderez votre parole, ô Père, car vous lui avez promis toutes les nations. »

Par une lumière qui était infuse en mon âme, je voyais, plus clairement que toute lumière, la signification du passage de l'Écriture sainte qui parle du souverain pouvoir que le Père Éternel a donné au suradorable Verbe Incarné sur tous les hommes [c] et ce que le Saint-Esprit dit de lui en la sainte Écriture en sa faveur ; et ce grand jour, qui me découvrait tant de merveilles, embrasait en mon âme un amour qui me consommait et augmentait la tendance à ce que ce sacré Verbe régnât et fût maître absolu à l'exclusion des démons, dans toutes les âmes raisonnables. Je voyais la justice de mon côté ; l'Esprit qui me possédait me la donnait

1 *grandes*] *et vastes étendues* [*des Indes, du Japon, et de la Chine*] *et j'y* 19 *voyais*] *clairement et comme en plein jour le sens des passages* 27 *augmentait*] *le désir que* 30 *possédait*] *me la donnait*

---

a. *Vastitudes*. Néologisme. Bossuet a écrit une fois *vastité*, mot qu'il a raturé et remplacé par *immensité*. L'énumération qui suit dans la *Vie* est une interpolation.

b. *Désister*, employé au neutre encore au XVII[e] siècle, dans Bossuet en particulier, n'est plus usité aujourd'hui que comme verbe réfléchi.

c. Psaume II, 8.

à connaître [a], qui [b] me faisait dire au Père Éternel : « Cela est juste que mon divin Époux soit le Maître ; je suis assez savante pour l'enseigner à toutes les nations ; donnez-moi une voix assez puissante pour être entendue des extrémités de la terre, pour dire que mon divin Époux est digne de régner et d'être aimé de tous les cœurs. » En produisant mes élans et soupirs au Père Éternel, je lui produisais, sans actes, par une démonstration spirituelle plus aiguë que des flèches de feu embrasées, les passages qui parlent de ce divin Roi des nations dans l'Apocalypse, que je ne cherchais point, mais ils étaient poussés et produits par l'Esprit qui me possédait. Puis, me considérant moi-même, je me trouvais en esprit parmi plusieurs troupes d'âmes qui ne connaissaient pas mon Époux et qui, par conséquent, ne lui rendaient pas leurs hommages. Je lui [c] rendais pour elles. Je les embrassais et je les voulais concentrer dans le très précieux Sang de cet adorable Seigneur et Maître.

Je ne quittais point du tout le Père Éternel pour postuler en sa faveur [d], comme si j'eusse été son avocat, à ce que son héritage lui fût rendu. Mon esprit était toujours hors de moi-même ; mon corps devenait comme une squelette [e]. Mon supérieur m'ayant enquis [f] de mon état intérieur eut quelque crainte que cette abstraction actuelle continue ne me causât la mort, vu sa longue durée : ce qui l'obligeait de me commander de faire

1 *à connaître*] *et me faisait dire* 7 *En produisant*] *mes désirs et mes gémissements, je les poussais vers le ciel comme autant de flèches embrasées et je représentais au Père Éternel, par une démonstration divine et spirituelle, les passages de l'Écriture qui* 12 *produits*] *par* [*la fécondité de*] *l'Esprit* 23 *m'ayant*] *interrogée de l'état de mon intérieur*

---

[a]. *Me* LA *donnait à connaître.* L'ancienne langue employait le féminin pour exprimer le neutre.

[b]. *Qui,* lequel. La Vie fait du Saint-Esprit le sujet du verbe suivant et le contexte lui donne raison.

[c]. Ellipse du pronom personnel régime *les.*

[d]. C'est-à-dire : Je ne cessais de faire instance près de Dieu pour.

[e]. *Squelette,* du féminin au XVII[e] siècle pour certains puristes. Le féminin ne se rencontre plus aujourd'hui que dans le peuple.

[f]. *Enquérir* ne s'emploie plus que comme verbe pronominal.

tous mes efforts pour m'en distraire. Je me mis en devoir d'obéir, mais il ne fut pas en mon pouvoir de sortir de cette disposition. Il me vit plusieurs fois à ce sujet. Lorsqu'il vit mon impuissance, il me laissa en paix à la conduite de Dieu, qui m'agissait si puissamment.

## XL

Le Révérend Père Dinet, recteur de la Compagnie de Jésus, lequel, comme j'ai dit [a], mon supérieur m'avait donné pour directeur, me visitant, je lui rendais compte de ce qui se passait en moi. Il approuvait ma disposition et disait que ce qui m'avait été montré en ce pays pourrait être effectué en moi, au sujet de la Mission de Canada [b]. Lorsqu'il me dit tout cela, je n'avais jamais su qu'il y eût un Canada au monde, ce que j'avais vu ne m'en ayant donné aucune notion, car, comme j'ai dit, je demeurais dans l'ignorance des choses que j'avais vues [c], laissant le tout à la conduite de la divine Providence, en me laissant conduire à l'Esprit qui m'agissait si fortement au sujet du salut des âmes, ne pouvant pas m'imaginer que Notre-Seigneur me voulût corporellement dans un pays étrange [d] pour <le> [e] servir actuellement en elles, eu égard à ma profession religieuse et de recluse dans un monastère, quoique mon esprit y fût continuellement, en sorte qu'intensivement [f] toutes mes actions y eussent du

*5 qui] remuait mon esprit 6 recteur] des Jésuites de Tours 9 moi] [touchant cet esprit apostolique dont j'ai parlé], il 20 pays] étranger pour lui rendre aucun service eu égard 23 continuellement] et que dans l'intention toutes*

[a]. La Vie supprime cette incise, et avec raison, car Marie n'a point parlé encore de la désignation du P. Dinet comme son directeur.

[b]. C'était dans le premier semestre de 1635. Le P. Dinet avait en effet quitté Tours avant septembre de cette même année.

[c]. C'est l'absence de curiosité dont Marie a parlé plus haut.

[d]. *Étrange*, étranger. Vieilli dans ce sens. La Fontaine dira encore : « Peu de nos chants... se font écouter des nations *étranges*. » (Fables, XII, 23.)

[e]. Ms. : *la*.

[f]. *Intensivement*, par l'esprit et l'ardeur apostoliques qui les animaient.

rapport. Et en effet, je croyais que c'était mon affaire que ce que Notre-Seigneur me faisait faire en esprit pour ces pauvres âmes, et d'exciter chacune des sœurs, tant professes que novices, de joindre toutes leurs intentions aux miennes à ce sujet. Et quoique je tâchasse de me comporter prudemment, je ne pouvais si bien me cacher que plusieurs ne jugeassent que Dieu voulait quelque chose de moi en particulier, et croyaient que sa divine Majesté me tirerait du monastère pour quelque occasion à sa gloire.

Mon occupation intérieure et mes poursuites continuelles avec le Père Éternel au sujet de l'amplification du royaume de Jésus-Christ dans les pauvres âmes qui ne le connaissaient point [se fortifiaient] [a]. Une nuit, je lui représentais ce grand affaire [b] ; par une lumière intérieure, je connus que sa divine Majesté ne m'écoutait pas, ni ne se rendait pas propice à mes vœux et instances que je lui faisais, comme à l'ordinaire, ce qui piqua mon cœur et mon esprit d'une angoisse extrême, accompagnée d'humiliation et disposition soumise à sa divine Justice, pour ce qui manquait de mon côté, car, de celui de mon Époux, je voyais l'équité, et j'eusse voulu être condamnée à souffrir toutes les peines imaginables pour être dans l'état de pureté requise pour pouvoir poursuivre ma pointe, fléchissant le cœur du Père Éternel, à ce que mon bien-aimé Époux, qu'il avait constitué Roi des nations, en fût paisible possesseur par leur conversion. Je concevais en mon âme que le Père Éternel avait agréables mes poursuites pour une si juste cause, mais qu'il manquait quelque chose qu'il voulait de moi pour être exaucée. Je me consommais à ses pieds, je m'abîmais au centre de ma bassesse, à ce qu'il plût à sa divine Bonté de mettre en moi ce qu'il lui plairait davan-

1 *rapport*]. *Je croyais que c'était mon affaire de m'attacher seulement à ce que*
11 *Cependant mon occupation intérieure se fortifiait toujours aussi bien que mes*

[a]. Le remaniement de la *Vie* semblerait indiquer que la phrase était sans verbe dans l'original, comme elle l'est dans le manuscrit.

[b]. *Affaire*, encore des deux genres au XVII[e] siècle.

tage, à ce qu'elle m'exauçât en faveur de mon Époux. Lors, j'expérimentai un écoulement et un rayon divin en mon âme qui fut suivi de ces paroles : « Demande-moi par le Cœur de Jésus, mon très aimable Fils ; c'est par lui que je t'exaucerai et accorderai tes demandes. » Dès ce moment, l'Esprit qui m'agissait m'unit à ce divin et très adorable Cœur de Jésus, en sorte que je ne parlais ni ne respirais que par lui, en expérimentant de nouvelles infusions de grâces dans ce divin Cœur et l'Esprit de mon Jésus, qui me faisait produire [a] des choses admirables, que ma plume ni ma langue ne peuvent exprimer, au sujet de l'amplification du royaume de Jésus-Christ. Cela se passait environ l'an 1635 (5). Le tout s'adressant au Père Éternel, mes respirs, qui étaient l'expression de ce que je pâtissais en mon âme, étant comme flèches ardentes, donnaient une atteinte continuelle au Cœur du Père Éternel. Non que je m'imaginasse quelque chose de corporel, mais je ne puis m'exprimer autrement pour dire une efficacité [b]. Il me semblait que je connaissais toutes les âmes rachetées du Sang du Fils de Dieu, en quelque coin de la terre habitable qu'elles pussent être, et mon amour se portait à celles qui étaient les plus abandonnées dans les pays des Sauvages où je me promenais sans cesse.

## XLI

Étant dans les dispositions susdites, un jour étant en oraison devant le très saint sacrement, appuyée en la chaise que j'avais dans le chœur, mon esprit fut en

*6 qui me dirigeait 9 Cœur] de Jésus qui me faisait produire 14 Éternel] et mes aspirations 15 de ce que] je ressentais 19 autrement] ,parlant de cette efficacité 25 Les dispositions dont je viens de parler se fortifiant de plus en plus 27 sur la chaire en laquelle j'avais place dans le*

---

a. La *Vie* fait de *Cœur de Jésus* le sujet de ce verbe: d'après le manuscrit, ce serait plutôt *Esprit de Jésus*.

b. Pour rendre un effet, celui que produisaient ses élans et ses soupirs.

un moment ravi en Dieu, où lui fut représenté ce grand pays qui lui avait été montré en la façon que j'ai déduite [a] ci-devant avec toutes les circonstances [b]. Lors, cette adorable Majesté me dit ces paroles : « C'est le Canada que je t'ai fait voir ; il faut que tu y ailles faire une maison à Jésus et à Marie (6). » Ces paroles qui portaient vie et esprit en mon âme, en cet instant la rendirent dans un anéantissement indicible au commandement de cette infinie et adorable Majesté, laquelle lui donna force [pour répondre], disant : « O mon grand Dieu, vous pouvez tout et moi je ne puis rien ; s'il vous plaît de m'aider, me voilà prête. Je vous promets de vous obéir. Faites en moi et par moi votre très adorable volonté ! » Il n'y eut point là de raison [c] ni de réflexion: la réponse suivit le commandement, ma volonté ayant été à ce moment unie à celle de Dieu, d'où s'ensuivit une extase amoureuse dans laquelle cette infinie Bonté me fit des caresses que langue humaine ne pourrait jamais exprimer, de laquelle s'ensuivirent de grands effets intérieurs de vertu. Je ne voyais plus d'autre pays pour moi que le Canada, et mes plus grandes courses étaient dans le pays des Hurons, pour y accompagner les ouvriers de l'Évangile, y étant unie d'esprit au Père Éternel, sous les auspices du sacré Cœur de Jésus, pour lui gagner des âmes. Je faisais bien des stations par tout le monde; mais les parties [d] du Canada étaient ma demeure et mon pays, mon esprit étant tellement hors de moi et abstrait du lieu où <était> [e] mon corps, qui pâtissait

*1 ravi en Dieu, dans lequel ce grand pays qui m'avait été montré en 2 je l'ai décrit ci-devant me fut représenté de nouveau avec les mêmes circonstances 14 de raisonnement ni 19 exprimer] et à laquelle succédèrent 21 et mes courses ordinaires 28 et absent du lieu*

---

[a]. *Déduire,* décrire, exposer en détail.

[b]. Le remaniement de la *Vie* est en même temps une interprétation. Le ravissement de Marie aurait été, pour le fond des choses montrées, une réédition du songe de 1634.

[c]. *Raison,* raisonnement.

[d]. *Parties,* régions. Sens vieilli.

[e]. Ms. : *où il était. Mon corps...*

cependant beaucoup par cette abstraction [a], que même en prenant ma réfection, c'étaient les mêmes fonctions et courses dans le pays des Sauvages pour y travailler à leur conversion et aider les ouvriers de l'Évangile. Et les jours et les nuits se passaient de la sorte.

En ce temps-là, le Révérend Père Poncet m'envoya une *Relation* de ce qui se passait en Canada. Sans qu'il sût aucune de mes dispositions et sentiments touchant cette Mission, il m'écrivit la vocation que Dieu lui donnait pour y aller travailler (7), et m'envoya [b] une image de la Mère Anne de Saint-Barthélemy, espagnole, en laquelle Notre-Seigneur était peint, qui avec sa main montrait la Flandre à cette bienheureuse religieuse, l'invitant de l'y aller servir et que l'hérésie l'allait perdre (8) : « Je vous envoie cette image, me disait-il, pour vous convier d'aller servir Dieu dans la Nouvelle-France. » Je fus étonnée de ce <convi> [c], vu, comme j'ai dit, qu'il ignorait ce qui se passait en moi, que je tenais fort secret. Cependant, ce m'était autant d'aiguillons pour faire agir plus puissamment le feu qui me consommait pour le salut des âmes. Je n'osais parler à qui que ce fût du commandement que la divine Majesté m'avait fait, à cause que c'était une entreprise si extraordinaire et, en apparence, éloignée de ma condition et sans exemple. Je poursuivais le Père Éternel, lui représentant ce que lui-même connaissait de mon insuffisance pour venir à l'exécution de ce qu'il lui avait plu me commander, qu'il pouvait tout et moi rien, et qu'il fît en cela selon son bon plaisir. Ainsi, j'attendais ses ordres, et cependant, j'étais toujours dans les Missions

10 *envoya* [*encore un petit bourdon qu'il avait apporté de N.-D. de Lorette avec*] *une* 15 ⌊*ce bourdon et*] *cette* 17 *de cette semonce* 19 *cependant toutes ces rencontres m'étaient autant d'aiguillons pour faire agir plus puissamment* [*et pour allumer de plus en plus*] *le feu*

---

a. *Abstrait, abstraction*, séparé, séparation.

b. Voir la phrase propre à la *Vie*. Interpolation de l'éditeur, peut-être.

c. Ms. : *Convoi*. Faute certaine pour *convi* dont le sens aura échappé à l'auteur de la copie. Ce mot qu'on retrouve dans Saint-Simon était d'un usage plutôt rare. Substantif dérivé du verbe *convier*, il signifie *invitation*.

et mon cœur dans le zèle qui le consommait. Une paix savoureuse et féconde me soutenait, sans laquelle je n'eusse pu subsister ni porter une impression si grande et continuelle.

En ce même temps que la divine Majesté m'occupait de la sorte, elle disposait l'esprit de Madame de la Peltrie [a], personne d'une éminente vertu (9), pour se donner avec tous ses biens à la Mission de Canada, laquelle avait été puissamment touchée, lisant une *Relation* en laquelle le Révérend Père Le Jeune (10), par invitation, disait « s'il ne se trouverait point quelque sainte âme qui voulût aller ramasser le Sang du Fils de Dieu pour le salut des pauvres barbares de ces contrées de Canada ». Cette sainte dame ayant été gagnée par cette touche [b], chercha tous les moyens possibles pour exécuter ses bons désirs, lorsqu'il plairait à Dieu de mettre ses affaires en tel état qu'il serait convenable à un tel dessein. Sur cela, elle tomba malade à l'extrémité, en sorte que les médecins n'en attendaient de moment en moment que la mort. En cet état, elle se souvint de ses bons désirs pour le Canada qu'elle tenait pour son cher pays. Elle se sentit pour lors inspirée de faire un vœu au glorieux saint Joseph, que s'il lui plaisait d'obtenir de Dieu sa santé, qu'elle ferait un séminaire [c] en Canada en faveur des pauvres filles des Sauvages. Au même moment qu'elle eut fait ce vœu, toutes ses douleurs violentes qu'on avait jugées mortelles se retirèrent et ne lui en resta que la faiblesse. Le médecin

*7 personne*] [*de condition et*] *d'une* 10 *Le Jeune*] *demandait* [*en général*] 13 *pauvres*] *Sauvages* 14 *par des paroles si touchantes* 16 *désirs*] *et priait Notre-Seigneur de mettre*

---

[a]. La famille de la Peltrie prenait son nom du fief de la *Pelletrie* situé commune de Bivilliers, canton de Tourouvre, dans l'ancienne province du Perche. L'orthographe du nom différait selon qu'il désignait la famille ou la terre.

[b]. L'appel que Dieu lui faisait entendre par l'invitation de la *Relation* du P. Le Jeune.

[c]. Ce mot désignait alors une maison d'éducation aussi bien pour les filles que pour les garçons. Aujourd'hui, en France du moins, il n'est plus employé que pour désigner un établissement de préparation des jeunes clercs à la prêtrise.

arrivant fut autant étonné [a] que surpris [et] lui demanda : « Madame, que sont devenues vos douleurs ? » Elle lui répartit ingénument qu'elles étaient allées en Canada. Lui qui ne savait ce qui s'était passé, prit cette réponse pour une récréation (11). Lorsque cela se passait, nous ne nous connaissions ni n'avions jamais entendu parler l'une de l'autre, madite Dame ni moi, mais la divine Bonté disposait le tout suavement [b].

1 *arrivant*] *là-dessus fut également joyeux et surpris*

[a]. *Étonné* et *surpris*. Même association d'adjectifs un peu plus bas, page 345. La leçon de la *Vie* ne semble donc qu'une correction.

[b]. La maladie de Madame de la Peltrie doit se placer probablement en 1637.

## NOTES

(1) La *Pratique de la perfection et des vertus chrétiennes et religieuses*, qui devait rendre si célèbre son auteur, le Jésuite espagnol Alphonse Rodriguez (1537-1616), avait paru à Séville en 1609. Traduit en français dès 1621 par le P. Paul Duez, cet ouvrage en était à sa onzième édition en 1631. On le rééditait de nouveau en 1632 et 1633 à Rouen et à Lyon. Dès son apparition, il devint, non seulement dans les maisons de formation de la Compagnie de Jésus auxquelles il s'adressait tout spécialement, mais dans beaucoup d'Ordres religieux et surtout dans les nouveaux Instituts, un bréviaire d'ascétisme. A l'époque où elle l'eut entre les mains, Marie n'avait rien à y prendre, ni sur la pratique des vertus, ni sur l'oraison. Le P. de la Haye suspendit sagement cette lecture qui n'était pour sa dirigée qu'une perte de temps.

(2) De ce songe, nous avons au moins trois récits de Marie et peut-être quatre. Le premier en date fut adressé à Dom Raymond de Saint-Bernard, alors à Paris, en 1636. Le second est celui de la *Relation* de 1654. Le troisième parut dans la *Relation de la Nouvelle-France* de 1672, et fut écrit en décembre 1671 ou janvier 1672. Enfin la *Vie* (p. 223) reproduit sans indication de provenance un fragment de récit qui daterait des derniers temps de Marie. Nous aurons à revenir sur la nature de cette pièce dans la publication de la correspondance. Tous ces comptes rendus sont identiques pour le fond et souvent aussi pour les détails secondaires. Ils ont aussi des parties propres par où ils se complètent.

(3) L'église « d'une belle architecture à l'antique » qui fut tout à coup représentée à Marie n'est pas une création fantaisiste de son rêve, ni une image créée directement par Dieu, mais une réminiscence. Il n'est pas impossible d'identifier

ce souvenir. Cet édifice moderne, Marie l'avait vu à Tours. Quelques années plus tôt, les Minimes du grand couvent du Plessis-lez-Tours avaient fait une fondation dans Tours même. Sous le vocable de saint Grégoire de Tours, ils y avaient construit une église où ils avaient délibérément adopté le style nouveau. Commencée en 1627, cette église était achevée, du moins pour l'extérieur, en 1630. Les pilastres qui décorent sa façade, son fronton triangulaire, tout y rappelle l'antique. Marie, on l'a vu, avait une grande dévotion pour saint François de Paule. Elle est venue voir la nouvelle église, et elle fut vivement impressionnée par ce chef-d'œuvre d'un art dont elle goûta tout de suite la noblesse. Ce fut cette église qui reparut dans son rêve.

L'église des Minimes est devenue la chapelle du Lycée et du grand Commandement.

(4) Comme tout rêve, celui de Marie contient une part de fantasmagorie. Ainsi s'explique cette petite église dont elle touche les extrémités de ses mains étendues et qui semble avoir pris un peu plus tard les proportions normales des édifices religieux. Mais ce n'est qu'un détail. Il serait facile de montrer dans l'ensemble la parfaite cohérence du songe. Rêve et songe ne sont pas d'ailleurs les mots qui conviennent tout à fait. Vision imaginaire et symbolique serait préférable. Nous en expliquerons ailleurs les parties et leur adaptation à la réalité historique.

(5) Avec l'année, nous aimerions à connaître le mois, le jour, toutes les circonstances de cette nouvelle faveur. C'est elle en effet qui inaugure la dévotion de Marie au Cœur de Jésus, sa dévotion méthodique, et l'on peut dire, son culte. De ce culte, nous avons le témoignage et l'expression dans la belle prière quotidienne que Marie adresse au Père Éternel à partir de cette époque : « C'est par le Cœur de mon Jésus, ma voie, ma vérité et ma vie, que je m'approche de vous, ô Père Éternel... » Plusieurs des éléments de cette prière se retrouvent dans les instances fréquentes que Marie faisait déjà depuis plusieurs années pour obtenir l'amplification du règne du Christ. Nous en avons souligné quelques-uns dans la *Relation* de 1633 ; nous aurions pu en signaler d'autres dans l'article XXXIX de la présente *Relation*. A dater de 1635, ils furent définitivement codifiés et réunis dans une prière spéciale, où Marie traduisit toutes ses aspirations et tous les désirs de son âme. La révélation qui lui fut faite alors donna à sa vie une nouvelle orientation. « Ayant donc ainsi appris de la bouche de Dieu même combien ce Cœur (le Cœur de Jésus) lui était agréable et puissant pour obtenir ses faveurs, elle lui porta depuis, tout le reste de sa vie, une dévotion particulière. Elle n'offrait rien à Dieu et ne lui demandait rien que par ce Cœur adorable. C'était son refuge dans ses nécessités, sa consolation dans ses peines, son repos dans ses fatigues, son trésor dans ses pertes, et son tout dans le mépris qu'elle faisait de toutes choses. » (*Vie*, p. 308. — Voir sur ce sujet la *Correspondance* de Marie de l'Incarnation.)

(6) Le songe de Noël 1634 resta toute une année une énigme pour Marie. Ce fut Dinet qui la déchiffra le premier. Mais ce n'était que la parole d'un homme, et seulement une suggestion. L'explication totale et décisive lui vint de Dieu. La vision « en clair » dont Marie parle ici, et dont elle a donné la date dans une

de ses lettres à Dom Raymond de Saint-Bernard, est des premiers mois de 1636. Avec l'interprétation, elle contenait un ordre formel de Dieu, une mission.

(7) Poncet de la Rivière, « ce grand religieux, écrit Charlevoix, qui a été une des plus vives lumières de sa Compagnie, et dont la mémoire est en bénédiction dans les colonies françaises de l'Amérique, qu'il a presque toutes arrosées de ses sueurs et quelques-unes même de son sang » (*Op. cit.*, p. 94), avait quitté le collège d'Orléans à la fin de l'année scolaire 1634 pour aller faire à Paris au collège de Clermont sa première année de théologie. En septembre 1635, il partait pour Rome où il devait continuer sa théologie pendant trois ans. Ordonné prêtre en 1638, il obtint du P. Mutius Vitelleschi, Général de la Compagnie de Jésus, d'être désigné pour les Missions de la Nouvelle-France. Peu après son ordination, il rentrait en France, en compagnie d'un autre futur apôtre du Canada, le P. Chaumonot. De Rome il fit à pied le pèlerinage de Lorette, d'où il gagna Paris.

Poncet connaissait Marie par son ancien élève Claude Martin. Il semble même qu'ils avaient déjà échangé quelques lettres. Nous ne savons d'où Poncet adressa à Marie la lettre dont fait mention la *Relation* de 1654. Peut-être de Paris. Il rentrait à Paris pour se préparer à passer au Canada par la flotte de l'année suivante. En attendant, il devait être chargé des affaires de la Mission. Par les lettres qui lui arrivaient de Québec et par les *Relations annuelles*, il savait que la fondation d'une maison de religieuses enseignantes au Canada était dans l'air. A Paris, il rencontrait Dinet, recteur du collège de Clermont et bientôt provincial de France. Il retrouvait aussi le P. de la Haye, maintenant préposé à la maison professe. Le P. de Rochemonteix insinue que le récit de Marie laisse entendre qu'au sanctuaire de Lorette « Poncet avait eu la vue des choses merveilleuses dont l'âme de Marie de l'Incarnation était le théâtre » (*Les Jésuites de la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, t. I, p. 382). Nous ne voyons pas la nécessité de recourir à ce procédé miraculeux d'information, et d'ailleurs, il n'y a rien de tel dans la *Relation* de 1654. Comme nous venons de le montrer, les sources de renseignements ne manquaient pas à Poncet sur terre.

(8) D'abord sœur converse au Carmel réformé, puis secrétaire et confidente de sainte Thérèse, Anne de Saint-Barthélemy passa en France avec la Mère Anne de Saint-Augustin en 1604 pour y implanter la réforme thérésienne. Elle y fut élevée presque aussitôt au rang des Mères de chœur. En 1608, elle était venue de Paris à Tours pour fonder un couvent de Carmélites. Elle rentra bientôt à Paris, d'où elle partit pour la fondation de Flandre. Son autobiographie ne contient pas trace de l'ordre divin relatif à la Flandre ; le seul ordre surnaturel qui lui soit donné est celui de passer en France (Cf. Bouix. *Autobiographie de la V. M. Anne de Saint-Barthélemi...* Paris, 1869).

(9) A partir de 1638, les noms de Madame de la Peltrie et de Marie de l'Incarnation sont intimement liés, inséparables même dans l'histoire des Ursulines de la Nouvelle-France, dont la première fut la fondatrice temporelle et la seconde la fondatrice spirituelle, et dans l'histoire religieuse de Québec.

Marie a raconté en détail la vocation de Madame de la Peltrie dans une lettre en forme de relation de sa vie, qu'elle adressa en 1670 au P. Poncet. C'est là, natu-

rellement, que nous renvoyons l'annotation historique, abondante et tout à fait neuve, que nous avons recueillie sur le sujet. Nous nous en tiendrons ici à l'essentiel, nous contentant de suivre le récit de Marie.

Madeleine de Chauvigny, fille de Guillaume de Chauvigny, sieur dudit lieu et de Vaubougon, et de damoiselle Jeanne du Bouchet, était née à Alençon en 1603. Mariée en 1622 à Charles de Gruel, seigneur de la Peltrie, veuve en 1628 et sans enfants, — elle n'avait eu de son mariage qu'une fille morte aussitôt après sa naissance, — elle résolut d'employer sa fortune au service des pauvres. La lecture des *Relations* du P. Le Jeune orienta sa générosité du côté du Canada et de ses missions. Marie cite le passage qui la frappa. C'est une citation libre. Le Jeune, dans sa *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en* 1635, écrivait : « Hélas mon Dieu ! si les excès, si les superfluités de quelques Dames de France s'employaient à cet œuvre si sainct (celui de la fondation d'un couvent de religieuses enseignantes à Québec). quelle grande bénédiction feraient-elles fondre sur leur famille ! Quelle gloire en la face des Anges d'avoir recueilli le Sang du Fils de Dieu pour l'appliquer à ces pauvres infidèles ! Se peut-il faire que les biens de la terre nous touchent de plus près que la propre vie ? Voilà des vierges tendres et délicates toutes prestes à ietter leur vie au hasard sur les ondes de l'Océan ; de venir chercher de petites âmes dans les rigueurs d'un air bien plus froid que l'air de France ; de subir des travaux qui étonnent des hommes mêmes, et on ne trouvera point quelque brave dame qui donne un passeport à ces Amazones du grand Dieu, leur dotant une maison pour louer et servir sa divine Majesté en cet autre monde ? Je ne saurais me persuader que Notre-Seigneur n'en dispose quelqu'une à ce sujet. »

(10) Paul Le Jeune (1591-1664), l'un des Jésuites missionnaires dans la Nouvelle-France les plus justement célèbres. De famille calviniste, converti, entré dans la Compagnie de Jésus, il était passé au Canada en 1632. Il y resta jusqu'en 1641, époque où il rentra en France. Tour à tour supérieur de la résidence de Québec, supérieur général des Missions de la Nouvelle-France, puis simple missionnaire, cet apôtre infatigable ne recula devant aucune expérience ni aucune aventure pour prêcher l'Évangile. Les *Relations annuelles de la Nouvelle-France* qu'il envoya de 1632 à 1641 au provincial de Paris sont les plus précieuses et les plus pittoresques de la collection des *Relations des Jésuites*.

(11) Pour beaucoup en effet à cette époque le Canada n'était encore qu'un nom assez mystérieux, épouvantail dont on menaçait les enfants, et plaisanterie pour les grandes personnes. Dans les salons, on en raillait facilement. Dans son livre sur *Richelieu et la monarchie absolue*, M. d'Avenel nous donne quelques-uns de ces propos de la société : « D'une fille affamée de mari, on disait qu'elle en aurait été chercher au Canada. D'un homme poursuivi par des créanciers et qui ne pouvait plus vivre en France, on annonçait : « Il parle d'aller au Canada pour « épouser la reine des Hurons. » On racontait que le poète Neufgermain, ruiné par sa femme, tâchait de la faire aller en Canada, et que selon que l'affaire de l'embarquement marchait bien ou mal, il était gai ou mélancolique. » (*Op. cit.*, t. III, p. 223. Cité par G. Goyau dans *les Origines religieuses du Canada*, ch. II, p. 91.)

## DIXIÈME ÉTAT D'ORAISON

### XLII

LA divine Majesté me voulant entièrement dépouiller et dénuer de mon propre vouloir dans les choses mêmes qu'elle m'avait commandées, voulant que tout fût d'elle et non de la créature, me le fit connaître et expérimenter un jour que j'étais en oraison devant le saint sacrement. Je traitais pour lors avec elle du salut des âmes, dans l'accès ordinaire auquel il lui plaisait de m'attirer. En un moment, elle m'ôta tout pouvoir et capacité de ce commerce, et ravit mon âme en une extase qui la mit dans son souverain et unique Bien, pour la faire jouir de ses caresses et divins embrassements, dans un amour et privauté indicible où il [a] lui découvrait le grand avantage qu'il y avait à lui gagner des âmes, et < l'incitait > [b] à les lui demander. Lors, l'âme piquée dans les intérêts de l'Époux, le sacré Verbe Incarné, par une amoureuse impatience, voulait que ses affaires fussent avancées, et qu'elle fût victime, bien qu'il [c] fallût donner mille vies, s'il lui eût été possible, pour ce sujet ; et qu'il plût au Père Éternel de la mettre en état de pouvoir exécuter le commandement qu'il lui avait

*4-5 elle me fit connaître un jour que j'étais en oraison devant le saint sacrement qu'elle me voulait réduire à ce dépouillement*

---

[a]. *Où il.* Syllepse. Le substantif dont le pronom tient la place est *Majesté.*

[b]. Ms. : *incitant.*

[c]. *Bien qu'il,* même s'il.

fait de lui faire une maison en Canada en laquelle il fût loué et adoré avec Jésus et Marie et qu'il n'en séparât point le grand saint Joseph. — C'est que j'ai eu de fortes impressions que ç'avait été celui que j'avais vu être le gardien de ce grand pays [a], et dans mes plus intimes et familiers entretiens j'avais en l'esprit que Jésus, Marie et Joseph ne devaient point être séparés, en sorte qu'une fois, étant à table, au réfectoire, pâtissant des affections extatiques, je disais : « O mon Amour, il faut que cette maison soit pour Jésus, Marie et Joseph », ne pouvant faire autrement [b]. — J'avais une certitude que la divine Majesté agréerait mes instances, que je ne faisais que par la motion de son Saint-Esprit. Elle jetait ses regards sur moi lorsque, par la même motion, je voulais ravir sa volonté par un amoureux effort que je pâtissais [c], par lequel je voyais que j'avais le droit de justice à cause de mon divin Époux. Lors, cette suradorable Majesté jetait ses regards sur moi, qui me signifiaient que j'avais voulu ravir sa volonté, mais que, par amour, elle voulait triompher de la mienne. Ah ! qui est-ce qui pourrait exprimer ce commerce d'amour ? Il se fit lors une opération dans mon âme qui la faisait délicieusement agoniser. Elle respirait seulement un peu, se confessant vaincue, disant et signifiant par ses respirs [d] : « Ah ! mon Amour ! O mon grand Dieu !

*8 et ressentant des* *13 par le mouvement* *14 lorsque] dans le même mouvement* *15 effort] dans lequel je voyais* *24 vaincue] et disant par les aspirations qui lui restaient*

---

[a]. Saint Joseph avait été choisi en 1624 par Champlain et les Récollets (les premiers missionnaires du Canada) comme premier patron de la Nouvelle-France. La solennité religieuse de la consécration du pays au saint Patriarche eut lieu à Québec.

[b]. Les signes de parenthèse ne sont pas dans le manuscrit.

[c]. *Que je pâtissais.* Omis par la *Vie.* L'expression est cependant très juste. Marie était *agie* par le Saint-Esprit qui faisait en elle cette violence au Père Éternel.

[d]. *Respirs*, aspirations, soupirs. Ces aspirations étaient, nous l'avons vu plus haut, et Marie nous l'a dit elle-même plusieurs fois déjà dans ses deux *Relations*, comme des temps où elle exhalait enfin le trop plein de l'impression dont le poids la faisait en quelque sorte étouffer, et par où elle reprenait air.

je ne veux rien, je ne puis rien vouloir. Vous m'avez ravi ma volonté ! Comment pourrais-je vouloir, puisque vous me l'avez ravie et rendue impuissante de vouloir ? Voulez donc, ô mon Amour, dans la droiture et justice de votre divin vouloir. » Puis mon âme demeura perdue dans ce grand océan d'amour, la divine Majesté de Dieu, sans respir.

Au sortir de cette opération, de laquelle je ne fais que bégayer, car ce sont choses indicibles, je me trouvai dans un changement d'état au regard du susdit. Ce fut une paix, un repos, un non-vouloir et une demeure [a] dans la volonté de Dieu avec laquelle je traitais de toutes les affaires du royaume du sacré Verbe Incarné. Cette divine Volonté me conduisait et me guidait dans ces chemins de paix d'une manière qui jusqu'alors m'avait été inconnue, quelques grandes grâces qu'elle m'eût faites, et je ne souffrais plus d'angoisses pour le salut des âmes, en tout ce que je traitais avec cette suradorable Majesté, quoique j'eusse les mêmes vues, missions et stations qu'auparavant, expérimentant que cette divine Volonté faisait tout pour moi.

Je fus un an en cet état, ensuite de cette opération [b] (1).

## XLIII

Après avoir porté l'état susdit un an, la divine Majesté me pressait vivement de déclarer tout ce qui se passait en moi au sujet du Canada. J'en voulus, pour lui obéir, en [c] dire quelques mots au Révérend Père Salin(2),

5-6 *perdue*] *et sans respirer dans ce grand océan d'amour de l'infinie Majesté de Dieu* 10 *au regard*] *de celui où j'étais auparavant. Cet état nouveau était* 14 *conduisait*] *et me gardait* 27 *Salin*] *jésuite*

[a]. *Demeure.* C'est l'acte de demeurer.

[b]. Dans une relation qu'elle écrivit plus tard de sa vocation au Canada, — on ne sait à quelle date, — Marie a fixé cette faveur à l'année 1635 environ. Ce n'est qu'une indication approximative. Si la faveur susdite a suivi la vision explicative du songe prophétique de 1634, il faut la reporter en 1636. L'état qui en résulta aurait donc duré de 1636 à 1637.

[c]. *J'en voulus en dire.* Pléonasme de la conversation familière.

auquel pour lors je communiquais de toutes les affaires de mon âme. Il me fit taire quasi dès le premier mot et [me] mortifia bien sec, se moquant de moi qui m'amusais, disait-il, à des fantaisies. Je n'osai plus lui en parler, me reconnaissant aussi une si pauvre créature que je ne m'étonnais plus s'il m'envoyait de la sorte ; et ainsi je demeurai dans mon humiliation. Je disais au sacré Verbe Incarné : « Mon doux Amour, s'il y a quelque chose à faire, faites-la[a], s'il vous plaît ; vous savez, et rien ne vous est caché, que je suis une personne de néant. L'on ne me croira jamais ; l'on dira que je veux tromper les autres après avoir été trompée, nommément en une chose qui semble être hors du sens commun, surtout eu égard à ma condition [de] religieuse qui doit vivre et mourir dans un cloître. Je vous veux, nonobstant cela, obéir. Mais faites, s'il vous plaît, en sorte que je le puisse faire selon votre très sainte volonté. » Lors, je demeurai en paix, attendant le temps de l'ordonnance divine. J'avais en l'esprit, plus qu'auparavant, que je n'étais en notre monastère de Tours qu'en attendant que Notre-Seigneur m'en tirerait et qu'il m'y avait mise pour me dresser à la vie religieuse et me disposer à ce qu'il voulait de moi. Je repoussais à mon ordinaire ces pensées ; néanmoins, par les dernières impressions que Notre-Seigneur m'avait données pour le Canada, ce point était comme établi en mon esprit par une grande certitude, que je combattais par une certaine crainte que j'avais d'être trompée.

En effet, j'étais si craintive que je n'osais parler d'aucune de mes dispositions pour le Canada, aussi à cause de ce que le Révérend Père Salin m'avait si vertement rebrouée[b]. Je ne pus toutefois si bien faire

3 *mortifia*] *bien sévèrement* 4 *fantaisies vaines* [*et ridicules. Le voyant fermé à ce que je lui voulais dire,*] *je n'osai* 12 *surtout en* 20 *Tours*] *que* [*comme en dépôt et*] *en attendant* 24 *mais* [*quelque résistance que j'y pus faire*] *après les dernières* 31-32 *si rudement rebutée*

[a]. Dans l'ancienne langue *quelque chose* était du féminin.

[b]. *Rebrouée*, corruption provinciale de *rabrouer*. Mot encore courant sous cette forme dans quelques provinces.

qu'on ne vînt à découvrir que j'avais des pentes et inclinations particulières pour les Missions de Canada. Plusieurs personnes de piété m'en écrivaient leurs pensées, d'autres m'en parlaient ; mais je ne déclarais mon secret à aucun, sentant pour cela mon esprit en une réserve toute particulière, retenue par le mouvement de l'Esprit qui me conduisait. Je ne m'en entretenais, en général, que comme d'une chose sainte et grandement à la gloire de Dieu, selon ce qu'en rapportaient les *Relations*, et dans le monastère je faisais mes efforts à ce que chacun travaillât auprès de Dieu pour la conversion des Sauvages. Je mettais toutes mes sœurs en ferveur pour cela, de sorte qu'il y avait de continuelles prières et pénitences et <des> communions à ce sujet dans la communauté [a].

Quelque temps se passa, ensuite duquel la divine Majesté me fit connaître qu'elle voulait l'exécution du dessein qu'elle m'avait inspiré, et elle me pressait fortement intérieurement de déposer toutes mes craintes et de passer par-dessus tous les humains respects pour déclarer et communiquer ce qui se passait en moi pour son appel au Canada, et cette presse [b] intérieure était sans intermission, et que j'eusse à écrire au Révérend Père de la Haye, de la Compagnie de Jésus. Après tout cela, mes craintes redoublaient d'être trompée du diable, en sorte que j'attendais et n'osais demander congé à ma Révérende Mère Françoise de Saint-Bernard, prieure, ni d'en parler [c] au Révérend Père Salin. Voilà où me jetait

8 *qu'en général et comme* 20 *tous les respects*] *des hommes* 22-23 *Canada*] *et ce mouvement intérieur* [*et continuel*] *me pressait principalement d'en écrire au* 24 *Avec tout cela mes* 26 *en sorte que je*] *différais toujours d'écrire* 28 *et beaucoup moins en osais-je parler Salin*] [*qui était mon directeur*]. *Voilà le péril où*

---

[a]. Indices de l'influence rayonnante de Marie dans son monastère et au dehors. On observe pour les mêmes années un mouvement analogue des âmes vers les Missions du Canada dans nombre de maisons religieuses, même dans les plus cloîtrées (Voir les *Relations* de Le Jeune pour les années 1634 et 1635).

[b]. *Presse*, insistance.

[c]. *Ni d'en parler* doit se rattacher à *oser*. Marie avait besoin de l'autorisation de sa supérieure pour écrire au P. de la Haye, mais non pour parler des affaires

mon infidèle puérilité, et d'autre côté, Dieu me menaçait intérieurement de m'abandonner si je ne lui obéissais, et qu'il n'était pas seulement question d'une maison de pierre [a], mais aussi d'un édifice spirituel pour sa plus grande gloire.

Lorsque j'étais en cette peine et ne sachant à qui ouvrir mon cœur, le Révérend Père de Lidel (3), de la Compagnie de Jésus, me vint visiter. J'eus un fort mouvement de lui déclarer ma peine : ce que je fis. M'ayant entendue, il me déclara que j'étais obligée en conscience de communiquer toute mon affaire au Révérend Père de la Haye ; ce que je fis fidèlement avec le congé de ma supérieure, laquelle sachant que c'étaient mes affaires de conscience ne voulut pas voir ma lettre. Lui [b], ayant tout considéré, m'exhorta de me disposer à ce que la divine Providence ordonnerait de moi et que le temps de l'exécution de son dessein arriverait, ainsi qu'il espérait. Il communiqua, comme je l'ai su depuis, mes papiers au Révérend Père Poncet [c], auquel par lettres j'avais communications spirituelles, tant pour le sujet des Missions de Canada qu'autres, et tout cela, par l'entremise du Révérend Père de la Haye qui, pour quelques raisons, m'avait dit de le faire.

Ayant déclaré mon secret audit Révérend Père, mon

1 *car d'autre côté* 3-4 *parce qu'il n'était pas seulement question d'une maison*] *de prière* 8 [*Cette occasion me fut favorable car*] *j'eus un* 12-13 *la Haye*]. *Je suivis son conseil et écrivis fidèlement à ce Révérend Père* [*tout l'état présent de mon intérieur*] *avec le congé* 21 *Canada*] *que pour d'autres considérations* 22 *par l'avis du* 23 *quelques raisons* [*particulières*] *m'avait conseillée*

---

de sa conscience au P. Salin, son directeur. Nous sommes donc en présence d'une construction fautive entraînée par la proximité de l'expression *demander congé*. On pourrait aussi ranger cette tournure parmi celles où l'ancienne langue employait *de* devant un infinitif, sans donner à cette préposition d'autre valeur que celle d'une particule grammaticale et abstraite qu'on aurait pu supprimer sans détriment pour le sens. Nous croyons qu'en tout cas il n'y a rien à suppléer ici.

[a]. Vie : *Maison de prière*. Faute de typographie sans doute.

[b]. *Lui*, le P. de la Haye.

[c]. Poncet se trouvait donc renseigné de première main et par la plus sûre des voies, sinon par la plus normale. Il n'eut sans doute communication des lettres de Marie qu'à son retour à Paris en 1638.

âme demeura en grande paix, selon ce que j'ai ci-devant parlé, ne voulant rien pour ce qui est de mon regard [a] que dans les volontés divines. Mais au regard des pauvres Sauvages, je n'avais point de bornes ; mes poursuites étaient sans interruption.

## XLIV

Dans le temps que je me déclarai au Révérend Père de la Haye, j'appris qu'une personne de grande piété et vertu avait été fortement touchée et inspirée de Dieu pour procurer auprès de sa divine Majesté le salut des pauvres Sauvages, et même ce bon personnage avait de grandes inclinations de s'y donner et sacrifier lui-même [b] (4). Il avait pour lors un emploi considérable et des premiers de son Ordre. Il poussa si bien son affaire qu'elle était même conclue avec ceux qui en avaient pouvoir en ce pays [c] ; mais le tout était si secret qu'il n'y avait qu'un bon frère, son compagnon, qui en eût la connaissance. Ce bon frère était si affligé de cela qu'il ne savait à qui décharger son cœur. Il s'avisa d'écrire — il était pour lors à Paris — à notre Révérende Mère, qui connaissait ledit Père, à ce que par

1 *paix*], *car, comme j'ai dit ci-devant, je ne voulais rien pour mon égard*
4 *poursuites*] [*auprès de Dieu*] 13 [*et par son grand crédit*] *il poussa*
14 *qui avaient tout* [*le*] *pouvoir* 20 *connaissait*] [*fort particulièrement*]

---

[a]. *De mon regard*, pour ce qui me concernait. Voir l'article XLII. Depuis l'extase où elle a expérimenté que la volonté de Dieu s'était substituée à la sienne, Marie s'en remet de tous les intérêts du Verbe Incarné à la divine Providence. Même, *elle ne souffre plus d'angoisses pour le salut des âmes*. Cet état était cependant compatible avec l'ardeur habituelle de son zèle apostolique. Aussi continuait-elle d'avoir « les mêmes vues, missions et stations qu'auparavant ».

[b]. Il s'agit de Dom Raymond de Saint-Bernard, son ancien directeur. Celui-ci vivait encore au moment où Marie écrivait — il mourut en 1662— c'est la raison de l'anonymat qu'elle lui garde.

[c]. Les Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France ou Compagnie des Cent Associés. Cette Compagnie avait été fondée par Richelieu, par acte du 29 avril 1627, à charge de coloniser et de christianiser la Nouvelle-France.

lettre elle le dissuadât de son entreprise. Incontinent, elle me confia cette affaire et me donna commission de lui parler de ma vocation en termes généraux et de lui témoigner que nous savions son dessein. Jamais homme ne fut si étonné qu'il le fût d'apprendre que ce qu'il avait si bien caché était découvert, encore plus de ce que j'avais des pensées pour aller en Canada. Il nous écrivit jusqu'à quel point il en avait été surpris et m'assura de m'aider en tout ce qu'il pouvait pour mon passage, s'il était connu que ma vocation fût de Dieu [a]. Et en effet, il le connut (5).

C'était une personne si considérable pour sa grande vertu et capacité que je fus très consolée d'apprendre qu'il approuvait ma vocation et la croyait être de Dieu. Voyant son dessein découvert, il sut qu'il se divulguerait et qu'il valait mieux qu'il en parlât à quelques-uns de ses amis qui s'y pourraient opposer. Il en écrivit à un qui était à Tours, lequel, ayant lu sa lettre, me vint trouver incontinent pour me raconter combien il était choqué de l'entreprise de son ami et me témoigna qu'il allait faire auprès de leur Père Général qu'il l'arrêtât, pour le tort qu'il ferait à son Ordre de le laisser partir. Je fis le possible pour le consoler et l'apaiser et de lui dire [b] que je m'étonnais combien il avait d'aversion à une chose si sainte, et qu'il devait bénir Dieu de ce que N. voulait lui faire un sacrifice de lui-même en un dessein si relevé qu'était la conversion des Sauvages, et que, pour moi, j'allais m'employer de toutes mes forces pour prier Dieu pour lui. Dès qu'il m'eut entendue, il fut aussi vivement piqué qu'une personne de sa condition le pouvait être et commença à me dire tout net qu'infailliblement je savais le dessein de N..

24-25 *tant d'aversion d'une chose*

[a]. Du fréquent échange de vues auquel donnèrent lieu les desseins identiques de Marie et de Dom Raymond de Saint-Bernard, Dom Claude Martin nous a conservé quelques lettres qui s'échelonnent sur les années 1635-1639 (Voir la *Correspondance* de Marie de l'Incarnation).

[b]. *De lui dire* pourrait se rattacher à *je fis le possible*. Voir aussi sur *de* devant un infinitif la note c de la page 327.

et qu'il m'avait perdu l'esprit, que j'étais de son parti, qu'il m'avait écrit et pervertie par ses fantaisies, moi qui, au contraire de m'émouvoir de son discours, je me souriais de [a] le voir m'attaquer pour ce sujet. Il me quitta en ce sentiment, et je donnai avis à N. qu'il eût mieux fait de ne rien mander à son ami et qu'il allait découvrir son affaire et s'y opposer. En effet, il n'y manqua pas, en son temps, et de me venir chaque jour tourmenter, me pressant de lui dire si j'avais désir d'aller en Canada. Lorsque je vis ses inquiétudes, je lui dis nettement qu'il était vrai, mais que je n'en étais pas digne, étant une pauvre créature de néant et qu'aussi que ma condition religieuse répugnait à un tel dessein pour qu'actuellement il fût effectué en moi. Après cela, il me persécuta plus qu'auparavant et ne me donnait point de repos, agissant en ce point contre son naturel qui était grandement doux. Il était si indigné qu'il en venait aux injures et invectives fort fréquentes [b] et outre cela m'en écrivait de pleins papiers. Ce qui le mortifia davantage était de ce que je demeurais tranquille parmi toutes ses contradictions. Il m'envoya un de ses Pères, que je connaissais, pour me combattre ; il lui avait donné toutes ses impressions ; il n'y gagna pas plus que lui. Je leur déclarai à l'un et à l'autre qu'ils changeraient de pensées, qu'ils auraient envie d'aller en Canada, mais qu'ils n'en auraient que le sentiment, qu'ils n'iraient pas. Ils se moquèrent tous deux de moi.

Ce dernier s'en alla à Paris, lequel m'écrivit incontinent pour me faire des excuses de tout ce qu'il m'avait dit et qu'il était puissamment touché pour la Mission

2 *Moi*], *bien loin de* 4 *m'entreprendre pour* 5 *quitta*] *avec ce ressentiment* 10 *Canada*]. *A quoi, après beaucoup d'importunités, je répartis franchement que j'en avais bien le désir* 13 *condition* [*de*] *religieuse répugnait tellement à ce dessein que j'avais de la peine à croire* 18 *fort*] *piquantes, et ne se contentant pas de simples paroles, il m'en écrivait des feuilles entières de papier* 26 *que la volonté* 27 *de moi* [*et de ce que je leur disais. Peu de temps après*], *ce dernier*

[a]. *Je me souriais.* Nous avons déjà noté page 202, note e, le cas de ce verbe intransitif traité dans l'ancien français comme verbe pronominal.

[b]. Vie : *fort piquantes.* Peut-être la leçon même de l'original.

de Canada. Je me mis lors à invoquer le Saint-Esprit pour l'autre, non pour qu'il fût en Canada, mais qu'il ressentît un peu ce que c'était de cette vocation et son effort sur les cœurs pour le salut des âmes. En effet, c'étaient les fêtes de la Pentecôte [a]. Il fut si fortement touché qu'il passa la nuit sans dormir, des remords de conscience qui le prenaient pour le procédé qu'il avait tenu, et eut une si vive atteinte pour le salut des pauvres Sauvages et le désir de les aller secourir, s'il plaisait à sa divine Majesté de lui faire miséricorde, qu'il n'en pouvait plus. Il me vint trouver tout humilié et n'osait lever les yeux. Dès l'abord il me dit : « Qu'est-ce que vous avez fait pour moi ? Je ne puis vivre. Priez Dieu qu'il lui plaise me faire miséricorde ; de ma vie, je ne contrarierai la vocation de la Mission de Canada. Hélas ! Je ne suis plus digne d'y aller servir sa divine Majesté. A quoi y pourrais-je servir ? Non, je ne dirai plus rien contre une si sainte vocation Je n'ai garde de m'opposer au dessein de N., ni je ne vous dirai plus rien pour blâmer vos bons sentiments ; je les estime beaucoup. Je demande pardon à Dieu de mes résistances. » Le voyage suivant du messager de Paris, je reçus lettre de N., par laquelle il me disait : « Je pense qu'un tel est changé depuis trois jours. J'ai eu une vision fort extraordinaire à son occasion, dans laquelle il me parut cité devant le Juge souverain pour recevoir le châtiment de la rébellion qu'il avait apportée à l'exécution de la divine Volonté, et ç'avait été vous qui l'aviez accusé de sa rébellion. Lors, ce pauvre criminel, tout tremblant d'effroi et demi-mort, se prosterna sur sa face aux pieds du Juge en criant : « Miséricorde ! » et promettant de s'amender, disant comme un autre saint Paul : *Domine,*

*2 en Canada*], [*car il n'y devait pas aller*], *mais afin qu'il ressentît* 21 *résistances*]. [*Il avait raison de parler de la sorte pour l'accident que je vais dire*]. *Le voyage*

[a]. La première Pentecôte chrétienne inaugura officiellement le ministère des Apôtres. D'où le rapport que voit Marie entre cette fête et la vocation aux Missions de la Nouvelle-France.

*quid me vis facere* [a] ? On lui commanda de se relever ; et en se relevant, [le]dit N. [b] en jetant les yeux sur moi, me dit doucement : « Pourquoi m'avez-vous fait cela ? » [Je lui répartis] en vous montrant, que ç'avait été votre ouvrage et qu'il s'en prît à vous. Je ne sais pas, dit N. [c], s'il se convertira. Si cela arrive, comme je l'ai pensé, ma pensée aura été le pronostic de la vérité. Mandez-moi ce qui en sera. »

En effet, les remords de conscience et les peines de cet autre [qui] avaient été si extrêmes et beaucoup plus qu'il ne le déclara, quoiqu'il m'en fît grandement paraître et plus que je n'en ai dit, arrivèrent au même temps de la vision de N. ; et la récidive [d] s'en ensuivit, mais non pas l'opiniâtreté ni l'indignation telles qu'elles m'avaient paru. Son changement fut pour sa personne ; mais il vénérait la vocation de Canada dans les autres. Il contribua néanmoins à l'arrêt de N. [e], outre que sur le point de son voyage, il fut mis en de nouveaux emplois qui l'obligèrent de demeurer [f]. Et il fut évident que Notre-Seigneur ne lui avait donné tant de bons sentiments que pour se faire prier par lui pour le salut des âmes et pour favoriser ma vocation pour mon passage en Canada, dans le temps de l'exécution ; car s'il l'eût improuvée, ni Monseigneur de Tours, qui suivait volontiers ses conseils, ne m'eût jamais donné obédience pour ce dessein, ni notre communauté consenti (6).

13 *vision de*] *cet excellent Père ; [mais quoiqu'il eût été si touché], la récidive*
17 *ce qu'il avait fait néanmoins contribua* 26 *communauté, [qui lui avait une confiance toute particulière], son consentement pour me laisser aller.*

---

[a]. Actes des Apôtres, IX, 5.

[b]. *Ledit N.* Il s'agit toujours de l'accusé. Du moins, c'est ainsi que nous l'entendons.

[c]. Ici, c'est Dom Raymond de Saint-Bernard.

[d]. *La récidive.* Car il revint à de meilleurs sentiments pour la Mission, mais il ne persista pas dans le dessein de s'y consacrer de sa personne.

[e]. Par toutes ses menées précédentes.

[f]. Dom Raymond de Saint-Bernard fut nommé par le chapitre général d'avril 1637 provincial de France des Feuillants.

# NOTES

(1) *Vie*, p. 318. « Le premier effet de la prophétie et de la révélation est la certitude qu'elle laisse dans l'esprit de celui qui la reçoit qu'elle est véritable et qu'elle aura infailliblement son effet ; et quoiqu'il voie des apparences contraires qui semblent la devoir rendre impossible, il ne peut néanmoins douter de la vérité qui lui est représentée ni de la fidélité de Dieu pour l'exécuter dans le temps qu'il a déterminé. C'est ce qui la distingue des lumières de l'esprit humain et même des inspirations ordinaires du Saint-Esprit qui ne donnent jamais une telle assurance qu'elles déclarent la volonté de Dieu qu'il n'y ait quelque sujet d'en douter. De là vient que la Mère de l'Incarnation ayant vu dans une lumière prophétique le grand et vaste pays qui lui devait échoir en partage, Dieu lui ayant révélé depuis que ce pays était le Canada et lui ayant commandé enfin d'y aller bâtir une église à Jésus et à Marie, elle demeura si persuadée de la vérité de cette lumière et de l'infaillibilité de son effet, qu'elle en entretenait son esprit et en parlait au Père Éternel comme d'un décret immuable et arrêté, le conjurant seulement d'avancer les moments de ce grand dessein et de trouver bon que dans son exécution saint Joseph ne fût point séparé de Jésus et de Marie. Sa prière était pressante, mais la vue qu'elle avait qu'il y allait des intérêts du Verbe Incarné, qui par un si long retardement demeurait privé de l'empire qui lui était dû par tant de titres sur toutes les nations, lui faisait redoubler ses instances avec une telle impétuosité d'amour afin de gagner la volonté de Dieu qu'il semble que Dieu ne put résister à une si violente attaque qu'en se rendant le maître de la sienne : ce qu'il fit par cette haute grâce dont elle décrit ici l'opération et dans laquelle elle dit que Dieu la dépouilla entièrement de son propre vouloir...

« Un personnage fort illustre et des plus éclairés de ce siècle dans la vie intérieure — M. de Bernières-Louvigny — ayant appris de sa propre bouche ce qui se passa dans cette rencontre, cette opération de Dieu sur sa volonté lui parut si singulière qu'il prenait plaisir à l'en interroger et à s'informer de ses circonstances et de ses effets ; et à la fin, cette grâce lui donna tellement dans l'esprit qu'il l'écrivit dans un livre parmi les remarques qui pouvaient lui donner de l'édification et qu'il estimait les plus rares dans la vie spirituelle. Comme l'autorité de cet excellent homme peut donner un grand poids à une faveur si extraordinaire, je rapporterai ici son témoignage dans les mêmes termes qu'on l'a trouvé écrit dans ses mémoires après sa mort.

« Je voyais, dit-il, les Mères Ursulines disposées et appelées à la Mission, et » leur conversation m'édifiait à merveille, surtout celle de la Mère Marie de » l'Incarnation. Car je me souviens que cette grande religieuse parlait très bien » de l'excellence de la vie apostolique et qu'elle en avait des sentiments admi- » rables tirés pour la plupart de l'Écriture sainte. Elle disait un jour au Père » Éternel en se plaignant doucement : « Vous me donnez des désirs extrêmes que » mon Jésus soit le Roi des nations et de contribuer à cela ; envoyez-y moi donc, » ô mon Dieu ! » — Et une autre fois elle disait : « Oui, mon Jésus, il faut que vous » soyez le Roi des nations, car il est écrit : *A solis ortu usque ad occasum laudabile*

» *nomen Domini* (Psaume CXII, 3), et encore : *Omnes gentes servient ei* (Psaume » LXXI, 11) ; et il est encore dit ailleurs : *Dicite in nationibus, regnabit a ligno* » *Deus*. Mais elle souffrit un jour une opération bien extraordinaire. Car s'efforçant » de prendre la volonté divine, pour ne la quitter jamais et la fléchir à l'établisse- » ment du royaume de son Fils sur toutes les nations, Notre-Seigneur alors prit » la sienne, et du depuis, elle n'a point eu de volonté propre, mais la seule volonté » de Dieu a été sa volonté, lui étant impossible de rien vouloir que ce que Dieu » veut. En un mot, c'est une grande âme et solidement vertueuse, qui a une » profonde humilité, une charité éminente et qui ne perd point l'union actuelle » avec Dieu. »

«Elle dit donc que Dieu la dépouilla de son propre vouloir, ou pour me servir des paroles dont Dieu usa en son endroit, il triompha de sa volonté ; non qu'il lui ôtât entièrement cette puissance, qui est le principe des affections spirituelles, ou qu'il la privât de sa liberté, l'un et l'autre étant également impossibles ; mais parce que la volonté de Dieu s'empara tellement de la sienne qu'elle ne pouvait plus vouloir que ce que Dieu voulait. Aussi ne dit-elle pas que Dieu lui ôta sa volonté, en quoi consiste la puissance, mais qu'il lui ôta son propre vouloir : ce qui s'entend seulement de l'acte. Dieu lui avait autrefois ôté son cœur pour l'enchâsser dans un autre cœur, savoir, dans le Cœur de Jésus-Christ. Ici, par une opération presque semblable, il lui ravit sa volonté, qui est le cœur de l'âme, pour l'enchâsser ou plutôt pour la perdre dans une autre volonté, savoir dans la volonté de Dieu, en sorte que la volonté de Dieu était le principe de ses désirs et agissait plus en elle que la sienne propre. Ainsi l'on eût pu lui donner ce nom saint et admirable que Dieu avait promis à un peuple qui devait être tout à lui : *On vous appellera : Ma Volonté est en elle* (Isaïe, LXII, 4). Cette faveur merveilleuse commença par une espèce d'agonie, c'est-à-dire que sa volonté agonisa avant que de mourir à elle-même pour se perdre en celle de Dieu, ou bien que son âme agonisa avant que de mourir à son propre vouloir pour ne plus vouloir que par la volonté de Dieu. Dans cette agonie, il lui restait encore quelques aspirations, qui n'étaient autres que les actes de sa volonté ordinaire, par lesquels elle consentait à la perte de sa volonté en disant : « Ah ! mon Amour ! Ah ! mon grand Dieu ! » Je ne veux rien et ne puis rien vouloir, puisque vous avez ravi ma volonté. » Voulez donc, ô mon Amour ! Voulez seul dans la droiture de votre divin vou- » loir ! » Avec ces aspirations, c'est-à-dire avec ces actes d'acquiescement, avec ces restes de propre volonté, son âme agonisa délicieusement. Car comme il n'est rien de plus affligeant que de suivre les désirs de sa propre volonté, il n'est rien au contraire de plus doux ni de plus délicieux que de ne vivre que de la volonté de Dieu. Aussi le nouvel état où cette opération la fit entrer fut un état tout de délices, de paix, de repos, de non-vouloir et de demeure en la volonté de Dieu, au regard même de ce qu'il lui commandait et de ce qui regardait les intérêts du Verbe Incarné, qu'elle ne pouvait voir auparavant privé de son domaine légitime sans des angoisses qui la faisaient languir et qui la conduisaient même quasi jusques à la mort. De la sorte, pendant l'espace d'une année que dura cet état, elle ne voulait plus que ce que Dieu lui faisait vouloir, non par une simple résignation de sa volonté à celle de Dieu, ainsi que toutes les âmes fidèles doivent faire, mais par un empire de la volonté de Dieu sur la sienne qui la fléchissait à ce qu'il

désirait lui faire vouloir. Mais si celle qui a expérimenté l'effet de cette grâce confesse qu'elle n'en peut parler qu'en bégayant, moi qui n'en ai la connaissance que par une communication bien légère, je devais, ce semble, demeurer entièrement dans le silence; mais j'ai crû être obligé de donner quelque éclaircissement à cette opération, qui dans sa substance et dans ses termes eût pu donner de la peine aux personnes peu éclairées. »

(2) Michel Salin ou de Salin (ou encore de Salins), 1584-1662, originaire de Lorraine, entré dans la Compagnie de Jésus en 1600, résida à Tours dans les années 1634-1639. Il assistera en effet au départ de Marie de l'Incarnation pour le Canada. Il avait pris la direction spirituelle de la Vénérable Mère après le départ du P. Dinet. Voici dans quels termes Charlevoix caractérise cette direction : « La Mère de l'Incarnation... n'était plus la maîtresse de son zèle qui s'enflammait de jour en jour, mais la chose lui paraissait tellement au-dessus de ses forces et de sa condition, qu'elle ne pouvait pas se résoudre à en parler même aux directeurs de sa conscience. Elle n'avait plus le P. Dinet. Le P. de la Haye et Dom Raymond de Saint-Bernard étaient absents, et elle était entre les mains du P. Salin, Jésuite, qui ne la dédommageait pas des pertes qu'elle avait faites... Ce religieux était de ceux qui ne connaissent dans les voies de Dieu qu'une sorte d'illusion, et qui croient qu'on ne peut jamais y faire de mauvais pas en rejetant tout ce qui est tant soit peu extraordinaire. » (*Op. cit.*, pp. 195, 204.)

(3) Claude de Lidel (de Lyddel, de Lidelle, Delidel), 1594-1671. Originaire du diocèse de Moulins, entré au noviciat des Jésuites en 1611, partagea sa vie religieuse surtout entre l'enseignement et la prédication. « Dans sa jeunesse, écrit le P. de Guilhermy, il avait enseigné la rhétorique au collège de Rouen et avait compté au nombre de ses disciples Pierre Corneille. » Il est l'auteur d'un traité paru en 1668 : *la Théologie des Saints*. Il était à la résidence de Tours, comme prédicateur, directeur de congrégation et confesseur, durant les années scolaires 1634-1636. En 1637-1638, il avait quitté Tours pour Bourges. Les catalogues annuels ne nous renseignent pas sur le lieu de la résidence pour l'année 1636-1637. Mais si Marie ne se résolut à parler de l'ordre divin qu'elle venait de revecoir qu'au sortir de l'état qui l'occupa pendant un an, 1636-1637, ce serait seulement dans la première moitié de l'année 1637 qu'elle aurait reçu la visite du P. de Lidel. Celui-ci était donc encore à Tours à cette époque.

(4) Rentré de Feuillant à Paris en 1634, Dom Raymond de Saint-Bernard avait été nommé par le chapitre général de cette même année prieur du monastère de Saint-Bernard (B. Mazarine, ms. 3334). Touché lui aussi par les *Relations* de Le Jeune, il pensa sérieusement à se donner aux Missions du Canada. Ses démarches pour exécuter son projet remplirent les années 1635, 1636 et le début de 1637. Elles furent un instant sur le point de réussir. Le synchronisme établi par Marie entre la communication faite au P. de la Haye et l'affaire de Dom Raymond n'est pas rigoureusement exact. En réalité, il y eut succession et non simultanéité, puisque c'est, croyons-nous, en 1637 que la Vénérable Mère s'ouvrit pour la première fois de sa vocation au P. de la Haye.

(5) *Vie*, p. 331. « Après que ce Père, qui était un des plus habiles directeurs de son temps, eut examiné la vocation de notre Mère selon la connaissance qu'elle lui en avait donnée (dans ses lettres), il n'en put former qu'un jugement très avantageux.

« Il reconnut que ce n'était point une fantaisie d'esprit ni un dessein conçu à la légère, mais que Dieu lui en avait donné les premières inclinations dès son enfance, lorsqu'elle se joignait en esprit aux prédicateurs et aux hommes apostoliques pour travailler avec eux ; qu'elle souhaitait d'être dans leur bouche par un désir qui semblait être d'un enfant, mais qui en effet ne pouvait être que du Saint-Esprit, afin de convertir les pécheurs par leur parole ; et que depuis encore, son zèle croissant avec l'âge, elle enseignait par elle-même les ignorants à aimer Dieu et à pratiquer les bonnes œuvres : d'où il était facile de conclure que ce feu, qui paraissait nouveau à ceux qui ne la connaissaient pas, n'était que la consommation de celui que Dieu avait de tout temps allumé dans son cœur.

« Il reconnut encore que, bien qu'elle aimât sa vocation au point qu'elle l'a déclaré, c'était néanmoins sans attachement, la soumettant entièrement à la volonté de Dieu, jusques à le prier de ne la point écouter dans les prières continuelles qu'elle lui faisait pour la faire réussir, qu'autant qu'elle serait agréable à sa divine Majesté, et le conjurant même de susciter des obstacles pour en empêcher l'exécution, si sa volonté la destinait à d'autres lieux ou à d'autres emplois.

« Il remarqua de plus, et c'était encore une excellente preuve de cette vocation, que dans l'impétuosité de ses désirs et de son zèle, elle ne ressentit jamais de trouble ni d'inquiétude, qui sont des dispositions entièrement opposées à l'Esprit de Dieu, mais elle demeura toujours dans une profonde et solide paix, en attendant l'exécution des desseins de Dieu sur elle. Que si elle paraissait quelquefois empressée, cette façon d'agir n'était pas un empressement vicieux, mais une ferveur nécessaire, les grandes entreprises ne se pouvant exécuter qu'avec une semblable ardeur, et Dieu voulant que nous travaillions à l'accomplissement des desseins qu'il nous inspire de la même manière que s'il était en notre puissance de les exécuter, quoique cela dépende entièrement de lui.

« Il vit clairement qu'elle n'avait pas plus d'amour pour les lumières de son esprit que d'attachement aux désirs de sa volonté. Car quelque assurance qu'elle eût du côté du Ciel pour ce grand dessein, elle ne donna jamais aucun indice d'une fermeté absolue à le vouloir exécuter, mais elle témoigna le vouloir soumettre entièrement à l'examen des personnes sages afin de suivre leur conseil.

« Il lui fut tout visible que cette vocation ne venait point d'un désir de la liberté ou des satisfactions de la nature, puisqu'elle n'envisageait en cette entreprise que des fatigues, des souffrances, des dangers, des naufrages, des martyres, et que la seule gloire de Dieu dans la conversion des âmes qu'elle croyait être les plus abandonnées était le motif de ses pensées et de ses desseins.

« Il ne lui parut aucun indice de présomption ou de propre suffisance dans le désir qu'elle avait d'un si haut emploi, témoignant assez par ses propres paroles combien elle se jugeait indigne de cette élection et incapable d'en exercer les fonctions : « Je meurs de honte, dit-elle, de penser que c'est moi qui désire une si » grande chose ; moi, dis-je, qui suis si infidèle dans les petites occasions. Je » caresse mon Jésus, me confessant en sa présence indigne de son aimable choix. »

« Mais la plus forte preuve, à mon avis, de l'excellence de cette vocation fut que, dans toutes les lumières qu'elle donna pour la faire examiner, elle ne mit jamais en avant que Dieu lui avait fait voir le Canada dans une vision prophétique ; qu'il lui avait ensuite donné l'explication de cette vision ; qu'il lui avait fait un commandement exprès d'y aller bâtir une église à Jésus et à Marie, et enfin qu'il lui avait ordonné, sous peine d'encourir sa disgrâce et d'être abandonnée, de déclarer son dessein à ceux qui la pourraient aider. Mais sans faire mention de ces motifs surnaturels, dans lesquels elle pouvait être trompée, elle se soumit à une conduite ordinaire, voulant que sa vocation fût examinée par des personnes sages et éclairées selon les règles que Dieu a établies dans l'Église.

« Ce grand religieux ayant reconnu par tous les indices que je viens de rapporter que la main de Dieu était en cette affaire, outre la longue expérience qu'il avait faite de la solidité d'esprit de notre Mère, et la connaissance qu'il avait eue de ses commencements dans la vie spirituelle, lesquels ayant été extraordinaires ne pouvaient avoir que des succès très particuliers, il approuva sa vocation et lui promit tout le secours qu'il lui serait possible pour la conduire à son exécution. »

(6) *Vie*, p. 344. « Après que l'occasion (de Dom Raymond de Saint-Bernard) fut entièrement rompue et qu'il ne resta plus aucune espérance de la faire réussir, la Mère de l'Incarnation, dont la volonté était toute perdue en celle de Dieu, se soumit si parfaitement aux dispositions de la divine Providence, qu'il eût été difficile de dire en cette rencontre lequel des deux était le plus admirable, ou son zèle pour aller en Canada ou sa résignation aux ordres de Dieu pour n'y pas aller. Et bien qu'elle sût assurément que c'était un dessein de Dieu qui s'accomplirait en son temps, elle n'insista pas davantage contre cette divine volonté qui lui était si clairement manifestée par l'événement des affaires ; mais elle entra dans la paix de son cœur, pour y entretenir son Époux touchant la conversion des Sauvages et y attendre avec tranquillité les moments de son ordonnance. »

## ONZIÈME ÉTAT D'ORAISON

### XLV

En cet intervalle de temps, Madame de la Peltrie, comme depuis je l'ai su d'elle, travaillait fortement pour trouver une personne qui la pût efficacement aider pour l'exécution du vœu qu'elle avait fait de faire et fonder un séminaire pour les filles sauvages en Canada. Ses parents lui donnant de l'exercice [a], elle ne pouvait pas efficacement venir à bout de ses affaires sans l'assistance d'une personne de conscience [b]. Quelqu'un l'adressa à Monsieur de Bernières, un honnête homme et très vertueux gentilhomme, trésorier de France à Caen, lequel, par une industrieuse charité, sous ombre de recherche de mariage, l'assista puissamment (1). Il vint à Paris avec elle pour trouver quelque moyen de traiter tout de bon l'exécution de son dessein de Canada et [elle] pria ledit sieur de s'enquérir s'il n'y avait point quelque Père de la Mission (2). Il sut qu'il n'y avait pour lors que le Père Poncet, lequel avait pour lors quelque soin de ce qui concernait les affaires de cette Mission. Il le fut trouver au noviciat où il était pour lors ; il lui confie

8 *personne*] *de confiance fit et*] *il apprit qu'il* 16 *Mission* [*afin de communiquer avec lui. Il le*

---

[a]. Allusion aux démêlés de Madame de la Peltrie avec sa famille. Sa sœur aînée, inquiète de ses libéralités qu'elle taxait de dilapidation, avait prétendu lui faire enlever l'administration de sa fortune. L'affaire fut déférée au Présidial de Caen. Le Parlement de Rouen statua enfin en faveur de Madame de la Peltrie.

[b]. Vie : *personne de confiance*. Peut-être la leçon originale.

tout le secret de madite Dame et qu'elle désirait mener avec elle des Urselines. Au même temps, ledit Révérend Père se souvient de ma vocation et lui dit qu'il croyait que c'était moi que Dieu voulait pour ce dessein, et lui en dit confidemment quelques raisons. Ce bon Monsieur fut grandement consolé, qui ne manqua d'aller raconter le tout a madite Dame qui, dans le zèle qu'elle avait pour le salut des âmes, fut ravie d'entendre qu'il y avait apparence que ses affaires auraient l'issue qu'elle prétendait. Elle consulta son dessein [a] à plusieurs grands serviteurs de Dieu et doctes personnages [b], qui l'approuvèrent tous, lui disant que la divine Majesté demandait ce sacrifice d'elle et de ses biens, et que, quand elle devrait périr, qu'elle devait entreprendre ce voyage pour sa gloire. Les Révérends Pères Dinet (3) et de la Haye étaient de ceux-là. Ce dernier chargea le Révérend Père Poncet de m'écrire tout ce qui se passait, car madite Dame et moi-même nous ne nous connaissions point encore ni de réputation, ni autrement, que ce que [c] lesdits Révérends Pères lui avaient dit à mon insu. Cela se passait en novembre 1638.

Notre Révérende Mère Supérieure ayant reçu les lettres du Révérend Père Poncet et de madite Dame, et comme l'on me proposait [d] le projet de son passage dès le premier embarquement et la grande inclination qu'elle avait de me demander pour l'établissement de son séminaire, fut surprise et étonnée au point que l'on peut juger d'une chose [si] extraordinaire, et puissamment touchée de voir qu'il y avait apparence que la

5 *raisons* [*secrètes qui lui donnèrent beaucoup de consolation et d'espérance*] 10 [*Avant que de passer plus avant*], *elle consulta* 15 *Binet* 23-24 *et voyant que l'on jetait les yeux sur moi pour ce dessein*

[a]. *Consulter son dessein*, le soumettre à l'examen. Sens vieilli. On trouve chez Molière : « consulter sa maladie. »

[b]. Entre autres, et surtout, nous le verrons ailleurs, au P. de Condren, supérieur de l'Oratoire, et à M. Vincent, supérieur de Saint-Lazare, l'un et l'autre, en ce temps-là, *les arbitres des entreprises extraordinaires.*

[c]. *Que ce que*, sinon en ce que.

[d]. Construction elliptique pour : et apprenant comme, et voyant comme.

vocation que je lui avais fait paraître avoir pour le Canada avait fondement, et que Dieu travaillait à l'exécution. Elle me vint trouver, et, se mettant à genoux avec moi, me raconta l'affaire. Nous rendîmes nos actions de grâces à la divine Majesté, et elle m'obligea de faire réponse [a] et d'écrire à Monsieur de Bernières ; et depuis, nous eûmes communication par lettres tous les voyages [b], jusqu'à l'accomplissement et exécution du dessein, le tout demeurant secret à la communauté excepté à trois, excepté notre Révérende Mère de Saint-Bernard, prieure, ma Mère <Ursule> [c] et moi, jusqu'au mois de janvier, à cause que Madame ne voulait pas que son affaire fût divulguée à cause de Messieurs ses parents qui y eussent sans doute mis opposition.

Je connaissais bien intérieurement que le terme s'approchait, avant même que j'eusse connaissance des choses susdites. Nous ne pouvions nous lasser d'admirer la conduite de Dieu : le rencontre [d] de cette bonne Dame, du Révérend Père Poncet avec Monsieur de Bernières, le tout sans recherche, par la pure Providence de Dieu, ce qui me faisait chanter ses miséricordes et m'entretenir amoureusement avec lui qui est infiniment fidèle en ses promesses, vocations et conduites.

Il se rencontra diverses contradictions du côté de quelques particuliers des Messieurs de la Compagnie

*6 réponse] [aux lettres que j'avais reçues] et d'écrire à 15 le terme [des promesses de Dieu] s'approchait 16 connaissance] de la négociation de cette affaire, [mais après que nous en eûmes appris la nouvelle], nous 24 du côté des Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France*

---

[a]. De répondre aux lettres reçues du P. Poncet et de Madame de la Peltrie, et en outre d'écrire à M. de Bernières.

[b]. Par tous les messagers.

[c]. Le manuscrit porte : *ma mère Urseline moi.* En surcharge, on a corrigé : *ma Mère Ursuline et moi.* — Ursule Jouye, dite de Sainte-Catherine, fille d'un bourgeois et échevin de Tours. Une grande amitié l'unissait à Marie. Après la prieure, Françoise de Saint-Bernard, elle avait été la première à recevoir la confidence de Marie sur sa vocation au Canada. Elle-même avait songé à se consacrer à cette mission. L'opposition de sa famille l'empêcha de donner suite à ce dessein. Elle reparaîtra dans la *Correspondance* de Marie, où nous en parlerons plus au long.

[d]. *Rencontre,* quelquefois du masculin encore au XVII[e] siècle.

qui, pour raison, avaient quelque inclination que madite Dame différât son voyage jusqu'à l'année suivante ou qu'elle passât seule, et qu'en après, elle appellerait ses religieuses. Elle ne voulait point entendre à cette proposition, ne voulant point partir sans nous. Il fut résolu qu'on assemblerait [a] pour résoudre de cette affaire [b]. L'assemblée se fit en la maison de Monsieur Fouquet (4), conseiller d'État, où les Révérends Pères Dinet, de la Haye et Lalemant (5) et les principaux Messieurs de la Compagnie se trouvèrent, et Monsieur de Bernières et Madame de la Peltrie. En ce conseil, l'on lui fit voir qu'elle avait parlé trop tard et que tous les navires étaient frétés, qu'il n'y avait plus de place pour son bagage et provisions et enfin pour la compagnie, qu'elle eût patience pour l'autre embarquement. Elle persista et déclara qu'elle fréterait un navire à ses frais, quoique, selon la coutume, ils dussent passer le tout gratuitement, trois années de suite [c]. A cela il n'y put avoir de répartie. Il fut donc question d'où l'on prendrait des religieuses. Elle dit qu'elle me désire et qu'elle ne peut partir sans moi et qu'elle me veut demander à mes Supérieurs, avec compagne. On lui dit que Monsieur de Tours est un prélat très difficile [d] et qu'il faut pour le plus sûr, qu'elle prenne des religieuses aux Urselines du Faubourg

1 *qui pour quelques raisons particulières avaient inclination* 3 *seule*] [*pour s'établir dans le pays où*] *ensuite elle* 6 *qu'on s'assemblerait pour résoudre*] *cette* 15 *persista* [*en sa résolution, et parce que ces Messieurs fondaient toute leur difficulté sur ce que les vaisseaux étaient remplis*], *elle déclara* 19 *religieuses*] [*pour exécuter son dessein*]

---

[a]. *Assembler* s'employait dans l'ancien français dans le sens de *s'assembler.*

[b]. *Résoudre de cette affaire,* prendre une décision au sujet de cette affaire.

[c]. C'était en effet une des clauses de l'acte d'établissement de la Compagnie. Cette charge lui était imposée en retour des avantages et privilèges qui lui étaient concédés.

[d]. Octogénaire — il avait alors 83 ans — goutteux et Béarnais, M. Bertrand d'Eschaux passait en certains quartiers pour être d'humeur incommode. Malgré sa parenté avec la famille royale, il avait définitivement quitté la Cour à la suite d'une intrigue qui l'avait privé du chapeau, et gardait fidèlement la résidence depuis nombre d'années. Les chroniques tourangelles font de lui, en prose ou en vers, un éloge où ne perce aucune réserve. Malgré les couleurs sous lesquelles on le lui avait dépeint, Madame de la Peltrie allait rencontrer dans ce prélat le plus paternel accueil.

de Saint-Jacques à Paris (6). Enfin, elle persista qu'elle me voulait. Le Révérend Père de la Haye, voyant cette contradiction, prit la parole et harangua si fortement et efficacement, disant qu'il était de justice de favoriser madite Dame en un dessein si pieux et qui était à la gloire de Dieu, et avait été jugé tel par personnes capables... etc., qu'il l'emporta ; et l'on jugea qu'il fallait lui accorder ce qu'elle demandait, et que pour ses religieuses, que pour faciliter l'affaire, il était expédient qu'elle-même prît la peine de m'aller querir à Tours. Les principaux de l'assemblée, comme les Révérends Pères Dinet, de la Haye et Monsieur le Commandeur de Sillery (7) et Monsieur Fouquet, écrivirent à mondit Seigneur de Tours, et le Révérend Père Dinet, lors provincial de la Compagnie, au Révérend Père Grand-Amy [a], recteur à Tours, à ce qu'il fît auprès de ce bon prélat que madite Dame eût contentement. L'on <écrivit> aussi à notre Mère et à moi.

Madite Dame, très contente, consigna une somme d'argent notable, incontinent, pour fréter un navire et généralement pour faire les frais de son embarquement. Le Révérend Père Charles Lalemant embrassa charitablement tous ces soins. Madite Dame me donna incontinent avis de tout ce qui se passait. Ce fut le 22[e] de janvier 1639, jour des Épousailles de la très sainte Vierge et de saint Joseph, que nous reçûmes cette nouvelle, et que notre Révérende Mère déclara tout le secret à notre communauté, lorsqu'actuellement on était dans un ermitage de Saint-Joseph, à faire des dévotions pour la solennité de ce jour. Je ne m'y trouvai pas à dessein, aussi que [b] je servais ce jour-là à la cuisine. Toute chacune fut si surprise de cette nouvelle qu'elles ne pouvaient

2 *voulait* [*et qu'elle ne partirait point sans moi*] 11 [*Elle y consentit volontiers et*] *les principaux*

[a]. Jacques Grandami — ou Grand-Amy, comme orthographie le manuscrit — (1588-1672), originaire de Nantes, successivement recteur de Bourges, Rennes, Tours et Rouen, fut ensuite Visiteur de la Province de France.

[b]. *Aussi que*, et aussi parce que.

comprendre qu'elle fût véritable, ne s'étant jamais persuadées qu'une chose semblable pût arriver, tant l'on l'estimait extraordinaire, ni eût-on pas [a] cru qu'il y eût une sœur si heureuse que d'être choisie de Dieu pour une telle entreprise et de si grande conséquence, et l'on ne se pouvait lasser de bénir Dieu.

Madame de la Peltrie ayant expédié ses affaires, elle partit de Paris avec Monsieur de Bernières pour venir à Tours. Le jour que nous devions recevoir les lettres de son partement [b], le matin, étant aux pensionnaires, desquelles j'avais soin [c], j'eus un instinct dans mon âme qui me disait que je quittasse tout et que je m'en allasse dans l'ermitage de Saint-Joseph [d], pour le remercier d'une grande grâce [e] qu'il m'avait faite. Je n'obéissais pas à ce mouvement, à cause que je ne voyais pas qu'il fût à propos d'aller au jardin par où il fallait passer et où il y avait des hommes de travail. Cependant ce mouvement me pressait par une amoureuse contrainte, en sorte qu'il m'y fallut obéir. Prenant deux pensionnaires pour m'accompagner, je fus remercier ce grand Saint de la grâce qu'il m'avait faite, avec une onction si [f] particulière. Environ une heure après, ma Mère Ursule de Sainte-Catherine me vint trouver et me

6 *bénir Dieu,* [*de le glorifier et de lui rendre des actions de grâces*] 11 *j'avais la direction* 13-14 *pour remercier ce saint Patriarche d'une* [*si*] *grande* 22 *si particulière*] [*qu'il me semblait être au centre de tous mes désirs*]

---

[a]. Inversion du sujet notée plus haut, page 163, note e.

[b]. *Partement*, départ. Mot de l'ancienne langue abandonné aujourd'hui (Voir Commines, *Mémoires*, I, 2 ; Malherbe, *Lettres*).

[c]. Depuis 1637, Marie était maîtresse générale du pensionnat. Depuis cette date aussi, son nom figure comme assistante dans les actes de la communauté (Archives départementales d'Indre-et-Loire, Série H, 852).

[d]. Cet ermitage, dont Marie a déjà parlé un peu plus haut, existe toujours. On peut en effet le reconnaître dans l'édicule de maçonnerie élevé à l'angle sud-est du jardin de l'ancien couvent des Ursulines et qui a porté jusqu'à ces derniers temps le même nom d'Ermitage de Saint-Joseph.

[e]. Vie : *d'une* SI *grande grâce*. Correction fautive qui donne à penser qu'il s'agit d'une grâce connue. En réalité, Marie n'avait encore qu'un pressentiment. Elle ne saura le départ de Paris et l'arrivée à Tours de Madame de la Peltrie qu'au reçu de la lettre de cette dernière.

[f]. *Si*, très. La *Vie* l'a pris au sens de *tellement* et a complété la phrase par une proposition consécutive.

dire : « Ah ! ma chère sœur, que Dieu vous fait de grâces ! Cette Dame vous vient querir ; elle va bientôt arriver. » Cette bonne Mère, qui avait de grandes inclinations pour passer en Canada, fut si vivement touchée de cette nouvelle qu'à peine pouvait-elle parler, car quelque chose qu'on eût pu mander, l'on ne pouvait pas se persuader que l'exécution s'en ensuivît jamais. Pour moi, je le croyais, et la bonté de Dieu m'en donnait des marques, me faisant connaître que, comme un bon père et un bon ami, il était fidèle en ses promesses et qu'il conduisait le tout suavement.

Ayant appris cette nouvelle, je ne doutais plus du sujet pour lequel j'avais été si fortement portée d'aller remercier le grand saint Joseph, à qui le séminaire devait être dédié. Je recommençai mes remerciements à la divine Majesté, me soumettant et abandonnant à sa divine ordonnance, et le 19e de février 1639, Madame de la Peltrie avec sa compagnie[a] arriva à Tours. Pour tenir son affaire plus secrète, elle avait pris le nom de Madame de la Croix. Au même temps, le Révérend Père Grand-Amy reçut les lettres du Révérend Père Provincial Dinet. Madite Dame l'ayant été trouver, ils conférèrent ensemble de l'affaire, et fut seul trouver Mgr l'Archevêque et lui exposa le tout, et qu'outre que l'on me demandait, l'on souhaitait aussi une compagne. Ce digne prélat fut tout surpris et étonné ; se tournant vers le Père, lui dit : « Eh ! quoi, Père Grand-Amy, est-il possible que Dieu me veuille bien demander de mes filles pour un si pieux dessein ! Ah ! je ne suis pas digne de cette grâce ! Mais s'en trouvera il[b] bien quelqu'une qui veuille se jeter dans une si louable entreprise ? Menez cette bonne Dame chez mes filles. Dites de ma part à la Mère Supérieure qu'on lui ouvre la porte et qu'elle entre dans la maison avec ses suivantes, et qu'on <l'y> reçoive comme moi-même. » Le Révérend Père,

[a]. La compagnie de Madame de la Peltrie se composait de sa suivante, de M. de Bernières avec son laquais et son « homme de chambre ».

[b]. L'ancien français admettait cet hiatus que la langue moderne a corrigé en intercalant un t euphonique (Voir la phrase d'Amyot citée page 351, note b).

ayant reçu une si favorable réponse, s'en vint à notre grille bien satisfait.

## XLVI

Le Révérend Père Grand-Amy arrivant en notre monastère, il rencontra sous le porche Madame de la Peltrie [et] Monsieur de Bernières, auxquels il dit que son affaire était faite, et qu'elle aurait ce qu'elle <désirait> [a]; enfin il lui raconta ce qu'il avait fait avec Monseigneur de Tours, et qu'elle aurait permission d'entrer dans le monastère. Il ne se peut dire combien elle fut consolée de voir et d'apprendre que ce qu'on lui avait fait voir si difficile du côté de Monseigneur de Tours était dans la facilité qu'on lui rapportait. Elle et le bon Monsieur de Bernières [b] se mirent à louer Dieu.

Cependant, l'on signifie à notre Mère qu'elle ouvre la porte pour recevoir madite Dame dans le monastère. Toute la communauté fut incontinent rangée en chœurs pour la recevoir. L'on commença le *Veni Creator...* etc. ; et ensuite le *Te Deum*. Il semblait que cette bonne Dame avait apporté la joie du paradis avec elle, en entrant. [C'était] à qui irait la première se jeter à ses pieds pour s'offrir à elle pour être compagne des travaux qu'elle allait embrasser.

Dès que je l'eus envisagée, je me souvins de cette dame que j'avais vue être ma compagne pour le grand pays qui m'avait été montré. L'ingénuité et douceur de son visage me fit connaître que c'était elle, quoiqu'elle n'eût pas les mêmes habits qu'elle avait lors. Incontinent, mon cœur et mon esprit se sentirent unir au sien pour le dessein qu'elle allait entreprendre à la

*5 et lui dit 6 désirait 7-8 Monseigneur] l'Archevêque et comme de son mouvement il lui donnait permission 13 Bernières], [que je puis appeler son Raphaël dans ses voyages et dans toute la conduite de cette affaire], se mirent aussitôt à 16 en [deux] chœurs*

[a]. Ms. : *désirerait.*

[b]. Dans la *Vie*, l'incise *que je puis appeler...* etc., est sans doute une addition de l'éditeur.

gloire de Dieu. Elle fut trois jours en notre maison pour considérer ce qui était nécessaire pour le choix de celle qui devait passer avec moi, au sujet de quoi l'on fit l'oraison de Quarante Heures. Par un mouvement intérieur et d'un conseil qu'une personne de vertu [a] me donna, je demandai la Mère de Saint-Bernard qui, depuis, fut nommée de Saint-Joseph (8). Il y eut bien de la résistance à cause qu'elle était, disait notre supérieure, trop jeune : elle était âgée de vingt-deux ans et demi. Cependant Madame, et Monsieur de Bernières et moi, persistions à la demander. Enfin, à l'exclusion de toutes celles qui pressaient avec beaucoup de ferveur, elle fut choisie. L'on envoya en avertir Messieurs ses parents qui, à toute force, y voulaient mettre opposition ; mais Notre-Seigneur, qui en avait fait le choix, en fut le maître. Il y a bien d'autres circonstances en ce qui se passa pour ce choix, desquelles j'ai parlé ailleurs [b]. Elle me fut donnée pour compagne; et pour accomplir le vœu qu'elle avait fait, en cas que Messieurs ses parents consentissent qu'elle fît son sacrifice, de prendre le nom de Saint-Joseph, [elle changea son nom de Saint-Bernard en celui de Saint-Joseph] [c].

Ma sœur, sachant que j'allais entreprendre ce voyage, vint avec un notaire pour le faire arrêter. Tous ses efforts, qu'elle croyait faire pour le zèle de la justice, n'eurent point d'effet en cette occasion, non plus qu'auprès de Monseigneur de Tours. Elle fit enfin l'imaginable, mais notre bon Dieu dissipa le tout (9).

17 *circonstances*] [*remarquables*] 20-22 *sacrifice*], *elle changea son nom de Saint-Bernard en celui de Saint-Joseph* 28 *Dieu*] [*qui avait avancé les affaires au point où elles étaient*], *dissipa*

[a]. Le supérieur des Feuillants de Tours, qui était probablement le directeur spirituel de la jeune Mère de Saint-Bernard.

[b]. Voir la *Lettre à la Supérieure et aux religieuses Ursulines de Tours sur la vie, les vertus et la mort de la Mère Marie de Saint-Joseph*, écrite de Québec en 1652. Pour tout cet épisode, nous renvoyons à l'annotation de cette pièce, dans la *Correspondance* de Marie de l'Incarnation.

[c]. Le texte du manuscrit est vraisemblablement incomplet. Une ligne a dû être sautée par mégarde. Nous avons suppléé à cette omission par le texte de la *Vie*.

Il m'arriva une chose, qui me dura trois jours, avant mon départ. Notre-Seigneur occupa fortement mon esprit durant ces trois jours, en sorte qu'à peine pouvais-je jour et nuit, ni dormir ni manger, ni faire aucune fonction de mon esprit, tant il était abstrait et aliéné de tout. J'eus une vue de ce qui me devait arriver en Canada. Je vis des croix sans fin, un abandon intérieur de la part de Dieu et des créatures en un point très crucifiant, que j'allais entrer en une vie cachée et inconnue. Il m'était avis que la Majesté de Dieu me disait, par une insinuante pénétration : « Allez, il faut que vous me serviez maintenant à vos dépens ; allez me rendre des preuves de la fidélité que vous me devez par la correspondance fidèle aux grandes grâces que je vous ai faites [a]. » Je ne puis dire l'effroi qu'eut mon esprit et toute ma nature en cette vue. Toutefois, je satisfis[b] en moi-même une si grande générosité pour faire et souffrir tout ce qu'il plairait à la divine Majesté, qu'à même moment [c] je m'abandonnai pour acquiescer et suivre ses ordres en cette chose qu'humainement je ne pouvais entreprendre sans son secours. L'on [n']aperçut point ce que je pâtissais pendant cette opération, à cause que pour notre soudain départ, j'étais embarrassée en diverses affaires et à faire mes adieux au dedans et à la grille.

Quelque temps auparavant cela, j'avais pâti une occupation imaginaire [d]. Il me sembla que j'étais en une rue ou ville toute neuve, en laquelle il y avait un bâtiment d'une merveilleuse grandeur. Tout ce que je pus découvrir à mes yeux était que ce bâtiment était tout con-

1 *une impression qui* 8 *créatures*] *dans un excès très* 15 *dire*] [*l'étonnement et*] *l'effroi où se trouva mon esprit en* 16-17 *néanmoins, je sentis en moi si grande résolution* 22 *ce que je soufrais en cette représentation* 26 *j'avais eu une occupation*

---

[a]. Au point de vue spirituel, la vie de Marie à Québec ne sera en effet que la contre-partie de sa vie à Tours. D'une part la lumière, de l'autre la nuit.

[b]. Vie : *je sentis*. Nous avons gardé la leçon du manuscrit qui a un sens.

[c]. *A même moment*. Comme Descartes dit : « à même temps ».

[d]. *Occupation imaginaire*, vision imaginaire.

struit, en lieu de pierres, de personnes crucifiées. Les uns [a] ne l'étaient qu'à mi-jambes, les autres un peu plus haut, les autres à mi-corps, les autres en tout le corps, et chacun avait une croix qu'ils [b] tenaient selon qu'ils étaient crucifiés. Mais il n'y avait que ceux qui étaient crucifiés par tout le corps qui la tinssent de bonne grâce. Je trouvais cela si beau et si ravissant que je n'en pouvais ôter ma vue. Cela, depuis ce temps-là, a toujours fait une grande impression sur mon esprit et m'a donné un grand amour de la croix.

Revenant à mon discours sur l'occupation précédente, je me trouvai comme une personne seule, qui expérimentait déjà la solitude affreuse d'esprit que je devais souffrir dans le dessein que Dieu avait sur moi. Dans cette solitude, je me trouvai insensible en quittant toutes mes sœurs, parents et amis, et enfin toute la France. Il semblait que mon esprit <partait> [c] devant moi et qu'il lui tardait qu'il n'était dans ce lieu où la divine Majesté l'appelait.

Je <connaissais> encore en tout cela que Dieu ne m'avait mise chez mes Mères que pour y être dressée en la religion pour en prendre l'esprit, pour ensuite m'aller consommer où sa divine Majesté m'appellerait ; de sorte que s'il eût été question d'aller aux Indes, au Japon, à la Chine, en Turquie, j'y fusse allée, parce que mon esprit était uni à un Esprit qui le fléchissait à tout.

## XLVII

Le jour de notre départ fut le 22[e] février de l'an 1639. Monseigneur de Tours nous envoya son carrosse pour que nous fussions en son palais recevoir sa bénédiction.

8 *vue*] *et depuis ce temps-là cette représentation* 17 *partait devant*

---

[a]. *Personnes... Les uns.* Syllepse du genre.

[b]. *Chacun... ils.* Syllepse du nombre.

[c]. Ms. : *parlât devant moi.* Leçon plausible, mais le contexte exigerait plutôt le verbe partir. Nous avons suivi la *Vie.*

Il était indisposé. Il nous fit communier avec lui et voulut que nous prissions notre réfection avec lui ; après quoi, il nous fit une belle exhortation sur les paroles que Notre-Seigneur dit à ses Apôtres, lorsqu'il les envoya en mission, et nous indiqua nos devoirs, nous faisant donner notre obédience [a]. Nous le suppliâmes, ma compagne et moi, de nous commander ce voyage, à ce que, par ce commandement que nous recevions de lui, qui nous tenait la place de Dieu, nous eussions une ample bénédiction. Il nous le commanda avec beaucoup de douceur et d'amour ; puis il nous dit de chanter le psaume : *In exitu Israel de Aegypto,* et le cantique *Magnificat.* Notre Révérende Mère Prieure et la meilleure chantre de notre monastère étaient avec nous, mondit Seigneur l'ayant ainsi désiré. Nous retournâmes dire le dernier adieu à nos Mères, puis nous nous mîmes en chemin avec notre chère fondatrice et Monsieur de Bernières, qui avait avec lui son homme de chambre avec son laquais. Madame n'avait que sa demoiselle, étant venue à petit bruit.

Durant notre voyage, nos heures étaient réglées. Nous étions avec des personnes d'oraison qui contribuaient beaucoup à nos dévotions ; Monsieur de Bernières marquait les temps (10). Nous arrivâmes le cinquième jour de notre voyage, à Paris, où les affaires de madite Dame nous obligèrent de séjourner. Nous logeâmes dans le cloître des Révérends Pères Jésuites, où M. de Meules, Maître d'Hôtel du Roi, nous prêta son logis entier, où nous étions comme en un lieu de retraite, sans qu'il [b] fallait, par nécessité d'affaires,

13 *Magnificat : [ce que nous fîmes facilement] parce que notre excepté que par la nécessité de nos affaires* 30 *retraite,*

---

[a]. L'original de l'obédience de Marie de l'Incarnation et de Marie de Saint-Joseph a disparu dans les incendies du monastère de Québec au XVII[e] siècle. Mais plusieurs copies nous en ont été conservées dans les archives du Vieux-Monastère de Québec et du château de l'Isle, près Alençon.

[b]. *Sans que,* avec l'indicatif, *sinon que, excepté que.* Locution et construction encore employées par La Fontaine et Madame de Sévigné.

voir plusieurs personnes et recevoir les visites des personnes de considération, qui nous faisaient l'honneur de nous venir voir. Nous fûmes là jusqu'au jour de saint Joseph, que nous allâmes dans le monastère de nos Mères du Faubourg de Saint-Jacques, où nous nous trouvâmes en notre élément ; car c'est une chose pénible à des religieuses d'être hors de leur clôture.

Nous fîmes le possible pour avoir avec nous une des religieuses de chœur de cette maison. Elle nous fut octroyée avec l'agrément de toutes les personnes intéressées au bien de notre petite mission [a]. Mais notre joie fut courte, d'autant que le soir dont nous devions partir le lendemain, Monseigneur de Paris (11), ayant changé de volonté, retraitta [b] son obédience : ce qui troubla nos affaires. Il nous fallut partir sans elle, toutefois sans perdre l'espérance de la revoir. Nous y employâmes Madame la duchesse d'Aiguillon (12) et Madame la comtesse de Brienne (13), dames de grande vertu et qui favorisaient notre dessein. Elles firent l'imaginable ; mais mondit Seigneur se retirant, de peur de se mettre en état de les refuser, elles ne le purent voir.

La Reine nous avait fait dire qu'elle nous voulait voir. Madame la comtesse de Brienne nous mena à Saint-Germain où était Sa Majesté, laquelle, par sa grande bonté et piété, nous regarda avec un amour tout singulier et nous témoigna être très contente de notre passage en Canada, et beaucoup d'édification de ce que Madame de la Peltrie, non contente d'y donner son bien, s'y donnait soi-même, pour risquer avec nous. Elle se fit dire tout ce qui s'était passé pour venir à

10 *accordée*] *à la satisfaction de* 14 *rétracta* 18 *dames de grande* [*qualité et de*] *vertu* 24 *Saint-Germain* [*-en-Laye*]

---

[a]. Cette religieuse se nommait Catherine Champagne, dite de Saint-Jérôme.

[b]. *Retraiter*, retirer ; ou *retraitter*, rétracter. Verbes de l'ancienne langue. Exemple du deuxième cas, le plus probable ici : « Alors, commença il (le peuple) à *retraitter* et annuler ce que le Sénat avait ordonné. » (Amyot, *Diod.*, XIV, 30. Édit. de 1554.)

l'exécution de cette entreprise (14). Nous fîmes auprès de Sa Majesté le dernier effort pour qu'il lui plût nous faire donner la bonne Mère de Saint-Hiérôme, que Monseigneur de Paris avait arrêtée. Aussitôt, elle commanda à un gentilhomme de l'aller trouver de sa part, et lui dire qu'il nous la fît donner ; mais il se tint en lieu si secret qu'il ne fut pas possible de le rencontrer. Enfin, il nous fallut partir sans cette bonne Mère (15).

Lorsque nous fûmes à Dieppe [a], où nous séjournâmes jusqu'au 4[e] mai que nous nous embarquâmes, nous fûmes en cet intervalle de temps chez nos Révérendes Mères Urselines de Dieppe, qui nous donnèrent une de leurs religieuses, très vertueuse et sage, nommée la Mère Cécile de Sainte-Croix [b], qui entra en union avec nous, parce que nous étions de congrégations différentes. Ainsi nous fûmes trois religieuses du chœur. Madame laissa sa demoiselle en France, qui eut peur des dangers, et en sa place, elle eut une bonne fille d'honnête famille de Tours, qui se donna à elle, y étant pour nous suivre en tous les dangers [c]. Elle n'avait que 19 ans. Maintenant, elle est religieuse de chœur, la première qui en ait fait profession en Canada.

1 *entreprise*]. [*Nous lui en fîmes le récit par le menu et quand nous fûmes venues à l'histoire de Monseigneur de Paris, nous prîmes favorablement l'occasion de*] *faire le dernier effort auprès de Sa Majesté afin qu'il* 19 *Tours, âgée de dix-neuf ans, laquelle s'était donnée à nous pour nous suivre dans les dangers.* (*Fin*)

---

[a]. La route de Paris à Dieppe passait par Rouen. C'est à Rouen que Marie de l'Incarnation et Madame de la Peltrie retrouvèrent le Père Charles Lalemant, qui, dès février, s'y était rendu, et où « il avait préparé le vaisseau... et tout ce qui était nécessaire au voyage si secrètement que les Pères mêmes de sa maison ne s'en étaient pas aperçus » (*Vie*, p. 384). Lalemant suivit à Dieppe la petite caravane.

[b]. Tous renseignements font défaut sur Cécile Richer, dite Cécile de Sainte-Croix, avant son apparition dans le récit de Marie de l'Incarnation. Ame très humble et parfaitement sensée, elle s'effaça tout de suite devant ses deux compagnes de Tours. Celles-ci appartenaient à la Congrégation de Bordeaux. Cécile de Sainte-Croix embrassa sans hésiter leurs observances et leurs coutumes.

[c]. Cet incident prit place en réalité à Tours même. La demoiselle de Madame de la Peltrie avait dû l'accompagner jusqu'à Dieppe et elle ne lui fit ses adieux qu'au moment de l'embarquement. La nouvelle recrue s'appelait Charlotte Barré. Elle avait 19 ans. Sur l'incident lui-même, voir la relation de la vocation de Madame de la Peltrie au Canada dans la *Correspondance* de Marie de l'Incarnation.

## XLVIII

Le matin, 4e de mai de l'an 1639, nous partîmes de chez nos Mères pour aller entendre la messe à l'Hôpital et y prendre trois de leurs sœurs, qui devaient s'embarquer avec nous, pour aller fonder un monastère en Canada, par la piété de Madame la duchesse d'Aiguillon, leur fondatrice (16).

Pendant tant d'allées et de courses que nous avions faites depuis notre partement de Tours, mon esprit et mon cœur n'étaient pas où mon corps était. Il me tardait que le moment n'était venu que je fusse en état de pouvoir effectivement risquer ma vie pour Dieu, pour lui pouvoir rendre ce petit témoignage de mon affection, en reconnaissance de ses grandes et immenses miséricordes sur moi, sa chétive créature. Je voyais que ce n'était rien que ma vie ; mais le néant que j'étais ne pouvait pas davantage, joint mon cœur et mes amours. Voyant donc que j'étais proche d'en venir aux actes effectifs en m'embarquant, et tout moi-même étant en cette disposition dans un sentiment qui m'emportait, je me prosternai devant le très saint sacrement, dans le chœur des Révérendes Mères Hospitalières, où je fus assez longtemps. J'expérimentai lors, que le Saint-Esprit possédait mon âme, lui donnant des motions conformes à l'acte que j'allais faire, en témoignage de l'amour que je voulais rendre au suradorable Verbe Incarné, auquel je me donnais. O Dieu ! qui pourrait dire ce qui se passa en cette donation et à l'abandon de tout moi-même ? Je ne le saurais exprimer. De mon côté je voyais, et l'Esprit qui me conduisait en rendait témoignage à ma conscience, que je n'avais jamais rien fait de si bon cœur, et j'expérimentais que le sacré Verbe Incarné,

*2 la sainte messe à l'Hôtel-Dieu* 16 *sinon que j'y joignais encore mon cœur et* 17 *venir*] *à l'exécution et aux effets* 19 *disposition*] [*et*] *dans un sentiment* 22 *longtemps*] [*pour adorer la Majesté de Dieu et m'offrir à elle en perpétuel holocauste*] 23 *donnant*] *des mouvements* 24 *faire*] *en récompense* 31 *et* [*d'ailleurs*] *j'expérimentais*

le Roi et Monarque de toutes les nations, aimait et agréait ma donation.

Étant en cet entretien avec lui, Madame la Gouvernante de Dieppe [a] nous fit l'honneur de nous venir prendre en son carrosse, pour nous mener au bord de la mer [b]. Nous étions de tous côtés entourées de monde, et cependant mon esprit était si fortement occupé, qu'à grand'peine pouvait-il se divertir de son attention et entretien avec le suradorable Verbe Incarné. L'on n'eût pas jugé cela à me voir à l'extérieur, lequel faisait tout ce qui était convenable, avec une façon [qui] semblait dégagée. Lorsque je mis le pied en la chaloupe qui nous devait mener en rade, il me sembla entrer en paradis, puisque je faisais le premier pas qui me mettait en état et en risque de ma vie [c] pour l'amour de lui, qui me l'avait donnée. Je chantais en moi-même les miséricordes d'un si bon Dieu qui me conduisait avec tant d'amour au point que j'avais désiré il [y] <avait> si longtemps [d] (17).

14 *en état*] *de risquer* 19 *longtemps.* [*Cependant on lève l'ancre, on étend les voiles, le vent nous emporte, et de la sorte, je quitte la France dans le dessein de n'y retourner jamais et de consacrer ma vie au service des nations sauvages, pour les apprivoiser et les assujettir à leur roi légitime, mon céleste et divin Époux. — Il y avait longtemps que mon esprit avait pris la route de Canada et qu'il voyageait dans les grandes et vastes forêts de ce Nouveau Monde pour chercher les moyens de faire quelque chose pour la gloire de Dieu et pour le service des Sauvages. Mon corps,*

---

[a]. Madame de Montigny, fondatrice d'un couvent d'Ursulines.

[b]. C'est alors que les partantes firent leurs adieux à M. de Bernières, qui allait rentrer à Caen et se constituer le procureur du monastère de Québec jusqu'à sa mort.

[c]. *En état et en risque de ma vie.* Telle est bien la leçon de l'original, et il ne semble pas qu'il y ait de lacune dans le manuscrit à cet endroit. L'expression *en risque de ma vie* sera corrigée par Dom Claude Martin, qui écrira *en état de risquer ma vie,* mais il va la reprendre textuellement à la fin de la longue addition qu'il a insérée dans son imprimé. Le texte du manuscrit est trop concis; il signifie : en état de pouvoir risquer et en risque effectif de ma vie.

[d]. Dans l'imprimé de Dom Claude Martin, l'article XLVIII est divisé en deux. La coupure se fait ici. La première partie termine le troisième livre de *la Vie de Marie de l'Incarnation,* la seconde commence le quatrième. En guise de conclusion au troisième livre et de prélude au quatrième, Dom Claude Martin insère dans le texte original une longue addition qui nous paraît tout entière de sa main : cette interpolation n'est en effet dans sa plus grande partie qu'un développement de traits précédemment fournis par la *Relation.*

Tout le temps que dura la traversée de la mer me fut intensivement et actuellement un continuel sacrifice (18), m'offrant nuit et jour dans les périls continuels en holocauste à mon divin et céleste Époux. Lorsqu'une glace grosse [a]..... à ce que disaient ceux du vaisseau, parut dans une brune et comme une furie, venait vis-à-vis de la flèche du navire et l'allait fendre en deux, tout l'équipage criant : « Miséricorde ! nous sommes perdus ! » — ce qui fit dans cet empressement de mort, qui selon toutes les apparences humaines était inévitable, que le Révérend Père Vimont [b] donna l'absolution générale à tous, tant on se voyait proche de la mort [c], — mon esprit et mon cœur étaient dans une paix et tranquillité autant grandes qu'elles se pouvaient posséder ; je ne ressentis pas un seul mouvement de

*se voyant dans l'impuissance de le suivre, était cependant dans une violence qui le faisait gémir et qui m'eût fait de la peine, si la volonté de Dieu ne (se) fût entièrement rendue la maîtresse de la mienne. Mais dès que je me vis séparée de la France et que je sentis que mon corps suivait mon esprit sans que rien lui fît obstacle, je commençai à respirer à mon aise, dans la pensée qu'ils se joindraient bientôt et qu'ils se serviraient mutuellement dans l'accomplissement des desseins de Dieu. Je continuai le voyage avec les mêmes sentiments que je l'avais commencé, car comme je m'étais embarquée avec une joie entière de mon cœur, voyant qu'il fallait m'abandonner aux dangers pour l'amour de mon céleste Époux, je continuais ma route avec le même plaisir et la même consolation intérieure, surtout me voyant continuellement exposée à un élément infidèle qui me tenait toujours en risque de ma vie.*]

1 *Tout le temps*] *de la traverse de la mer* 4 *en holocauste*] *dans les périls qui se présentaient incessamment* [*et surtout dans un accident que je vais dire et qui ne sera pas moins incroyable à ceux qui l'entendront qu'il fut effroyable à ceux qui le virent*] 5 *Ce fut une glace grosse* [*jusqu'au prodige*]..., *laquelle paraissant dans une brune et venant fondre sur nous d'une furie et impétuosité incroyables, ne nous menaçait de rien moins que d'un assuré naufrage. Tout le monde criait* 12 *proche du naufrage* 13 [*Pendant tout ce bruit*] *mon esprit*

---

[a]. Dom Claude Martin note que « la Mère de l'Incarnation parlant de cette grande et effroyable glace... a oublié un mot par lequel il est évident qu'elle avait dessein d'en faire connaître la grandeur » (*Vie*, p. 396). Cette omission, on le voit, a passé dans notre manuscrit où elle est une preuve de sa fidélité matérielle.

[b]. Barthélemy Vimont (1594-1667) avait fait un premier séjour au Canada en 1629-1630, comme missionnaire au Cap-Breton. Il y revenait en 1639 pour prendre la direction générale des Missions de la Nouvelle-France. Il restera au Canada jusqu'en 1648 où il repassera en Europe.

[c]. La *Vie* a remanié tout ce passage dont elle a jugé la rédaction trop confuse. En réalité, de simples signes de parenthèse comme ceux que nous avons ajoutés dispensent de toute retouche, le texte devenant par là suffisamment clair.

frayeur, mais en un état [a] tout prêt pour faire un holocauste de tout moi-même avec l'agrément de la privation de voir nos chers Sauvages. J'avais en vue toutes les grâces et faveurs que Notre-Seigneur m'avait faites au sujet du Canada, son commandement, ses promesses... etc., et mon esprit se trouvait en un dépouillement [b] de mourir ou de vivre. Toute ma pente était dans l'accomplissement des volontés de Dieu qui, dans toutes les apparences, s'allait effectuer par notre mort. Madame notre fondatrice se tenait comme collée à moi, à ce que nous mourussions ensemble. Je disposai mes habits à ce que, lorsque le débris [c] se ferait, je pusse n'être vue qu'avec décence. A cette extrémité, le Révérend Père Vimont fit un vœu à la sainte Vierge au nom de tous. Ma compagne, la Mère Marie de Saint-Joseph, commença les litanies de cette divine Mère que tout le monde poursuivit. Lors, en un instant, le pilote qui gouvernait, auquel l'on commandait de mettre le gouvernail d'un côté, sans qu'il y mît rien du sien, il le tourna d'un autre, <tant> [d] qu'il fit faire un tour au vaisseau, ce qui fit que la monstrueuse glace qui, à l'heure, n'en était pas à la longueur d'une pique vis-à-vis la flèche, se trouva au côté. Nous l'entendîmes frayer [e], tant elle était proche. C'était un miracle évident ; aussi tout chacun cria : « Miracle ! » Je vis cette horrible glace. La brune nous empêcha d'en voir la cime. Ce que je vis me parut épouvantable, et je n'eusse jamais cru que la mer eût pu porter une si lourde masse sans couler à fond. C'est que nous avions été jetés par les tempêtes du côté du Nord (19). Durant tout l'effroi de l'équipage, j'avais au

6 *dans une indifférence de* 12 *en sorte que quand le fracas se* 14 *Vimont*] [*qui ne voyait plus de remède naturel à un si grand mal*] 19 *autre*] *ce qui fit faire* 24 *Ce fut un miracle évident*] [*qu'elle ne nous causa aucun dommage*] 30 *Nord*], [*d'où nous ne nous étions pu encore retirer*]

---

[a]. *Mais en un état.* Sous-entendu : *mais* je me sentis *en un état.*

[b]. Dépouillement de désirs quant à la mort et quant à la vie.

[c]. *Débris,* brisement.

[d]. Ms. : *sans.*

[e]. *Frayer,* frotter contre, frôler. Terme de l'ancien français.

fond de mon âme un sentiment que nous arriverions à bon port à Québec. Cela ne m'empêcha pas que je ne me tinsse dans les actes que Dieu voulait pour lors de moi. Lorsque cela arriva, nous nous étions confessées et communiées et venions de chanter les Heures de l'Office canonial. C'était le Dimanche de la très sainte Trinité [a].

Dans toute la traversée, nous gardâmes exactement nos règles. Nous avions une belle chambre, car encore que Madame eût frété un navire, pour plus grande sûreté, Messieurs de la Compagnie nous mirent dans l'amiral [b]. Cette chambre était si grande que nous y faisions l'Office en chœurs, les Hospitalières d'un côté et nous de l'autre. Nous y couchions et prenions nos repas. Elle fermait comme une salle ; il y avait de belles fenêtres qui nous donnaient de l'air. Nous étions onze personnes logées à l'aise [c]. Notre voyage d'aller dura trois mois [d]. Notre-Seigneur nous fit la grâce d'entendre la sainte Messe et y communier tous les jours, excepté treize jours que les tempêtes agitèrent trop violemment ce vaisseau, en sorte qu'on ne se pouvait tenir [e].

Nous pensâmes encore périr par deux fois. L'une, lorsque nous descendîmes à la première terre pour aller rendre nos vœux à la très sainte Vierge, ainsi qu'on l'avait promis, la chaloupe pensa tourner, à cause que chacun était désireux d'aller remercier cette divine Mère ; l'on se jeta à la foule, en sorte que nous fûmes à deux doigts de couler à fond sous le navire. L'autre fois, les brunes ayant fait perdre la route, nous fîmes environ

8 *dans toute la traverse* 9 *belle chambre*] [*qui nous était avantageuse à cet effet*] 10 *Madame* [*notre fondatrice*] 12 *grande* [*et si commode*]

---

[a]. Le 19 juin.

[b]. Le Saint-Joseph, commandé par le capitaine Bontemps.

[c]. Trois Ursulines avec Madame de la Peltrie et sa suivante, trois Hospitalières avec une domestique, et deux autres personnes inconnues, car il ne faut pas faire rentrer le P. Vimont et un frère coadjuteur dans ce nombre. Voir plus loin.

[d]. Du 4 mai au 1er août, en comptant l'escale à Tadoussac.

[e]. Dans la rade même de Dieppe.

soixante lieues sur les rochers sans en pouvoir sortir [a].

Nous fîmes rencontre de plusieurs Sauvages, abordant aux terres : ce qui nous apporta une grande joie. Ces pauvres gens n'ayant jamais vu personnes faites comme nous, étaient tous dans l'admiration, et, lorsqu'on leur dit que nous étions des filles de Capitaines qui, pour l'amour d'eux, avions quitté notre pays, nos parents et toutes les délices, ils étaient ravis d'étonnement, et encore plus, que c'était pour instruire leurs filles, à ce qu'elles ne fussent pas brûlées dans les feux, mais pour leur enseigner comme il fallait être éternellement bienheureux. Ils ne pouvaient comprendre cela. Ils nous conduisirent, suivant notre navire, jusqu'à Québec [b].

Revenant à mon discours, il faut avouer qu'il y a plaisir d'endurer lorsqu'on a le cœur gagné à Dieu. Quoique nous fussions bien logées, et soignées autant qu'il se pût, et dans un très beau navire, accompagné de tout comme j'ai dit, néanmoins, il y a tant à souffrir pour les personnes de notre sexe et condition qu'il le faudrait expérimenter pour le croire. Pour mon particulier, j'y pensai mourir de soif ; les eaux douces s'étant gâtées dès la rade, et mon estomac ne pouvant porter les boissons fortes, cela me faisait un mal qui me travaillait beaucoup. Je ne dormis point presque toute la traversée. J'y pâtissais un mal de tête si extrême que, sans mourir, il ne se pouvait davantage. Et cependant, mon esprit et mon cœur possédaient une paix très grande dans l'union de mon souverain et unique Bien. Je n'en faisais pas moins mes fonctions et tout ce qui était nécessaire au prochain, excepté les trois premiers jours

6 *Capitaines*] [*car il leur fallait parler à la mode de leur pays*] 12-13 *comment cela se pouvait faire, et pour voir ce qui en arriverait, ils nous conduisirent* [*par terre*] *jusques à Québec,* [*sans cesser de jeter les yeux sur notre vaisseau*] 17 *navire accommodé de tout*

---

[a]. Marie intervertit l'ordre des accidents. Le premier mentionné se produisit aux approches de Québec. Le second au contraire avait eu lieu avant l'entrée dans le Saint-Laurent.

[b]. Les variantes de la *Vie* ne sont qu'une interpolation de l'éditeur, qui ne connaissait ni le Saint-Laurent, ni ses rives, ni les canots d'écorce des Sauvages.

que tout l'équipage fut malade, à cause des tempêtes de la rade qui agitaient le vaisseau. Dieu soit éternellement béni des miséricordes qu'il m'a faites en cet espace de temps !

## NOTES

(1) Jean de Bernières-Louvigny (1602-1659), fils et petit-fils de trésoriers de France dans la généralité de Caen, hérita de la même charge. Homme d'œuvres, homme d'oraison surtout, spirituel et mystique éminent, il fonda à Caen dans sa maison de l'Ermitage une association qui devint célèbre sous le nom de l'*Ermitage de Caen*. Quoique laïc, il est le père spirituel des confrères, parmi lesquels on compte des prêtres, comme l'abbé de Montmorency-Laval, le futur premier évêque de Québec. Bernières joue un très grand rôle dans la vie de Marie de l'Incarnation. De 1639, année de leur rencontre, à 1659, année de sa mort, il sera l'un de ses principaux confidents et correspondants.

Les circonstances dans lesquelles il apparaît dans le récit de Marie de l'Incarnation peuvent se résumer ainsi. Obligée par la contrainte paternelle de se remarier, Madame de la Peltrie, conseillée par un Père Jésuite qui lui montre la possibilité de concilier son vœu de chasteté avec les exigences de M. de Vaubougon, fait demander par un ami commun sa main à M. de Bernières. Celui-ci hésite. Mais les raisons mises en avant, la garantie de vivre toujours dans la parfaite continence, enfin l'avis de son directeur, le P. Jean-Chrysostome, le premier initiateur du groupe normand de l'Ermitage, le décident à accepter la proposition de Madame de la Peltrie. Après les fiançailles, M. de Vaubougon meurt. Les accordés reprennent leur liberté. Cependant, pour amuser la galerie et lui donner le change, ils s'affichent en public comme mari et femme. On les croit tels, et on laisse Madame de la Peltrie gérer sa fortune à son gré.

(2) Les Missions de la Nouvelle-France relevaient de la Province de France. Elles avaient leur centre à Paris, à la maison professe des Jésuites au Faubourg Saint-Antoine, lieu de résidence de leur procureur. Poncet, qui, à Paris, devait faire son troisième an avant de s'embarquer pour le Canada, résidait au noviciat, rue du Pot-de-Fer. C'est comme missionnaire désigné pour partir par la prochaine flotte qu'il s'occupait des affaires de la Mission.

(3) En octobre 1638, date de l'arrivée à Paris de Madame de la Peltrie, Dinet n'était encore que recteur du collège de Clermont. Le provincial d'alors était le P. Étienne Binet, le « Père tout d'or » de Madame de Chantal, le correspondant de saint François de Sales. En mars 1639, Marie a vu Dinet qui venait de lui succéder. L'apparente homonymie l'aura trompée. La *Vie* porte Binet. En 1638, Binet seul avait à s'occuper du Canada, et c'est à lui qu'étaient adressées les *Relations annuelles* de la Nouvelle-France.

En cette même année 1638, le P. Georges de la Haye était préposé à la maison professe de Paris.

(4) François Fouquet — Foucquet, comme on écrivait alors, — conseiller d'État, et membre de la Compagnie de la Nouvelle-France. C'est le père de Nicolas, le futur surintendant. Il mourra en 1640, mais sa femme, Marie Meaupou, adonnée comme lui à toutes les entreprises de la bienfaisance chrétienne de son siècle, sera longtemps l'une des principales bienfaitrices du monastère et du séminaire des Ursulines de Québec.

(5) Charles Lalemant, né à Paris en 1587, le frère de Jérôme, le directeur de Marie. Il avait fait deux séjours au Canada : le premier de 1626 à 1632, le second de 1634 à 1638. Il venait de rentrer à Paris pour s'y occuper des intérêts des Missions de la Nouvelle-France. Il en sera le procureur général en titre en 1640.

Nous ne savons à quelle date précise eut lieu l'assemblée dont parle Marie. Mais que ce soit en décembre 1638 ou en janvier 1639, les deux seules dates possibles, puisque les résolutions définitives sur l'affaire de Madame de la Peltrie furent prises avant le 22 janvier, Dinet, quoique nommé provincial depuis le 22 décembre dernier, n'était pas encore entré en charge. La transmission des pouvoirs ne se fit qu'en mars suivant. Pour l'instant, le provincial est toujours le P. Binet. Dans l'original, Dinet aurait donc encore été écrit pour Binet. La *Vie* cependant n'a pas corrigé comme plus haut.

(6) Fondé en 1608 par Madame de Sainte-Beuve, le grand couvent des Ursulines du Faubourg Saint-Jacques était le premier et le plus considérable monastère de la Congrégation de Paris. L'opposition au choix des religieuses de Tours vint surtout du provincial des Jésuites, ce qui serait assez surprenant si ce provincial avait été Dinet, l'ancien directeur de Marie. Elle était motivée sur les difficultés que ne manqueraient pas de créer dans le futur monastère de Québec les différences de constitutions et de coutumes, sans parler de celles tout aussi importantes du costume, si les religieuses étaient tirées de maisons diverses. Madame de la Peltrie crut bon d'en écrire à Marie qui lui répondit : « Que ces incidents pourraient faire quelque impression dans l'esprit des personnes du monde, mais qu'elles ne seraient nullement considérables à des âmes aussi ferventes et désintéressées que devaient être celles qui désiraient aller en Canada ; que ces difficultés n'étaient point si grandes que la charité ne les dissipât facilement; que pour le présent, les religieuses, de quelque monastère qu'elles fussent, devaient passer avec leur habit et leur esprit ordinaire ; et quand elles seraient toutes au lieu destiné, elles se régleraient dans l'uniformité selon les dispositions du pays que l'on ne pouvait pas prévoir en celui-ci. » (*Vie*, p. 363.)

(7) La famille de Sillery tirait son nom de la terre de Sillery dans la Brie. Noël Brulart de Sillery (1577-1640), commandeur de l'Ordre de Malte, d'où l'appellation ordinaire de Commandeur de Sillery pour le distinguer de son frère aîné, le Chancelier de Sillery. Ambassadeur de la religion à Rome, ambassadeur extraordinaire en Espagne, il avait à l'avènement de Richelieu suivi dans la retraite son

frère disgracié. Le Commandeur alliait à des goûts de magnificence une piété éclairée et profonde. La direction de saint Vincent de Paul plus encore que la mauvaise fortune l'achemina à une vie sans faste, faite de prière et de bonnes œuvres, enfin au sacerdoce. En 1627, il avait été l'un des cinq premiers associés de la Compagnie de la Nouvelle-France. Il s'intéressait activement aux Missions du Canada. C'est avec ses largesses que les Jésuites fondèrent dans le voisinage de Québec une réduction à laquelle ils donnèrent le nom de Sillery.

(8) Marie de Savonnières de la Troche de Saint-Germain, dite de Saint-Joseph, sortait d'une ancienne et puissante maison de l'Anjou. Pensionnaire aux Ursulines de Tours, elle était entrée ensuite au noviciat, âgée à peine de quatorze ans. Marie de l'Incarnation, qu'elle y avait précédée de quelques mois, l'admirait et l'aimait pour sa vertu déjà héroïque. La jeune sœur s'attacha à elle comme une fille à sa mère. Charlevoix écrit d'elle, en 1724 (*Op. cit.*, p. 235) : « Elle a rendu son nom célèbre dans toute la Nouvelle-France, où elle a laissé une odeur de sainteté qui dure encore et que le ciel a confirmée par plus d'un miracle. » Avec Marie de l'Incarnation et Madame de la Peltrie, elle est l'une des trois fondatrices du Vieux-Monastère de Québec.

(9) *Vie*, p. 374. « Quand sa sœur... eut appris cette nouvelle, elle en conçut une affliction qui n'est pas imaginable et il ne se peut dire combien elle fit remuer de ressorts pour la retenir. Car l'amour naturel ne s'étant pas trouvé assez fort, il n'y eut puissance ecclésiastique et séculière qu'elle n'employât pour rompre son dessein. Mais enfin, tous ses efforts étant inutiles, elle la prit par ce qu'elle avait de plus tendre, lui représentant qu'elle avait un fils, que ce fils serait abandonné de tout le monde quand on ne la verrait plus ; qu'elle-même l'abandonnerait la première, et que, dès le moment qu'elle serait sortie, elle ne voulait plus le voir ni entendre parler de lui.

« Il ne se put faire qu'un naturel aussi tendre qu'était celui de cette mère ne fût sensiblement touché à ces paroles. Car encore que sa condition de religieuse la mît dans l'impuissance de lui donner de grands secours, à sa considération néanmoins plusieurs personnes de qualité le chérissaient et lui faisaient du bien. Mais enfin, celle qui avait surmonté avec tant de force les sentiments maternels quand elle le quitta pour se consacrer à Dieu dans un temps où sa présence lui était beaucoup plus nécessaire, n'eut pas moins de générosité à résister à ces nouvelles attaques. Sa sœur ayant pourtant remarqué que ce coup avait donné quelque atteinte à son cœur, sans pourtant y faire brèche, poursuivit sa pointe. Lorsqu'elle entra en religion, cette sœur créa de son propre mouvement une petite pension à son fils sur tous ses biens, en reconnaissance des bons services qu'elle avait rendus à sa maison et des bénédictions que sa vertu avait attirées du ciel sur toutes ses affaires. Afin donc de lui persuader qu'elle lui avait parlé tout de bon, et que c'était à cette heure que son fils allait demeurer sans secours et sans appui, elle la fut trouver avec un notaire pour révoquer cette pension en sa présence. Pendant que le notaire faisait son acte, elle demeura dans le silence, regardant avec une douceur admirable tout ce qui se passait, et quand il fallut répondre, elle ne fit que dire que, quand elle quitta son fils pour obéir au conseil de l'Évangile, elle

n'établit pas sa fortune sur le secours des hommes, mais sur celui de la divine Providence, qui ne révoque jamais les promesses qu'elle fait à ceux qui ont confiance en elle ; qu'elle voyait dès lors les nécessités et les abandonnements où il pouvait tomber ; mais qu'elle voyait en même temps d'où le secours lui devait venir et que, n'ayant point été trompée dans son attente, elle demeurait dans la même espérance contre tous les fâcheux événements qui lui pourraient arriver. »

Nous avons dit que Claude Guyart, veuve en 1633 de Paul Buisson, s'était remariée en 1634 à Anthoine Laguiolle (Voir le Vol. I, p. 242). Le 27 janvier 1642, elle devait renoncer à la communauté de biens avec ce dernier. Peut-on en conclure que ce second mariage ne fut pas heureux ? Dans ce cas, on imaginerait assez facilement que Claude Guyart fut poussée à cette opposition, dont les procédés répondaient si peu à ce que nous savons de sa nature charitable, par Laguiolle qui au surplus ne devait rien à sa belle-sœur.

(10) Le départ de Tours et le voyage à Paris, puis à Dieppe, sont aussi racontés dans deux autres endroits : dans la relation sur la vie de la Mère Marie de Saint-Joseph (Lettre de 1652) et dans celle sur la vocation de Madame de la Peltrie au Canada (Lettre de 1670). On trouvera dans ces deux documents les détails complémentaires du récit de la *Relation* de 1654.

Parties de Tours le 22 février, les voyageuses arrivèrent à Paris quatre jours plus tard, le 26. C'était la durée normale du trajet direct de Tours à Paris. En 1608, la Mère Anne de Saint-Barthélemy, quittant Paris pour venir fonder le Carmel de Tours, met également cinq jours (5-9 mai) à faire le voyage (Voir son *Autobiographie*, traduction Bouix). L'itinéraire passait par Amboise, Blois et Orléans. C'était celui qu'avait suivi l'année précédente la prieure des Ursulines de Loudun, Jeanne des Anges.

Le voyage de Marie fut marqué par un épisode pathétique qui nous a été raconté par Dom Claude Martin. Claude Guyart avait tout mis en œuvre, on vient de le voir, pour arrêter Marie, mais sans succès. On pensa alors au jeune Claude.

*Vie*, p. 375. « Toutes ces industries n'ayant pas eu assez de force pour la retenir, l'on crut qu'il n'y avait plus que son fils, qui ignorait ce qui se passait, qui pût rompre son dessein. Il faisait alors ses études à Orléans où elle devait passer. On lui écrivit donc une lettre étudiée et des plus pressantes, où l'on n'avait omis aucune raison de délaissement, de mépris, de nécessité, de misère, qui le pût exciter à faire du bruit et rechercher tous les moyens possibles d'arrêter une si chère mère. Pour le toucher davantage et lui persuader que ce n'étaient point des menaces feintes qu'on lui faisait, l'on y avait joint la révocation (de la pension de sa tante), et afin qu'il ne manquât pas son coup, l'on avait gagné le cocher qui la conduisait, pour être le porteur du paquet et le lui mettre en main propre. Quand il la fut saluer, il dissimula qu'il sût rien de ses desseins et, avec un étonnement tel qu'on se le peut imaginer de voir inopinément une Mère religieuse hors de son cloître, il la supplia de lui dire où elle allait. Elle lui répondit simplement qu'elle allait à Paris. Il lui demanda derechef si elle ne passerait pas outre. Elle lui dit qu'elle pourrait descendre jusques en Normandie. Alors, voyant qu'elle avait de la peine à s'ouvrir, il tira sa lettre et son papier et lui dit : « Ma Mère, je » vous prie de prendre la peine de lire cela. » Elle lut toute la lettre avec beaucoup

de patience, après quoi elle ne fit que dire, en élevant les yeux au ciel : « Oh ! que » le démon a d'artifices pour traverser les desseins de Dieu ! » Puis se tournant vers son fils elle lui dit : « Mon fils, il y a huit ans que je vous ai quitté pour me donner » à Dieu. Depuis ce temps-là quelque chose vous a-t-il manqué ? » Il lui répondit que non. Alors elle prit la parole, et lui dit : « L'expérience du passé vous doit » être un motif de confiance pour l'avenir. Vous quittant pour son amour et » pour obéir au commandement qu'il m'en avait fait, je vous donnai à lui, le » priant qu'il voulût être votre père, et vous voyez qu'il l'a été au delà de toutes » nos espérances, non seulement vous donnant le nécessaire, mais encore se mon- » trant si libéral en votre endroit que vous avez été élevé d'un air qui surpasse » de beaucoup votre condition. Il en sera toujours de même. Si Dieu est votre » père, vous ne manquerez de rien. Et il le sera assurément si vous lui êtes un » véritable fils, c'est-à-dire, si vous gardez ses commandements, si vous obéissez » à ses volontés, si vous avez une confiance filiale en son aimable Providence. » Faites cela, mon fils, et vous expérimenterez ce que dit le Saint-Esprit : que » rien ne manque à ceux qui craignent Dieu. Je vais en Canada, il est vrai, et » c'est encore par le commandement de Dieu que je vous quitte une seconde fois. » Il ne me pouvait arriver un plus grand honneur que d'être choisie pour l'exé- » cution d'un si grand dessein, et si vous m'aimez, vous en aurez de la joie et » prendrez part à cet honneur. »

« Elle dit tout ceci avec une si douce gravité et une tendresse si généreuse que son fils se trouva tout changé. Il ne pensa plus à ses propres intérêts. Son cœur se sentant élevé au-dessus de toutes les créatures, il ferma les yeux à tous les événements qui lui pouvaient arriver, s'estimant trop riche d'avoir Dieu pour Père et une si sainte mère pour caution de sa Providence en son endroit. Dans ces sentiments, il ne fut pas plus tôt de retour au logis qu'il fit brûler la lettre et le papier qui lui avaient été envoyés, avec résolution de prévenir lui-même ses parents dans leur inclination, savoir de ne leur demander plus rien et de ne leur être jamais à charge. Ce fut en cette occasion qu'il fit à Dieu un sacrifice volontaire de sa mère, car il avait si peu de lumière la première fois qu'elle le quitta, qu'il ne s'appliquait pas même à penser si c'était un bien ou un malheur de la perdre. »

(11) Ce prélat était Jean François de Gondy (1584-1654), premier archevêque de Paris, frère de Philippe Emmanuel de Gondy, le protecteur de saint Vincent de Paul, et oncle du second cardinal de Retz. Il est assez étonnant que M. Vincent n'ait pas été mis au courant de cette négociation. On ne semble pas, du moins, avoir recouru à ses bons offices.

(12) Marie de Vignerot, duchesse d'Aiguillon (1604-1675), fille de René de Vignerot, seigneur de Pont-Courlai et de Glainai, et de Françoise du Plessis, sœur de Richelieu. Dame d'atour de Marie de Médicis, elle épousa en 1620 Antoine de Beauvoir du Roure de Combalet. Celui-ci ayant été tué au siège de Montpellier (1622), Madame de Combalet entra au Carmel de Paris d'où son oncle, le cardinal ministre, ne tarda pas à la faire sortir. En 1638, elle recevait en présent le duché d'Aiguillon, dont elle devenait duchesse et paire. Depuis son veuvage, elle consacra toute sa fortune aux bonnes œuvres, fondations hospitalières, missions étrangères.

Ses immenses largesses en font l'un des plus grands noms de la charité française au XVII^e siècle. La *Relation de la Nouvelle-France* de 1635, qui avait mobilisé tant de dévouements, celui de Madame de la Peltrie entre autres, lui inspira le projet de fonder un Hôtel-Dieu à Québec. Dans ce dessein, elle s'adressa aux Hospitalières de la Miséricorde de Jésus de Dieppe. Le contrat de fondation fut passé le 16 août 1637. Les deux fondations des Ursulines et des Hospitalières à Québec devant aller de pair, la duchesse d'Aiguillon devait être parmi les grandes Dames de la Cour l'une des plus empressées à recevoir et à encourager Madame de la Peltrie et ses religieuses.

(13) Louise de Béon, fille de Bernard, seigneur du Massey, et de Louise de Luxembourg-Brienne, avait épousé en 1623 Henri Auguste de Loménie, fils d'Antoine, seigneur de la Ville-aux-Clercs, et lui avait apporté le titre de comte de Brienne. Secrétaire d'État, Henri de Loménie eut à contresigner les lettres patentes de la fondation des Ursulines de Québec. Madame de Brienne figure plusieurs fois sur le *Registre des Bienfaiteurs* des Ursulines sous le nom de Madame de la Ville-aux-Clercs, que portait son mari avant 1638.

(14) Anne d'Autriche manda plusieurs fois Marie de l'Incarnation et Madame de la Peltrie à Saint-Germain-en-Laye. Dans une occasion, les visiteuses furent conduites près du berceau du petit dauphin, le futur Louis XIV. La Reine fut une des bienfaitrices des Ursulines de Québec. Le *Registre des Bienfaiteurs* du monastère a consigné le souvenir de ses générosités. Marie reçut plusieurs lettres d'elle, lettres aujourd'hui perdues.

(15) L'affaire de la Mère de Saint-Jérôme est ainsi racontée par les *Annales manuscrites du Grand Couvent des Ursulines du Faubourg Saint-Jacques de Paris :* « L'an de Jesus-Christ 1639. Dessein rompu pour aller en Canada. Cette annee se commença l'établissement d'un couvent d'Ursulines en la Nouvelle-France par Madame Madeleine de Chauvigny, veuve de M. de la Peltrie, qui s'en rendit fondatrice et prit pour effectuer son dessein deux religieuses de Tours ; et estant de plus informee du zele et du courage de celles de cette premiere maison pour une si glorieuse entreprise, elle demanda aussi une religieuse professe de ce lieu, pour estre sur sa fondation avec les deux de Tours et passer la mer en leur compagnie. Et bien qu'elles fussent de differentes Congregations, celles de Tours promettaient de prendre telles coutumes qui leur seraient donnees, conformes et convenables au pays où elles allaient. La superieure et les Ursulines de Paris y consentirent tres volontiers, la plus grande peine estant de faire le choix d'une fille pour envoyer entre la multitude qui se presentait. Enfin, la Mere Catherine Champagne de Saint-Hierosme qui s'y offrit des premieres y fut destinee. Tous les aprets du voyage et tous les adieux faits, la fondatrice vint à Paris pour la prendre, amenant les deux Meres de Tours, lesquelles en cette consideration entrerent dans le couvent et y sejournerent huit ou dix jours. Mais le matin qu'elles devoient partir toutes trois, au lieu de l'obedience qu'on attendait de Monseigneur l'Archevesque de Paris, il envoya une deffence expresse de donner aucune religieuse pour la Nouvelle-France, ne voulant pas exposer des filles aux perils de la

mer et des barbares. Ainsy le sacrifice volontaire de la Mere de Saint-Hierosme fut agree de Dieu (comme il est croyable), mais il n'en desira pas l'execution, pretendant se servir d'elle ailleurs. Cependant les religieuses de Tours avec leur fondatrice ne laisserent de partir. Et tirant la rade, elles obtindrent à Dieppe ce qui leur avoit este refuse à Paris, emmenant une Ursuline de là, qui accomplit le nombre que Madame de la Peltrie souhaitoit pour sa fondation. » (Archives des Ursulines de Québec.) L'année suivante, M. de Gondy devait revenir de ses préventions et donner obédience à deux Ursulines du Grand Couvent de passer à Québec, la Mère Marguerite de Saint-Athanase et la Mère Anne de Sainte-Claire.

(16) Les trois Hospitalières étaient : la Mère Anne Lecointre de Saint-Bernard, 28 ans ; la Mère Marie Forestier de Saint-Bonaventure de Jésus, 22 ans ; la Mère Marie Guenet de Saint-Ignace, 29 ans, la supérieure de la nouvelle fondation. Elles emmenaient en outre une jeune domestique, Catherine Chevalier, âgée de 25 ans, qui fera plus tard profession comme sœur converse sous le nom de Catherine de la Passion. Les Hospitalières tenaient leur obédience de M. François de Harlay, archevêque de Rouen et comme tel Ordinaire de la Nouvelle-France.Harlay fut, avec Bertrand d'Eschaux, le premier évêque de France à autoriser des religieuses — et des religieuses cloîtrées — à s'engager dans les missions extérieures.

Faisant allusion à l'arrivée à Paris de Marie de l'Incarnation, la duchesse d'Aiguillon écrivait aux Hospitalières de Dieppe qu'elle envoyait à Québec pour sa fondation : « Ce m'a été une grande consolation de voir ces bonnes Ursulines qui vont aussi à Québec avec Madame de la Peltrie. L'on m'a promis que vous seriez toutes en même vaisseau. Je crois qu'il n'est pas besoin de vous exhorter de bien vivre avec cette compagnie, puisque la charité qui vous fait entreprendre un si long voyage doit être fort grande dans vos cœurs ; et je m'assure que vous serez aussi unies dans la Nouvelle-France avec ces religieuses que vous l'étiez à Dieppe avec toutes vos sœurs, car Dieu vous a appelées toutes à une même vocation qui est un lien bien solide pour l'amitié. » (Lettre du 10 avril 1639 à la Mère de Saint-Ignace. Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec.)

(17) *Vie*, p. 390. « Les hommes parlaient de ce voyage diversement et selon leurs inclinations... (Quelques-uns) qui connaissaient (la Mère de l'Incarnation) n'y pensaient qu'avec regret, disant que sa présence eût été capable d'attirer les bénédictions du ciel sur la ville et sur la province où elle eût demeuré... Sur quoi un ecclésiastique élevé en dignité, d'une science éminente et d'une piété extraordinaire, lequel avait quelque connaissance de l'intérieur de notre Mère et des grâces dont Dieu avait orné son âme, dit à son départ ces paroles remarquables : « La France ne sait pas la perte qu'elle fait en perdant la Mère de l'In- » carnation. Si l'on connaissait sa sainteté et ce qu'elle peut auprès de Dieu, il n'y a » personne qui ne s'opposât à sa sortie et qui ne fît son possible pour la retenir. »

(18) Nous avons trois récits, sinon quatre, du voyage des Ursulines et des Hospitalières à Québec. Le premier est une lettre écrite un mois après l'arrivée, par la Mère Cécile de Sainte-Croix, à son ancienne supérieure (Archives départementales de la Seine-Inférieure, Série D, Ursulines de Dieppe, 403) ; le

second, une relation des Hospitalières, écrite en 1640 pour l'archevêque de Rouen et dont une copie fut utilisée, sans doute presque littéralement, par l'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Québec en 1716 (Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec) ; le troisième, le récit de 1654 dans la *Relation* de Marie de l'Incarnation. Enfin, deux très courts fragments d'une lettre adressée par Marie à son fils.

Laissant de côté ce dernier document, qui a existé mais qui ne peut plus servir à rien dans son état actuel, des trois autres récits le plus bref est celui de 1654. Il est le plus éloigné des événements et il est écrit en fonction d'un état d'âme. Le plus précis et le plus circonstancié de tous est celui de l'Ursuline Cécile de Sainte-Croix. Nous le donnerons avec l'annotation convenable dans la *Correspondance* de Marie. Le récit des Hospitalières — son auteur est la Mère de Saint-Bonaventure — est lui aussi fort intéressant. Nous recueillerons plus loin toutes les données que ces mémoires nous fournissent sur le voyage de 1639.

(19) *Vie*, p. 396. « (Dans) une lettre qu'elle (m') écrivit à son arrivée à Québec, dans laquelle elle faisait le récit de tout son voyage, elle disait (en parlant de cette grande et effroyable glace) qu'au rapport de ceux du vaisseau et de ce qu'elle en avait vu elle-même, elle était grande comme une ville escarpée et munie de ses défenses. Il y avait des avances qui paraissaient comme des tours. Les glaçons s'étaient tellement accumulés au-dessus qu'on les eût pris de loin pour des donjons. Il y avait des flèches et des pointes de glace si élevées qu'étant montée au haut du vaisseau pour voir le péril qu'elle avait évité, elle n'en avait pu voir la cime. En un mot il ne se pouvait rien voir de plus épouvantable que cet écueil flottant, qui était peut-être le plus extraordinaire et le plus prodigieux en son espèce que la mer eût jamais produit. »

Cette dernière réflexion est naturellement de Dom Claude Martin. Charlevoix, qui n'a pas eu entre les mains la lettre de Marie, mais pour qui les glaces flottantes n'étaient pas des phénomènes fabuleux, a inséré, sans étonnement, dans sa monographie de la Vénérable Mère, le résumé de Dom Claude Martin, en lui donnant seulement à son habitude un tour plus littéraire. La rencontre des banquises troublait souvent la navigation ; c'était le grand danger pour les bâtiments que les tempêtes avaient emportés trop haut dans le Nord. En 1632, Le Jeune écrit dans sa *Relation* : « Le 15 et 18 de May, estans encor esloignez des terres enuiron deux cens lieuës, nous auions rencontré deux glaces d'vne enorme grandeur, flottantes dans la mer ; elles estoient plus longues que nostre vaisseau et plus hautes que nos masts. Le soleil donnant dessus, vous eussiez dit estre des eglises ou plustost des montagnes de crystal. A peine auroy-ie creu cela si ie ne l'avois veu. Quand on en rencontre quantité et qu'vn nauire se trouue embarrassé là dedans, il est bien-tost mis en pièces. » En 1635, le même Le Jeune écrit encore dans sa *Relation :* « On a veu ceste année des glaces espouuantables sur la mer, une entre autres de trente à quarante lieuës, d'autres disent de soixante lieuës d'estendue. Un pilote m'a asseuré qu'il la costoierent trois iours et trois nuicts, ayans un assez bon vent en poupe, et qu'en quelques endroits elle auoit des campagnes toutes rases et en d'autres elle se relevoit en collines et en hautes montagnes. » (*Relation* de 1635. Chap. IV. Ramas de diuerses choses dressé en forme de Iournal.)

## DOUZIÈME ÉTAT D'ORAISON

### XLIX

LE 1er jour d'août 1639 nous arrivâmes à Québec (1). Le petit navire de Madame qui avait pris le devant, et aussi qui était léger, y étant arrivé le premier, avait apporté la nouvelle de notre embarquement : ce qui avait apporté une joie toute particulière au pays, car il y avait quatre Pères de la Compagnie et un Frère, et onze personnes de notre compagnie, sans compter nos domestiques. C'était le Révérend Père Vimont, qui venait prendre la charge de supérieur des Missions, qui conduisait tout, et, pour ce sujet, il s'était embarqué dans l'amiral. Les autres Pères étaient dans les autres vaisseaux pour aider spirituellement tous les passagers [a] ; mais lorsque nous fûmes à Tadoussac [b], tous se mirent dans un même vaisseau avec nous, de sorte que nous avions cinq messes par jour, un autre Père s'étant joint aux autres [c]. Ainsi nous arrivâmes en bonne compagnie.

---

a. La flotille se composait de trois unités : l'amiral, commandé par le capitaine Bontemps ; le Saint-Jacques, commandé par M. Ançot ; et le petit bâtiment frété par Madame de la Peltrie.

b. Tadoussac, sur la rive nord du Saint-Laurent, à l'embouchure du Saguenay, n'était encore en 1639 qu'une baie déserte où les navires venant d'Europe faisaient leur première escale régulière.

c. Imprécision dans les souvenirs de Marie. Avec Vimont trois autres Jésuites, seulement s'étaient embarqués à Dieppe : deux Pères, Poncet et Chaumonot, et un frère coadjuteur, le frère Claude. A la hauteur de Tadoussac, un autre Jésuite, missionnaire à Miscou, le P. Nicolas Gondoin, était monté à bord de l'amiral. Les trois navires rallièrent à Tadoussac, où l'amiral devait stationner. Les Pères alors s'embarquèrent tous sur le Saint-Jacques pour monter à Québec. Ils n'étaient donc que quatre prêtres.

Monsieur de Montmagny, Gouverneur de la Nouvelle-France (2), ayant auparavant envoyé sa chaloupe, bien munie de rafraîchissements, au-devant de nous, il nous reçut et tous les Révérends Pères avec des démonstrations d'une très grande charité. Tous les habitants étaient si consolés de nous voir que pour nous témoigner leur joie, ils firent ce jour-là cesser tous leurs ouvrages [a].

La première chose que nous fîmes fut de baiser cette terre en laquelle nous étions venues, pour y consommer nos vies pour le service de Dieu et de nos pauvres Sauvages. L'on nous conduisit à l'église [b] où le *Te Deum* fut solennellement chanté, ensuite de quoi, Monsieur le Gouverneur nous mena tous au Fort pour y prendre notre réfection (3), ensuite de quoi, tous les Révérends Pères et lui nous firent l'honneur de nous conduire aux lieux destinés pour notre demeure (4).

Le lendemain, les Révérends Pères Vimont et Le Jeune et les autres Révérends Pères de la Mission, nous menèrent au village des Sauvages, nos très chers frères (5). Là, nous reçûmes des consolations très grandes, les entendant chanter les louanges de Dieu. Oh ! combien nous étions ravies de nous voir parmi nos bons néophytes qui de leur côté, étaient ravis de nous voir. Le premier chrétien nous donna sa fille, et, en peu de jours, l'on nous en donna plusieurs [c], avec toutes les filles françaises qui étaient capables d'instruction (6). L'on nous donna une petite maison pour notre demeure, en attendant que l'on nous en eût choisi une pour bâtir notre monastère. Il n'y avait que deux petites chambres dans lesquelles nous nous estimions mieux logées, y

4 *aussi bien que tous les* 8 *fîmes* [*à notre sortie du vaisseau*] *fut* 14 *et après des témoignages réciproques de joie et de bienveillance, tous les* 21 *Dieu* [*en leur langue*] 25 *plusieurs* [*autres*] 28 *choisi*] *un lieu propre pour*

[a]. Québec comptait en 1639 environ 250 habitants français.

[b]. L'église élevée par Champlain sur le promontoire en 1633. Cette église qui était dans le voisinage du fort, sur le site actuel du presbytère de Notre-Dame, fut détruite par le feu en 1640. Ce fut la première église paroissiale de Québec.

[c]. Le P. Le Jeune leur en fit donner six.

ayant avec nous les trésors que nous y étions venues chercher, qui étaient nos chères néophytes, que si nous eussions possédé un royaume. Cette petite maison fut bientôt réduite en un hôpital, par l'accident de la petite vérole qui se mit parmi les Sauvages. Comme nous n'avions point encore de meubles, tous les lits étaient sur le plancher, en une si bonne quantité qu'il nous fallait passer par-dessus les lits des malades. Trois ou quatre de nos filles sauvages moururent. La divine Majesté donnait une si grande ferveur et courage à mes sœurs que pas une n'avait de dégoût des maux et de la saleté des Sauvages. Madame notre fondatrice y voulut tenir le premier rang, et, quoiqu'elle fût d'une constitution fort délicate, elle s'employait dans les offices les plus humbles. Oh ! que c'est une chose précieuse que ces prémices de l'esprit lorsqu'il est mû pour l'aide du salut des âmes (7) !

Il nous fallut mettre à l'étude de la langue des Sauvages. Le grand désir que j'avais de les instruire m'y fit embarquer [a] d'abord. Le Révérend Père Le Jeune, qui quittait la charge du supérieur des Missions, eut commission du Révérend Père Vimont, qui lui avait succédé, de nous assister spirituellement et en cette étude de la langue : ce qu'il fit avec une charité très grande, pour laquelle nous lui aurons pour jamais obligation (8). Comme il y avait plus de vingt ans que je n'avais pu raisonner sur aucune chose qui tînt de la science et spéculation, d'abord cette étude d'une langue si disproportionnée à la nôtre, me fit bien mal à la tête, et me semblait, qu'apprenant des mots par cœur et les

3 *eussions été*] *dans un Louvre ou dans un palais* 5 *qui se*] *prit aux filles sauvages* 14 *s'employait*] [*avec un zèle merveilleux*] 18 [*Afin de satisfaire avec plus d'avantage au dessein qui nous avait fait venir en ce pays*], *il nous fallut* 20 *appliquer d'abord* 29 *si différente de la*

---

[a]. Vie : *m'y fit appliquer*. Dom Claude Martin n'a pas trouvé *embarquer* assez noble. C'est pourtant le terme de l'original. Les gens de mer et les colons venus de nos provinces maritimes ont imposé dès l'origine leur marque au parler de Québec. On sait que cette marque est restée.

Marie de l'Incarnation se mit à l'algonquin, Marie de Saint-Joseph au huron.

verbes, — car nous étudiions par préceptes, — que des pierres me roulaient dans la tête, et puis des réflexions sur une langue barbare ! tout cela me faisait croire qu'humainement je n'y pouvais réussir. J'en traitais amoureusement avec Notre-Seigneur, lequel m'aida en sorte qu'en peu de temps j'y eus une très grande facilité, en sorte que mon occupation intérieure n'en était point ni empêchée ni interrompue. Mon étude était une oraison qui me rendait suave cette langue qui ne m'était plus barbare. J'en sus assez en peu de temps pour pouvoir instruire nos chers néophytes [a] en tout ce qui était requis en leur salut.

Les Sauvages étaient en ce temps-là en grand nombre, et ils affluaient en notre parloir, de l'un et de l'autre sexe. Nous les instruisions et nous entretenions avec eux : ce qui, en mon particulier, m'était une consolation indicible. Nous fûmes quatre ou cinq ans de suite dans un exercice continuel de charité à l'endroit de ces pauvres Sauvages qui arrivaient ici de diverses nations. Nous avions plusieurs séminaristes [b] sédentaires et des passagères qui nous étaient données pour les disposer au baptême et autres sacrements. Les Sauvages sont très sales et leurs <boucanages les> [c] rendent de mauvaise

2 *tête*]. *Cette douleur jointe aux réflexions* 3 *sur la rudesse et sur les difficultés d'une* 6 *temps*], *je l'entendais et la parlais avec une très grande* 14 *parloir*] *où je les instruisais* [*des devoirs du chrétien et des mystères de notre sainte foi*] 22-23 *très sales* [*en leurs personnes*] *et très difficiles à supporter, tant parce que leur boucan les rend de mauvaise odeur*

[a]. *Néophyte* dans la *Relation* de Marie est tantôt du masculin et tantôt du féminin. C'est le contexte qui en indique le genre dans chaque cas. Ici, l'on voit que le mot désigne les Sauvages des deux sexes.

[b]. Le nom de séminaristes était réservé aux petites Sauvagesses. Les jeunes Françaises devaient être les pensionnaires. Les séminaristes se partageaient en sédentaires et en passagères, selon que leur famille avait opté pour la résidence fixe ou non.

[c]. Ms. : *boucenLages*. Faute de lecture imputable sans doute à l'ignorance d'un mot exotique. Il est possible qu'à cet endroit, l'original ait offert un mot en surcharge : par exemple *boucan les* sur *boucanage* ou *vice versa*. L'auteur de la copie, assez embarrassé, aurait alors tenté de reproduire matériellement toutes les lettres qu'il identifiait. Il écrit *boucenLages* avec un L majuscule : cette majuscule au milieu d'un mot est unique dans le manuscrit. En outre, il donne à son g une forme inusitée. Nous avons corrigé en nous inspirant de la leçon de la *Vie*.

odeur, outre qu'ils ne se servent pas de linge. Tout cela ne nous était point à dégoût ; au contraire, c'était à l'envi à qui dégraisserait nos chères séminaristes lorsqu'on nous les donnait. Notre-Seigneur nous a toujours conservé cette grâce, que nous avons trouvée être nos délices parmi ces chères âmes rachetées du Sang de Jésus-Christ, et nous n'y trouvions rien que d'agréable. Lorsque le nombre a diminué par les guerres et la férocité des Iroquois, cela nous a été très sensible, comme la privation de la chose qui nous est la plus précieuse [a].

## L

Étant donc arrivée en ce pays, le voyant, je le reconnus être celui que Notre-Seigneur m'avait montré, il y <avait> six ans [b]. Ces grandes montagnes, ces vastitudes [c], la situation et la forme qui étaient encore marquées dans mon esprit comme à l'heure même, ce m'était la même chose à la vue, excepté que je n'y voyais pas tant de brunes (9) : ce qui renouvela beaucoup la ferveur de ma vocation, et une pente, par un abandon de tout moi-même, pour tout souffrir et faire ce que Notre-Seigneur voudrait de moi en ce nouvel établissement et genre de vie qu'il m'y fallait embrasser, entièrement différent de celui de nos monastères de France, — néanmoins pas moins régulier, — dans sa façon et manière de vie pauvre et frugale [d].

1 *de linge*] [*pour conserver la netteté*] 15 *ces vastes* [*forêts, ces pays immenses,*] *la situation* 21-25 *établissement entièrement différent de nos monastères de France pour la manière de vie pauvre et frugale où il se fallait réduire,* [*mais non pour les pratiques et les observances de la religion qui, grâces à Notre-Seigneur, y étaient gardées dans leur plus grande pureté*]

a. Les Sauvages qui fréquentaient le monastère appartenaient aux nations algonquine, montagnaise et huronne, surtout aux deux premières. La nation huronne fut un peu plus tard exterminée par les Iroquois.

b. *Il y a six ans.* Le songe prophétique de Marie étant de 1634, il faut compter les deux années extrêmes pour arriver à ce total.

c. *Vastitudes.* Voir l'article XXXIX, page 311, note a.

d. La paraphrase de la *Vie* donne bien le sens du passage. Dans le manuscrit, la phrase : *néanmoins pas moins régulier,* doit s'entendre comme une sorte de parenthèse, sous peine d'aboutir à un contresens.

Dès l'abord, nous commençâmes par la clôture de gros pieux de cèdre au lieu de murailles, avec licence de donner entrée aux filles et femmes sauvages, séminaristes et externes, et aux filles françaises [a], toutes aux fins de l'instruction. Notre logement était si petit qu'en une chambre d'environ seize pieds en carré étaient notre chœur, notre parloir, dortoir, réfectoire, et dans une autre, la classe pour les Françaises et Sauvages et pour notre cuisine. Nous fîmes faire un apentif [b] pour la chapelle et sacristie extérieure (10).

La saleté des filles sauvages qui n'étaient point encore faites à la <propreté> [c] des Français, nous faisait quelquefois trouver un soulier en notre pot, et journellement des cheveux et des charbons, ce qui ne nous donnait aucun dégoût. Les personnes qui nous visitaient, à qui, par récréation, nous racontions cela, ne pouvaient comprendre comment nous pouvions nous y accoutumer, non plus que de nous voir embrasser et caresser et mettre sur les genoux de petites orphelines sauvages qu'on nous donnait, qui étaient graissées en un guenillon sur une petite partie de leur corps empesé de graisse qui rendait une fort mauvaise odeur. Tout cela nous était un délice plus suave qu'on ne pourrait penser. Lorsqu'elles étaient un peu accoutumées, nous les dégraissions par plusieurs jours, car cette graisse tient avec sa saleté comme colle sur leur peau ; puis nous leur donnions du linge et une petite soutane [d] pour les garantir de la vermine dont elles sont bien garnies, lorsqu'on nous les donne.

Par la bonté et miséricorde de Dieu, la vocation et

8 *Sauvages*] *et pour la chapelle, la sacristie extérieure et la cuisine, nous fîmes faire une galerie en forme d'appenti* 27 *linge*] *et de petites tuniques*

---

[a]. Les filles françaises n'étaient alors admises que comme externes.

[b]. *Apentif*, appenti. L'ancienne langue disait encore *arpentif*.

[c]. Ms. : *Propriété*.

[d]. *Soutane*. Anciennement, long vêtement tombant jusqu'aux pieds, tunique. Terme exclusivement réservé aujourd'hui pour désigner une pièce du vêtement ecclésiastique.

l'amour qu'il m'a donnée pour les Sauvages est toujours la même [a]. Je les porte tous dans mon cœur, d'une façon pleine de suavité, pour tâcher, par mes pauvres prières, de les gagner pour le ciel, et je porte dans mon âme une disposition constante de donner ma vie pour leur salut, si j'en étais digne, en m'offrant en continuel holocauste à la divine Majesté pour la conservation de ces pauvres âmes.

Ce fut ce qui me fit faire un vœu particulier [b] au Révérend Père Supérieur des Missions, par un mouvement et forte inspiration de Dieu, à cette fin d'être conduite dans tout ce qu'il lui plairait exiger de moi, dans ce qu'il faudrait faire et souffrir dans cette vocation qu'il avait plu à Dieu m'honorer. Et en effet, cette affection m'a donné de grandes croix ; et les plus affligeantes que j'aie souffertes depuis quinze ans que j'ai l'honneur d'habiter cette nouvelle Église, mais [c] depuis que j'ai été mise au monde, ont été au sujet de nos néophytes algonquins, montagnais et hurons, qui depuis dix ans ont été la proie de leurs ennemis [d]. Je ne pourrais jamais exprimer les angoisses et les agonies intérieures que j'ai souffertes en chaque occasion. Depuis cette grande persécution, nous n'avons pas tant eu de séminaristes ; néanmoins nous en avons toujours eu, excepté un peu de temps <durant> [e] notre incendie [f], parce que notre logement avait été détruit, comme je le dirai ci-après.

4 *prières* [*et par mes petits travaux*] 9 *un vœu particulier* [*d'obéissance*] 20 [*Je n'en dis rien de plus particulier parce que*] *je ne pourrais jamais exprimer les afflictions et les agonies* 22 *en diverses occasions. Or quoique depuis*

---

[a]. Dans l'ancien français, lorsqu'il y avait plusieurs sujets l'accord se faisait généralement avec le dernier seulement. Bossuet écrit encore : « (Moïse) a écrit les œuvres de Dieu avec une exactitude et une simplicité qui *attire* la croyance. » Nous avons noté que *amour* était anciennement des deux genres au singulier.

[b]. Voir un vœu analogue dans la *Relation* de 1633, fragment 10 (Vol. I, p. 164).

[c]. *Mais*, bien plus.

[d]. Destruction de la nation huronne par les Iroquois dans les guerres des années 1648-1651.

[e]. Ms. : *devant*. Incompréhensible ici. Sans doute une faute de lecture.

[f]. L'incendie arrivé en 1650, et dont on trouvera le récit plus bas.

Mais elles revindrent bientôt en notre grande consolation, et les filles françaises aussi, qui maintenant sont bon nombre en ce pays (11).

Nous fûmes plus de trois ans en ce petit logement, avec de grandes souffrances et incommodités selon le corps, mais très contentes selon l'esprit. Ce qui, en mon particulier, me faisait le plus de peine, était que n'ayant encore pu avoir de sœurs converses, étant peu de sœurs de chœur que cinq en ce temps-là, il fallait, par nécessité, être chargées de tout le travail extérieur : ce qui était grandement difficile, eu égard à nos fonctions, et surchargeait mes pauvres sœurs. Je faisais ce qui m'était possible pour les soulager, mais c'était peu pour le grand besoin (12).

Pendant cet intervalle de temps, notre monastère fut bâti au lieu le plus beau et avantageux du pays. Nous y fûmes loger et y trouvâmes beaucoup de moyens pour la facilité de nos fonctions, à cause des offices réguliers (13). Nous crûmes de religieuses, tant de celles de la Congrégation de Paris que de la nôtre, ayant fait une union ensemble, selon le bon plaisir de ceux auxquels il appartenait, à laquelle Notre-Seigneur a donné de grandes bénédictions jusques à maintenant [a].

## LI

Pour revenir plus au particulier de mes dispositions intérieures et conduites de Dieu sur moi depuis notre embarquement, j'entrai dans l'expérience que ce que la

2 *sont*] *en grand nombre* 6 *contentes* [*et consolées*] 11 *à cause de nos fonctions* [*essentielles que nous ne pouvions quitter*] 12 *mes sœurs* [*jusques à des fatigues incroyables*] 13-14 *peu*]... *dans des travaux si rudes et si continuels* 17 *trouvâmes*] *de grandes commodités pour l'exercice de nos fonctions* 19 *réguliers*] [*qui nous mettaient au large*]

[a]. Il s'agit d'une union provisoire dont l'acte fut signé le 8 septembre 1641. Cette union fut nécessitée par la venue en 1640 de deux religieuses du couvent du Faubourg Saint-Jacques de la Congrégation de Paris. Sur toute cette affaire, voir la *Correspondance* de Marie de l'Incarnation.

divine Majesté m'avait fait connaître et signifié, me devait arriver [a].

Dans l'abord, cela commença par le changement de cette paix qu'il me donna durant la navigation [b] : paix intense et profonde, quoiqu'en moi éloignée de moi pour sa subtilité. Je l'expérimentais [c] en une région si [d] éloignée, qui est une chose très pénible à la nature et crucifiante l'esprit humain. Et comme en un autre état, j'ai dit que les puissances de l'âme n'opérant pas, Dieu les ayant comme perdues et anéanties en son fond [e] lorsqu'il en prit la possession, elles demeurent et il semble qu'elles soient mortes, ce qui est comme j'ai dit être crucifiée [f] ; mais cette croix, par l'acquiescement de l'âme, s'est rendue volontaire : [l'âme], ne pouvant vouloir ni aimer autre chose que ce que l'Esprit de Dieu opère en elle qui ne se soucie point de ce que pâtit la partie inférieure ni de ses privations, elle n'a son compte

1 *l'expérience*] *de ce que la divine Majesté m'avait signifié et fait connaître me devoir arriver* 3 *Cela commença*] *par le changement de la paix que j'avais auparavant en celle qu'elle me donna durant la* 4 *paix*] *solide et profonde, [mais] quoique en moi, éloignée de moi; d'autant que pour sa subtilité, je ne la voyais que comme dans une région fort* 8-13 *et comme, dans un autre état, j'ai dit que les puissances de l'âme*] *n'opéraient plus parce que Dieu les avait comme perdues et anéanties en son fond lorsqu'il en prit possession [et qu'il s'en rendit le maître ; de même en celui-ci], elles demeurèrent comme mortes, ou plutôt, ainsi que je viens de dire, comme crucifiées* 13-17 *Mais cette croix fut rendue volontaire par l'acquiescement de l'âme qui ne pouvait vouloir ni aimer autre chose que ce que l'Esprit de Dieu opérait en elle, en sorte qu'elle ne se mettait point en peine des afflictions ni des privations que la partie inférieure pouvait souffrir ne trouvant son compte ni sa satisfaction*

---

[a]. C'est-à-dire : J'expérimentais que la parole intérieure que j'avais entendue n'était pas vaine. — Dans la *Vie*, qui a retouché l'original, le sens est un peu différent.

[b]. La paraphrase de la *Vie* rend exactement le sens de ce tour par trop elliptique. Il s'agit, en effet, d'une nouvelle espèce de paix qui est substituée à celle qui avait précédé l'embarquement.

[c]. On pourrait aussi ponctuer, d'accord avec la *Vie* : *Pour sa subtilité, je l'expérimentais.*

[d]. *Si*, très.

[e]. *Son fond*, le fond de l'âme.

[f]. La *Vie* interprète tout ce passage, mais à contresens, croyons-nous. Malgré sa complexité et ses obscurités, c'est le texte du manuscrit qui représente la leçon authentique de l'original. Marie compare et oppose les états dans lesquels elle est entrée depuis son dernier embarquement, aux états qui avaient rempli ses dernières semaines de France.

que dans ces divines ténèbres [a] où elle est perdue. Ici [b], la partie inférieure, dans l'extérieur <et> [c] en son tout, expérimente ce que c'est de servir Dieu à ses dépens (14). C'est en ce point où l'on voit si l'on a quelque habitude dans les vertus. Notre-Seigneur me faisait la grâce qu'en ces matières j'agissais comme auparavant. Je conférais de ma disposition avec le Révérend Père Le Jeune qui m'en rendait toutes les assistances. Dans la traversée, je demeurai seule, n'ayant aucun pouvoir en moi de communiquer ce que j'expérimentais par la subtilité de l'occupation intérieure. Je ne pouvais parler que de ce que je devais tirer conduite pour l'extérieur : ce qui m'était pénible, parce que j'avais toujours eu facilité de m'exprimer ou d'en dire assez pour faire entendre ma disposition.

De cet état, j'entrai dans un autre bien plus crucifiant. Ce fut que je me vis, ce me semblait, dépouillée de tous les dons et grâces que Dieu avait mis en moi, de tous les talents intérieurs et extérieurs qu'il m'avait donnés. Je perdais la confiance en qui que ce fût, et les personnes les plus saintes et celles avec lesquelles j'avais le plus eu d'entretiens étaient celles d'où je tirais les plus grands sujets de croix, Dieu permettant qu'elles eussent des tentations d'aversion continuelle contre moi, comme depuis elles me l'ont déclaré [d]. Je me voyais, en mon estimative [e], la plus basse et ravalée et digne de mépris qui fût au monde, et, en ce sentiment, je ne pouvais me lasser d'admirer la bonté, douceur et humilité de mes sœurs de vouloir bien dépendre de moi et de me souffrir.

1 *En cet état* 2 *tant dans son extérieur*] *que dans son intérieur* 8 *Le Jeune, [jésuite]* 9 *seule*] *[dans moi-même] sans nul* 10 *de me communiquer pour la* 12 *tirer*] *des lumières pour la conduite* 26 *dans mon estime*

---

[a]. Réminiscence de la *Théologie mystique* de Denys l'Aréopagite.

[b]. Pour mieux marquer la comparaison et l'opposition des deux états, il faudrait sous-entendre : au contraire.

[c]. Ms. : *est.*

[d]. Entre autres, la Mère Marie de Saint-Joseph (Voir la *Correspondance* de Marie de l'Incarnation).

[e]. *Estimative*, la faculté du jugement.

Je n'osais quasi lever les yeux pour le poids [a] de cette humiliation. Dans cette bassesse d'esprit [b], je m'étudiais de faire les actions les plus basses et viles, ne m'estimant pas digne d'en faire d'autres, et, aux récréations, je n'osais quasi parler, m'en estimant indigne. J'écoutais mes sœurs avec respect ; néanmoins je me faisais violence, en ce temps de récréation, pour éviter la singularité. Dans les autres fonctions de ma charge, j'y agissais librement ; j'avais l'esprit libre pour l'étude des langues, tout cela compatissant à l'état intérieur que je portais. Je n'ai point su qu'aucunes [c] s'aperçussent de ce que je souffrais, quoiqu'alors il m'était avis que toutes voyaient ma misère comme moi. Je m'en voyais si remplie que je ne pouvais découvrir aucun bien en moi, ne voyant que cela, qui semblait m'avoir éloignée de Dieu et mise dans la privation de ses grâces et signalées miséricordes sur moi. Je communiquais peu ma disposition au Révérend Père Le Jeune, me trouvant impuissante de le faire ; mais il en connaissait assez pour en avoir compassion et en appréhender l'issue. Parfois un rayon de lumière illuminait mon âme et l'embrasait d'amour, qui [d] la mettait dans un transport extraordinaire. Il me semblait que j'étais dans le paradis et dans la possession de la jouissance très familière de Dieu, qui me tenait dans ses embrassements. Mais cela se passait bientôt et servait à l'augmentation de ma croix, car je passais d'une abîme [e] de lumière et d'amour en un abîme d'obscurité et de ténèbres douloureuses, me voyant comme plongée dans un enfer, qui portait en

*7-8 singularité*] [*comme aussi*] *dans* 9 *rondement et à l'ordinaire* 20-21 *appréhender*] *les suites.* [*Parmi ces ténèbres si affligeantes*] *il s'élevait quelquefois un rayon* 26 *bientôt*] *:* [*cette lumière n'était que comme ces rayons qui pénètrent inopinément les nues et se retirent en même temps*], *et ces grandes caresses ne servaient*

---

[a]. *Pour le poids*, à cause du poids.

[b]. *Bassesse*, dans ce sentiment de ma bassesse.

[c]. *Aucunes*. Étymologiquement, le pronom indéfini *aucun* a le sens positif et signifie *quelqu'un*. L'ancienne langue l'employait très souvent au pluriel.

[d]. *Qui*, ce qui.

[e]. *Abîme*, encore des deux genres au XVII[e] siècle.

soi des tristesses et amertumes provenantes d'une tentation de désespoir, qui était comme née dans ces ténèbres, sans que j'en connusse la cause, et je me fusse perdue dans cette tentation si, par une vertu secrète, la bonté de Dieu ne m'eût soutenue. J'étais parfois subitement arrêtée et me semblait que réellement je me voyais sur le bord de l'enfer et que, de la bouche de l'abîme, sortaient des flammes pour m'engloutir, et je sentais en moi une disposition qui me voulait porter de m'y précipiter, pour faire déplaisir à Dieu, contre lequel cette disposition me portait de l'haïr [a]. Lors, en un moment, par sa bonté et miséricorde, par un écoulement secret de son Esprit, il excitait la partie supérieure de mon âme à vouloir en effet être précipitée dans l'enfer, pour ce que la Justice divine fût satisfaite dans le châtiment éternel de mes indignités, qui lui avaient dérobé mon âme, que Jésus-Christ avait par son infinie miséricorde rachetée de son Sang, et non pour lui déplaire. Cet acte était une simple vue de foi qui me tirait de ce grand précipice. Je voyais que je méritais l'enfer et que la Justice de Dieu ne m'eût point fait de tort de me jeter dans l'abîme, et je le voulais bien, pourvu que je ne fusse point privée de l'amitié de Dieu [b].

## LII

Quelquefois je voyais les diverses raisons <du changement> [c] d'état auquel je me trouvais. Lors, j'avais pouvoir d'en parler au suradorable Verbe Incarné, et comme je lui parlais par des exclamations pressantes,

1 *amertumes [mortelles], lesquelles provenaient* 6 *et réellement je* 11 *disposition] se soulevait et me portait à le haïr. Mais en un* 15 *enfer], non pour lui déplaire mais afin que sa justice* 25 *du changement d'état où* 28 *avec [des soupirs touchants et] des exclamations*

[a]. Incorrection de langage. L'ancienne langue, elle aussi, aspirait l'*h* de ce verbe.

[b]. Marie consent à la peine du sens, non à la damnation et à la réprobation qui fait ennemi de Dieu. Son attitude est aux antipodes de celle des quiétistes.

[c]. Ms. : *des changements d'état auquel.*

toutes les fautes, imperfections et impuretés que j'avais commises en la vie spirituelle, depuis que sa divine Majesté m'y avait appelée, m'étaient présentes. Ce qui autrefois ne m'avait rien paru m'était horrible, eu égard à la grande et infinie pureté de Dieu, laquelle voulait exiger de moi une exacte satisfaction par tout ce que j'expérimentais dans l'état que tenait sur moi sa divine Justice. Ah ! qui est-ce qui pourra exprimer les voies de cette divine Pureté et de celle qu'elle demande et veut exiger des âmes qui sont appelées à la vie purement spirituelle et intérieure ? Cela ne se peut dire, ni combien l'amour divin est terrible, pénétrant et inexorable en matière de cette pureté, ennemie irréconciliable de l'esprit de nature [a]. Lors même qu'on le voit anéantir et qu'on croit être au-dessus de lui et toute dans celui de grâce, ce sont des coins, des tours, des labyrinthes que la nature corrompue, qui sont incompréhensibles, et il n'y a que l'Esprit de Dieu qui connaisse ces voies et qui les puisse détruire par son feu très intense et subtil et par son souverain pouvoir. Et quand il veut [b] et qu'il lui plaît d'y travailler, c'est un purgatoire plus pénétrant que le foudre [c], un glaive qui divise et fait des opérations dignes de sa subtilité tranchante. Dans ce purgatoire, on ne perd point la vue du sacré Verbe Incarné, et Celui qui n'avait paru qu'Amour et qui auparavant consommait l'âme dans ses divins embrassements est Celui qui la crucifie et la divise d'avec l'esprit [dans] toutes ses parties, excepté en son fond où est le cabinet et le siège de Dieu, qui en cet état, paraît un abîme et lieu séparé. Je ne puis autrement m'exprimer, cet état portant cela.

6 *par tout ce que*] *je souffrais dans la conduite* 22 *la foudre* 27 *Celui-là*] *même qui la crucifiait et qui en séparait son esprit, en toutes ses parties*

---

[a]. Mêmes considérations et mêmes sentiments dans la *Relation* de 1633 (Voir le Vol. I, p. 153).

[b]. *Et quand il veut.* Avec ellipse du pronom neutre *le* : quand il veut les détruire, ou simplement, en rattachant cette proposition au verbe suivant : *et quand il veut y travailler.*

[c]. *Foudre,* des deux genres au XVII[e] siècle.

L'âme donc et l'esprit aiguisés [a] dedans la croix et portant de si subtiles pénétrations [b], — lesquelles néanmoins, quelque subtiles qu'elles puissent être, n'arrivent point, comme j'ai dit, jusqu'à ce fond qui semble ne pas leur appartenir, quoique l'âme en soi porte unité (15), — il arrive quelquefois que Dieu qui est le Maître de ce fond, semble se cacher et le laisser pour un peu, et lors, il demeure comme si c'était une vacuité, qui est une chose insupportable. Et c'est d'où naissent les désespoirs, qui voudraient jeter l'âme et le corps dans les enfers. Une fois,étant proche du très saint sacrement, étant debout, il me parut une grande flamme par un soupirail, qui me semblait être celui de l'abîme. Alors, par une certaine saillie de vivacité, tout moi-même voulait s'y jeter par un mépris de Dieu. Lors, tout soudain, sa divine Miséricorde, par une secrète vertu, me retint et, en un moment, cette vue effroyable et cette opération cessa. Je crois que si alors je n'eusse rencontré un lambris qui touchait le lieu où j'étais, où je m'appuyai, je fus [c] tombée, tant cette opération fut excessive et violente.

J'ai déjà dit que je portais seule ma croix, au regard des créatures, lesquelles ne servaient qu'à me l'appesantir et rendre plus cuisante. Il n'y avait que cette seule vue secrète de Dieu qui me soutenait et faisait que je la portais avec acquiescement à sa divine ordonnance et soumission aux impressions de sa divine Justice, que je connaissais très équitable, excepté les moments que je pâtissais cette vacuité, car ils ne portent que des ténèbres qui ne permettent aucune autre vue que ce qu'on pâtit, qui est d'être entièrement contraire à Dieu.

1 *L'âme donc*] *étant ainsi séparée de l'esprit* [*de son consolateur*] *et souffrant de si subtiles* 5 *l'âme*] *soit très simple en sa substance* 9 *Cet état est difficile à supporter* [*aux âmes avancées*] 28 *moments*] *que je ressentais cette vacuité* 30-31 *que ce qu'elle souffrait, savoir d'être entièrement*

---

[a]. *Aiguisés* par la subtilité tranchante du glaive spirituel qui sépare en affinant.

[b]. La paraphrase de la *Vie* dénature le sens de ce passage.

[c]. *Je fus* pour *je fusse*.

Et ne pouvais lui demander d'en être délivrée étant revenue à moi-même, me semblant que mes croix devaient être éternelles et moi-même me condamnant à cette éternité (16).

## LIII

Or, ce que j'ai voulu dire au commencement du précédent article, au sujet de la présence du sacré Verbe Incarné, en voyant les raisons de mes souffrances, c'est que, me condamnant moi-même, je m'accusais à lui par un excès intérieur [a] qui me poussait de me confesser à lui de toutes les impuretés [b] que j'avais commises, qui avaient souillé ses dons et fait injure à l'esprit de grâce par lequel il m'avait conduite, et que [c] par mes incorrespondances, j'y avais donné fondement et, en quelque façon, vigueur à celui de nature : ce qui est un tort et une injure indicible à ses adorables desseins. Or, il ne peut se dire combien ces vues, venantes de celui qui a été constitué Juge des vivants et des morts, sont efficaces, pénétrantes et crucifiantes [d] l'esprit humain ; et de plus [e], que l'âme, avec la qualité qu'elle conçoit de Juge dans le sacré Verbe Incarné, elle le connaît être son Époux, lequel, nonobstant les impuretés qui sont en elle, ne lui <a> [f] pas ôté la qualité d'épouse, mais il la veut sans pitié examiner par le feu secret de sa divine Justice, sans lui donner la vue des suites [ni] de la durée de cette examination: et c'est ce qui l'anéantit et la réduit au néant d'une humiliation indicible (17).

9 *excès*] [*de douleur*] *intérieure* 12 *conduite.* [*Je lui déclarais dans l'amertume de mon cœur que*] *par mes infidélités j'avais* 19 *et de plus*] *outre la qualité de juge que l'âme voyait dans le* 20 *elle le regardait encore comme son*

---

a. Excès de repentir, de componction.

b. *Impuretés.* Ce mot est pris ici au sens mystique.

c. *Et que,* et de ce que. Se rapporte à *me confesser.*

d. *Venantes, pénétrantes, crucifiantes.* Sur l'accord de ces participes, se rappeler l'usage de l'ancienne langue.

e. *Et de plus,* sans doute dans le sens de : *et d'autant plus.*

f. Ms. : *ne lui ont pas ôté.* Accord fautif par attraction avec le pluriel précédent. Le sujet est le Verbe Incarné.

Ce qui fait que [l'âme est] piquée d'un amour douloureux, qui fait son poids [a] qui la fait crier, comme un autre Job sur son fumier, adressant ses exclamations au sacré Verbe Incarné, en s'accusant et confessant d'être coupable, lui disant : « Qui est-ce qui me donnera des larmes de sang pour pleurer toutes les impuretés que j'ai commises contre la pureté de votre divin Esprit ? O mon céleste Époux ! comment avez-vous supporté qu'une âme que vous avez tant chérie vous ait fait ce tort ? Eh ! comment ne l'avez-vous pas jetée sous les pieds des démons, puisqu'elle mérite un plus grand châtiment, qui est d'être à jamais privée de votre divine Face et de votre amitié ? L'on pourrait vous aimer en enfer [b] ; mais qu'est-ce que la privation de votre vue et de vos bonnes grâces et de votre amitié ! Et cependant, je mérite tout cela pour supplice éternel. Recevez donc la confession de mes crimes, et me châtiez selon vos adorables jugements, car moi-même je vous en conjure, tant je vois de justice que votre amour soit satisfait. Oh ! qu'il y a de châtiments que justement je dois porter! Car, outre ce que mérite le détail de mes iniquités, vous savez, mon divin Époux, que pour les deux âmes que je vous ai demandé n'être point pour le monde [c], que je me suis offerte à porter le châtiment des fautes qu'elles auraient pu commettre contre votre divine Majesté, et qui les auraient pu rendre indignes de votre vocation et de votre amitié, et d'un état auquel elles

13-14 *car on pourrait vous aimer en enfer* [*si vous le vouliez*], *mais*

---

[a]. Ce poids de l'amour qui l'oppresse et la fait gémir comme écrasée.

[b]. La *Vie* intercale ici un correctif. Précaution bien inutile. Marie ne mentionne-t-elle pas aussitôt la peine du dam qui exclut toute possibilité d'amour de Dieu en enfer ? Ce n'est pas la peine du sens quelle qu'elle soit qui fait l'enfer. Celle-ci, après tout, comme tout supplice, serait compatible avec l'amour. Si, en fait, elle ne l'est pas, c'est que l'enfer est d'abord et essentiellement la privation de l'amitié de Dieu. Et c'est ce que dit équivalemment Marie (Voir l'article LI).

[c]. Son fils, et sa nièce Marie Buisson, fille de Claude Guyart (Voir le Vol. I, p. 243). L'état d'âme décrit ici nous reporte aux années 1639-1641. Claude Martin était entré à Saint-Maur en janvier 1641 ; mais Marie n'en eut connaissance qu'à l'été suivant. Quant à Marie Buisson, elle était alors bien mondaine, et nous dirons plus tard son étonnante aventure.

fussent dédiées à votre saint service : cela donc ajouté, je dois justement être doublement châtiée. J'ai un nombre innombrable de péchés et fautes occultes, mais en voici qui, en détail, me paraissent vous avoir déplu. Vous savez bien, ô mon chaste Époux, que dans le commencement que votre divine Bonté m'appela extraordinairement à la suivre en vraie pureté, qui fut à l'âge de dix-neuf ans, et qu'elle m'eut fait voir que je me trompais dans la créance que j'avais d'être en un état bien parfait, et après que vous m'eûtes lavée dans votre Sang précieux, par l'excès de vos infinies miséricordes qui m'en découvrirent le prix, que par une occasion qui se présenta, je raisonnai si je retournerais dans la route du <monde> [a] et dans la condition de laquelle vous m'aviez délivrée. La tentation, qui sous une raison spécieuse et comme nécessaire à cause des affaires que N. [b] m'avait laissées sur les bras, desquelles, humainement, ce me semblait, je ne me pouvais tirer, m'ébranla et me pensa emporter, <sans> [c] votre immense bonté qui mit votre Esprit-Saint en la bouche d'une bonne fille, ma compagne de dévotion, qui ignorait mes affaires, qui en un devis [d] familier, sans, comme je crois, qu'elle eût aucun dessein au sujet dont il était question, me dit : « Il faut toute être à Dieu ». Ce mot me frappa et donna tout d'un coup le jour à mon esprit qui l'affermit dans vos voies ; sans quoi, ô mon divin Époux, ma volonté allait succomber, et par conséquent,

14 *route [du monde]* 16 *à cause des] [grandes] affaires que la personne à qui vous m'aviez donnée pour compagne m'avait* 19-20 *si par votre immense bonté vous n'eussiez mis votre Esprit-Saint en la bouche* 22 *dans un entretien*

---

a. Le manuscrit emploie ici le même signe idéographique que plus haut, page 285, note b.

b. Claude Martin, son mari. Allusion à l'attention passagère qu'après sa *conversion* elle avait prêtée en une occasion aux avances qui lui étaient faites en vue d'un nouvel engagement.

c. Ms. : *Si par votre immense bonté qui mit...* La proposition conditionnelle manque de verbe. C'est que Marie, emportée par le mouvement de sa pensée dans une autre construction, a laissé la phrase inachevée. Nous avons corrigé pour le sens. Mais le manuscrit nous semble reproduire fidèlement l'original.

d. *Devis*, entretien.

je fusse sortie de l'ordre de vos divins desseins sur moi, par mon infidélité. Et tout cela n'a point arrêté le torrent de vos miséricordes ! O ma Vie ! Vous savez encore qu'en deux autres occasions, étant séculière, je m'amusai à certaines complaisances qui tenaient de l'esprit de nature et que, sous ombre de bien, j'y croupis quelque temps, et qu'enfin si votre bonté ne m'en eût retirée, j'aurais étouffé l'esprit de grâce par lequel vous me conduisiez si amoureusement. Ah ! que j'ai de douleur et que je mérite d'enfers pour le châtiment de mes infidélités ! Oui, oui, il est juste, ô divin Amour, que vous soyez satisfait ! Étant [religieuse], en une occasion, je fis, ainsi qu'il me paraît, un acte d'hypocrisie. J'eus de faux sentiments d'humilité, qui me firent aller demander à ma supérieure d'être humiliée, et je crois qu'elle m'eût bien mortifiée si elle m'eût prise au mot, car, mon intention, comme je crois, n'était point pure : j'avais un orgueil secret qui me faisait agir ; c'est pourquoi, je mérite toutes sortes d'humiliations de la part de votre divine Justice. Or donc, sans pitié, exterminez le néant et la poussière ! Il n'y a châtiment qui ne soit trop doux pour moi. Une fois, sous ombre de justice, je fus donner un avis à ma supérieure. Au fond, ce n'était que par une vertu plâtrée, mais plutôt un orgueil, qui me faisait avancer par et au delà [a] mon devoir, et par conséquent commettre une imprudence, qui fut le fruit de ma prétendue justice et de ma témérité. Et vous avez, ô mon divin Époux, souffert tout cela sans arrêter le cours de vos miséricordes ! Il est donc maintenant juste que vous en preniez la vengeance. Me voilà courbée. Châtiez-moi selon les lois que votre amour a établies pour châtier mes infidélités. Ah ! je vous en demande pardon, mon divin Époux, anéantie jusque sous les pieds des démons.

20 *justice*]. *Sus donc* 25 *avancer*] *au delà*

---

[a]. *Par* (delà) *et au delà*. L'expression *par delà* se construit sans la préposition *de*. C'est elle qui l'a emporté ici.

« En des entretiens que j'eus quelque temps avec des personnes spirituelles, je me suis laissée emporter à des pertes de temps, badineries et puérilités spirituelles, eu égard à la pureté et sincérité de votre divine conduite sur moi, qui sortais de cette rectitude que je connaissais, me laissant aller à la complaisance de ces entretiens qui m'auraient portée de m'épancher par trop, et par ce moyen, faire part aux sens de ce que j'expérimentais de spirituel, qui est une lourde faute, quoique aux choses saintes. Votre esprit censeur m'en fit voir l'importance, sans quoi je serais tombée dans de grandes déchéances, au regard de cette pureté dégagée que vous vouliez de moi, qui ne me châtiâtes pas pour lors. Il est donc juste maintenant que vous en tiriez raison et que [vous punissiez] ma sottise et vanité, qui n'a été autre chose qu'un écoulement des sources secrètes de l'appétit de ma propre excellence, de laquelle, ô Pureté infinie, je vous demande très humblement pardon. Ah ! qu'il est vrai que vous ne voulez pas de gauchissement dans les voies du pur amour ! Et maintenant, je suis venue souiller votre nouvelle Église par mes impuretés spirituelles. Je me suis moi-même creusé les citernes crevassées [a], lesquelles m'infectaient en tout moi-même en telle façon que leurs exhalaisons sont capables de perdre tout, parce qu'elles portent avec elles toutes sortes de maux et misères qui excitent les passions à la révolte. Et il semble que vous ayez permis au démon d'être de la partie, pour émouvoir tantôt la colère, puis l'aversion et la haine, le désespoir et la <suite> [b], de sorte que, si votre divine main ne me protégeait, je serais perdue sans ressource. D'ailleurs, je suis comme liée et captive dans certains lacets qui me sont inconnus, desquels personne ne me saurait délier que vous. C'est donc à vous seul [à le faire], de qui j'attends secours, car mes liens

2 *personnes*] *d'esprit* 11 *dans de grands relâchements* 16 *secrètes*] *du désir* 26 *révolte* [*et à l'emportement*] *33-34 *de vous seul que j'attends ce secours*

a. Réminiscence de Jérémie, II, 13.

b. Ms. : *la fuite.*

m'empêchent de faire le bien que je veux et mes passions me veulent faire commettre le mal que je hais et veux haïr [a]. O Dieu de miséricorde ! Mettez-y la main, sans quoi, je n'en puis plus. Pardon de toutes mes saillies, mes imprudences et ressentiments imparfaits, èsquels je me suis échappée par mes infidélités. Ce qui m'humilie davantage, c'est qu'avec ma bassesse de cœur [b] qui me fait estimer digne de tout rebut, de mépris et ensuite d'abandon, lorsqu'on me touche, j'ai le sentiment si novice que, si vous ne me souteniez par un excès de vos miséricordes et d'une secrète force qu'elles me donnent, l'infection que je porte en moi se ferait sentir partout (18). Ce sont aussi mes péchés, qui sont cause que je porte une charge qui ne me permet pas d'être employée, selon mon désir, à l'instruction de nos chers néophytes. Hélas ! mon chaste Époux, vous savez bien les pentes à la grande vocation que vous m'avez donnée pour cela ! Parmi toutes les croix que je porte, c'était ce qui me restait de consolation, de leur apprendre à vous connaître et aimer. Mais vous voyez l'occasion de [ce] qui me ravit ce bonheur [c]. Il faut donc encore que je me dépouille de cette seule consolation qui semblait me rester et que je m'humilie sous vos châtiments très justes et équitables. Mais envoyez-moi plutôt tous les tourments possibles que la diminution de l'amour de ces chères âmes, pour le salut desquelles je me suis donnée, avec tout ce que je pourrai, par votre assistance, faire de bien toute ma vie, s'il peut sortir aucun bien de la plus basse et vile créature qui soit sous le ciel [d] » (19).

2 *mal que je hais*] *et que je ne veux pas* 20 *mais vous voyez*] *que les nouveaux soins de la supériorité*

---

[a]. Réminiscence de l'Épître aux Romains, VII, 19.

[b]. *Bassesse de cœur*, état humilié du cœur.

[c]. Allusion à l'incendie de 1650, ensuite duquel Marie fut remise en la charge de supérieure.

[d]. Voir une confession analogue dans la *Relation* de 1633, *Supplément*, fragment VI (Vol. I, p. 331).

# NOTES

(1) Le P. Le Jeune note au début de la *Relation* de 1639 que « le retardement de la flotte » avait été « cette année bien extraordinaire ». Au temps des bateaux à voiles, la durée d'une traversée de France au Canada variait avec les vents et les tempêtes. Trois mois étaient exceptionnels. En 1632, Le Jeune, parti du Hâvre le 18 avril, débarque à Québec le 5 juillet suivant. Mais il avait d'abord touché à Gaspé et s'était arrêté 19 jours à Tadoussac. Il avait mis 10 jours pour faire environ 600 lieues, puis les vents étant devenus contraires, 33 pour en faire à peine 200 (Voir la *Relation de* 1632). Deux ans plus tard, 1634, Duplessis-Bochard, lieutenant du sieur Émery de Caen, repassant en France, part de Québec le 12 août pour arriver à la mi-septembre. Pour l'époque, cette navigation si heureuse et si rapide était un record.

(2) Charles Huault de Montmagny, d'une famille de robe et d'épée originaire de Seine-et-Marne, avait succédé à Champlain comme gouverneur de la Nouvelle-France en 1635, et pris possession de son office à Québec en 1636. Il y sera, jusqu'en 1648, époque où il repassera en France, le digne successeur du fondateur de la colonie, dont il continuera la sage administration et la vie exemplaire. Tout dévoué à l'évangélisation de la Nouvelle-France, il protégera jusqu'à son départ la fondation des Ursulines. Son nom figure au bas de l'acte de réception des Ursulines et des Hospitalières, et des premiers actes d'établissement des deux communautés. Il devait mourir à l'Ile Saint-Christophe aux Antilles, vers 1654.

(3) La *Relation de* 1639 fait dans ces termes le récit de l'arrivée des religieuses et des Jésuites à Québec : « Quand on nous vint donner auis qu'vne barque allait surgir à Kébec, portant un College de Iesuites, vne maison d'Hospitalieres et vn Couuent d'Vrsulines, la premiere nouuelle nous sembla quasi vn songe, mais enfin descendans vers le grand fleuue, nous trouuasmes que c'était une vérité. Cette saincte trouppe sortant du vaisseau se iette à deux genoux, beny le Dieu du Ciel, baisans la terre de leur chere patrie, c'est ainsi qu'ils appelloient ces contrées. Tout le monde regardoit ce spectacle dans vn silence : on voyoit sortir d'vne prison flottante ces vierges consacrees à Dieu aussi fraisches et aussi vermeilles que quand elles partirent de leurs maisons, tout l'Ocean auec ses flots et ses tempestes n'ayans pas alteré vn seul petit brin de leur santé. Monsieur le Gouuerneur les receut avec tout l'accueil possible ; nous les conduisismes à la Chapelle, on chanta le *Te Deum laudamus*, le canon retentit de tous costez, on benit le Ciel et la terre, et puis on les conduit aux maisons destinées pour elles en attendant qu'elles en ayent de plus propres pour leurs fonctions. »

Le Jeune, pour la composition du tableau, a un peu romancé ce débarquement de Marie de l'Incarnation et de ses compagnes, sans du reste se soucier des contradictions. Car c'en est une que de travestir la barque qui avait amené la petite troupe à l'Ile d'Orléans ou la chaloupe du Gouverneur en une prison flottante.

Mais le vaisseau de haut bord remplissait bien l'horizon du lecteur de la *Relation.* Pour l'effet, on a sacrifié un peu de la simplicité de la réalité.

En quittant le port de Tadoussac, peut-être à la hauteur de La Malbaie, le Saint-Jacques avait été immobilisé par le calme plat. On fit heureusement la rencontre d'une barque qui montait à Québec. Jésuites et religieuses y descendirent, et le 31 juillet au soir, après des privations qui comptèrent parmi les plus pénibles de la traversée, l'on aborda à la pointe occidentale de l'Ile d'Orléans. On y campa toute la nuit. C'est là que, le matin suivant, la chaloupe de M. de Montmagny accosta pour prendre tous les voyageurs et les conduire à Québec.

Par le raidillon qui montait de l'anse où l'on venait de débarquer au sommet du promontoire sur lequel Québec devait un jour s'édifier, les nouveaux arrivants accompagnés du Gouverneur, des Pères de la résidence et de la foule, se dirigèrent vers la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance, — la première église construite par Champlain après le retour des Français à Québec en 1633. — De là, on monta au fort Saint-Louis, résidence du Gouverneur.

(4) Les Hospitalières furent conduites à une maison récemment construite pour la Compagnie des Cent Associés en face du Fort. La résidence provisoire des Ursulines devait être au bas de la montagne dans le voisinage des constructions élevées par Champlain au bord du fleuve et appelées l'*Habitation.* Là, Madame de la Peltrie avait loué une toute petite maison appartenant au sieur Juchereau des Châtelets, proche l'endroit où fut édifiée dans la suite l'église de N.-D. de la Victoire, l'actuelle N.-D. des Victoires.

(5) Sillery, la réduction fondée sous le patronage et avec les libéralités du Commandeur de Sillery, à une lieue et demie en amont de Québec, par le P. Le Jeune en 1637. Elle était alors dirigée par le même Le Jeune et le P. de Quen, avec le concours intermittent de quelques autres Pères, Ennemond Massé, Claude Quentin, etc... Pour l'année 1639, le registre de la réduction ne mentionne que cinquante-six baptêmes, tant d'adultes que d'enfants, ce qui porte à une trentaine le chiffre des familles sauvages *arrêtées.* Toutes étaient de race algonquine. Leur chef, Noël Negabamat, que Marie désigne sous le nom de *premier chrétien,* avait été le premier à s'y fixer et à s'y convertir.

Le P. Le Jeune raconte ainsi la visite des Ursulines et des Hospitalières à Sillery : « Le lendemain (2 août) on les mene à la Residence de Sillery où se retirent les Sauuages. Quand elles veirent ces pauures gens assemblez à la Chapelle faire leurs prieres et chanter les articles de nostre creance, les larmes leur couloient des yeux ; elles auoient beau se cacher, leur ioye se trouuant trop resserrée dans leur cœur se répandoit par leurs yeux. Au sortir de là, ils visitent les familles arrestées et les cabanes voisines. Madame de la Pelterie qui conduisoit la bande, ne rencontroit petite fille sauuage qu'elle n'embrassast et ne baisast, avec des signes d'amour si doux et si forts que ces pauures barbares en restoient d'autant plus estonnez et plus édifiés qu'ils sont froids en leurs rencontres ; toutes ces bonnes filles faisoient le mesme sans prendre garde si ces petites enfans sauuages estoient sales ou non ny sans demander si c'étoit la coutume du païs, la loy d'amour et de charité l'emportoit par dessus toutes les considerations humaines. On fait

mettre la main à l'œuure aux Pères nouvellement arrivez ; on leur fait baptiser quelques Sauuages. Madame de la Pelterie est desia maraine de plusieurs ; elle ne se pouuoit contenir, elle se vouloit trouuer par tout quand il s'agissoit des Sauuages... Ces visites bientost passées, on dresse des Autels dans les chapelles de leurs maisons, on y va dire la saincte messe et ces bonnes filles se renferment dans leur closture. » (*Relation de la Nouvelle-France de* 1639, chap. II.)

(6) « Bientost après nous fismes donner six filles sauuages à Madame de la Pelterie ou aux Ursulines, et quelques filles françoises commencèrent de les aller voir pour estre instruittes : si bien que les voilà desia dans l'exercice de leur Institut. Mais si iamais elles ont une maison bien capable et bien de quoy nourrir les enfans sauuages, elles en auront peut-estre jusqu'à se lasser. Dieu veuille que les grans frais ne retardent leur dessein. Les despenses qu'on fait ici sont fort grandes, mais Dieu l'est encore plus. » (Le Jeune, *Relation* de 1639.)

(7) « Comme c'était la petite vérole, qui est une maladie fort sale, et que les Sauvages n'avaient point de linge, ils étaient très infects, et cette corruption les avait tous pourris. Il se forma aussi des ulcères et des chancres en leur corps en si grande quantité qu'on ne savait par où les prendre, ce qui nous obligea de leur donner tout ce que nous avions apporté de linge... Nous déffîmes jusqu'à nos guimpes, nos bandeaux et nos velets pour faire du charpis et des compresses, parce que cette toile, quoique neuve, était plus douce et plus fine que le reste de notre linge... Nos occupations croissaient tous les jours, et nous passions souvent les nuits à faire des lessives, car il ne se trouvait personne qui voulût ou qui pût nous soulager dans nos travaux. Il n'y avait en ce pays que très peu de femmes françaises. Nous demandâmes à quelques-unes si elles voudraient bien nous blanchir du linge et que nous l'enverrions chez elles. Elles nous répondirent qu'elles n'y toucheraient pas quand nous leur donnerions plein notre maison d'or et d'argent... Le grand nombre de malades dura assez longtemps pour consumer les provisions que nous avions apportées de France, et quoique, par le secours et la libéralité de Madame la duchesse d'Aiguillon, on nous en eût acheté pour deux ans, elles ne nous durèrent que six mois, après lesquels il nous fallut emprunter et nous endetter pour continuer nos dépenses jusqu'à l'arrivée des vaisseaux... La mortalité fut si grande que le peu de Sauvages qui restaient s'en allèrent dans les bois et s'éloignèrent de notre hôpital qu'ils avaient en horreur : ils le nommèrent *la maison de la mort*, et ne voulaient plus y venir. Mais voyant qu'ils mouraient aussi dans les bois et que la maladie avait fait mourir un grand nombre de Sauvages de Tadoussac, du Saguenay, des Trois-Rivières, des Iroquois, des Hurons, des Outaouois et de toutes les autres nations, ils revinrent de leur prévention et se rassemblèrent à Sillery d'où ils nous envoyaient leurs malades. » (*Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec.*) Nous verrons par les lettres de Marie de l'Incarnation que les souffrances furent égales dans la petite maison de la Basse-Ville, et que les Ursulines rivalisèrent d'héroïsme et de misère avec leurs sœurs de l'Hôpital.

Le fléau, qui fit ses premiers ravages en octobre 1639, se prolongea jusqu'en février 1640.

(8) En quittant la charge de supérieur général des Missions de la Nouvelle-France, le P. Le Jeune reçut, entre autres fonctions, celle d'enseigner les langues sauvages aux Hospitalières et aux Ursulines. En outre il devait prendre la direction spirituelle des Ursulines. A ce sujet, il faut noter que Le Jeune avait fait son troisième an à Rouen en 1628-1629 avec le P. Louis Lallemant, et que, par lui, Marie de l'Incarnation put connaître la doctrine spirituelle du célèbre mystique de la Compagnie. Sa direction fut sévère (Voir la *Correspondance* de la Vénérable Mère).

(9) En 1634, lors du songe prophétique où Marie entrevoyait la mission que Dieu lui destinait, les Jésuites n'étaient entrés à Québec avec Emery de Caen, après la perte momentanée de la colonie, que depuis le 17 juillet 1632. Trois années de domination britannique et protestante avaient suffi à anéantir l'œuvre précédemment accomplie par les premiers apôtres du pays, les Récollets. Les nouveaux missionnaires se mirent aussitôt au travail. En 1639, des résidences et des missions étaient établies sur différents points de la Nouvelle-France, depuis l'embouchure du Saint-Laurent jusqu'aux rives de la Baie Géorgienne, chez les Hurons. Les ténèbres spirituelles qui couvraient encore le pays tout entier en 1634, sauf la petite chapelle de Notre-Dame de Recouvrance, — l'église de Québec, — commençaient enfin de se dissiper.

(10) Cette installation fut rapide. Arrivées le lundi matin 1er août, les Ursulines se renfermaient dans leur clôture le samedi suivant, au soir. Le lendemain, dimanche, un Père de la résidence vint leur dire la messe dans leur oratoire improvisé. Tout y était si étroit que « le chœur n'était qu'un petit coin de cheminée clos avec des planches » ; il n'y avait de place que « pour l'autel, le prêtre et celui qui aide à dire la messe », écrit la Mère Cécile Sainte-Croix. Le soir de ce même dimanche, les religieuses chantent vêpres en s'accompagnant de la viole « pour attirer les Sauvages ». En effet, Sauvages et Sauvagesses étaient ravis de ces sons harmonieux. Au chœur on se partageait ainsi : d'un côté, Marie de l'Incarnation et Cécile de Sainte-Croix ; de l'autre, Madame de la Peltrie, Marie de Saint-Joseph et Charlotte Barré. Quant à la petite maison du bord de l'eau, leur couvent : « Nous y avons la plus belle vue du monde, écrit encore Cécile de Sainte-Croix. Sans sortir de notre chambre, nous voyons arriver les navires qui demeurent toujours devant notre maison tout le temps qu'ils sont ici. » La petite vérole des Sauvages vint bientôt gâter ce plaisir de la première heure.

(11) A l'époque où Marie écrivait cette partie de sa *Relation*, printemps de 1654, le pays commençait de prendre figure. L'année précédente, Marie évaluait dans une de ses lettres à plus de 2000 le nombre des Français venus s'établir au Canada. Québec, Trois-Rivières et Montréal étaient les trois centres de leur résidence. Québec en était le plus important. Le pensionnat se ressentait naturellement de cette consolidation de la colonie. Avant l'incendie de 1650, autant que les documents qui nous restent nous permettent d'en juger, il comptait annuellement, au moins dans les derniers temps, de 18 à 20 élèves. Ce chiffre devait s'augmenter après l'incendie.

(12) De 1639 à 1646, le monastère ne s'accroît que par des recrues de France. En 1640, deux religieuses du Grand Couvent du Faubourg Saint-Jacques : la Mère Marguerite de Flécelles, dite de Saint-Athanase, et la Mère Anne le Bugle, dite de Sainte-Claire. En 1643, la Mère Anne de Lézenet, dite des Séraphins, du Couvent de Ploermel. En 1644, les Mères Anne Compain, dite de Sainte-Cécile, et Anne Le Boutz, dite de Notre-Dame, toutes deux de Tours. En 1642, une sœur converse était venue du couvent de Dieppe, Anne Bataille, dite de Saint-Laurent. En 1646 seulement on put ouvrir un noviciat : il se composa d'une novice de chœur, Charlotte Barré, de Tours, amenée par Madame de la Peltrie, et d'une novice converse, Catherine Lezeau, née au Canada.

(13) Montmagny avait choisi l'emplacement du futur monastère dès avant l'arrivée des Ursulines et il le faisait déjà défricher en 1638, en prévision de leur installation. Marie de l'Incarnation et Cécile de Sainte-Croix étaient montées le visiter, le surlendemain de leur débarquement, et Cécile de Sainte-Croix avait trouvé le lieu « très agréable ». Le terrain avait été concédé par la Compagnie des Cent Associés. Les constructions ne commencèrent pas avant 1641. La première pierre fut posée par Madame de la Peltrie. On était si pressé d'y entrer qu'on n'attendit pas l'achèvement de l'édifice. On s'y installa dès 1642, au début de l'hiver. « L'an 1642, le 21 novembre, écrit la première annaliste du Vieux-Monastère, nos premières Mères prirent possession de notre premier monastère, qui nestait pas encore fort avancé ny ayant que le plancher dembas de faict et quelques cloissons, tous les planchers denhaut nestant que des madriers rangés sur des poutres sans estre embouvetez ny blanchis. Lon y dressa une petite chapelle avec un chœur pour les religieuses et lon y chanta en ce jour la premiere messe. Nos meres ieusnerent la veille et le iour de cette solennité, devotion que lon a continué plus de 18 ans durant et que lon auroit continuée tousiours sy Monseigneur de Laval premier evesque de Kébec ne nous eust ordonné de discontinuer de chanter cette grande messe aussy bien que celle de St. Ignace dont nous fesions aussy la feste au mois de juillet en reconnaissance des grandes assistances que nous avons reçues des Enfants de ce grand Sainct. » (*Annales des Ursulines de Québec*. Année 1642.)

(14) Dans ces deux états dont parle Marie, l'un et l'autre caractérisés par la passivité et l'inaction des puissances qui en résulte, cette inaction cause à l'âme une souffrance intolérable. Les puissances en effet sont faites pour agir. Or la passivité les a enchaînées et comme paralysées, réduites à une situation contre nature. Mais dans le premier état l'âme, toute à la jouissance de la paix profonde qui lui vient de son acquiescement aux volontés divines, est insensible à la souffrance qui ne se répand que dans sa partie inférieure. Au contraire, dans le second, la paix, toujours très réelle, est si spirituelle, si subtile, que l'âme en semble vide. Dès lors, la souffrance l'envahit tout entière, et elle la ressent dans toute sa terrible acuité, sans diversion.

(15) Chez les Mystiques, *âme* et *esprit* s'opposent quelquefois comme la partie inférieure et la partie supérieure de l'âme. *L'esprit* est alors la partie supérieure,

celle qui est capable des opérations les plus spirituelles en même temps que des touches les plus délicates et les plus profondes de Dieu. Il est la demeure intime de Dieu, des trois Personnes divines ; les peines, les affaires n'y ont pas entrée ; elles s'attaquent seulement à l'*âme* et la tourmentent. L'*esprit*, selon la comparaison de sainte Thérèse, c'est Marie ; l'âme, Marthe. Parlant de l'habitation en elle de la sainte Trinité et des craintes qui continuaient parfois de l'assiéger, la sainte écrit : « Il (me) semblait en outre, qu'en dépit des peines et des affaires, l'essentiel de (mon) âme ne se mouvait jamais de ce cabinet intérieur. En cet état, (mon) âme (me) semblait en quelque sorte divisée. (M') étant vue peu après cette grâce de Dieu, en de grandes tribulations, (je me plaignais) de (mon) âme comme Marthe de Marie, sa sœur, lui reprochant parfois de jouir selon ses désirs de ce continuel repos, en la laissant aux prises avec quantité d'épreuves et d'occupations, qui lui ôtaient la possibilité d'en jouir avec elle. Ceci vous paraîtra peut-être une extravagance, mes sœurs, et cependant il en va réellement de la sorte. L'âme est une évidemment. Toutefois ce que je viens de dire n'est pas une imagination, c'est un état fort ordinaire. Voilà pourquoi je disais plus haut que certains effets intérieurs donnent la certitude qu'il y a sous certains rapports, une différence très réelle entre l'âme et l'esprit. Bien qu'en réalité ils n'en fassent qu'un, on perçoit parfois entre eux une division si délicate qu'il semble que l'un opère d'une manière et l'autre d'une autre, selon le goût divers qu'il plaît au Seigneur de leur communiquer.» (*Le Château Intérieur*, Septièmes Demeures, chap. I.—*Œuvres complètes*, Paris, 1910, t. VI, pp. 282-283.) Distinction et unité sont donc compatibles. La première n'entame en aucune sorte la seconde ; mais la première n'en est pas moins réelle. L'analyse spéculative n'a point suggéré cette vue aux Mystiques, c'est leur expérience qui la leur a donnée.

(16) *Vie*, p. 422. « L'amour de la pureté était si profondément gravé dans (le) cœur (de notre Mère), qu'elle se mettait toujours du côté de Dieu dans la vengeance qu'il voulait tirer de ses fautes quoique légères. Et quoiqu'elle gémît sous des peines si accablantes, si est-ce que quand elle entrait dans le centre de son intérieur qui était, ainsi qu'elle va dire, le cabinet de Dieu où la paix n'était jamais troublée, la pureté de Dieu lui paraissait si redoutable et elle voyait tant de justice que les moindres impuretés fussent punies au préjudice de tout autre intérêt, qu'elle consentait que les siennes le fussent au préjudice de ses sentiments, de son corps, de son âme, de sa vie, de son être, et même de son salut éternel, aimant mieux souffrir les peines de l'éternité pourvu qu'elle y conservât l'amitié de Dieu, que de rien voir en elle qui fût contraire à cette haute et adorable pureté.

« Je ne sais quel jugement fera le lecteur, de cette grande ardeur qu'elle avait pour sa propre pureté et du zèle avec lequel elle voulait venger celle de Dieu aux dépens mêmes de son salut. Mais il est certain que, s'il considère comme il faut la dignité infinie et incompréhensible de Dieu, il n'aura pas de peine à croire qu'il serait plus expédient que tout le monde, tous les Anges et tous les hommes fussent anéantis, que la Majesté de Dieu fût offensée par la moindre faute volontaire. La Mère de l'Incarnation, qui comprenait parfaitement cette vérité, a fait cet acte de justice qui est le plus grand et le plus héroïque qu'une

personne puisse jamais faire en cette vie et en l'autre, de vouloir plutôt perdre la vie, l'être et le salut, que de rien souffrir en elle qui offensât la vue de Dieu et qui fût contraire à son incompréhensible pureté... Il n'est pas possible de faire en cette vie un plus grand œuvre de justice ni un plus excellent acte d'amour de Dieu que celui-ci, qui va jusques à la dernière extrémité, puisqu'il n'est pas possible de faire ni de désirer davantage pour Dieu ; ...je ne vois pas (en effet) que l'on puisse produire un acte d'amour plus pur en sa substance et plus étendu en ses effets qu'en s'offrant à perdre la vie, l'être et la gloire pendant toute l'éternité, pour l'amour de Dieu et pour le zèle de sa justice, puisque l'esprit humain ne peut rien découvrir en cet amour saint qui ressente l'intérêt du propre amour. C'est néanmoins ce qu'a fait la Mère de l'Incarnation. Et afin qu'on ne croie point qu'elle l'ait fait sans réflexion, et par un mouvement d'une dévotion passagère, elle le répète avec beaucoup plus de force à la fin de (l'article) suivant, où non seulement elle désire cette éternité de peines, mais elle s'y condamne en effet pour entrer dans l'intérêt d'un Dieu irrité et ennemi de tout péché. D'où il faut tirer deux conséquences qui font voir dans un grand jour l'éminente vertu de cette Mère : la première, qu'elle a gardé le précepte de l'amour autant qu'il le peut être en cette vie ; et l'autre, que si la cupidité (la convoitise) n'a pas été entièrement éteinte en elle dans sa racine, elle l'a au moins été autant qu'elle le peut être dans son usage et dans ses actes, puisque sa charité a pu produire des actes aussi purs et aussi dégagés des intérêts de l'amour propre que ceux que nous avons devant les yeux. Elle ajoute pourtant cette condition essentielle en un acte de cette nature : *Pourvu que je ne sois point privée de l'amitié de Dieu.* Car ce ne serait pas un amour de Dieu de vouloir être dans un état où l'on serait privé de l'amour de Dieu et de Dieu même...

« Je ne finirais point si je voulais rapporter tous les hauts sentiments que cette excellente Mère avait de la pureté. Mais quoi que j'en puisse dire, je n'en saurais donner une idée qui approche de celle qu'elle en a donnée elle-même dans le commencement de cette histoire et qu'elle en donnera encore (à l'article) suivant et en plusieurs autres ci-après, où elle dira des choses si relevées touchant cette vertu céleste que je m'assure que les esprits les plus éclairés en seront surpris. »

Dans la controverse du Quiétisme où, de part et d'autre, l'on se disputa les grands mystiques, le commentaire de Dom Claude Martin fut à son tour commenté par Bossuet et voici quelle approbation il reçut :

« A l'exemple de ces grandes âmes (saint François de Sales, sainte Angèle de Foligno, sainte Catherine de Gênes, sainte Thérèse), la Mère Marie de l'Incarnation, Ursuline, qu'on appelle la Thérèse de nos jours et du Nouveau Monde, dans une vive impression de l'inexorable justice de Dieu, se condamnait à une *éternité de peines* et s'y offrait elle-même afin que *la justice de Dieu* fût satisfaite, *pourvu seulement*, disait-elle, *que je ne sois point privée de l'amour de Dieu et de Dieu même.* Un vénérable et savant religieux, fils de cette sainte veuve plus encore selon l'esprit que selon la chair, et qui en a écrit la vie, approuvée par nos plus célèbres docteurs, y fait voir que ces transports de l'amour divin sont excités dans les âmes parfaitement unies à Dieu afin de montrer la dignité infinie et incompréhensible de ce premier être, pour qui il vaudrait mieux endurer mille

supplices et même les éternels que de l'offenser par la moindre faute. Mais sans chercher des raisons pour autoriser ces actes, on voit assez qu'on ne les peut regarder comme produits par la dévotion des derniers siècles, ni les accuser de faiblesse, puisqu'on en voit la pratique et la théorie dès les premiers âges de l'Église et que les Pères les plus célèbres de ce temps-là les ont admirés comme pratiqués par saint Paul. » (Bossuet. *Instruction sur les États d'oraison*, Liv. IX, III.)

Fénelon s'étant imprudemment emparé de cet éloge de la Mère de l'Incarnation et ayant tenté de tirer à soi dans son *Instruction pastorale* du 15 septembre 1697, la Vénérable Mère et son panégyriste, s'attira aussitôt de ce dernier cette verte réplique : « Il est vrai encore ce que dit l'auteur (Fénelon) que « M. l'Évêque » de Meaux assure que la Mère de l'Incarnation, dans une vive impression de » l'inexorable justice de Dieu, se condamnait à une éternité de peines, et s'y » offrait elle-même afin que la justice de Dieu fût satisfaite ». En rapportant ce passage, il ne fallait pas oublier que j'ai mis cet acte parmi les suppositions impossibles, qui se réduisent enfin à une simple velléité, et jamais à une volonté absolue. C'est ce que j'ai si souvent expliqué qu'on pouvait m'épargner la peine de le répéter, et surtout il ne fallait pas se servir de cet exemple pour me faire admettre avec l'auteur le sacrifice absolu et le simple acquiescement à sa juste réprobation et condamnation, dont je n'ai jamais parlé qu'avec horreur. » (*Préface sur l'Instruction pastorale de M. de Cambrai*, N° XXVI.) Ce fut le tort de Fénelon de ne point lire l'article de la *Relation* de Marie de l'Incarnation, et le commentaire de Dom Claude Martin. L'acquiescement au châtiment — à la peine du sens — y excluait catégoriquement l'acquiescement à la réprobation — à la peine du dam. La Vénérable Mère, puis son fils, avaient ainsi marqué très clairement les limites dans lesquelles devait se mouvoir le véritable pur amour.

(17) *Vie*, p. 429. « L'on s'étonne dans la vie spirituelle comment il se peut faire que les âmes qui sont fort avancées dans les voies de Dieu et qui semblent même être arrivées dans un état de perfection acquise, soient quelquefois tentées de désespoir, parce que le Saint-Esprit, qui est le gage de la vie éternelle et *qui porte témoignage à notre âme*, comme dit saint Paul, *que nous sommes les enfants de Dieu* (Épître aux Romains, VIII, 16), leur a donné si souvent des marques si sensibles de leur adoption qu'il semble qu'elles devraient avoir toute l'assurance que l'on peut avoir en cette vie que leurs noms sont écrits dans le livre des prédestinés. La Mère de l'Incarnation en donne ici la raison qu'elle avait apprise de sa propre expérience, disant que Dieu, voulant éprouver la fidélité d'une âme et l'élever au plus haut degré de la pureté, lui cache toutes ses grâces et toutes ses vertus, en sorte qu'elle se voit vide de tout bien ; et au contraire, il fait que les plus petits atomes d'imperfection lui paraissent comme des montagnes d'impureté et comme des péchés monstrueux en comparaison de sa pureté incompréhensible. Le Saint-Esprit même, qui remplissait l'entendement de ses lumières et le cœur de ses douceurs célestes, se retire dans le fond de l'âme et ne lui laisse de la lumière que pour lui faire voir la nudité et la vacuité où elle se trouve réduite. Il n'y a plus que Dieu qui se rend sensible dans le fond de l'âme pour la soutenir et l'empêcher de consentir au mal. Mais il arrive quelquefois qu'il se cache dans ce fond, et alors elle ne voit plus en elle qu'une vacuité toute pure

de grâces, de vertus, de dons célestes, et de Dieu même. C'est là le principe des tentations de désespoir dans les âmes avancées ; car tant s'en faut que l'expérience qu'elles ont eue des faveurs et de la présence de Dieu apporte de l'adoucissement à leur peine, qu'au contraire c'est ce qui la fait paraître comme incurable parce que, se voyant vides des grâces de Dieu et de ses dons après tant de travaux, la première pensée qui leur vient est que tout est perdu pour elles et qu'il n'y a plus rien à espérer.

« Voilà l'état où la Mère de l'Incarnation se trouvait réduite dans le fort de ses tentations qui même, outre cette disposition de vacuité intérieure, reçurent un étrange accroissement par la vue de cette flamme effroyable qui parut extérieurement à ses yeux. Car le dedans et le dehors concourant ensemble à porter la tentation à son plus haut point, elle se trouva réduite à une telle extrémité qu'il fallait de nécessité vaincre ou être vaincue. Mais Dieu, qui ne permet pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces et qui a promis d'abréger le temps des persécutions en faveur de ses élus, lui donna un prompt secours et éteignit aussitôt cette flamme de l'enfer qui la sollicitait d'accomplir ce que la tentation lui suggérait. »

(18) *Vie*, p. 435. « Ce sont ici les gémissements de la colombe qui marquent tout ensemble l'innocence et la douleur. Son innocence paraît dans la confession générale et publique qu'elle fait de ses péchés, car voulant déclarer les fautes qu'elle croyait être la cause de ses peines intérieures, on ne peut douter qu'elle ne rapporte celles qu'elle croyait être les plus grandes de toute sa vie et qui touchaient plus vivement sa conscience. Et cependant, quoi qu'elle fasse pour les exposer dans toutes leurs circonstances, elles paraissent pour la plupart si légères que je ne sais si on leur peut même donner le nom de péchés. Elle ne fait cette confession que depuis l'âge de dix-neuf ans, car avant ce temps-là, ses fautes n'étaient que des légèretés d'enfant, dans lesquelles, ainsi qu'elle a dit ailleurs, elle n'avait jamais cru qu'il y eût du péché. Toute sa vie s'est passée dans cette tendresse et cette pureté de conscience, ne pouvant donner entrée au moindre péché, et ne l'y pouvant souffrir si par surprise ou fragilité il y était entré. Elle fit bien voir un jour combien son âme était sensible aux fautes les plus légères, témoignant une joie extraordinaire et faisant une espèce de fête de ce qu'elle avait été à confesse. Car ses novices lui en ayant simplement demandé la cause, elle leur répondit avec la même simplicité : « C'est que j'en avais besoin, m'étant » laissée distraire à des puérilités d'enfant pendant une dizaine de mon chapelet. » Voilà le plus grand péché qu'elle ait commis dans les trente-trois années qu'elle a vécu en Canada dans une infinité de rencontres très périlleuses, sa fidélité ayant toujours été assez forte pour convertir les occasions de péché en des matières de vertu. D'où il est facile d'inférer qu'aucun de ces gros péchés qui donnent la mort à l'âme n'est jamais entré dans la sienne, et que Dieu l'a trouvée à la fin de sa vie avec cette première grâce dont il l'avait si amoureusement prévenue.

« Quant à la douleur qui lui vient de faire pousser des gémissements si profonds, elle procédait de l'accablement des peines intérieures qu'elle souffrait dans la vue de ses péchés ou plutôt des péchés de ces deux âmes dont elle s'était chargée de porter le châtiment afin de les gagner à Dieu, à l'imitation de son Époux

qui s'était chargé des péchés de tous les hommes pour les purifier et les gagner à son Père. Dieu les lui a accordées toutes deux... ; mais il a voulu qu'elle satisfît en toute rigueur à la condition qu'elle avait elle-même proposée, de souffrir en ce monde les peines qu'elles méritaient pour l'éternité ; car il a permis qu'elle fût *environnée des douleurs de l'enfer*, comme parle le prophète (Psaume XVII, 6), *qu'elle se soit trouvée dans les périls jusque sur le bord de l'abîme* (Psaume CXIV, 3), et qu'elle soit demeurée pour un temps dans une espèce de réprobation, sans joie, sans plaisir, sans lumière, et en apparence, sans Dieu même. »

(19) *Vie*, p. 436. « Si ses afflictions intérieures lui étaient un fardeau si pesant et si difficile à supporter, les dernières paroles qu'elle vient de dire nous apprennent qu'elle en portait un autre dont le poids la faisait bien gémir. C'était de n'avoir pas toute la liberté qu'elle souhaitait, d'exercer son zèle pour la conversion des âmes, qui était la fin qu'elle s'était toujours proposée quittant son pays et ses connaissances pour aller vivre dans la barbarie du Canada. Car dans ses tentations elle ne soupirait que pour ses intérêts, mais dans cette privation, elle pleurait la perte de ceux de Dieu, qui lui étaient infiniment plus sensibles que les siens propres. Ce n'est pas qu'elle ne s'y employât au delà de tout ce qui se peut dire et qu'elle n'y fît des conquêtes merveilleuses, mais comme l'amour qu'elle avait pour cet emploi n'avait point de bornes, elle gémissait de ce que la supériorité partageait ses soins qu'elle eût bien désiré y appliquer entièrement et sans division.

« Pour expliquer et bien concevoir le zèle de ce cœur apostolique, il faudrait avoir compris l'étendue de sa charité incomparable. Car, soit que l'amour et le zèle ne soient qu'une même chose ou que le zèle soit seulement l'effet de l'amour, on doit mesurer l'un par l'autre, puisqu'on épouse et qu'on porte les intérêts de ce qu'on aime à proportion que l'amour est ardent, et qu'on aime d'autant plus ardemment qu'on a de zèle à procurer la gloire et les autres avantages de l'objet de l'amour... »

*Ibid.*, p. 442. « Il n'y a rien de si vrai que ce que l'on dit ordinairement que les sujets se forment facilement sur celui qui les gouverne, et qu'un supérieur est comme le premier mobile qui emporte les autres cieux par la rapidité de son mouvement. Aussi cette fervente supérieure étant toute remplie de zèle pour la conversion des Sauvages, il ne se peut faire que ses religieuses ne fussent toutes embrasées de la même ardeur... Ces zélées servantes de Dieu, jalouses de la gloire de leur Époux et embrasées du désir de lui gagner des âmes, tirèrent au sort les nations de cette grande Amérique, afin d'en avoir chacune une à laquelle elle appliquât plus particulièrement ses soins, ses travaux, ses prières, ses mérites. La Mère de l'Incarnation avait la sienne comme les autres, mais son grand courage n'y demeurait pas enfermé. Elle s'était chargée de toutes depuis longtemps ; c'est pourquoi son esprit et ses soins (s'étendaient) aussi sur toutes. »

## DOUZIÈME ÉTAT D'ORAISON

(Suite)

### LIV

IL ne me serait pas possible de déclarer les cris et les gémissements de mon âme au sacré Verbe Incarné, en l'état de croix que je portais en mon intérieur, après les trois premières années de mes souffrances que je fus continuée en ma charge.

Quelque temps après [a], ma disposition changea en quelque partie. Ce qui me resta fut la révolte des passions ; mais au reste, j'avais l'esprit libre et clairvoyant en ma disposition extérieure. Je fus délivrée des agonies extrêmes que je pâtissais auparavant. Dans cet état auquel j'entrai, j'étais plus capable de me jeter dans le péché que [dans] l'autre, à cause que j'étais plus libre [b]. Ah ! que notre bon Dieu m'a fait de grâces dans ce nombre innombrable d'occasions à ce sujet. Ce n'est pas que je [ne] me sois échappée et oubliée en plusieurs rencontres, mais je me fusse perdue entièrement dans la violence de cette révolte, si sa main toute-puissante ne m'eût soutenue, surtout dans une aigreur habituelle, qui me portait à l'aversion contre mon prochain, lors

10 *extrêmes*] *que je souffrais* 12 *libre*] [*et que mon esprit était plus présent à moi*]

---

a. Année 1643.

b. Et plus capable d'agir de propos délibéré.

de certaines contradictions ; néanmoins Notre-Seigneur me soutenait, en sorte que jamais je n'ai dit une parole contre le respect à la personne contre laquelle, par diverses raisons, j'avais plus de sentiments d'aversion [a]. Je ne puis exprimer l'humiliation en laquelle était mon intérieur en cet état, car il me marquait une grande déchéance en la perfection. Je me voyais si pauvre et dénuée de vertus qu'à peine me pouvais-je supporter, et en effet [b], ce m'en était une bonne pratique [c] de me supporter moi-même.

Parmi ces rudes attaques des passions, j'avais beaucoup d'affaires pour notre établissement et notre union [d]. Notre-Seigneur me faisait la grâce d'en venir à bout avec bénédiction, quelques épines qui s'y rencontrassent. Notre séminaire [e] et emploi allaient aussi bien qu'on l'eût pu souhaiter. L'on disait que j'étais bien douce et patiente ; mais moi qui portais ma misère je me trouvais très imparfaite (1), et, lorsqu'une personne de confiance me visitait, je ne pouvais avoir d'autres entretiens que mes imperfections, et quoique notre bon Dieu m'eût rétablie dans sa sainte et intime familiarité, c'était ce qui m'humiliait davantage, ne pouvant comprendre comme un si grand accès avec sa divine Majesté pouvait compatir avec cette révolte de mes passions [f]. Ce sentiment m'était bien pénible, à cause qu'il me

12 *établissement*] *et pour former l'union* [*des personnes qui avaient été tirées de nos deux Congrégations*] 16 *souhaiter*], [*de sorte que, dans la multitude des affaires et des contradictions qui s'y rencontrent,*] *l'on disait*

---

[a]. Nouvel exemple du comparatif pour un superlatif relatif (Voir page 206, note a, et page 298, note b).

[b]. *En effet*, en fait, dans la réalité.

[c]. Une bonne pratique de vertu.

[d]. Les bases de l'union avaient été posées en 1641. Restaient à établir les constitutions, la loi organique qui devait régir le monastère de la Nouvelle-France.

[e]. En 1643, d'après les lettres de Marie de l'Incarnation, le séminaire comptait 48 élèves.

[f]. La simultanéité était possible parce que, comme il a été précédemment noté, la présence de Dieu et les tentations sont dans l'âme sur deux plans divers (Se rappeler ce que Marie de l'Incarnation et sainte Thérèse disent de la distinction entre l'*esprit* et l'*âme* ; voir pp. 379-380, 391-392).

donnait sujet de croire que j'étais grandement déchue de la perfection. Ce poids m'était si pesant qu'à peine pouvais-je subsister ; je ne voyais rien de semblable à moi. Une fois, entrant dans notre cellule, j'eus une vue et sentiment subit qui me confirmait en ce sentiment que j'étais encore plus vile et pauvre que je ne l'avais conçu (2). A cet instant, je vêtis une haire que je laissai plusieurs jours et nuits sur mon corps sans la dévêtir. Mon cœur se fendait de contrition. Le Révérend Père Le Jeune me visitant, je lui racontai ma disposition. Il me mortifia beaucoup parce que j'avais fait cela par une saillie, sans réfléchir que je n'avais pas permission de lui ; pour me punir, il me la fit quitter. Lors, je me jetai à ses pieds, le suppliant de m'écouter et que je lui voulais dire tous mes péchés et toutes les imperfections que j'avais commises en ma vie, et que par là il verrait combien j'étais une mauvaise créature. Je le conjurai tant qu'il me le permit, et sur l'heure, je lui fis une confession générale de toute ma vie, sans autre examen que celui que l'esprit intérieur me fournit lors, plus clairement et nettement que si, actuellement, j'eusse employé plusieurs jours à m'examiner. Il semble qu'en cette occasion, cette parole soit vérifiée en l'âme : *J'examinerai Hiérusalem avec des lanternes* [a]. Cet esprit censeur et jaloux du pur amour est inexorable, et se fait obéir sans remises, faisant voir et expérimenter à l'âme qu'il est aussi bien ennemi des remises [b] que des récidives [c]. Les actes de contrition et componction sont tous conduits dans le même esprit, et ils s'adressent au sacré Verbe Incarné par la véhémence de cet esprit qui la possède, en tels termes : « Pardon, mon très chaste Amour, pardon, mon chaste et divin Époux ! Je ne veux pas vous avoir offensé. Miséricorde, mon divin

17 *créature*]. [*Il y fit de la difficulté,*] *mais je le conjurai* 27 *remises*] *que des rechutes* 28-29 *conduits*] *par le*

a. Sophonie, I, 12.

b. *Remises*, retardements.

c. *Récidives*, rechutes.

Amour ! » Et sans cesse, cette activité amoureuse lui fait exhaler ses soupirs redoublés, sans s'en pouvoir empêcher : « Pardon, mon cher Amour, je ne puis vouloir vous avoir offensé. Ah ! mon divin Amour, envoyez-moi plutôt un million de morts que de permettre que je vous offense volontairement. Je sais bien que je ne suis que souillure et imperfection, mais je ne le veux pas être. O Amour, exterminez tout ! *L'Amour est fort comme la mort et son émulation dure comme l'enfer* [a]. Vous savez bien ce qu'il faut faire pour user de votre divine maîtrise et de votre souverain pouvoir sur une âme qui vous appartient et qui contrevient à vos lois. Sus donc ! sans pitié, soyez inexorable et consommez tout ce qui contrevient à votre pureté si intimement exacte » (3).

## LV

C'est cette pureté de Dieu qui époinçonne [b] l'âme et qui lui fait pousser ces élans, et ensuite qui la fait abandonner à tout par un entier anéantissement. Perte d'honneur, de réputation, il ne lui importe ; il faut que la pureté règne, et elle voit, plus clair que le jour, la grande importance de la pureté pour compatir [c] avec l'Esprit de Dieu.

C'est une chose indicible ce qu'il veut d'une âme qu'il tient dans une union intime, habituelle et continuelle avec lui ! Oui, c'est une chose indicible ! Cela vient de la grande sainteté de Dieu, laquelle est incompatible avec aucun opposé. Et j'ai expérimenté que, dans cette partie ou centre de l'âme, qui est la demeure de Dieu

5 *million* [*de supplices et autant*] *de morts* [*que je respire de fois*] *plutôt que de* 13 *consumez*] *tout ce qui est contraire à votre pureté si sainte et si exacte* 15 *pureté*] [*suprême*] *de Dieu qui me piquait* 18-21 *réputation*]. *Rien ne me touchait que la pureté dont je souhaitais le règne plus que toutes choses et dont je voyais plus clair que le jour l'extrême importance pour conserver l'esprit de Dieu*

---

[a]. Cantique des cantiques, VIII, 6.

[b]. *Époinçonner*, piquer. Terme vieilli.

[c]. *Compatir*, s'accorder avec, faire société avec.

Québec en 1683
Gravure extraite de la *Description de l'Univers*,
par Manesson Mallet (Paris, 1683, T. V.)
*(Collection de A.-Léo Leymarie,* Paris.)

et comme son ciel [a], rien de souillé n'y peut compatir, et que le démon même, quoiqu'il soit un esprit, y trouve de l'inaccessibilité. Néanmoins, il y a de certaines exhalaisons de l'impureté spirituelle qui, provenant de l'esprit de nature, dans lesquelles il se trouve ce qu'on appelle petites malices, petits gauchissements et déguisements, qui voulant faire un subtil mélange avec ce qui est rectitude de l'Esprit de Dieu, voulant s'insinuer dans cette demeure, — et sembleraient y avoir plus de facilité que les démons [b], — voulant passer pour une sainteté sous ombre de charité, de zèle, de piété et enfin de gloire de Dieu et faire égalité avec la pureté et rectitude, <veulent> [c] entrer en cette communication intime de Dieu et en approchent de fort près ; mais c'est en vain, parce qu'en cet état habituel d'union intime, il n'y peut rien entrer de contrefait et d'impur (4).

L'on pourrait me demander ce que c'est que la révolte des passions dont j'ai parlé [d], laquelle, après mes grandes peines intérieures des trois premières années, j'ai encore pâtie plus de quatre ans [e] avec une aigreur dans le sens, à l'endroit de quelques personnes bonnes et saintes,

1 *ciel*], [*tandis que ce divin Esprit en est le maître*] *et que le démon même* 3-4 *certaines exhalaisons*] [*d'imperfection et*] *d'impureté spirituelles qui proviennent* 5 *de l'esprit*] *de la nature corrompue et qui ne sont autres que ces petites malignités* 6-11 *déguisements*] *qui, pour faire un subtil mélange avec ce qui est de l'esprit, veulent s'insinuer en ce cabinet sacré et semblent même y avoir plus de facilité que les démons en ce qu'elles se couvrent d'une ombre de sainteté, de charité* 11-15 *et enfin de gloire de Dieu*] *pour faire plus facilement alliance avec la pureté et la droiture de cet Esprit-Saint. Elles approchent à la vérité fort près de ce sanctuaire, mais en vain*

---

[a]. Comme plus haut, la *Vie*, toujours soucieuse de prévenir les malentendus, apporte sa rectification. Mais là encore le contexte suffisait à empêcher de prendre l'assertion de l'original dans un sens trop absolu.

[b]. Pour l'intelligence plus facile du passage, nous avons introduit ici les signes de parenthèse qui nous semblent réclamés par le sens. Le manuscrit est à cet endroit assez confus. La copiste a écrit tous les verbes au participe présent. Nous avons de la sorte une phrase où manque le verbe principal. Le texte a été fortement remanié dans la *Vie*, mais sans changement de sens.

[c]. Ms. : *voulant*.

[d]. Voir l'article LIV.

[e]. Jusqu'en 1647.

et si cela peut compatir avec cette union intime de laquelle j'ai parlé. J'ai déjà dit qu'oui [a], et en voici la manière. Est à remarquer que les passions émues par une révolte comme celle dont je parle, ne sont pas comme celles qui viennent d'un naturel qui, dans son fond, est aisé à s'émouvoir, ou comme ceux qui [b], entrant en la vie spirituelle, s'étudient à se mortifier et les dompter, pour tâcher d'avancer en la perfection, pour enfin tâcher d'acquérir par leur travail, avec l'assistance de la grâce, la paix du cœur. Ceux-ci ont pour l'ordinaire, selon les naturels, de grandes peines à se surmonter. Il y faut de l'examen, de l'étude, de la fidélité [c], et, après tout cela, on a longtemps des attaches à ceci ou à cela, à soi-même encore plus qu'à autre chose... etc. Mais en l'autre manière [d], bien loin qu'on soit arrêté ni attaché pour tenir ou poursuivre ce que la passion émue projette, l'on porte le tout comme une flagellation qui est plus sensible qu'il ne se peut exprimer ; et tout ce qui arrive de mal n'est point volontaire, mais au contraire, il sert pour l'humilité et abnégation de la personne, ou d'un poids qui fait qu'on a un grand mépris de soi-même. Si l'on s'échappe <de> paroles ou <de> [e] pensées, c'est par égarement ; si l'on est contrarié contre la justice, l'on sent bien un mouvement de colère ou d'aversion, mais il n'en sort point de mauvais effet, car l'on porte en soi, dans son fond, la crainte de Dieu qui fait qu'on hait la vengeance et l'esprit de

6 *facile à s'émouvoir*] *ni comme* [*celles dont les mouvements sont fondés dans les mauvaises habitudes et que*] *ceux qui entrent dans la vie spirituelle s'efforcent de mortifier* 12 *il y faut* [*de la méditation, des motifs*], *de l'examen, de l'étude,* [*des résolutions*], *de la fidélité* 15 *mais*] *dans la révolte dont je parle, bien loin* 24 *contrarié* [*et persécuté*]

---

[a]. L'aspiration dans l'usage moderne est illogique. On disait aussi l'onzième.

[b]. *Comme ceux*, comme celles de ceux. Des passions, Marie passe sans transition à ceux qui en sont le sujet.

[c]. La *Vie* accumule ici tous les termes qui servent à désigner les parties de la méditation méthodique.

[d]. L'état qui était celui de Marie.

[e]. Ms. : *des... des.*

vindication : ce qui prévaut à [a] la passion. L'on tombe néanmoins, comme j'ai dit [b], quelquefois par faiblesse lorsqu'on se rencontre avec quelqu'un de confiance, en disant quelques paroles plaintives : qu'on m'a fait ceci ou cela ; desquelles paroles l'âme reçoit tant de confusion de sa lâcheté que ce lui est une humiliation bien grande, et ce qui l'afflige en cela, c'est qu'elle croit être une légère qui n'a aucune solidité ; et tout cela compatit avec une intime paix, qui est dans le centre de l'âme, en une région qui semble séparée [c].

Ce qui fait encore redoubler la souffrance, c'est cette aigreur dans la partie sensitive qui <s'émeut> [d] en même temps [que] quelque sujet antipathique ou capable d'aversion se présente. Je ne me lasserai jamais de dire que c'est la chose la plus affligeante du monde, pour une âme qui a la crainte de Dieu et du péché, et qui aime la pureté de cœur, et je laisse un peu à penser si cette âme est craintive, portant tant de faiblesses et de symptômes [e] : cela ne se peut dire ni jusqu'à quel point va son humiliation. Elle craint puissamment d'être trompée ; elle croit qu'elle n'a jamais eu de vertus solides et que ses passions n'ont qu'été endormies, depuis qu'elle a été appelée à la vie intérieure jusqu'au temps que ses peines ont commencé, et que ce qu'elle croyait avoir eu d'intérieur n'a pas été de Dieu, puisqu'il paraît maintenant qu'il n'y a aucun fondement ni solidité de vertu en elle, que toute sa paix a été trompeuse, ou [que] si ç'ont été des faveurs et des grâces, comme on les a jugées, elle les a perdues par sa faute et manquement de correspondance.

1 *esprit d'aversion* *l'on bronche néanmoins* 9 *intime*] *union* 10 *séparée* [*de l'âme même*] 12 *qui s'émeut* 18-19 *de* [*mauvais*] *symptômes*

---

a. *Prévaloir à*, prévaloir contre.

b. Voir l'article précédent, page 397.

c. Voir encore la distinction entre l'âme et l'esprit (Article LII et note (15) ).

d. Ms. : *se meut*. Nous préférons la leçon de la *Vie*.

e. *Symptômes*, employé sans épithète, ce qui se comprend puisque le contexte ndique suffisamment qu'il s'agit de signes fâcheux.

Ce sont là les retours qui affligent la pauvre âme. Une fois, la crainte que j'eus que ces sentiments et émotions imparfaites fussent foncières dans mon esprit et dans ma nature, et que cela <provînt> du sang, [fit que] je me saignai si abondamment que si Dieu ne m'eût assistée, ma santé en eût été notablement intéressée ; car c'était dans l'hiver qui est fort froid en ce pays [a]. Je recourais à Dieu, lui parlant dans l'amour et familier accès que sa bonté me permettait avec elle, dans le centre de mon âme, à ce qu'il lui plût m'ôter cette disposition si contraire aux divines maximes de son Fils bien-aimé, et si contrariante le pur amour qu'il voulait de moi, à laquelle il avait tant fait de miséricordes. J'avais d'autres croix, desquelles je ne pouvais demander d'être délivrée ; mais l'Esprit qui me conduisait me poussait à demander de l'être de celle-là, et toujours en vue de la pureté véritable, si peu trouvée et possédée en la vie spirituelle et voies du pur amour du sacré Verbe Incarné. Après toutes mes demandes, il me semblait que j'étais encore liée et plus captive en certains points que je ne puis exprimer [b], et que le sacré Verbe Incarné se plaisait à mes liens. Je m'abandonnai lors à ses voies, qui m'étaient si inconnues, pour souffrir et pâtir tant qu'il aurait agréable.

## LVI

Dans la suite de l'état susdit, Notre-Seigneur me faisait la grâce de me comporter avec le prochain et affaires de la communauté sans qu'il parût rien à l'extérieur de ce qui se passait au dedans. Ce n'était pas que, comme j'ai dit [c], je ne commisse des fautes par égare-

1-8 *les retours* [*et les réflexions*] *qui affligent l'âme. J'avais recours à Dieu* 10 *afin* [*qu'il fût touché de pitié et*] *qu'il lui plût* 17 *véritable*] [*si peu cherchée*], *si peu trouvée, si peu possédée* 18-19 *spirituelle*]. *Après toutes mes*

[a]. La *Vie* a supprimé ce fait.

[b]. Ou *que je ne* LE *puis exprimer*. Avec ellipse du pronom régime *le*.

[c]. Voir l'article LIV.

ment, mais il était facile à découvrir que c'étaient choses passagères et que le cœur n'avait rien de mauvais. Et en effet, par la miséricorde de Dieu, je n'avais attache à chose aucune qui eût ombre de mal.

Le diable me voulait mettre en scrupule de ce que je n'avais pas de scrupules, eu égard à mes imperfections, et par là, me jeter [dans] de nouveaux troubles d'esprit. Mais la bonté de Dieu me préserva de ce mal, par la clarté qu'elle me donnait dans le fond de l'âme, qui me faisait nettement, sans raisonner, distinguer le vrai d'avec le faux. Les personnes avec lesquelles j'avais à traiter m'estimaient prudente, candide et sincère et d'une grande patience, avec d'autres qualités qu'on a en estime et que je ne croyais pas avoir, n'y faisant point réflexion. Au contraire, la vue de mes bassesses [a] donnait un poids [b] au peu de bien qui était en moi, en sorte que j'étais bien éloignée d'en avoir des pensées de vanité, et, si j'avais des vues que Dieu m'avait donné des talents pour diverses choses, dans les états et conditions où il m'avait appelée, je voyais et il me semblait avoir l'esprit convaincu que, comme un autre enfant prodigue, j'avais tout perdu par ma faute, et que j'avais abusé des grâces et faveurs et intérieures et extérieures qu'il m'avait faites. Ainsi, tout servait à mon humiliation et anéantissement.

L'espace de temps de six années que je demeurai en la charge de supérieure, nous prîmes les expériences de ce qui se pouvait et ne se pouvait pas, pour nous régler conformément à notre Institut sur le pays. Nous nous servîmes en cet espace de temps d'un petit règlement que nous avions fait, par la conduite du Révérend Père Vimont, supérieur des Missions, et conseils des Révérends Pères de Brébœuf, Le Jeune et de Quen, qui tous s'étaient portés avec une grande charité de nous assister

18 *Si j'avais la vue des talents que*

[a]. *Bassesses*, misères, imperfections.

[b]. *Donnait un poids*, faisait contrepoids, contrebalançait.

en cela et en toutes autres choses qui regardaient notre établissement et avancement spirituel et solide. Donc, les six ans étant expirés de notre arrivée en ce pays, qui fut l'an 1645, la Mère Marguerite de Saint-Athanase, très vertueuse religieuse et une de celles qui nous fut envoyée la deuxième année de notre établissement par nos Révérendes Mères Urselines du Faubourg de Saint-Jacques à Paris, fut élue supérieure en ma place [a] (5).

La même année, le Révérend Père Hiérosme Lalemant, supérieur de la Mission des Hurons, vint à Québec pour y prendre la charge de supérieur des Missions de la Nouvelle-France, que le Révérend Père Vimont quittait [b]. Notre-Seigneur me donna des mouvements extraordinaires que c'était lui auquel je me devais adresser et par lequel il me voulait aider pour ma conduite particulière dans ses voies et pour le général de notre communauté, et pour ce qui était de nos accommodements, perfection de notre union, constitutions... etc., que nous expérimentâmes dès cette première année. Nous écrivîmes en France aux personnes qui nous avaient envoyées [c] pour avoir d'elles les avis et consentements pour faire ici des constitutions telles qu'il nous en fallait pour ce pays et selon les expériences que nous avions de ce qui se pouvait faire. Leur consentement, avec l'approbation de tout ce qui serait fait de par deçà, nous fut envoyé par la flotte de l'année suivante ; ce qui nous consola grandement de voir l'union avec laquelle

8 *place* [*en l'an* 1645] 18-19 *constitutions,* [*de nos cérémonies*] *et de tout le reste,* [*en quoi je ne fus pas trompée,*] *parce que dès cette première année* 25 *fait*] *ici*

[a]. « L'an 1645, l'on fit les Élections et la R^de^ Mère Marguerite de flécelles dite de St Athanase fut eslue Supre et incontinent confirmée par le Rd p Vimont Supr de la Comte par authorité de Monseignr Larchevesque de Rouen ; la mère Cecile Riché de Ste Croix fut mise Assistante et la Rde mere Guyart de Lincarnation Despositaire. » (*Annales des Ursulines de Québec.*)

[b]. D'après le *Journal des Jésuites,* Lalemant prit la charge de supérieur général des Missions le 15 septembre. Il était alors à Trois-Rivières, descendant du pays des Hurons. Le 1^er^ octobre suivant, il était à Sillery, et le lendemain enfin, à Québec.

[c]. Aux couvents respectifs des différentes religieuses qui composaient alors le monastère de Québec, savoir : Tours, Paris, Dieppe et Ploermel.

se comportaient nos Mères de l'une et l'autre de nos Congrégations. Ensuite de quoi, nous mîmes tous nos papiers et mémoires [ès mains] dudit Révérend Père, — lequel nous tenait aussi lieu de supérieur, comme étant le principal ecclésiastique du pays [a], — le suppliant de vouloir prendre la peine de nous faire la charité de nous dresser des constitutions et règlements conformes à notre union et accommodantes [b] au pays, selon les expériences que nous y avions déjà faites : ce qu'il fit avec une entière charité et si grande déférence à nos sentiments qu'il n'y a eu aucun chapitre que chaque sœur n'ait lu trois fois et conféré avec lui des pensées et sentiments sur ce qu'elle avait lu, et après il était présenté à la communauté pour être reçu par suffrages secrets, et il n'y en a pas eu un que toutes les sœurs n'aient reçu, quoique, par consulte [c] du chapitre, nous avions [d] ensemble conclu que nous recevrions de la main du Révérend Père tout ce qu'il ferait, sans toutes ces formalités ; mais il voulut [que] pour plus grande liberté [que] le tout fût reçu par suffrages. Chacune de nous en avait d'écrites à la main pour son usage ; mais elles furent brûlées par notre incendie excepté celles que le Révérend Père avait par devers lui, qui nous ont servi d'original pour en transcrire d'autres. Il est vrai qu'il ne se peut rien voir de mieux ni de plus propre pour notre dessein et Institut en ce pays. Nous en tirons de grands profits, et la bonté et miséricorde de Dieu y a donné une ample bénédiction, et nous avons des obligations infinies à ce bon et charitable Père de nous avoir donné un si riche

8 *et accommodées* 12 *trois fois*] *et dont elle n'ait conféré avec lui*, [*disant avec toute liberté*] *ses pensées et ses* 17 *nous eussions*

---

[a]. Comme supérieur général des Missions de la Nouvelle-France, Lalemant devenait grand vicaire de l'archevêque de Rouen dans toute l'étendue de la colonie et supérieur des communautés religieuses.

[b]. *Accommodantes*, le neutre pour le réfléchi. L'accord est fait suivant l'usage ordinaire de l'ancienne langue.

[c]. *Consulte*, délibération.

[d]. *Quoique... nous avions*. Dans l'ancien français, le mode des propositions concessives était indifféremment l'indicatif ou le subjonctif.

trésor, qui est si rempli de l'esprit de Dieu et des maximes du saint Évangile [a].

## LVII

Pour revenir à mes dispositions particulières, je me trouvai, dès l'abord, en une grande liberté d'esprit et ouverture de cœur pour communiquer mon état intérieur audit Révérend Père, et lui, de son côté, prit un soin très particulier de ma conduite. Il est vrai qu'il m'éprouva en diverses manières, à cause de l'état dont j'ai parlé, dont je n'étais pas délivrée [b] ; mais toutefois mes peines n'étaient pas si extrêmes comme [c] je les ai déduites [d], excepté dans la tentation d'aversion et d'aigreur qui me continuait.

L'Octave de Noël [e], j'eus un fort mouvement que, si je m'engageais par vœu de chercher la plus grande gloire de Dieu en tout ce qui serait de plus grande <sanctification> [f], que sa divine Majesté m'assisterait. Je me sentais fort pressée intérieurement de le dire audit Révérend Père, lequel, après m'avoir entendue et recommandé l'affaire à Dieu, me permit de le faire en cette sorte : de faire, de souffrir, de penser et de parler tout ce que je connaissais être le plus parfait et qui me paraissait être pour la plus grande gloire de Dieu, et aussi de laisser l'agir, le souffrir, le penser et

3 *particulières*] [*et à l'arrivée du R. P. Lallemand*] 12 *continuait*] [*toujours dans la même force*] 15 *de Dieu*] *et tout ce qui serait de plus grande perfection* 21 *connaîtrais* 22 *paraîtrait*

[a]. Ces constitutions du P. Lalemant furent plus tard remplacées par celles que donna aux Ursulines Mgr de Laval. Sur toute cette affaire de l'union des Ursulines de Québec, les difficultés qu'y rencontra la Vénérable Mère, voir la *Correspondance* de Marie de l'Incarnation.

[b]. Voir les articles LIV et LV. Lalemant prit la direction de Marie en 1645 et la Vénérable Mère ne fut délivrée de son épreuve qu'en 1647.

[c]. *Si... comme.* Locution fréquente dans l'ancien français. Le français moderne a remplacé *comme* par *que*. La substitution est déjà faite dans la *Vie*.

[d]. *Déduire,* décrire.

[e]. Année 1645. C'est en effet la dernière date donnée par Marie.

[f]. Ms. : *satisfaction*.

le parler lorsque j'y verrais être la plus grande perfection et la plus grande gloire de Dieu ; le tout, entendu dans mes actions libres. Par ce vœu, je me sentis grandement fortifiée, et Notre-Seigneur me fit de grandes grâces par ce moyen qui me lia d'une façon toute nouvelle à ses saintes et divines maximes, quoique je portasse encore ma croix[a]. Dans ce vœu était compris celui d'obéissance à mon directeur pour y être dirigée par lui [b], le tout sous la protection de la très sainte Mère de Dieu.

Je dirai, en passant, qu'une des grandes grâces que sa divine Majesté m'ait faites, dans le cours de la vie spirituelle, a été de me porter à une prompte obéissance à ses mouvements et inspirations, mon âme ne pouvant souffrir de délai que je ne fusse aussitôt trouver mon directeur. Il s'agissait quelquefois de choses fort mortifiantes à la nature ; l'Esprit de grâce qui me dirigeait me faisait franchir toutes les difficultés, et, je le dirai ailleurs, qu'une âme que Dieu appelle à une vie continuelle de l'esprit a [à] passer par beaucoup de morts premières que [c] d'arriver au terme [d] ! Cela n'est pas imaginable, et qui n'y aura passé ne le croira que difficilement, non plus que l'abandon de l'âme à se laisser conduire partout où Dieu la veut mener. On dit, et il est vrai en une façon, que la contemplation est oisive ; mais cependant elle a de grands <travaux> [e] à faire qui ne lui donnent, ni jour ni nuit, de repos dans ces

13 *inspirations* [*soumises au jugement de mon directeur*] 14 *je ne le fusse aussitôt trouver* [*pour avoir son approbation et son consentement*] 19-20 *esprit*] *se doit résoudre à passer par beaucoup de morts avant que d'arriver au terme*

---

[a]. D'après Dom Claude Martin, ce vœu fut inspiré à sa vénérable mère par la lecture de sainte Thérèse. Sur le sens de ce vœu et l'échange de vues auquel il donna lieu entre la mère et le fils, voir la *Correspondance* de Marie de l'Incarnation.

[b]. Le vœu d'obéissance fait entre les mains du P. Le Jeune (Voir l'article L).

[c]. *Premières que*, avant que. L'ancienne langue disait aussi : *premièrement que*. *Premier que* s'accordait en genre et en nombre avec le substantif auquel il se rapportait.

[d]. La phrase a un tour exclamatif évident. Si on ne le reconnaît pas, il faut se résigner à retoucher le texte comme l'a fait la *Vie*.

[e]. Ms. : *chemins*. Distraction évidente de copiste.

chemins et dans ces voies que l'Esprit de grâce lui fait tenir, et la pauvre nature le sent plus que je ne puis le dire, quelque soumis que soit l'esprit.

Revenant à mon discours, j'ai dit ci-devant que le Révérend Père Lalemant m'éprouvait et me disait mes vérités. Entre autres, un jour, il me dit, et me le prouva par raison, que je n'étais pas digne de traiter avec Dieu dans une si grande familiarité, eu égard à mes grandes imperfections. Il avait raison et mon esprit en était convaincu, me voyant encore plus misérable qu'il ne me voyait. « Comment ! disait-il, de traiter avec une si haute Majesté de la sorte! Vouloir le baiser de la bouche[a]! Sous les pieds, sous les pieds ! C'est trop pour vous. » Je le voyais bien, et le zèle et la ferveur avec laquelle il me disait cela m'anéantissait et m'eût fait passer par le feu pour que la divine Justice eût été satisfaite de ma trop grande témérité. Je me faisais de très grandes violences pour traiter avec mon divin Époux d'une autre manière, mais je ne pouvais faire autrement. Je lui demandais par un amoureux respect qu'il lui plût me faire la grâce d'obéir à celui qui me tenait sa place, et lorsque je lui demandais [b], sans réflexion je me trouvais dans un doux et intime commerce avec lui. Puis, me ravisant, je lui disais : « Mon chaste Amour, il faut que j'obéisse à celui qui me tient votre place ; il le désire ; pardonnez-moi, s'il vous plaît, vous savez que je veux obéir. » Puis, en ce qui était de moi, je me faisais violence ; ensuite de quoi, je me voyais en sa divine présence comme liée et captivée [c] de l'obéissance, et sa

5 *disait*] [*avec une grande liberté*] *toutes mes* 17 *témérité*]. [*Afin de profiter de ses avis*] *je me faisais* 26 *s'il vous plaît*, [*si je me retire de vous*] 28 [*insensiblement*] *je me voyais* 29 *liée*] *et captive*

---

[a]. Cantique des cantiques, I, 1.

[b]. Ellipse du pronom personnel régime.

[c]. *Captivée de*, captive de. La *Vie* porte l'adjectif, mais le participe passé est la leçon de l'original. L'ancien français faisait précéder de la préposition *de* e complément indirect d'un verbe passif qui était comme le point de départ, l'origine de l'action. La syntaxe moderne emploie dans ce cas la préposition *par*. L'ancien usage a laissé cependant quelques traces dans la langue d'aujourd'hui, par exemple : *un homme aimé* DE *tout le monde*.

bonté amoureuse se plaisait de regarder mes <liens>[a]. Son regard était en moi, sur moi, et le mien en lui, qui [b] dans mes liens possédais une paix que je ne puis exprimer. Je passai quelque temps en cet état, et quoique j'expérimentasse que le sacré Verbe Incarné se plaisait en mon obéissance lorsqu'il me laissait le pouvoir d'obéir, néanmoins hors de là, je me trouvais dans un doux commerce avec lui : ce qui fit que mondit Révérend Père me laissa libre d'obéir à l'Esprit de Dieu. En cet état d'union avec Dieu, il est impossible de subsister en aucun dessein qui peut mettre un opposé contraire à son opération. Son opposé est de certaines pratiques actuelles où il faut que l'entendement travaille, réfléchisse... etc., sur des choses corporelles et matérielles, même en des choses fort spirituelles qui ne sont pas du degré de celles dont Dieu occupe l'âme [c]. C'est une chose du tout impossible, parce que les puissances de l'âme depuis longtemps ont été rendues inhabiles en leurs opérations d'élection, comme je l'ai dit ailleurs [d].

Je n'entends point parler des sacrés saints [e] mystères de notre foi, car encore que l'âme ne puisse méditer en l'état duquel j'ai parlé, toutefois, elle a une façon de les contempler et d'en parler avec Dieu lorsqu'il l'y attire, qui est d'une très grande douceur et suavité.

2 *en lui*] [*et sur lui*], *et ce retour réciproque me faisait posséder dans mes liens une paix* 12 *or ce qui s'oppose à son opération est l'usage actuel de certaines pratiques* 19 *inhabiles*] *et comme incapables d'élection dans leurs opérations, comme je l'ai dit ailleurs*

---

[a]. Ms. : *biens.*

[b]. *Et le mien en lui, qui.* Tour trop concis, et qui serait dans l'usage actuel tout à fait incorrect. Le mot à mot serait : et le regard *de moi* en lui, *(de moi) qui...* possédais.

[c]. Impossibilité de revenir à la méditation discursive pour une âme que Dieu a fait entrer dans la contemplation infuse. Si l'âme en cet état veut exercer son activité propre, elle fait obstacle à l'action de Dieu (Cf. Saint Jean de la Croix, *La nuit obscure*, Liv. I, paragr. x).

[d]. C'est-à-dire, incapables d'élection en leurs opérations (Voir en particulier l'article LI).

[e]. *Sacrés saints*, pour sacro-saints.

Ces divins mystères appartenant au suradorable Verbe Incarné, la moindre pensée qui frappe l'esprit à leur égard embrase l'âme, qui voit en eux tant de vérités, de certitude et de sainteté, qu'elle n'a point besoin de raisons ni de réflexions pour en connaître davantage, parce qu'étant unie à la sacrée Personne du Verbe, elle est dans la source qui lui imprime toute vérité et la fait vivre dans ses influences. Et c'est cette pâture de laquelle son divin Sauveur parlait, disant : *Je suis le bon Pasteur. Si quelqu'un entre par moi qui suis la porte, il entrera et sortira et trouvera pâture* [a]. Et ainsi, l'âme a vie en lui et de lui, d'une façon ravissante qui se peut mieux expérimenter que dire.

8 *c'est cette nourriture céleste*

a. Saint Jean, X, 9.

## NOTES

(1) *Vie*, p. 611. « (L'esprit de la douceur évangélique) lui faisait supporter toutes sortes de personnes avec une bonté qui les ravissait, et elle ne savait ce que c'était que de presser ou d'inquiéter celles sur lesquelles Dieu lui avait donné quelque autorité. Quand on lui en demandait la raison, elle répondait doucement : « Je n'ai point tant de choses à leur dire ; je me contente seule- » ment de prendre garde que toutes fassent leur devoir sans les inquiéter ou » gêner davantage. » Elle n'aimait pas à faire de la honte et de la confusion aux personnes... L'on n'a jamais vu une personne plus commode ni plus facile à contenter. Aussi y avait-il presse à qui l'aiderait dans ses travaux et dans ses ouvrages qui étaient continuels d'une façon ou d'une autre...

« Son abord était doux et son visage un peu riant et néanmoins sérieux, surtout quand elle parlait de Dieu et des choses spirituelles. Jamais on ne l'a vue en colère ni dans l'impatience, non pas même dans le siècle, quoiqu'elle fût presque continuellement dans des contradictions très pressantes : ce qui la faisait admirer des personnes du monde, qui ne sont pas accoutumées de voir une semblable modération. Aussi l'on peut dire que Dieu lui avait donné dès cette vie la récompense qu'il a promise aux personnes douces et débonnaires, savoir la possession des cœurs et des affections de tout le monde. La diversité de ses emplois l'obligeait

de traiter quasi continuellement avec des personnes de toutes conditions et de toute humeur. Il lui a fallu faire bâtir et rebâtir le monastère, défricher des terres, ériger des fermes, les faire cultiver, entreprendre des travaux de toutes manières, veiller aux embarquements et débarquements, faire toute sorte d'expéditions, traiter d'affaires avec les matelots, et en tout cela Dieu lui avait donné la grâce et les talents pour contenter et gagner un chacun, de sorte que quand elle mourut, il n'y eut personne dans le Canada qui ne fût sensiblement touché et qui ne ressentît dans son cœur comme un vide causé par la perte d'une chose qui le remplissait très agréablement.

« Après sa mort, il y avait plaisir à entendre parler les religieuses des vertus qu'elles lui avaient vu pratiquer, surtout de sa douceur incomparable. Une entre autres qui était passée avec elle de France en Canada, et qui l'avait observée durant plus de trente ans — la Mère Cécile de Sainte-Croix — disait : « Depuis » que j'ai connu ma Mère de l'Incarnation, j'ai toujours remarqué en elle un » courage de lion pour surmonter les difficultés qui se sont rencontrées dans les » services que Dieu demandait d'elle et un esprit d'agneau dans la douceur avec » laquelle elle a conversé avec le prochain...» Une autre prenant la parole dit: « Son » extérieur était une parfaite image de son âme bienfaisante et ses paroles toutes » pleines de douceur étaient l'écho de son esprit d'agneau... » Une autre enfin comprit en peu de mots tout ce qui se pouvait dire de la douceur ravissante de cette Mère, disant qu'elle était douce, affable, respectueuse, obligeante, prompte à servir tout le monde, aisée à contenter ; qu'elle avait des peines non pareilles à faire le moindre refus et à causer la plus petite honte à qui que ce fût, qu'elle parlait toujours en bonne part de tout le monde...

« Cette douceur lui tenait toujours une compagnie très fidèle, en sorte qu'elle n'était jamais surprise dans les occasions qui eussent été capables de l'émouvoir. Au contraire, cette vertu angélique ne paraissait jamais avec plus d'éclat que quand elle était contrariée, qu'il lui fallait souffrir quelque confusion et qu'on lui parlait rudement et d'une façon hautaine, car alors elle entrait dans une humble gravité, et l'on voyait qu'une certaine douceur se répandait sur son visage, qui faisait connaître la paix profonde dont elle jouissait intérieurement.

« Mais quoiqu'elle eût un fonds de bonté qui ne se peut exprimer, sa douceur néanmoins n'avait rien de lâche et n'empêchait point qu'elle n'eût cette faim et cette soif de la justice dont sont affamés et altérés ceux qui entrent davantage dans les intérêts de Dieu, car elle l'exerçait vigoureusement quand il y allait de sa gloire et de la sanctification des âmes. Elle avait son huile, mais elle y savait mêler le vin quand il y avait quelque plaie à médicamenter. Le respect de plusieurs personnes qui sont encore en vie m'ôte la liberté d'en donner beaucoup d'exemples. »

Dom Claude Martin en cite néanmoins deux : un cas de présomption et d'entêtement d'une sœur, un autre de bavardage innocent de récréation. C'était ce qui pouvait se redire sans froisser personne. Les héroïnes, qu'on pouvait reconnaître au monastère de Québec, devaient être secrètement fières d'être ainsi tirées de l'ombre. Les corrections de Marie ne laissèrent pas de trace d'aigreur dans leurs esprits. D'autres, dans le monastère et au dehors, prirent moins bien ses interventions. Il y eut de temps à autre de petits et de gros mécontentements, des dépits qui tournèrent à la raillerie et même à l'animosité.

Nous relevons seulement ici les confidences voilées de Marie sur les contradictions qu'elle eut à endurer dans ces années qui vont de son arrivée à Québec jusqu'en 1654. Nous les retrouverons dans sa *Correspondance* et plus tard dans son histoire. Nous essaierons alors de jeter un peu de jour sur ses trop laconiques allusions. Supérieure, elle avait à agir, et elle était femme à prendre ses responsabilités. Esprit clair, jugement droit, elle eut un tort : celui d'avoir trop souvent, sinon toujours raison. Faute que les saints pardonnent, que les hommes — et les saints le restent longtemps — n'oublient pas. Autour d'elle, les sœurs d'une part, les Jésuites de l'autre, le ressentirent quelquefois trop vivement. Et puis, note spirituellement M. Bremond, son vin, « vin de Touraine, vin nouveau pétillant », n'a pas toujours été du goût de tous. Elle apportait une bonne rondeur en toutes choses, et quelquefois aussi une légère pointe de malice. Toutes les trempes n'étaient pas aussi déliées. Pour plusieurs, un peu lentes, un peu épaisses, la piqûre dégénéra en blessure. Enfin, dans sa période de tentations, l'accablement fut par instants si fort que Marie ne put éviter les petites fautes d'*égarement*. Elle nous l'a dit plus haut, et son fils le redit après elle en la commentant.

*Vie*, p. 466. « Encore que la Mère de l'Incarnation fût la maîtresse de ses passions et qu'elle leur tînt tellement la bride que nulle ne la pouvait surprendre pour éclater au dehors..., dans les temps néanmoins qu'elle était le plus plongée dans l'abîme de ses peines intérieures, et surtout dans sa tentation d'aigreur contre le prochain, il en paraissait quelquefois de légères marques par des réponses moins douces qu'à l'ordinaire ; non qu'elles eussent rien d'aigre, car on pourrait bien dire d'elle ce que l'Écriture dit de Job dans ses tentations, que ses lèvres n'ont jamais rien proféré d'indécent, mais parce qu'elles n'avaient pas tout l'agrément ni toute la douceur qui accompagnaient ordinairement toutes ses paroles. » Là-dessus, Dom Claude Martin nous raconte comment Dieu se servit « d'un garçon âgé seulement de quinze ans, fils d'un brasseur de bière, pour lui faire une des plus belles leçons qu'elle eût reçues de sa vie ». Mais il s'agit d'une lettre, et nous renvoyons cet épisode à la *Correspondance* de la Vénérable Mère.

Si c'est une faute d'avoir du bon sens et de dire les choses avec esprit, avec quelle touchante bonne grâce Marie ne savait-elle pas se racheter ! La *Vie* est pleine de ces délicatesses de l'âme qui craint toujours d'avoir contristé le prochain.

*Vie*, p. 507. « Son humilité la rendait tellement présente à elle-même pour en faire les actions qu'elle n'en laissait passer aucune occasion. Lorsqu'elle faisait l'office de dépositaire, si quelques particulières témoignaient n'être pas contentes, ou parce qu'elle leur eût refusé ce qu'elles lui avaient demandé ou parce qu'elle leur eût dit quelque parole dont elles n'eussent pas été entièrement satisfaites, elle ne manquait pas de leur en demander pardon avec une douceur et une humilité capables de les gagner. Et on l'a vue même prévenir celles qui avaient été ses novices et leur demander pardon à genoux avec des soumissions qui les rendaient honteuses, mais qui ne laissaient pas de leur donner un exemple très pressant d'humilité. Dans une maladie où elle souffrait des douleurs extrêmes, elle dit à une sœur converse qui l'avait maniée un peu rudement, qu'elle n'était pas des plus adroites à soulager les malades dans leurs infirmités. Quoiqu'elle lui eût dit cela sans passion, faisant néanmoins puis après réflexion que cette parole pouvait avoir offensé cette bonne sœur, elle en eut un regret si sensible qu'elle lui en

demanda pardon, et n'étant pas contente de l'avoir fait par elle-même, elle le fit encore faire par d'autres. »

(2) Marie avait une inclination naturelle à l'humilité. La *Relation* de 1633 et les commentaires qui l'accompagnaient ont déjà mis cette vertu chez elle dans un grand relief. Le Canada devait lui fournir surabondamment les occasions *de s'humilier jusqu'à l'anéantissement, s'il eût été possible.*

*Vie*, p. 505. «Elle a été dix-huit ans supérieure, et le reste du temps, elle l'a presque tout passé dans les charges d'assistante, de dépositaire et de maîtresse des novices. Mais rien n'a jamais été capable de lui élever le cœur. Elle avait même des talents rares et extraordinaires, car outre son esprit éminent et éclairé dans la conduite des âmes, expérimenté et intelligent dans les voies de l'esprit, élevé dans l'intelligence des Écritures et pénétrant en toutes sortes d'affaires, soit qu'elles fussent selon Dieu ou selon le monde, elle savait encore parfaitement la science des arts qu'elle apprenait souvent à ceux qui en faisaient profession, et elle-même travaillait à ravir en toutes sortes d'ouvrages de peinture, de dorure et de broderie, dont elle a laissé des ouvrages tant à Tours qu'à Québec qui sont admirés de ceux qui excellent dans ces arts. Elle n'ignorait pas même les mécaniques, où elle réussissait à merveille quand elle s'y appliquait ou par pauvreté ou par humilité. Et ce qui surprenait le plus, elle entendait admirablement la pratique, et quoiqu'elle eût une aversion étrange de ces sortes d'affaires, elle donnait néanmoins dans la nécessité et quand on la consultait, des conseils assurés et très solides. En un mot, elle avait un esprit universel, et l'adresse s'accordait si bien avec la spéculation qu'en tout ce qu'elle entreprenait elle réussissait en perfection.

« Cependant, nonobstant tous ces avantages, elle était si bien établie dans la connaissance de son néant et dans l'amour de sa propre abjection que l'on ne lui entendit jamais dire une parole de vanité ni aucune autre qui pût donner de l'estime de ce qu'elle faisait. Jamais on n'a vu en elle aucun mouvement ni aucun air de présomption pour faire croire qu'elle rendît le moindre service du monde au monastère. Au contraire, elle s'estimait lui être si inutile qu'elle croyait qu'on lui faisait une longue et perpétuelle aumône de la nourrir et une grande miséricorde de ne pas la chasser...

« Comme elle disait d'elle-même tout le mal qu'on saurait dire de la plus abominable de toutes les créatures, elle ne pouvait souffrir qu'on parlât d'elle en bonne part, les louanges lui étant des supplices. Le R. P. Jérôme Lalemant faisant un jour une réprimande à une sœur converse qui avait tenu tête à cette humble Mère, il lui dit entre autres choses : « Cela est beau que la sœur novice » qui ne vaut pas une paire de sabots, tienne tête à une Mère de l'Incarnation » qui est estimée et honorée de toute la France. » L'on se riait quelquefois de cette sœur par divertissement de ce qu'elle avait été comparée à une paire de sabots. Mais cette humble Mère rougissait aussitôt, et surtout quand elle entendait dire qu'elle était en honneur et en estime dans la France, son âme était dans une gêne qui ne se peut dire, et elle ressentait plus de confusion en elle-même qu'une personne avide d'honneur n'en aurait dans les injures les plus humiliantes. »

(3) *Vie*, p. 619. « Dans le commun des hommes, la vue du péché est la cause de (l')esprit de componction et de larmes intérieures, mais dans les saints, les

plus petites imperfections et les plus légères impuretés suffisent pour les faire pleurer et gémir et pour leur faire entreprendre des pénitences très rigoureuses, comme l'on a pu remarquer dans la Mère de l'Incarnation, qui, en vue des puérilités de sa jeunesse et des imperfections intérieures, dont les plus saints ne peuvent être exempts en cette vie, sentait en son cœur une douleur qu'elle ne pouvait apaiser que par ces pénitences effroyables et continuelles dont elle a parlé. Elle savait bien que ces sortes d'imperfections en elles-mêmes n'étaient pas des crimes, mais les comparant avec la pureté infinie de Dieu, elles lui paraissaient si monstrueuses et si horribles qu'il n'y avait rien qu'elle n'entreprît pour les détruire et pour punir la nature qui en était coupable. »

(4) *Vie*, p. 634. « Il y a une espèce de pureté intérieure... qui n'est propre qu'aux âmes héroïques, laquelle consiste dans un parfait dégagement des plus petits atomes d'imperfection. Ce que j'en ai dit dans un autre lieu où j'ai été obligé d'en parler à fond peut suffire (Voir la *Relation* de 1633 et ses commentaires: Vol. I, pp. 195 ss.), outre qu'il est évident que l'unique fin des desseins de Dieu sur cette grande âme, ainsi qu'on l'a pu remarquer jusques ici et qu'on le verra encore plus clairement dans la suite, n'a été que de la dégager des plus petites poussières de cette vie et d'en faire un vaisseau des plus purs où il se soit jamais plu d'habiter. Un Révérend Père Jésuite qui l'a éprouvée autant qu'une âme le peut être, pour savoir si sa sainteté correspondait à l'estime que tout le monde en avait, dit un jour à quelques religieuses que toutes les vertus de la Mère de l'Incarnation étaient grandes, mais qu'elle était incomparable en pureté et en humilité, et que s'il lui eût été permis de parler, il eût dit des choses qui étonneraient tout le monde, mais que la personne étant encore en vie, il était obligé de garder le silence. Ce Père est mort avant elle, et par sa mort, le monde se trouve privé de la connaissance de ces choses étonnantes que la prudence humaine l'avait obligé de tenir cachées. »

Ce Jésuite anonyme semble bien être le P. Le Jeune. Il fut le directeur de Marie de 1639 à 1645. Il est mort en 1664, huit ans avant sa pénitente. Enfin, il n'est guère douteux qu'il ne l'ait éprouvée avec rigueur, même avec une rigueur outrée. On croit pouvoir discerner souvent sa main dans les contradictions qui marquèrent les premières années de Marie à Québec.

(5) Charlevoix : « L'arrivée des nouvelles religieuses (avait donné) lieu à la Mère de l'Incarnation de faire paraître son grand ascendant sur les esprits et le talent qu'elle avait pour les affaires. Parmi les filles qui composaient la communauté naissante de Québec, il y en avait qui étaient venues de Tours, d'autres de Paris. Ces deux maisons ne sont pas de même Congrégation, car les Ursulines sont divisées en deux, lesquelles diffèrent en des choses assez essentielles. Elles n'ont pas le même habit, et celles de Paris font un quatrième vœu solennel d'instruire les filles, que celles de Tours ne font point. Il faut avoir pratiqué les communautés religieuses pour savoir jusqu'où va l'attachement qu'on y a aux anciennes coutumes, et combien il est difficile de les faire changer pour en substituer d'autres en leur place. Si c'est une faiblesse, on peut dire qu'il n'en est point de plus généralement répandue, et l'on doit, ce semble, l'excuser d'autant

plus aisément dans des filles, qu'on sait quels différends la seule forme de l'habit a excités parmi des hommes véritablement respectables par la solidité de leur esprit et l'étendue de leur érudition. » (*Op. cit.*, p. 270.)

Il fallut trouver un compromis au moins provisoire. Sur l'heure, à Québec et en France, la chose alla assez facilement, grâce à l'expérience de la Vénérable Mère. Les objections et les contrariétés ne vinrent qu'ensuite. Nous n'avons pas à en parler à propos de la *Relation* de 1654. Nous n'y faisons allusion que pour noter les ménagements que Marie dut apporter dans la direction du monastère, soit comme supérieure, soit dans les autres charges qu'elle eut à exercer. La *Vie* a souligné une preuve entre autres de cette sagesse.

*Vie*, p. 469. « (En 1645) elle quitta la charge de supérieure, les constitutions de l'Ordre ne permettant pas d'y continuer une même personne plus de six ans de suite. Elle donna dans cette rencontre une preuve de sa grande prudence et de son admirable désintéressement. Car l'union des deux Congrégations étant encore récente, et craignant que si l'on choisissait une religieuse de la Congrégation de Tours pour lui succéder, celles de Paris n'eussent quelque sujet de croire que l'on voulait élever cette Congrégation au préjudice de la leur, elle crut qu'il fallait jeter les yeux sur une religieuse de la Congrégation de Paris, et quoiqu'elle laissât à toutes les sœurs la liberté de leurs suffrages, elle les fit néanmoins pencher du côté d'une excellente fille qui était venue du Faubourg de Saint-Jacques de Paris, avec laquelle elle partagea depuis la conduite du monastère, s'étant succédées l'une à l'autre de six en six ans jusques à la mort. Par cette prudence, l'union demeura si ferme et la paix si inaltérable, qu'il ne paraissait pas que celles que Dieu avait si saintement unies, eussent jamais été séparées. »

Évidemment, Dom Claude Martin voit les choses à distance. Le temps a consacré l'œuvre de Marie et dissipé toutes les obscurités. Tournons quelques pages, et voici ce qu'il ajoute sans souci de se contredire :

*Vie*, p. 513. « Quand elle quitta sa charge de supérieure après l'avoir exercée six ans entiers, on lui donna les offices de dépositaire et de boulangère. Dans l'un, elle trouva bien des affaires à cause des nécessités du pays qui étaient fort grandes, et dans l'autre, elle eut beaucoup à souffrir...Elle ne fut pas un an dans ces emplois qu'on les lui ôta pour lui en donner d'autres encore plus humiliants, et d'une manière qui lui pouvait causer bien de la mortification. Car Notre-Seigneur ayant permis que l'on entrât en soupçon de sa conduite et qu'on la blâmât, sans lui rien dire, de certains défauts dont elle était innocente, on la regardait comme si elle eût été effectivement coupable. Quoi qu'elle fît et de quelque côté qu'elle se tournât, elle trouvait partout de la froideur. » Marie ne fut pas prise au dépourvu, ajoute Dom Claude Martin. Et on le pense bien. « Les religieuses la voyant dans cette allégresse s'imaginaient qu'elle ignorait les sentiments qu'on avait d'elle et qu'elle ne savait pas les causes de cette humiliation ; mais elle les savait très bien. » Dom Claude Martin devait les savoir aussi. Il ne nous a rien dit, et nous en sommes réduits à des conjectures. Plus tard, nous verrons que si la part de Marie dans les constitutions de Québec n'explique pas toute sa défaveur, elle en donne du moins quelques raisons plausibles.

## TREIZIÈME ÉTAT D'ORAISON

### LVIII

JE pâtis encore la révolte des passions et tentations d'aversion, jusqu'au jour de la fête de l'Assomption de la très sainte Vierge, l'an 1647, que j'eus une forte inspiration de recourir à cette divine Mère pour qu'il lui plût m'en obtenir la délivrance, si c'était pour la gloire de son bien-aimé Fils, mon suradorable Époux, et qu'elle savait bien ma faiblesse et combien ce que je pâtissais était opposé à l'état que sa divine Majesté me faisait porter dans le centre de mon âme, et enfin que sa très sainte volonté fût accomplie, voulant être une victime à son amour, en la façon et manière qu'il le voudrait de moi. J'expérimentai lors que l'Esprit de Dieu me faisait parler à cette divine Mère. J'étais pour lors devant le très saint sacrement. En un instant, je me sentis exaucée et ôter [a] de moi comme un vêtement sensible, et une suite et écoulement de paix en toute la partie sensitive de l'âme. Cette aversion fut changée en un amour cordial pour toutes les personnes envers lesquelles j'avais ressenti de l'aversion et contre lesquelles ma nature avait ressenti de l'aigreur. Dans les occasions, je leur rendais tous les services possibles

1 *souffris* 7 *combien] l'état que je souffrais* 11-14 *victime] à son amour, en la façon et jusqu'au point qu'il lui plairait. J'étais pour lors devant le très saint sacrement, où je voyais clairement que c'était l'Esprit de Dieu qui* 15-16 *et comme déchargée d'un vêtement [lourd et] sensible avec une suite*

[a]. Je me sentis exaucée et (je sentis) ôter de moi... et une suite... etc.

selon mon état et condition, et même, comme l'on ne savait pas ce qui se passait en moi ni les motifs et raisons qui me faisaient agir de la sorte au dehors, excepté ceux auxquels je rendais compte de mon âme, l'on ne pouvait comprendre cela. L'on a fait divers jugements qui ne touchaient pas du tout au but [a].

Environ ce temps-là, il arriva une occasion qui, dans son effet et en sa cause, me pouvait donner une grande humiliation ; et en effet, je la portai ; et cette humiliation me devait être d'autant plus sensible qu'elle me venait, dans l'apparence humaine, de personnes de vertu et que j'avais obligées en toutes occasions. Enfin Dieu permit qu'il s'y rencontrât des circonstances capables de me plus humilier que chose aucune qui me fût arrivée. J'ai su tout ce qui s'était passé en l'affaire dont il était question. Je n'en dis pas un mot pour m'excuser, et Notre-Seigneur me fit la grâce que je n'eusse point de sentiments imparfaits contre aucune de ces personnes-là. Je considérais leur procédé en esprit humilié devant Dieu, me confessant digne qu'on eût les pensées et sentiments qu'on avait de moi, et qu'enfin l'on avait raison à cause de mes grandes imperfections qui en pouvaient avoir donné sujet véritable. Auparavant que [b] cette chose arrivât, Notre-Seigneur m'avait fait connaître qu'il voulait de moi la chose de laquelle il était question et à laquelle on s'opposait. Je n'en parlai à personne, demeurant en ma paix et tranquillité, tout comme si j'eusse eu toutes les satisfactions imaginables. Je ne doutais point de la volonté de Dieu ni qu'elle s'accomplirait en son temps, comme, en effet, elle arriva et comme [c] la divine Majesté me l'avait signifiée. Après quoi, je fis rapport de tout au Révérend Père Lalemant, mon supérieur.

14 *de m'humilier plus qu'aucune chose qui*

[a]. Les jugements que Marie a déjà relevés à l'article LIV et ceux dont elle parlera à l'article LIX.

[b]. *Auparavant que*, avant que.

[c]. *Et comme*, et de la manière que.

Il faut qu'en passant je die à la gloire de Notre-Seigneur, qu'il m'a toujours fait la grâce que je ne suis nullement attachée à mes lumières et connaissances naturelles ou surnaturelles, me sentant portée à <soumettre> [a] mon jugement. Si j'ai cela pour moi, je le voudrais voir en pratique dans toutes les âmes que Dieu appelle dans son service. Le contraire me mortifie, mais je le porte en patience, si ce n'était que la gloire de Dieu voulût de moi un procédé contraire, selon la justice, et qu'on jugeât être tel. Voilà comme je suis pour mes actions libres. Pour les lumières extraordinaires, je pourrais avoir des connaissances que la divine Majesté voulût ces choses [de moi]. Je le déclare à mon directeur, je le laisse juger et ensuite me tiens en repos, s'il l'approuve ou non. S'il me dit d'agir, j'agis ; s'il me dit : « Ne faites pas », je n'ai nulle pente de faire, parce que l'Esprit de grâce m'imprime cette vérité qu'il me tient la place de Dieu et que ce serait errer de ne pas suivre ses conduites. J'ai toujours été comme cela, depuis que Notre-Seigneur m'a appelée à la vie intérieure et que j'ai eu un directeur [b] (1).

L'on me pourrait demander si j'ai quitté mes imperfections toutes les fois qu'il me l'a dit et si j'ai pratiqué les vertus contraires qu'il me conseillait. Je réponds que j'ai toujours eu la volonté de le faire ; mais je suis toujours faible et fort imparfaite. Lors même que dans le temps de mes grandes tentations, mon directeur me disait : « Il y a faute ou imperfection en ceci ou cela », en ce même moment, je sentais que mon esprit était humilié sous ses pieds, et lors, actuellement, je me mettais à genoux pour lui demander pardon, le suppliant de me donner une pénitence. Une fois qu'il me mortifiait

7 *je suis [quelquefois] mortifiée de voir le contraire* 16 *aucune inclination de*

[a]. Ms. : *m'oumettre*.

[b]. Devant un sentiment contraire de personnes autorisées, Marie s'inclinait, quelles que fussent ses raisons et leur solidité. Son effacement ne l'empêchait point de voir qu'elle était dans le vrai et de souffrir des solutions préférées aux siennes. Si cependant la gloire de Dieu et la justice étaient intéressées à la chose, elle prenait conseil et persistait dans son opinion.

extraordinairement, — j'étais dans l'actuelle souffrance de mes tentations [a], — croyant en moi-même que j'étais au delà de toutes les imperfections imaginables, une crainte me saisit que ce ne fût une possession ou une obsession que je pâtissais. Incontinent je suppliai N. de m'exorciser s'il jugeait que ce fût la vérité, parce que je ne pouvais plus supporter de si grandes fautes [b]. Il me renvoya sans me répondre. Au fond, ce n'était pas que mes imperfections me donnassent de l'inquiétude, mais c'était de voir l'incompatibilité de l'imperfection avec la grande perfection que Dieu demande d'une âme qui lui appartient, qui me faisait voir tout ce qui était en moi plein d'impuretés et d'imperfections.

Enfin, l'effet de la grâce que Dieu m'avait faite le jour de l'Assomption, par les mérites de la très sainte Vierge, me fit expérimenter plus clairement que je ne l'avais pu concevoir la grandeur de cette grâce et voir l'état des grandes croix intérieures et tentations que j'avais portées près de huit ans et, par conséquent, peser les grandes obligations que j'avais à sa divine Majesté de m'avoir si puissamment aidée et protégée dans tous les divers accidents qui s'étaient rencontrés en cet espace de temps, qui me serait trop long à déduire, aussi bien que le détail de ses grandes grâces et faveurs, nonobstant mes incorrespondances. Hélas ! j'en suis honteuse autant de fois que j'y fais réflexion, y trouvant toujours de nouveaux motifs de m'humilier et d'ailleurs de chanter les miséricordes d'un si bon Dieu <pour> le néant et la poussière de la terre. Il soit béni éternellement !

1 *extraordinairement*], *et que j'étais actuellement dans la souffrance de* 5 *obsession, et incontinent* 16-18 *me fit*] *connaître clairement la grandeur de ses miséricordes, et en même temps l'état* 18 *tentations* [*effroyables*] 19-20 *ans*]: *de ces deux principes, j'inférais les grandes* 25 [*mes infidélités et*] *mon peu de correspondance* 28 *Dieu*] *envers le* 29 *Qu'il soit*

[a]. Les signes de parenthèse ne sont pas dans le manuscrit.

[b]. L'épisode ne se rapporte pas nécessairement à la vie canadienne de Marie. Le directeur auquel elle fait allusion pourrait être aussi un Feuillant ou un Jésuite de Tours.

## LIX

Il ne se peut dire la paix et grande tranquillité que l'âme possède se voyant entièrement libre de ses liens et rétablie en tout ce qu'elle croyait avoir perdu ; et non seulement elle le [a] connaît, et expérimente qu'elle n'a fait aucune perte, mais [b] des amas de trésors indicibles. Elle connaît que ce qui lui avait ôté la vue des biens qu'elle possédait dans l'intime union de l'Époux avait été une cendre qui cachait son feu et ses lumières, pour son bien et avancement dans des vertus foncières qu'elle n'avait pas auparavant dans le degré que la divine Majesté les lui fait posséder.

Ces vues et ces expériences [c] qu'elle a en ce changement d'état ne sont pas des lumières par retours [d], mais par des impressions plus distinctes que toutes lumières par le suradorable Verbe Incarné qui habite en elle, impressions qui portent des effets dignes du sujet qui les imprime et tout conformes [e] aux maximes du saint Évangile, en sorte qu'il ne se peut rien opérer qu'en cet esprit et conduite. Envisageant cet état, je ne me <pouvais> lasser de bénir Dieu de m'avoir fait passer par tant de détroits [f] et tant d'épines. Je lui demandais pardon de ne lui avoir pas été assez fidèle dans mes tentations, ce qui me donnait de la confusion

*4 elle connaissait qu'elle n'avait fait aucune perte, mais [de plus elle voyait par expérience qu'elle avait fait] un amas de 13 par retours [et par réflexions] 16 dignes] de Celui qui les causait et toutes conformes 19 esprit] et en cette vue*

---

a. *Le*, c'est-à-dire qu'elle est rétablie dans toutes ses richesses spirituelles.

b. C'est-à-dire : mais elle expérimente qu'elle a fait.

c. Ms. : *Ces vœux et ces expériences*. Faute de copiste pour : *ces vues*. Dans le manuscrit, *vue* est ordinairement écrit *veue*. La prononciation mentale du mot aura entraîné l'inscription d'un autre mot à même consonnance.

d. *Retours*, réflexions sur soi-même.

e. La leçon du manuscrit, qui rattache l'adjectif *conformes* à *effets* et non à *impressions*, est plus en harmonie avec le contexte que celle de la *Vie*.

f. *Détroits*. Dans l'ancienne langue, passages resserrés, difficiles, tant sur terre que sur mer ; au figuré, angoisse, détresse physique ou morale.

et m'humiliait en sa divine présence ; et ce point est le poids de mon humiliation qui depuis a servi de matière à l'esprit de componction amoureuse que Notre-Seigneur me donne continuellement avec toutes <ses> [a] autres signalées faveurs.

Je loue et bénis ce sacré Sauveur de ce qu'il lui a plu en diverses manières m'humilier dans ses voies. Je lui dis avec le prophète : *Ah! qu'il est bon que vous m'ayez humiliée* [b]. [C'est avec vérité] que je lui dis [c], et que pour tous les trésors de la terre, je ne voudrais pas n'avoir passé par cet état d'humiliation que je vois infiniment précieuse, plus que je ne puis le dire. Il me semble que j'ai passé par ces tanières de lions et de léopards dont parle l'Épouse au Cantique [d], et qu'au lieu d'avoir été endommagée par leurs morsures, je me suis sauvée dans le domaine et dans les trésors de mon céleste Époux, qui ne sont autres que les saintes et sacrées maximes de l'Évangile, qui, comme des torrents, sont coulées de sa divine bouche. S'il m'a dit : *Faites du bien à ceux qui vous font du mal* [e], c'est une loi qu'il me semble qu'il a écrite dans mon cœur avec une efficacité toute d'amour : ce que j'expérimente dans les occasions, non point en me mortifiant, mais par une pente et inclination qui me porte là, en vertu de l'impression de la maxime de mon divin Époux. Comme ayant eu diverses affaires, depuis que je suis en Canada, et par conséquent à traiter avec personnes de diverses conditions, il s'est rencontré plusieurs affaires assez épineuses ; ces divines maximes ont été ma force et soutien. L'on prenait souvent mon procédé comme provenant de

1 *présence* [*au-dessous de toutes choses*]. *C'était en ce point que je trouvais le poids de mon humiliation* 18 *torrents* [*de richesses*] *sont coulés* 27-29 *conditions* [*et d'humeurs fort différentes*], *ces divines maximes ont été*

a. Ms. : *les.*

b. Psaume CXVIII, 71.

c. Ms. : *Cette vérité que je lui dis.*

d. Cantique des cantiques, IV,8.

e. Saint Matthieu, V, 44.

mon naturel, qu'on disait facile à secouer et à oublier les déplaisirs que je pouvais recevoir de la part du prochain ; mais l'on ne voyait pas que, mon esprit étant possédé de cet esprit des maximes du Fils de Dieu, j'agissais par ce principe (2). Ce que je dis d'une manière générale, je le dis de l'autre [a]. Ce n'est pas, comme j'ai dit ci-devant [b], que je ne tombasse dans l'imperfection par égarement et surprise, soit dans les affaires que j'avais dans la maison, soit à la grille, car j'ai toujours eu à traiter avec le prochain, et ce pays-ici est très plein de tracas, surtout en un nouvel établissement où l'on trouve tout à faire, une grande disette et diverses circonstances fort épineuses qui donnent sujet à divers travaux à ceux qui sont appelés à agir avec le prochain, soit en la charge de supérieure, soit en celle de dépositaire, ayant toujours exercé l'une ou l'autre (3).

## LX

Dans les susdits emplois, mon esprit était toujours lié à cet Esprit qui me possédait pour me faire marcher et agir dans les maximes du suradorable Verbe Incarné. Il semblera que je ne fais que répéter [c] au sujet de ces divines maximes, sur lesquelles je roulais, ai-je dit, continuellement. Est à remarquer que dans la voie que Notre-Seigneur a toujours tenue sur moi pour ma conduite spirituelle, que [d] le Saint-Esprit m'a toujours, depuis le commencement qu'il m'a appelée dans la vie intérieure jusqu'à cette heure, donné pour principe les

12 *faire*], [*où l'on souffre*] *une grande disette* 22 *Mais il est à remarquer*], [*ce que je n'ai point encore dit*]

---

[a]. C'est-à-dire : Ce que je dis de toutes les maximes en général, je le dis de chacune d'elles en particulier.

[b]. Voir l'article LIV.

[c]. *Répéter*. Employé ici absolument.

[d]. Sur chacun de ces tours : *Est à remarquer ; Que dans la voie... que le...* etc voir les remarques faites précédemment, sur la suppression du pronom sujet et la répétition pléonastique de la conjonction *que*.

maximes de l'Évangile, sans que je m'y étudiasse, soit y raisonnant, soit y réfléchissant par élection [a], mais cela me venant tout en un moment dans l'esprit, sans qu'au précédent j'en eusse fait lecture. Même quand j'en eusse fait, ma mémoire était labile [b] en ce point, en sorte que la maxime qui était produite par l'Esprit qui me conduisait anéantissait en moi tous autres souvenirs, quoique saints, et ce qui était présenté en mon esprit portait en soi ce qui pour lors était utile pour mon avancement spirituel, et toutes sortes de biens et grâces substantielles dans l'union du sacré Verbe Incarné.

Mais dans la suite du temps et dans les changements d'états, les opérations de l'Esprit de Dieu changent dans leurs effets, à proportion de l'état où l'âme entre, de sorte qu'un passage de l'Écriture sainte opérera en un temps et un sens [c] tout autre chose qu'en un autre, mais toujours dans une plus grande perfection, non pas à l'égard de Dieu qui est immuable, mais au regard de l'âme qui aura ses croissances spirituelles et dans la <sanctification> [d] jusqu'à la fin. Quelque degré d'union avec Dieu qu'elle ait expérimenté ou expérimente en cette vie, il y a toujours quelque chose de plus, Dieu étant infini dans ses dons. En voici un exemple.

Avant que je fusse religieuse, même première que [e] la divine Majesté m'eût donné les connaissances et grâces que j'ai dites de la très sainte Trinité, les lumières que j'avais de l'Écriture sainte engendraient en moi une foi si vive qu'il me semblait que j'eusse passé par les flammes pour ces vérités, car c'étaient des clartés qui

*5 ma mémoire*] *me manquait en ce point* 16 *en un temps*], *un sens tout autre et un tout autre effet* 20 *sanctification* 25 *les connaissances*] *que j'ai dites de la*

---

[a]. *Par élection*, par choix d'un sujet.

[b]. *Labile*, sujet à manquer. Le terme est passé dans le français moderne. Le manuscrit écrit : *l'habile*. Cette orthographe suggérerait que la copiste ignorait le sens du mot.

[c]. C'est-à-dire : *en un temps et* EN *un sens*.

[d]. Ms. : *satisfaction*. Mauvaise lecture d'un mot peut-être écrit en abrégé.

[e]. *Première que*, avant que (Voir l'article LVII, page 409, note c).

portaient leur certitude et leur efficacité. Elles me donnaient une espérance que non seulement je posséderais et jouirais des fruits et des biens qui m'étaient manifestés dans Dieu, hors de Dieu, et de Dieu même [a], mais tout pour le même Dieu et sa gloire ; cette espérance me faisait oublier moi-même pour plaire à mon divin Époux, me faisant faire des actions et me jeter dans des hasards qui surpassaient tout ce que [peut] une personne de mon sexe [b]. Les passages de saint Paul qui traitent des opérations et des effets qu'[elles] [c] produisent dans les âmes me consommaient d'amour, et lors de ma vocation religieuse, les passages qui traitent des conseils de l'Évangile m'étaient comme autant de soleils qui faisaient voir à mon esprit leur éminente sainteté, et en même temps enflammaient toute mon âme en l'amour de leur possession et opéraient efficacement ce que Dieu voulait de moi, selon mon état, de la pratique des divines maximes du suradorable Verbe Incarné : toutes ces vues et grâces substantielles n'étant par aucune étude de ma part, mais à la façon que les éclairs précèdent le tonnerre, expérimentant que tout procédait du centre de mon âme, de Celui qui en avait pris la possession et qui la consommait en son amour

2 *une espérance*] *que je jouirais* 3-5 *manifestés*], *et cette espérance me faisait oublier moi-même* 10 *effets*] *que ces divines lumières produisent* 17 *voulait de moi*] *dans la pratique des* 19 *grâces*] *importantes et solides* 21 *tonnerre*]. *J'avais une certaine expérience que* 22 *âme*] [*ou plutôt*] *de Celui* 23 *consumait*] *de son feu*

---

[a]. Tout ce passage est assez énigmatique dans le manuscrit, par suite de l'absence d'une ponctuation logique. Il en était certainement de même dans l'original. Aussi pour plus de clarté, la *Vie* a-t-elle fait dans le texte une coupure. Nous pensons que la ponctuation que nous avons adoptée permet une interprétation rationnelle de la phrase et dispense de toute suppression.

[b]. Marie établit une corrélation non entre une double efficacité des lumières de l'Écriture sainte, mais entre deux effets de l'espérance. Non seulement cette espérance que lui donnaient les passages des livres saints l'assurait du bonheur éternel, mais encore elle était si vive qu'elle lui faisait oublier la vue de ses propres intérêts pour plaire en tout à Dieu.

[c]. Ms. : *ils*. Le sujet serait alors *les passages de saint Paul*. Plus probablement faut-il voir le sujet dans les *lumières* dont il été a parlé ci-dessus, comme fait la *Vie*, ou plutôt encore dans les *opérations* divines auxquelles Marie vient de faire allusion.

et en faisait rejaillir ces étincelles pour me conduire et me diriger.

Lors de ma vocation en la Mission de Canada, toutes les maximes et passages qui traitent du domaine et de l'amplification du royaume de Jésus-Christ et de l'importance du salut des âmes pour lesquelles il a répandu son Sang m'étaient comme autant de flèches qui me perçaient le cœur d'une angoisse amoureuse à ce que le Père Éternel fît justice à ce sien Fils bien-aimé contre les démons qui lui ravissaient ce qui lui avait tant coûté.

D'ailleurs les manifestations et opérations intimes de mon divin Époux dans mon âme, qui, dans son intime union et écoulements divins dans lui [a], me faisait part de ses magnificences divines, établissaient en moi un fondement très certain de toutes ces vérités ; de sorte que, si j'avais écrit toutes les grâces et faveurs que la divine Majesté m'a communiquées depuis que, par sa grande miséricorde, elle m'a appelée à la vie spirituelle, tant au sujet des passages de la sainte Écriture que de ses opérations intimes <dans> mon âme, il y en aurait un très gros volume, et toujours, comme j'ai dit, en plus haute perfection et croissance spirituelle [b] (4) ; mais je ne l'ai pas fait, la vue de mon indignité et bassesse de mon sexe m'en ayant empêchée ; et je n'en dis pas un mot qu'alors que je ne puis faire autrement pour m'exprimer, et lorsque je m'aperçois que cela est des lumières

1 *les étincelles* [*et les lumières*] *pour* 8 *perçaient le cœur*] *et qui me donnaient une angoisse amoureuse pour presser le* 13-15 *âme*], *où dans son intime union et par ses écoulements divins il me faisait part de ses magnificences, établissaient en moi* 22 *dit*] *de plus en plus haute perfection et accroissement spirituel* 26-27 *mot*], *sinon lorsqu'étant obligée de m'expliquer, la nécessité ne me permet pas de faire autrement ;* [*surtout*] *quand je me vois insensiblement tombée sur les lumières*

[a]. Ms. : QUI *dans son intime union et écoulements divins* QUI *dans lui, me faisaient part.* — Texte fautif et inintelligible. Nous avons sans doute affaire à un relatif de trop. La *Vie* le donnerait à croire. Nous avons corrigé dans son sens.

[b]. C'est ici que les directeurs de Marie auraient dû intervenir comme l'ont fait ceux de sainte Thérèse, pour avoir des développements nouveaux. C'est grâce à ces derniers que l'autobiographie de la réformatrice du Carmel est devenue l'ouvrage que l'on sait.

que Dieu m'a données touchant la sainte Écriture et qu'il me la faut citer, que je n'entre[a] en une très grande confusion. Encore une raison [b] a été que j'ai toujours cru que sa divine Majesté ne me donnait ses grâces que pour servir à mon avancement spirituel et pour ma sanctification, et de plus que je souillais ces mêmes dons et que par ce moyen j'avais crainte d'être mise au rang des hypocrites, donnant sujet de croire par ma production [c] que j'étais quelque chose, et au fond, je ne suis rien et ne vaux rien en toutes <manières> [d], à cause de mes incorrespondances ; et tout cela me donne une grande crainte d'être reprise et confuse à l'article de la mort.

## LXI

Étant dans la paix que j'ai dite après mes tentations, l'union avec mon divin Époux par ses impressions saintes opérait en moi les vertus foncières de ses divines maximes d'une façon si spirituelle que je ne m'en apercevais pas que par leurs effets, surtout environ un an [avant] que notre incendie arrivât.

Ces effets étaient dans une douceur extraordinaire et dans un si grand dénuement que ce que j'avais au précédent possédé de ces vertus dans les états par où j'avais passé, ne me semblait rien ; et généralement, dans les vertus religieuses, j'expérimentais que j'étais une créature tout autre et que Dieu me possédait par les maximes de son suradorable Fils, m'agissant en tout ce que j'avais à faire selon mon état, par les influences

*2 citer] [je me fais honte à moi-même et] j'entre dans une grande confusion 3 Une autre raison [qui m'a retenue] a été 5 avancement] particulier et à ma [seule] sanctification. Et enfin j'ai eu crainte de corrompre ces 26 Fils] me conduisant*

---

[a]. Sous-entendu : je ne le fais pas que je...

[b]. Sous-entendu : de ma réserve.

[c]. *Production*, mise en avant, manifestation, plutôt qu'écrit.

[d]. Ms. : *matières*.

et onctions de ce passage : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur...* etc., et ensuite : *L'Esprit de Dieu rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu...* etc. [a]. Comme je rendais compte de moi-même au Révérend Père Lalemant, il me disait que je ne devais jamais refuser l'emploi dans les affaires temporelles, vu qu'elles ne me distrayaient point du grand commerce dont il plaisait à la divine Majesté m'honorer avec Elle.

Dans cette année-là [b], j'eus de grandes croix à cause de la persécution des Iroquois qu'ils faisaient souffrir à l'Église [c]. Comme j'entrais dans les intérêts de mon divin Époux, le détriment de son Église me crucifiait intérieurement, quoique mon âme fût entièrement soumise à ses ordres et permissions. Ce fut en ce temps-là que les Révérends Pères de Brébœuf, Garnier et Lalemant furent brûlés et massacrés avec leur troupeau, et que tous les Révérends Pères de la Mission des Hurons, avec le reste de ces pauvres chrétiens, furent contraints de quitter la place et de venir se réfugier ici. Ah ! que ce coup me fut extrême ! C'était une chose la plus pitoyable qu'aucune qui fût encore arrivée en cette nouvelle Église. Les Révérends Pères qui étaient demeurés vifs avaient plus souffert que ceux qui étaient morts. L'on voyait que c'étaient personnes consommées et dans lesquelles Jésus-Christ vivait plus qu'elles ne vivaient en elles-mêmes. Leur sainteté était si visible à tout le monde que chacun en était ravi.

Eux donc et leur troupeau, qui était environ 400 ou 500 chrétiens, s'arrêtèrent ici, à Québec. Dans l'affliction que je portais à mon âme, la seule consolation qui me restait, voyant ces pauvres fugitifs, était d'être proche d'eux et que nous aurions de leurs filles. Notre-Seigneur

8 *Majesté* ] *de me donner avec elle* 13 *le débris de son Église* 26-27 *qu'elles ne vivaient* ] *elles-mêmes* 31 *portais en mon*

a. Saint Matthieu, XI, 19 ; Épître aux Romains, VIII, 16.

b. Année 1649.

c. Voir pour tous ces événements la *Correspondance* de Marie de l'Incarnation.

m'inspira d'étudier en leur langue huronne, à laquelle je ne m'étais point exercée, car dès le commencement que nous fûmes en ce pays, je laissai cela à la Mère Marie de Saint-Joseph, pour me donner à l'algonquin [a] et montagnais, desquels nous avions plus à faire en ce temps-là que de la huronne. J'appris donc assez celle-ci pour enseigner les prières et le catéchisme aux filles et femmes, ce que nous faisions alternativement par semaine, la Mère de Saint-Joseph et moi, à une pleine cabane [b].

Outre cela, nous avions une assez grosse famille que nous assistions tous, en les nourrissant, car plusieurs personnes de piété assistèrent en ce qu'ils pouvaient ces pauvres exilés, mais les maisons religieuses et Madame de la Peltrie y contribuèrent le plus. Les Révérends Pères, pour leur part, en nourrissaient et entretenaient, eux seuls, trois ou quatre cents ; leur grande charité leur faisant faire d'étranges efforts pour ne pas laisser périr ceux qui leur avaient tant coûté de sueurs et de fatigues pour les engendrer à Jésus-Christ et pour les tirer du feu et de la rage de leurs ennemis. Comme dépositaire, c'était moi qui distribuais chaque semaine la dépense [c] à ceux dont nous nous étions chargées : ce qui me donnait beaucoup de consolation de leur pouvoir rendre ce petit service (5). Mais Notre-Seigneur le [d] changea bientôt par une autre visite qui fut notre incendie, qui arriva sur la fin de l'an 1650, en cette sorte [e].

11 *famille*], [*sans parler des séminaristes*] 22 *distribuais*] *la nourriture et les nécessités à ceux* 26 *la changea bientôt par une autre visite* [*de sa providence, qui nous mit en état d'avoir besoin nous-mêmes de l'assistance que nous avions rendue aux plus misérables*] 26-27 [*La visite de Notre-Seigneur qui a fermé le précédent chapitre et qui fera l'ouverture de celui-ci*] *fut l'incendie de notre monastère qui arriva sur*

---

[a]. Ms. : *Algonchin.*

[b]. Marie avait alors 50 ans quand elle se mit à l'étude du huron.

[c]. *Dépense,* lieu où l'on tient en réserve les vivres, et par extension, ces vivres eux-mêmes.

[d]. *Le,* au neutre, *cela.* La *Vie* a préféré le pronom féminin *la.*

[e]. Noter ici l'interpolation de la *Vie.* L'éditeur à cet endroit fait un chapitre nouveau du récit de l'incendie du monastère. Il lui fallait une conclusion et une

Une bonne sœur novice converse [a] qui avait charge de faire le pain, ayant le soir précédent qu'elle devait boulanger fait les levains, de crainte qu'ils ne gelassent, mit dans la met [b] du charbon allumé dans quelques vaisseaux et l'étoupa en sorte qu'il ne paraissait point y avoir de feu. Personne ne savait qu'elle eût fait cela, car ce n'était point la coutume ; ainsi l'on ne s'en fût jamais avisé. Cette pauvre fille, qui avait eu dessein de l'ôter, s'en oublia, de sorte que sur la minuit, ce feu, ayant échauffé le bois dans la met qui, avec toutes les cloisons et planchers, était de bois de sapin, qui de soi attire le feu, s'embrasa en tout lieu, et de là en toutes nos caves qui ne sont point voûtées en ce pays. La boulangerie faisait un de ces départements, tous nos offices étaient au-dessus. En ces départements des caves étaient nos provisions pour l'année, tant de celles que nous avions fait venir de France, comme lards, huiles, beurres, et eau-de-vie pour les domestiques, [que] poissons [c]... etc. Lorsque le feu fut embrasé en tout cela, il s'éleva aux planchers, qui étaient doubles et de la terre entre-deux, de sorte que si une maîtresse des enfants n'<eût> [d] été couchée en leur département, nous fussions toutes tombées dans le feu en moins de demi-heure, si elle n'eût entendu le pétillement et bruit

9 *ôter*] [*avant que de se coucher*] *s'en oublia* 12-16 *feu*] *embrasa incontinent toute la boulangerie et de là se communiqua aux caves qui n'étaient point voûtées et où nous avions mis en réserve toutes nos provisions* 18 *domestiques*] *que* [*celles que nous avions faites sur le pays comme*] *poissons et autres*

introduction. C'est, en moins étendu, ce que nous avons déjà constaté dans le récit du voyage de Dieppe à Québec, à l'article XLVIII.

a. Aucun document de ceux qui nous ont été conservés ne mentionne de novice converse à cette date. Peut-être s'agit-il d'une novice qui se retira avant la profession.

b. *Met*, huche à farine, pétrin. Au XVII[e] siècle, ce terme était déjà relégué dans le parler provincial. Il est encore usité dans différentes parties de la France avec des orthographes et des prononciations qui varient un peu de province à province.

c. Il est possible que la copiste ait sauté ici une ligne. Néanmoins, la leçon du manuscrit telle qu'elle est, complétée par le corrélatif *que*, peut se suffire, sans qu'il soit besoin de développer la pensée comme l'a fait la *Vie*. Nous avons d'autres exemples de semblable concision dans le manuscrit.

d. Ms. : *n'eusse été*. Distraction de copiste. Plus bas nous avons la forme régulière.

du feu qui la fit se mettre en place. Le feu perçait déjà et le lieu croulait, pour tomber et fondre en bas. Elle éveilla les enfants qui étaient assez bon nombre, vint éveiller les sœurs au dortoir et puis retourna à ses filles, qu'elle et [d']autres eurent bien de la peine à sauver. Les sœurs se sauvèrent à demi-vêtues, n'ayant pas seulement eu le loisir de prendre leurs chaussures pour la plupart. Tout ce que je pus faire fut de jeter par la fenêtre les papiers de la communauté que j'avais en garde et quelques petites caissettes que je trouvai sous ma main. Le peu de temps que j'employai à cela me sauva la vie, parce que je m'étais déjà mise en chemin pour monter au lieu de mon office, pour jeter quelques étoffes par la fenêtre, me doutant que mes chères sœurs avaient laissé tous leurs habits en leurs cellules pour se sauver. Si je fusse allée en ce lieu, j'y eusse péri, parce qu'en moins d'un *Miserere,* les avenues furent prises du feu. Je demeurai la dernière dans la maison entre deux feux. A peine fus-je sortie de ma chambre, qui était sous le clocher, que la cloche fondit. Comme je me sauvais, le feu me suivait en notre dortoir. Je sortis avec quelques autres qui m'avaient advancée [a] par la grille, qu'on avait rompue, n'étant par bonheur que de bois. Le parloir était au bout du dortoir. Je fus bien étonnée, étant sortie, de voir le danger que nous avions couru, une bonne sœur et moi, car tout était en feu le long du toit, qui en ce pays n'est que de planches de sapin, comme toutes les charpentes qui ne sont que de bois <mols> [b] et gommeux, quoique assez solides pour l'usage. Je trouvai notre pauvre communauté sur la neige, chacune ayant la façon aussi douce et tranquille que si rien ne fût arrivé. Elles regardaient en

22 *devancée*] *par la grille du parloir qui était au bout du dortoir, laquelle par bonheur n'étant que de bois fut favorablement rompue* [*par ceux qui étaient venus à notre secours*]. *Étant sortie je* 29 *bois mols et*

---

[a]. *Advancée,* devancée. Dans l'ancienne langue on trouve encore dans ce sens : *avancier, avancer, advanchier.*

[b]. Ms. : *mort.*

priant Dieu ce piteux spectacle. Il y en avait qui avaient les pieds nus sur la neige. Celles qui avaient des chausses et des pantoufles pâtissaient pour chausser leurs compagnes.

C'était un spectacle pitoyable à voir. Une bonne personne qui regardait les sœurs, les voyant si tranquilles, dit tout haut qu'il fallait que nous fussions folles ou que nous eussions un grand amour de Dieu, d'être sans émotion dans la perte de tous nos biens, et de nous voir en de petits moments réduites à rien sur la neige. Ce bon Monsieur ne savait pas la force de la grâce que notre bon Jésus répandait dans nos cœurs. Tous nos bons amis pleuraient de compassion de nous voir. Cette nuit était, à cause des flammes, claire comme un jour, de sorte que chacun pouvait voir l'état extérieur auquel nous étions. Tous nos amis firent le possible pour nous secourir pour arrêter l'incendie ; mais dès qu'on s'en aperçut, il n'y avait plus de remède. Le Révérend Père Supérieur [a] et tous les Révérends Pères et Frères et leurs domestiques mirent leurs vies en hasard pour ce sujet. Un bon Frère, en tirant quelque chose de la sacristie qui était au bout de la maison, y pensa demeurer. Enfin, nous fûmes réduites à la mendicité et miséricorde de nos amis, qui en cette occasion nous firent expérimenter qu'ils avaient la charité dans le cœur, pour nous secourir comme ils firent, surtout les Révérends Pères de la Compagnie, qui se dénuèrent de tout ce qu'ils purent pour nous tirer de cette urgente nécessité. Ils nous conduisirent la nuit même de notre accident chez les Révérendes Mères Hospitalières qui nous reçurent en leur maison avec une grande charité, — nous logeant avec elles près d'un mois en leur maison où nous vivions comme si nous n'eussions été qu'une

2 *neige*]. [*Mais ce fut en cette nécessité que la charité se fit paraître, parce que*] *celles qui* 3 *partagaient pour chausser* 4 *compagnes*], [*en leur donnant l'un ou l'autre*] 14 *nous voir* [*réduites à cette extrémité*] 24 *nous firent connaître* [*par les effets*]

[a]. Le P. Paul Ragueneau (Voir plus loin, page 438, et note (6), page 447).

communauté, nous donnant la même liberté qu'à leurs sœurs [a], — et en tous nos besoins nous traitèrent avec toute la charité possible.

## LXII

Mes dispositions intérieures dans l'accident de notre incendie furent que dès lors que je vis que le mal était sans remède, je crus que mes péchés en étaient la seule cause, et j'en avais une si forte conviction d'esprit qu'il eût été bien difficile de me persuader le contraire. Et en ce moment, mon âme avec une si grande [b] tranquillité accepta ce châtiment en criant miséricorde à Dieu de ce que toutes mes sœurs en pâtiraient, et j'eusse bien voulu qu'il n'y eût eu que moi, puisque j'étais la cause de ce qu'elle [c] exerçait sa divine Justice sur tout le commun, étant et me reconnaissant être la seule qui avait failli. Néanmoins, je voyais ce coup comme le châtiment d'un bon père et d'un époux, lequel, en nous visitant de la sorte, nous voulait mettre dans un entier dépouillement en l'Octave de la sainte Nativité, conforme en quelque façon à celui de la Crèche. Mon âme n'eut jamais une si grande paix que je l'expérimentais en cette occasion. Je ne ressentis pas un mouvement de <peine> [d], de tristesse ni d'ingratitude [e], mais je

9 *avec une grande* 12 *moi* [*à soufrir la punition*] 13-15 *Justice*]. *Je voyais néanmoins* 21-22 *mouvement*] *de peine, de tristesse ni d'inquiétude*

---

[a]. Les signes de parenthèse ont été introduits ici pour rattacher l'une à l'autre par-dessus les deux propositions participiales, les deux propositions relatives, trop distantes bien qu'elles soient coordonnées.

[b]. *Si grande*, très grande.

[c]. *Elle*. Syllepse du genre. L'accord se fait non avec *Dieu* mais avec *Majesté*, dont l'idée est présente à l'esprit de l'auteur. Habituellement dans le manuscrit, c'est le contraire qu'on constate.

[d]. Ms. : *paix*. Distraction évidente de copiste occasionnée par la consonnance du mot *paix* avec la première syllabe de *peine*, ou plutôt par la proximité du mot *paix* écrit à la ligne précédente.

[e]. *Inquiétude* dans la *Vie* se comprend, mais semble plutôt une correction d'éditeur.

me sentais intimement unie à l'Esprit et à la main qui permettait et qui faisait en nous cette circoncision, comme étant une même chose avec sa très sainte volonté, de sorte qu'étant en Dieu et dans l'agrément entier de l'effet présent, il n'eût pas été en mon pouvoir de rien faire que poussée et actuée [a] par son divin Esprit, [que j'expérimentais conduire mes pas et mon action. J'avais cette pensée en mon esprit] [b] que mes sœurs et moi devions prendre cette perte universelle de notre monastère et de ce qui était dedans, en l'esprit des Saints, ayant une vue intérieure de ceux tant du Vieil que du Nouveau Testament, lesquels, ayant l'esprit de componction, s'accusaient eux-mêmes, et, en portant la peine temporelle que Dieu leur envoyait, le bénissaient et chantaient ses louanges. Et ainsi, étant poussée et agie par une amoureuse activité, dans la possession d'une paix que je ne puis exprimer, mon esprit et mon cœur disaient sans cesse : « Vous avez fait cela, mon chaste Époux. Vous en soyez béni ! Vous avez bien fait. Ah ! que tout ce que vous avez fait est bien fait ! C'est mon contentement que vous soyez content en ce que vous avez fait ! » Les bénédictions que mon âme donnait à Dieu étaient aussi fréquentes que chacun de mes respirs, et il n'était pas en moi de sortir de cette amoureuse activité et union de toute mon âme à la divine volonté, et tout le fond de mon âme était nageant par un amour de complaisance dans cette sainte volonté de Dieu, sans examiner rien que de me complaire en ce que son dessein avait été accompli par notre anéantissement, et surtout à mon regard, parce que j'avais fait bâtir cette maison et eu de grands travaux pour arriver à la mettre en l'état qu'elle était et souffert de grandes

*2-4 circoncision], de sorte qu'étant en Dieu et dans l'agrément* 6-9 *poussée] et mue par son divin Esprit [que j'expérimentais conduire mes pas et mon action. J'avais cette pensée en mon esprit] que mes sœurs et moi* 15 *étant conduite et poussée*

[a]. *Actuée*, agie, mue.

[b]. Omission d'une ligne dans le manuscrit, qui s'explique par la répétition du même mot *esprit* à une ligne d'intervalle.

contradictions [a]. Or, comme je voyais que j'avais commis beaucoup d'imperfections, je me mettais du côté de la divine Justice, lui rendant mes actions de grâces et mes complaisances de tout ce en quoi elle voulait se satisfaire par mon anéantissement, en ce point particulier, de sorte que mon amoureuse activité intérieure de louanges ne pouvait finir, et quoique toutes [b] fussent dans une très intime familiarité avec cette suradorable Majesté, néanmoins c'était en l'esprit amoureusement humilié, et j'avais l'esprit convaincu que toutes ces choses contribuaient à m'emporter de ce côté-là et que la Majesté divine avait du dessein particulier en tout ce qui nous était arrivé en notre accident.

Je ne veux pas omettre ce qui arriva à deux personnes de grande vertu qui toutes deux eurent de grands pressentiments de ce qui nous devait arriver. L'un, par un instinct intérieur qui lui faisait sentir l'affliction que nous aurions de notre monastère brûlé : cette bonne personne disposait en elle-même où elle nous pourrait loger et en trouva tous les expédients pour nous soulager en tout ce qui lui serait possible. Cette personne était à deux lieues de nous, qui ne pouvait humainement savoir ce qui ne lui pouvait être dit que le lendemain. L'autre personne était assez proche de notre monastère, laquelle en esprit vit comme un cercle de lumière qui entourait notre maison, et des voix dans cette lumière qui disaient à quelqu'un par voix plaintive : « Hélas ! hélas ! n'y a-t-il pas moyen que cet accident n'arrive pas ! hé ! n'y a-t-il point de remède ? » L'on répondit : « Non, il n'y en a point. » Il semblait que c'était l'ange exécuteur des volontés de la divine Justice qui faisait cette réponse : « Cela sera ; l'arrêt est prononcé ! » Alors, il vit comme une main qui faisait le signe sur notre monastère. Peu après, quasi en même temps, l'on vit paraître le feu, et cette bonne personne entendant la

---

[a]. Au sujet de ces *grandes contradictions*, se reporter à l'article LVIII où Marie y fait une allusion très voilée.

[b]. *Toutes*. C'est-à-dire les actions de grâces et les complaisances.

cloche du tocsin et les cris pour avoir secours, vit la chose vérifiée en nous. Lorsque j'eus appris ce qui était arrivé à cette sainte âme, ce fut un nouvel esquillon à mon cœur pour fomenter mon amoureuse activité et état de victime qui voulait être toute consommée et anéantie sous le bon plaisir de la divine Justice.

## LXIII

Après notre désastre arrivé [a], plusieurs de nos amis crurent que nous serions découragées et qu'infailliblement il nous faudrait repasser en France, n'ayant pas le moyen de nous rétablir et relever d'une perte si notable, puisque nous avions tout perdu. Pour mon particulier, je ne pensais point à notre rétablissement, mais bien de nous tenir en humilité dans le petit logis de Madame notre fondatrice, qu'elle nous avait donné pour notre séminaire [b], qui était demeuré entier, à cause qu'il était à un des bouts, éloigné de notre monastère d'environ cent pas, là où je pensais que par le moyen de petits apentifs [c] nous tâcherions de faire nos fonctions, car de retourner en France, à moins d'une volonté de Dieu reconnue, j'y ressentais une aversion entière et un plus grand amour que jamais à ma vocation, et chacune de nous ne regardait que de suivre cette divine volonté, car c'était une chose ravissante de voir avec quelle paix et douceur chacune portait sa croix, qu'il

3 *aiguillon* 5 *victime*), *prenant plaisir à me voir toute* 7 *Après le désastre qui nous était arrivé* 20 *j'y avais une aversion entière et* [*quoique je me visse fort reculée*] *j'avais un plus grand amour*

---

[a]. Tour très courant dans la langue du XVI[e] siècle. Il fut abandonné à mesure que le français se dégagea de la construction latine.

[b]. Madame de la Peltrie avait fait construire cette petite maison en 1644. C'était un édifice à deux étages, situé à l'est du couvent. Un peu plus tard il servit quelque temps de résidence au premier évêque de Québec. Il était encore debout en 1836. A cette époque, il fut abattu et remplacé par une autre construction plus spacieuse, élevée en partie sur ses fondations.

[c]. *Apentifs*, appentis (Voir l'article L).

avait plu à notre bon Seigneur et Maître nous envoyer. Et en cette occasion, l'on voyait l'opération de [sa] grâce, et néanmoins qui faisait encore plus au dedans que ce qu'on en pouvait concevoir par l'extérieur.

Quoique j'aie dit que ne pensais point à nous rétablir ni à recommencer un nouveau monastère, toutefois j'avais un instinct intérieur, lequel me disait que cette affaire m'allait tomber sur le dos et qu'il me fallait recommencer. Et j'en avais tout à fait une appréhension naturelle, laquelle je n'osais produire de crainte de contrevenir à la volonté de Dieu. J'étais pour lors dépositaire et sur la fin de mon triannaire [a]. Tous nos amis et surtout le Révérend Père Ragueneau [b], supérieur de la Mission (6), et les Pères et Monsieur d'Ailleboust (7), gouverneur de ce pays, s'intéressaient puissamment en notre affaire, lesquels, après avoir fait l'imaginable pour nous consoler et nous assister, avisèrent ensemble qu'il ne fallait pas demeurer plus longtemps sans prendre résolution de ce qui nous conviendrait faire pour tâcher de nous relever du pitoyable état auquel nous étions. L'affaire fut mûrement consultée [c] et tous furent d'avis qu'il nous fallait aider à nous rétablir et qu'il ne fallait pas autrement penser subsister en ce pays, ni d'y faire nos fonctions régulières, et qu'il fallait penser aux moyens. Ils se résolurent ensemble de nous prêter de l'argent pour commencer et de nous offrir leur secours et bonne volonté. Ils nous proposèrent leurs sentiments charitables, nous disant d'aviser entre nous et de voir si nos sentiments seraient conformes aux leurs. L'affaire ayant donc été communiquée à notre communauté par notre Révérende Mère [d], nous fûmes toutes dans un même sentiment, et de faire un effort avec l'aide

10-12 *crainte*] *de m'opposer à la volonté de Dieu. Tous nos amis*

[a]. *Triannaire*, triennat.

[b]. Ms. : *Racheneau*.

[c]. *Consultée*, délibérée. Sur ce sens aujourd'hui disparu de *consulter*, voir la remarque de l'article XLV, page 340, note a.

[d]. C'était toujours la Mère Marguerite de Saint-Athanase.

de nos amis de relever notre monastère sur ses mêmes fondements, qui furent après la visite des experts, trouvés capables de porter les bâtiments. C'est qu'ils sont tous fondés sur la roche.

Il fallut abattre les masures jusqu'au rez-de-chaussée, lorsqu'il y eut moyen d'en aborder, car le feu se garda bien plus de trois semaines dans les ruines. Je fus donc chargée de tous ces soins, autant intérieurement de la part de Dieu que de la part de l'obédience. Monsieur le Gouverneur voulut lui-même faire le dessin, et comme père temporel de notre communauté, avoir la vue sur le gros de cette entreprise, [et] nous y assista très charitablement de ses conseils. Lorsque notre accident arriva, il n'y avait pas un mois que la sœur de Madame sa femme [a] avait fait sa profession religieuse dans cette maison.

J'eus un mouvement très particulier de demander au Révérend Père Supérieur de nous faire la charité de nous donner le Révérend Père François [Le] Mercier (8) pour m'assister pendant toute cette entreprise tant épineuse en ce pays, eu égard à notre pauvreté, car il fallait tout faire sur l'appui de la divine Providence [b], et aussi pour toutes nos affaires ; notre Révérende Mère eut aussi le même sentiment : ce que mondit Révérend Père, qui n'a omis ni oublié aucun bien à nous faire, [a] fait avec une entière charité. Et le Révérend Père Le Mercier, de son côté, avait un grand désir, que Dieu

9 *obéissance* 12 *assistant de ses conseils* [*non seulement par charité, mais encore par inclination*], *parce que lorsque* 20-21 *aussi épineuse pour le pays que difficile pour notre extrême pauvreté* 22 *Providence ;*] *et notre Révérende Mère*

---

[a]. Philippe Gertrude de Boullongne, passée au Canada avec sa sœur, la femme de M. d'Ailleboust, entrée au noviciat le 2 décembre 1648, professe le 9 décembre 1650, sous le nom de Saint-Dominique. Elle avait 42 ans.

[b]. La nouvelle de l'incendie des Ursulines ne put parvenir en France avant l'été de 1651, trop tard pour y susciter des secours proportionnés aux besoins. Il fallait attendre le retour de la flotte en 1652. De plus, la France était alors déchirée par les guerres de la Fronde, et les aumônes de 1651 furent par suite très ordinaires. Quant au Canada, les Iroquois le terrorisaient. Les Ursulines étaient en somme réduites à leurs seules ressources.

lui donnait, de nous faire cette charité, laquelle il nous a continuée jusqu'à présent, en sorte que nous lui en serons éternellement obligées. Il est de présent supérieur des Missions et par conséquent le nôtre.

## LXIV

Ayant donc connu sa volonté et qu'il se voulait servir de moi au dessein de notre rétablissement, toute l'aversion que j'avais eue contre ce dessein se passa de mon esprit (9), que je ressentis fort et rempli de courage pour vaquer jour et nuit à cet ouvrage [a], que je regardais appartenir à la très sainte Vierge, notre très digne Mère et Supérieure. Je l'appelle « notre Supérieure », parce que, quelque temps avant notre incendie, la Révérende Mère de Saint-Athanase, notre supérieure, avait eu une forte inspiration de lui donner et remettre la charge entre les mains et de la supplier de vouloir être notre première et principale Supérieure. Nous avions fait cela avec grande solennité, lui rendant nos hommages et la reconnaissant pour notre Supérieure première et perpétuelle [b]. Je la regardais donc en ce dessein, comme ma conduite et ma <toute> [c] après Dieu. Je n'eus pas plus tôt commencé que je ressentis son assistance d'une façon et manière fort extraordinaire, qui était que je l'avais continuellement présente. Je ne la voyais pas

19-20 *en cette entreprise comme ma directrice et comme mon tout* [*en tout ce que je faisais et partout où j'allais*] 23 *présente*]

[a]. Les travaux commencèrent sitôt la fonte des neiges, quatre mois après l'incendie. « Le 19[e] de may de cette année (1651) madame de la Peltrie n(ot)re fondatrice mit la p(remiè)re pierre pour commencer à rebastir un second monastere sur les ruines du pr(emier) qui avait bruslé. » (*Annales des Ursulines de Québec.*)

[b]. « Lan 1650 le 8[me] septembre lon reconnust pour la pr(emière) fois la Ste Vierge pour première Sup(érieure) de ceste maison et en ceste qualité après lavoir portée en procession on lui rendit l'hommage avec les ceremonies ordinaires. » (*Annales des Ursulines de Québec.*)

[c]. Ms. : *ma tte*. La *Vie* porte : *mon tout*. Très probablement, l'original faisait l'accord comme le manuscrit.

des yeux du corps ni par vision imaginaire [a], mais en la manière que le suradorable Verbe Incarné me fait l'honneur et la miséricorde de se communiquer à moi, par union, amour et communication actuelle et continuelle, que je n'avais jamais expérimenté au regard de la très sainte Vierge, Mère de Dieu, qu'en cette occasion, quoique je lui eusse toujours eu une grande dévotion. Mais [b] ici, outre cette union que j'avais avec elle dans mon intérieur, qui me lui faisait parler par mon amoureuse activité très simple et très intense au fond de mon âme, comme à son très aimé Fils, je la sentais, sans la voir, auprès de moi, m'accompagnant partout dans les allées et venues qu'il me convenait faire dans le bâtiment, depuis qu'on eut commencé d'abattre les masures jusqu'à la fin de l'œuvre. En chemin faisant, je m'entretenais avec elle, lui disant : « Allons, ma divine Mère, allons voir nos ouvriers. » Selon les occurrences, j'allais en haut, en bas, sur les échafaudages, sans crainte, en l'entretenant de la sorte. Quelquefois, je me sentais inspirée de l'honorer par quelques-unes des hymnes ou antiennes de l'Église. Je suivais tous ces mouvements. Je lui disais souvent : « Ma divine Mère, gardez, s'il vous plaît, nos ouvriers. » Il est vrai qu'elle les a si bien gardés que dans la bâtisse et construction, pas un n'a été blessé. Ma faiblesse avait besoin de ce secours dans toutes les fatigues qu'il me fallut supporter en toutes les dispositions qu'il a fallu faire, même avant que de commencer la maçonnerie. Trois bâtiments ne m'en auraient pas tant donné. Néanmoins, j'y expérimentais ce que dit Notre-Seigneur de son joug, [qu'il] est la douceur et suavité, que je ressentais de la compagnie de <sa> très sainte Mère.

1 *des yeux du corps mais en la manière* 8 *dévotion*]. *Et même, outre cette union* 30-31 *Notre Seigneur dit de son joug*], *par la douceur et suavité que je*

[a]. Ni par vision corporelle, sensible, ni par représentation de l'imagination. Il y a là en effet deux phénomènes totalement différents. On ne s'explique pas que la *Vie* n'en mentionne qu'un. Ici, comme plus haut, Marie insiste sur le caractère purement intellectuel et immatériel de ses faveurs.

[b]. *Mais*, et même, bien plus.

Depuis ce temps-là, j'ai su [par] la communication que j'ai eue avec une personne qui a de grandes grâces de Dieu, que, quelque temps après notre incendie, la sainte Vierge, dans une vision intellectuelle, lui révéla et assura que c'était elle qui réparerait les ruines de notre maison et qu'elle en aurait soin. Elle lui révéla encore d'autres secrets, qui ne font pas à mon propos, et desquels je parlerai en son temps, si je lui survis, car cette bonne âme m'a entièrement communiqué ce que la divine Majesté lui a fait savoir, pour lesquels elle lui disait : « Ne crois-tu pas cela, ma fille ? » Elle lui répartit qu'oui. Jusqu'à trois fois, elle demanda la même chose, et elle, pour preuve qu'elle croyait cette divine Mère, le signa de son sang. Je n'ai su cela qu'environ deux ans après, et elle ne sait point ce qui m'est arrivé dans l'amoureux commerce dont il a plu à la divine Mère de bonté m'honorer [a].

*2 personne [fort chérie de Dieu et] qui reçoit de sa bonté des grâces très particulières*

[a]. On ne sait qui est cette personne, « âme fort chérie de Dieu», dit l'amplification de la *Vie*. Il y avait à cette époque à l'Hôtel-Dieu une religieuse très favorisée de grâces extraordinaires, la Mère Catherine de Saint-Augustin, dont Marie avait fait personnellement la connaissance durant les trois semaines que les Ursulines passèrent chez les Hospitalières après leur incendie, et dont elle parlera dans sa correspondance. Catherine plus que toute autre répondrait à ces traits. Elle mourut en 1668, avant Marie de l'Incarnation. Mais autour de Marie, il pouvait y avoir d'autres âmes encore qui recevaient des communications divines.

## NOTES

(1) *Vie*, p. 488. « Quelques révélations même qu'elle eût de la part de Dieu, elle n'en a jamais estimé ni exécuté aucune qu'après l'avoir soumise à l'examen de son directeur ; et elle était si persuadée que c'était là l'ordre que sa Providence a établi dans l'Église, qu'elle eût cru être dans l'erreur, si elle en eût usé d'une autre manière.

«Dès le temps que Dieu l'eut attirée pour être toute à lui, il lui fit voir si clairement la nécessité et l'avantage de l'obéissance dans ceux qui aspirent à une solide perfection, qu'elle ne pouvait plus rien faire que par le mouvement de cette vertu. Aussi, ç'a toujours été une marque des plus évidentes de l'Esprit de Dieu

en elle, et que toute sa conduite a été exempte des illusions où sont ordinairement sujettes les personnes qui se gouvernent par leur propre esprit...

« Quand elle fut élevée à la charge de supérieure, elle ne s'oublia point de ses premiers devoirs, mais l'on peut dire sans rien exagérer que son obéissance était tout angélique ; car elle était toujours prête et toujours exacte à exécuter les ordres de ses supérieurs, comme les Esprits bienheureux sont toujours disposés à accomplir les volontés de leur Créateur. Aussi lui entendait-on souvent dire qu'elle ne pouvait comprendre comment une âme religieuse avait de la peine à se soumettre à ce qui lui est commandé, puisque l'on est toujours assuré qu'en obéissant on fait la volonté de Dieu. Ce n'était point une spéculation qui lui demeurât dans l'esprit, mais elle faisait comme elle le pensait, car elle exécutait les volontés de ses supérieurs dans le moment qu'elles lui étaient connues, et elle les faisait plus exactement que n'eût fait la dernière novice. En voici un exemple bien particulier, et d'autant plus remarquable qu'elle se soumit contre des lumières que Dieu lui avait révélées.

« Quand il fut question de bâtir le monastère de Québec, les Révérends Pères Jésuites, qui étaient alors les supérieurs de cette Église naissante, Madame de la Peltrie et plusieurs religieuses, étaient d'avis de le faire dans un certain lieu qu'elle croyait être fort désavantageux. On la fit venir pour savoir son sentiment ; et quoiqu'il fût contraire à celui des Pères et de toute l'assemblée, elle ne laissa pas de le dire dans un esprit de dégagement et de soumission, et de déclarer les inconvénients qu'il y avait de faire l'édifice au lieu désigné. On rejeta bien loin sa pensée, même avec quelque sorte de mépris ; et quoiqu'elle sût assurément qu'elle dût être exécutée, elle la soumit aussitôt sans la soutenir avec attachement ou opiniâtreté. En effet, il fallut revenir au lieu qu'elle avait marqué, et la suite fit voir que son sentiment lui avait été inspiré de Dieu. »

Cet exemple d'obéissance et de déférence des lumières surnaturelles et naturelles au jugement des supérieurs est des années 1639-1640. La *Vie* en cite un autre, antérieur lui aussi à la rédaction de la *Relation* de 1654.

*Vie*, p. 493. «Elle donne encore une excellente preuve de sa soumission lorsqu'elle était supérieure et qu'elle faisait rebâtir l'église du monastère. Le marché en était fait avec l'architecte, le charpentier et les autres ouvriers. Mais le Révérend Père qui faisait alors l'office de supérieur, trouvant que le monastère était très pauvre, lui témoigna qu'il n'agréait pas une chapelle de douze pieds en carré qui était comprise dans le dessin. Elle se contenta seulement de lui représenter en présence des autres religieuses que tout était disposé et les marchés faits et qu'il n'en coûterait pas quatre cents livres davantage : « Il n'importe, dit le supérieur, ce sont » toujours quatre cents livres, et cette somme est grande à celles qui n'ont rien » du tout. » A ces paroles, elle se tut et fit cesser l'ouvrage. Et afin même qu'on n'y pensât plus à l'avenir, elle fit murer l'ouverture qui devait communiquer de l'église à la chapelle. Mais Dieu a voulu depuis récompenser son obéissance, permettant qu'elle édifiât elle-même la chapelle avec beaucoup plus de magnificence qu'elle ne le devait être la première fois, par les libéralités de M. de Tracy, gouverneur de la Nouvelle-France, lequel étant allé visiter la maison et ayant remarqué des pierres d'attente dans le mur de l'église, voulut savoir à quoi elles étaient destinées. On lui dit comme la chose s'était passée et que c'était par

obéissance que la chapelle n'avait pas été faite. Il fut touché d'un si bel acte de vertu, et il commanda sur l'heure qu'on y travaillât, voulant en faire la dépense qui fut considérable et conforme à sa grande piété. »

(2) *Vie*, p. 633. « Quelque pressée et accablée d'affaires qu'elle fût — car elle a toujours fait toutes les affaires de la maison — lorsqu'on l'allait trouver, elle quittait aussitôt ce qu'elle faisait, même ses écritures pour pressées qu'elles fussent, et elle écoutait les personnes avec autant de tranquillité et de douceur que si elle n'eût eu autre chose à faire qu'à les contenter, leur donnant tout le temps qu'elles désiraient de parler et de dire leurs pensées. Sitôt qu'une personne était sortie d'avec elle, elle continuait son travail comme si l'on ne l'eût point interrompue. Une autre survenant, elle faisait comme à la première, sans jamais faire paraître aucune marque de chagrin ni donner aucun indice quelle fût importunée. Ainsi l'on était assuré de la trouver toujours disposée à écouter lorsqu'on lui voulait parler : ce qui contentait merveilleusement toutes les personnes qui s'adressaient à elle pour avoir quelque consolation, même les personnes séculières, qui s'en retournaient toutes consolées quand elles lui avaient parlé. »

L'inclination naturelle n'aurait pas suffi à lui faire faire bon visage à tous et en toutes circonstances : il y fallait de la vertu, souvent même de l'héroïsme, et toujours beaucoup de jugement. Cette bonne grâce qui ne se démentait jamais dans la multitude des affaires, savait s'allier avec un souci exigeant de la régularité et de l'observance religieuse. Cette fidélité aux règles de l'Institut ne fait qu'en relever le mérite.

*Vie*, p. 460. « Quoiqu'elle fût chargée des soins de la maison, qu'elle fût engagée à veiller aux bâtiments que l'on faisait faire, qu'elle fût obligée de dresser toutes les écritures qu'il fallait faire à l'arrivée et au départ des vaisseaux, elle ne manquait jamais à rien. L'on eût dit à la voir qu'elle eût eu deux personnes en une, se donnant toute aux affaires que Dieu demandait d'elle et toute à la pratique des règles où sa profession l'obligeait. Lors même qu'elle se trouvait au parloir, où elle était souvent appelée, étant visitée et consultée de la plus grande partie du pays, si elle entendait sonner le signe pour assister à quelque régularité, elle prenait une honnête liberté de prier les personnes de trouver bon qu'elle pût assister aux exercices de la règle. Et pour le faire d'une manière qui ne fût point désagréable ni incommode, sentant approcher le temps du signal, elle concluait en peu de mots et mettait fin à la conversation. »

(3) *Vie*, p. 576. « L'une de ses principales peines et qui fut la source d'une infinité d'autres, fut l'extrême pauvreté où elle se trouva réduite. Car,... (d'abord) Madame de la Peltrie fut contrainte de diminuer notablement (dans l'acte de fondation) ce que sa piété lui voulait faire donner, (et) la personne qui s'était chargée de faire valoir le reste assura si mal les contrats et les promesses qui tenaient lieu de fonds, et négligea tellement le reste des affaires, que la fondation se trouva diminuée plus de la moitié. De plus, Dieu retira de ce monde quasi en même temps deux ou trois personnes de condition et de piété qui entretenaient presque tout le séminaire. Et enfin, lorsque son monastère était dans une extrême nécessité et qu'elle attendait quelque petit soulagement du côté de la France.

Dieu permit pour une dernière épreuve que le vaisseau qui portait tout ce qui était nécessaire, tant pour le vivre que pour le vêtir, fît naufrage ou fût pris par les pirates : ce qui jeta la Mère et les filles dans des incommodités incroyables et où il n'y avait point de remède. D'un côté, le pays n'était pas un lieu d'où elles pussent tirer des aumônes, mais bien où elles en devaient faire, et d'ailleurs il fallait encore attendre une autre année pour recevoir le secours ordinaire de la France. Tant d'accidents les uns sur les autres mirent le monastère dans un état qui eût passé pour une dernière misère dans des esprits qui n'eussent pas reçu tous les ordres de la Providence comme des effets de son plus tendre amour. »

(4) *Vie*, p. 534. « Elle indique assez sa fidélité inviolable à la grâce — vertu qui donne l'accroissement et la perfection à toutes les autres — quand elle dit que Dieu lui faisait la grâce d'avancer toujours à ce qui était de plus parfait et qu'encore que les maximes de l'Évangile eussent toujours été la règle de sa vie et de sa dévotion, plus elle allait en avant, elle les pratiquait dans une plus haute perfection. Ainsi, l'on peut en quelque façon concevoir jusqu'à quel point de sainteté elle est parvenue, puisqu'ayant commencé d'une manière si élevée, elle n'a pas laissé de monter continuellement et sans relâche du plus parfait à ce qui l'était encore davantage, comme le soleil qui sans s'arrêter croît sans cesse en lumière depuis son orient jusqu'à son midi. L'on voit peu de personnes marcher dans la vie spirituelle d'un pas si réglé qu'elles ne s'arrêtent quelquefois et qu'elles ne fassent même quelque petit pas en arrière · l'on en voit peu encore qui se tiennent si fermes qu'elles ne chancellent quelquefois ; mais la Mère de l'Incarnation a mené une vie si uniforme qu'on ne l'a jamais vue ni broncher ni chanceler. Je pourrais (citer) mille choses édifiantes pour prouver son infatigable fidélité, mais je me contenterai seulement de rapporter le sentiment et les paroles des personnes qui ont vécu avec elle et qui ont été les témoins irréprochables de sa vie et de toutes ses actions. Voici donc ce qu'une religieuse du Canada nous en a écrit au nom de toutes :

« On dit quelquefois que l'amour qu'on a des choses en augmente les vues, » et que les vues étant augmentées les font exagérer en sorte que la vérité » n'y est pas toujours bien exacte. Je ne tomberai pas dans ce défaut ; car quand » tout ce qui se peut dire de toutes les vertus serait ramassé ensemble, cela » serait moins que la vérité; et si, je n'en dirai rien que ce qui a paru à l'extérieur. » Je vous dirai ce que sa chère compagne, la Mère de Sainte-Croix qui est venue » de Dieppe ici en sa compagnie et qui a toujours vécu depuis avec elle, me disait » ces jours passés à dessein que je vous le fisse savoir. Elle m'assurait que depuis » trente-trois ans qu'elle l'a connue et conversée, elle ne lui a jamais vu commettre » une seule faute contre la douceur, la patience, l'humilité, la charité, la modestie, » la pauvreté et l'obéissance, et que, comme elle ne lui avait point vu faire de » fautes contre ces vertus, elle assurait aussi que dans tout l'espace de ces trente- » trois années, il ne s'était présenté aucune occasion d'en faire des actions qu'elle » ne les ait pratiquées avec une merveilleuse fidélité ; et c'est pourquoi cette » grande égalité en ôte presque toute la connaissance. En mon particulier, j'en » dis le même, et nos Mères et nos sœurs sont de même sentiment. Il faudrait » pour en parler en détail des personnes qui ne l'eussent pas vue continuellement

» comme nous, car, ne la voyant pas continuellement, elles eussent pu remarquer » ses grandes vertus, au lieu que cette continuelle égalité de vie où nous l'avons » vue ne nous permettait pas d'en rien distinguer, et que pour admirables que » fussent ses vertus, rien ne nous paraissait extraordinaire quoique tout l'eût » dû être et l'eût été sans doute à ceux qui n'y auraient pas été accoutumés comme » nous. »

« Voilà un témoignage sans reproche d'une sainte communauté qui nous apprend que tout était à admirer en notre Mère, quoiqu'elle n'y admirât rien, parce que l'assiduité qu'elle avait à voir des choses admirables les lui avait rendues communes... On n'a pas laissé de remarquer — ce qui fait à mon sujet — que sa fidélité a été si grande qu'on ne lui a jamais vu faire une faute contre quelque vertu que ce soit, et qu'il ne s'est jamais présenté aucune occasion de la pratiquer que son esprit n'ait été présent à elle-même pour l'embrasser. Et en effet, elle a dit plus haut qu'une des plus grandes grâces qu'elle eût jamais reçues de Dieu a été une tendresse de cœur à ses inspirations et aux mouvements de sa grâce et une obéissance qui ne pouvait souffrir de retardement à les exécuter. Aussi cette prompte fidélité, jointe à l'obligation du vœu où elle s'était engagée de faire et de souffrir toujours ce qu'elle connaîtrait être le plus parfait, l'a fait avancer continuellement et sans relâche dans la voie de la sainteté. Et de la sorte, elle est parvenue à un tel degré de perfection qu'on n'aura pas de peine à croire ce que le Père Éternel a dit, qu'il l'avait choisie pour être l'une de ses plus grandes créatures. »

(5) *Vie*, p. 626. « Les Hurons s'étant venus établir à Québec après que les Iroquois les eurent chassés de leur pays, cette charitable Mère eut tant de compassion de leur exil et de leur extrême misère, qu'elle prit un grand nombre de leurs filles dans le séminaire, où elles avaient leur entretien et leur nourriture. Elle se chargea encore de nourrir une famille entière de huit ou de neuf personnes, laquelle s'était établie proche le monastère. Sa charité n'étant pas encore satisfaite, elle faisait entrer leurs femmes et leurs filles dans l'enclos du monastère une fois la semaine, où, après leur avoir enseigné les prières et les exercices de chrétien, elle leur distribuait l'aumône... Sur quoi, je ne laisserai pas passer une circonstance considérable qui a été remarquée par les religieuses qui assistaient à ces actions de charité : savoir, que le pain se multipliait en ses mains à mesure qu'elle le distribuait. Cela était tout visible, parce que n'ayant à chaque aumône que deux ou trois pains à donner à cinquante ou soixante personnes, il se trouvait que tous en avaient de très bons morceaux. Elle s'en apercevait bien elle-même. Aussi disait-elle parfois en coupant ce pain : « Je pense que Dieu le fait multiplier » en faveur de ces pauvres gens et pour les tirer de la nécessité. »

*Ibid.*, p. 541. « Ceux (des Hurons) qui purent éviter la persécution se retirèrent à Québec sous la protection des Français qui leur assignèrent un canton où ils s'assemblèrent et firent un petit peuple sous le titre de Colonie des Hurons. Les Ursulines signalèrent leur charité et leur zèle en cette rencontre, leur donnant une terre qu'elles avaient dans l'Ile d'Orléans afin de s'y retirer et de se mettre à couvert des courses de leurs ennemis qui les persécutaient encore afin de les exterminer entièrement s'ils eussent pu. »

(6) Paul Ragueneau (1607?-1680), parisien, entré au noviciat de la rue du Pot-de-Fer en 1626, professeur de grammaire et d'humanités au collège de Bourges (1628-1632), où il eut comme élève celui qui sera le grand Condé, fit ensuite ses quatre ans de théologie au même collège et partit pour le Canada en 1636. En 1638, il est envoyé à la mission des Hurons dont il devient supérieur en 1645. C'est lui qui ramena à Québec les survivants de la chrétienté dévastée. En 1650, il succéda au P. Jérôme Lalemant dans la charge de supérieur général des Missions de la Nouvelle-France. Nous retrouverons son nom et son action dans l'histoire des Ursulines et des Hospitalières.

A Bourges, Paul Ragueneau avait eu comme préfet des études (1633), puis comme recteur (1634-1635), le P. Louis Lallemant, « qui prit un soin particulier de son avancement spirituel ». Par Ragueneau, comme par Le Jeune, qui fit son troisième an, à Rouen, sous la direction de Louis Lallemant, Marie de l'Incarnation put donc connaître quelque chose de la doctrine du célèbre spirituel.

Au dire du P. Poncet et du P. Le Mercier, qui avaient été ses collègues dans les Missions de la Nouvelle-France, « il n'y avait personne qui eût rendu plus de services à l'Église du Canada ni qui méritât à plus juste titre le nom d'apôtre que le P. Ragueneau » (Cf. Pierre Champion, *La Vie du P. L. Lallemant*).

(7) Louis d'Ailleboust, troisième gouverneur de la Nouvelle-France, avait été nommé à cet emploi par Mazarin en 1647, en remplacement de M. de Montmagny rappelé en France. D'Ailleboust, venu au Canada en 1643, s'était établi à Villemarie où il avait été l'un des lieutenants les plus actifs et les plus énergiques de Maisonneuve. Témoin impuissant des massacres de la Huronie, il abandonna ses fonctions de gouverneur en 1651 à Jean de Lauzon, continuant de résider quelque temps encore aux environs de Québec. Il devait mourir en 1660 à Villemarie.

(8) François-Joseph Le Mercier (1604-1690), originaire de Paris, entré dans la Compagnie en 1622, partit pour le Canada en 1635. Attaché à la mission des Hurons, il les suivit dans leurs infortunes jusqu'à leur établissement aux portes de Québec. Il résidait encore parmi eux en 1653, époque où il prit la charge de supérieur général des Missions de la Nouvelle-France à la place du P. Ragueneau.

(9) *Vie*, p. 590. « Dieu lui avait donné... toutes les vertus dans un degré d'éminence qu'il serait difficile d'égaler. Mais surtout il l'avait avantagée d'une générosité et grandeur de courage qui peut être mise au nombre des plus rares de son sexe...

«Elle entreprenait avec une force d'esprit admirable les desseins qu'elle estimait être à la gloire de Dieu et les conduisait à leur perfection avec une constance et une fermeté inébranlables, passant au travers des difficultés qui s'opposaient et ne faisant jamais paraître la moindre faiblesse de cœur, pour grandes que fussent les contradictions. Ce n'est pas qu'elle fût insensible à la peine et au travail, mais sa générosité la faisait passer par-dessus sans en donner même des marques extérieurement.

« Quoi qu'il arrivât dans la poursuite de ses desseins, rien n'était capable de l'abattre ni de l'ébranler... Pour désespérées que fussent les affaires, elle ne désespérait jamais, et quand tout était renversé, elle était toujours prête de recommencer. Si l'issue n'en était pas plus favorable que la première fois, elle n'était pas moins contente que si tout eût réussi. Car, comme elle n'entreprenait que des affaires de Dieu et qu'elle ne les poursuivait que pour sa gloire, les bons et les mauvais succès lui étaient égaux dans l'accomplissement de sa volonté, dans laquelle seule elle était persuadée qu'il était glorifié.

« Tout cela se remarque dans son établissement dans le Canada. Car elle eut besoin d'un courage plus que d'homme pour surmonter les obstacles infinis qui se présentèrent tant en France qu'en ce pays-là, soit de la part des démons, soit du côté des hommes, même des mieux intentionnés et des plus saints. Tous ses travaux furent détruits quasi en un moment, et elle n'eut pas moins de générosité pour en souffrir la perte qu'elle avait eu de courage à les entreprendre. Nonobstant cette disgrâce, elle eut encore assez de cœur pour se rétablir et pour dissiper par sa constance des obstacles et des contradictions plus grandes encore que les premières ; et en travaillant, elle était disposée d'en souffrir une seconde fois la privation, qui semblait être toute proche, parce que c'était dans le temps que les Iroquois faisaient le plus de ravage dans le pays, et qu'il n'y avait rien d'assuré dans Québec ni dans tout le Canada... Cette généreuse Mère se comporta dans tous ces travaux avec une allégresse inconcevable, et elle ne se donna point de repos qu'elle n'eût mis le monastère dans l'état où il se voit à présent, c'est-à-dire une fois plus grand qu'il n'était la première fois. »

# TREIZIÈME ÉTAT D'ORAISON
## (Suite)

## LXV

LE mois de juin 1651 [a], ensuite de notre incendie, je fus remise en la charge de supérieure [b], qui m'engagea à de nouveaux soins et à porter une croix bien pesante, eu égard aux temps et diverses circonstances qui m'ont bien fait sentir leurs épines, dans lesquelles je n'ai trouvé de soulagement que dans le secours de notre divine Mère et Médiatrice auprès de son Fils. Je ne puis pour plusieurs raisons produire des particularités [c] ; il suffit de dire que ce n'est point l'embarras de nos bâtiments ni [des] dettes qui ont suivi le relèvement de [notre] communauté, car la Bonté divine y a donné de si grandes bénédictions que les personnes qui ont eu la vue et connaissance de nos affaires et qui savent juger selon Dieu disent qu'il y a eu du miracle, comparant ce qu'ils ont vu à ce qu'ils voient maintenant. A Dieu et à son bien-aimé Fils et à la très sainte Vierge en soient l'honneur et la louange, car si plusieurs

3 *porter de nouvelles croix, [mais] bien [plus] pesantes [que les premières]*

---

a. Tout le paragraphe qui va suivre est rattaché par la *Vie* à l'article précédent.

b. « Lan 1651 lon fit les élections. La R(évéren)de Mere de Lincarnation fut eslue sup(érieu)re, la Mere Marie de St Joseph assistante et la M(ere) de Ste Claire dépositaire. » (*Annales des Ursulines de Québec.*) C'était le 12 juin.

c. Pour ne point mettre en cause des tiers. Marie fait allusion aux contradictions qu'elle rencontra dans cette entreprise.

bonnes âmes nous ont assistées, ç'a été par leurs saintes inspirations. Ils sauront bien les en récompenser au centuple dès cette vie, et enfin dans la gloire.

Or [a], l'état intérieur dans lequel Notre-Seigneur m'a conduite depuis que j'entrai pour la seconde fois en charge a été un état de victime continuel, plus subtil et intense qu'à l'ordinaire, qui par diverses manières me va consommant par son Saint-Esprit. Quoiqu'il [b] soit assez difficile, j'en produirai quelques particularités, comme je pourrai. L'obéissance m'y obligeant, je ferai ce qui me sera possible par l'aide du divin Esprit, qui sans cesse me va comblant de sa miséricorde.

Et pour commencer, oserai-je [c] dire que la bonté et la magnificence de mon divin Époux m'a fait [d] la grâce de me communiquer les effets des divines paroles qu'il a dites dans son sacré sermon des huit béatitudes. Je ne présume pas toutefois que cela ait été comme il l'a fait aux grands saints, qui se sont dignement disposés à recevoir ses grandes grâces, [mais seulement selon] qu'il lui a [plu] dilater et disposer mon âme, car j'attends tout de lui et tiens tout de lui, car pour moi, je confesse que je suis le néant et l'impuissance même, capable de mettre des millions d'obstacles à ses signalées faveurs, et le sentiment que j'ai de moi dans la possession de sa divine familiarité et de ses magnifiques largesses dans mon âme, me tient au delà de l'étonnement, car, de

4 [*Après avoir parlé de la construction de notre monastère, je parlerai de celle mon intérieur et de*] *l'état dans lequel Notre-Seigneur* 6 *continuel*] [*mais*] *plus spirituel et plus parfait qu'à* 8 *par son esprit* 19-20 [*mais seulement selon*] *qu'il*

---

[a]. Dom Claude Martin commence ici dans son imprimé la quatrième partie de la *Vie* de sa vénérable mère. D'où une courte introduction de sa façon.

[b]. *Il*, cela.

[c]. Rejet du sujet après le verbe, tour autorisé par l'ancienne langue, ainsi que nous l'avons déjà vu.

[d]. Accord du verbe avec le dernier sujet exprimé. Sur cet usage de l'ancienne langue, voir ce que nous avons dit dans les articles précédents. — Marie se contente ici de généralités. Dom Claude Martin a tenu à montrer dans un long chapitre de la *Vie* comment elle avait réalisé dans le détail la perfection de chacune des béatitudes évangéliques.

vérité, je suis une grande pécheresse, qui ai [a] des lâchetés sans nombre, des puérilités et des faiblesses indicibles, et c'est ce qui est digne de grande admiration qu'un Dieu qui a des milliers de millions d'âmes aimantes veuille jeter les yeux sur la dernière de ses créatures et lui donner une si grande part en ses amours et en son cœur.

J'ai donc expérimenté qu'il y a divers degrés en la vraie pauvreté d'esprit. Lorsque Notre-Seigneur me donna la vocation religieuse, sa miséricorde m'en fit connaître la valeur en la façon que j'en ai pu ci-devant déduire [b] quelques particularités. Toute mon âme avait une tendance à cette sublime vertu que je voyais tenir le haut bout dans la vie sublime du Fils de Dieu, car dans elle je voyais toutes les autres vertus renfermées et son but n'était que le pur et nu amour < qui > dans sa simplicité n'a plus que Dieu seul. Mais je n'avais pas en ce temps-là l'expérience de ce que l'Esprit de Dieu voulait faire dans mon âme et à mon esprit pour lui faire expérimenter le substantiel de cette véritable pauvreté d'esprit spirituelle, ce que depuis il a fait de suite en suite dans les changements d'états intérieurs par lesquels il a plu à sa divine Majesté me conduire, et qui, pour les réduire à l'unité, fait un véritable état de victime [c] et consommation continuelle, si épouvantable à la nature pour sa subtilité, qu'il faudrait l'avoir expérimenté pour croire jusqu'à quel point il réduit la créature en la plus noble portion d'elle-même. Peut-être parlé-je avec obscurité ; néanmoins, je m'entends bien, mais il n'est pas possible d'exprimer la millième partie

1 *qui commets* 12 *avait*] *une pente* 13 *tenir*] *le premier rang* 14 *car*] *j'étais persuadée que toutes les autres* 16-19 [*je voyais que*] *son but n'était que le pur amour qui dans sa simplicité ne regarde plus que Dieu seul. Mais je ne voyais pas encore en ce temps-là ce que l'Esprit de Dieu voulait faire* 21 *comme il a fait depuis de temps en temps dans les* 24 *fait* [*aujourd'hui*] *un*

---

a. Peut-être l'original portait-il : *qui ai commis.*

b. *Déduire,* décrire.

c. Cet état de victime, nous allons le voir tout à l'heure, est en effet l'aboutissant pour Marie de tous ses états antérieurs.

des divines impressions et opérations que mon divin Époux a faites en mon âme [a], et d'ailleurs, le divertissement [b] continuel où je suis ne me permet pas de m'étendre bien au long. Je me contente seulement de dire le substantiel de ce que l'Esprit qui me conduit me permet de dire. Néanmoins, je m'en vais faire un petit discours dans le chapitre suivant, pour en quelque façon me faire entendre du dépouillement de l'âme, état de victime et vraie pauvreté spirituelle et substantielle.

## LXVI

I. — Je dirai donc que Dieu ayant créé l'âme raisonnable libre, et lui ayant donné des puissances pour opérer son salut avec sa grâce et autres assistances et aides qu'il a mises à son Église, fondée par le Sang précieux de Jésus-Christ, cette âme venant à connaître sa dignité par l'opération de la grâce, qui efficacement lui découvre ce à quoi elle est appelée et ce de quoi elle est capable si elle est fidèle, elle veut tâcher de correspondre par la tendance continuelle vers son souverain et unique Bien. Si cette tendance est pure, la divine Bonté, qui seule connaît sa créature et qui est scrutatrice des plus intimes parties de son esprit, fait fondre en cette âme des torrents de lumière, des feux et des ardeurs, et enfin lui donne la clé de la science et de ses amours et la met en possession de ses trésors [c].

5 *conduit*] *opère en moi* 15-20 *dignité*] *et que par la lumière de la grâce elle découvre efficacement la perfection à laquelle elle est appelée et la sainteté dont elle est capable, si elle est fidèle à cette première lumière et si elle correspond à cette grâce par un mouvement continuel à son souverain Bien, la divine Bonté* 23 *la clé de sa science et la met en* 24 *trésors* [*et de ses richesses*]

---

[a]. L'opération de Dieu porte sur l'intelligence et sur la volonté, et pourrait-on dire avec Marie, au-delà même de ces puissances, sur l'appétit naturel de l'âme d'agir. Marie le montrera bientôt.

[b]. *Divertissement*, au sens de Pascal. Les emplois qui lui étaient confiés lui prenant tout son temps ne laissaient à Marie aucune liberté pour écrire.

[c]. Ms. : *possession d'être de ses trésors.*

Cette âme se voyant comblée de la sorte se veut promener dans ces pâtis [a] gras et fertiles, dans ces parterres et dans les cabinets qui lui ont été ouverts. Là, les puissances se délectent dans un goût de sapience qui est inexplicable ; les divins plaisirs et les repas et repos qu'elle en reçoit, les ivresses saintes qu'elle y pâtit, lui font chanter un épithalame et cantique amoureux qui ne peut finir qu'alors que par certaines pamoisons, l'Amour l'arrête dans le torrent des voluptés divines, et [la fait expirer en lui], la faisant participante de ce qui se passe en ces saints [ravissements] [b]. Revenue de cet excès ou extase, son cantique recommence, disant à Celui et par Celui qui l'agit si puissamment : *Nous nous réjouirons et sauterons, nous ressouvenant de vos mamelles meilleures que le vin. Les justes et droits de cœur vous aiment...* etc. [c]. Tout cela se passe sans action réflexe, mais pâtissant une abondance d'esprit dont la signification porte un sens et une intelligence qui fait fondre d'amour : d'où naissent les jubilations pleines des torrents de larmes, qui font un paradis dans l'âme, parce qu'elle jouit de Dieu dans une privauté indicible. Cet état rejaillit sur les sens ; toute la partie sensitive de l'âme en est imbue [d], de sorte qu'elle peut dire : *Mon esprit et ma chair se <réjouissent> en Dieu vivant* [e].

*4 goût] de sagesse* 8 *pamoisons, Dieu l'arrête [pour la faire expirer en lui et pour l'abîmer de nouveau] dans le torrent des voluptés divines* 16-21 *sans aucune opération réfléchie, mais par une abondance d'esprit où l'âme demeure passive, et qui forme en son entendement un sens et une intelligence qui la fait fondre d'amour ; de là naissent les joies et les larmes qui font [également] en elle un paradis où elle jouit de Dieu dans une privauté très intime* 22 *jusque dans les sens et dans la partie sensitive de l'âme qui en est toute pénétrée* 23 *dire [avec le prophète] : Mon*

---

a. *Pâtis*, pâturage.

b. Le texte du manuscrit, par suite d'une rature, et certainement d'une omission, est inintelligible. L'original devait être lui aussi défectueux à cet endroit. L'interprétation de la *Vie* laisse à désirer et ne rend pas exactement la pensée de Marie. Nous avons suppléé par conjecture en nous aidant du contexte et des additions de la *Vie*.

c. Cantique des cantiques, I, 3.

d. *Imbue*, pénétrée.

e. Psaume LXXXIII, 3.

Jusque-là, il n'y a point de circoncision en cette vie intérieure. Il semble à l'âme qu'il n'y a rien au delà de la jouissance qu'elle possède en cette vie et qu'elle est établie pour toujours en cet état, où elle est comblée des richesses immenses de l'Époux. Car, pour tout ce qui regarde les saints mystères de la foi, elle les possède par une science infuse par l'Esprit qui la dirige, [mais avec tant de certitude et si peu d'obscurité] [a] qu'elle s'écrie : « O mon Dieu, je n'ai plus la foi ; il semble que vous ayez tiré le rideau. » Elle est dans ce sens et en son expérience, *appuyée sur son Bien-Aimé, toute regorgeante de délices* [b]; elle ne voit, ne goûte ni ne veut que lui. Mais ainsi engloutie et abîmée, elle ne voit pas ce qui lui va arriver, ni où l'Esprit la va mener.

Ce divin Esprit qui est infiniment jaloux et qui, en matière de pureté intérieure, est inexorable et veut seul posséder son domaine, commence à attaquer la partie sensitive et inférieure de l'âme et de lui faire souffrir des privations en diverses manières, qui sont extrêmement crucifiantes. La nature, cependant, qui a ses ruses et ses finesses, veut avoir [son] compte, ne voulant pas quitter son fort ni la part qu'elle avait prise dans les biens spirituels de l'âme, qu'elle a trouvés si à son goût que tous les autres contentements qu'autrefois elle avait eus parmi les créatures ne lui étaient plus rien que mortification et dégoût, de sorte que ne s'en pouvant plus approcher et se voyant sur le rien, ne sait [c] à quoi se prendre. Elle a des saillies, elle fait des efforts pour posséder les biens de l'esprit auxquels elle avait coutume

1 *circoncision* [*ni de retranchement*] 2 *rien*] *au-dessus de la jouissance où elle se trouve et qu'elle soit établie* 7 *science* [*causée et*] *infuse par dirige,* [*mais avec tant de certitude et si peu d'obscurité*] 26 *dégoût*]. *Ainsi ne pouvant plus participer aux délices de l'esprit et se voyant sur le rien* [*par la privation tant des plaisirs de la grâce que de ceux de la nature*], *elle ne* 28 *efforts*] *pour conserver*

---

[a]. Nouvelle omission dans le manuscrit. L'idée est certainement celle rendue par la *Vie*. Nous avons reproduit son texte.

[b]. Cantiques des cantiques, VIII, 5.

[c]. Ellipse du pronom sujet.

de participer et comme tirer d'eux sa vie et son soutien, pour pouvoir porter allègrement toutes les peines et fatigues auxquelles l'esprit l'avait réduite et rendue souple et obéissante. Elle expérimente que toutes choses[a] lui sont déniées, que ses efforts sont vains et que son partage est la captivité où elle se trouve.

J'ai dit que cette partie sensitive était sur le rien et qu'elle avait un entier dégoût des créatures, à cause qu'elle avait été amorcée par la douceur des biens spirituels. Néanmoins elle y retournerait bien vite, si par une vertu secrète elle n'était retenue sous *les lois de l'Esprit que l'homme animal ne comprend point* [b] et cette vertu la produit [c] enfin comme au rang des morts, quoiqu'elle ne meure pas du tout [d] ; mais elle est blessée jusqu'à n'en pouvoir plus, pour laisser la partie supérieure en paix jouir de ses biens qu'elle possède à son exclusion. En cette mort, que j'appelle ainsi au regard des choses spirituelles, il y a plusieurs degrés, parce qu'il y a bien des coins et recoins et des trésors divers <de> ruses et <de> finesses en la nature corrompue, qui à tout propos voudrait faire <les> singes [e], mais l'Esprit de Dieu tranche et agit de sorte qu'il prive toute cette racaille des mets de sa table royale, qui ne sont point dressés pour elle ; et c'est en ce point que la véritable distinction se connaissait de la partie inférieure d'avec la supérieure [f]. Mais ce n'est pas tout ; nous ne

6 *partage*] *doit être la privation où* 9 *attirée par la* 13 *Mais cette vertu*] *la réduit* 14 *meure pas*] *entièrement* 17 *mort*], *c'est ainsi que j'appelle la privation des délices spirituelles* [*dans la partie inférieure*], *il y a plusieurs* 19-21 *recoins*], [*des tours et des détours,*] *des ruses et des finesses dans la nature corrompue, qui à tous moments et en diverses manières voudrait faire entrer les sens et les puissances sensitives dans le commerce ou du moins dans l'imitation de l'esprit* 22 *prive*] *toutes ces puissances basses* 23 *point préparés*

---

a. *Toutes choses.* C'est-à-dire toutes les consolations naturelles et surnaturelles.

b. Ière Épître aux Corinthiens, II, 14.

c. *Produire,* faire avancer, faire prendre place.

d. *Du tout,* tout à fait, entièrement.

e. Ms. : *des singes.* Allusion aux exhibitions des bateleurs de la foire.

f. Sur cette distinction, voir l'article XVIII, et dans la *Relation* de 1633, le fragment IV du Supplément (Vol. I, p. 325).

sommes qu'au premier pas pour entrer dans l'état de victime et possession de la pauvreté d'esprit (1).

II. — La nature étant ainsi anéantie, premièrement par la pénitence et en second lieu par la privation de ce qui la faisait subsister et rendre souple à tout ce à quoi l'Esprit la voulait mener [a], est humiliée à un point qui ne se peut dire, pendant que la partie supérieure est en un contentement très véritable de se voir délivrée de ce qui lui nuisait le plus pour être, en vraie pureté, en la jouissance de son souverain et unique Bien : l'entendement et la volonté possédant les lumières et les amours en la manière, mais [b] par-dessus la manière que j'ai ci-devant déduite en bégayant.

Mais l'Esprit de Dieu qui veut tout pour lui, voyant que l'entendement, quelque épuré qu'il puisse être, mêle toujours quelque chose du sien et de son propre agir dans les opérations divines, ce qui dans ce sens spirituel et état est une impureté [c] très notable, tout d'un coup usant de sa divine maîtrise, l'arrête, en sorte qu'il est comme suspendu et rendu entièrement incapable <des> opérations ordinaires de cet état et qu'il n'estimait pas être opérations [d], à cause de leur simplicité comme

10-11 *l'entendement possédant des lumières et la volonté des amours* 21-22 *de* [*ses*] *opérations* [*propres et*] *ordinaires et qu'il n'estimait pas être siennes à cause que leur simplicité les rendait comme imperceptibles.*

---

a. Par la purification active et par la purification passive des sens.

b. *Mais*, bien plus.

c. Impureté au point de vue spirituel et mystique. Quand les mystiques parlent de la pureté, ce n'est pas, très souvent du moins, de la pureté essentielle, celle qui consiste dans l'éloignement du péché, mais de l'autre espèce de pureté intérieure « plus subtile, plus délicate, qui n'est propre qu'aux âmes héroïques, laquelle consiste dans un dégagement des plus petits atomes d'imperfection » (*Vie*, p. 634).

d. Les opérations de cet état ne sont pas en effet des opérations de l'intelligence, mais des opérations de Dieu dans l'intelligence. L'activité propre de l'entendement est suspendue. C'est Dieu qui le meut « soit en lui proposant un objet, soit en l'appliquant à l'exercice de ses actes, et cela *ab intus*, du dedans ». Ce mode supra-humain d'agir, où tout se passe sans bruit, *sans discours*, désoriente l'intelligence qui demeure comme interdite et prend cette simplicité pour de l'oisiveté. Dans la *Vie*, le sens de ce passage est complètement altéré par suite d'un remaniement regrettable.

imperceptibles. Or, la volonté qui, pour avoir été ravie en Dieu et par ce moyen, jouit de ses embrassements, n'ayant plus besoin de l'entendement pour lui fournir de quoi fomenter son feu, — au contraire il lui nuit à cause de sa grande et abondante fécondité, — est comme une reine qui jouit de son divin Époux dans des privautés dont les Séraphins pourraient mieux parler par leur langage de feu que la créature qui n'a qu'une langue de chair incapable de porter la diction [a] des choses si hautes et si relevées (2).

Des années se passent de la sorte ; mais ce divin Esprit, qui est la source indéficiente [b] de toute pureté, veut encore triompher de la volonté, et bien que ce fût lui qui opérait ses divines motions et qui lui faisait chanter son continuel épithalame, néanmoins cette volonté y mêlant encore de son propre agir, il ne le peut souffrir, de sorte qu'il veut, comme jaloux, être le maître absolu ; et en ce sens, comme c'est lui qui est l'Amour, il est vrai de dire que *l'Amour est forte comme la mort, et son émulation dure comme l'enfer*, qui ne pardonne à personne ; *ses lampes sont des feux et des flammes* [c], de manière qu'il faut que sans rémission elles consomment tout.

III. — Donc cette amoureuse activité, quoique très délicate, qui était plus suave dans les embrassements de l'Époux divin que toute suavité, et qui, comme une chaîne qui n'a point de bout, la [d] liait et concentrait

*4 mais plutôt cet entendement lui étant nuisible à cause de 5 fécondité], elle demeure comme 9 de porter l'expression 12 source] inépuisable 17 jaloux [de sa beauté] 18 absolu]. [Il la purifie donc de ce reste,] et comme il est amour 20 sa jalousie est dure 24-27 Cette amoureuse activité, quoique très délicate, qui dans les embrassements de l'Époux surpassait toute douceur et qui, comme une chaîne qui n'a point de bout, liait et concentrait la volonté dans son souverain Bien*

---

[a]. Incapable d'exprimer.

[b]. *Indéficiente*, qui ne peut tarir. Mot de l'ancienne langue.

[c]. Cantique des cantiques, VIII, 6.

[d]. *La*. C'est-à-dire la volonté, suivant le sens de la *Vie*.

dans son souverain et unique Bien, est arrêtée et mise au rang de la mémoire et de l'entendement [a]. Ces deux puissances sont si connexes en ce qui est du spirituel, qu'en ce point je n'en fais qu'un article [b].

Voilà donc la victime,et où l'Esprit de Dieu, amoureux infiniment de la pureté des âmes épouses du Fils de Dieu, les réduit pour les lui rendre en l'état où il les veut pour y prendre ses délices [c], car ce lit est étroit, il faut lui céder la place pour qu'il en soit le seul Maître et Époux et possesseur libre et paisible (3).

IV. — Ensuite de cette opération si crucifiante pour des puissances si nobles, qu'arrive il [d] ? Penserait-on qu'elles puissent ainsi demeurer fixes et arrêtées et comme mises au rang des morts ? Il n'est pas croyable combien ce retranchement leur est pénible, surtout dans les solennités qui se font dans l'Église, où l'on présente les mystères de notre rédemption qui autrefois leurs avaient [e] été des mets délicieux, où elles se plaisaient grandement comme étant riches en foi, par les lumières que le Saint-Esprit leur communiquait sur chacun des saints mystères ; et maintenant, il ne leur est pas possible de s'y pouvoir arrêter. Quelquefois la personne qui est menée par ce chemin entre en des craintes, ne pouvant comprendre être dans le vrai chemin, puisqu'elle ne peut s'arrêter en ce qui est de plus saint et de plus célèbre [f] en l'Église. Elle se fait des violences, voulant tirer l'entendement de la paresse où elle pense qu'il

1 *est [donc] arrêtée et laisse cette puissance au rang de* 5 *Voilà donc [l'état de] la victime où le Saint-Esprit, infiniment zélé pour*

---

[a]. C'est-à-dire de l'activité de la mémoire et de celle de l'entendement qui sont déjà suspendues.

[b]. La mémoire intellectuelle fournit en effet à l'entendement une partie des données sur lesquelles son activité s'exerce.

[c]. État de simplicité réalisé par la purification passive de l'intelligence et de la volonté dans la foi et la charité.

[d]. Sans le t euphonique (Voir page 345, note b).

[e]. *Leurs avaient.* Sur cette orthographe, voir page 184, note a.

[f]. *Célèbre,* pompeux.

soit tombé. Mais en vain, tout cela n'est qu'une ignorance et imperfection [a]. Après plusieurs violences réitérées en plusieurs occasions, elle expérimente que les puissances de l'âme, ayant perdu leur usage naturel par une voie surnaturelle, qu'il n'y a rien à gagner de faire tant d'efforts. Et cependant, cet appétit naturel de l'âme d'agir par ses puissances si nobles, ne meurt que comme [b] enfin l'Esprit de Dieu qui conduit l'intérieur le fait mourir par son même principe d'être inexorable en matière de pureté, pour, comme j'ai dit, rendre une demeure libre de tout bruit au divin Époux, qui prend ses délices dans la paix et dans le silence (4).

V. — La volonté ayant perdu son amoureuse activité, l'âme dans son unité et dans son centre, demeure, dans un amour actuel, dans les embrassements de l'Époux, le suradorable Verbe Incarné. Cet état est un respir doux et amoureux qui ne finit point [c]. C'est un commerce d'esprit à esprit et d'esprit dans l'esprit, — je ne puis autrement m'exprimer, — qui fait que les paroles de saint Paul se vérifient, lorsqu'il dit : *Jésus-Christ est ma vie et ma vie est Jésus-Christ. Ce n'est pas moi qui vis, mais Jésus-Christ vit en moi* [d]. Il semble qu'il se faudrait taire en cette communication de respir [e]. Non, l'amour

*7-10 nobles] meurt aussi bien que le reste en la manière que l'Esprit de Dieu qui conduit l'intérieur le fait mourir, savoir par le même principe que j'ai dit, qu'il est inexorable 13 activité amoureuse [et même l'inclination de son propre aimer] 14 l'âme dans sa simplicité et dans son centre demeure par un amour actuel 18-20 esprit] qui fait dans l'âme ce que saint Paul expérimentait en soi-même lorsqu'il disait 22 [je ne puis m'expliquer plus clairement et] il semble qu'il faudrait le faire en 23 respir]. Mais l'amour divin [ne s'en tient pas là]*

---

[a]. Ignorance de l'excellence de l'opération divine ; imperfection, parce que besoin naturel d'agir.

[b]. *Comme*, au moment où, lorsque. La *Vie* en a fait l'équivalent de : *en la manière que*. En réalité, ce mot ici est conjonction et non adverbe.

[c]. Sans actes réfléchis, sans discours de l'intelligence, simple comme l'exhalation de l'âme en Dieu.

[d]. Épître aux Galates, II, 29.

[e]. Il semble en effet que la purification a atteint ici son point extrême et qu'après cela il n'y a plus rien à faire pour l'Esprit censeur, et partant, plus rien à ajouter sur son opération. Et cependant, non. Tout n'est pas achevé. Une der-

divin, cet esprit censeur, a *des lampes de feu et de flammes* [a] ; il veut encore consommer. Dans ce respir, il y a encore quelque peu de la matière que la puissance amatrice de la volonté fournit. Il le consomme, et voilà le sacrifice de la victime, et enfin la vraie pureté d'esprit substantielle et spirituelle. Mais est à remarquer qu'à proportion de ce qui se passe dans l'esprit pour trancher tout ce qu'il y a d'impur en matière de cette voie spirituelle, que Dieu permet arriver plusieurs croix du dehors, à cette fin que de tout point soit accompli ce que dit saint Paul : *Il les a faits conformes à l'image de son Fils* [b]... etc. Et je le répète, il faut passer par de grands travaux intérieurs et extérieurs qui épouvanteraient une âme si on les lui faisait voir avant que de les expérimenter, et même lui feraient quitter tout pour ne pas passer plus avant en ce qu'elle en expérimente, si une vertu secrète ne la soutenait, car il semble que les eaux des tribulations, par où elle a passé par tant de circoncisions spirituelles [c], aient éteint ce feu qui la consommait si suavement en la partie supérieure de l'âme, lorsque ses puissances ont été privées de leurs usages, et que seule elle <jouissait> de Dieu en pureté d'esprit. Et en effet, la pauvre âme ne sait elle-même où elle en est. Un nuage est formé par manière d'obombration [d] spirituelle qui lui a ôté la vue, et, ce lui semble, la part qu'elle possédait dans son souverain et unique Bien, le suradorable Verbe Incarné, lequel enfin, ayant

2-4 *consumer* [*quelque chose*] *dans ce respir où il trouve quelque reste de matière que la puissance amatrice fournit* 9 *croix* [*du dedans et*] *du dehors* 21-22 *leurs usages* [*propres*] *et qu'elle croyait jouir de Dieu* 23 *cette âme ne sait où* 27 *Incarné*]. *Mais enfin ce divin Époux*

---

nière purification reste encore : celle de ce mouvement pourtant si subtil et si spirituel de l'âme. La paraphrase de la *Vie* donne un tout autre sens à ce passage. Nous croyons que le manuscrit seul a raison.

[a]. Cantique des cantiques, VIII, 6.

[b]. Épître aux Romains, VIII, 29.

[c]. La suppression et le retranchement de toutes les consolations et joies spirituelles qui accompagnaient l'activité de l'intelligence et de la volonté.

[d]. *Obombration*. Terme mystique : action de couvrir d'une nuée spirituelle.

pitié d'elle, fait fondre ce nuage et fait expérimenter assez tard ce que porte ce passage : *Et voici : ma tranchée a été faite un ruisseau abondant, et mon fleuve est approché de la mer* [a]. Elle est plus féconde que jamais dans la possession des biens du suradorable Verbe Incarné et de lui-même, qui [l']inonde et l'abîme en lui, d'une façon digne de ses magnifiques largesses.

Il m'a fallu faire ce petit discours de mes propres expériences, pour, en quelque façon, donner à entendre de ce que j'ai voulu dire de la pauvreté d'esprit spirituelle et substantielle et de l'état de victime (5).

## LXVII

L'état que maintenant j'expérimente par rapport au passage sus allégué est une clarté [b] tout extraordinaire dans les voies de l'Esprit suradorable du Verbe Incarné, lequel j'expérimente dans une grande pureté et certitude être l'Amour objectif, et intimement uni [c] et unissant mon esprit au sien, et que *tout ce qu'il a dit a esprit et vie* [d] en moi. Surtout, mon âme expérimente qu'étant dans l'intime union avec lui, elle en est de même avec le Père Éternel et le Saint-Esprit, concevant par cette impression la vérité et certitude de ce que cet adorable Seigneur et Maître disait à ses Apôtres, dans le dernier entretien qu'il eut avec [eux] et son oraison à Dieu son Père [e] ; premièrement [f], en répondant à saint

*1 et lui fait expérimenter ce que porte aujourd'hui* 13 *est une*] *charité* 12 *L'état*] *où la divine Bonté me tient* 19 *elle*] *y est de même*

[a]. Ecclésiastique, XXIV, 43.

[b]. La leçon de la *Vie* ne doit représenter qu'une mauvaise lecture ou une interprétation que nous croyons inexacte.

[c]. *Intimement uni.* Sous-entendu à mon esprit.

[d]. Saint Jean, VI, 64.

[e]. Saint Jean, XVI, XVII.

[f]. *Premièrement.* Non que Marie veuille faire nécessairement deux citations, mais, semble-t-il, pour renvoyer au premier texte visé.

Philippe qui lui demandait à voir son Père, disant : *Philippe, qui me voit, voit mon Père ; comme* [a] *dis-tu, montre-nous le Père ? ne croyez-vous point que je suis en mon Père et le Père en moi ?...* etc. [b].

Cette manière d'union est très haute et très pure, et quoique je dise « le sacré Verbe Incarné », ce n'est pas que j'aie une espèce imaginaire [c] ; mais dans une pureté et simplicité spirituelle, l'âme expérimente que le Père et le Verbe Incarné ne sont qu'un avec l'Esprit adorable, quoiqu'elle ne confonde point la personnalité ; et cette âme porte les opérations divines par l'Esprit du suradorable Verbe Incarné (6). Or, ces motions, impressions et opérations, sont que le même Esprit me fait tantôt parler au Père Éternel, puis au Fils et à lui. Sans que j'y fasse réflexion, je me trouve disant au Père : « O Père, au nom de votre très aimé Fils, je vous dis cela. » Et au Fils : « Mon Bien-Aimé, mon très cher Époux, je vous demande que votre testament soit accompli en moi », et [autres choses] que ce divin Esprit me suggère, et j'expérimente que c'est le Saint-Esprit qui me lie [d] au Père et au Fils. Je me trouve fréquemment lui disant : « Divin Esprit, dirigez-moi dans les voies de mon divin Époux. » Et je suis sans cesse dans ce divin commerce [e], d'une façon et manière si délicate, simple et intense, qu'elle ne peut porter l'expression. Ce n'est pas un acte, ce n'est pas un respir, c'est un air si doux dans le centre de l'âme où est la demeure de

10 *sans qu'elle confonde leurs personnalités ; et là elle porte* 14 *à lui*[*-même, sans que j'y fasse réflexion*] 20 *et j'ai une expérience* [*comme certaine*] *que*

---

[a]. *Comme*, dans l'ancien français au sens de *comment*.

[b]. Saint Jean, XVI, 8.

[c]. Le Verbe Incarné en tant que Dieu-Homme, envisagé dans sa divinité (Voir l'article X).

[d]. Dans la sainte Trinité, le Saint-Esprit qui procède du Père et du Fils est le *lien* qui fait l'unité en Dieu même. C'est parce qu'il est ce lien de Dieu même qu'il est le lien de nos âmes à Dieu. L'expérience de Marie et la formule dans laquelle elle la traduit sont profondément théologiques.

[e]. Commerce avec les Personnes divines toujours présentes en l'âme.

Dieu, que, comme j'ai déjà dit, je ne puis trouver de termes pour m'exprimer. Mes regards à cette suradorable Majesté portent ce que l'Esprit me lui fait dire, et c'est par lui que je parle, car dans ce langage [de] l'esprit qui regarde ce commerce, duquel sa divine Majesté veut honorer ma bassesse, je ne puis rien entièrement que par sa motion [très simple], et [puisqu'elle est] [a] si simple, comment ma langue dirait-elle ce que c'est que mon esprit ne peut distinguer pour sa très grande simplicité et pureté et qui va de plus en plus au plus simple (7) ?

Tout le temps de mes exercices spirituels, desquels je sors, s'est passé de cette sorte. Aujourd'hui, ce qui a été imprimé dans mon esprit a été les paroles de Notre-Seigneur : *Je suis la Vigne et mon Père est le vigneron ; il taillera tout le serment* [b] *qui ne porte pas de fruit en moi, et il émondera celui qui porte fruit afin qu'il apporte plus de fruit* [c]. Ce passage me signifiait les raisons de[s] divers états de purgation que j'ai cotés [d] ci-devant, et l'importance qu'il y a d'être unie à notre divine Vigne, le suradorable Verbe Incarné, pour n'avoir de vie que <par sa sève> [e] qui est son divin Esprit, et que c'est le haut point de la vie spirituelle et la consommation des Saints, que de n'avoir plus de vie qu'en lui, selon le sens de saint Paul [f].

*4 langage] d'esprit à esprit 7 par sa motion [très simple. Si donc elle est] si simple 8 langue [ou ma plume] dirait-elle ce que c'est, puisque mon esprit [même] a de la peine à le distinguer 21 pour n'avoir] de vie que [par sa sève] qui est son divin Esprit, et [il me faisait voir enfin] que 24 qu'en lui, [par lui et pour lui]. (Fin.)*

---

[a]. Nous avons suppléé aux omissions du manuscrit d'après le texte de la *Vie*, texte qui est encore ici un remaniement de l'original, mais qui doit bien en rendre le sens.

[b]. *Serment*, ancienne forme du mot *sarment*.

[c]. Saint Jean, XV, 1, 2.

[d]. *Coter*, noter, décrire. Cf. saint François de Sales : « David *cotte* par le menu les œuvres et les merveilles de Dieu. » (*Traité de l'Amour de Dieu*, L. V, chap. VII.)

[e]. Le manuscrit est à cet endroit illisible.

[f]. Épître aux Galates, II, 20.

## LXVIII

Il y a encore une autre disposition en laquelle je me trouve, qui est comme dérivante de celle dont j'ai parlé au précédent chapitre. Cela m'arrive le plus souvent quand je suis seule en notre chambre, venant de quelque règle du chœur, surtout de la très sainte communion, plus qu'en un autre temps. Je pâtis une impression en l'âme. Ce n'est pas que je conçoive que c'est une impression pour lors ; mais je dis ainsi pour m'exprimer. C'est une chose si haute, si ravissante, si divine, si simple, et hors de ce qui peut tomber sous le sens de [la] diction humaine [a], que je ne la puis exprimer, sinon que je suis en Dieu, possédée de Dieu et que c'est Dieu qui m'aurait bientôt consommée par sa subtilité [b] et efficacité amoureuse, si [je n'étais soutenue] par une autre impression qui succède à celle-là qui ne se passe pas néanmoins, mais tempère sa grandeur comme insupportable en cette vie. Sans ce tempérament de cette autre impression, qui a toujours son rapport au suradorable Verbe Incarné, mon divin Époux, [je ne saurais subsister], mon âme ne se trouvant avoir vie qu'en lui, dans mon état foncier d'amour, jour et nuit et à tout moment (8).

Les effets que porte cet état sont toujours un anéantissement et une véritable et foncière connaissance qu'on est le néant et l'impuissance même ; une basse estime de soi et de son propre opérer, que l'on voit toujours mêlé d'imperfection, duquel on a l'esprit convaincu, ce qui tient l'âme dans une grande humilité, quelque élevée qu'elle puisse être ; une crainte, sans

*2 comme] une suite de celle 5 communion]. Je pâtis* 14-16 *[si je n'étais soutenue] par une autre impression [objective] qui succède à celle-là et qui ne la détruit pas, mais qui modère sa grandeur [et son excès]* 19 *[je ne saurais subsister], mon âme n'ayant [ni force] ni vie* 21 *d'amour [objectif]* 22 *que cet état] cause [en mon âme]* 26 *imperfection] avec une entière conviction d'esprit que cela est*

[a]. Sous l'expression du langage humain.

[b]. La subtilité de l'impression.

inquiétude [de] se tromper dans les voies de l'esprit et d'y prendre le faux pour le vrai [a]. Cette crainte sert pour l'abnégation et esprit de componction. Cette crainte semblablement est une fomentation de paix, paix qui vient de l'acquiescement aux peines, souffrances et croix qui arrivent, qu'on reçoit de la main de Dieu comme du châtiment d'un bon Père qui corrige amoureusement son enfant, qui ensuite de son châtiment se va jeter dans son sein. [Cet état opère encore] une grande patience dans les croix et une pente et une inclination entière à la paix et bénignité avec tout le monde ; un doux empressement intérieur de bienveillance pour ceux de qui on a été offensé, de qui l'on recherche avec adresse les approches, pour, sans faire semblant de rien, les traiter d'amis, soit par paroles ou quelques services ou d'un bon visage, ou autres choses capables de gagner le cœur et leur faire voir que l'on n'a rien contre eux ; enfin, une aversion entière à l'esprit d'indignation, [pour] ne garder aucun sentiment des injures et torts qu'on reçoit du prochain. — Les fautes et imperfections que l'on commet sont d'oubliance et d'égarement, qui vont toujours néanmoins s'anéantissant, la nature ayant perdu sa force par les divines opérations. — [Les effets de cet état sont] [b] de prendre aussi les souffrances dans l'amour et union du suradorable Verbe Incarné par écoulement amoureux en lui ; un grand amour à la vocation et état auquel Dieu appelle l'âme, et disposition à tout faire et entreprendre

1 *crainte*], *sans inquiétude néanmoins d'être trompée* 9 [*Cet état opère encore*] *une* 18-20 *l'esprit d'indignation*] *et de ressentiment des injures qu'elle reçoit du prochain* [*en sorte que*] *les fautes et* 21 *ne proviennent que de quelque oubli ou de quelque méprise* 24 *opérations* [*de la grâce*] [*Cet état lui donne encore une grande fidélité*] *pour prendre les souffrances*

---

a. C'est du moins l'interprétation que donne la *Vie* par sa ponctuation. A ce stade de la vie spirituelle, l'âme, disent les Maîtres, est complètement assurée sur ses voies. Du reste, Marie déclare aussitôt le véritable objet de cette crainte.

b. Tout ce paragraphe, depuis le début trahit dans le manuscrit une rédaction précipitée. Nous n'y voyons qu'une simple série de notations qui n'ont entre elles qu'un lien psychologique. Nous avons interprété les passages difficiles d'accord avec la *Vie*.

pour l'amour de lui garder fidélité ; un amour toujours plus grand pour tout ce qui se fait et pratique dans l'Église de Dieu, en laquelle l'on ne voit que pureté et sainteté ; une entière pente à se laisser conduire et à soumettre son jugement à ceux qui tiennent la place de Dieu.

Or il est à remarquer que l'Esprit qui m'a si amoureusement conduite a toujours tendu à une même fin et porté mon âme à la pratique des susdites vertus et à plusieurs autres que je ne cote pas, mais toujours pour tâcher de suivre l'esprit de l'Évangile, auquel mon âme, dès le commencement, a eu un trait et une tendance continuelle dans la suite des temps, aspirant à la parfaite possession de l'esprit de Jésus-Christ, lequel y a donné la perfection qu'il lui a plu, par ses saintes opérations, en la suite des états d'oraison par où il m'a fait passer et [voulu] me conduire par l'excès de ses grandes et immenses miséricordes, auxquelles si j'avais correspondu, j'aurais fait de tout autres progrès en la sainteté. Mais, mes infidélités me font, avec sujet, craindre.

Je supplie le Dieu des bontés, mon suradorable Époux, qu'il lui plaise de [les] noyer toutes dans son Sang précieux et de nous faire miséricorde. Il soit béni, loué et glorifié par les Saints éternellement, que je supplie de supplier pour moi auprès de la divine Justice.

Je finis ces cahiers le 4e jour d'août, peu après avoir fait les exercices spirituels.

4 [*et enfin*] *une entière pente* 10 *plusieurs autres*] *dont je ne parle point* 12 *un attrait* 13 *aspirant* [*sans cesse*] 17 *passer*] *et par où il m'a conduite* [*comme par la main*] *par l'excès* 19 *dans* [*la voie de*] *la* 21 *je prie* 23 *et de me faire miséricorde. Qu'il soit* 24 *glorifié éternellement* [*des Anges*] *et des Saints, que je prie de prier pour moi* 26 *quatrième jour d'août* [*mil six cent cinquante-quatre*], *après avoir*

# NOTES

(1) *Vie*, p. 646. « La Mère de l'Incarnation parle ici d'une pureté éminente et surnaturelle, conforme aux états de contemplation dont elle va parler selon l'expérience qu'elle en a eue.

« Or, elle marque cinq degrés de cette pureté, dont le premier était dans la partie sensitive. Il consistait dans la privation des consolations et des délices, non de la nature, car cela est trop grossier dans la contemplation surnaturelle, mais de la grâce intérieure et de la présence de Dieu en l'âme ; lesquelles, bien qu'elles fussent bonnes et innocentes, Dieu les lui donnant pour lui faciliter la pratique des vertus héroïques et pour lui faire porter avec plaisir et allégresse, ainsi qu'elle dit, les travaux d'une vie active où il l'avait engagée, ne laissaient pas de flatter la nature et d'attirer parfois les réflexions de la partie supérieure, qui par conséquent ne pouvait posséder Dieu dans une souveraine pureté. La partie sensitive étant donc privée de toutes sortes de consolations, savoir de celles des créatures par une privation volontaire, et de celles de la grâce par une privation passive, elle était comme morte et sur le rien. Car, de même qu'un corps mort et encore plus un corps anéanti est incapable de tout plaisir, ainsi la partie inférieure de l'âme demeure par cette double privation, sans joie, sans plaisir, sans consolation et par conséquent dans l'impuissance de troubler la supérieure, qui cependant jouissait de Dieu dans une très haute pureté, et tout ensemble, des délices intellectuelles dont cette jouissance est accompagnée.

« Au reste, quand je dis que ce premier degré de pureté était dans la partie sensitive, cela se doit plutôt entendre de la cause que du sujet, car la véritable pureté est dans la partie supérieure, et si l'on dit que la sensitive est pure, ce n'est pas qu'elle soit capable de cette pureté éminente qui est nécessaire à la contemplation surnaturelle, mais c'est qu'elle contribue en quelque façon à la perfection de la supérieure en ce qu'elle ne lui communique rien qui la trouble, et que la privation de l'une est la cause de la pureté de l'autre. »

(2) *Vie*, p. 648. « La pureté surnaturelle de l'entendement ne consiste pas seulement dans l'éloignement des pensées des choses du monde qui n'ont point de rapport à Dieu, et beaucoup moins de celles qui sont entièrement contraires au salut et à la perfection. Cette sorte de pureté est absolument nécessaire en quelque espèce de contemplation que ce soit, car la vue des objets célestes ne sera jamais bien pure ni bien tranquille tandis que l'esprit entretiendra des espèces des choses de la terre, qui sont des semences de distraction qui la peuvent troubler.

« Mais la pureté dont il est ici parlé est quelque chose de plus subtil et de plus imperceptible, qu'il n'est pas facile de connaître à ceux qui ne se sont pas exercés dans les voies de l'esprit. Pour en avoir une parfaite intelligence, il est nécessaire de remarquer qu'il y a deux sortes de contemplation, l'une naturelle, dans laquelle l'esprit se détermine et s'applique de lui-même à un objet, — supposé néanmoins le secours de la grâce, sans laquelle on ne peut faire aucune bonne action, — et qu'il le contemple dans le repos avec la lumière de la sagesse que le Saint-Esprit

communique aux âmes pures et contemplatives. L'autre est surnaturelle, dans laquelle Dieu détermine et applique lui-même l'esprit aux vérités divines qu'il a dessein de lui manifester, le fortifiant, outre la grâce, d'un don de sagesse extraordinaire, ou de celui de l'intelligence, ou de quelque autre lumière encore plus sublime... (Dans cette contemplation), quelquefois (Dieu) prévient (l'âme), la déterminant et l'appliquant à un objet lorsqu'elle y pense le moins et avant qu'elle se soit déterminée et appliquée à un autre ; quelquefois aussi il attend qu'elle se soit occupée de l'objet qu'elle veut contempler, et alors il change les dispositions de son esprit, lui donnant par infusion les espèces des objets qu'il lui veut représenter, ou les composant de celles qu'il y trouve déjà et qui y sont toujours entrées par la voie des sens. S'il se veut lui-même proposer à l'esprit pour être l'objet de la contemplation, ou il lui donne une espèce sublime et lumineuse de son être, ou bien il se propose immédiatement et sans espèce, ce qui arrive plus ordinairement dans le souverain degré de la contemplation surnaturelle dont notre Mère parlera en son lieu. Alors, il s'élève dans l'esprit comme un soleil qui l'éclaire mais qui ne l'éblouit pas, parce qu'il le fortifie d'une lumière extraordinaire, plus sombre que n'est celle de la gloire, mais incomparablement plus claire et plus forte que ne sont celles de la foi et de la sagesse et que ne sont les autres qu'il donne dans la contemplation ordinaire.

« Ce n'est pas que la contemplation naturelle ne puisse aussi en un sens être appelée surnaturelle, et qu'elle ne le soit en effet, tant à cause de la grâce qui relève toutes les bonnes œuvres au-dessus de la nature qu'à cause de la sagesse qui dirige l'entendement et qui est un don surnaturel du Saint-Esprit. Elle est néanmoins appelée naturelle, premièrement parce que l'âme qui s'y applique d'elle-même, supposée la grâce, est un principe naturel, et de plus, parce qu'elle contemple ses objets dans des espèces naturelles et qu'elle a puisées naturellement des créatures. L'autre pourrait aussi en quelque façon être appelée naturelle, parce que son opération consiste en de véritables actes de l'entendement et de la volonté ; mais on l'appelle surnaturelle, tant parce que son principe est surnaturel, savoir le Saint-Esprit, qui prévient l'âme et qui, la ravissant plutôt qu'il ne l'attire, l'applique à ce qu'il lui plaît, qu'à cause qu'il lui fait voir ses objets dans des espèces surnaturelles ou en leur substance, comme sont celles qu'il lui donne par infusion, ou en la manière de leur formation, comme sont celles qu'il compose surnaturellement de celles qui sont purement naturelles et acquises.

« La première contemplation est encore appelée acquise, parce qu'en effet elle s'acquiert avec travail et que l'on s'en forme l'habitude par l'assiduité à l'oraison commune et par la fidélité aux lumières que l'on y reçoit. Et la seconde est appelée infuse, parce qu'elle ne dépend point de l'industrie humaine et que c'est Dieu qui la donne immédiatement, ou pour récompense des travaux qu'on a soufferts dans la vie spirituelle ou par un effet de sa pure libéralité.

« Enfin l'oraison naturelle est appelée active parce que l'âme agit d'elle-même et qu'elle se porte à son objet avec choix, délibération et réflexion. Et la surnaturelle est appelée passive, d'autant que l'âme s'y comporte passivement et selon qu'il plaît à Dieu de la déterminer et de l'appliquer. Non qu'elle n'agisse véritablement, le rayon de la contemplation et la fruition de l'amour étant de

véritables actes humains, l'un de l'entendement, l'autre de la volonté ; mais parce que ces actes sont si doux et si tranquilles qu'il semble plutôt qu'elle les reçoive qu'elle ne les fait, et qu'elle soit plus agie qu'agissante ; outre qu'elle est effectivement toute passive à l'opération de Dieu qui l'applique aux lumières qu'il lui donne et aux objets qu'il lui présente. Et quand on dit qu'elle pâtit, ce n'est pas à dire qu'elle souffre quelque peine qui l'afflige, mais seulement qu'elle reçoit quelque chose qui la perfectionne...

« Depuis que Dieu lui eut donné l'intelligence des Écritures, des mystères et des attributs divins, (la Mère de l'Incarnation) ne méditait autre chose jour et nuit, et la plus petite des vérités de la foi était plus précieuse à son esprit que tout ce qu'il y a de grand et de riche dans le monde. Mais parce que dans cette contemplation elle avait ses vues et ses desseins et qu'elle se proposait elle-même ses objets, Dieu, qui ne voulait rien en cette âme ni dans ses opérations qui ne fût tout céleste et tout divin, se rendit entièrement le maître de son esprit. Il le priva de son propre agir, le soumettant à son opération et lui donnant la vue des vérités divines quand il les lui voulait révéler, ou de lui-même quand il voulait se faire voir et posséder. De là vient qu'elle dit si souvent qu'elle ne faisait que pâtir l'opération de Dieu, qu'elle était agie par l'Esprit qui la conduisait, qu'elle était toute passive aux motions de l'esprit intérieur, qu'elle ne faisait que ce que Dieu lui faisait faire et qu'elle ne pouvait faire autrement. Ainsi son entendement étant privé de son propre agir pour n'agir que par la motion de Dieu, il est entré dans un état déifique qui est le second degré de la pureté éminente et surnaturelle.»

(3) *Vie*, p. 651. « La volonté (de la Mère de l'Incarnation) se portait à Dieu avec tant de promptitude et elle jouissait de sa présence avec tant de plaisir qu'elle ne voyait pas qu'il y eût un état plus élevé dans la vie spirituelle. Et en effet, il était si dégagé qu'elle témoigne qu'elle n'avait plus besoin de l'entendement pour lui fournir de la matière afin d'entretenir son feu, mais plutôt que cette puissance lui était incommode et préjudiciable par son abondance... Par où elle semble résoudre une difficulté des plus considérables de la vie mystique, savoir si la volonté peut arriver à un tel degré d'amour que sa chaleur lui serve de lumière, en sorte qu'elle n'ait plus besoin de celle de l'entendement. Car il y a des contemplatifs fort éclairés qui estiment que la volonté se peut passer de l'entendement, et qu'elle s'en passe quelquefois en effet. Les autres, au contraire, raisonnant sur la subordination nécessaire de ces deux puissances, assurent que cela est impossible et que l'âme ne peut rien aimer par la volonté, pour embrasée qu'elle soit, qu'elle ne le voie par l'entendement. Quoique notre Mère semble d'abord être du sentiment des premiers, elle penche néanmoins bien plus du côté des autres ; mais en effet elle est du sentiment des deux partis, car elle ne retranche pas absolument la lumière de l'entendement, mais seulement son abondance et sa fécondité comme préjudiciables aux opérations de l'amour, et quand elle dit que sa volonté n'avait plus besoin de l'entendement pour lui fournir de quoi fomenter son feu, elle dit indirectement qu'elle en avait encore besoin pour autre chose, savoir, pour lui découvrir son objet. Ainsi elle résout judicieusement, à mon avis, cette grande difficulté ; car il est certain que la volonté peut aimer et jouir sans l'entendement, c'est-à-dire sans ses raisonnements et sans les grandes découvertes qu'il fait dans la ferveur de

l'esprit, et il est encore véritable qu'elle ne peut aimer ni jouir sans l'entendement, c'est-à-dire sans une lumière simple et une simple pensée, car elle ne peut aimer un objet si elle ne le voit, et elle ne le peut voir que par l'entendement qui est son œil. Mais parce que la simplicité de cette lumière ou pensée est imperceptible au temps de la fruition et que l'activité de l'amour aveugle l'entendement à lui-même et ne lui permet pas de réfléchir sur son opération, l'on se persuade facilement que la volonté aime et jouit sans l'entendement...

« Voilà donc l'état où se trouvait la volonté de notre Mère après que Dieu eut purifié son entendement et sa partie sensitive de la manière éminente dont elle vient de parler. Son amour l'attachait à Dieu d'une manière si forte et si absolue qu'il semblait que l'entendement ne fît plus rien. Elle était, ainsi qu'elle dit, comme une reine à qui toutes les autres puissances servaient, mais qui n'en était point distraite, la partie sensitive n'ayant plus de consolations, ni l'entendement de réflexions et de lumières qui diminuassent la liberté de son amour. Mais parce qu'elle agissait encore par elle-même et qu'elle mêlait son opération propre avec celle de Dieu, Dieu la priva encore de son activité propre ou de son propre agir, la mettant par ce moyen au rang de l'entendement : c'est-à-dire dans un état entièrement passif où il se l'unissait de la manière la plus pure et se faisait posséder dans une paix qui arrêtait tous les efforts de son cœur, tout ainsi que les êtres naturels étant unis à leurs centres n'ont plus de mouvement ni d'inclination, parce qu'ils y jouissent de leur félicité dans un parfait repos.

« C'est là le troisième degré de la pureté éminente et surnaturelle. Je l'appelle ainsi, car il faut remarquer qu'elle est du même ordre que l'état de contemplation dont notre Mère veut parler, et que, comme cette contemplation est toute infuse, surnaturelle et passive, ainsi cette pureté doit être infuse, surnaturelle et passive ; qu'il n'appartient qu'à Dieu de la mettre dans les puissances de l'âme ; et que ce serait une témérité et une perte de temps de faire des efforts pour l'acquérir même avec la grâce ordinaire. »

(4) *Vie*, p. 656. « Encore que dans l'oraison surnaturelle et passive Dieu prive les puissances de leur propre agir, elles ne laissent pas de retenir leur inclination pour opérer, tout ainsi qu'encore que l'on empêche les habitudes de produire leurs actions, elles conservent toujours leur inclination à agir. Mais Dieu, qui se voulait rendre entièrement le maître de sa Servante et la mettre dans l'état d'une parfaite pureté où il la pût posséder et se faire réciproquement posséder sans aucune contradiction pour légère qu'elle fût de la part de la nature, purgea encore ses puissances de cette inclination, et de la sorte, elle demeura entièrement passive à l'opération de Dieu, et parfaitement libre, souple et soumise à ses motions. C'est le quatrième degré de la pauvreté d'esprit ou de la pauvreté spirituelle dont elle fait mention en ce chapitre et qui faisait qu'elle jouissait de Dieu dans la paix et sans aucun trouble ou obstacle de la part de ses puissances. »

(5) *Vie*, p. 656. « Elle parle d'un cinquième degré bien plus subtil et plus délicat que tous les autres, savoir la purgation de ce qui restait d'impur dans le respir qui la faisait vivre en Dieu dans le centre de son âme. Où il faut remarquer que dans ce chapitre, aussi bien que dans les autres suivants, elle parle de divers

degrés ou dispositions d'oraison dont les Mystiques n'ayant pas encore parlé bien expressément, il n'est pas facile de trouver des termes propres et usités pour les expliquer. Par cette disposition qui était un doux et amoureux respir qui ne finissait point et qui était un commerce ineffable d'esprit à esprit et d'esprit en esprit, il ne faut pas entendre la respiration ou le mouvement de l'entendement, et beaucoup moins celle du corps, mais celle du cœur, qui ayant converti en bouche la plaie de l'amour, respirait délicieusement dans son objet. Tandis que l'ouverture que l'amour lui avait faite dans le cœur a été une plaie, ses mouvements ont été des soupirs poussés avec douleur, comme dans la contrition, ou des désirs soutenus par l'espérance, comme quand elle aspirait avec tant d'ardeur à la jouissance. Mais depuis que cette plaie a été comme convertie en bouche, ses mouvements n'ont plus été que des respirs doux et amoureux par lesquels elle attirait l'Esprit de l'Époux pour ne plus vivre que de sa vie. De sorte que comme le corps perdrait la vie naturelle si le poumon cessait de respirer l'air, ainsi son âme eût cessé de vivre, si elle eût cessé de respirer cet Esprit-Saint. Elle a expliqué en peu de mots toute l'économie de cet amour sacré dans un (de ses) épithalames où elle dit que Dieu avait fait à son cœur une plaie qui était soupirante, aspirante et respirante. Elle avait été soupirante par les sentiments profonds de la componction, elle avait été aspirante par le mouvement de son cœur et, pour me servir de son terme, par la tendance au mariage et à la jouissance de l'Époux, mais enfin elle devint respirante dans l'union parfaite et dans la jouissance actuelle.

« Ce respir n'était pas simple, il était réciproque, parce que c'était un commerce d'esprit à esprit et d'esprit en esprit. Dieu respirait en quelque façon en elle, lui communiquant son esprit et sa vie, et elle respirait en Dieu, lui rendant l'esprit et la vie qu'elle recevait de lui...

« Cet état sublime n'était pas le baiser de la bouche dont il est parlé dans les Cantiques : c'était quelque chose de plus et il le supposait. C'était un baiser semblable à celui des colombes qui, en se baisant, respirent mutuellement l'une dans l'autre, recevant et rendant sans cesse par leur mutuelle respiration le même air et le même esprit...

« Quelque éclaircissement que nous donnions (à ce qu'elle expérimentait dans son union passive), le plus spirituel reste toujours à éclaircir, savoir quelle était cette vie que l'Époux inspirait à son âme et que son âme respirait à l'Époux, en sorte qu'il y avait un commerce et un retour continuel d'esprit à esprit et d'esprit en esprit. Cette vie si sublime mais si cachée n'était autre qu'une mutuelle démonstration d'amour qui se faisait dans le fond de l'âme, non par des actes formels, mais par voie de spiration et d'une manière aussi simple et aussi subtile que la respiration se fait dans le corps. Dieu se présentait continuellement à elle avec son amour et ses amabilités : c'était là le respir de Dieu à son âme. Cet amour et ces amabilités excitaient en son cœur le feu de l'amour divin qu'elle renvoyait continuellement à son principe, et c'était le respir de son âme à Dieu. L'amour était donc l'esprit et la vie qu'elle recevait de Dieu ; le retour de cet amour était son respir doux et amoureux ; et la mutuelle démonstration du même amour était le commerce continuel d'esprit à esprit et d'esprit en esprit.

« Il faut pourtant remarquer qu'elle découvrait encore quelque reste de matière

dans ce respir réciproque d'esprit à esprit, et que la purgation de ce reste de matière était le dernier degré de la pureté et la consommation de la victime. L'on peut dire que cette matière qui restait à retrancher dans une opération si pure et si divine était quelque complaisance dans la possession de l'Époux ou quelque désir d'entretenir ce divin commerce. Mais quoi qu'on dise, il faut avouer qu'il est difficile de découvrir quelle était cette espèce d'imperfection. Car si, dans cet état, l'entendement et la volonté étaient privés de leur propre agir et même de leur propre inclination à agir, en sorte que ces puissances n'agissaient que par la motion de Dieu qui les élevait, qui les agissait et qui les appliquait comme il lui plaisait, on ne peut douter que Dieu, leur donnant la substance de l'action, il ne la leur donnât dans des circonstances les plus réglées, les plus pures et les plus convenables à son dessein. Mais comme cette pureté infinie remarque des défauts dans les Anges, et que les cieux mêmes ne sont pas purs en sa présence, aussi les âmes saintes et déiformes qui ne voient les choses que par les yeux de Dieu même, ainsi que faisait notre Mère, découvrent facilement dans les actions les plus pures, des impuretés qui nous sont imperceptibles.

«Quoi qu'il en soit, ces restes d'atomes étant dissipés, elle s'est trouvée dans la pureté d'esprit parfaite, spirituelle et comme substantielle, qui est le dernier effort que la grâce fait faire à l'âme pour la rendre digne des plus intimes communications de Dieu, et la dernière disposition surnaturelle, non seulement à la pureté de ce respir, mais encore à ces hauts états d'oraison dont elle parlera ci-après.

« Au reste, je ne doute point que l'on n'ait remarqué qu'elle confond ici l'état de victime avec celui de la parfaite pureté de cœur, et encore avec celui de la pauvreté spirituelle et substantielle, comme en effet ces trois états ou plutôt ces trois dispositions n'en font qu'une dans l'état de l'oraison surnaturelle dont elle parle. Car il est évident que l'âme qui est dans un état de victime est aussi dans un état de pureté, parce que dès le moment qu'une victime est destinée au sacrifice, elle est toute sainte et séparée de tout ce qu'il y a de terrestre, d'impur, et de profane. Et elle est dans un état de pauvreté, parce qu'une victime n'a plus rien de propre, elle est anéantie à son propre être, elle n'est plus à elle-même, elle est toute à Dieu. Il faut dire pareillement que l'âme qui est pure de cette pureté éminente dont il est ici parlé, est parfaitement pauvre, et il répugne qu'elle ne le soit pas, puisque, si elle était encore attachée à quelque chose de propre et qui ne fût pas Dieu, elle ne serait pas pure ; et elle est victime, parce qu'elle est toute à Dieu, et que, comme elle n'a plus rien de la créature, la créature aussi n'a plus rien d'elle. Enfin il est encore vrai de dire que l'âme qui est parfaitement pauvre, est aussi parfaitement pure, parce qu'elle ne quitte ce qu'elle a de propre que pour se purifier. Et elle est parfaitement victime, d'autant que sa pauvreté même n'est qu'une multiplication d'immolations et de sacrifices par lesquels tout ce qu'il y a de naturel et de propre dans les sens, dans l'entendement, dans la volonté, et même dans le respir surnaturel d'esprit à esprit et d'esprit en esprit, est immolé et anéanti devant la majesté de Dieu. Il est donc véritable que l'état de victime est un état de pureté et de pauvreté, que l'état de pureté est un état de pauvreté et de victime, que l'état de pauvreté est un état de victime et de pureté ; et ainsi que la Mère de l'Incarnation a eu raison de les confondre, parlant de son oraison passive et surnaturelle. »

(6) *Vie*, p. 662. « L'on a pu remarquer que (la Mère de l'Incarnation) a souvent dit dans le récit qu'elle a fait de ses dispositions intérieures, qu'elle était intimement unie au Verbe Incarné, qu'elle l'avait si présent devant les yeux de son âme qu'elle ne le perdait jamais de vue, qu'elle s'entretenait avec lui dans des privautés qui ne se trouvent qu'entre une épouse et un époux, et elle dit ici que cet Homme-Dieu *était l'amour objectif intimement uni et unissant son esprit au sien*. Mais elle ne s'était pas encore expliquée de quelle manière se faisait *cette union si haute et si pure*, et si c'était par des impressions imaginaires ou d'une manière purement intellectuelle. Elle le fait ici, disant que tout se passait *dans une pureté et simplicité spirituelle*. » — Il semble bien que Dom Claude Martin ait ici une distraction, car Marie n'a pas attendu les derniers articles de sa *Relation* pour s'expliquer sur la nature de cette faveur. Voir ce qu'elle dit dans l'article X, où elle affirme que cette impression était tout ce qu'il y avait d'abstrait.

(7) *Vie*, p. 664. « Dès le moment qu'elle est entrée dans l'alliance du Verbe Incarné, (la Mère de l'Incarnation) est aussi entrée dans (une) familiarité sainte, mais comme ce commerce s'est subtilisé dans les temps et qu'il s'est toujours élevé de plus en plus... à ce qui est de plus simple et de plus pur, elle tâche d'en décrire ici la simplicité présente par la comparaison et dans les termes d'un certain air qui paraît quelquefois sur le visage et dans le maintien des personnes, et qui sans dire mot découvre les affections du cœur et les inclinations intérieures de l'âme d'une manière infiniment plus vive et plus touchante que ne sauraient faire les paroles les plus animées. C'est une certaine disposition que l'on voit et que l'on comprend assez, mais qu'il est difficile d'expliquer autrement qu'en disant que c'est un certain air qui parle sans dire mot. Quand vous jetez les yeux sur un malade qui a de la peine à parler, il vous regarde d'un certain œil qui vous fait mieux comprendre l'excès de sa douleur que s'il l'expliquait de paroles... Et sans nous éloigner beaucoup de notre sujet, une épouse fait mieux connaître à son époux l'amour qu'elle lui porte par une seule œillade qu'elle jette sur ses yeux et qui, des yeux, lui découle dans le cœur, qu'elle ne ferait par toutes les paroles qu'elle lui pourrait dire et par toutes les caresses qu'elle lui pourrait faire. Ainsi, encore que cette âme éminente parlât au Père Éternel quand elle voulait, qu'elle conversât familièrement avec le Verbe son Époux et qu'elle s'entretînt intimement avec le Saint-Esprit, ce commerce néanmoins était si simple qu'elle témoigne que *ce n'était pas un acte, que ce n'était pas même un respir, mais que c'était un air dans le centre de l'âme*, par lequel sans effort, sans paroles, sans mouvement, mais comme par un simple signe, elle disait aux Personnes divines tout ce qu'elle voulait, et pour me servir de ses propres termes, par lequel ses seuls regards disaient à cette suradorable Majesté, avec une merveilleuse simplicité, tout ce que le Saint-Esprit dont elle était animée lui faisait dire.

« Il en était de même du côté de Dieu, parce que cette disposition divine était un commerce d'amour où tout doit être réciproque. Ainsi, comme elle avait en son âme un certain air par lequel, sans acte, sans paroles, sans respir, mais d'une manière encore plus simple et plus pure, elle s'épanchait toute en Dieu ; de même, elle voyait en Dieu un certain air et une certaine disposition par laquelle Dieu s'épanchait et se communiquait en elle ; et ce mutuel épanchement de pensées,

d'amour, de sentiments et d'inclinations qui se faisait si subtilement, fut la dernière disposition et comme l'entrée de cet état admirable dont elle va parler au chapitre suivant.

« Mais enfin le fond de la disposition présente était toujours le Verbe Incarné qui, étant son *amour objectif*, l'occupait incessamment par la motion de son Esprit. Et parce que le Père et le Saint-Esprit sont indivisiblement unis dans le Verbe, de là vient que ce Verbe adorable lui était non seulement intimement uni, mais encore *intimement unissant* son âme au Père Éternel et à son Esprit-Saint, en sorte qu'elle leur disait tout ce que son amour, ou plutôt tout ce que l'esprit de son amour lui faisait dire, non de paroles, non par actes, non par respirs, mais par un certain air dans le fond de l'âme plus vif et plus pénétrant que tout cela. »

(8) *Vie*, p. 668. « Cette disposition admirable qui n'a point de nom, et qui, pour son excellence, pourrait être appelée la perte de l'âme en Dieu, est l'une des plus divines que la Mère de l'Incarnation ait jamais expérimentées, et des plus sublimes, à mon avis, où une âme puisse être élevée en cette vie. C'était une jouissance réciproque, mais viagère, de Dieu et de l'âme, mais qui n'était pas tant active que passive du côté de l'âme, puisque l'âme pâtissait et qu'elle était toute perdue en Dieu, toute possédée de Dieu, et quasi toute consommée en Dieu et de Dieu. Cette disposition étant une suite des précédentes, celles-là nous peuvent aucunement servir pour entrer en la connaissance de celle-ci. Son union avec Dieu était parvenue jusqu'à ce degré de simplicité qu'elle ne lui parlait plus par des paroles formelles, mais par des respirs amoureux qui lui expliquaient parfaitement tout ce qu'elle avait dans le cœur. Cette oraison s'étant encore simplifiée, elle lui parlait non de paroles ni par des actes, mais par un certain air ou disposition de l'âme qui, sans rien dire, disait tout et qui, dans une très parfaite simplicité, découvrait les plus intimes sentiments de son amour. Mais comme l'Esprit qui la conduisait la portait incessamment, ainsi qu'elle dit elle-même, du simple au plus simple et du pur au plus pur, et son oraison ne se pouvant plus simplifier davantage, elle ne parle plus à Dieu ni de paroles ni par respirs, ni par cet air amoureux, mais par elle-même, s'il faut ainsi parler, et en se laissant posséder toute à Dieu...

« Cette disposition n'était donc autre chose qu'une opération surnaturelle et suréminente, par laquelle Dieu, pour une marque extraordinaire de son amour, prit une véritable et réelle possession de son âme, anéantissant son être créé au sens et en la manière que je vais dire, afin de s'unir à elle de la plus parfaite union, et de la faire subsister d'une manière toute divine. Ou bien, ainsi que Dieu l'a déclaré depuis, c'était une parfaite possession par laquelle l'être de Dieu s'empara du sien comme pour l'anéantir et la faire subsister par le sien propre. Non qu'effectivement Dieu anéantît son être ou qu'il la fît subsister par une hypostase divine, mais parce qu'elle était si intimement pénétrée et possédée de Dieu qu'elle se voyait toute perdue à elle-même, et qu'elle avait effectivement perdu l'usage propre de son être, de sa vie, de ses puissances et de sa subsistance. Elle avait toujours le même être, la même vie, les mêmes puissances et la même subsistance, mais Dieu s'en était tellement rendu le maître et il lui en avait si absolument ôté

l'usage et la propriété, qu'il lui semblait que c'était plutôt l'être, la vie, les puissances et la subsistance de Dieu que la sienne propre.

« Pour expliquer une opération si subtile et si peu usitée, je me servirai d'une comparaison assez propre, quoiqu'elle soit infiniment indigne d'un sujet si saint et si divin. Mais comme on ne peut mieux faire connaître la beauté de la lumière, qui est la chose du monde la plus belle, qu'en la comparant et en l'opposant à la nuit, qui est l'obscurité et la laideur mêmes, aussi je ne crois pas pouvoir mieux faire comprendre l'excellence de la possession que ce Dieu de lumière prit de l'âme de notre Mère qu'en la comparant à la possession que le prince des ténèbres prend des corps. Car quand le démon possède un corps, il s'en rend tellement le maître qu'il en est comme l'âme... Il en était de même de Dieu au regard de l'âme qu'il avait purifiée et rendue digne de ses plus grandes faveurs. Il la possédait si intimement et d'une manière si pénétrante et si vive qu'elle se sentait comme consumée et anéantie à elle-même. De sorte que, si cette parole de saint Augustin s'est jamais trouvée véritable, que Dieu est l'âme de l'âme juste, c'est dans cette dévote Mère ; car étant si saintement possédée de Dieu, elle semblait ne subsister que par son être divin, ne vivre que de sa vie, et n'opérer que par son action.

« C'est avec peine que je me suis servi de cette comparaison, mais j'ai cru que je ne pouvais mieux faire comprendre une chose si cachée et si rare, que par une autre plus connue et qui tombe quelquefois sous nos sens. Il y a pourtant cette différence que le démon ne fait faire aux corps dont il est le maître, que des choses ridicules et indécentes, mais Dieu ne portait l'âme qu'il possédait qu'aux plus pures pratiques de l'Évangile, savoir à ces grandes et admirables vertus dont elle parle ici et qu'elle dit être les effets de cette possession. Et quand le démon possède un corps, la volonté de la personne demeure liée et sans liberté au regard des postures qu'il lui fait faire et des paroles qu'il lui fait dire, en sorte que tout cela ne lui est point imputé à péché. Mais Dieu, possédant l'âme, perfectionnait sa liberté, quoique sa volonté fût passive à l'opération divine, d'où vient que toutes les vertus qu'elle pratiquait lui acquéraient de très grands mérites.

« Dieu possédant donc cette âme éminente *non par une simple impression*, ainsi qu'elle déclare, mais par une pénétration très intime qu'elle expérimentait être *une chose si haute, si ravissante et si divine qu'elle ne se peut expliquer*, elle ressentait néanmoins en même temps, *qu'elle était si pénétrante et si subtile qu'elle l'eût bientôt consumée par sa subtilité et par son efficacité amoureuse, si elle n'eût été soutenue par une autre impression objective qui succédait à celle-là et qui ne la détruisait pas, mais qui en modérait seulement la grandeur et l'excès comme insupportable en cette vie*, parce que Dieu est un feu consumant et un esprit exterminateur qui ne peut faire alliance avec la créature sans la détruire, s'il ne l'élève par quelque qualité divine qui la fortifie, ou s'il ne s'abaisse lui-même en modérant l'éclat de sa majesté et de sa puissance.

« Cette impression objective *qui avait toujours du rapport au suradorable Verbe Incarné* était le Verbe même qui, comme Verbe, et surtout comme Verbe Incarné, la fortifiait dans son fond et dans ses puissances d'une vertu secrète, pour lui rendre supportable une opération de Dieu si subtile et si consommante. Ou bien il la fortifiait par une impression objective *qui modérait l'excès et la grandeur de la première*, se mettant entre Dieu et l'âme, comme un objet que son état foncier

lui avait rendu familier, et faisant comme un entre-deux et un milieu qui adoucissait et rendait non seulement supportable, mais encore douce et ravissante l'activité de Dieu...

« Je me suis un peu étendu sur cette matière, tant parce qu'elle est de conséquence qu'à cause que c'est l'une des plus hautes dispositions où cette grande âme ait été élevée, et celle qui lui a été la plus fréquente dans son état foncier et permanent, le reste du temps qu'il a plu à la divine Majesté la laisser sur la terre, savoir l'espace de dix-huit ans entiers. Au temps qu'elle écrivait ceci, cette disposition l'attachait à Dieu, principalement après les exercices du chœur, et surtout après la sainte communion, mais avec le temps elle lui devint si familière qu'enfin elle lui était continuelle... D'où il faut inférer combien ce reste de vie a été saint, et admirable aux Anges plus qu'aux hommes, puisqu'ils voyaient mieux qu'eux la beauté de son intérieur, encore que les hommes eussent assez de preuves de sa sainteté cachée par les vertus toutes chrétiennes et tout évangéliques dont il est ici parlé, et qui en étaient des effets éclatants et des témoignages infaillibles. »

# II

# LE SUPPLÉMENT A LA RELATION DE 1654

## PRÉFACE

ECRITE dans les conditions que nous avons vues, la *Relation* de 1654 ne pouvait manquer d'avoir besoin d'éclaircissements. Quelle que fût sa lucidité d'esprit, Marie devait y laisser bien des points dans l'ombre. Par une certaine pudeur qui la retenait toujours dans ces sortes de confidences où elle craignait d'étouffer la pureté de l'esprit des choses, par la concision où elle s'était naturellement renfermée, par la difficulté et l'impossibilité de s'exprimer autrement qu'elle n'avait fait, enfin par la faute des circonstances qui lui enlevaient les loisirs et la liberté d'esprit nécessaires, il lui était arrivé de passer trop rapidement sur certains faits, de n'être pas assez explicite sur certaines opérations de la grâce, même de paraître tomber dans l'obscurité. Sur ce dernier point, qui tenait à des phrases mal faites, à des constructions embrouillées, Dom Claude Martin suffisait à dégager la pensée de sa mère de la confusion de l'original. Ses remaniements prouvent qu'il s'y est consciencieusement employé. Mais sur d'autres, qui

relevaient de l'intime des choses, Marie seule pouvait s'expliquer. Elle le savait bien. Elle prévoyait l'embarras de son premier lecteur. Aussi l'invitait-elle maternellement à lui faire part de ses difficultés. Elle lui disait dans sa lettre d'envoi : « Dieu ayant des voies différentes par où il conduit les âmes, il y en a quelques-unes dont on peut à peine parler, et d'autres dont l'on ne peut parler du tout. Celles qui portent des grâces qui ne tombent point sous les sens extérieurs et intérieurs sont du nombre de celles-ci, comme vous pourrez voir dans plusieurs chapitres ou articles de ce que j'ai écrit, où j'ai dit ce que j'ai pu dire et passé sous silence ce que je n'ai pu exprimer. Si vous avez des difficultés sur les matières ou sur la façon de m'expliquer, mandez-moi vos pensées et vos doutes en me désignant le lieu, et je tâcherai avec l'assistance du Saint-Esprit de vous satisfaire [a]. » Même recommandation dans la lettre qui suivit celle-ci quelques jours plus tard et qui devait parvenir à Dom Claude Martin par une autre voie : « Si vous avez des difficultés, vous pouvez me les proposer en marquant les endroits », et où, pour prévenir toute impatience des lenteurs forcées de la correspondance, Marie ajoutait : « Mais vous ne devez en attendre la réponse que l'année suivante, à cause des grandes affaires qui m'occupent dans le temps que les vaisseaux demeurent à notre port [b]. »

Dom Claude Martin reçut la *Relation* de 1654 en octobre ou novembre de cette même année. Il était alors prieur des Blancs-Manteaux, à Paris, où le chapitre général de Saint-Maur l'avait nommé quelques mois plus tôt. Ce n'est qu'au printemps suivant qu'il put en aviser sa mère et lui envoyer son questionnaire. Celui-ci devait être assez compendieux, car Marie lui répond en octobre 1655 : « J'ai vu et considéré tous les articles de votre lettre qui me prépare bien de l'ouvrage qu'il me serait impossible d'entreprendre maintenant. Pour l'amour de Celui qui nous a tant aimés, il faut que vous preniez patience. Ce me sera un travail pour le printemps prochain, si Dieu me conserve la vie, auquel temps je répondrai à vos articles et interrogations à loisir. Il vaut mieux en user de la sorte que de faire plusieurs pièces

[a]. Lettre à son fils, Québec, 9 août 1654.

[b]. Lettre à son fils, Québec, 12 août 1654.

détachées [a]. » C'est donc en 1656 seulement, vers mai ou juin, que Marie composa sa réponse. Le 24 juin, elle pouvait annoncer qu'elle l'avait confiée au P. Jérôme Lalemant qui se rendait à Paris pour les affaires des Missions de la Nouvelle-France. Dans cette lettre où elle avait parlé de l'oraison, Marie ajoutait en effet : « Vous verrez quelque chose de semblable dans l'écrit que je vous envoie, dont le Révérend Père Lalemant a bien voulu être le porteur afin de vous le mettre dans les mains [b]. » Dom Claude Martin note en marge de ce passage : « Cet écrit est son supplément qu'on ne rapporte point ici, quoiqu'il soit en forme de lettre, parce qu'il est rapporté par parties en divers endroits de sa *Vie* [c]. »

Comme ces dernières paroles le font entendre, nous n'avons plus aujourd'hui le Mémoire de 1656 qu'à l'état dispersé. Au fur et à mesure qu'il était nécessaire, Dom Claude Martin fournissait aux passages de la *Relation* qui l'exigeaient l'explication qu'en avait donnée la Vénérable Mère. Pouvons-nous du moins nous flatter de le retrouver en entier dans la Vie ? Assurément non. Il est à croire, il est presque certain, que l'éditeur a fait un choix, et que les fragments qui nous en ont été conservés n'en représentent qu'un extrait.

L'original est perdu. Nous en sommes réduits au seul imprimé. Nous le reproduisons ici, et nous suivons son ordre. Nous conservons à ces citations détachées leur caractère de fragments, renvoyant aux passages correspondants de la *Relation* de 1654.

Dom Claude Martin faisait grand cas du Mémoire de 1656 : « un écrit très considérable », disait-il dans la Préface de la *Vie*, signifiant peut-être par là plutôt son importance doctrinale que son étendue. Il ajoutait : « Je (lui) donnerai le nom de *Supplément* quand je le citerai dans les rencontres. » Nous lui conserverons ce titre du premier éditeur.

---

[a]. Lettre à son fils, Québec, 2 octobre 1655.

[b]. *Ibid.*

[c]. *Ibid.* Voir *Lettres de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, Première Supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France, divisées en deux parties.* Paris, Louis Billaine, 1681, p. 191.

# INDEX

Les fragments du *Supplément à la Relation de* 1654 sont précédés de trois chiffres.

Le chiffre du milieu indique leur numéro d'ordre dans la présente réédition.

Des deux chiffres de droite, le premier, en caractères arabes, indique la page de la *Vie de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation* par Dom Claude Martin (Paris 1677) d'où ces fragments ont été tirés ; le second, en caractères romains, l'article de la *Relation* de 1654 auquel ils correspondent.

# LE SUPPLÉMENT
# A LA RELATION DE 1654

## — TEXTE : FRAGMENTS —

### 11 ; I-IV] I

POUR répondre à la question que vous me faites sur le premier article des cahiers que je vous ai envoyés [a], vous saurez, si je ne vous l'ai dit ailleurs, que dès l'âge de quatorze ou quinze ans, j'avais beaucoup d'inclination à être religieuse, et les mouvements que j'en sentais étaient fréquents. Il n'y avait pour lors à Tours que le monastère de Beaumont, de l'Ordre de saint Benoit, qui me fût connu, parce que j'y allais quelquefois par dévotion [b]. Je proposai mon désir à ma mère, qui ne me rebuta pas, mais plutôt elle m'applaudit, disant que si Madame de Beaumont [c] avait connaissance de cela, possible serait-elle portée à me recevoir en sa maison. L'affaire néanmoins en demeura là, et moi, qui étais fort craintive, je n'osais insister sinon que j'exposais simplement mon désir. J'ai cru depuis que ma mère ne me croyait pas propre, parce qu'elle me voyait d'une humeur gaie et

[a]. Ce devait être en effet à propos de l'article I que Dom Claude Martin avait questionné sa mère sur ses premiers désirs de la vie religieuse.

[b]. L'Abbaye de Beaumont-lez-Tours, fondée vers 1002 à l'ouest de la ville. Au XVII[e] siècle, une des cinq chapelles de l'église abbatiale était placée sous le vocable de Notre-Dame-des-Miracles, en raison de la statue de la Vierge que l'on y vénérait. C'était la dévotion à cette image miraculeuse qui attirait Marie à Beaumont.

[c]. Anne II Babou de la Bourdaisière. Marie, par sa mère, Jeanne Michelet, était sa parente.

agréable, qu'elle estimait peut-être incompatible avec la vertu de la religion [a]. Mais plutôt il m'est évident que la bonté de Dieu ne me voulait pas là, ni pour lors en quelque religion que ce fût, eu égard à tout ce qui m'est arrivé depuis, dans le cours du temps, de sa divine Providence sur moi. Vous en seriez étonné, mon très cher fils, si vous saviez les particularités que vous saurez dans l'éternité, et comme il fallait que je fusse engagée dans les croix du mariage. Il faut néanmoins que je vous avoue que si j'eusse eu une conduite et direction spirituelle, je n'y aurais jamais consenti, mais j'en étais entièrement dépourvue, et j'étais dans une entière ignorance qu'il y eût des directeurs et un usage de direction. Je me laissai conduire à l'aveugle par mes parents, qui, par la Providence de Dieu, ne m'engagèrent pas à des partis qui me recherchaient, où j'aurais été peut-être jusques à présent misérablement privée des grâces et des faveurs qu'il a plu à la divine Bonté de me faire après qu'il eut appelé à soi votre père avec lequel je fus mise : car c'est là la condition [b] de laquelle je vous ai voulu parler.

Je crois et j'ai toujours cru que je n'y avais été engagée qu'afin de servir au dessein que Dieu avait de vous mettre au monde et pour souffrir diverses croix par la perte des biens et par les choses dont je crois vous avoir parlé, quoique superficiellement, d'autant que vous n'étiez pas d'âge pour les concevoir, et c'est ce que je ne puis répéter, de crainte d'intéresser la charité [c]. La seule consolation que j'aie eue en cette condition a été de vous avoir donné à Dieu avant que vous fussiez au monde, et de ce que votre père était si bon qu'il me permettait toutes mes dévotions, auxquelles même il avait de la complaisance, parce qu'il était homme de bien et

---

[a]. La *Vie* ajoute entre parenthèses : *car c'est ainsi qu'en jugent les séculiers.* Nous ne voyons là qu'une interpolation de l'éditeur.

[b]. Le mariage avec Claude Martin.

[c]. Il s'agit de l'épreuve qui remplit ses deux années de mariage. Il y avait des mémoires à ménager, mais il y avait aussi quelques vivants dont on préférait taire les noms.

craignant Dieu. Et pour les choses que vous savez et qui étaient arrivées par surprise, il en avait tant de douleur qu'il m'en a souvent demandé pardon.

25 ; V] II

Ne vous étonnez pas si, me voyant libre, j'avais une si grande aversion du mariage. Cela provenait de ce que le fonds que Dieu me donnait, et que [a] l'esprit de grâce par lequel il me conduisait, était incompatible avec d'autres liens que ceux de son saint amour. Et quoique j'aimasse beaucoup votre père, et que la perte que j'en fis me fût sensible d'abord, toutefois, me voyant libre et dégagée, mon âme se liquéfiait en actions de grâces de ce que je n'avais plus que Dieu à qui mon cœur et mes affections se pussent dilater, et se dilataient en effet sans cesse dans ma solitude, où je n'avais qu'à penser intérieurement à lui et à vous élever pour son saint service.

Votre aïeule paternelle, voyant son fils unique mort, eut une si grande crainte que je ne la quittasse, qu'elle en mourut un mois après : ce que je n'eusse pas fait, d'autant que j'étais résolue de lui tenir compagnie et de l'assister autant qu'il eût plu à la divine Bonté me le permettre en vous élevant [b]. Mais elle en ordonna autrement pour mon bien et pour le vôtre, parce que cela m'aurait engagée dans le trafic et mise en danger, dans la jeunesse où j'étais, de ne pas suivre la route par laquelle Notre-Seigneur nous voulait conduire, vous et moi.

29 ; VI] III

Touchant ce qui se passa en moi en l'année mil six cent vingt, j'allais actuellement pour vaquer à mes

---

[a]. *Et que*, et de ce que.

[b]. Il semblerait que la belle-mère de Marie n'était pas étrangère à ses épreuves, et qu'elle redoutait de se voir abandonnée par une bru qu'elle avait fait souffrir.

affaires par le chemin du Haut-Fossé, et j'étais si occupée en Dieu que je n'avisais pas le lieu où j'étais.

Cela se fit par une subite abstraction d'esprit, et le tout se passa dans l'intérieur, mais d'une vue et expérience si vive et si pénétrante que réellement je me voyais en tout moi-même plongée dans du sang. Je sais bien que je fus arrêtée et que je demeurai debout, mais je ne sais combien de temps, car je ne me souviens point que j'eusse aucune vue des yeux, ni que je fisse aucune action du corps, mais seulement qu'étant revenue à moi et me reconnaissant, je vis que j'étais dans le chemin qui traverse du Haut-Fossé aux Feuillants [a]. Je vous ai marqué ce qu'opéra cette impression [b] et son efficacité, laquelle m'est toujours nouvelle dans le ressouvenir de la grande grâce que je reçus alors : ce qui m'a toujours fait appeler ce jour le jour de ma conversion, et comme une grande porte qui m'a donné entrée dans les miséricordes de mon divin Libérateur, lequel pénétra le fond de mon âme et de mon esprit pour me changer en une nouvelle créature.

56 ; XII] IV

Pour les croix que j'avais à souffrir chez mon frère, outre ce que je vous en ai dit en général, je vous dirai que, comme j'y ai été une partie des années dans un état de grande humiliation, le diable qui ne dort jamais m'y a livré de grandes tentations, surtout lorsque Dieu retirait son secours et sa grâce sensible ; car en ces temps, tout m'était pesant à un point que je ne puis exprimer, de sorte que si Dieu ne m'eût assistée par un secret ressort de sa bonté, je n'aurais pu subsister. Mais il me faisait la grâce de tout faire et de tout souffrir comme

---

[a]. Sur la topographie de cette partie de Tours au XVII[e] siècle, voir plus haut, p. 194.

[b]. Il n'y a pas eu vision oculaire, mais une représentation de l'imagination ou mieux peut-être une véritable vision intellectuelle. *Impression* est en effet le terme dont Marie se sert pour désigner cette dernière sorte de faveurs.

dans les temps de la bonace, et il me fallait passer par toutes ces épreuves qui m'ont extrêmement servi. Car je vois et j'expérimente que tous les états, épreuves, travaux, et enfin tout ce qui s'est passé chez mon frère à mon égard, était une disposition pour me former pour le Canada. Ç'a été mon noviciat, duquel néanmoins je ne suis pas sortie parfaite, mais pourtant par la miséricorde de Dieu, en état de porter les tracas et les travaux du Canada [a].

71 ; XVI] V

Dans cet enchâssement de cœur, je ne souffrais point de douleur, mais je vis plus tôt mon cœur enchâssé dans un autre cœur que je ne me fus aperçue que c'était le mien, et qu'on me l'avait ôté. J'expérimentai alors une touche si divine et si délicate dans sa suavité qu'il ne me serait pas possible de l'exprimer, surtout lorsque j'entendis ces paroles : « C'est ainsi que se fait l'union des cœurs. » Entendant ces paroles, j'en expérimentai l'effet, et je fus longtemps portant l'impression de cette grâce, qui me faisait produire de grands actes des vertus intérieures et extérieures [b].

75 ; XVII] VI

Ce qui m'a été communiqué touchant le mystère de l'Incarnation est une chose si sublime que je n'en puis exprimer autre chose que ce que l'Église en dit. J'y ai connu tout cela. Mais au delà, il y a des secrets impénétrables que nous verrons dans l'éternité et qui seront une des plus nobles occupations des Bienheureux [c].

---

[a]. Ce fragment était précédé du récit « des humiliations et des travaux qu'elle avait soufferts dans la maison de son frère » (*Vie*, p. 56). Ce récit a été laissé de côté par Dom Claude Martin.

[b]. Voir aussi le fragment 27 de la *Relation* de 1633 (Vol. I, p. 191).

[c]. Voir aussi le fragment 28 de la *Relation* de 1633 (Vol. I, p. 192).

79 ; XVIII] VII

Ce qui m'arriva dans l'église des Feuillants, et qui dura plusieurs messes, touchant le mystère de la très sainte Trinité, commença et s'acheva de la sorte. Au même moment que j'envisageai de petits Chérubins de cire qui étaient sur l'autel, mes yeux se fermèrent et mon esprit demeura abstrait en sorte que je ne me souviens point de ce qui se passa au dehors. Je pâtissais dans mon âme toutes les lumières que j'ai dites, sans acte réfléchi ni mouvement de ma propre opération. Je me souviens seulement que je revins à moi-même par quelques intervalles et que je me sentais, mais aussitôt l'esprit m'absorbait toute en lui. A la fin, je me trouvai à genoux, les mains arrêtées à ma ceinture, mais à toute peine pouvais-je revenir a moi, tant mes sens étaient aliénés. En telles occasions, si l'on est à genoux, l'on y demeure quelquefois, et quelquefois, il faut être assis ou appuyé, ou bien l'on tomberait, ce qui ne m'est jamais arrivé, grâces à Notre-Seigneur [a].

87 ; XIX] VIII

La tendance est le premier état de l'âme blessée du saint amour et qui, ayant encore le dard sacré dans la plaie, souffre pour s'unir à son vainqueur, parce qu'elle ne le peut encore atteindre, eu égard à sa grande dissemblance, et n'étant pas encore dans la pureté requise à l'union qu'elle prétend et où elle aspire. Il lui faut passer par divers feux et par diverses morts, avant que d'y posséder son Bien-Aimé. C'est pourquoi elle soupire jour et nuit, et par des élans continuels, elle ouvre ses bras, ou pour mieux dire, elle étend ses ailes, qui sont dans un continuel mouvement [b].

---

[a]. Confidence très précieuse qui dégage les extases de Marie de toute assimilation aux états névropathiques.

[b]. Il semble bien que dans l'original les fragments VIII et IX s'enchaînaient. C'est l'impression que laisserait le petit préambule de la *Vie* à ces aspirations de Marie en forme de versets.

88 ; XIX] IX

O le Bien-Aimé de mon âme ! Où êtes-vous et quand vous posséderai-je ? Quand vous aurai-je à moi et pour moi tout entier ? Ah ! je vous veux, mais je ne vous veux point à demi. Je vous veux tout entier, mon Amour et ma vie !

Il semble que vous vous éloigniez de moi. Je cours, je vole, je vous cherche, bien que je sache que vous êtes en moi ; mais vous y avez une demeure qui m'est inconnue. Lorsque j'ouvre les bras pour vous embrasser, mes impuretés me font obstacle et mettent je ne sais quelle barrière entre vous et moi.

Je vous perds de vue. Où êtes-vous, mon Bien-Aimé ? Ah ! Père, donnez-moi votre Fils. Rendez-vous exorable à mes gémissements.

C'est mon Jésus, ma voie, ma vérité et ma vie, que je demande, et je ne veux que lui. La vue de ses divines vertus me ravit, et je suis riche dans ma pauvreté, puisque mon Bien-Aimé est ce qu'il est.

Ah ! mon cher Amour, vous êtes le plus beau de tous les enfants des hommes. Venez donc à moi, et que mon âme vous embrasse, puisque vous pouvez recevoir à même temps les embrassements de cent mille amantes. Vous qui habitez parmi les Saints, ne me méprisez pas, car encore que je ne sois que néant, vous ne laissez pas de vous qualifier le Père des petits et des pauvres, et c'est ce qui me donne la hardiesse de courir à vous comme à mon Père et à mon Bien-Aimé.

O pureté, ô pureté ! Unissez-moi à vous en la manière que vous me l'avez promis, si vous ne me voulez voir mourir.

Ne savez-vous pas, ô mon Bien-Aimé, que si je possédais tout le monde, le ciel et la terre, je vous le donnerais, s'il n'était déjà à vous, afin de vous posséder ?

Ce ne sont point les Saints que je désire, ce ne sont point les Anges que je demande, ce n'est point le paradis ni ses délices que je veux. Je ne veux que vous, ô mon Bien-Aimé ! Donnez-vous donc à moi, et fermez cette plaie que vous avez faite, ou souffrez qu'elle me donne la mort.

Vous savez que je n'aime que vous, et vous vous plaisez à mon tourment, ô mon Jésus ! Qui est-ce qui me donnera, ô mon Bien-Aimé, que je vous trouve seul, et que je vous possède hors de la vue de toutes les créatures [a] ?

Je ne me lasserai point de vous poursuivre, ô mon Jésus ! tant que votre amour vous contraindra de vous donner à moi, car je vous veux posséder. Otez donc la barre qui fait cet entre-deux. Consommez-moi tout d'un coup, et sans pitié purgez mes impuretés.

Ah ! mon Amour, je vois bien que vous voulez ce que je veux, puis tout d'un coup vous vous cachez, vous fuyez, vous vous dérobez à ma vue, enfonçant de nouveau la plaie que vous avez faite à mon âme.

Je suis bien assurée que vous vous donnerez à moi, car je ne serai pas un moment sans gémir, sans vous poursuivre, et sans tendre à vous posséder, ô mon Bien-Aimé !

Venez, venez donc, ô mon Amour ! La porte de mon cœur vous est ouverte. Il soupire par toutes les plaies que votre saint amour y a faites, et il y en a

---

[a]. Cantique des cantiques, VIII, 1.

déjà un si grand nombre qu'il n'est tantôt plus qu'une seule plaie.

Enlevez-moi de la terre, puisque c'est ce qui la touche qui vous fait envoler, et que je ne vous puis suivre à cause du poids de ma corruption.

Allons, mon Bien-Aimé, allons déchirer ce corps qui vous offense, afin que vos yeux purs et divins soient contents à la vue de ce sacrifice.

Que je passe par toutes les morts imaginables au regard du corps, afin que mon âme sorte de sa captivité. Je ne puis plus vivre, puisque vous ne hâtez pas les moments qui doivent faire la consommation du mariage de mon âme avec vous, ô suradorable Verbe Incarné ! Mais plutôt, vous me martyrisez par un si long retardement.

Pardon, ô mon cher Amour ! Pardon de ma hardiesse ; mais souffrez que je dise que c'est vous qui en êtes la cause, parce que c'est vous qui me faites agir et dire ce que mes indignités ne me pourraient pas permettre.

Non, mon Amour, je n'ignore pas qui je suis. Je sais que je suis le néant digne de tout mépris, et néanmoins, vous êtes mon Amour. Venez, venez, que je vous possède hors du commerce des créatures, et dans la solitude où je puisse être consommée en vos chastes embrassements !

Que je vous fasse un festin dans mon âme, et que je vous serve les mêmes mets que vous y avez mis par la communication de votre divin Esprit. Rassasiez-vous de vos biens. Mais en revanche, il faut que vous me consommiez en votre amour, afin que je puisse dire en vérité : *Mon Bien-Aimé est à moi, et je suis à lui* [a].

---

a. Cantique des cantiques, I, 16.

Ce que je viens de rapporter n'est qu'un crayon léger de ce qui se passait en de petits moments ; car les jours et les nuits se passaient dans ces souffrances amoureuses. Et il est à remarquer que l'Esprit qui agissait et remuait l'âme, la remplissait de lumières, auxquelles elle répondait par son amoureuse activité, ce qui faisait un entretien continuel comme entre deux amis très intimes. La langue ne le saurait dire, car cette comparaison, quoique forte, est encore trop basse et trop terrestre pour l'exprimer [a].

90 ; XIX] X

La langueur était causée par de nouveaux écoulements et par des touches divines, par lesquelles l'âme voyait qu'elle ne pouvait pas encore jouir de l'Époux, avec lequel elle prétendait le mariage spirituel, dans une pureté dont il lui avait fait connaître qu'elle devait être ornée. Elle n'avait pas encore cette pureté, et cependant les traits de l'amour de l'Époux, qui sont ses touches intérieures, augmentaient sans cesse, ce qui la faisait languir jusques à un tel point qu'elle n'en pouvait plus. Je crois que c'est ce que le Saint-Esprit faisait dire à l'Épouse des Cantiques : *Soutenez-moi de fleurs, appuyez-moi de pommes, parce que je languis d'amour* [b]. Mon âme avait en vue les beautés ravissantes de l'Époux; elle voyait qu'on la préparait au mariage ; mais le temps prolongé la faisait mourir sans mourir. Tout ce qu'elle pouvait, c'était de faire des respirs qui disaient ces mots en leur signification : « Ah ! mon Amour ! Ah ! mon Bien-Aimé ! Ah ! mon Amour ! Ah ! mon Bien-Aimé ! » Les mois entiers se passaient de la sorte, et ce peu de mots disait beaucoup à l'Époux, qui se plaisait à purifier sa future Épouse dans cette langueur qui, comme j'ai dit, est une mort sans mort et un purgatoire amoureux

---

[a]. Voir dans le Vol. I, p. 379, la pièce intitulée : *Exclamations.*

[b]. Cantique des cantiques, II, 5.

où il la tient pour la purger de ses propres opérations, appropriations et autres restes de défauts.

132 ; XXV] XI

Qu'est-ce que je vous dirai touchant cet épithalame dont je vous ai avancé quelques mots en divers endroits de mes écrits, comme de transports et d'autres semblables mouvements d'amour ? Il y en a de diverses sortes dans la voie par laquelle la divine Bonté m'a appelée, conformes aux divers degrés d'oraison par où il m'a conduite. Et je vous dirai en passant que cela ne se fait pas par méthode, mais par l'abondance de l'Esprit de grâce qui domine et qui agit l'âme, laquelle expérimente ce que dit saint Paul, que *le Saint-Esprit prie pour nous avec des gémissements inexplicables* [a], parce que tout cela se fait passivement, tantôt par une tendance vers l'objet aimé, puis par des gémissements qui mettent l'âme en langueur ; tantôt par une suspension qui la fait agoniser, puis par des transports qui lui font oublier le respect de la Majesté ; ensuite par un martyre d'amour très pénible, mais pourtant très aimable ; après cela par une privauté toute suave et toute douce, et enfin par un attrait qui l'oblige à un retour conforme aux attaques de l'Époux. Mais qui pourrait nombrer tous les jeux sacrés et les saintes inventions du divin Amour ! Il n'y a que l'Esprit divin qui meut ainsi ses enfants qui les puisse écrire avec une plume de son divin feu, qui est lui-même, et le divin Agent sur les cœurs et sur les esprits qu'il possède par ses divins écoulements et ses divines touches. L'on écrirait un gros volume sur chacun de ces états, lorsqu'on en expérimente l'acte formel opéré par celui qui possède l'âme, et cela soulagerait la nature qui souffre en portant un état si disproportionné à sa faiblesse. Mais hors de là, l'esprit retient tout à soi par nécessité, ne trouvant rien au dehors qui

---

a. Épître aux Romains, VIII, 26.

le puisse soulager : son bien étant au dedans de soi, il y demeure, et l'esprit souffre selon le bon plaisir de son divin Agent [a].

202 ; XXXIV] XII

Les connaissances que Notre-Seigneur m'a données sur l'Écriture sainte ne me sont pas venues en la lisant, mais dans l'oraison : ce qui a beaucoup servi à la direction de ma vie tant intérieure qu'extérieure. Car cette parole sainte est une nourriture céleste qui m'a donné et me donne encore la vie par l'Esprit-Saint, qui m'en donne l'explication. Ce que vous en avez vu en divers endroits est émané de là sans nulles recherches, de sorte que je n'ai point examiné si j'ai retenu ou oublié ce que ce divin Esprit m'en a appris, parce que j'estime qu'il ne veut pas que je me charge de ce soin ni de cette étude, puisqu'il me fournit dans les occasions ce qu'il lui plaît pour mes besoins : ce que j'expérimente soit en psalmodiant, soit en priant, soit enfin en lisant l'Écriture sainte pour obéir à la règle qui nous oblige à faire des lectures spirituelles, car il est rare que j'en fasse ailleurs. Enfin, tout ce que je vous puis dire est que notre grand Dieu est si bon qu'il n'ôte pas les dons qu'il a conférés aux pauvres et aux petits qu'il veut nourrir et élever en son école.

431 ; LIII] XIII

Cette flamme que je vis ne dura pas longtemps, mais son effet fut si vif et si pressant qu'elle me parût l'embouchure de l'enfer, en laquelle la tentation de désespoir qui me tourmentait me voulait faire précipiter pour faire déplaisir à Dieu, lequel cependant me soutenait par un secret ressort dans le fond de mon âme, pour ne rien faire qui lui fût désagréable. Cela m'est arrivé plusieurs fois dans le cours de mes grandes peines, mais

[a]. Voir la *Relation* de 1633 (Vol. I, p. 221 et ss.).

non avec tant de violence qu'en cette occasion. De vous dire si vous [a] en êtes la cause, il n'y a que Dieu qui le sache. J'ai assez commis de péchés pour porter le châtiment d'un million d'enfers ; ainsi laissons-en le jugement à sa divine Majesté. Il est pourtant véritable que c'est de vous que j'ai voulu parler, et que s'il m'eût fallu souffrir jusques à la fin du monde pour vous gagner à Dieu, j'y aurais volontiers consenti, sa divine Majesté me donnant une vocation vive et efficace pour cela.

483 ; LIII]

Je tiens toutefois que vos vocations à son saint service viennent de son pur amour et de son élection gratuite. A lui seul donc en soit la gloire dans le temps et dans l'éternité. Demandons-lui seulement que nous soyons bien fidèles, afin que nous lui puissions chanter éternellement des louanges pour toutes ses miséricordes [b].

594 ; LXIV] XIV

Vous êtes en peine de ce que je vous ai dit qu'il y a eu du miracle dans notre rétablissement. Il y en a eu en effet. Nous avions tout perdu, et notre incendie nous avait mis à nu de toutes choses. Nous avons fait rebâtir notre monastère, nous sommes vêtues, nous sommes remeublées, et pour tout cela, il nous a fallu faire plus de trente mille livres de dépenses. L'on nous a seulement

---

[a]. D'après la *Vie*, page 483, ce *vous* représenterait Dom Claude Martin et sa cousine germaine, Marie Buisson, nièce de la Vénérable Mère, et la future Marie de l'Incarnation de Tours.

[b]. De ces deux extraits nous ne faisons qu'un seul fragment. L'extrait de la page 483 de la *Vie* commence par cette phrase : « Vous êtes les deux personnes desquelles j'ai voulu parler, et quand il m'eût fallu souffrir jusques à la fin du monde pour vous gagner à Dieu, j'avais une vocation puissante pour cela que sa divine Majesté me donnait par une inspiration vive et efficace. » Cette phrase n'est que la reprise de celle qui termine l'extrait de la page 431. Dans l'un et l'autre cas, nous avons affaire à un remaniement du texte original. Nous avons gardé la phrase finale du 1[er] extrait et considéré la phrase initiale du second comme un doublet.

prêté huit mille livres sur le pays, lesquelles n'en valent pas six de France. Nous n'avons eu que très peu d'aumônes, dont une partie a servi à nous vêtir et l'autre à acheter un peu de grain. De tout cela, il ne nous reste que quatre mille livres à payer, encore la personne à qui nous les devons, nous donne le fonds après sa mort, s'en réservant l'usufruit durant sa vie. Enfin il y a plus de vingt-quatre mille livres de la pure Providence, car j'aurais de la peine à dire d'où cela est venu. Ce n'est pas de notre revenu ordinaire, car il n'est pas capable de nous entretenir en un pays comme celui-ci, où il faut faire des frais immenses, et où l'on souffre des pertes continuelles, soit de peu, soit de beaucoup, en sorte que sans un miracle tout évident, nous ne pourrions subsister, et nous n'aurions pu faire ce qui paraît depuis notre incendie.

649 ; LXVI] XV

L'âme a une expérience et une certitude de foi que Dieu non seulement lui est présent, mais encore qu'il habite en elle, qu'il y agit par son divin Esprit qui la meut et lui fait tenir le langage qu'il lui plaît. Et c'est une distinction très facile à faire, lorsque l'âme agit d'elle-même ou qu'elle est agie par l'Esprit-Saint qui la gouverne. Quand elle agit par elle-même, elle a ses vues et ses desseins, se proposant un sujet ; mais la privauté dont je parle vient de cette source suprême, et l'âme, qui en comparaison n'est qu'une goutte d'eau, se perd en cette source, n'ayant plus d'opération que par son mouvement [a].

657 ; LXVI] XVI

Le respir doux et amoureux qui suit l'anéantissement des puissances, se doit entendre ainsi : savoir, que comme

---

[a]. Voir le nº II de l'article LXVI. C'est la distinction entre la contemplation dite *acquise* et la contemplation *infuse* ou *passive*.

notre vie naturelle se soutient et se maintient par la respiration, sans laquelle il faudrait mourir, ainsi l'âme, étant libre de l'opération de ses puissances, ne vit plus que de la vie de son Époux, sans quoi elle serait réduite au néant, recevant sa vie de lui dans son intime union, et elle lui respirant la même vie qu'il lui influe, et c'est ce que j'appelle commerce d'esprit à esprit et d'esprit dans l'esprit. Je m'entends bien, mais je n'ai pas de paroles plus significatives pour m'expliquer. Je m'étendrais bien plus au long, mais je gâterais tout dans une matière si délicate [a].

662 ; LXVII] XVII

Ç'a été une chose rare que j'aie eu des impressions imaginaires, et quand j'en ai eu, elles ont été incontinent changées en intellectuelles : c'est une expérience que j'ai faite depuis que la divine Bonté m'a fait l'honneur et la miséricorde de m'appeler : savoir, depuis l'âge de dix-neuf ans ou environ. Car au précédent, c'étaient des mouvements, des aspirations et des touches, mais qui étaient mêlées ainsi que je l'ai pu écrire. Il faut qu'une chose imaginaire ait un corps, afin qu'elle produise une espèce qui puisse tomber sous le sens ; et lorsque j'ai eu des espèces de cette sorte, elles ont été aussitôt anéanties par une abstraction d'esprit, de sorte que l'esprit étant demeuré purement pâtissant et jouissant, la chose a été rendue purement spirituelle et intellectuelle, portant une impression infiniment plus noble et plus pure et entièrement dégagée de l'imagination. Voilà la distinction des impressions imaginaires et intellectuelles.

Quant à ce que vous me proposez au sujet du suradorable Verbe Incarné, de ses entretiens familiers et de ses paroles intérieures : premièrement, il est véritable que ce mot *Verbe Incarné* suppose un corps en un sens,

---

a. Voir le nº V de l'article LXVI.

parce que le Verbe s'est fait Homme. Aussi, dans les commencements de ma conversion, tout ce que divin Sauveur a fait et souffert dans le mystère de notre rédemption m'était présent d'une manière imaginaire. Mais ensuite, comme vous l'avez pu remarquer dans mes écrits, la chose est devenue tout autre. Car il faut que vous sachiez que, supposé ce que je viens de dire, encore qu'en cette voie spirituelle vous m'ayez vu nommer en divers endroits le sacré Verbe Incarné, il ne se trouve néanmoins dans mon fond aucune espèce imaginaire. Que si, par quelques passages de ce qu'il a dit ou fait ou souffert, il s'en forme quelqu'une, tout est incontinent absorbé dans ce fond, et je n'ai plus de souvenir que de sa Personne divine et de son entretien. Il ne se passe pas un moment à autre chose qu'à me laisser conduire par son Esprit et à suivre sa pente ou à pâtir son opération ; et en cela, il n'est point besoin d'espèces, parce que l'âme est si éclairée qu'elle distingue sans hésiter si c'est le Père Éternel ou le Fils ou le Saint-Esprit qui opère en elle. Et il en est de même de ses attentions et de ses correspondances. Je ne puis pas m'exprimer autrement, et je ne me mets point en peine de faire tant d'examens, mais plutôt j'y sens de l'aversion, crainte de curiosité. Je laisse le tout au jugement de celui qui me tient la place de Dieu, autrement je me causerais plusieurs distractions qui seraient désagréables à sa divine Majesté [a].

## 670 ; LXVIII] XVIII

Vous avez bien remarqué que je dis dans le dernier chapitre que je n'ai point de termes pour m'expliquer que ceux d'impression objective, d'amour objectif,... etc., qui met le tempérament à cette subtilité qui autrement me serait insupportable. Je veux donc dire que

---

[a]. Voir dans le Vol. I, le fragment 8 de la *Relation* de 1633, et la note b de la page 160.

j'expérimente que c'est Dieu qui par sa très subtile et très délicate touche qu'il opère dans l'union de mon esprit avec le sien, m'aurait bientôt consommée sans un tempérament qui se fait par une impression, laquelle me rend supportable cette opération. J'appelle cette impression objective, parce c'est le suradorable Verbe Incarné qui est lui-même l'objet qui pour s'accommoder à la bassesse et à la faiblesse de son sujet, met ce tempérament, de crainte que le corps ne perde la vie. Il faut l'avoir expérimenté ou par soi ou par d'autres pour le bien entendre.

689 [a]] XIX

La parole intérieure [b] se dit subitement dans le fond de l'âme et porte en un moment son effet. Elle ne laisse aucun lieu de douter ni même d'hésiter que c'est Dieu qui parle dans l'âme, mais elle se la rend soumise avec tout ce qui est dans la créature, et la chose arrive infailliblement comme elle a été signifiée. Cette parole intérieure est semblable au langage de l'esprit : ce n'est pas une simple inspiration qui excite l'âme, ni un son qui frappe l'oreille du corps, ni aucune chose qui se fasse par actes ou avec succession, mais c'est comme une impression claire et distincte qui se fait tout d'un coup dans l'esprit ; et quoiqu'elle dise des choses qui ne se pourraient exprimer au dehors que par une longue suite de paroles sensibles, l'âme l'entend et la distingue bien, et elle sait assurément qui est celui qui lui a parlé, de sorte qu'elle expérimente la vérité de ce que dit Notre-Seigneur : *Mes brebis entendent ma voix* [c].

---

[a]. Les deux derniers fragments du *Supplément* semblent répondre à une même question de Dom Claude Martin sur les paroles intérieures et la privauté. Ils ne paraissent pas se rapporter à un article en particulier.

[b]. « Notre Mère avait une parfaite et presque continuelle expérience (des paroles intérieures), car c'est en cette manière que Dieu lui parlait intérieurement, qu'il lui découvrait les choses à venir, qu'il lui déclarait les desseins qu'il avait sur elle et qu'il lui marquait même de quelle manière elle les devait exécuter, de telle sorte qu'elle avait dans le fond de son intérieur comme un oracle sacré qui, étant interrogé, donnait aussitôt une réponse claire et assurée. » (*Vie*, p. 689.)

[c]. Saint Jean, X, 27.

767] XX

La privauté avec Notre-Seigneur a quelque chose de plus que la parole intérieure. L'âme a une certitude de foi et une expérience certaine que non seulement Dieu lui est présent, mais encore qu'il habite en elle et qu'il y agit par son saint et divin Esprit qui la meut et lui fait tenir le langage qu'il lui plaît, car elle se perd toute en lui et n'a plus d'opération que par son mouvement. Et il faut remarquer que dans cet état de privauté, l'âme agit avec Dieu suivant ce que Dieu fait pour lors en elle, soit en qualité de souveraine Majesté, soit en qualité d'Époux, soit en qualité de Juge des vivants et des morts, et enfin selon l'état par lequel il se manifeste à elle. Mais il y a un certain état foncier et permanent dans lequel l'état d'épouse prévaut à tout. Et quoique l'âme voie son état d'épouse et qu'elle voie en même temps d'une façon spirituelle les souveraines qualités de son Époux, la privauté marche toujours d'une même manière : elle a toujours le rang d'épouse partout.

# TABLES

# SUITE ABRÉGÉE EN FORME DE TABLE
## DE LA VIE MYSTIQUE DE MARIE DE L'INCARNATION D'APRÈS *LES ÉCRITS SPIRITUELS* DE TOURS ET DE QUÉBEC

Nota. — Nous avons adopté pour base de cette table la *Relation* de 1654 et sa division par États d'oraison. Les chiffres renvoient aux volumes et aux pages. Les chiffres entre parenthèses renvoient aux *Relations d'oraison* (Vol. II).

I. — Dieu prévient l'âme de Marie de l'Incarnation dès l'enfance, pour en faire le temple de ses miséricordieuses faveurs. A sept ans, Notre-Seigneur lui apparaît en songe et lui demande son cœur. Elle se donne spontanément à lui, II, 160-161, 175. — Effets de cette première visite de Dieu, II, 161-162 ; I, 181. — Sa dévotion enfantine à la sainte Vierge, II, 164-165.

La direction du Saint-Esprit, II, 175-176 ; sentiments qu'il lui inspire de la gravité de l'imperfection et de la nécessité de s'en confesser, II, 162, 166, 176 ; il lui communique le don d'oraison, II, 161-162, 164, et le goût de la retraite, II, 164, 178. — Son fréquent recours aux sacrements ; elle y puise un nouvel attrait à l'oraison, II, 165-167. — De son désir ardent d'entendre la parole de Dieu, II, 168-169 ; fruits admirables de cette parole dans son âme, II, 169-170. — Premiers indices de son zèle apostolique, II, 166, 169, 180. — Ses hauts sentiments pour les cérémonies de l'Église. Que ces saints mystères augmentent sa foi et la lient d'une manière extraordinaire à Notre-Seigneur, II, 170-172, 180. — Action de grâces à Dieu pour l'avoir fait naître de parents chrétiens et dans l'Église catholique, II, 165, 171. — Sa dévotion aux psaumes, II, 167.

Le premier appel à la vie religieuse, II, 481-482. — Dieu permet qu'elle soit engagée dans le mariage contre son inclination, II, 163, 176 ; ses croix et sa vie exemplaire dans cet état, II, 164, 170,

177-179. — Elle demeure veuve après deux ans de mariage ; sa joie intérieure, II, 172, 483. — Elle surmonte les épreuves de son veuvage, II, 172-173. — Comment elle a retardé plus d'un an l'effusion des grâces du Saint-Esprit, II, 162-163.

II. — Dans un ravissement extatique, Notre-Seigneur lave son âme dans son précieux Sang de toutes ses impuretés, II, 181-182, 193. — Impression très vive de la laideur du péché et sentiments ardents de contrition, II, 182-183. — Elle se confesse de toutes les fautes et imperfections de sa vie, II, 183-185. — La conversion mystique ; la nouvelle créature, II, 483-484. — Ses premières pénitences, II, 185.

L'*impression* du précieux Sang lui demeure gravée dans l'âme, II, 186. — Sa dévotion à la Passion et aux Plaies de Jésus, II, 189, 197. — L'Esprit-Saint la gouverne en toutes choses, lui découvre ses moindres imperfections dont il la fait se confesser, II, 186, 193-194, et l'instruit intérieurement sur l'oraison et la mortification, II, 186, 188. — Elle se retire dans la solitude, II, 186-187, 196. — Gémissements inénarrables de l'Esprit-Saint dans son cœur, II, 187 ; comment elle se livre à ses inspirations, II, 187, 196. — Sa vie mortifiée dans son état de veuve, II, 188, 199.

Elle sort de sa retraite pour se réduire à une servitude volontaire, II, 189. — Notre-Seigneur lui confère un nouveau don d'oraison qui la lie à tous ses mystères depuis son enfance jusqu'à sa mort, II, 190, 197. — Son oraison de simple regard et d'*envisagement intérieur*, II, 191 ; du grand dommage qui lui arrive d'avoir laissé cette oraison pour la méditation méthodique, II, 191, 197-198. — Elle renonce au mariage, II, 186-187, 195, 198, 483, et fait vœu de perpétuelle chasteté, II, 192. — Dieu lui donne dans un religieux Feuillant un directeur qui la fait revenir à sa première manière d'oraison, II, 193.

III. — Notre-Seigneur se révèle à elle sous le nom d'Amour, I, 151-152. — Les impressions et les excès de l'amour dans son oraison passive, II, 200. — Toute son âme est dans une *tendance* continuelle à la possession de l'esprit de Jésus-Christ, II, 201 ; ce qu'est cet esprit, II, 203-204. — Comment l'âme voudrait anéantir sa partie inférieure pour l'obtenir, II, 201-202. — Que la vue continuelle des abaissements du Fils de Dieu lui fait rechercher en toutes choses l'abjection, II, 202-203, 486-487 ; I, 149-151, 237-238.

IV. — Avec le don d'oraison, II, 190, Notre-Seigneur favorise l'âme de sa présence continuelle ; colloque incessant avec le Bien-Aimé, II, 205 (56). — Que cette présence est toute, non dans l'imagination, mais dans l'entendement, II, 205. — Dieu retire

aux sens toutes les consolations qu'ils recevaient jusque-là de la contemplation de l'Humanité de Jésus-Christ, II, 205-206 ; il veut par là porter l'âme à un état qu'elle ignore encore, II, 206-209 ; I, 157-158 ; comment pour la préparer à cet état il lui imprime le sentiment de sa pureté infinie, II, 207 ; I, 152-157 ; effroi de l'âme à la vue de sa disproportion avec la Majesté divine, II, 207. — Que l'Esprit-Saint est un censeur inexorable et qu'il épure l'âme par des voies impitoyables, II, 209. — Comment l'âme doit s'abandonner à son action sous la conduite d'un sage directeur, II, 207-208, 216.

Que la purification des sens fait participer l'âme aux vertus de Jésus-Christ, surtout à son humilité et à sa charité pour le prochain, II, 209. — L'âme dans sa tendance à Dieu s'élève à lui par la voie des créatures et par la connaissance infuse de leur nature, II, 209-210, 216-217. — Elle comprend que les ornements spirituels nécessaires à l'entrée dans l'état auquel elle aspire lui manquent, II, 210 ; austérités, II, 211-212, 484-485 ; I, 171-176, et mépris d'elle-même, II, 213 ; I, 187-190, où l'Esprit-Saint la porte pour les acquérir. — De son affection sincère pour tous ceux qui lui donnent des sujets de croix, II, 209, 213.

Les grandes affaires où elle est engagée ne diminuent rien de ses pénitences et de ses actions de charité, II, 213. — Révélation de l'état sublime auquel Dieu l'appelle, I, 158-161. — Soupirs impatients de l'âme après le mariage spirituel, II, 214 ; mais Dieu lui révèle que cet état est un don de sa pure libéralité, II, 214. — Ardeurs langoureuses, angoisses et jubilations de l'amour qui tend à la jouissance ; comment il s'empare de l'âme et la réduit à l'état de passivité ; description de cet état, II, 214-215 ; I, 159-161, 240. — Que l'âme dans ses occupations les plus absorbantes est toujours liée au Verbe Incarné, II, 216 ; I, 161-163.

V. — Nouvel appel à l'état religieux. Devoirs qui retiennent l'âme dans le monde, II, 218. — Pour la faire prendre patience, Dieu lui découvre les trésors infinis cachés dans les conseils évangéliques, II, 218-220. — Elle fait vœu de pauvreté et d'obéissance d'une manière très difficile à observer, II, 220-222 ; I, 163-166. — En récompense de ce sacrifice, Dieu lui communique le don de la paix qu'elle n'a jamais perdue depuis, I, 166-170.

L'amoureuse activité de l'âme sous la motion du Saint-Esprit, II, 222. — Qu'elle ne trouve de soulagement à son amour angoisseux que dans la pratique de la communion quotidienne, II, 222 ; I, 170-171, 243-244 ; sa foi vive dans la présence réelle, II, 222 ; I, 171 ; elle puise dans ce sacrement de nouvelles forces pour ses pénitences, II, 222.

Tentations et épreuves ; leur action purificatrice, II, 224-227 ; I, 184-187. — Privautés très grandes où l'âme, transportée par

une puissance qui la met dans un état passif, s'entretient avec Dieu, II, 227. — Les manifestations du Bien-Aimé à la dérobée, II, 227. — Que la sainte familiarité ne diminue rien du respect, II, 228. — Comment l'âme tempère dans les œuvres de charité les langueurs consumantes de son amour, II, 228 ; I, 176-184. — Comment elle fait tout pour gagner le cœur de Dieu, II, 228 ; comment par une grâce insigne Notre-Seigneur prend son cœur et l'enchâsse dans le sien, II, 228-229 ; I, 191-192 ; l'esclavage d'amour qui en résulte, II, 229 ; I, 384-385.

Comment l'âme ne peut s'arrêter à la contemplation de l'Humanité de Jésus parce qu'elle est aussitôt ravie à sa divinité, II, 496 ; I, 160, et qu'elle ne peut par suite s'arrêter à la contemplation de la Passion, I, 173-174 ; douleur qu'elle en ressent, I, 192. — Que pour la consoler et la rassurer, Dieu lui manifeste dans une lumière éclatante les secrets du mystère de l'Incarnation et de l'Intérieur de Jésus, II, 230, 485 ; I, 193. — Action de grâces au Père et au Fils I, 385-386 ; joie de l'âme qui voit que son impression est conforme à la doctrine de l'Église, II, 230. — Suite de cette impression dans l'âme, II, 230.

VI. — Les dernières préparations divines à l'union mystique. Ravissement où l'âme est subitement élevée et absorbée en la vision intellectuelle du mystère de la sainte Trinité, II, 233, 247-250 ; elle voit dans une impression sans forme ni figure, mais plus claire que toute lumière, en un moment et sans intervalle de temps, l'unité de l'Essence, la trinité des Personnes et leurs opérations en elles-mêmes, II, 233-234. — Qu'elle est illuminée en quelque sorte par degrés sur leurs communications aux anges et aux âmes mêmes, II, 234-235. Analogie de l'âme avec l'être de Dieu, II, 236 (57). — Que l'âme, à la vue des grandeurs dont Dieu l'instruit, est toute dans l'admiration, I, 204-205. — Ensuite de cette principale visite, elle entre dans un nouvel état intérieur où elle est continuellement appliquée aux trois Personnes divines. Dieu lui commande de demeurer dans cette impression, II, 237 ; I, 194-195.

Doctrine remarquable sur les lumières surnaturelles, leurs espèces, leur puissance et leur sécurité ; leur perfection satisfait le désir de l'âme et ne lui laisse qu'une insatiabilité à aimer, II, 237-240.

L'âme dans le cellier des vins. Recrudescence de ses désirs du mariage, II, 240-241. Langueur et tendance de l'amour en cet état, II, 486-490. — Jeux crucifiants du Verbe Incarné avec l'âme, II, 241-242, 250. — Que l'âme est toute dans un état passif à souffrir ses impressions, II, 242-243. — Comment elle défaille à l'aspect de la grandeur de la Majesté, II, 242, et que les lumières qu'elle reçoit font en elle autant de générations d'amour, II, 243.

Nouvelles désolations intérieures, I, 195-200. — Dans un ravissement d'amour et de lumière, mais où l'amour engendre la lumière

(II, 75, 94), Dieu lui donne par voie d'affirmation et de négation, une connaissance très vive de ses attributs, II, 243 ; I, 200-204, 353-355 ; elle comprend que le Verbe est lumière, vie et source de vie, pour les âmes nées de Dieu, II, 244. — Comment elle demeure dans l'impression des divins attributs, unité et distinction tout ensemble, II, 244, et comment cette même impression lui est continuée par forme d'acte et d'habitude et lui rend enfin la grandeur de la Majesté accessible en quelque façon, II, 245-246.

VII. — Second ravissement plus sublime que le premier dans le mystère de la sainte Trinité. Son effet principal est dans la volonté, II, 251-252 ; I, 204-205. Que l'âme y contemple surtout la génération éternelle du Verbe, I, 205, 355. — Comment le Verbe embrasant l'âme d'un amour inexplicable l'unit à soi et la prend pour épouse en présence du Père et du Saint-Esprit, II, 252-255 ; I, 205-208. Que dans le mariage spirituel la *tendance* prend fin, II, 255. — Description de ce bienheureux état, II, 255-256 ; I, 208-213, 356-357. — D'une sorte d'extase continuelle où l'âme est incessamment absorbée dans la vue du Verbe divin, II, 257-258 ; I, 213-216. — Plainte de l'âme qui aspire à jouir sans trêve de l'Époux, II, 258. — Elle fléchit sous la violence des attraits du Bien-Aimé, I, 216-219, et le prie d'en tempérer les effets pour pouvoir vaquer à ses affaires, II, 259 ; I, 217. — Que l'alliance se renouvelle sans cesse et sans cesse se fortifie, I, 219-220. — La sainte jalousie de l'Époux divin lui fait conserver dans une union continuelle un amour toujours actuel, II, 261. — L'âme chante sous la motion du Saint-Esprit un épithalame d'amour, II, 255, 260-263 ; I, 221-223 ; ses passions amoureuses, I, 379-384. — Le martyre d'amour et ses phases, II, 260-265 ; I, 223-232. — Que l'âme, captive de l'Esprit-Saint qui la possède, l'occupe et la meut, ne peut que souffrir la sacrée maîtrise du Verbe, II, 254, 260-262, et aimer d'un amour fixe et infus, II, 262. — Son seul soulagement dans cette passivité est toujours les œuvres de charité, II, 263-264, et la sainte communion, où, jouissant de Jésus, elle jouit de la Divinité et de la Trinité tout ensemble, I, 215, 227-228.

Dieu met un terme aux martyres de l'âme, et l'établit dans son état foncier et permanent. Que l'âme en cet état demeure attachée à la simplicité de Dieu, sans que la vue de ses grandeurs mêmes puisse l'en divertir, I, 234. — Que dans le fond de l'âme où Dieu réside, les orages des tentations ne peuvent parvenir, et que l'âme y jouit de la félicité des Bienheureux, I, 234-235, 360-361. — Dans cet état d'union très simple, l'âme est comme identifiée au Bien-Aimé, vivant avec lui dans des rapports *d'esprit à esprit*, II, 266, et elle retrouve enfin toute sa liberté d'action pour ses offices, I, 234.

Comment dans tous ses submergements d'amour en Dieu, l'âme

n'a jamais perdu de vue qu'elle est le néant, et Dieu, l'infinité de l'être, II, 266.

La vocation d'Ursuline de Marie de l'Incarnation, II, 277-272 ; I, 253-265. — Dieu l'éprouve par de fortes tentations, II, 272-273, et par la perte momentanée de son fils, II, 273-274 ; I, 265-272. — Elle entre enfin aux Ursulines, II, 274-275 ; I, 272-277.

VIII. — Premières douceurs de la vie religieuse ; l'esprit d'enfance spirituelle, II, 279, 291 ; I, 284-288. — D'une grande épreuve de l'âme et du sacrifice qu'elle fait à Dieu, II, 279-282 ; I, 288-293. — Elle est tranquillement adhérente aux douces impressions du Verbe Incarné qui la fait un même esprit avec lui, II, 283-285 ; elle ne peut qu'aimer et n'a aucune curiosité de connaissances surnaturelles, II, 283-284. — Sa recherche de l'état d'abjection, I, 293-296. — Notre-Seigneur lui renouvelle la faveur de l'enchâssement de son cœur dans le sien, I, 296-298.

Troisième ravissement dans le mystère de la sainte Trinité. Sa splendeur et sa simplicité ; but de cette faveur, II, 286. — Dieu dans l'unité de son être et la trinité de ses Personnes s'unit à l'âme, II, 286-287 ; I, 299 ; anéantissement de l'âme devant la Majesté de Dieu, II, 287 ; I, 299-300.

Dieu communique à l'âme le don de l'intelligence de l'Écriture sainte, II, 288-289, 492 ; I, 301-303, de la parole et de la sagesse, II, 289, et le don de l'intelligence de la langue latine à la psalmodie, II, 288. — Son esprit d'allégresse et de jubilation, II, 288-290, 300.

Longue période de nuits et de désolations affreuses, II, 292-299 ; I, 310-333. — Fidélité merveilleuse de l'âme aux observances régulières durant ses tentations, II, 293 ; elle consent à souffrir jusqu'au jour du Jugement, I, 319. — Du soin extrême qu'elle prend d'éviter la moindre imperfection, I, 303-307 ; que durant la tentation elle conserve sa paix foncière, I, 313. — Elle fait profession. Instructions saintes que Notre-Seigneur lui donne pour la conduite de sa vie en cet état, II, 296-297 ; I, 321-324. — Ayant perdu son premier directeur, elle se met sous la direction des Pères Jésuites, II, 295-296 ; I, 315, 326. — Elle écrit par obéissance la première relation de sa vie, II, 297-299 ; I, 326-327. — Son examen de conscience à la fin de son épreuve, I, 331-332. — Fruit qu'elle retire de ses croix, I, 333-335. — Qu'il y a place dans l'union transformante pour de nouvelles nuits de l'âme, II, 300-301.

D'une contemplation très haute de la suprême Hiérarchie des Anges, et d'une union extatique avec les Personnes divines qui la termina, I, 368-373 (II, 73).

L'oraison de Marie de l'Incarnation durant ses premières années de vie religieuse, II, 23-121.

IX. — Elle est chargée de l'instruction des novices et des jeunes professes, II, 306-307 ; dons merveilleux de science et de parole qu'elle reçoit pour cet emploi, II, 307-309 ; comment elle montre dans l'Épouse des Cantiques l'exemplaire de l'Ursuline parfaite, I, 392-404. — Elle ne fait plus de lectures que de l'Écriture sainte, II, 303.

Les commencements de sa vocation pour la Mission du Canada. Vision prophétique où cette vocation lui est manifestée, II, 303-306. — Dieu la remplit d'un ardent esprit apostolique, II, 309-310. — Qu'elle n'a plus d'autres passions que les intérêts de Jésus-Christ, l'avènement et l'amplification de son royaume, II, 311. — Sa prière au Père Éternel à cette intention, II, 311-312. — Comment elle s'y voit rebutée, et comment Dieu lui révèle que désormais elle ne doit plus rien lui demander que par le Cœur de Jésus, II, 315 ; sa dévotion et son culte au Sacré-Cœur, II, 320 ; I, 191-193, 226, 245-246.

Dans un ravissement, Dieu lui commande de passer au Canada, II, 315-316 ; comment elle ne vit plus que dans les missions de ce pays, II, 316-317.

X. — Dieu l'épure de ses désirs dans les choses mêmes qu'il lui a commandées, II, 323. — Extase puissante où il lui ravit entièrement sa volonté et s'en rend le maître, II, 323-324, 334-336 ; comment au sortir de cette opération l'âme, dans une sainte indifférence, n'a plus d'autre volonté que celle de Dieu, II, 325.

Pour obéir au commandement de Dieu, elle déclare ses inclinations pour le Canada, II, 325-326. — Dieu la presse d'exécuter sa vocation malgré toutes les oppositions, et menace de l'abandonner si elle tarde, II, 326-328 ; il dispose toutes choses pour venir à l'exécution de ses desseins, II, 317-319, 329-333.

XI. — Elle est avertie de ces préparations providentielles. Joie profonde de son âme, II, 339-347. — Sa famille tente de s'opposer à son départ, II, 347, 361-363. — Notre-Seigneur pendant trois jours lui donne une vue très claire des traverses et des abandonnements qu'elle devra souffrir au Canada, II, 348. — Que la nouvelle Église se fondera dans les croix ; joie des âmes qui sauront porter généreusement la leur, II, 349. — Elle reçoit son obédience pour le Canada, II, 349-350 ; elle quitte Tours pour s'embarquer à Dieppe, II, 350-352. Ses excellentes dispositions au moment de son embarquement, II, 353-354. — Ses souffrances et son abandon à la Providence durant la traversée, II, 355-359.

XII. — Arrivée à Québec, II, 368. — Privations et difficultés du premier établissement, II, 368-374. — Elle fait vœu de se consacrer au salut des Sauvages, II, 373.

L'âme entre dans l'expérience des tribulations intérieures que Dieu lui avait prédites, II, 374-375. — État étrange d'humiliation où elle se voit dépouillée de tous les dons et grâces de Dieu, II, 376. — D'une tentation épouvantable de désespoir, II, 378, 492-493. — Acte héroïque par lequel elle se condamne à une éternité de peines, pour satisfaire à la Justice divine, pourvu toutefois qu'elle ne perde pas l'amitié de Dieu, II, 378-381, 392-394. — Que l'infinie pureté de Dieu fait subir un purgatoire à l'âme à qui il veut se communiquer, II, 379, 421, et que ce purgatoire l'atteint dans toutes ses parties, II, 379, jusqu'en son fond où est le siège de Dieu, II, 380. — Que Dieu semble même se retirer de ce fond. Horreur de la vacuité effroyable qui s'ensuit, et que c'est là le principe du désespoir dans les âmes avancées, II, 380, 394-395. — La bouche de l'enfer : tentation de s'y précipiter, II, 380. — Que l'âme ne trouve de consolation que dans la vue secrète de Dieu et dans la soumission aux impressions de sa divine Justice, quelles que soient ses rigueurs, II, 380-381. — Que l'âme, dans l'enténèbrement complet de l'esprit, perd même cette vue secrète de Dieu, mais qu'elle demeure toujours soumise à sa Justice, II, 380-381.

Contrition déchirante de l'âme. Humble confession de sa vie, II, 381-386. — Que la véritable cause de ses souffrances était le salut de deux âmes pour lesquelles elle s'était offerte à souffrir le châtiment de leurs fautes, II, 382-383, 395-396, 492-493.

Diminution de la tentation, II, 397. — Douceur inaltérable envers le prochain, II, 397-398, 412-415. — Dieu rétablit l'âme dans sa familiarité intime, II, 398. — Qu'elle ne peut s'expliquer qu'un si grand accès avec la Majesté divine puisse compatir avec la révolte des passions, II, 398-399, 415-416. — Aspirations amoureuses et douloureuses tout ensemble au Verbe Incarné son Époux, II, 399-400.

Comment la pureté de Dieu est un poids intolérable à l'âme non suffisamment purifiée ; les exigences de l'état d'union avec Dieu, les ruses de l'esprit de la nature corrompue pour contrefaire la pureté ; du principe de la révolte des passions, II, 400-404.

Que la lumière qui l'illuminait dans son fond gardait l'âme du scrupule, II, 405. — Elle fait le vœu très sublime et très héroïque de faire et souffrir toujours ce qu'elle connaîtrait être de plus grande perfection et à la plus grande gloire de Dieu, II, 408-409. — Des souffrances et des morts inimaginables par où doit passer l'âme appelée à une vie continuelle de l'esprit, II, 409, et que partant la contemplation n'est pas une oisiveté, II, 409-410. — Que l'âme était toujours passivement unie à Dieu ; comment elle ne pouvait se divertir de cette union et comment son directeur l'éprouve sur cette familiarité si extraordinaire, II, 410-411. — Que dans l'union passive, le retour à la méditation méthodique est impossible, parce qu'elle n'est pas du degré des choses dont Dieu occupe alors l'âme, II, 411. — Que l'âme unie ainsi au Verbe est dans la source de toute

vérité qui la fait vivre sous ses influences, et qu'elle contemple dans cette union, comme par un simple regard, toutes les vérités des mystères de la foi, II, 411-412.

XIII. — La très sainte Vierge délivre l'âme en un moment de toutes ses peines et tentations, II, 418. — L'âme a toujours été dégagée de toute attache à ses lumières naturelles ou surnaturelles, II, 420, 423-424, 442-444.

De la paix admirable qui succède aux tentations et de la joie de l'âme de voir que le trésor de ses grâces s'est accru durant son épreuve, II, 422 ; son action de grâces à Dieu d'avoir passé par ces états, II, 423. — Que dans ses tentations l'âme tirait toute sa force des maximes de l'Évangile, II, 423-424, à la pratique desquelles elle était portée passivement par le Saint-Esprit, II, 424-425. Effets divers de ces maximes dans l'âme suivant ses états d'oraison et ses croissances spirituelles indéfinies, II, 425.

Que Marie de l'Incarnation est allée de grâce en grâce par un nombre prodigieux de faveurs, II, 427, 445-446 ; que les faveurs qui lui ont été données une fois, lui ont toujours été conservées, I, 202. Que l'âme est parvenue à la perfection de la vertu qui est de la pratiquer non seulement sans peine, mais même avec plaisir ; sa parfaite union à Dieu, II, 428-429.

Agonies de l'âme à la vue de la désolation de l'Église du Canada, et de son active charité pour les pauvres Sauvages persécutés, II, 429-430. — De l'incendie du monastère des Ursulines et de l'amour de complaisance de l'âme pour la volonté de Dieu dans cet accident et ses suites, II, 431-441. — Comment en cette circonstance, la sainte Vierge la favorisa de sa présence continuelle ; caractère de cette présence ; colloques de l'âme avec la Mère de Dieu, II, 441, 449.

L'âme entre dans un nouvel état de victime, II, 450. — Dieu lui communique la perfection contenue dans le Sermon des huit Béatitudes, II, 450-451. — Que l'unité où Dieu a réduit l'âme pour l'établir en un véritable état de victime et consommation continuelle est épouvantable à la nature, II, 451.

Discours sur la vraie pauvreté spirituelle et substantielle où l'âme récapitule toute son expérience mystique, II, 452-466.

Premier degré de la pauvreté spirituelle, ou purgation des sens, II, 452-456, 467-468. — Second degré, ou purgation de l'entendement et de la mémoire, II, 456-457. A ce propos : de la contemplation active et de la contemplation passive, II, 468-470. — Troisième degré, ou purgation de la volonté, II, 457-458. A ce propos : de la relation de la volonté et de l'entendement, II, 467-469. Combien il est dur à ces deux facultés d'être privées de leur propre agir surtout dans les matières saintes, et que c'est une ignorance grossière de

croire que la passivité soit une oisiveté, mais qu'il y faut au contraire se faire violence, II, 458-459. — Quatrième degré, ou purgation de l'inclination naturelle de l'âme à agir, II, 459, 470. Admirable état de l'âme dans son unité et dans son centre à ce quatrième degré. Que c'est un *respir doux et amoureux* interminable, un *commerce d'esprit à esprit et d'esprit dans l'esprit*, II, 459, 470-472, 495-496. — Cinquième degré ou purgation du dernier reste d'impureté dans l'intime de l'âme. Que là se consomme la victime et la perfection de la pauvreté spirituelle, II, 460, 470-472. — Souffrances indicibles des contemplatifs pour parvenir à ce sommet, II, 460 ; fécondité de l'âme qui y a atteint, II, 461.

Point culminant où l'âme est parvenue au moment où s'achève la relation de ses grâces. État de clarté extraordinaire où elle expérimente dans une grande certitude que le Verbe Incarné est son amour objectif, II, 496-497, et qu'intimement unie à lui, elle l'est également au Père et au Saint-Esprit, II, 461-462, 473. — Que c'est une union tout à fait simple et spirituelle à l'Unité et à la Trinité tout ensemble, II, 462. — L'âme expérimente que c'est le Saint-Esprit qui la lie au Père et au Fils et l'établit dans un commerce ineffable avec les Personnes divines, II, 462-463, 473-474. — D'un dernier état de l'âme qui pour son excellence n'a point de nom : l'âme *possédée* de Dieu, II, 464, 474-476. — Les effets admirables de cet état, II, 464-466, et en particulier de l'amour de l'Église et de la soumission absolue à ses chefs, II, 466.

# TABLE DES MATIÈRES

Pages.

## I

## LES ÉCRITS SPIRITUELS DE MARIE DE L'INCARNATION

### PREMIÈRE PARTIE

### LES ÉCRITS SPIRITUELS DE TOURS (SUITE)

Les Écrits spirituels de Tours. . . . . 9

### V. LES RELATIONS D'ORAISON

Préface . . . . . 11

Préface de Dom Claude Martin aux Retraites de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation. . 18

Texte . . . . . 23

I. Retraite de dix jours (1634) . . . . . 23
II. Retraite de huit jours (1636) . . . . . 69

### DEUXIÈME PARTIE

### LES ÉCRITS SPIRITUELS DE QUÉBEC

Les Écrits spirituels de Québec . . . . . 125

## I. LA SECONDE RELATION OU RELATION DE 1654

Préface . . . . . 129
Index . . . . . 151
Texte . . . . . 159

Prologue . . . . . 159
Premier État d'oraison . . . . . 160
Deuxième État d'oraison . . . . . 181
Troisième État d'oraison . . . . . 200
Quatrième État d'oraison . . . . . 205
Cinquième État d'oraison . . . . . 218
Sixième État d'oraison . . . . . 233
Septième État d'oraison . . . . . 251
Huitième État d'oraison . . . . . 279
Neuvième État d'oraison . . . . . 302
Dixième État d'oraison . . . . . 323
Onzième État d'oraison . . . . . 339
Douzième État d'oraison . . . . . 367
Douzième État d'oraison (suite) . . . . 396
Treizième État d'oraison . . . . . 418
Treizième État d'oraison (suite) . . . . 449

## II. SUPPLÉMENT A LA RELATION DE 1654

Préface . . . . . 477
Texte . . . . . 481

## TABLES

Suite abrégée en forme de table de la vie mystique de Marie de l'Incarnation d'après les *Écrits spirituels* de Tours et de Québec. . . . . 501
Table des Matières. . . . . 511

Imprimé par Desclée De Brouwer et Cie, Bruges (Belgique) — 3656

GTU Library
3 2400 00815 6840

49806